Volume III. — N° 1. 24 Octobre 1927
Site Internet : Archiv-Histo.com
NOVA FRANCIA - Volume 3, nos 1-6, 1927-1928

"NOVA FRANCIA"

Organe de la

Société d'Histoire du Canada

PARAISSANT TOUS LES DEUX MOIS

SOMMAIRE

Actes de la Société d'Histoire du Canada. — Discours du chanoine L. Rattier, archiprêtre d'Argentan, en l'église de Notre-Dame de Mortagne-au-Perche. — Le vitrail dédié à Pierre Boucher en l'église de Notre-Dame de Mortagne-au-Perche, par Jean de Bures. — L'Emigration Percheronne au Canada, par René Gobillot. — Renaud d'Avènes des Méloizes, par Philippe Tiersonnier. — Études sur Roland Michel Barrin de la Galissonière, par Emmanuel de Cathelineau (*suite*). — Lettres de Mère Marie-Andrée Duplessis de Sainte-Hélène, supérieure des Hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Québec, avec des notes de A.-Léo Leymarie (*suite*). — Livres et Revues. — Questions et Réponses.

HORS-TEXTE : *Le vitrail de Louis Barillet, en l'église de Mortagne-au-Perche. — Portrait de Pierre-Louis de La Rochefoucauld, dernier évêque de Saintes. — Vue de Brouage,* d'après une eau-forte originale de Marcel Fleury.

ADMINISTRATION ET RÉDACTION :
52, Rue de Richelieu, PARIS 1er.

Abonnement :	Le numéro :
1 an : Édon ordinaire : 40 frs.	Édon ordinaire : 7 frs. 50
1 an : Édon de luxe : 100 frs.	Édon de luxe : 20 frs. 00

Le Commissariat Général du Canada en France

COMMISSAIRE GÉNÉRAL :
L'Honorable PHILIPPE ROY

COMMISSAIRE DU COMMERCE :
Le Colonel HERCULE BARRÉ

SECRÉTAIRE DU COMMISSARIAT GÉNÉRAL :
PIERRE DUPUY

Pour tous renseignements sur le Canada s'adresser :

17, Boulevard des CAPUCINES

PARIS

Site Internet : Archiv-Histo.com

Une Librairie aux Méthodes nouvelles

L'OFFICE CENTRAL DE LIBRAIRIE
ET DE BIBLIOGRAPHIE
76 bis, Rue des Saints-Pères, Paris (7e)

Son but . . . . . L'**O. C. L. B.** fondé en 1923, par M. Pierre de Lescure et un groupe de personnalités amies des lettres, a pour but la diffusion du livre français, par **l'information bibliographique** et par **la vente.** Absolument indépendant, il n'est lié à aucune maison d'édition.

Son organisation. . L'**O. C. L. B.** afin d'être parfaitement au courant de tous les domaines de la pensée française, est divisé en **Départements** qui fonctionnent avec la collaboration de **25 Spécialistes.** Ceux-ci forment un lien permanent entre le public et le monde des sciences et des lettres.

Sa méthode. . . . L'**O. C. L. B.** renseigne avant de vendre. Un **Service de renseignements bibliographiques** répond gratuitement aux demandes, dresse des listes d'ouvrages sur tous les sujets, constitue et entretient des bibliothèques publiques et privées.

Les Livres modernes L'**O. C. L. B.** comprend des rayons relatifs à tous les livres modernes (**éditions courantes, éditions originales, livres de luxe**). — Il publie un périodique d'un genre nouveau : **LES FICHES DU MOIS,** qui, rédigé par des spécialistes, rend compte des livres dès leur apparition. (Abon. : France : 12 fr.; Belgique : 15 fr.; autres pays : 25 fr.).

Les Livres anciens. L'**O. C. L. B.** possède un département de livres anciens, dirigé par M. Raymond Chasles, archiviste-paléographe. Il **vend** et **achète** les livres anciens, depuis les manuscrits et les incunables jusqu'aux éditions romantiques. Il publie un catalogue mensuel, envoyé **gratuitement,** sur simple demande, aux amateurs.

Ses moyens de vente L'**O. C. L. B.** offre au public parisien un **Magasin,** organisé comme la bibliothèque la plus moderne, dont les services de vente sont dirigés par M. Pierre Schommer, et où se succèdent des **Expositions.** — Fournisseur et correspondant de nombreux amis des livres et de bibliothèques **dans le monde entier,** il est outillé pour servir promptement ses clients de province et de l'étranger.

ENVOI GRATUIT SUR DEMANDE DE LA BROCHURE N° 6
CONSACRÉE A LA DESCRIPTION DES SERVICES DE L'O. C. L. B.

ACTES
de la
Société d'Histoire du Canada

Le major Gustave Lanctot, membre de la *Société Royale du Canada*, président de la *Société du Folk Lore*, secrétaire de la *Société historique du Canada*, délégué de la *Société d'Histoire du Canada* et directeur français des Archives publiques du Canada, vient d'obtenir, avec les deux travaux qu'il avait présentés au Comité des Fêtes du Jubilé de diamant de la confédération, deux prix. Le major Lanctot avait présenté ces deux essais sous les pseudonymes de Louis Riendeau et de Pierre Parent.

Le Préfet Apostolique des Iles Saint-Pierre et Miquelon, Mgr Ch. Heitz, de la Congrégation du Saint-Esprit, membre de la *Société d'Histoire du Canada*, vient de recevoir, dans la dernière promotion du ministère des Colonies, la Croix de Chevalier de la Légion d'honneur.

Le 15 septembre dernier, la délégation canadienne « *Au Pays des Ancêtres* » arrivait à la Rochelle où M. Jean Gaillot, délégué des « *Amitiés Françaises* », les recevait. MM. Victor Morin, président de la *Société historique de Montréal* ; Pierre-George Roy, archiviste de la Province de Québec ; le docteur Valmont-Martin, maire de Québec ; les échevins Savard, Rochon ; le R. P. Boileau, recteur du collège de Gravelbourg, le docteur Tassé, étaient accompagnés de M. Th. Beauchesne, chef du Bureau de Paris des Archives du Canada, secrétaire-général, trésorier de la *Société d'Histoire du Canada.*

Après un service à la Cathédrale où le clergé reçut solennellement la Délégation, une réception à la Préfecture et à la Mairie, M. de Vaux de Foletier, archiviste, fit les honneurs des documents importants que recèlent les Archives départementales de la Charente Inférieure et présenta les Archives provenant de Louisbourg, et M. G. Musset, bibliothécaire de la ville reçut la Délégation au milieu des Livres et Documents dont il a la charge.

Site Internet : Archiv-Histo.com

A l'hôpital Saint-Louis que dirigent avec dévouement les Sœurs de la Sagesse, la Délégation fut reçue par notre savant collègue du *Comité des Sources et des Recherches*, l'abbé G. Barbotin, ancien doyen d'Échillais. Les nombreux documents conservés en cet établissement retinrent l'attention des visiteurs et tous les souvenirs d'Acadie et de la Nouvelle France se réveillèrent lorsque, dans la Chapelle, l'abbé Barbotin leur montra les tombeaux de Mgr Roch de Menou et de Mgr de Champflour.

Le soir, dans la salle haute de la Bourse, M. Victor Morin fit une conférence sur la littérature Canadienne-française et les historiens Canadiens, conférence que présidait M. Christian Möech qui avait rappelé, en termes éloquents, la protestation de la Chambre de Commerce de La Rochelle au moment de la Cession (1).

Le jeudi 16 septembre, la Délégation atteignait Rochefort d'où partirent la plupart des flottes envoyées au Canada, les convois de ravitaillement, les officiers et fonctionnaires royaux dont les noms sont intimement liés à l'Histoire du Canada.

Les « Amis de Brouage » (2) avaient bien fait les choses et les efforts de son président, véritable animateur de cette journée, furent couronnés de succès. La plus grande cordialité qui anima les quelques heures de Rochefort et de Brouage durent le récompenser de son zèle et de son dévouement.

A la préfecture maritime le contre-amiral Cazenave, commandant la marine à Rochefort, entouré de son État-major, de M. Mariani, sous-préfet, de M. Angibaud, premier adjoint, salua la Délégation en ces termes :

« C'est pour l'amiral commandant la marine à Rochefort, une bonne fortune dont il ressent à la fois et le charme et le prix, que de vous accueillir le premier dans ce vieux port de guerre.

« Si, au cours de votre pèlerinage sur la terre française, il vous a plu de faire, durant quelques heures, station parmi nous, sans doute avez-vous compté recueillir ici quelques vieux vestiges d'un passé qui nous est également cher, à vous et à nous, car il est comme un faisceau précieux où s'entremêlent les souvenirs de la vaillance de vos ancêtres et les traces des efforts insuffisants, hélas ! de par le malheur des temps, des efforts, dis-je, accomplis par la mère-patrie pour assister ses enfants de la Nouvelle-France.

---

(1) Voir à ce sujet l'étude importante de J. Tourneur-Aumont, professeur à l'Université de Poitiers : la Protestation de la Rochelle contre l'abandon du Canada (1761) parue dans *Nova-Francia* (Vol. II . N° 1, p.p. 3 — 24)

(2) Amiral Cazenave, commandant de la marine, président d'honneur ; le capitaine de vaisseau Dick Lemoine, de la *Société d'Histoire du Canada*, président ; Th. Beauchesne, secrétaire-général, trésorier de la *Société d'Histoire du Canada* ; Mlle Lusseau, secrétaire ; capitaine de vaisseau R. Juin ; capitaine de frégate ; E.-R. Deschamps ; l'abbé Barbotin du *Comité des sources et recherches* de la *Société d'Histoire du Canada* ; Foubert, propriétaire à Brouage.

NOVA ERANCIA - Volume 3, nos 1-6, 1927-1928

« J'aime à croire que votre espoir ne sera pas déçu !

« Pour vous guider et vous donner les éclaircissements nécessaires, je m'en remets à de plus érudits que moi, le très honorable M. Beauchesne, d'abord, le distingué représentant de la science historique canadienne en France, mon digne collaborateur, le commandant Lemoine, conservateur de nos archives de la marine.

« Mais, au risque d'empiéter sur leurs attributions, je leur demanderai toutefois l'autorisation de vous dire brièvement en quels lieux vous êtes présentement ici.

« Cette maison fut celle des Intendants de la marine à Rochefort ; ce port ayant été, durant près d'un siècle, la tête de pont principale de nos communications avec vos ports, Port-Royal, Louisbourg, Québec, on peut conjecturer que c'est ici que furent élaborés et signés la plupart des ordres de détail réglant, en exécution des ordres généraux du roi, le ravitaillement des colonies d'Amérique.

« Le plus célèbre de nos intendants ce fut Begon, le véritable créateur de Rochefort, sous l'heureuse impulsion de Colbert ; la correspondance de Begon abonde en détails intéressants ou même pittoresques sur ses relations officielles ou privées avec le Canada ; il y envoya deux de ses fils, dont l'un devint Intendant et l'autre Gouverneur des Trois-Rivières.

« Son petit-fils, qui naquit dans cette maison même, fut plus tard le grand chef d'escadre et Gouverneur du Canada, M. de la Galissonnière.

« Bien que cette particularité soit étrangère à l'histoire de votre pays, vous apprendrez sans doute avec intérêt que cette galerie et la chambre attenante furent habitées, durant quelques jours par Napoléon avant son départ pour l'île d'Aix : il est à croire qu'ici ce grand homme vécut les heures les plus douloureuses de son existence.

« Le long de la paresseuse Charente, dans ce bassin de radoub, dans cette antique corderie, œuvres de Colbert, que ces arbres vous cachent, combien de vaisseaux, frégates, bricks ou flûtes, furent-ils équipés, réparés et gréés, qui, ensuite, descendant la rivière, remorqués par les forçats, s'en allèrent vers vous, « sillonnant », comme le dit plaisamment l'un de vos premiers poètes, Lescarbot, « sillonnant le dos de la vague Amphitrite » !

« Et j'imagine qu'au retour de leurs rudes croisières, nos jeunes officiers et nos gardes-marine se délassant à la promenade, sous les ormeaux séculaires de ce parc harmonieux, fredonnèrent souvent ces douces cantilènes recueillies là-bas sur les lèvres gracieuses de vos arrières grand'mères :

Vive la Canadienne,
Et ses jolis yeux doux !

ou bien cette autre, que j'ai apprise moi-même plus tard, jeune aspirant dans un coin perdu de votre Acadie :

A la claire fontaine,
M'en allant promener,
J'ai trouvé l'eau si belle
Et je m'y suis baigné.

« Bref, Rochefort est comme imprégné du parfum, vieillot peut-être, mais authentique et combien émouvant, du cher passé de votre pays ! J'aime à penser que d'ici à la tombée du jour les effluves de ce parfum arriveront agréablement jusqu'à vous.

Site Internet : Archiv-Histo.com

« C'est sous les auspices de tels sentiments que je vous adresse, Mesdames et Messieurs, en mon nom propre, au nom de Monsieur le Sous-Préfet, de M. le maire de Rochefort, un souhait cordial de bienvenue. »

Chez les Filles de la Charité — Sœurs de Saint-Vincent de Paul — à l'Orphelinat de la Marine que fonda le père de l'Intendant Bégon, une gentille fillette débita le compliment suivant au nom des Orphelines de de la Marine :

« Dignes et Vénérés Visiteurs,

« Fille de Monsieur Bégon, comme vos nombreuses devancières nous sommes heureuses et fières de l'honorable visite que vous voulez bien faire à notre établissement durant votre court passage à Rochefort.

« L'histoire et nos maîtresses nous ont appris quels sont les liens de famille qui unissent le Canada et notre chère Patrie ; aussi, Dignes Visiteurs, permettez à de modestes enfants, de vous dire qu'elles aiment votre cher Pays et que comme Françaises, elles mêlent à leur amour une bien vive reconnaissance. Vos enfants ne sont-ils pas venus nombreux, verser leur sang pour libérer notre Pays attaqué par des ennemis acharnés à sa perte ? Toute notre vie, croyez-le bien, Dignes Visiteurs, nous aimerons à nous rappeler la dette que nous devons à nos Alliés et particulièrement à ceux du Canada.

« C'est dans ce sentiment que nous demanderons au Bon Maître du Ciel de dédommager votre patrie en faisant descendre ses grâces de choix sur vos chères familles et sur vos compatriotes.

« Merci encore, Dignes Visiteurs, pour la vénération dont vous entourez la mémoire de notre cher bienfaiteur, Monsieur Bégon. Les enfants savent et sauront toujours mieux apprécier le bonheur de leur éducation chrétienne et la sollicitude si grande dont elles sont l'objet de la part de la Marine et de ses amis.

« En cette qualité, Vénérés Visiteurs, vous avez droit à notre reconnaissance et nous sommes heureuses de vous en donner l'assurance, en même temps que nous vous offrons l'hommage de notre profond respect.

Aux Archives de la Marine, où les documents abondent pour l'histoire du Canada, plusieurs pièces importantes furent présentées à la Délégation qui ne quittait qu'à regret ce département où les Archives publiques du Canada emploient plusieurs fonctionnaires et où le commandant Dick Lemoine est un guide compétent et un administrateur zélé.

A midi, en l'hôtel de France, un banquet était servi au milieu d'un luxe de décoration dont la Marine avait fait les frais. Autour des Canadiens et de leurs dames avaient pris place M. Mariani, sous-préfet de Rochefort, l'amiral Cazenave, MM. Aymond, maire et Angibaud, adjoint de Rochefort, le bureau de la Société des *Amis de Brouage*, le commandant Mauras, président de la *Société de Géographie de Rochefort*, le maire d'Hiers-Brouage, et plusieurs autres personnalités.

A la fin du déjeûner, trois discours furent prononcés.

Le commandant Dick Lemoine, président des *Amis de Brouage*, membre de la *Société d'Histoire du Canada*, prit le premier la parole :

« Mesdames, Messieurs,

« L'honneur me revient, qui m'est particulièrement précieux, de remercier nos amis, Canadiens français, d'avoir bien voulu si aimablement répondre au vif désir que nous avions de les recevoir à Rochefort. A M. Victor Morin, le chef éminent de la Délégation, à Son Honneur M. Valmont-Martin, qui représente si dignement cette grande cité de Québec, dont les origines tiennent de plus près au cœur de la Saintonge ; à M. Georges Roy, l'archiviste érudit auquel nous avons été heureux de montrer les précieux documents que nous possédons sur le Canada ; au R. P. Boileau, auquel nous dirons mieux à Brouage notre gratitude pour la société qu'il personnifie ici ; à MM. les échevins de cette autre cité magnifique fondée par un Français ; à vous tous, Messieurs qui, vous souvenant du Rochefort d'autrefois, nourricier du Canada, avez bien voulu faire halte au Rochefort d'aujourd'hui ; à vous surtout, Mesdames, qui n'avez pas craint d'affronter les fatigues de ce voyage d'études et de souvenirs et dont la charmante présence nous est si douce, je suis heureux de témoigner la reconnaissance et l'affectueuse amitié, non seulement de ceux qui ont la joie de vous entourer ici, mais encore de tous ceux, et ils sont légion, qui, à leur grand regret, n'ont pu se joindre à nous.

« De grandes ombres planent sur cette assemblée, d'illustres noms pourraient être inscrits tout autour de cette salle. C'est Bégon, le grand Intendant, qui organisa, et pendant vingt-deux ans assura, le ravitaillement du Canada, et dont les deux fils servirent brillamment à la Nouvelle-France, l'un comme Intendant, l'autre comme Gouverneur des Trois-Rivières. C'est La Galissonnière, l'illustre amiral ; c'est le marquis de Vaudreuil, qui fut, comme La Galissonnière, Gouverneur général du Canada ; c'est d'Iberville, le vaillant colonisateur ; ce sont les Serigny, frères, cousins, neveux de d'Iberville, dont la seigneurie de Loire était tout près de nous ; ce sont les de Tilly, dont vous avez vu la maison patrimoniale ; ce sont d'autres et d'autres encore, tous issus de Rochefort, tous partis d'ici qui sur terre, qui sur mer, combattirent pour la grandeur de votre noble et cher pays. Laissez-moi mettre sous l'égide de ces gloires qui nous sont communes, les vœux ardents que nous formons pour vous.

« A vous, Mesdames, à vous, Messieurs, aux Canadiens français, au Canada. »

A son tour le maire de Rochefort se leva :

« Mesdames, Messieurs,

« Rochefort n'est pas peu fière de vous fêter à son tour dans votre pèlerinage au berceau de vos ancêtres.

La ville qui, pendant plus d'un siècle, a été la nourricière de la Nouvelle-France tenait à vous exprimer l'admiration fervente que lui inspire votre émouvante fidélité à la Patrie première.

« Vous êtes venus, selon l'expression de l'un de vous, réchauffer vos cœurs au contact des nôtres ; soyez sûrs que votre attachement pour nous vous est largement rendu.

« Nous ne saurions oublier la lutte opiniâtre que vous avez menée, pour la sauvegarde de votre race, de votre culture et de vos libertés.

Site Internet : Archiv-Histo.com

« Pressés de toute part par le monde anglo-saxon et tout en restant loyaux sujets de l'Empire britannique, vous êtes parvenus par des prodiges de persévérance, à repousser l'emprise intellectuelle de l'Angleterre et à maintenir en face d'elle, vos coutumes, vos traditions, votre langue et votre littérature à l'éclat de laquelle les Anglais eux -mêmes ont rendu de splendides hommages.

« C'est que vous êtes de splendides lutteurs d'une énergie que rien n'abat, même sur les champs de bataille.

« Vons prouvez souverainement par votre effort ininterrompu, qu'impossible n'est pas français.

« Notre ville tout entière puisera dans l'adversité qu'elle traverse, au souvenir de vos luttes patientes et que rien ne suspend, des raisons plus profondes d'espérer. Vous êtes l'exemple vivant qu'avec la tenacité on parvient toujours à fléchir le destin.

« Je suis heureux, au nom des Rochefortais et au nom du Rochefort d'autrefois, de saluer votre sang saintongeais qui se mêle dans vos veines au sang picard, breton ou normand et d'où est né, à deux lieux d'ici, l'un des plus illustres pionniers de la Nouvelle-France.

« Je souhaite, Mesdames, Messieurs, que les liens séculaires qui unissent Rochefort aux rives du Saint-Laurent se resserrent par des relations intellectuelles et commerciales plus étroites. Tel est le vœu que je forme avant de lever mon verre à la prospérité et à la gloire de nos frères canadiens, à la vitalité de cette Internationale française que forment votre pays et le nôtre. »

Puis le maire de Québec, le docteur Valmont-Martin, prononça, avec émotion, les paroles suivantes :

« Au nom de la Délégation canadienne, nous vous remercions de vos paroles de bienvenue. Nous sommes ici dans une atmosphère qui nous plaît.

« Venus en France rechercher les traces de nos ancêtres, nous avons retrouvé à Rochefort le souvenir des fondateurs de notre pays. Nous y avons vu des documents qui nous enchantent.

« Nous sommes aussi venus nous réchauffer à votre contact. Mais notre voyage avait un autre but. Si vous me demandez quel est ce but, je vous répondrai par une allégorie que me suggère une page magnifique d'un littérateur canadien, qui descendait, le soir, notre grand fleuve, le Saint-Laurent, et voyait disparaître, à mesure qu'il s'avançait, les phares du rivage.

« On peut se guider en pleine nuit sur les étoiles du ciel, mais si elles se cachent il reste la boussole.

« Nous avons pu dans notre existence nationale nous guider sur les phares que furent nos grands hommes. Leur patriotisme large et éclairé a dirigé notre marche. Nous avons eu aussi les conseils des étoiles qui sont les principes de survivance de notre nationalité, c'est-à-dire nos traditions, notre langue, notre foi. Si les nuages obscurcissent les étoiles, il subsiste notre boussole : la France.

« C'est la France que nous sommes venus chercher. C'est dans son esprit d'endurance que nous avons voulu nous retremper. Nous lui sommes reconnaissants de nous avoir constamment dirigés et nous espérons que pendant longtemps encore, elle sera la boussole de la nation canadienne. »

Puis, après une visite à Saint-Louis de Rochefort, où M. l'archiprêtre Dugés, entouré de nombreux fidèles, les reçut, les Canadiens gagnèrent Brouage.

« Alors là, ce fut, dit la *Gazette d'Aunis* (1), une réception inoubliable. Toute la population, endimanchée, était sur pied et entourait M. l'archiprêtre de Marennes. Les insignes visiteurs furent émus jusqu'aux larmes en voyant les touchants témoignages de ces braves gens qui considéraient ce jour-là comme le plus grand jour de fête qu'ils aient jamais vu et qui les accompagnèrent partout. Bien entendu on fit une halte à la petite Colonne qui rappelle que le fondateur du Canada, Samuel Champlain, est né à Brouage. Cette Colonne fut d'ailleurs trouvée trop modeste par les pieux pélerins qui déclarèrent qu'ils allaient s'occuper de la faire remplacer par un monument plus digne de celui qu'elle commémorait. Après qu'on eût parcouru les remparts et vu diverses maisons, une prière fut dite à l'église où parla M. l'archiprêtre. Au moment du départ chaque visiteur reçut des habitants un petit cadeau qui fut fort apprécié. »

Ces deux journées de la Délégation canadienne au « Pays des Ancêtres » furent organisées avec la participation de la *Société d'Histoire du Canada* ; plusieurs de ses membres furent les animateurs de ces fêtes et réceptions et il convient de féliciter sans réserve notre collègue, le commandant Dick Lemoine, du succès obtenu en Saintonge.

(1) *La Gazette d'Aunis*. La Rochelle, 18 septembre 1927.

AVIS

NOUS SERIONS RECONNAISSANTS A NOS ABONNÉS DE NOUS FAIRE PARVENIR LE MONTANT DE LEUR ABONNEMENT (40 fr. pour l'Édition ordinaire; 100 fr. pour l'Édition de luxe) POUR L'ANNÉE 1926-1927; et ce, par versement, au nom de M. Th. BEAUCHESNE, TRÉSORIER DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DU CANADA, Compte de « Chèque postal 1005.88 Paris », 52, rue de Richelieu, Paris (1er).

IL NE PEUT ÊTRE ADRESSÉ QUE DES COLLECTIONS COMPLÈTES DES ANNÉES 1925 - 1926 ET 1926 - 1927, ET CE, AU PRIX DE QUARANTE FRANCS.

TOUT ENVOI D'ARGENT CONCERNANT LA REVUE DOIT ÊTRE ADRESSÉ, POUR L'ÉTRANGER PAR CHÈQUE, AU TRÉSORIER DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DU CANADA, M. TH. BEAUCHESNE, 52, RUE DE RICHELIEU, PARIS (FRANCE).

Site Internet : Archiv-Histo.com

DISCOURS

prononcé en l'église

Notre-Dame de Mortagne-au-Perche (1)

In memoria æterna erit justus.(Psalm. III. V. 7.)
Le souvenir du juste vivra éternellement.

Messieurs,
Mes Frères,

Il n'appartient pas au premier venu d'éterniser son nom et sa mémoire, surtout pour que le nom soit cher et la mémoire bénie. Je ne voudrais pas affirmer que la gloire humaine, celle qui est de bon aloi, celle qui consiste dans une large et louangeuse notoriété, soit l'inséparable suivante de tout grand mérite et de toute vertu éminente, mais du moins faut-il constater qu'elle ne s'attache qu'à eux et se plaît à bercer dans leur tombeau ceux-là qui ne l'ont jamais courtisée de leur vivant, les justes et les saints.

Vous entendrez dire qu'elle est capricieuse autant que la fortune ; et elle l'est en effet pour les pauvres fous qui se font ses esclaves. Plus ils la poursuivent, plus elle se dérobe ; tel croyait bien la tenir qui s'est leurré d'un mirage et d'un fantôme.

Comptez si vous le pouvez, les réputations éphémères qui ont flambé comme un feu de paille parce qu'elles n'avaient rien de solide pour les soutenir !

Combien d'ambitieux portés momentanément aux nues, dont le nom ne fera même pas une génération ! Ils s'envolent, superbes, un beau matin pour atterrir là tout près, et s'enterrer à tout jamais !

« *Periit memoria corum cum sonitu.* »

Ah ! que nous en avons connu de ces réputations tapageuses gisant à côté des lunes mortes ! C'est le juste châtiment des vaniteux que leur célébrité, démesurément enflée, crève et s'effondre comme les bulles savonneuses entre les mains des enfants !

(1) Discours prononcé lors de l'inauguration du Vitrail, dédié à Pierre Boucher, le dimanche 21 août 1927, en l'église Notre-Dame de Mortagne-au-Perche.

Mais quand les siècles ont passé sur la mémoire d'un personnage sans l'entamer, quand ils l'ont auréolée au contraire d'une lumière grandissante, quand elle sort enfin victorieuse des rudes épreuves que lui font subir la frivolité, l'ignorance et l'ingratitude des générations nouvelles, tenons pour certains que nous sommes en face d'un vrai grand homme. Génie ? Héros ? Saint ? Les trois peut-être à la fois !

Vous allez en juger par l'exemple de Pierre Boucher né, ici, à Mortagne le 1er Août 1622, baptisé dans l'église Notre-Dame et décédé au Canada à l'âge de 95 ans le 19 avril 1717.

Avec celui des Mercier, des Turgeon, bientôt des Giffard et de tant d'autres, voilà son nom qui s'est envolé par dessus l'océan, s'est imposé à l'admiration de millions d'hommes et provoque un concert de louanges où la vieille France et la Nouvelle rivalisent d'enthousiasme. Les deux cents ans écoulés depuis sa mort n'ont fait que de le révéler davantage, de mettre plus en relief sa forte personnalité, ses services, et de consacrer les titres qui lui garantissent le culte de ses compatriotes.

S'il eut du génie, s'il fut un héros, c'est à l'histoire de le proclamer. Il ne m'appartient pas ici de discuter ses titres, de faire valoir les difficultés de tout genre qu'il a rencontrées, ni d'exalter la justesse de son coup d'œil et la vigueur de ses résolutions. Ce sont là biens de famille dont l'inventaire a été dressé avec autant de piété que de compétence et d'exactitude par les enfants de la maison. Je ne pourrais que redire avec moins d'art et d'amour ce que les érudits de la *Société Percheronne d'Histoire et d'Archéologie,* ceux de la *Société d'Histoire du Canada à Paris,* et ceux de la *Société d'Histoire Régionale des Trois-Rivières* ont publié sur la vie étonnante de cet immigré de 12 ans, qui nous apparaît, grâce à leurs recherches, comme l'un des pionniers les plus représentatifs du Canada, digne de figurer, à la suite des Cartier et des Champlain, dans l'inoubliable état-major des conquérants, au premier rang de ces colons merveilleux, de ces explorateurs légendaires et de ces missionnaires héroïques dont les luttes, l'endurance et les prouesses fourniront une chaîne d'or à ceux qui tisseront bientôt la future épopée canadienne !

Les poètes ne manquent pas sur les rives du Saint-Laurent, au pays de Québec et de Montréal. L'Académie française s'est honorée en couronnant certains d'entre eux. Ils ont en mains ce mâle outil de tant de chefs-d'œuvre, la noble langue française, qu'ils ont gardée vivante à force de soins et de discipline, dont ils savent même, à l'occasion, imposer l'usage aux souverains anglais, dans les visites officielles, et dont ils sont parfaitement capables de renouveler la jeunesse.

Ils ont pour y réussir l'ardeur d'une race adolescente, les grandes

Site Internet : Archiv-Histo.com

pensées que donnent la foi religieuse, la fierté patriotique, la fidélité aux traditions des ancêtres et le sentiment de la nation développé par une terre magnifique, toute de soleil et de neige où les grands lacs, les fleuves immenses alternent avec les plaines les plus fertiles, les forêts les plus mystérieuses et les montagnes les plus abruptes. Faisons des vœux pour que tant d'inspirations, roulant en cataractes, suscitent le chantre national des origines du Canada. Les héros qui l'ont découvert et lui ont apporté la civilisation ont droit que leurs hauts faits soient immortalisés dans une chanson de geste !

L'histoire a déjà fait son œuvre et continue de la faire ; nous lui sommes redevables de trésors prodigieux qu'elle augmente sans cesse.

Mais devant la pure beauté des fastes du Canada, j'ai l'impression que les historiens ne fond que disséquer...et balbutier ! Pour synthétiser et faire revivre un tel passé, il faudrait la fougue et la magnificence du style épique. Je sais qu'il y a déjà la remarquable « *Légende d'un peuple* » essai plein de souffle et d'émotion ; et pourtant, à mon humble avis ce n'est encore que la première pierre du monument que nous attendons.

Ce jour-là Pierre Boucher ne saurait être oublié. Il aura son rôle, comme il a sa statue à la façade du parlement de Québec, le rôle très complexe d'un homme supérieurement doué qui suffit à tout et sait exceller dans les situations les plus diverses : tout à tour interprète et ambassadeur entre les peuplades rivales des Hurons et des Iroquois ; défenseur contre ces derniers du poste de Trois-Rivières ; chef né dont la bravoure n'endort jamais la prudence, aussi habile négociateur dans la paix que vigoureux capitaine dans les combats ; promu dans l'ordre de la noblesse après plus de vingt ans de bons et loyaux services ; délégué à Versailles près de Louis XIV qui le reçut et l'écouta dans une longue audience avec une curiosité sympathique et fut extrêmement touché par la science, la sagacité et le patriotisme des Canadiens ; organisateur actif qui affronte deux fois l'océan pour recruter de nouveaux colons et les entraîner à sa suite à l'embarquement de la Rochelle ; Gouverneur et Juge Royal à Trois-Rivières, économiste distingué, auteur d'une étude extrêmement judicieuse « *L'Histoire naturelle et* « *véritable des mœurs et productions de la Nouvelle France* » où il donnait la note juste sur la colonie naissante et qui ne fut malheureusement pas assez répandue chez nous, car elle aurait pu faire taire de sots préjugés et déterminer dans les hautes sphères un mouvement d'opinions qui eut peut-être sauvé Montcalm et changé les destinées, voilà sa carrière en raccourci ! Et c'est un petit paysan sans lettres qui s'est élevé tout seul à ces hauteurs !

Quelle activité féconde ! Toujours en mouvement, maniant avec une égale dextérité la charrue et l'épée, la parole et la plume, il lutte

comme un lion pour cet idéal Canadien que les événements se sont chargés de justifier et qui s'annonce immense pour demain.

Finalement, démissionnaire de ses charges et fonctions publiques où s'étaient dépensés, jusqu'à l'âge de 45 ans, ses forces, ses ressources et son génie, il se retire comme un sage, comme un patriarche au sein de sa famille, revient à sa vocation native de terrien de chez nous, fait de la terre, de la bonne terre, et la cultive avec amour, fonde une ville qui perpétue son nom et garde ses restes et, parfait gentilhomme agriculteur, donne à tous les siens, à ses fermiers comme à ses enfants, durant les longues années d'une verte et saine vieillesse l'exemple mémorable des plus rares vertus domestiques et sociales.

Ce sont ces vertus éminentes qui retiennent particulièrement mon attention. Elles donnent à sa physionomie je ne sais quoi d'accompli et de vénérable qui le distingue des aventuriers fameux et font de lui, mieux qu'un personnage de légende, un véritable juste, presque un saint !

Aussi je trouve très heureuse, très séante et combien touchante l'idée qui est venue à votre comité de lui dédier un vitrail dans cette église de son baptême. Les pieux vitraux ne sont-ils pas destinés à éclairer nos âmes encore plus que nos yeux corporels ! N'appartiennent-ils pas en propre aux bienheureux qui semble nous y apparaître comme dans une lumière céleste pour nous instruire, nous encourager et nous fortifier de leurs exemples ! Il convient que le triomphe de Pierre Boucher soit accompagné par la religion et aboutisse à l'église parce qu'il fut avant tout, en tout et toujours un grand chrétien.

Je voudrais traduire avec une éloquence émue les sentiments que m'inspire sa grandeur morale et vous faire surtout bien remarquer quelle en est la source, l'esprit chrétien dans toute sa pureté. C'est par là principalement que sa mémoire restera impérissable.

« *In memoria æterna erit justus !*»

Les familles qui s'en allèrent au Canada dans le cours du XVI[e] et du XVII[e] siècle, n'étaient pas les épaves de notre civilisation. Les agents qui les recrutaient avaient tout intérêt à choisir de braves gens laborieux et honnêtes. Les premiers colons, loin d'être le rebut ou la lie de la société, furent donc une élite, au point de vue professionnel et moral.

De là, l'excellence de la race qui s'est multipliée là-bas ; phénomène presque unique aux yeux de l'observateur avisé, sujet de fierté bien légitime pour les canadiens français, sujet de fierté aussi pour nos provinces colonisatrices, Perche, Normandie, Bretagne, Anjou, Aquitaine, mais hélas ! de fierté rétrospective, car la comparaison du présent avec le passé nous remplit de regret et de confusion, en sou-

Site Internet : Archiv-Histo.com

lignant cruellement ce que nous avons perdu pour nous être émancipés de la tutelle de la foi, en accusant la décadence de nos mœurs et les ruines amoncelées par nos révolutions.

Pierre Boucher appartenait donc à l'une de ces familles souches qui ont fait la force et la grandeur de la France avant de créer la force et la grandeur du Canada. Son éducation première fut complétée par les Pères Jésuites, qu'il rencontra providentiellement sur le bateau et au service de qui il demeura quelques années ; les pères Jésuites, ces maîtres excellents de la Jeunesse, ces missionnaires martyrs, qui arrosèrent de leur sang les forêts des Peaux-Rouges, laissant à l'histoire un mouvement de sacrifice et de dévouement qui suffit à les venger mille fois de la haine séculaire de leurs ennemis et montre bien l'imposture des calomniateurs.

Nourri à cette école, imprégné de l'Évangile et de ses maximes lumineuses, il demeura fidèle jusqu'à la mort à cette inflexible ligne de conduite chrétienne, tant dans sa vie privée que dans sa vie publique.

La preuve, je la trouve péremptoire dans son testament spirituel, cette pièce de toute beauté, qui mériterait d'être citée dans les anthologies comme un chef-d'œuvre de piété, de sagesse et d'autorité. On admire le testament de saint Louis et même celui de Louis XIV. Le testament de Pierre Boucher est empreint d'une noblesse et d'une grandeur d'âme pareilles. C'est à son lit de mort qu'un homme se montre tel qu'il est, sans pose et sans fard. Dites-moi ce qu'il faut penser du patriarche qui, entouré de sa chère épouse et de ses quinze enfants, leur a légué les lignes que voici :

S'adressant à sa femme : « Vous savez, dit-il, combien je vous ai aimée et vos parents pour l'amour de vous. En écrivant ceci, je m'examine sur le temps que nous avons vécu ensemble, mais ma conscience ne me reproche rien, si ce n'est de vous avoir trop aimée ; mais en cela, je n'y vois pas de mal, grâce au Seigneur ».

Peut-on exprimer avec plus de délicatesse l'ardeur et la sainteté de l'affection conjugale ! Puis, il parle à ses enfants : « Je vous recommande la paix, l'union et la concorde entre vous. Ne vous amusez jamais à écouter les rapports qui vous seront faits de vos frères et sœurs. Aimez-vous les uns les autres dans la vue de Dieu, vous souvenant qu'il faudra tous faire ce que je fais, c'est-à-dire mourir et paraître devant Dieu pour y rendre compte de vos actions ; ne faites donc rien dont vous ayez sujet de vous repentir.

« Je ne vous laisse pas grand bien, mais le peu que je vous laisse est très bien acquis... Je ne vous laisse aucun ennemi de ma part, que je sache. J'ai fait ce que j'ai pu pour vivre sans reproches, tâchez de faire de même. Obligez autant que vous le pourrez tout le monde et ne

désobligez personne, pourvu que Dieu n'y soit point offensé. Ayez toujours devant les yeux la crainte du Seigneur et l'aimez de tout votre cœur. »

Et, plus loin, ce sage conseil dont la cité Percheronne peut à bon droit se prévaloir sur les voisins, de Normandie, à la réputation procédurière :

« Si par malheur, ce que je ne crois pas, il arrivait quelques difficultés entre vous; prenez deux ou trois personnes de vos amis les plus gens de bien et leur remettez tous vos intérêts entre les mains et passez-en par où ils jugeront à propos, vous souvenant qu'un méchant accord vaut mieux qu'un bon procès.

« Plutôt vivre pauvre, plutôt mourir que de rien faire contre l'ordre de Dieu. Fuyez toutes sortes de débauches et faites en sorte que vos enfants ne le soient pas. Les personnes qui vivent dans la crainte de Dieu nous peuvent beaucoup servir par leurs prières, conseils et bons exemples, au lieu que les libertins font tout le contraire..... Adieu donc, mes pauvres enfants, pour un peu de temps, parce que j'espère que nous nous reverrons dans le Paradis. C'est là que nous nous entretiendrons cœur à cœur. Je vous dis adieu comme celui qui s'en va devant vous, vous attendre. Priez Dieu pour moi, je le ferai pour vous ! »

Mes frères, je laisse ce document, que je n'abrège qu'à regret, à vos méditations. Tout commentaire ne ferait qu'en affaiblir la vérité, la majesté. Ce qui en confirme l'autorité c'est la vénération avec laquelle l'ont reçu ceux à qui il était destiné et qui avaient connu l'auguste vieillard. Pendant plus d'un siècle il paraît que cet écrit fut lu annuellement, en famille et à genoux ! Quel impressionnant témoignage ! Le culte de la famille a préparé celui de la patrie !

Appréciez maintenant, s'il y a de l'exagération à trouver chez votre héros une figure de patriarche, de juste et même de saint ! Ce qui est incontestable c'est que la religion a été le grand mobile de sa vie, c'est que la foi chrétienne, cette racine nécessaire de la vraie perfection morale a possédé son âme, animé ses intentions, soutenu son cœur et son bras.

Aurait-il atteint cette splendeur d'équilibre sans la prière et les inspirations de l'Évangile ! De même que les cèdres ne parviennent, dit-on, à leur plus majestueux développement que sur les pentes du Liban, aussi je crois que les âmes bien nées ne s'épanouissent dans toute leur harmonieuse beauté que sous le soleil de la Révélation et dans une atmosphère surnaturelle !

Gloire donc à Pierre Boucher pour les travaux et les vertus où il s'est illustré ! Pour avoir été dans les diverses phases de sa longue existence le colon canadien sans peur et sans reproche !

Site Internet : Archiv-Histo.com

Gloire à sa patrie d'adoption, ce jeune et fier Canada qui porte dans ses veines tant de sang pur et généreux et marche à grands pas vers les hautes destinées où l'engage l'héroïsme de ses ancêtres ! La France applaudira à tous ses triomphes avec générosité comme une mère aux cheveux blancs qui se sent aimée et s'admire dans ses enfants et l'église le bénira comme le Benjamin de son cœur et le champion de son espérance !

Gloire à Mortagne cette vieille et digne métropole des émigrés vers laquelle se tournent filialement tant de cœurs canadiens ! Les fleurons de Pierre Boucher étincellent d'un vieil or sans alliage !

Mais Gloire surtout à Dieu à qui doit revenir la première part dans ce triomphe d'un héros chrétien, car c'est du Père des lumières que descend tout don parfait et l'homme qui s'est élevé dans la Beauté, dans la Bonté, dans la Vérité et la Justice n'a pas su le faire par ses propres forces, il était mû par la grâce, porté par la Charité divine et ses exploits chantent son Créateur et Rédempteur ! Souvenons-nous que c'est dans la pureté de ces hauteurs qu'il faut chercher les sources de l'action idéale !

On ne l'oublie pas au pays de Québec. La-bas, nous dit un romancier célèbre, on entend toujours des voix inspirées qui sont à moitié un chant de femme et un sermon de prêtre. Puissent ces voix célestes trouver des deux côtés de l'Atlantique des oreilles attentives ! Puisse à les écouter, les générations montantes s'éprendre plus fortement de l'ineffable douceur des mœurs chrétiennes, du culte du devoir et de l'honneur, du respect de la famille et de l'amour de la patrie ! Ainsi soit-il !

Chanoine L. RATTIER,
Archiprêtre d'Argentan.

LE VITRAIL DE L'ÉGLISE NOTRE-DAME DE MORTAGNE-AU-PERCHE

Boucher en occupe la travée centrale, sa figure inspirée d'une ancienne gravure et de la statue inaugurée voilà quelques années à Québec est sobre de mouvement, ses traits avenants. Un grand manteau de fourrure aide à isoler sa grande silhouette des autres personnages.

Voici à sa droite les émigrants, ceux-ci forment un groupe pittoresque, un jésuite, jeune encore, tout à fait sur la gauche et puis des paysans, des paysannes en costumes du temps ; le bonnet percheron, le chasle, la robe à gros plis, un maintien un peu naïf situent bien dans leur province ces quelques personnages accompagnés encore d'une petite fille, d'un jeune garçon, de l'âge que pouvait avoir Boucher quand il s'expatria, tous deux au premier plan de la composition veillent sur de minces bagages, petits souvenirs vivants emportés de la maison natale.

Ce premier plan a servi au verrier pour ajouter quelques sonorités plus aiguës dans ce coin de page réaliste.

A la gauche de Boucher un officier présente la petite troupe mise à sa disposition par le roi Louis XIV, figures énergiques d'hommes jeunes et pleins d'allant.

Derrière cette scène, le panorama du port de la Rochelle avec ses célèbres tours, et, sur une mer glauque et agitée les lourdes caravelles se balancent, leurs voiles blanches se découpant sur un ciel tourmenté.

L'harmonie de cette scène principale (les harmonies colorées, surtout celles des vitraux sont si proches des harmonies musicales qu'il est permis d'employer les mêmes termes pour les qualifier) ; cette harmonie en mineur avec ces gris verts, ces bleus et ces tons chamois est délicate et reposante.

Les trilobes, les remplages supérieurs et la scène du bas forment un cadre solide et très brillant sur un mode « majeur » à cette scène du départ.

Le trilobe du milieu est orné du blason de Pierre Boucher :

« *D'azur à un Chevron d'Argent, sommé à la pointe d'un Lis au naturel accosté de deux Glands d'Or et accompagné en pointe d'un rocher de même sommé d'une Croix d'Or.* »

Site Internet : Archiv-Histo.com

NOVA FRANCIA - Volume 3, nos 1-6, 1927-1928

Les trilobes latéraux représentent, celui de droite, l'église de Mortagne, avec sa tour d'autrefois, hélas ! détruite, et celui de gauche, la maison qu'il habita à Boucherville où il mourut. Dans les soufflets du remplage trois figures symboliques avec les devises *Pietas, Fortitudo, Justitia*, Piété, Force, Justice, tels sont bien les principaux caractères de la grande âme de Pierre Boucher.

Sur le registre inférieur est figuré le combat dans lequel la vaillance de Boucher sauva en 1663 à la fois la cité naissante des Trois-Rivières et la colonie du Canada.

C'est à gauche, les Iroquois brillamment vêtus, (les jaunes et les rouges dominent) luttant à l'arc et aussi avec des armes un peu trop nouvelles peut-être pour eux, mais le fait est historique, et les morts comme il sied chez des vaincus sont nombreux. A droite voici Boucher sur une éminence, fièrement campé ; il encourage sa poignée de soldats de France, bleus et rouges, encerclant leur drapeau fleurdelysé.

Comme fond à cette bataille la ville des Trois-Rivières émerge avec sa petite église, ses quelques maisons et son moulin à vent.

Le danger était de tomber dans le vulgaire en traitant cet épisode guerrier. M. Barillet pour l'éviter, a dû se souvenir de certains petits tableaux de bataille de l'époque de Louis XIV, entre autres ceux qui meublent une suite de petites salles dans le palais de Versailles, œuvres assez peu connues traitant d'événements historiques et d'une façon qui n'est jamais vulgaire.

Il est bon de rappeler que l'église Notre-Dame de Mortagne est classée Monument Historique, ce qui doit l'empêcher de recevoir une œuvre commerciale, comme hélas ! dans d'autres lieux il faut souvent en regretter la présence.

Jean DE BURES.

"LA VIE CHRÉTIENNE"

COLLECTION D'HISTOIRE ET DE DOCTRINE RELIGIEUSE

PAR MAURICE BRILLANT

LE SCANDALE DE JÉSUS
(30me mille)
par R. P. ALLO.

LA VIE CHRÉTIENNE AU PREMIER SIÈCLE DE L'ÉGLISE
(16me mille)
par J. LEBRETON.

L'UNION DES ÉGLISES
(12me mille)
par Ch. JOURNET.

Chaque volume **12** fr.

LES GRANDS ORDRES MONASTIQUES

COLLECTION DIRIGÉE PAR ÉDOUARD SCHNEIDER

LES HEURES BÉNÉDICTINES
(20me mille)
par Edouard SCHNEIDER.

LA VIE DOMINICAINE
(12me mille)
par Renée ZELLER.

L'ORATOIRE
par André GEORGES.

Chaque volume **12** fr.

QUELQUES LIVRES CATHOLIQUES

Saint Paul par Emile Baumann.
Sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus par Gaston Bernoville.
Saint Vincent de Paul par Antoine Redier.
Le petit pauvre au Pays d'Assise
Le petit pauvre dans ses ermitages
par Edouard Schneider.

BERNARD GRASSET, ÉDITEUR

Site Internet : Archiv-Histo.com

MAISON FONDÉE EN 1878

LIBRAIRIE HISTORIQUE ET DOCUMENTAIRE

Alph. MARGRAFF

37, rue Saint-André des Arts, Paris (6e)

HISTOIRE — MÉMOIRES — VOYAGES — OUVRAGES SUR PARIS ET LES PROVINCES — HÉRALDIQUE — COLLECTIONS HISTORIQUES

: : LITTÉRATURE CURIEUSE OU ANECDOTIQUE : :

Catalogue mensuel « Le Curieux » franco sur demande

Service spécial de Recherches d'Ouvrages RARES ou ÉPUISÉS.

FOURNITURE D'OUVRAGES NEUFS.

Librairie Médicale et Scientifique

Amédée LEGRAND

93, Boulevard Saint-Germain — PARIS (VIe)

Envoi ou réponse par retour du courrier à toute demande d'ouvrages médicaux, scientifiques ou littéraires — En distribution : Bibliographie méthodique des livres de médecine.

Catalogue mensuel franco sur demande.

Pour paraître en Mars 1927 :

Anatomie Radiographique du Squelette normal

par J. BELOT et F. LEPENNETIER

Atlas in-folio, cartonné avec 275 planches

(Radiographies, photographies, schémas, grandeur nature)

BARILLET INV. ET FEC.

Église N.-D. de Mortagne-au-Perche

Vitrail Pierre Boucher

Site Internet : Archiv-Histo.com

L'ÉMIGRATION PERCHERONNE AU CANADA [1]

« Je me souviens » ! Telle est la noble devise qui s'inscrit au blason Canadien et que nous pourrions peut-être épingler ce soir sur l'écusson de votre ville, où elle traduirait fidèlement ce qui est au fond du cœur de chacun de nous.

Ce qui nous réunit, en effet, c'est une pensée d'affection pour nos cousins (ou mieux nos frères) du Canada, si éloignés de nous par la distance, mais si proches par le cœur et qui sont prêts à déclarer comme l'un des personnages du très beau roman d'Adélard Dugré (2) : « Notre patrie à nous, c'est le pays fondé par les colons de la Nouvelle-France, c'est le pays où nous sommes chez nous... Ici même au bord du fleuve, tout nous rappelle ce que firent les anciens et ce que nous devons faire. »

Évocation où se trouvent ramassés en quelques mots très simples tout le passé et tout l'avenir d'un pays, à la formation duquel ont si puissamment contribué les Percherons nos aïeux, à côté des Normands, des Picards, Angevins, Aunisiens et Saintongeais.

Pour n'être qu'un des chants de l'épopée canadienne française, l'émigration percheronne n'en est pas moins très glorieuse ; c'est ce que je m'en vais m'efforcer de vous montrer par l'étude de quelques figures et de quelques faits.

Mais auparavant, permettez-moi, pour situer mon sujet, un peu d'histoire !

Quand les premières familles percheronnes débarquèrent au Canada, il n'y avait pas tout-à-fait un siècle que la France avait pris pied sur ces terres neuves, dont le nom est resté depuis lors à la grande île qui commande l'embouchure du Saint-Laurent.

---

(1) Conférence donnée à Mortagne-au-Perche le 20 août 1927, la veille de l'inauguration du vitrail de Pierre Boucher dans l'église Notre-Dame.

Je dois une particulière reconnaissance à M. Beauchesne et à M. A.-Léo Leymarie qui ont bien voulu mettre à ma disposition la bibliothèque des « Archives du Canada » ou leur riche documentation personnelle, et je suis heureux de leur exprimer ici mes vifs remerciements.

(2) *La Campagne Canadienne.* Ce volume a deux éditions, l'une canadienne et l'autre française. Cette dernière parut en 1927 chez Prudhomme, à Saint-Brieuc.

Site Internet : Archiv-Histo.com

Ce fleuve avait été exploré pour la première fois en 1503, par un Honfleurais, le capitaine Denis ; il le fut de nouveau en 1535 par le Malouin Jacques Cartier qui le remonta sur plus de 800 kilomètres et fonda sur le rocher de Stadaconé un établissement, origine de la future ville de Québec.

Dans la suite, François Ier envoya là-bas Roberval, en vue d'assurer à la France une part du continent nouveau ; mais cette expédition trop hâtivement préparée, ne comprenant que quelques rares colons d'ailleurs assez mal choisis, était vouée à l'insuccès. Elle échoua. Toutefois, malgré son issue défavorable, cette tentative n'en consacrait pas moins pour l'avenir les droits de la France qui grâce à ses pêcheurs resta toujours en contact avec l'estuaire du grand fleuve.

Cependant, il faudra attendre le siècle suivant pour assister à un nouvel, et cette fois très sérieux, essai de colonisation.

En 1603, Samuel Champlain, après une escale à Tadoussac, parcourt le fleuve et y reconnaît les trois points principaux qui sont aujourd'hui Québec, Trois-Rivières et Montréal, dont l'actuel essor justifie ses heureuses prévisions. Il étudie la richesse du sol, les possibilités commerciales, en particulier la traite des pelleteries, sans négliger l'œuvre d'évangélisation qu'il rêve d'entreprendre ici parallèlement à la colonisation.

Dès le premier instant, conquis par sa conquête, il appartient au Canada et va multiplier ses voyages en France afin d'intéresser l'opinion à ces terres vierges dont il pressent l'avenir et dans lesquelles il a une si absolue confiance, qu'après avoir vendu tous ses biens en France, il vient s'y installer définitivement avec sa jeune femme, son beau-frère et quelques religieux récollets.

Début modeste certes, mais qui, dès le principe, marque bien le double but de notre implantation : le peuplement par des Français et la conversion des indigènes.

A quelque temps de là Champlain eut la joie de voir arriver son premier colon, Louis Hébert, un apothicaire parisien, qui tenté par les promesses d'une compagnie commerciale, débarque avec toute sa famille. Cette compagnie, ainsi qu'il advint depuis lors à bon nombre de compagnies françaises ne réussit pas. Une autre lui succéda en 1612 et donna tout d'abord d'encourageants résultats mais on s'aperçut — c'est sans doute pour cela qu'elle allait mieux que la première— qu'elle ne remplissait pas toutes ses obligations, dont la principale était d'amener des colons.

On lui retira donc son privilège et elle fut remplacée par une troisième, celle de Messieurs de Caen. Mais, ce qui valait mieux, arrivait à ce moment au pouvoir Richelieu, dont le génie allait donner enfin à la colonisation du Canada sa première forte impulsion.

NOVA FRANCIA - Volume 3, nos 1-6, 1927-1928

Le premier acte du Cardinal fut de dissoudre la compagnie de Messieurs de Caen et d'en créer une autre qui prit le nom de *Compagnie des Cent Associés* et fut fondée le 29 avril 1627, il y a donc exactement, trois siècles.

Avec la compagnie des Cent-Associés j'aborde enfin mon sujet, et sans doute trouverez-vous qu'il en est grand temps ; mais je vous le disais en débutant, ces préliminaires m'ont paru indispensables pour marquer au moins dans ses grandes lignes l'état de la colonisation au moment où va commencer l'émigration percheronne.

Parmi les Cent Associés se trouvait un certain Robert Giffard, pittoresque et curieux personnage sur lequel je voudrais insister en raison du rôle qu'il joua alors. Il était né, en 1587, à Mortagne-au Perche, où nous le retrouverons plus tard en qualité de chirurgien. Certains ont mis en doute sa profession et, il faut l'avouer, nous n'avons pas de grands détails sur la première partie de sa vie. Cependant on sait par le registre des inhumations de la paroisse Saint-Jean de Mortagne qu'il baptisa, le 12 novembre 1628, l'enfant de Nicolas Jouenne qui venait de naître et qui mourut aussitôt après avoir reçu le sacrement.

Par ailleurs, les tabellions qualifient Giffard de «médecin et conseiller du Roy» et, si c'est là simple flatterie de Messieurs de la Basoche, nous savons d'autre part par la Relation des Jésuites (1) que Giffard sauva en 1640 la vie d'une jeune femme et de son enfant. De plus la Relation de 1642, faisant allusion aux soins donnés à une femme sauvage, dit qu'elle fut visitée par « le sieur Giffard qui sert de médecin à Kébec ».

Donc, quoi qu'on en ait dit, Giffard fut bien médecin ; mais peut-être n'exerça-t-il pas assidûment à Mortagne ? Aussi bien avait-il l'humeur vagabonde et ne tarda-t-il pas à se faire attacher aux vaisseaux à destination du Canada. Tant et si bien qu'en 1627, il se construisit un « cabanage » près de Québec, au lieu dit « la Canardière », afin de s'y adonner en toute tranquillité à sa passion pour la pêche et pour la chasse.

A cette date, la « colonie française » se trouvait installée à Québec ou aux environs immédiats et se réduisait à une vingtaine de familles, parmi lesquelles celles de Louis Hébert, déja nommé, d'Étienne Jacquest, de Guillaume Couïllard. Citons aussi celle d'Abraham Martin dont le nom mérite d'être retenu parce que les terres qui lui furent concédées sur le plateau avoisinant la ville devinrent tristement célèbres par la suite dans l'histoire : c'est là, en effet, que se jouèrent au siècle suivant dans la plaine dite d'Abraham les destinées du Canada et que tombèrent Montcalm et Wolfe.

---

(1) La Relation des Jésuites est la source la plus précieuse que nous possédions sur les débuts de la colonisation du Canada.

Site Internet : Archiv-Histo.com

En 1628, à l'un de ses retours en France Giffard fut capturé par les Anglais pendant la traversée — c'était un désagrément assez fréquent alors — mais il fut assez avisé pour leur fausser rapidement compagnie et revenir dans le Perche. Là, il réalise une partie de ses biens et repart. A 46 ans, il éprouve le désir, très légitime du reste, de se marier et épouse, en 1633, Jeanne Renouard, née à Mortagne sur la paroisse Notre-Dame le 8 septembre 1599. Enfin en 1634, la compagnie des Cent-Associés lui concède la terre de Notre-Dame de Beauport, située à une lieue en aval de Québec, à l'endroit où la rivière Montmorency conflue dans le Saint-Laurent.

Là, notre thérapeute va se révéler comme un organisateur parfait et très entendu en administration domestique. Je ne crois pas, du reste, qu'il y ait incompatibilité entre l'art de guérir et le sens des affaires.

Suivant l'expression que vous avez certainement tous lu dans « Maria Chapdelaine », il faut d'abord, pour réaliser là-bas la mise en valeur du sol, « faire de la terre », la culture étant surbordonnée au défrichement. Or, pour cela, que faut-il à Giffard ? Des bûcherons et des laboureurs ! Où les trouvera-t-il ? Mais justement dans le Perche, pays de forêts, de prés et de champs. Le voilà donc une fois encore reparti à travers l'Atlantique ! Et en cela, vraiment, il ne manquait pas d'un certain mérite, car, à cette époque, suivant la saison, la faveur des vents, le fret des vaisseaux, il fallait environ cent jours pour faire la traversée, [nous voilà loin des 36 heures de Lindbergh] ..... et je ne parle pas du confort des bâtiments !!!

Mais quelle joie aussi, quand, cette même année 1634, il ramène avec lui une quarantaine de personnes au nombre desquelles six familles percheronnes, celles de Jean Juchereau, de Marin Boucher, de Gaspard Boucher, de Zacharye Cloustier, de Thomas Giroux, de Jean Guyon, originaires de la Ferté-Vidame, de Mortagne, de la Ventrouze et de Tourouvre.

Un tel résultat mérite d'être souligné, qui marque si nettement l'influence d'un homme de volonté. Rien, en effet, ne désignait le Perche pour participer à une entreprise quelconque de colonisation.

Qu'un tel mouvement parte d'une province maritime, rien de plus naturel ; mais, le Perche, lui, est loin de la mer ; et ses habitants, aujourd'hui encore, sont gens de sens rassis, bien enracinés et d'ordinaire assez peu disposés à courir la grande aventure.

Alors comment expliquer cet exode qui va se prolonger, nous le verrons, pendant tout le 17e siècle ? sinon par ces deux causes : prestige personnel de Giffard d'abord et ensuite désir de posséder en toute propriété une terre.

Car ne croyez pas que vos compatriotes soient partis simplement

sur la foi d'un beau récit. Il fallait d'autres leviers à leurs enthousiasmes ; aussi s'en allaient-ils ayant en poche des contrats en bonne et due forme, témoin l'acte passé le 14 mars 1634 par devant Roussel, notaire à Mortagne, entre Robert Giffard d'une part et Guyon, maçon, et Zacharie Cloustier d'autre part, aux conditions suivantes : « Ils viendraient s'installer au Canada avec toute leur famille, s'obligeant à aider Giffard à cultiver sa terre et à lui fournir du bois de chauffage jusqu'en 1634. Moyennant quoi celui-ci promettait à chacun d'eux mille arpents de terre en bois et une partie des récoltes »(1).

Comme presque toujours en pareil cas, Giffard n'avait pas prévu, à l'origine, l'ampleur que devait prendre par la suite le mouvement dont il était le promoteur ; mais cela ne lui retire rien de son mérite et celui-ci ne fut pas méconnu, puisque Louis XIV lui donna en 1658 des lettres d'anoblissement.

Sauf erreur, il fut, je crois, le premier anobli du Canada. Toutefois bien avant cette décision royale nous voyons le personnage s'étoffer, prendre de l'importance. D'abord il établit ses enfants, ce qui est d'un bon père de famille, mais les alliances qu'il leur fait contracter achèvent de le poser, ce qui est d'un homme avisé. Sa fille aînée épousa Jean Juchereau, sieur de la Ferté ; la seconde Charles de Lauzon, qui n'était ni plus ni moins que le fils du gouverneur Jean de Lauzon, auquel l'histoire peut reprocher... quelques petites choses, mais qui était aussi bien nanti que haut placé ; la troisième épousa Nicolas Juchereau de la Ferté ; la quatrième entra aux Ursulines de Québec. Quant à son fils Joseph nous en dirons deux mots un peu plus tard.

Organisateur de premier ordre, Giffard fit de son domaine de Beauport ce que nous appellerions aujourd'hui une exploitation modèle ; c'est grâce à ses expériences, à ses remarques, à ses recherches que l'on connut le temps où devaient se faire les semailles, l'époque des récoltes, les mois les plus favorables pour le déboisement.

En somme ce domaine de Beauport, il est le domaine-type, si je puis dire, celui que nous allons voir se développer tout le long du Saint-Laurent et dans tout le Canada français. Le système y est d'inspiration féodale et, fait digne de remarque, il constitue — tous les historiens du Canada l'ont reconnu — le mode le plus parfait de colonisation, le seigneur n'étant, comme l'a si admirablement dit Rameau, « que l'entrepreneur du peuplement d'un territoire ».

C'est là une vue extrêmement intéressante et féconde dont l'expérience révéla la justesse.

Quoiqu'il en soit, les services rendus par Giffard le désignaient aux

---

(1) La Sicotière : *L'émigration percheronne au Canada*. Alençon, 1887.

Site Internet : Archiv-Histo.com

honneurs : il fut appelé à siéger au Conseil Souverain qui, outre ses attributions judiciaires, avait un droit de contrôle sur le gouvernement de la colonie ; et en même temps il fut l'un des premiers marguilliers de la paroisse de Québec où, chaque dimanche, il assistait dévotement aux offices.

Lorsqu'il mourut le 14 avril 1668, on peut dire que sa nouvelle patrie l'avait pris tout entier ; aussi, quinze ans plus tard, verrons-nous son fils, Joseph Giffard de Beauport, vendre les dernières terres que la famille possédait encore dans le Perche.

Cette vente se fit par procureur le 12 avril 1683 et elle fut suivie d'une autre si curieuse, passée le 17 avril, que je ne puis pas ne pas la signaler. Par cette vente en effet, Abel Sagot de la Forge, bourgeois de Québec en la Nouvelle-France, étant « de présent » en la ville de Mortagne cédait tous ses biens à F. Poisson et T. Fromentin pour une somme de 200 livres dont les acquéreurs devront s'acquitter en livrant au port de la Rochelle 500 faucilles et des socs de charrue.

La nature de cette transaction semble indiquer que le numéraire était beaucoup moins nécessaire aux Canadiens que le matériel agricole, et je me demande si elle n'était pas une conséquence lointaine des décisions de finances prises par M. d'Avaugour. L'argent, au début, était rare au Canada et de ce fait plus cher aussi ; or, à cette plus-value normale, le Conseil de M. d'Avaugour avait ajouté une hausse arbitraire ; de sorte que le sou parisis, par exemple, qui valait en France 15 deniers et au Canada 20 deniers, en valut désormais 24.

On espérait ainsi amener de la monnaie en Nouvelle-France et c'est ce qui, en fait, arriva. Mais l'abondance de la monnaie fit aussi monter les denrées ; (c'est en somme ce qui s'est passé avec notre papier-monnaie) et sans doute les instruments aratoires déja rares dans la colonie avaient-ils dû augmenter considérablement de prix.

En tout cas, l'idée de ce Percheron réalisant son bien en matériel m'a paru intéressante et elle montre bien quel esprit pratique guidait ceux qui s'expatriaient. Et ils étaient nombreux ! On estime, en effet, que de 1634 à 1666, 150 familles percheronnes s'établirent au Canada. Or, quand je dis « s'établir » ce n'est pas une façon de parler, car, sédentaires par tempérament, ces terriens, dès qu'ils avaient un lopin, se trouvaient aussitôt fixés ; et, par là même, ils allaient être un des éléments les plus solides de l'enracinement français au Canada.

Mais, direz-vous, ces émigrants venaient-ils indistinctement de tous les points du Perche ? Non ! Il est des villages non éloignés de Mortagne, par exemple, d'où personne ne partit. Mais si l'on considère une carte de Cassini, on constate que presque tous les villages qui fournirent des contingents d'émigrants s'échelonnent à peu près le long des

NOVA FRANCIA - Volume 3, nos 1-6, 1927-1928

grand'routes de Paris et d'Angers, de Tourouvre à Saint-Côme-du-Verd près de Mamers. Les localités qui donnèrent le plus sont Saint-Langis, Parfondeval, le Pin-la-Garenne, Appenai, Saint-Martin-du-Vieux-Bellême, Igé, Saint-Côme-du-Verd, Feings, Champs, Tourouvre, Randonnai, la Ventrouze.

Du seul Tourouvre s'expatrièrent 15 familles, parmi lesquelles celle des Mercier qui donna plus tard un ministre au Canada. C'est ce ministre qui, l'un des premiers, au cours d'un voyage en France, renoua les traditions canadiennes-percheronnes, en venant visiter en 1891 le berceau de ses ancêtres. Depuis lors, votre ville a pu, elle aussi, en 1905, saluer un autre ministre Canadien, Adélard Turgeon, descendant d'une vieille famille mortagnaise qui honore grandement chez nous aujourd'hui les sciences juridiques et le barreau et qui, outre un ministre, donna au Canada deux prélats, l'un Mgr Bourget, évêque de Montréal, et l'autre, Mgr Turgeon, archevêque de Québec.

C'est de Mortagne encore, où il était né en 1623, que partit Pierre Lefebvre qui s'établit aux Trois-Rivières vers 1646 ou 1647 et dont le fils, Jacques, marié à Marie Beaudry, nièce de Pierre Boucher, s'installa à la Baie Saint-Antoine, appelée depuis lors la Baie du Febvre.

Parmi les fils de ce Jacques Lefebvre dont tous, sauf l'aîné qui gardait le patronyme, étaient désignés par un surnom, nous trouvons Joseph Lefebvre dit Beaulac, dont un descendant l'abbé Beaulac vint fréquemment à Mortagne au cours des deux dernières années.

Pour en revenir aux familles parties de Tourouvre, signalons spécialement celles des 3 frères Jean, Pierre et Mathurin Gagnon et de leur cousin, Robert ; le premier eut 8 enfants ; le second, 10 ; le troisième, 15 ; le quatrième, 10 ; soit en une génération 43 descendants.

Par leur fécondité et leur valeur morale, ces familles ont été et sont encore l'honneur et la force du Canada. Et l'on pourrait en citer bien d'autres, en puisant dans une liste où résonnent des noms que vous entendez prononcer tous les jours : les Boulard, les Bouchard, les Chatel, les Crète, les Gadois, les Dutertre, les Turgeon, les Godé les Guimont, les Guyon, les Mercier, les Gastineau, les Juchereau, les Pelletier, les Giroux, les Gaudry, et tant d'autres..... comme ces Paradis dont le nom emplit l'action de « Maria Chapdelaine » !

La descendance de ces familles s'accrut très rapidement, et « en 1723, nous dit La Sicotière, c'était déjà par huit, par onze, par treize, par seize, qu'il fallait compter les branches sorties depuis 80 ans d'une même souche. La population doublait en 25, 21 et même 18 ans, suivant certains statisticiens. L'émigration percheronne serait donc aujourd'hui représentée par 80.000 familles. Parmi celles-ci nombreuses sont celles,

Site Internet : Archiv-Histo.com

nous l'avons déjà constaté, qui virent quelques-uns de leurs membres arriver aux plus hautes charges de l'État. Mais le premier de tous ces grands hommes fut sans contredit Pierre Boucher.

Au nombre des émigrants amenés par Giffard, en 1634, se trouvait, vous vous en souvenez, Gaspard Boucher, de Mortagne. Ce dernier qui avait pour femme Marie Lethière, habitait, au moment de son départ, la paroisse Notre-Dame. C'est là qu'avait été baptisé son fils, Pierre, né le 1er août 1622.

Cet enfant avait donc douze ans lorsqu'il débarqua au Canada ; mais rien ne pouvait laisser présager alors le rôle de premier plan qu'il allait être appelé à jouer dans la colonie naissante. Son intelligence cependant lui avait valu, dès son arrivée, d'être remarqué par les Jésuites qui le prirent à leur service et l'emmenèrent avec eux chez nos alliés, les Hurons.

Durant ces quatre années de mission, ce petit homme éveillé et... débrouillard (dirions-nous aujourd'hui,) se familiarisa avec la langue indigène, ce qui allait lui être avant peu d'un puissant secours. En effet, à peine rentré à Québec, il sert dans la garnison et bientôt, promu sergent, on l'emploie comme interprète dans les campagnes contre les Iroquois, où il se fit remarquer.

C'est encore en qualité d'interprète qu'il fut envoyé en 1645 aux Trois-Rivières, où nous allons assister en quinze ans à son ascension. Nous l'y verrons tour à tour administrateur, commandant militaire, chef au civil et au criminel, en attendant qu'on le choisisse comme ambassadeur auprès du grand Roi.

En 1646 donc, il est chargé des magasins de la ville et l'on devine l'importance de cette place située à égale distance de Québec et de Montréal sur la grande voie fluviale de pénétration qui est en même temps la voie des invasions, tant de fois suivie par nos irréductibles ennemis, les Iroquois.

En 1647, Pierre Boucher est établi par M. d'Ailleboust comme commis en chef et en même temps chargé du commandement par intérim en l'absence des chefs militaires.

En 1653, Lauzon lui accorde des provisions de lieutenant-général civil et criminel et c'est alors qu'il sauve par son héroïsme la ville des Trois-Rivières et du même coup Québec et toute la colonie. La même année, peut-être en reconnaissance de ses éminents services, la compagnie des Cent-Associés lui concède le fief de Grosbois.

Boucher semble bien avoir exercé également la charge effective de gouverneur des Trois-Rivières de 1653 à 1658, mais aucun texte ne vient le confirmer. Quoiqu'il en soit, c'était un personnage d'importance, de si haute importance même qu'en 1661, il fut choisi pour

NOVA FRANCIA - Volume 3, nos 1-6, 1927-1928

aller exposer au jeune roi Louis XIV l'état de la colonie et solliciter de sa part des secours en argent, en soldats, en colons.

Il arrive en France au lendemain de l'arrestation de Foucquet et ne trouve plus auprès du roi un surintendant des Finances, mais seulement un contrôleur général, qui n'en est pas moins puissant du reste, et qui sera très grand dans l'Histoire : Colbert. On devine facilement l'accueil que celui-ci dut faire à Pierre Boucher, car il s'y connaissait en hommes. Mais il ne fut pas le seul à se montrer aimable envers l'envoyé du Canada. Le roi, lui-même, reçut ce dernier avec honneur, s'entretint attentivement avec lui et si notre petit Mortagnais devenu grand Canadien n'eut peut-être pas toutes les manières du parfait courtisan, du moins ne dut-il pas faire trop mauvaise figure en cette Cour où préséances et étiquette tenaient déjà une si grande place. On s'en apercevra en lisant la préface du livre qu'il publia l'année suivante, à son retour dans la Nouvelle-France.

Il était, en effet, rentré dans la colonie le 27 octobre 1662, après un an d'absence, ramenant 100 colons et 100 soldats. C'était peu sans doute, mais du moins avait-il su intéresser le roi et son ministre, puisque ceux-ci allaient envoyer bientôt, en 1665, à la jeune colonie le plus grand de ses intendants, Jean Talon et ce fameux régiment de Carignan-Salières qui venait de prendre une part glorieuse à la victoire de Saint-Gothard contre les Turcs et qui allait contribuer si puissamment à la conquête et au peuplement du Canada.

Je faisais allusion, il y a un instant, à un livre de Pierre Boucher. En vérité il ne manquait plus à celui-ci que la qualité d'homme de lettres ! Dans cet ouvrage, l'auteur se révèle aussi adroit qu'averti et très capable aussi de tenir une plume, comme on l'entendait au Grand Siècle.

Pierre Boucher s'était mis à l'œuvre dès son retour de France et son volume parut en 1664 « chez Florentin Lambert, rue Saint-Jacques, vis-à-vis Saint-Yves, à l'image Saint-Paul » ; il était intitulé : « *Histoire véritable et naturelle des mœurs et productions du pays de la Nouvelle-France, vulgairement dite le Canada* ».

Cet ouvrage, devenu très rare, est d'un intérêt extrême par les descriptions de l'auteur, par ses idées en manière économique, par son habileté aussi qui était bien digne de lui attirer les plus hauts appuis. On y lit, en effet, dans l'épître dédicatoire : « J'aurais sujet de craindre que cet ouvrage ne fût pas bien reçu de ceux qui recherchent les ornements de notre langue, s'il ne me souvenait qu'ayant eu l'honneur l'année dernière de parler à Sa Majesté et de lui répondre à plusieurs questions qu'il me faisait sur le pays de la Nouvelle-France, tant s'en

Site Internet : Archiv-Histo.com

faut qu'il se rebutât de mes réponses simples et naïves, qu'au contraire il eut la bonté d'en témoigner de l'agrément. »

Même sur les rives du Saint-Laurent, vous le voyez, on savait être courtisan ! Au fond, Boucher était beaucoup moins naïf qu'il ne voulait bien le laisser croire ! Mais en sa qualité de chef et de conquérant, il avait la connaissance des hommes et savait comment parler aux uns et aux autres. C'était pour lui simple question de dosage et à cette opération qualitative et quantitative il s'entendait à souhait, avouez-le.

Quelques honneurs lui vinrent encore : les derniers ! Le 28 octobre 1663, il est nommé gouverneur de Trois-Rivières et, le 17 novembre suivant, juge royal au dit lieu. Mais, dès l'année suivante, il demande à être relevé de cette dernière charge et, en 1667, il abandonne, avec le gouvernement des Trois-Rivières, la vie publique. Désormais, rentré dans la vie privée, il se consacre à sa seigneurie de Boucherville et des Iles-Percées, sise en face de Montréal et que vient de lui concéder l'intendant Talon.

Il ne vit plus alors que pour sa terre et pour sa famille surtout, qui en valait bien la peine, comme vous l'allez voir.

Boucher, dès qu'il avait eu l'âge d'homme, avait épousé une femme indigène qui mourut jeune ainsi que son enfant. Vers 1652, il s'était remarié avec Jeanne Crevier qui lui donna 16 enfants ! et il en avait neuf déjà quand il s'installa à Boucherville. Dans sa tâche de colon et de défricheur, il allait faire preuve des mêmes aptitudes que dans les emplois publics et Denonville, écrivant au Ministre en 1686, n'hésitait pas à dire en parlant de Boucher : « C'est la famille qui a le mieux travaillé au bien de la colonie ».

Une telle louange vient jusqu'à vous, Mortagnais ! Vous pouvez en être fiers.

C'est à Boucherville que furent confirmées à Pierre Boucher en 1707 les lettres de noblesse à lui accordées en 1661 par le marquis de Feuquières et dont le Conseil Souverain avait refusé l'enregistrement, sous prétexte que le Roi seul pouvait en conférer.

Ainsi se trouvait couronnée l'existence noble et féconde (c'est bien le cas de le dire) de ce grand serviteur de la France qui s'éteignit en 1717, à l'âge de 95 ans, laissant, pour compléter les grands exemples de sa vie, un admirable testament spirituel qui, pendant longtemps, fut lu une fois par an, à genoux, dans chaque famille canadienne.

C'est pour commémorer, au lieu même de sa naissance, le souvenir de ce grand homme de bien — qui fut aussi un grand homme, tout court — que le « comité Pierre Boucher » a décidé de faire apposer dans l'église Notre-Dame, où il fut baptisé, un vitrail en son honneur. Ce vitrail dû à vos générosités, à celle des descendants de Pierre

NOVA FRANCIA - Volume 3, nos 1-6, 1927-1928

Boucher, à celles du bureau des Archives du Canada et de tous nos frères Canadiens, en particulier des habitants des Trois-Rivières et du gouvernement de Québec, est l'œuvre d'un de nos plus réputés peintres-verriers, l'Alençonnais Louis Barillet. Vous pourrez l'admirer : il est digne de la haute mémoire qu'il célèbre et des trésors d'art que renferme votre église paroissiale, dans laquelle il trouvera sa place toute naturelle, car l'église où est inscrite, de la naissance au trépas, l'histoire du plus modeste d'entre nous, n'est-elle pas le musée tout désigné pour abriter les grands souvenirs ou les grandes figures de la cité et les œuvres qui les rappellent !

Et ainsi cet hommage est conforme, nous semble-t-il, à l'esprit des premiers émigrants, dans l'âme desquels il y avait une part de mysticisme qui nous échappe aujourd'hui et qui n'est sans doute pas assez connue. Georges Goyau s'est constitué l'historien de ce mouvement dans son volume « les origines religieuses du Canada », auquel il a donné comme sous-titre ces mots : « une épopée mystique ». Eh bien ! à cette épopée mystique, le Perche n'est pas resté étranger ; il s'y rattache même par un de ses épisodes les plus... romanesques, pourrait-on dire : celui de Madame de La Peltrie (1). Remontons donc quelque peu en arrière, si vous le voulez bien.

Madame de la Peltrie était née en Alençon en 1603. Elle était fille de M. de Chauvigny de Vaubougon. Après son mariage elle habita fréquemment la terre de La Peltrie, en Bivilliers, dont son mari était seigneur. Or, il advint que ce mari fut tué en 1628 au siège de La Rochelle. Désormais, toute à son chagrin, Madame de La Peltrie, qui se croit libre de ses mouvements, n'a plus qu'une pensée : partir pour ce Canada, dont on parle tant dans les salons de Paris, chez la duchesse d'Aiguillon, à la Cour, dans les châteaux, et où il y a des âmes à gagner. En dépit de sa jeunesse (elle a 25 ans), de sa beauté et de sa fortune, Madame de la Peltrie met tout en œuvre pour réaliser ses pieux desseins !

Mais elle a compté sans son père dont la tendresse s'alarme et qui prétend bien l'obliger à se remarier. Puis elle ne s'est pas assez inquiétée non plus de sa belle-famille qui, sans être aussi catégorique, sur la question du remariage, n'a aucun désir de voir les Peaux-Rouges lui disputer un héritage fort enviable.

La situation est embarrassante... ou plutôt elle le serait pour une femme moins décidée et nous assistons alors à la plus jolie comédie

---

(1) Pour Madame de La Peltrie et Jean de Bernières, voir GEORGES GOYAU : *Les origines religieuses du Canada* [Paris, Grasset] ; SOURIAU : *Le mysticisme en Normandie au XVII^e siècle* [Paris, Librairie académique Perrin]. Cf. également la brochure, très rare, de l'Abbé Gaulier [Imprimerie de La Chapelle-Montligeon].

Site Internet : Archiv-Histo.com

du mariage qu'il soit possible d'imaginer et qui va se dérouler sur un thème tout à fait inattendu.

En ces années-là vivait à Caen Jean de Bernières, un de ces hommes qui paraissent dans leur époque comme un paradoxe vivant, bref un mystique en plein siècle de raison. Car, ne l'oublions pas, *le Discours de la Méthode* est de 1637 et nous sommes en 1638 !

Jean de Bernières donc parut, dans l'esprit de la jeune femme, tout désigné pour jouer le rôle de mari. A dire vrai quand Madame de La Peltrie lui exposa quelle serait sa... mission : qu'ils devraient vivre ensemble non comme mari et femme, mais comme frère et sœur, dans le seul but de lui permettre, à elle, de s'embarquer, dès qu'elle le pourrait, pour le Canada, il fut quelque peu interloqué (ce qui se comprend du reste) et demanda à réfléchir. Assurément il ne s'attendait pas à cela et l'histoire lui parut beaucoup moins drôle qu'à sa partenaire. Cependant, après trois jours de méditations, se considérant comme l'instrument des desseins de la Providence, le saint homme répondit affirmativement. En conséquence, un de ses amis partit pour Alençon afin de transmettre sa demande au vieux M. de Vaubougon. Vous devinez la joie et la fierté paternelles (nous sommes au temps de don Diègue et des pères nobles) et l'accueil fait au messager !

Une ombre allait cependant passer sur cette joie ! Le fiancé, en effet, tardait à venir se présenter à son futur beau-père. Le vieux gentilhomme en conçut quelque humeur et finit par tomber malade. En même temps la belle-famille de Madame de La Peltrie tentait de faire interdire cette dernière. Tout ceci, vous le voyez, est du meilleur théâtre : très classique par la date et l'action y est enchevêtrée à souhait.

Par bonheur pour Madame de La Peltrie, son fiancé est là ! Sur le conseil de celui-ci, elle se lance dans la procédure ; — elle n'est pas normande et percheronne pour rien, — elle en appelle donc au Parlement de Rouen et gagne son procès. Voici achevé le 2e acte !

Avec beaucoup d'opportunité, M. de Vaubougon meurt sur les entrefaites, et Madame de La Peltrie vient à Paris, accompagnée de Jean de Bernières. Ils descendent chez le père de Foucquet, le futur surintendant, et entament leurs démarches. Après avoir consulté le supérieur général de l'Oratoire et M. Vincent, le couple mystique s'en va à Tours, afin d'y rencontrer la Mère Marie de l'Incarnation qui, depuis des années, du fond de son cloître, brûlait du désir de partir pour la Nouvelle-France.

Le couvent des Ursulines de Tours connut alors des jours de pieuse exaltation ; enfin la compagne de Mère Marie de l'Incarnation étant désignée, les deux religieuses et les pseudo-fiancés reviennent en carosse à Paris.

NOVA FRANCIA - Volume 3, nos 1-6, 1927-1928

Mais, là, Jean de Bernières, terrassé par tant d'émotions, de fatigues, de visites, d'agitations, tombe malade à son tour et ce fut, si l'on peut dire, une chance nouvelle : Madame de La Peltrie le soigna avec tant de dévouement que sa belle-famille fut convaincue qu'elle avait le droit de porter le nom de M. de Bernières et qu'ils étaient unis par les liens du sacrement.

Il n'y avait plus qu'à attendre — ce sera le dernier acte — la convalescence du malade. Elle fut rapide, grâce aux soins dont il était entouré et l'on songea alors, après s'être rendu auprès d'Anne d'Autriche à Saint-Germain, à s'acheminer vers Dieppe, où la pieuse caravane, accompagnée jusqu'au dernier moment par Jean de Bernières, s'embarqua le 4 Mai 1639.

Quand le vaisseau eut levé l'ancre, Jean de Bernières reprit le chemin de Caen, où peut-être il songeait déjà à fonder cet « Ermitage » d'où devait partir aussi, 20 ans plus tard, le premier évêque du Canada, Mgr de Montmorency-Laval, qui était originaire de Montigny-sur-Avre, aux confins des pays normand et chartrain.

Les deux religieuses et Madame de La Peltrie débarquèrent à Tadoussac le 14 juillet et arrivèrent à Québec le 1er août : leur premier geste fut de se jeter à genoux et de baiser la terre qu'elles voulaient donner à Dieu et à la France.

Madame de La Peltrie qui ne pouvait rencontrer une petite fille sauvage sans se jeter à son cou et l'embrasser, vécut dès lors de la vie religieuse sous l'habit séculier. S'étant prise d'affection pour la résidence de Sillery, elle y soignait les petites indigènes, les instruisait, les habillait et fut la marraine de plusieurs.

Il en fut ainsi jusqu'en 1641. A cette époque, Madame de la Peltrie, qui semble avoir eu un naturel quelque peu versatile et changeant, se prit d'amitié pour une jeune fille nouvellement arrivée de France, Mlle Mance, qui venait avec Maisonneuve pour remonter le Saint-Laurent et y fonder la ville qui sera appelée Villemarie avant d'être Montréal. Mais ceci est une autre histoire !

Madame de la Peltrie s'enthousiasma donc pour ce projet et, abandonnant les Ursulines auxquelles ce coup de tête portait un grave préjudice, se fit la compagne de pirogue de Mlle Mance. Le 18 Mai 1642, toutes deux débarquaient à Montréal en compagnie de Maisonneuve et de quelques Jésuites. Notre héroïne y devait rester 18 mois ; après quoi, guérie des aventures, elle s'en revint vers ses bonnes Ursulines de Québec, que désormais elle ne quitta plus. Près d'elles et avec elles, elle continua sa vie d'oraison et de renoncement, et mourut le 25 décembre 1671, après une vie mouvementée sans doute, passablement

Site Internet : Archiv-Histo.com

romanesque, mais toujours orientée vers le bien, la seule chose qui compte en dernière analyse.

Ainsi, trois ans après Giffard, promoteur de l'émigration percheronne au Canada, disparaissait une des plus ferventes actrices de l'épopée mystique de la Nouvelle-France.

Pierre Boucher, lui, avait encore à cette date près d'un demi-siècle à vivre ; mais c'est vers le même temps qu'il se retire dans sa terre de Boucherville, laissant à ses descendants le soin de poursuivre l'action héroïque de la première moitié de sa vie. Et ceci nous oblige, pour le moins, de citer un de ses petits-fils, Pierre de Varenne de la Vérendrye qui, non content d'explorer le pays jusqu'aux Montagnes Rocheuses, voulut encore servir sous le drapeau fleurdelysé et combattit en 1709 à Malplaquet, où il reçut onze blessures, devançant ainsi sur les champs de Flandre et d'Artois les admirables soldats canadiens de la Grande Guerre qui, arrosant d'un sang tout français la crête de Wimy, nous ont rendu par là deux fois plus chère leur conquête !

Et maintenant, si, à la flamme des souvenirs que nous venons d'évoquer, nous considérons cette émigration percheronne, n'y-a-t-il pas lieu d'admirer la vigueur de cette greffe française qui, forte de toutes les sèves d'une race robuste et croyante, a su donner à la nation qu'elle fondait les deux bases sociales de l'ancienne société française : le culte de la religion et celui du foyer, ou, si vous préférez, de la Maison, en quoi s'incarne la stabilité familiale. Grâce à elle, grâce à son inaltérable fidélité — sans précédent peut-être dans l'histoire des hommes et dans celle des âmes — la Nouvelle-France est restée certainement ce qu'il y a au monde de plus Vieille France.

Et, aussi bien, y a-t-il lieu d'admirer la vitalité des traditions chez ces Canadiens français qui forment aujourd'hui au milieu des Anglo-Saxons de l'Amérique du Nord un noyau très fortement constitué où se perpétuent la race et la pensée française et qui seront peut-être appelés à jouer un jour dans le monde un rôle imprévisible à l'heure actuelle, mais qui n'en donnerait pas moins un épanouissement nouveau à un rameau pourtant déjà très fleuri de la geste française.

Songez qu'en 1763, au moment du Traité de Paris, les Canadiens français étaient 60.000. Ils sont maintenant 3 millions pour le moins. A ce rythme d'accroissement et connaissant les bonds rapides des progressions géométriques, quelles magnifiques espérances ils laissent entrevoir ! Mais admettons même un fléchissement et ne négligeons pas non plus le mouvement d'immigration vers les Etats-Unis, mouvement grave et très combattu du reste, auquel est consacré un des volumes qui honore le plus la jeune littérature canadienne et que je citais en commençant : La Campagne canadienne, d'Adélard Dugré. Eh bien,

NOVA-FRANCIA - Volume 3, nos 1-6, 1927-1928

compte tenu de ces influences, les Canadiens français n'en compteraient pas moins dans un siècle environ, une population à peine inférieure à celle de la France de Louis XIV, d'où ils sont sortis, et sur laquelle la France de demain sera peut-être heureuse de s'appuyer. Sait-on ce que l'avenir nous réserve ! ?

Tant il est vrai qu'il n'est pas dans l'histoire de fait négligeable ! Qui aurait pu se douter que cette implantation de notre race que nous avons vu si difficile en ses débuts, arriverait, même arrachée à la Mère-Patrie, à un si puissant développement ? De ces efforts une race est née forte, vigoureuse, entreprenante, courageuse, croyante, loyale et... loyaliste. Ce mot n'a-t-il pas été créé pour elle ? Et quand je dis : race, c'est vrai !... Mais ne devrais-je pas plutôt dire que de cette émigration est sortie une nouvelle famille française. Or une famille ne vaut guère que par les qualités de la mère, gardienne du foyer et modeleuse des âmes. Que ce nous soit donc une raison de rendre ici un hommage ému aux mères canadiennes dont le dévouement, le courage et la foi sont à l'origine même de la race.

Les Canadiens français bénéficient aujourd'hui encore des vertus accumulées de ces humbles femmes, parties jadis de nos provinces, de notre Perche, de votre ville : des femmes de chez nous, de belle santé morale et physique, qui ont su mettre au cœur de leurs fils le culte de toutes les traditions et de toutes les fidélités, et leur conserver, avec notre langue, « ce parler français » plus cher que jamais aux Canadiens, la flamme de la spiritualité française.

Je disais que nous leur devions, à ces femmes, de l'admiration. Certes ! Mais que de reconnaissance aussi — et une reconnaissance embellie de fierté — puisque, grâce à elles, aujourd'hui encore quand nous nous penchons sur une âme canadienne, c'est toujours notre cœur que nous y sentons battre !

René Gobillot.

Site Internet : Archiv-Histo.com

ÉTUDES

sur

Roland Michel BARRIN de La GALISSONIÈRE

SA SÉPULTURE

(Suite) (1)

Cependant, et nous ignorons pour quelle raison, ce projet que la fabrique avait approuvé ne fut pas réalisé immédiatement. Des années se passèrent ; il semblait abandonné. Mais en 1772 il est repris et, cette fois, mené à bonne fin. Les Dames de la Galissonnière, veuve et sœur du défunt, choisissent un autre procureur — elles avaient probablement eu des difficultés avec le premier, le sieur de Blaignac — ; et voici les procurations de l'une et de l'autre. Celle d'abord de Marie de Lauzon, passée à Paris, en une maison de retraite, ce qui semblerait indiquer un degré de fortune moindre que celui de sa belle-sœur.

Par devant les conseillers du Roy Notaires au Chastellet de Paris soussignés fut présente haute et puissante Dame Marie Catherine Antoinette de Lauzon, marquise de la Galissonnière, Douairière de haut et puissant Seigneur Rolland Michel Barrin Comte de la Galissonnière (2) Lieutenant general des armées navalles, Grand Croix de l'ordre royal de St-Louis demeurant au couvent des Dames de St-Joseph établi à Paris, rue St- Dominique, faubourg St-Germain, paroisse St-Sulpice.

Laquelle a fait et constitué pour son Procureur général et spécial Me Christian Louis Comte de Monliard auquel elle donne pouvoir de pour elle et en son nom payer à la fabrique du Prieuré et cure de Nemours et

(1) Voir : *Nova Francia*. Vol. II. (1926-1927), No 6, pp. 274-283.

(2) Il est assez curieux que Roland-Michel de la Galissonnière soit qualifié seulement comte quand sa veuve est titrée marquise. Il était cependant très légitimement et authentiquement Marquis de la Galissonnière. La seigneurie de la Galissonnière, qui se trouve dans la Loire-Inférieure, paroisse de Monnières, sur la route de Nantes à Clisson, fut érigée en marquisat, en septembre 1658, en faveur de Jacques Barrin, intendant d'Orléans, d'où elle passa à Roland, bien qu'il ne fût pas l'aîné, et de Roland à Roland-Michel, son fils unique. Or les aînés de la famille continuaient à s'appeler Marquis de la Galissonnière sans en posséder la terre. En 1701, Jacques-François Barrin obtient l'érection en marquisat de ses terres de la Grande-Guerche ; en 1723, son fils, Charles-Vincent considérant sans doute l'illustration du nom de la Galissonnière obtient également l'érection en marquisat de ses terres de Pescheseul, dans le Maine, avec mutation du nom en celui de la Galissonnière. En érigeant ce nouveau marquisat de la Galissonnière le roi ne supprima point l'ancien. Il y eut donc très légitimement deux marquisats et deux marquis de la Galissonnière.

acquerir privativement le local de la sepulture et la faculté et permission de poser dans lad. eglise parroissialle de lad. ville une tombe de liais ditte de lierre de six pieds de haut trois pieds de large et trois pouces d'épaisseur, sur laquelle a été (*sic*) scellé et attaché un marbre noir avec une inscription en francois.

Comme aussi une Epitaphe consistante en une Pierre de liais dite de lierre de cinq pieds et demi de haut, quatre pieds de large et huit pouces d'épaisseur avec une inscription en latin, monument Erigé par laditte Dame constituante et par la dame sa belle sœur à la mémoire dud. haut et puissant seigneur Rolland Michel Barrin Comte de la Galissonnierre, lieutenant général des armees navalles, grand croix de l'ordre Royal de St Louis decedé en lad. ville et inhumé en laditte paroisse, remplir par led. Sieur Procureur constitué touttes les formalités civilles et ecclésiastiques a observer en pareil cas, signer sur le registre de la fabrique touttes choses concernant le même objet, et dresser un procès-verbal en double de la commission portée par les présents pouvoirs et à l'effet de tout ce que dessus passer et signer tous actes nécessaires Promettant avoir le tout pour agréable, obligeant, fait et passé à Paris, en la demeure de laditte Dame de la Galissonniere l'an mil sept cent soixante douze le quatre janvier Et a signé.

m. c. a. delauson de la galissoniere douairière

Scellé led. jour
et an
R. XIII S Mony Baron
[*L. S.*] [*signatures autographes*]

Et le quinze janvier mil sept cent soixante et douze Est encore paru devant les notaires à Paris soubs Lad. Dame Douairière de la Galissonniere qualiffiée domiciliée des autres parts.

Laquelle en confirmant la procuration cy dessus et y augmentant a de plus donné pouvoir aud. S. Comte deMonliard de pour elle et en son nom conjointement avec De Marie Madeleine Barrin marquise de la Galissonnière sa belle-sœur passer et signer avec les sieurs curé et marguilliers de la paroisse de Nemours L'acte de fondation que lesd. Dames de la Galissonniere entendent faire d'une messe en lad. paroisse pour le repos de l'âme de haut et puissant seigneur Rolland Michel Barrin Comte de la Galissonnière lieutenant general des armees du Roy pour lad. messe etre celebrée annuellement le vingt six octobre de chaque année jour du deceds dud. seigneur Comte de la Galissonniere En conséquence payer tant pour l'honoraire de lad. messe à perpétuité que pour l'apposition des tombes et epitaphes mentionnées en la procuration des autres parts une somme de quatre cent livres dont lesd. Des De la Galissonniere sont convenues avec lesd. Srs Curé et marguilliers de lad. paroisse Et qu'elles feront remettre aud. procureur constitué laquelle il a été mal à propos annoncé avoir été déposée à M. de Blaignac par une délibération faîtte en la fabrique de lad. paroisse, payer la somme de quatre cent livres Et en retirer quittance, faire au surplus telles stipulations et conventions que led. S. procureur constitué avisera pour seureté de ladite fondation et apposition desd. épithaphes et tombes, observer les formalités requises en pareil cas. Promettant avoir le tout pour agréable fait et passé à Paris en la demeure de lad. Dame les d. jour et an Et a signé.

m. c. a. delauson de la galissoniere douairiere

Souillé Baron

[*signature autographe*]

Site Internet : Archiv-Histo.com

Signé et paraphé au désir de l'acte de fondation de ce jourd'hui vingt sept fevrier mil sept cent soixante douze

de Monliard
foreau Masson
Delon
Doutreleau
[*signatures autographes*]

* * *

Voici maintenant la procuration de Marie-Madeleine Barrin de la Galissonnière.

L'an mil sept cent soixante douze le onzième jour de février apres midy. Par devant Les notaires du marquisat de La Galissonniere soussignés avec soumission et prorogation de jurisdiction, fut présente haute et puissante Dame Marie Magdelaine barrin epouse de haut et puissant seigneur messire Vincent Barrin seigneur des ruilliers en bourbonnois marquis de la Galissonniere, la ditte dame dudit seigneur son époux pour ce present düement authorisée à l'effet des présentes demeurants au chateau de la Galissonnière paroisse de Monnière, Laquelle a fait et constitué pour son procureur général et spécial M. *Christian Louis Comte de Monliard* auquel elle donne pouvoir de pour elle et en son nom conjointement avec haute et puissante dame Marie Catherine Antoinette de Lauzon marquise de la Galissonniere douairière, sa belle-sœur, convenir avec les sieurs curé et marguilliers de la paroisse de Nemours de l'acte de fondation que les dittes dames de la Galissonniere entendent faire d'une messe en ladite paroisse pour le repos de l'âme de haut et puissant seigneur Rolland Michel Barrin Marquis de la Gallissonniere Lieutenant general des armees navalles du roy grand croix de l'ordre Royal et militaire de Saint Louis pour ladite messe etre celebrée annüellement le vingt six octobre de chaque année jour du décès dudit seigneur de la Galissonniere arrivé en ladite ville et inhumé en ladite paroisse, acquerir privativement le local de la sépulture et la faculté et permission de poser dans ladite église paroissiale de ladite ville une tombe de pierre de liais, ditte de lierre, de six pieds de haut trois pieds de large et trois pouces d'épaisseur sur laquelle sera scellé et attaché un marbre noir avec une inscription en français.

Comme aussy une épitaphe consistante en une pierre de liais, ditte de lierre de cinq pieds et demy de haut, quatre pieds de large et huit pouces d'épaisseur, sur laquelle sera attaché et scellé un beau marbre noir avec une inscription en Lattin, monüement erigé par ladite dame constituante et par la dame sa belle-sœur a la memoire dudit feu seigneur marquis de la Gallissonniere leur epoux et frere ;

En consequence payer tant pour l'honoraire de ladite messe a perpétuité que pour l'apposition des tombe et épitaphe mentionnés cy devant, une somme de quatre cent livres dont les dittes dames de la Galissonnière sont convenües avec lesdits sieurs curé et marguilliers de ladite paroisse et qu'elles feront remettre audit procureur constitué ; déclarant au surplus que l'on a mal à propos annoncé cette somme avoir été payée à Monsieur de Blaignac, par une délibération faitte à la fabrique de la ditte paroisse ; payer ladite somme de quatre cent livres, en tirer quittance faire au surplus telles stipulations et conventions que ledit sieur procureur constitué avisera pour la seureté de ladite fondation et apposition Des dittes épitaphes et tombe,

NOVA FRANCIA - Volume 3, nos 1-6, 1927-1928

observer les formalités requises en pareil cas, promettant avoir le tout pour agréable : promis, obligé, jugé et condamné. Fait et passé au bourg de Monnière, auditoire dudit lieu, au raport de Marie l'un des nottaires soussignés sous le seing des dits seigneur et dame de la Galissonniere les dits jours et an que devant.

La Gallissonniere

M.M. Barrin de La Gallissonnière
Savariau Marie [*signatures autographes*]

Certifié véritable signé et paraphé au désir de l'acte de fondation du jour d'hui vingt sept fevrier mil sept cent soixante douze

de Monliard,
foreau
Masson
Delon
D'outreleau
[*signatures autographes*]

Cᵗˡᵉ à Goulaine le 13 fév. 1772
R. douze sols
De Bourguet
[*signature autographe*]

Nous, Messire Mathurin Bellabre conseiller du Roy président sénéchal du Présidial et juge conservateur des privilèges de l'université de la ville de Nantes certiffions et attestons à tous qu'il appartiendra que maitres Savariau et Marie qui ont délivré et signé L'acte des autres parts sont notaires du marquisat de la Galissonnière Résidants au bourg de Monnière que foy y doit etre ajoutee et a sa signature qui est veritable fait en notre hotel à Nantes ce quatorze février mil sept cent soixante Douze

Bellabre
[*signature autographe*]

* * *

Muni de ces procurations bien en règle, Christian-Louis, Comte de Montliard, se présenta devant le curé et les marguilliers de Nemours et l'acte suivant fut dressé qui nous montre comment il s'acquitta de la première partie de sa mission.

fondation.
Mesdames de la Galisssonnière à la fabrique
27 février 1772

furent présens Mʳᵉ honoré Berthe Pretre chanoine Régullier de la congrégation de france Prieur curé de l'eglise paroissiale de Sᵗ Jean batiste de Nemours d'une part,

Pierre foreau Ecuïer Lieutenant du Prevot general des monnoies gendarmerie et maréchaussées de france Conseiller du Roy en l'Election de Nemours marguillier d'honneur en Exercice de l'euvre et fabrique de lad. paroisse.

S. nicolas charles Perault marchand Epicier.

S. Jean Pierre Delon marchand tanneur.

Et S. Simon antoine Deslandes Limonadier tous trois marguilliers Comptables de lad. œuvre et fabrique.

Tous esd. qualités spécialement autorisés à l'effet des présentes par une délibération du bureau ordinaire de lad. œuvre et fabrique du seize novembre mil sept cent cinquante huit controllée à Nemours, ce jourd'hui et dont une copie collationnée par nous d. notaire led. jour et controllée et demeurée ci annexée Tous d'autre part.

Site Internet : Archiv-Histo.com

Et Mre Christian Louis Comte de Monliard Chevallier Capitaine des chasses du duché de Nemours y demeurant au nom et comme fondé de procurations spéciales de haute et puissante Dame Marie Catherine Antoinette de Lauzon marquise de la Galissonniere veuve de haut et puissant seigneur Rolland Michel Barrin Comte de la Galissonière Lieutenant général des armées navallles grande croix de l'ordre de St Louis suivant les actes dont les originaux passés en suite l'un de l'autre devant Baron et son confrere notaire à Paris les quatre et quinze Janvier dernier sont demeurés ci annexés après avoir été signé et parafé par led. S. de Monliard en notre présence et celle de témoins.

Et encore de haute et puissante Dame Marie Madelaine Barrin Epouse autorisée de haut et puissant seigneur Vincent Barrin marquis de la Galissonnière suivant l'acte dont le brevet original passé devant Savariau et Marie notaires du marquisat de la Galissonnière le unze fevrier present mois controllé le treize et légalisé le quatorze et demeuré ci annexé après avoir certifié véritable signé et parafé dud. S. de Monliard en notre présence et celle des d. témoins Encore d'autre part.

Lesquels ont dit que led. deffunt seigneur Comte de la Galissonnière Etant inhumé en la chapelle St Joseph de lad. Eglise, et les d. Dames comtesse et marquise de la Galissonnière Etant dans l'intention de fonder dans lad. Eglise une messe basse à perpétuité pour le repos de l'âme dud. deffunt, d'acquerir privativement le local de sa sépulture, d'y faire a cet effet placer une tombe et de faire poser une epitaphe dans lad. eglise mesd. Dames ont fait communiquer leurs d. jntentions aux S. curé et marguilliers de lad. paroisse avec offres par elles de païer une somme de quatre cens livres ainsi que le tout est constaté par la délibération cy annexée qui contient acceptation de lad. fondation et convention qu'il en seroit passé acte.

Que lesd. parties désirans effectuer les intentions desd. dames et en assurer l'entière Exécution Elles ont arrêté ce qui suit.

Le d. S. comte de Monliard promet et oblige lesd. dames de la Galissonnière solidairement d'acquerir au nom de lad. œuvre et fabrique une rente perpétuelle de vingt livres au moins sur les aides et gabelles tailles ou autres revenus du Roy d'en fournir aux frais desd. dames la grosse Exécutoire ensemble l'expédition du transport qui en sera fait au profit de lad. fabrique et les lettres de ratification qu'il sera nécessaire d'obtenir sur lesd. transport en la chancellerie Pour par lad. œuvre et fabrique en jouir et disposer en toute propriété ainsi que de ses autres biens laquelle acquisition et remise de pièce led. S. de Monliard s'oblige aud. nom de faire faire avant le premier octobre prochain et pour faciliter lad. acquisition tous lesd. Srs comparans esd. qualités constituent pour leur procureur general et special Mre Michel Begon chevallier ancien intendant de la marine et coner honoraire au Parlement de Metz auquel ils donnent pouvoir d'accepter pour et au nom de lad. abrique la cession et transport de lad. rente en principal et arrérages qui en seront dus signer tout acte qui besoin sera obtenir toutes lettres de rectification le tout au nom de lad. fabrique Et pour l'acquit de lad. fondation Et aux frais de mesd. dames de la Galissonnière ainsi que led. S. comte de Monliard aud. nom les y soumet même substituer a cet effet led S. Begon en tous ses pouvoirs.

En conséquence lesd. curé et marguilliers tant pour eux que pour leurs successeurs esd. qualités promettent et s'obligent de faire dire et celebrer en lad. eglise et paroisse St Jean batiste de nemours le vingt six octobre de

NOVA FRANCIA - Volume 3, nos 1-6, 1927-1928

chacune année jour du décès dud. sgr comte de la Galissonnière ou le plus prochain jour libre en cas de fête a commencer du vingt-six octobre prochain à perpétuité une messe basse de requiem pour le repos de l'âme de mond. seigneur Rolland Michel Barrin comte de la Galissonnière, laquelle messe sera annoncée le dimanche précédent au prone de la messe paroissiale de lad. eglise avec invitation aux officiers militaires et a tous les citoïens de Nemours de s'y trouver et pour la célébration de lad. messe lesd. S. curé et marguilliers s'obligent tant pour eux que pour leurs successeurs de fournir (chacun en ce qui les concerne) pain, vin, luminaire, ornemens et autres choses nécessaires.

Comme aussi lesd. Srs curé et marguilliers concedent à la famille de mond. seigneur comte de la Galissonnière le terrein de lad. chapelle ou son corps est inhumé a l'effet de quoi ils consentent que conformément a lad. delibération il y soit aposé aux frais desd. dames de la Galissonnière une tombe de six pieds de long sur trois de large et se soumettent tant pour eux que pour leurs d. successeurs de ne pouvoir a perpétuité faire inhumer aucun corps sous lad. tombe sinon les personnes de lad. famille qui désireront y avoir leur sépulture.

Permettent aussi auxd. dames de faire aposer au pillier a droite de lad. chapelle une épitafe indicative des noms famille Rang qualités et vertus dud. deffunt pour y demeurer a perpétuité a l'effet de quoi il sera par nous dressé procès verbal desd. apositions de tombe et Epitafe en presence de toutes lesd. parties et aux frais desd. Dames.

Et pour assurer l'entiere Exécution de lad. fondation et en perpétuer la memoire il en sera fait mention sur le martirologe de lad. Eglise et il sera déposé aux archives une expédition des présentes et dud. procès verbal.

Sur lad. rente de vingt livres il sera annuellement païé par led. marguillier comptable aux Srs Prieur curé et vicaires de lad. église à perpétuité trois livres dont trente sols pour led. S. curé et trente sols pour les vicaires pour les honoraires de lad. messe et annonce et le surplus de lad. rente apartiendra à lad. fabrique lesquels honoraires ne pourront étre reduits dans le cas ou lad. rente soufriroit quelque reduction par les faits du Prince ou autrement.

Car ainsi promettant obligeant Renoncant &c. fait et passé a nemours en notre etude l'an mil sept cent soixante douze le vingt sept fevrier apres midy en presence de Me Jean Philippe Delon avocat et de Pierre Masson huissier aud. baillage témoins requis et ont signé

Berthe
Perault de Monliard Masson
foreau Delon Delande
De Lon Doutreleau

[*signatures autographes*]

Controllé à Nemours
le sept mars 1772 reçu trois livres
dix sols Cretté

Insinué led. jour
reçu sept livres
Cretté (1)

(*à suivre.*)

[*signatures autographes*]

EMMANUEL DE CATHELINEAU.

Site Internet : Archiv-Histo.com

RENAUD D'AVÈNE DES MÉLOIZES

Dans leur *Armorial du Canada français*, (1re série, p. 118), MM. E. Z. Massicotte et Régis Roy signalent François-Marie Renaud d'Avène des Méloises, né en Bourgogne en 1655. Il passa, disent-ils, au Canada vers 1685 et accompagna M. de Denonville dans son expédition contre les Iroquois. Le comte de Frontenac le considérait comme « un des meilleurs et plus sages officiers du Canada ».

Voici quelques renseignements sur un de ses descendants, son petit-fils sans doute : Nicolas Renaud d'Avène, chevalier, seigneur des Méloizes, seigneur de Neuville au Canada, capitaine aide-major des troupes détachées de la marine au Canada, chevalier de Saint-Louis, devint les 9 et 11 novembre 1768, acte reçu par Quatremere notaire à Paris, propriétaire de la seigneurie de Saint-Just (Oise) par suite d'un échange, fait avec : Haut et puissant seigneur Anne-Nicolas Doublet de Persan, chevalier, Marquis de Persan, etc... Conseiller du Roi en ses Conseils, etc... Ce dernier s'était rendu acquéreur de Saint-Just quelques semaines auparavant, le 20 septembre 1768, suivant acte reçu par Ducloz du Fresnoy, notaire royal à Paris. En échange de Saint-Just, le Marquis de Persan reçut les terre et seigneurie du Ménou, le fief et le bois de Montpereux et divers biens situés dans la plaine de Persan et au Mesnil Saint-Denis.

Nicolas Renaud d'Avène des Méloizes était né à Québec le 21 novembre 1729, il mourut à Blois, le 11 septembre 1803.

Le 5 janvier 1767, il avait épousé Agathe-Louise de Fresnoy, née le 11 février 1748, morte à Blois le 2 avril 1808. Elle était la fille et héritière de Marie, Marquis de Fresnoy (1701-1781) et d'Élisabeth-Louise Blanchard.

Dernière descendante d'une vieille lignée, elle apportait très régulièrement à son mari le marquisat de Fresnoy, créé en août 1652 et transmissible en ligne féminine à défaut de descendance mâle.

M. et Mme des Méloizes-Fresnoy s'installèrent à Saint-Just embelli et arrangé au goût du jour par leurs soins. Ils y demeurèrent pendant 20 ans, mais, le 3 septembre 1791, ils vendirent Saint-Just à Maître Edme-Jean Gireaudeau, ancien Conseiller du Roi, notaire à Paris.

Ces renseignements sur un ancien Canadien sont empruntés à une intéressante brochure de M. le Comte de Ribes : Histoire de la seigneurie de Saint-Just et de son château, au château de Saint-Just pour l'auteur et ses amis, MCMXXVI. Cet historique a paru pour la première fois dans les *Mémoires de la Société Académique du département de l'Oise*, 1926.

Je rappelle que les Renaud d'Avène portent : *d'azur au chevron d'or accompagné en chef de deux quintefeuilles d'argent et en pointe d'une fourmi de même.* Devise : Droit partout. Les Fresnoy s'armaient : *d'or au sautoir de sable.*

Philippe TIERSONNIER.

NOVA FRANCIA - Volume 3, nos 1-6, 1927-1928

LETTRES

de

Mère Marie-Andrée Duplessis de Sainte-Hélène

Supérieure des Hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Québec

(*suite*) (1).

IV

†

Madame et tres chere amie

Jay deja eû l'honneur de vous écrire et de vous promettre cette seconde lettre, par laquelle je veux répondre autant bien que je le pourray aux demandes que vous me faites sur les mœurs et coutumes de nos sauvages, je souhaite que l'envie que j'ay de vo[us] contenter me fasse réüssir et que je puisse réellement donner de l'agrément au récit de plusieurs choses qui d'elles mêmes n'en ont point, et qui ne peuvent réjoüir que parce qu'elles paroissent tres extraordinaires.

La multitude des sauvages est si excessives, qu'on ne peut pas nombrer leurs nations, les noms de celles que nous connoissons vo[us] ennuyroit tant elles sont en prodigieuses quantité, il est vray que chaque nation est petite, parce que ces peuples sont toujours en guerre et se detruisent les uns les autres, ils sont si vindicatifs que tout un village se croit obligé venger la mort d'un de leur compatriotes, et ce qu'il y a de plus injuste dans leur procedé c'est qu'ils ne recherche point le coupable, mais tue indifferemm[ent] les premiers quils rencontrent de la nation dont ils ont reçu l'outrage en sorte que quelquefois pour

de l'hôtel Dieu de Quebec ce 17e Octobre 1723.

(1) VOIR: *Nova Francia*. Vol. II (1926-1927), N° 2, pp. 67-78 et N° 3, pp. 133-137.

Site Internet : Archiv-Histo.com

un malotru, ils mettront a mort un chef et un cap[itai]ne distingué dans sa bourgade, et cela plusieurs années apres, car chez eux la rancune se conserve de pere en fils et ils instruisent leurs enfants et leurs petits enfants qu'une telle nation a tué un de leurs freres et qu'ils leurs laissent le soin de venger son sang. Ils ont quantité d'autres mauvaises qualitez comme l'inconstance la legereté, ils sont traitres et fort superticieux, quelques uns adorent le soleil, d'autres le feu, mais communement il est assez dificile de sçavoir ce que c'est que leur religion, parce qu'ils sen font une selon leur fantaisie, plusieurs parmy eux ont commerce avec le Diable, ils en apprennent des choses cachées, et cela les fait passer pour de beaux esprits, on les appelle jongleurs, et lorsquils jongle ils se mette nuds se roule quelquefois sur des charbons ardents sans se bruler, et jettent des cris si affreux pour invoquer le manitou (c'est a dire le Diable) quils font dresser les cheveux de ceux qui les entendent, ils pretende que le mechant genie leur parle et ils publient apres comme des veritez ce qu'il leur a dit, Les R. Peres Jesuites qui leur prêche la foy gemissent de leur aveuglement, et font peu de fruit en plusieurs endroits, ils batisent seulement les enfants quand ils sont prêt de mourir et leur ouvrent le Ciel au sortir de ce Monde, mais il faut user d'artifice pour leur procurer ce bien, car leurs mauvais parents ne le souffriroient pas si on le faisoit ouvertement, jen ay vû qui m'ont dit qu'apres avoir fait avaler a ces petits moribons une cuillerée de quelques remedes, ils essayoient de leur faire prendre encore une cuillerée d'eau et que feignant d'etre maladroits ils la repandoient sur eux en disant *ego te baptiso* sans que personne s'apperçut du mystère, on ne baptise point les sauvages sans beaucoup d'examen et d'epreuves, a cause de leur peu de stabilité Il n'y a que dans les villages chretiens, où on leur confere ce sacrement en naissant comme a nous, parce qu'ils sont elevez dans les pratiques de notre S[ain]te Religion, et qu'ils se montrent même tres fervents dans les exercices de piété, les Missionnaires ont tourné en leurs langues les hymnes, les proses et les antiennes de léglise avec quantité de motets pour toutes les fetes de N. S. de la S[ain]te Vierge et des S[ain]ts et ces pauvres gens les chantent sur les tons de leglise a merveille, ils chantent quelquefois en partie fort harmonieu-

NOVA FRANCIA - Volume 3, nos 1-6, 1927-1928

Pour paraître prochainement :

TABLE ANNOTÉE du Volume II

DE *NOVA FRANCIA*

(1926-1927)

(NOMS DE PERSONNES - LOCALITÉS - MATIÈRES)

Dressée par A.-Léo LEYMARIE

Secrétaire de Rédaction de *Nova Francia*

1 vol. in-8° raisin, 90 pages . . . . . 10 fr.
Tirage sur vélin de Madagascar **limité** aux souscripteurs . 40 fr.

DÉJA PARU :

TABLE ANNOTÉE du Volume 1

DE *NOVA FRANCIA*

(1925-1926)

(Noms de personnes - Localités - Matières)

Dressée par A.-Léo LEYMARIE,
Secrétaire de la Rédaction de *Nova Francia*.

1 vol. in-8° raisin, 90 pages . . . . . 10 fr.

EN VENTE :

AU SIÈGE DE LA *SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DU CANADA*, 52, RUE DE RICHELIEU, (ADRESSER LES FONDS A M. TH. BEAUCHESNE, TRÉSORIER), **(Compte de Chèque postal 1005.88, Paris).**

ET CHEZ GABRIEL ENAULT, IMPRIMEUR-ÉDITEUR, 28, PLACE DE LA RÉPUBLIQUE, MAMERS (SARTHE), **(Compte de Chèque postal 201.64, Paris).**

Pour l'envoi franco AJOUTER AUX PRIX CI-DESSUS *pour frais d'emballage et d'envoi* 10 POUR CENT POUR LA FRANCE, 20 % POUR L'ÉTRANGER.

Site Internet : Archiv-Histo.com

ÉDITIONS AUGUSTE PICARD
PARIS — 82, rue Bonaparte, VIe — PARIS

MANUEL
D'ARCHÉOLOGIE
AMÉRICAINE

Amérique préhistorique — Civilisations disparues

Par BEUCHAT

Un volume in-8° de 773 pages, 262 illustrations et Index
Broché, 50 fr. — Relié toile, 62 fr. — Relié 1/2 chagrin, 80 fr.

Histoire Politique et Sociale
du Peuple Américain

Tome I. — (DES ORIGINES A 1825)

Un volume in-8° de 415 p., 25 illustrations et carte, broché : 25 fr.

VIENT DE PARAITRE

G. GOURY

Origine et Évolution
de l'Homme

Un volume in-8° écu de 400 pages, illustrations,
18 planches hors-texte dont 2 en chromolitho.

Broché . . 35 fr. Cartonné . . 45 fr.

LES ÉDITIONS PICARD
possèdent un stock important de livres d'occasion
(Histoire - Littérature - Religion - Philosophie - Coutumes - Droit)
Achat et vente de Bibliothèque — Expertise
Envoi gratuit de nos catalogues sur demande, en rappelant cette annonce.

sement, d'autres fois les hommes font un chœur et les femmes un autre, ils sont toujours separez dans leglise chacun va de son coté, et ils y gardent une grande modestie, une sauvagesse s'accusoit un jour d'avoir ramassé une épingle dans leglise, son confesseur luy dit quil n'y avoit point de mal, mais elle luy fit une reponce qui marquoit sa foy et son respect po[ur] J. C. mon pere luy dit elle: il me semble que dans ce S[ain]t lieu on doit être si occupé de la Majesté de Dieu qui y habite, qu'on ne doit pas se permettre de penser à autre chose, il en est peu qui conçoive de si hautes idées de Dieu, cependant il sen trouve de fort devotes et quelqu'unes mêmes ont reçu des faveurs du Ciel très signalées dont on a vû les effets Ceux qui embrassent la prière (c'est la maniere dont ils s'exprime pour dire quils sont attachez a la Religion Chrêtienne) sont fort exacts a s'aquitter de tous leurs devoirs, ils sont parfaitement instruits de tous nos mysteres, les Missionnaires ne passent pas un jour sans les prêcher ils profitent de tout ce qui arrive pour les porter a la crainte ou à l'amour de Dieu, ils leur font plusieurs cathechismes tous les jours selon l'âge et la capacité de ceux a qui ils parlent, les heures sont marquées et chacun s'y range a lenvi il vient même quelquefois des sauvages de fort loin de 80 et 100 lieues dans ses Missions pour se faire baptizer ce sont la de grandes consolations pour les Missionnaires qui d'ailleurs menent une vie tres penible et mortifiée, aussy se font ils des S[ain]ts et nous n'en voyons point revenir de ces laborieuses Missions qui ne soient des gens morts a tout, dont les discours pleins d'onction ne respirent que la vertu, Il y a en Canada 30 ou 40 Jesuites repandus dans nos forets qui travaillent a gagner ces pauvres barbares, les plus heureux ce semble, ce sont ceux qui sont chargez des villages des Chretiens. Il y a des Iroquois, des Abenaquis, des hurons, des Micmac, des malecites, des Montagnés, papinachois et quelques autres qui suivent nôtre Religion mais un bien plus grand nombre en paroit tres eloigné, ce qui dèsole surtout les ouvriers apostoliques, c'est que ce sont les francois qui ruinent leurs travaux parmy ces peuples, par les debauches et les crimes quils commettent chez eux en allant traiter pour leur commerce les sauvages disent a ces peres, tu dit que c'est mal fait de s'ennyvrer et que nous ne devons avoir qu'une femme, et

Site Internet : Archiv-Histo.com

voilà des françois qui sont chretiens et qui font tout ce que tu nous defend, on est obligé de leur dire que ce sont de mauvais chretiens qui se damnent mais ces malheureux françois tiennent eux mêmes des discours si impie po[ur] rabatre ce que disent les missionnaires que cela perd la Religion dans ces contrées les sauvages ont eû la cruauté de faire mourir inhumainement plusieurs Peres Jesuites (1) qui nous reverons en secret comme martyrs et qu'on regarde comme leurs premiers apôtres, ils n'étoient pas encore bien apprivoisez alors, et depuis longtems ils ne leur font point de mal, ils ecoutent avec attention les instructions qu'on leur fait et demeurent malgre cela dans l'infidelité quelquefois des vieillards proche de la mort avoüent qu'ils ont crû ce qu'on leur a dit du christianisme et quils veulent être baptisez avant que de mourir on profite de leurs dispositions, et on leur fait renoncer a toutes leurs supertitions.

Vous voulez sçavoir comment ils sont habillez, comment ils se marient, et coment ils s'enterrent, premierement quantité de nations sont nuds, et n'ont pour toute chose sur eux qu'un petit morceau de cuir ou d'étoffe d'environ un quartier en caré qui leur cache ce qui ne doit pas être vû, cela s'appelle en canada un brayer on voit a Montreal ou les sauvages abondent de toutes parts, des hommes grands et bienfaits qui se promenent dans les ruës dans cet équipage aussy hardiment que s'ils etoient bien vetus, d'autres portent une chemise seulement, quelqu'uns ont une couverture jettée negligeamment sur une épaule, les Chrétiens s'habillent quoyque differem[m]ent, les iroquois mettent leurs chemises par dessus leurs couvertures, et par dessus la chemise encore une autre couverture qui va jusque sur leur tête, qu'elles ont toujours nüe, les hommes portent aussy des couvertures par dessus

(1) Parmi ces victimes des cruautés des sauvages, il convient de citer le Bienheureux Jean de Brebeuf, mutilé et odieusement martyrisé le 16 mars 1649; le Bienheureux Isaac Jogues, qui eut la tête fendue et fut décapité le 18 octobre 1646; le Bienheureux Gabriel Lallemant, compagnon du P. Jean de Brebeuf et comme lui martyrisé le 16 mars 1649; le Bienheureux Antoine Daniel, victime des Iroquois le 4 juin 1648; le Bienheureux Charles Garnier, massacré le 7 décembre 1649; le Bienheureux Noël Chabanel, victime d'un huron apostat en décembre 1650; le Bienheureux René Goupil, abattu d'un coup de hache le 29 septembre 1642; le Bienheureux Jean de la Lande, compagnon du P. Isaac Jogues, mis à mort d'un coup de tomahawk le 19 octobre 1646.

NOVA FRANCIA - Volume 3, nos 1-6, 1927-1928

leur chemise qui est ordinairement d'une toile fort blanche quand elle est neuve, et ils la porte jusqu'a ce quelle soit usée, en sorte quelle est noire et grasse a faire mal au cœur, il se raze une partie de la tête et laisse leur cheveux long de l'autre coté, ou bien ils en peignent la moitié en ariere, et l'autre moitié en devant, ils lient une certaine quantité de cheveux ensemble bien serrez sur le haut de la tête, et cette parure ressemble a ces aigrettes que lon met aux chevaux cela menace le Ciel, d'autres laissent trainer sur leur visage une queue de cheveux qui les aveuglent, et qui les incommodent quand ils mangent mais parce quils croyent que cela leur sied, ils suporte cette peine ils se mette de grosse toufe de duvet blanc aux oreilles et se barbouille le visage avec du vermillon, du bleuf, et du noir a noircir, ils sont aussy longtems a s'ajuster ainsy, que les plus curieuses coquetes sont aleur toillette, ils se mattache, car c'est la le mot, surtout quand ils vont en guerre afin disent ils, que la paleur que la peur du combat peut donner ne paroisse point, ils portent beaucoup de galons d'or et d'argent faux sur leurs couvertures, des coliers de porcelaines, des brasselets de rassade, les femmes sur tout en sont chargées quand elles sont jeunes, c'est la leur magnificence ce sont leurs piereries leurs perles et tout ce quil y a de plus beau pour eux, il y en a qui en porte en si grande quantité quils en ont quelquefois sur eux pour 1000[11] les Abenaquises ont la tête couverte dun petit capuchon, quelles bordent avec de la rassade, ou quelles galonne de tout coté, leurs chaussures sappelle mitasse, c'est un morceau detofe qui est plissé sur leur jambes et qui deborde a coté en dehors d'environ 4 ou 5 doigts qui fait un espece de falbala, leurs souliers sont comme des chossons qui seroient plissez au bout par dessus le pied, tout cela a sa beauté chez eux et ils y mettent leur vanité comme le françois a de riches habits.

Les infidelles se marient sans ceremonies quand ils se plaisent, et ils connoissent s'ils ont de l'amitié l'un pour l'autre sans se le dire ils font l'amour a la sauvage sans se parler, une de leur caresse par exemple c'est de se jeter une petite pierre, ou des grains de bled dinde, ou quelque autre chose incapable de blesser, et si c'est une pierre aussi tost quelle est partie le galand regarde d'un autre côte comme si ce nêtoit pas luy qui l'eût jettée, quand la belle

Site Internet : Archiv-Histo.com

la luy rejette c'est une preuve que les cœurs sont en bonne intelligence, mais quand elle ne la renvoye point le pauvre amant est mal dans ses affaires et n'a qu'a se retirer, pour les sauvages Chretiens ils se marient en face d'eglise, sans contract et sans conditions parce que tout ce quon appelle sauvage n'a point de bien fond et ne laisse aucun heritage a ses enfans, les plus riches parmy eux ce sont les meilleurs chasseurs, tout homme qui a ce talent passe dans son village pour un grand party, ils estiment beaucoup la bravoure et les vaillants cap[itai]nes, C'est aux plus courageux qu'ils donnent le titre de chefs, leur pauvreté ne les empêche pas detre considerez quand ils sont bons guerriers, et dans leurs assemblée, un sauvage couvert de haillons parlera aussy hardim[ent] et sera aussy favorablement ecouté, que s'il êtoit cousu d'or ils paroissent fort librement dans ce pauvre equipage et vienne trouver le gouverneur, luy font des harangues, et luy touche la main sans se mettre en peine de rien, quand il y a des Dames presente a ces harangues, ils leur font lhonneur de leur prendre aussy la main et de la serrer en la branlant en signe d'amitié avant que je fusse R[eligieu] se (1) je me suis quelquefois trouvée a ces ceremonies, javois l'avantage de plaire a quelqu'uns de ces gens là, ils venoient me présenter des mains à faire trembler que je touchois sans façon mais non pas sans dégoût, car il ne faut pas les refuser ils prendrois cela pour un mepris on les fait quelquefois manger a la table du gouverneur, et, pour lors, malheur aux dames qui sont a cote deux parce c'est la malproprete même, il s'en trouve parmy eux qui ont des expressions tres vives, et qui raisonne fort sagement, il y a quelques années quil en vint un qui avoit fait de belles actions, il avoit la voix extrémement haute et forte, il dit a M[r] l'intendant (2) a qui il parloit avec le

(1) Arrivée en Nouvelle-France le 2 juillet 1707 n'ayant que vingt ans, Marie-Andrée Regnard Duplessis, ne fit profession que le 8 janvier 1709.

(2) Michel Bégon, seigneur de la Picardière, de Marbelin, de la Pommeraye, de Sérigny, inspecteur général de la marine, ordonnateur à Rochefort, qui fut nommé Intendant de la Nouvelle-France le 31 mars 1710. Le décès de son père retarda sa venue à Québec qui n'eut lieu qu'en 1712. Nommé Intendant au Havre (France) en 1724, Edme Nicolas Robert nommé pour lui succéder étant mort, en mer à bord du *Chameau* en Juillet 1724 et Guillaume de Chazelles, partit de France en juillet 1725, périt à bord du *Chameau*, qui fit naufrage durant la nuit du 27 août 1725, Michel Bégon ne quitta la Nouvelle-France qu'à la fin de l'année 1726, Claude-Thomas Dupuy étant venu prendre sa charge d'Intendant.

NOVA FRANCIA - Volume 3, nos 1-6, 1927-1928

secours de l'interprete ne toffence point je te prie de ce que je te parle si haut, c'est la nature qui m'a donné ce ton là, je ne te respecte pas moins il luy raconta ensuite ses exploits et fut liberalement recompensé, Le Roy Louis 14 avoit envoyé des Medailles d'argent assez grande ou son Portrait etoit dun cotè, et de l'autre etoit celuy du Dauphin (1) son fils et des 3 princes (2) ses enfants pour donner a ceux qui se distingueroient dans la guerre on y a ajouté depuis un ruban couleur de feu large de 4 doigts cela est fort estimé chez eux, ils appellent le Roy, le grand Ononthio, et le gouverneur general ononthio, les Missionnaires ils les nomment les robes noires, et nous les R[eligieu]les blanches a cause de nôtre habit. Nous en recevons souvent dans nos sales ou on les traite fort charitablement quand ils sont malades, quand il y meurt quelque chef, on le fait enterrer honorablement, une partie des troupes est sous les armes, on fait sur sa fosse plusieurs decharges de mousquets, on met sur sa biere une épée croisée de son foureau et la medaille en question attachée dessus, ils sont fort jaloux des honneurs que lon rend a leurs morts, quand il est mort dans les païs den haut cest a dire plus avant dans les terres et quelquefois a 3. ou 400 lieuës quelque grand chef de nos amis, le gouverneur general envoye un deputé de la part des françois a cette nation, pour pleurer le mort et pour couvrir son corps, cela ce fait avec beaucoup de cérémonie, le village s'assemble, le deputé harangue les anciens fait leloge de celuy que l'on pleure, puis il deploye ses presents qu'on met sur la fosse du deffunt, c'est ordinairement ce que les sauvages estiment quelques couvertures rouge ou bleuë, quelque fusils, quelques couteaux pointus, quelques brasses de tabac, voila les dons qu'on leur fait tout cela a sa signification, et en posant chaque chose on explique pourquoy on la donne, par exemple lun sera pour essuyer les larmes lautre pour laver le sang repandu, un autre pour relever le courage un autre pour adoucir

(1) Louis, Grand Dauphin, fils de Louis XIV et de Marie-Thérèse d'Autriche, né le 1[er] novembre 1661, mort le 14 avril 1711.

(2) « Des 3 princes », du Dauphin, car le roi Louis XIV n'eut que deux autres enfants mâles qui étaient décédés en 1671 et 1672. Les trois princes sont donc Louis, duc de Bourgogne; Philippe, duc d'Anjou, qui fut roi d'Espagne sous le nom de Philippe V, en 1700; Charles-Emmanuel, duc de Berry.

Site Internet : Archiv-Histo.com

les esprits, ou pour unir les cœurs, ainsy du reste, et toute cette assemblée fait de grands soupirs a chaque frase de cette harangue en signe d'approbation, tous ces presents vont aux plus proches parents du mort,

Quoy que ces barbares n'ayent pas la foy ils conçoivent grossierement limmortalité de l'ame et ce figurant que leurs parents morts vont habiter un autre monde, ils les enterent avec tous les meubles dont ils croyent qu'ils auront besoin, chaudiere, micoine ou cuillere, fusil tabac jusqua du vermillon pour se barbouiller, tout cela se met dans la fosse, Il y a bien des années quil y eut en canada des tremblements de terre (1) surprenants qui jetterent la consternation parmy tous les franç[ois] mais les sauvages qui ne sçavoient ce que c'étoit, s'imaginerent que cetoit leurs ancestres qui alloient sortir de la terre pour revenir prendre possession de ce païs, et bien loin de se disposer a les recevoir avec amitié ils prirent les armes, et tirerent quantité de coups perdus po[ur] effrayer ces ressucitez imaginaires.

Dans les villages qui sont chretiens on les enterre comme no[us] avec les prieres de leglise, j'ay vû mourir icy un grand chef qui avoit gagné son mal par une action de charité tout a fait chretienne il apprit etant chez luy que des sauvages faisant voyage avoient laissé dans le bois un des leurs qui étoit mort en chemin, il s'informe de l'endroit, et y étant allé, il trouva ce cadavre et le traina seul pendant 30 lieuës pour lui procurer la sepulture en terre S[ain]te avec les prieres ordinaires, il mourut luy même de la pleuresie que cette fatigue luy donna, quil no[us] parut dans de si beau sentiment que nous crûmes quil êtoit bien recompensé de sa charité.

Je croy avoir repondu a vos demandes ma tres chere amie je ne pretend point vous faire valoir cette petite relation, mais si vo[us] scaviez a combien de reprises je l'ay écrite, et comme je derobe mon tems vous veriez que le

(1) Mère Marie-Andrée Duplessis de Sainte-Hélène fait allusion aux secousses sismiques qui se firent sentir, en Canada, en 1661; en 1663, où un grand « tremble terre, » « agitata estota regio uno suinel et codem tempore » (Ch. Lallemant, S. J.); en 1664; en 1668; en 1668: quelques jours après la rédaction de sa lettre, à Montréal, 300 maisons étaient endommagées, une fille tuée, plusieurs personnes blessées; une grêle de pierres s'abattait sur la région et, de crainte d'effondrement des bâtisses, les habitants de la ville couchaient dans les jardins.

NOVA-FRANCIA - Volume 3, nos 1-6, 1927-1928

desir de vous obliger me fais quasi faire l'impossible je me trouverez trop payée de ma peine, si cela vous fait plaisir et a vos amis que je saluë et aux prieres desquels je me recommande, il me reste a vous dire encore qu'il y a deux Missions sauvages desservies par des prêtres des Missions etrangeres, et 2 autres par des peres Recolets, les autres en plus grande quantité le sont par des peres Jesuites, qui s'en acquitent avec beaucoup de zele, et qui ont po[ur] ces barbares un amour et une tendresse de pere, ils leur tiennent lieu de predicateurs, de chirurgiens, de procureurs et enfin de tout les sauvages les aiment aussy et malgré leur grossiereté naturelle, ils sentent bien l'obligation qu'ils leur ont, les chrêtiens parmy eux qui sont les plus fervents usent de macerations, ils se mortifient avec adresse, et vivent dans une grande innocence, on les amène quelquefois en troupes po[ur] no[us] voir et nous les regalons un d'entr'eux se leve un jour pendant une de ses visites, et dit a ses compagnons, mes freres si no[us] croyons etre serviteurs de Dieu parce que no[us] allons plusieurs fois le visiter dans son temple, que devons no[us] penser que ces S[ain]tes filles, qui demeurent perpetuellement dans sa maison et qui passent leur vie a le loüer? voila lidée quils ont de la vie R[eligieu]se. je vo[us] dirois beaucoup de traits d'esprit de ces pauvres gens si le tems me le permettoit priez Dieu po[ur] ceux qui sont dans l'aveuglement et po[ur] moy qui suis comme vous sçavez la plus sincere et la plus soumise de vos servantes

S[r] Duplessis de Ste helene
R[se] h[re] j. (1).

V

†

25 8[bre] 1729

Madame et très chère amie,

Le vaisseau du Roy qui a péri cette année (2) a 8 ou 9 lieuës de Quebec m'a fait perdre plusieurs lettres qui mettoient cheres, nous n'en avons reçu aucune de mon frère, ce qui me mortifie un peu, mais la vôtre n'a pas été

(1) 4 feuilles papier.

(2) *L'Eléphant*, qui partit le 20 juin, vint se briser sur les récifs en face l'Ile-aux-Grues le 1[er] septembre 1729.

Site Internet : Archiv-Histo.com

de ce nombre, et me dédomage en quelque façon de celles qui me manque, puisque votre amitié toute seule m'est plus précieuse que celle de plusieurs autres et par conséquent les marques que j'en reçois plus agréables

Personne ne s'est perdu dans ce naufrage, on a sauvé Mgr l'évêque de Samos (2) Coadjuteur de Québec, un nouvel intendant nommé Mr hocquard (3), et tous les passagers, on a même retiré de ce pauvre vaisseau quantité d'effets moüillez et gâtez, c'est une grande perte, car il étoit richement chargé et la Colonie se ressent toujours beaucoup de ces sorte d'accident, mais Dieu est le maitre, et le mal même qui nous arrive est prévu par son adorable providence, il peut et doit servir à nôtre bien.

Vous êtes donc en peine ma chère amie de la situation ou no[us] sommes, ce que Me Sauvage vous en a dit joint à ce que je vous avois mandé, vous inquiete, nous avons en effet passé une triste année qui n'a été que la suite des troubles qui se sont élevez dans ce Diocèse depuis la mort de Mgr de St valiers (4), nous y avons vû il y a deux ans une guerre ouverte entre le chapitre et le Conseil, il y eut plusieurs arrets rendus, des conseillez exilés par notre gouverneur (5) qui ont été rétablis cette année par ordre de la cour, les Chanoines se croyant Maitres absolus firent tant de changements (1), sur tout dans les Maisons R[eli-

(2) Mgr Dosquet, né à Liège, en Belgique, le 4 mars 1691, entré au Séminaire de Saint-Sulpice, à Paris, en 1715, sacré par Benoît XIII, le 25 décembre 1725, évêque de *Samos in partibus*. Mgr Louis-François Duplessis-Mornay étant évêque de Québec et résidant à Paris il est nommé coadjuteur de Québec en 1729 et devient évêque en 1733 à la suite de Mgr Mornay. Démissionnaire le 24 avril 1737, il meurt à Paris le 4 mars 1777.

(3) Gilles Hocquart, chevalier, commissaire de la Marine, fils de Jean Hyacinthe, seigneur de Muscourt (Aisne). Intendant de Toulon, nommé Commissaire général et Ordonnateur de la Nouvelle-France le 8 mars 1729 et Intendant le 21 février 1731. A son retour en France en 1744, il est nommé Intendant au port de Brest en 1749.

(4) 26 décembre 1727. Mgr La Croix Chevriere de Saint-Vallier fut évêque de Québec de 1704 à 1727.

(5) Charles de la Boische, marquis de Beauharnois, commandeur de l'ordre militaire de Saint-Louis, Gouverneur de la Nouvelle-France de 1726 à 1746.

(6) La phrase commençant par « il y eut... » et se terminant par « ordre « de la cour » est en renvoi en marge de la lettre.

(1) Quatre jours après la mort de Mgr de Saint-Vallier, le Chapitre de la cathédrale de Québec pourvut au gouvernement du diocèse en nommant comme Vicaire Général et administrateur M. Boullard.. L'archidiacre Eustache Chartier de Lotbinière, qui avait été avant d'entrer dans les ordres, garde des sceaux, contesta la légitimité de l'élection, Mgr Mornay ayant été nommé coadjuteur, *cum*

NOVA FRANCIA - Volume 3, nos 1-6, 1927-1928

gieu]ses que les ursulines eûrent recours au Cons[eil] pour implorer la protection du Roy contre les menaces quon leur faisoit, on avoit déja interdit leur Confesseur, et on les avoit traitéz fort durement dans leur propres chaires, sur ce quelles avoient dit que leur Com[munau]te avoit toujours été beaucoup plus paisible quand elles avoient eû des Confesseurs Jesuites que lorsqu'elles avoient eû des prêtres, cette parole a tellement choqué ces M[essieu]rs qu'ils ont crû le clergé flétri et deshonoré, ils ont exercé contre ces bonnes filles tout ce quils ont pensé qui pouvoit les mortifier, ils ont empêché les 7 discrettes de communier et de se confesser toute l'année, n'ayant donné a personne le pouvoir de les absoudre, elles n'ont fait ni pasques ni jubilé, elles se sont vües à la veille dêtre excommuniées, on leur a fait deux monitions, mais heureusement pour elles, il vint en ce temps la des nouvelles de france par langlettere, qui apprirent que la conduite violente des chanoines étoit desapprouvée de la Cour cela les arrêta un peu, ils n'ont pas laissé d'arceler toujours cette maison, qui n'a été calmée qu'à l'arrivée de Mgr. leveque (2) qui leur a rendu leur ancien Confesseur et qui les a beaucoup gracieusées, comme elles le meritent, car ce sont de ferventes R[eligieu]ses d'une regularité exemplaire qui ne s'est point dementie pendant cet orage, d'autres Com[munau]tes ont aussy été tourmentées de ces M[essieu]rs. Ils nous ont ôté notre Confesseur, nous ont donné un jeune canadien (3) dont plusieurs ne peuvent s'accommoder, ces dérangements causent des partialitez facheuses qui désunissent les esprits, il est dificile de s'échapper de ces dangers, vous en connoissez les effets ma chere amie et ce que vous m'en dites me fait bien voir que vo[u]s n'ignorez pas les perils de nôtre état, je vous

futurâ successione, devant être lui-même administrateur du diocèse. L'Intendant Charles-Thomas Dupuy soutint l'archidiacre. Le Gouverneur de Beauharnois appuya les prétentions du Chapitre. La lutte entre les partisans des Vicaires généraux Boullard, Plante et Hazeur et ceux de l'archidiacre s'envenima après les obsèques clandestines de Mgr de Saint-Vallier. « Prêtres, religieux et reli- « gieuses, fidèles, tous entrèrent dans la lutte, tristement divisés » écrit le P. Camille de Rochemonteix dans son ouvrage les *Jésuites et la Nouvelle-France au XVIIIe siècle*.

(2) Mgr Dosquet.

(3) Le R. P. Michel Guignas, S. J. qui avait été confesseur des Religieuses de l'Hôtel Dieu de 1718 à 1723 fut remplacée en 1729 par l'abbé Dominique Antoine Thaumur de la Source.

Site Internet : Archiv-Histo.com

avouëray confidemment que depuis que je suis en Religion, je me suis grace a Dieu garentie de tout parti. il m'en a souvent coûté, car pour me tenir droite entre deux penchant, j'étois tiraillée de tous cotez, et on me croyoit contraire a tout ce que je n'embrassois pas, cependant après l'orage on me retrouvoit en même posture, et j'étois approuvée, il est vray que pour vivre ainsy, il faut presque mourir a tout, cela met dans un tel dénuëment, que je croy pouvoir vous assurer comme a mon amie, que dans tous les païs du monde je ne me trouverois plus dépaïsée que je le suis icy, je me reproche souvent que ne tenant a rien, je ne suis pas unie a Dieu comme je devrois être, mais cest que selon l'auteur de limittation, après que nous avons tout quitté, nous ne nous sommes pas encore quittée nous même, je ne laisse pas de jouïr d'une grande paix interieure et ces troubles publics ne l'ont point altérée Dieu mercy, ma peine est dentendre beaucoup de plaintes, de choses qu'on ne peut pas approuver, en cela on est assez embarasser pour sauver la charité elle ne nous aveugle pas, et pour consoler ceux qui souffrent, il faut bien convenir quelquefois qu'ils ont raison, la médisance et la Calomnie regnent en Canada au dela de ce qu'on en peut penser, nôtre vocation nous expose a une grande communication avec le prochain, en sorte que malgré nôtre profession réguliere, nous n'ignorons presque rien des mauvais bruits d'une ville, cest un mortel ennuy pour qui méprise les choses du monde, mais quoy qu'on ne si arrête pas on en entend toujours trop, plaignez no[us] donc ma chere amie et priez N. S. quil no[us] attache à luy d'une maniere qui no[us] console des miseres dont nous sommes témoins, adoucissez les par les preuves de votre aimable souvenir, ma sœur (1) et moy nous avons le petit avantage destre ensemble dans le même employ, comme nos sentiments sont assez conformes, nous nous retirons le plus souvent que no[us] pouvons de toute liaison, et nous nous en trouvons bien, pour vo[us] dire plus en détail de nos nouvelles, nos santés semblent se fortifier je voudrois bien que la vôtre fut parfaite, je n'ay garde de négliger ce qui pouroit contribuer a l'entretenir, mais notre envoy de lan passé n'a pas eû de succes, j'en suis bien mortifiée je me

(1) Sœur Duplessis de l'Enfant-Jésus.

faisois un plaisir de vous addresser du sirop de capilaire, je prie M. Demus de vous envoyer de lherbe et de partager avec vous Madame, ce que je luy en adresse, je vous remercie de mavoir fait connoitre Mr. Demus je suis très contente de tout ce qu'il nous achette temoignez luy je vous prie que vous luy scavez gré de la peine qu'il prend pour nous, c'est un bien honnete homme, je suis bien aise que vous ayez vû Me Sauvage, elle a pour nous une tendre et constante amitié qui ne s'est point rallentie depuis notre séparation on ne voit point en Canada des amitiés si durables, vive ces cœurs françois, ma sœur qui est canadienne de nation (1) est toute françoise dinclination, elle invective souvent contre sa patrie elle croit avoir droit d'en blâmer les foibles et dit des choses que je me reprocherois s'il m'arrivoit d'en parler.

Je suis charmée de la lettre de Mlle hecquet je luy feray réponce avec plaisir elle ne peut manquer de bons sentiments si vous luy inspirez les vôtres ma chere amie, car ceux que vo[us] enoncez dans vos cheres lettres médifient beaucoup et redoubleroient mon amitié pour vous si elle pouvoit croitre nen doutez jamais non plus que de mes frequentes prieres et de la sincere estime avec laquelle je suis

Madame et tres chère amie

Vôtre tres humble et obeissante servante

Sr Duplessis de Ste helene

Rse hre i.

de lhotel Dieu de Quebec ce 25e 8bre 1729.

[en marge de la derniere page] J'assure avec votre permission Mr Homassel (2) et Mr Hecquet (3) de mes humbles respects ma sœur (4) me charge de vous présenter les siens (5).

[2 f. papier]

(1) Sœur Duplessis de l'Enfant-Jésus baptisée à Québec le 7 février 1692.

(2) Jacques Homassel, marié à Marie Hecquet, et père de Marie-Catherine Homassel.

(3) Jacques Hecquet, fils de Jacques et de Claude-Elisabeth Germain, qui avait épousé le 4 août 1710 Marie-Catherine Homassel.

(4) Geneviève Regnard-Duplessis, baptisée à Québec le 7 février 1692, entrée en religion le 8 janvier 1713. Elle fit profession le 5 juillet 1714 et prit le nom de Sœur Duplessis de l'Enfant-Jésus. Après 43 ans de religion elle s'éteignit le 12 mai 1756.

(5) 2 feuilles papier.

Site Internet : Archiv-Histo.com

20 8bre 1730

Monsieur (1)

J'ay souvent temoigné à Monsieur tremblay (2) la reconnoissance que j'ay de l'affection avec laquelle je voyois qu'il prenoit la peine de gérer les affaires de nôtre Comte et de nôtre hopital, mais je n'ay jamais pû scavoir s'il avoit seulement reçu mes lettres des le temps que vivoit la mère St-Ignace (3) et que j'étois sa secrettaire, j'admirois l'attention avec laquelle ce Monsieur la cherchoit et procuroit avec soin les avantages de la maison, son silence à mon égard ne m'a pas renduë ingratte et vous me ferez plaisir Monsieur de le luy temoigner, j'ay appris avec joye que vous vouliez bien prendre sa place et vous charger de nos affaires tout ce que j'ay entendu dire de vous Monsieur me donne lieu de croire que si nous perdons un bon procureur, nous en retrouvons un autre, aussy je ne vous souhait pas plus d'affection p[ou]r nous qu'en a eû vôtre predecesseur, je vous prie d'être persuadé que je ne seray pas moins reconnaissante de vos bontez, j'y suis un peu intéressé comme depositaire des pauvres, qui ont une partie du revenu que vous vous chargé de recevoir, mais afin de ne vous point embarasser de ce partage Monsieur, nôtre Rde mere supre (4) et nôtre depositaire de la Comte sont convenuës avec moy que je tireray a l'avenir, par lettre de change la somme de 646 11 12 s par an, et pour commencer, elle m'ont tenu compte de tout ce qui devoit revenir aux pauvres jusqu'à la fin de l'année 1729, en sorte que pour laisser toujours du temps d'avance, je ne tireray

(1) Cette lettre se trouve aux Archives du Séminaire des Missions étrangères de Paris (Amérique. Canada, etc... 1687-1849. Vol. 344, ff. 151-154). Elle est scellée d'un cachet de cire rouge de gueules à 3 quintefeuilles de... posées 2 et 1, au chef cousu d'azur chargé d'un croissant et de 2 étoiles de...

(2) Jean Tremblay, un des rédacteurs du Règlement du Séminaire des Missions étrangères, ancien missionnaire au Canada, directeur du Séminaire, mort le 9 juillet 1740, âgé de 76 ans.

(3) Jeanne-Françoise Juchereau de la Ferté, en religion Mère Saint-Ignace, entrée en religion le 25 mars 1664, fait profession le 7 juin 1666, supérieure de 1683 à 1690; de 1693 à 1699; de 1702 à 1708, de 1711 à 1717, décédée, âgée de 77 ans, le 14 janvier 1723.

(4) Marie-Catherine Tibierge, en religion Mère Joachim, entrée en religion le 7 mai 1695, fait profession le 2 mars 1697, supérieure de 1726 à 1732, de 1738 à 1744, de 1750 à 1756, décédée, âgée de 77 ans, le 27 novembre 1757.

NOVA FRANCIA - Volume 3, nos 1-6, 1927-1928

cette année sur vous Monsieur que les six premiers mois de 1730 qui feront 323 11 6s. vous aurez donc la bonté d'y faire honneur, nôtre mere Supre ma promis qu'elle vous écriroit conformement a ce que j'ay l'honneur de vous dire, j'adresseray cette petite lettre à Mr Bourgine qui est notre fidelle commissionaire je ne finiray point cette lettre sans vous saluër très particulièrement de la part de la mère Ste Madeleine (1) que vous avez vuë à l'hoptial general, et qui etant professe de nôtre maison, y est revenuë dès l'année 1715, elle sy fait beaucoup estimer et aimer, c'est une de mes bonnes amies elle m'a souvent parlé de vous Monsieur avec une grande estime et je m'acquitte avec plaisir de sa commission.

Notre mere supre m'a dit quelle vous parloit Monsieur d'une pension de 400 11 qu'on veut nous obliger de payer à Mr Berthier Chirurgien de lhopital qui a 800 11 du Roy la cour nous a déja dechargé de cet impot en 1726. on revient a la charge, tâché Monsieur, d'appuyer ce que nous demandons la dessus au Ministre, et de faire parler en nôtre faveur par vos amis vous n[ou]s rendrez un grand service, je me flatte que vous y ferez tout ce qui dependra de vous, je me recommande à vos S[ain]tes prières en vous assurant des miennes et en me disant avec beaucoup d'estime et un profond respect

Monsieur

Vôtre très humble et obeissante servante
Sr Duplessis de Ste helene.
Depositaire des pauvres

de l'hôtel Dieu de Quebec ce 20e 8bre 1730

[*au dos*] A monsieur l'abbe de Montigny (2) prêtre du Seminaire des Missions etrangeres
A Paris.

(1) Geneviève Gosselin, en religion Mère Sainte-Madeleine, entrée en religion le 11 août 1689, décédée, âgée de 72 ans, le 7 janvier 1739.

(2) Ancien missionnaire de la Louisiane, fut en Chine, puis Directeur du Séminaire des Missions Etrangères.

Site Internet : Archiv-Histo.com

†

23 8bre 1730.

Madame et très chère amie,

A qui m'en prendray je cette année pour ne pas mettre la faute sur vous, de ce que je n'ay point reçu de vos cheres nouvelles, comme je suis portée a me flatter sur ce qui vo[us] regarde ma très chere amie, je me suis imaginée que les vaisseaux ayant parti plutot qu'a l'ordinaire votre lettre étoit venue trop tard a M. Demus pour quil pût me lenvoyer je vous prie de mieux prendre vos mesures l'année prochaine, car je supporte dificilem[en]t la privation d'une des plus douces satisfactions que j'aye quand je reçois des marques de la continuation de vôtre amitié, et quoy que ma profession m'engage à me mortifier en tout, je ne me reproche point le plaisir que je ressens en voyant vos lettres parce qu'en me réjouissant, elles m'édifient, et je suis ravie de trouver dans une amie que j'aime, une dame chretienne dont les sentiments réchauffent ma devotion, nous sommes dans un païs qui devient plus dur que jamais, nous ny voyons rien qui puisse plaire, on n'y parle que de miseres, de mauvaise foy, de calomnies, de proces, de divisions, tout le monde se plaind et personne ne remedie à rien je croy que Dieu châtie cette Colonie, pour les crimes qui s'y comettent et les bons souffrent avec les méchants, les uns po[u]r sepurer, les autres pour faire penitence, les com[munau]tés se ressentent de ces maux. elles sont sans protection, ceux qui devroient en être les appuis, ne se croyent pas obligez de les soûtenir, le grand rapport que nous avons au prochain, nous fait epprouver tout le désagreement qu'il y a de vivre sans conduite, chacun se met en droit de nous charger de soins et de depence et on ne scay a qui recourir, nous avons un nouveau Prelat (1)

(1) Mgr Louis-François Duplessis-Mornay, évêque du Canada *malgré lui*, qui ne vint jamais à Québec. Né à Vannes (Morbihan) le 10 septembre 1663, Louis-François Duplessis-Mornay entra à vingt ans dans l'Ordre des Capucins dont il devint Père Gardien à Beauvais, au Marais de Paris, à Pontoise, à Péronne, à Amiens, à Meudon. Choisi le 22 juin 1713, il est préconisé le 16 février 1714 au titre d'évêque d'*Eumenie in partibus*, coadjuteur de Mgr de Saint-Vallier il ne vint pas au Canada. En 1727 il dicte un *acte notarié* qui doit faire accepter sa résignation de coadjuteur ; mais, le 8 mars 1728, le décès de l'évêque de Québec rend nul cet acte et *malgré lui*, Louis-François Duplessis-Mornay devenait le troisième Evêque de la Nouvelle-France. En 1729 il accepte d'avoir un coadjuteur en la personne de Mgr Dosquet, procureur des Missions Etrangères à Rome ; le 12 septembre 1733 il démissionna et le 28 novembre 1741, à Paris, il meurt dans son couvent, à la suite d'un accident de carosse.

NOVA FRANCIA - Volume 3, nos 1-6, 1927-1928

qui ne fait rien par luy même, il a un grand vicaire (1) de 28 ans a qui il renvoye tout le détail du Dioceze, quelque bien intentionnez qu'ils soient, comme ils ne font que d'arriver qu'il ny a qu'un an qu'ils sont en canada et qu'ils ne s'informent point des usages anciens, mais qu'ils prétendent établir des règlements beaucoup plus sages, que tout ce qu'il les a precedez nous nous trouvons si desorientées. que nous ne sçavons ou nous en sommes, nous attendons toujours ce qui ne vient point, ce qui me chagrine le plus c'est que je suis chargée d'un penible employ qui me tient dans un grand esclavage, si je n'en avois point, je vivrois ce me semble sans avoir jamais rien a leur dire, priez Dieu, ma chere amie qu'il me dégage de tous les liens qui peuvent nuire à ma sanctification.

Après vous avoir fait part de nos ennuys, il faut bien vous dire aussy, ce qui nous console personnellement vous nignorez pas Madame que j'ay un frère Jesuite (2) il est depuis quelques années à Arras ou il fait beaucoup de bien, et quoy qu'il y regente une classe de philosophie il prêche souvent, il confesse, il donne des retraites publiques, et fait plus d'ouvrage luy seul, que quatre autres, le Ciel bénit son zele par des succes qui étonnent ceux qui en sont témoins c'est un trés bon Rx plein de l'esprit de Dieu, doué d'une rare innocence, qui n'a eû qu'a perfectionner les avantages de graces qu'il a portez en Religion, n'est pas [sic] un grand sujet de joye pour des sœurs (3), consacrees à Dieu que d'avoir un frère dont il a la bonté de se servir comme d'un instrument propre a luy gagner des ames, je vous avoue que j'en remercie beaucoup la divine bonté ,et que je me sens en même temps confuse d'en faire si peu pour le même Maître.

Ne me laissez pas ignorer je vous prie ma chere amie le sort de vos aimables enfans (4), je m'intéresse trop a ce

(1) Eustache Chartier de Lotbinière, né en 1688, archidiacre de la Cathédrale de Québec ; conseiller au Conseil Souverain, il avait épousé Marie-Françoise Renaud d'Avesne des Méloises. A la mort de celle-ci, il entra dans les Ordres, en 1726 fut curé de Sainte-Foy, doyen du Chapitre de Québec. Il fut inhumé le 15 février 1749 dans le chœur de la Cathédrale de Québec.

(2) François-Xavier-Raymond Duplessis, né à Québec le 13 janvier 1694. Entré dans la Compagnie de Jésus le 7 janvier 1717, prononce ses vœux le 2 février 1719 et est ordonné prêtre le 20 mars suivant. Mort à Paris au mois de décembre 1771.

(3) Sœur Duplessis de Sainte-Hélène et Sœur Duplessis de l'Enfant-Jésus.

(4) Jacques, Antonie, Marie-Catherine, Marie-Claire, Charles-Auguste, Catherine-Élisabeth et Nicolas Hecquet.

Site Internet : Archiv-Histo.com

qui les regarde po[u]r ne leur pas souhaiter la plus heureuse destinée, je la demande à Dieu pour eux, et la s[ain]te éducation que vous leur donnez me répond qu'ils l'auront, il n'y en a pas un que je ne salue tres particulierement, mais entr'autres M^elle^ Manon a qui je ne manqueray pas d'ecrire si je puis en avoir le temps, car l'automne en Canada est une saison accablante, parce que toutes les affaires se font, on recoit les lettres de france ,on y répond très promptement, on fait ses provisions, on paye ses dettes, et comme ce n'est pas sans peine, il faut tant de pourparler pour des accommodements que le double du temps que l'on a pourroit à peine y suffire, de plus quand on est R^se^ il faut s'acquittér de ses services spirituels, ainsy on n'en a guere a donner a ses amis, si je ne puis marquer moy même a cette chère partie de vous même, la tendresse que j'ay pour elle, je vous prie de ne l'en pas laisser douter, assurez aussi s'il vous plait de mes très humbles respects M^r^ homassel (1) et M^r^ hecquet (2) et me croyez plus que je ne vous pruis[sic] dire avec un sincère attachement et un profond respect,

Madame et très chère amie,

Votre tres humble et obeissante servante.

S^r^ Duplessis de S^te^ helène R^se^ h^re^ i.

de l'hotel Dieu de Quebec ce 23 8^bre^ 1730.

Ma mère (3) et ma sœur (4) vous saluent elles n'ont point de santé toute deux et je ne ay guere davantage.

[au dos] A Madame

Madame hecquet (5) de la Cloche
A Abbeville (6).

(*A suivre.*)

---

(1) Jacques Homassel, père de Madame Hecquet.
(2) Jacques Hecquet.
(3) Marie Le Roy.
(4) Sœur Duplessis de l'Enfant-Jésus.
(5) Marie-Catherine Homassel, mariée, le 4 Avril, à Jacques Hecquet.
(6) Cette lettre était fermée par un cachet de cire rouge où apparaissent trois quintefeuilles de... posées 2 et 1, au...

Portrait de Pierre-Louis de La Rochefoucauld, dernier évêque de Saintes.

Site Internet : Archiv-Histo.com

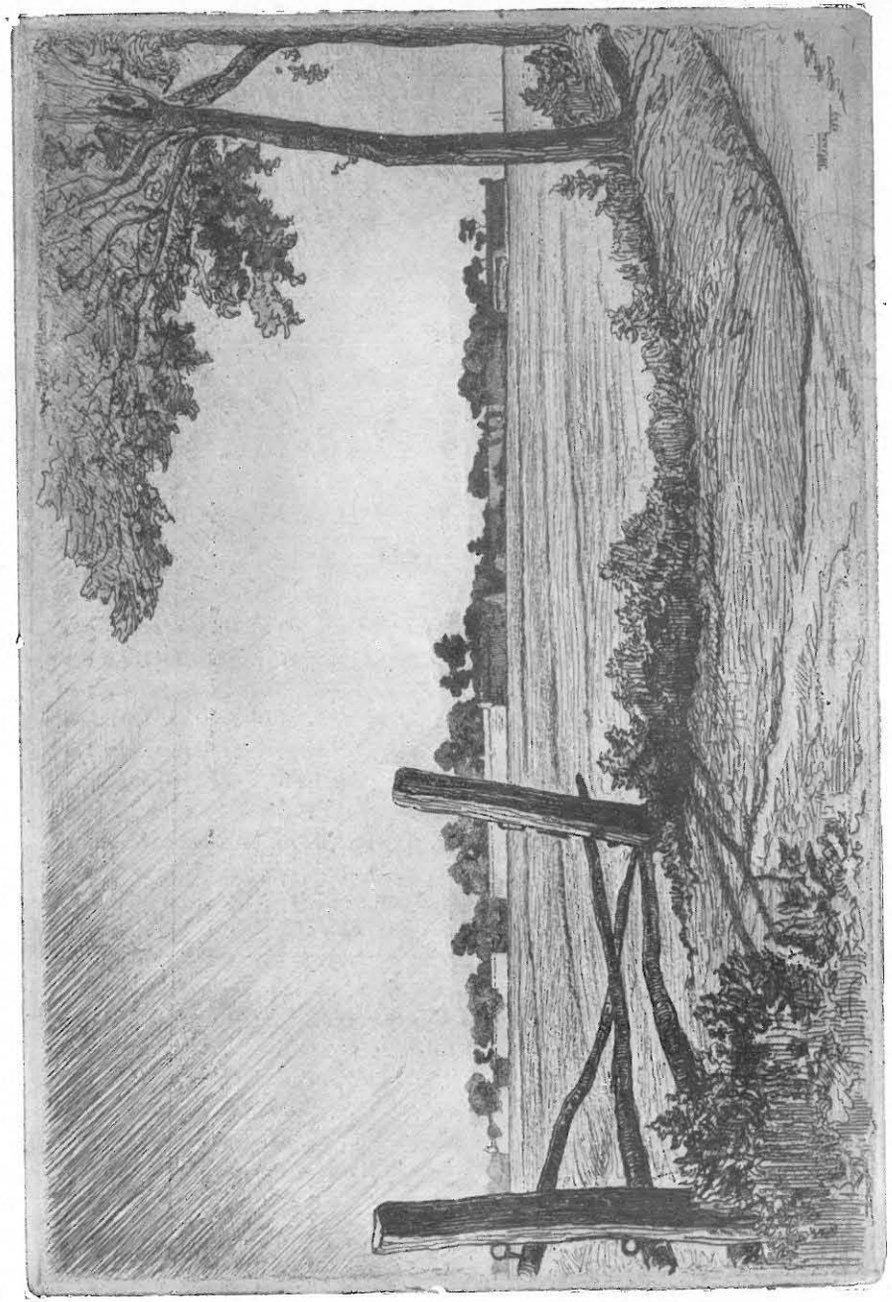

Vue de Brouage, d'après une eau-forte originale de Marcel Fleury.

LIVRES et REVUES

Dans « Mon Premier Eté à la Rochelle », Marcel Fleury a, en quarante eaux-fortes présenté la cité maritime « bâtie sur la rive basse « et plate de l'Aunis, masquée par ses anciennes défenses », La Rochelle, qui « n'apparaît que lentement à qui vient du large ».

L'on ne saurait mieux donner une idée de ces œuvres qu'en répétant avec le préfacier charmant qu'est M. Hallays : « ... Ces derniers « perpétueront nos souvenirs et nos regrets, mais ils tiennent peu de « place dans cette série d'eaux-fortes, la plupart des beautés de la « Rochelle sont intactes, vous en pourrez juger par le portrait que « Marcel Fleury a tracé de la vieille cité avec tant d'art, de tendresse et « de fidélité ». Nous avons le plaisir de donner, grâce à une amabilité de M. Marcel Fleury, une « Vue de Brouage », eau-forte originale à tirage limité, dans ce numéro.

A.-L. L.

M. l'abbé G. Barbotin, de l'Académie de la Rochelle, Membre correspondant de la *Société d'Histoire du Canada*, vient de publier, ornée d'un portrait que nous reproduisons en ce numéro (1), une brochure sur : *Le dernier évêque de Saintes. Le bienheureux P.L. de la Rochefoucauld, martyrisé aux Carmes le 2 septembre 1793.*

Frère de l'évêque de Beauvais, parent de l'Archevêque de Rouen, appartenant à une famille chère à l'histoire du Canada, Pierre Louis de la Rochefoucauld, fut baptisé le 13 octobre 1744, en l'église Saint-Cybard, en Charente. Après des études au collège de Navarre et après avoir passé sa licence de Théologie, l'abbé de la Rochefoucauld fut successivement prieur de Notre-Dame de Nanteuil-le-Haudouin, en Picardie, chapelain titulaire de la Chapelle Notre-Dame, en l'église de Saint-Laurent de Rouen, vicaire général de l'évêché de Beauvais, chanoine et chantre de Saint-Pierre, de Beauvais, abbé de Sainte-Croix de Bordeaux, abbé de Notre-Dame de Vauluisant au diocèse de Sens, évêque de Saintes en 1781, sacré à Paris le 6 janvier 1782.

Député aux États Généraux de 1789 comme représentant du Clergé de Saintonge, avec Bernard Labrousse de Beauregard, prieur-curé de Champagnolles, il se mêla modestement à toutes les discussions et se

(1) Ce portrait vient de la collection des évêques de Saintes, prise par l'État au moment de la Séparation et déposée à l'Hôpital général de la Rochelle.

Site Internet : Archiv-Histo.com

rendit compte de la gravité des événements qui bouleversaient la France et allaient la jeter dans la Révolution sanguinaire et injuste.

A la suite d'une dénonciation inqualifiable du peu recommandable curé de Virollet, l'ancien avocat du Roi, Garnier, de Saintes, qui devait devenir procureur syndic du département, député et régicide, demanda que Pierre Louis de la Rochefoucauld « soit poursuivi comme rebelle « aux lois et perturbateur de l'ordre public ».

Impassible, l'évêque de Saintes, vit le décret du 12 juillet 1790 supprimer l'évêché de la Rochelle et son chapître, le chapître de Saintes et il refusa de répondre aux sommations. Il vit, attristé, mais fier, le mouvement des prêtres renégats allant avec Grégoire prêter serment, se consolant avec les curés et vicaires de la ville et faubourgs de Saintes et du Séminaire qui restaient fidèles à leur foi et à leur Dieu tandis que l'Assemblée départementale réunie le 27 février 1791 élisait au mépris des lois ecclésiastiques et sans aucune qualité Isaac-Étienne Robinet comme évêque du Département.

Ayant protesté avec dignité contre cette usurpation de pouvoir, ayant averti son clergé du schisme qui divisait le clergé de France, il vit la Municipalité de Saintes poussée par son procureur Boisnard déclarer les « faits contenus dans les susdits avertissements et « ordonnances calomnieux et incendiaires », et l'Assemblée nationale être avisée par le Directoire du département que dans ses écrits Pierre Louis de la Rochefoucauld présentait « des assertions contraires aux « Lois et dont le but est évidemment d'alarmer les consciences, de « semer partout le trouble et d'exciter la division dans le sein même des « familles ».

En juin 1791, de Paris, il adressait, à son diocèse, un mandement accompagnant le Bref du pape Pie VI qui prononçait « la suspense « contre les ecclésiastiques qui avaient fait purement et simplement le « serment de maintenir la Constitution, s'ils ne se rétractaient pas ».

En août 1792 P.L.de la Rochefoucauld fut arrêté, en protestant contre l'arrestation de son frère l'évêque Beauvais, François-Joseph, et il fut conduit aux Carmes déchaussés de la rue de Vaugirard, et, sans jugement, au mépris de toute humanité, le 2 septembre suivant, après son frère qui, blessé d'un coup de feu, avait été laissé pour mort et qu'il ne voulut pas abandonner, il tomba sous les coups de pique des sanguinaires révolutionnaires et son corps fut odieusement mutilé.

M. l'abbé Barbotin nous narre avec émotion et force détails toutes les circonstances douloureuses de celui qui fut et martyr de la foi et martyr de l'amour fraternel et que l'Église a proclamé Martyr le 17 octobre 1926.

A.-L. L.

La Société Champlain est célèbre dans le monde de l'érudition pour les textes historiques qu'elle publie périodiquement. On lui doit

NOVA FRANCIA - Volume 3, nos 1-6, 1927-1928

déjà la réédition de *l'Histoire de la Nouvelle France* de Marc Lescarbot, par M. H.-P. Biggar et, par le même, une édition des œuvres de Champlain ; la publication du *Journal de Campagne du Capitaine John Knox* (1759-60), par M. A.-G. Doughty ; la Relation de Christian Le Clercq, par W.-F. Canong, etc. etc. Et voici le *Journal et les Lettres de la Vérendrye et de ses fils*, les découvreurs du Nord-Ouest canadien, édités par les soins de M. Laurence J. Burpee.

Dans une introduction dont la lecture est fort attachante, M. Burpee présente La Vérendrye, ses fils, son neveu La Jemeraye, leurs prédécesseurs, leur entourage. Et il le fait en historien qui, sous les textes, est capable de découvrir les hommes et l'humanité d'autrefois. Ainsi, ne sachant que peu de choses de l'enfance de La Vérendrye, il supplée au défaut de documents par un souvenir littéraire et il évoque le roman de Philippe de Gaspé, *Les Anciens Canadiens*. En quoi il a raison, et se rencontre avec un grand historien et philosophe français, Taine, qui a écrit qu'un roman est parfois un document de premier ordre pour faire comprendre une époque historique. Puis il fait l'histoire de la découverte du Nord-Ouest avec une érudition très grande, montrant le rôle héroïque des la Vérendrye, les difficultés qu'ils rencontrèrent, et la part de gloire qui leur est due dans l'histoire du Canada.

Le Journal de la Vérendrye que publie M. Burpee est la suite du Journal de 1728 qui est perdu. La traduction en anglais en a été faite par le Dr W.-D. Le Sueur, et accompagne le texte français. Les notes dont M. Burpee a enrichi ce texte sont extrêmement précises et intéressantes et seront fort utiles aux historiens. Signalons seulement une erreur : le nom de *Sabrevois* qui est partout orthographié *Sabrefois*.

Les lettres de la Vérendrye aux ministres de France et aux Gouverneurs du Canada ajoutent à l'intérêt de son journal. Certaines de ces lettres sont émouvantes, car on y voit vivre l'homme qui les rédigea. Elle révèlent son âme aventureuse et son cœur vaillant. Il écrivait le 1er août 1731 à Maurepas : « s'il juge (Beauharnois) à propos « de m'envoyer pénétrer dans l'ouest ; je serai toujours prêt à partir avec « mon neveu la Jemeraye qui est mon second et mes trois enfants que « j'ai icy avec moy ». Il n'avait guère retiré de ses longs voyages d'autres avantages que des fatigues, des blessures et des malheurs. L'un de ses fils avait été massacré par les Indiens, son neveu La Jemeraye avait péri également ; lui-même avait failli mourir dans cet Ouest qu'il avait parcouru au prix de tant de peines. Et, en 1737, il demandait modestement : « de vouloir bien me gratifier pour mes longs services, d'une « compagnie... et d'une Croix de Saint-Louis pour mes blessures ».

---

(1) Journals and letters of Pierre Gaultier de Varennes de la Verendrye and his sons... Edited with introduction and notes by Lawrence J. Burpee Toronto. The Champlain Society, 1927.

Site Internet : Archiv-Histo.com

Ainsi, la publication entreprise par les soins de M. Burpee, outre son profond intérêt historique, a le mérite de faire mieux connaître le grand caractère du découvreur du Nord-Ouest canadien.

La R. de R.

Les historiens qui se sont occupés du baron de Lahontan n'avaient pas réussi jusqu'à présent à découvrir la date et le lieu de sa naissance. Il leur aurait fallu se déplacer, aller dans son pays d'origine et consulter sur place les archives des paroisses du Béarnais. C'est ce que fit M. Crompton (1) et il nous donne en tête de son livre une copie authentique de l'acte de naissance de son héros. Nous apprenons ainsi que le 9 juin 1666, naquit « en la paroisse de Lahontan Louis Armand de Lom « d'Arce fils légitime de Messire Isaac de Lom d'Arce, seigneur et baron « de Lahontan et Esleix et de Dame françoise de Coute, son espouse », qu'il fut baptisé dans l'église de St-Martin de Pau en présence de « Messire Armand de Gramont, comte Guiche, et Gouverneur pour sa « Maiesté dans le pays du Béarn. »

Grâce à lui, nous connaissons maintenant son nom exact et le doute n'est plus permis sur ce point.

L'auteur nous apprend que le père de Lahontan s'est ruiné en voulant rendre navigable les *gave* d'Oloron, Odour et Pau et nous explique aussi comment Lahontan, qui descendait d'une importante famille du Béarnais, fut obligé de chercher fortune hors de son pays natal.

Tout le livre de M. Crompton est consacré au séjour de Lahontan en Amérique et est un excellent exposé de la situation du Canada de la fin du XVII[e] et du commencement du XVIII[e] siècles. Quoique l'auteur ne se soit servi que des documents imprimés, son livre n'en est pas moins intéressant et nos lecteurs le liront avec profit.

Ce livre est magnifiquement édité et contient deux reproductions tirées de Voyages de Lahontan : la carte générale du Canada et l'attaque de Québec par Phipps en 1690, et les fac-similé des actes de baptême et acte mortuaire du baron de Lahontan.

C. B. Moras.

Dans son ouvrage *Pierre Nozière,* paru en 1899, Anatole France a consacré une cinquantaine de pages à Saint-Valéry-sur-Somme, où, en 1886, le grand maître des Lettres françaises modernes avait résidé avec sa femme et leur fille.

En la maison sise quai du Blavet, le ménage s'était installé en août et septembre 1787 et du cabinet de travail qu'il s'était réservé, Anatole France pouvait se reposer de ses travaux littéraires en regardant la baie de Somme « dont le sable s'étend à l'horizon jusqu'aux

(1) Glimpses of Early Canadians : Lahontan, par F. C. B. Crompton.

NOVA FRANCIA - Volume 3, nos 1-6, 1927-1928

« lignes bleuâtres du Crotoy et du Hourdel. Le soleil, en s'inclinant, « enflamme le bord des grands nuages sombres... »

Sans concours officiel, la ville de Saint-Valéry-sur-Somme a voulu que le souvenir de ce séjour ne se perde pas et, une plaque de marbre avec inscription commémorative vient d'être apposée sur la maison qu'habita le grand écrivain. L'initiative de cette manifestation littéraire est dûe à notre collègue le docteur Eugène Lomier. Il fit à cette occasion une allocution pleine d'esprit où son admiration pour l'écrivain voisinait avec son amour pour Saint-Valéry-sur-Somme.

En une brochure illustrée, parue à l' « Edition de la Revue des Indépendants » le docteur Lomier a livré au public le texte de son discours. « Un vent salé fait voltiger les papiers sur ma table et m'ap- « porte une âcre odeur de marée », comme l'écrivait Anatole France en 1886, et comme le rappelle la plaque inaugurée ; un vent salé devait faire voltiger les feuillets du discours de notre collègue dont l'émotion était grande.

A.-L. L.

REVUE DE L'HISTOIRE DES COLONIES FRANÇAISES

Dans le dernier fascicule (XV[e] année. 1927. III[e] trimestre) de cette revue très documentée, M. Paul Roussier, archiviste du Ministère des Colonies a publié les *Instructions au Sieur Dangeac, nommé gouverneur des Iles Saint-Pierre et Miquelon le 27 février 1763.* Avant la conclusion du Traité de Paris — 10 février 1763 — le roi Louis XV avait donné des provisions de gouverneur au sieur Dangeac « ci-devant capitaine dans les troupes de l'Ile-Royale « dont elle a eu occasion de reconnaitre le zèle, la fidélité et l'intelli- « gence ». M. Paul Roussier, en publiant le texte qui se trouve aux archives du ministère des colonies [Registre C[12] 1. Correspondance de Saint-Pierre et Miquelon (1763)] fait remarquer que « contrairement au « principe, alors suivi dans les colonies françaises, de la division des « pouvoirs entre un gouverneur et un intendant, Dangeac est chargé seul « de toutes les parties de l'administration de la colonie. »

Jean du Triadou.

JOURNAL DE ROUEN

A l'occasion du voyage « Au pays des Ancêtres » de la délégation canadienne, le *Journal de Rouen*, a publié dans son numéro du 24 août dernier, une étude très substantielle de M. René Rouault de la Vigne, membre correspondant de la *Société Historique de Montréal.* M. Rouault de la Vigne dans ses : « Quelques souvenirs normands « de l'histoire du Canada », a mis en valeur les faits et actes des normands qui furent en la Nouvelle France depuis Thomas Aubert, en 1508. Nous ne pouvons laisser passer cette étude, sans la signaler, car elle

Site Internet : Archiv-Histo.com

est une des rares publiées à l'occasion du voyage « au pays des « Ancêtres » qui ait une réelle valeur documentaire.

La Tour de Carbonnière.

VENDÉE

Dans une de ses « chroniques du Bas-Poitou, M. R. de Thiverçay a publié dans le journal *la Vendée*, de Fontenay-le-Comte, un compte rendu du pèlerinage des Canadiens en Saintonge. Après un hommage du Bas-Poitou « qui eut naguère avec « le Canada de si importantes relations de commerce et de sympathie », après avoir rappelé les relations commerciales d'autre fois et la part prise par les marins vendéens à la défense du Canada, au XVIII^e siècle, M. de Thivernay écrivait : « Mais le nom du Canada évoque le souvenir « de personnalités vendéennes autrement considérables ; témoin celle « de l'amiral Louis-Charles du Chaffault de Besné, auquel la *Nova Francia*, « organe de la *Société d'Histoire du Canada*, vient précisément de « consacrer une remarquable étude, et qui se rattache à ce pays par ses « hauts faits pendant les guerres navales au XVIII^e siècle ».

A.-L. L.

LA PRESSE MONTRÉAL

Dans sa *Lettre de Québec*, datée du 22 septembre 1927, Sainte Foy nous apprend que le révérend Père Louis Lauzon, O. M. I., de la maison des Oblats de Saint Sauveur de Québec, âgé de 86 ans a publié, en « édi- « tions de famille », sous le titre de « Un pionnier de Ville-Marie », l'histoire de son ancêtre et de sa postérité. Cet ancêtre, Gilles Lauzon, maître chaudronnier venu de Saint-Julien-de-Caen (Normandie) avec la recrue de 1653, recrue amenée par Paul de Chomedey, à Ville-Marie, combatit les Iroquois et mourut en 1687, le 21 septembre, laissant, sa femme étant morte le 8 août 1685, neuf filles et quatre garçons. Gilles Lauzon — Faillon écrit Lauson dans le rôle général de la recrue de 1653 (*Histoire de la Colonie française au Canada*, vol. II. p. 250) — avait reçu, avant de s'embarquer à bord du *Saint-Nicolas*, cent vingt-sept livres en avance de ses gages. Gilles Lauzon, qui avait épousé le 27 novembre 1656, Marie Archambault, faisait partie en 1663 de la 14^e escouade de la Sainte-Famille, milice constituée pour défendre Ville-Marie et la Colonie contre les Iroquois. Nous l'avons trouvé parrain le 7 juin 1661 et présent à l'Assemblée du 12 mai 1674, assemblée qui décida la construction d'une Église à Ville-Marie.

Regrettons, comme Sainte-Foye, que ce travail ne puisse pas arriver jusqu'au public, car il nous permettrait de mieux connaître les huit générations et les cinq cents familles qui descendent de Gilles Lauzon.

A.- L. L.

NOVA FRANCIA - Volume 3, nos 1-6, 1927-1928

QUESTIONS et RÉPONSES

La rubrique « Questions et Réponses » est ouverte à tous.

Les « Questions et Réponses » sont insérées dans le but de renseigner les *chercheurs* et les *curieux*.

QUESTIONS

Ouvrage sur l'Amérique sorti de l'imprimerie de Sa Sainteté au XVIII^e siècle. — Je possède un petit in-12, simplement cartonné, contenant une sorte de pamphlet ayant pour titre : *L'Américain sensé par hazard en Europe et fait chrétien par complaisance. A Rome, de l'imprimerie de Sa Sainteté, 1769.* Je présume la malignité de la rubrique : « A Rome »... inventée par l'auteur même ; il me serait agréable de connaître l'auteur de ce pamphlet ?

Un Bibliophile canadien.

Découverte de l'Acadie au XIII^e siècle. — Il me semble avoir lu, dans un ouvrage de Ch. Banam, que le prêtre Adalbrandr Halgasou aurait découvert l'Acadie en 1285. Est-ce que cette assertion peut s'établir sur des documents ?

Rév. P. M.....E.

Mérault (Jean). — Dans une communication envoyée à *Nova Francia*, (Vol. 1. N° 3 p. 131.) M. E. Cheminade donnait sous la rubrique. « Deux Bour- « bonnais au Canada, » la courte note suivante : « 1763. — Jean Mérault, né « en 1735, fils de Pierre et de Marie « Saunier, de Demoulin (*sic*) diocèse « d'Autun. Il épousa à Montréal, le 16 « août 1769, Geneviève Vallée, née « en 1749.

Tout ce que je puis dire sur Jean Mérault, c'est qu'il n'est pas né sur Saint-Pierre-des-Ménestraux. Les registres paroissiaux à la date indiquée et aux alentours, ne relatent aucun baptême Mérault. Serait-il né sur La Madeleine ? Nous n'en saurons jamais rien sans doute, car entre 1714 et 1739 il y a une lacune dans les registres paroissiaux. Serait-il né sur Saint-Jean, succursale de Saint-Bonnet ? L'inventaire n'en dit rien, et je n'ai pu recourir aux originaux. Bref cet émigrant n'est pas identifié. Qui pourrait m'aider à le faire ?

Ph. T.....R.

Choiseul et la Nouvelle-France. — Dans son *Manuel d'Histoire Maritime de la France*, des origines à 1875, M. Joannès Tramond au cours du chapitre consacré au Traité de Paris (p.421. 2^e édition, 1927) écrit : « Choiseul seul, « alla jusqu'à se vanter d'avoir *bien « attrapé* les Anglais en leur cédant la « Nouvelle-France. » Qui pourrait faire savoir à quelle source le distingué historien de la Marine a puisé ce renseignement ?

P. M.....R.

Janelle et Labbé, originaires d'Argonne. — Jean-François Janelle, marié à 23 ans à la Baie du Febvre, après contrat de mariage passé devant Petit, notaire aux Trois-Rivières, le 18 mai 1730, était né sur la paroisse Saint-Germain-l'Auxerrois, de Paris. Fils de François Janelle et de Madeleine Labbé, il avait épousé Françoise Benoît et était arrivé en Canada, comme sous-officier, en 1728. A l'époque de son mariage, il était maître d'école à la Baie du Febvre. D'après un correspondant, les Janelle sont originaires des environs de Florent, en Argonne, ainsi que les Labbé. Au moment où je mets en ordre mes notes généalogiques, il me serait utile de connaître sur François Janelle et Madeleine Labbé quelques détails précis.

J.-E. Janelle.

Thibault [ou Thibaut] (Guillaume), normand, au Canada en 1655. — Est-ce qu'on trouverait quelques renseignements sur Guillaume Thibault. Voici ce qu'on trouve, sur ce Normand, dans Tanguay, (*Dict. gén. des Fam.*

Site Internet : Archiv-Histo.com

Can. Vol. 1. 1608-1700. p. 564) « Thi-
« baut, Guillaume, tailleur, baptisé en
« 1618, fils de Nicolas et d'Elizabeth
« Anseaume, de Rouen, sépulture le
« 23 août 1686, au Chateau-Richer.
« Epousa le 11 janvier 1655, à Québec,
« Marie-Madeleine François, baptisée
« en 1633, fille d'Isaac et d'Esther Pai-
« gue, de Metz ».

F. THIBAULT.

DU MAY (MAYEUL - OU MAÏEUL PIERRE). — Qui pourrait identifier ce personnage qui, d'après l'abbé Tanguay, serait Bourbonnais, originaire de Moulins. M. Regis Roy, m'a envoyé sur cet émigrant une note qui se lit : « Du May (Maïeul-Pierre) né en 1665, « fils de Pierre et de Jeanne Gonin, de « Souvigny, évêché de Moulins [*sic*], « Marié à Québec le 17 septembre 1685, « à Marie Coqueret, née en 1662, fille « d'Antoine, de Paris », note qui ne fait que reproduire les indications données par l'abbé Tanguay, dans son *Dictionnaire Généalogique des familles Canadiennes...* (1er Vol. 1608-1700. p. 212).

Malgré toutes les recherches faites par notre confrère M. Marc Denier et par moi, dans les registres paroissiaux de Souvigny, nous n'avons pas trouvé trace du ménage Du May-Gonin. Faudrait-il traduire Souvigny, par : Souvigny-le-Thion ou par Sauvagny-le-Contal ? Du May devrait-il se lire De May ?

Ph. T.....R.

RÉPONSES

L'ABBÉ DE LAUBERIVIÈRE NOMMÉ SUCCESSEUR DE MONSEIGNEUR DOSQUET. — (Vol. II. N° 3. p. 142). — Présenté par M. Jean Cousturier, supérieur de Saint-Sulpice, au Cardinal Fleury, ministre de Louis XV, François Louis Pourroy de Lauberivière, né au diocèse de Grenoble en 1716, fut agréé par celui-ci le 22 mars 1739 et sacré en l'Église Saint-Sulpice de Paris par Mgr de Mornay. Le mémoire du roi où il est question de cette nomination est daté du 1er mai 1739. Ce mémoire se trouve aux Archives Nationales de Paris, sous le côté : Colonies B. 68, f° 294 et était adressé à Charles de la Boische, marquis de Beauharnais, Gouverneur, et à Gilles Hocquart Intendant.

Jean de BURES.

PIERRE LEFEBVRE, ORIGINAIRE DE MORTAGNE-AU-PERCHE (Vol. II. N° 5. p. 236). — Comme celles de Benjamin Sulte, mes notes me donnent pour naissance de Pierre Lefebvre, la date du 20 Octobre 1623. La prétention de l'abbé A. B.....c, P. S. S. peut être juste. Pour arriver à donner solution à ce point, ne pourrait-on trouver quels étaient les père et mère de Pierre Lefebvre, quelle est la date de son mariage avec Jeanne Aunois, et de qui descendait celle-ci.

J.-E. I.....E.

A NOS ABONNÉS

Avec ce numéro commence la **TROISIÈME ANNÉE** de *NOVA-FRANCIA*. Nous vous serions particulièrement obligé de RECEVOIR LE MONTANT DE VOTRE ABONNEMENT.

Paraissant sur 64 pages cet abonnement a été porté à **40 francs** pour L'ÉDITION ORDINAIRE, abonnement DONNANT DROIT A LA TABLE DES MATIÈRES.

L'abonnement pour l'ÉDITION DE LUXE tirée sur vélin de Madagascar après réimposition est de **100 francs.**

L'Imprimeur-Gérant : Gabriel ENAULT.

Imprimerie Gabriel Enault, Mamers. 13.557.

Vol. 3 no 2

NOVA FRANCIA - Volume 3, nos 1-6, 1927-1928

"NOVA FRANCIA"

Organe de la

Société d'Histoire du Canada

PARAISSANT TOUS LES DEUX MOIS

SOMMAIRE

Actes de la Société d'Histoire du Canada. — Un peu d'Histoire contemporaine, par le duc de LÉVIS MIREPOIX. — **« Saint-Dié, marraine de l'Amérique » sur le monument aux Morts de Saint-Dié**, par Georges BEAUMONT. — **Les Du Chaffault**, notice historique, par Paul MEUNIER (*suite*). — **Jean Paumart, de Beauvais, missionnaire au Canada**, par Philippe TIERSONNIER. — **Études sur Roland Michel Barrin de la Galissonière**, par Emmanuel de CATHELINEAU (*suite*). **Vieux Documents. — Lettres de Mère Marie-Andrée Duplessis de Sainte-Hélène, supérieure des Hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Québec**, avec des notes de A.-Léo LEYMARIE (*suite*). — **Les Provinces de France et la Nouvelle France. Les Malouins colonisateurs au Canada, les Acadiens déportés dans la région malouine**, par Julien HERPIN (*suite*). — **Questions et Réponses. — Livres et Revues.**

HORS-TEXTE. — *Carte de la Vendée. — Le Monument aux Morts de Saint-Dié. — Reproduction du document de Menou de Charnisay* (fragment).

ADMINISTRATION ET RÉDACTION :
52, Rue de Richelieu, PARIS 1er.

DÉPOSITAIRE AU CANADA :
LIBRAIRIE GRANGER frères
32, rue Notre-Dame Ouest
MONTRÉAL.

Le numéro : Édon ordinaire : 7 fr. 50 — Édon de luxe : 20 fr. 00

Site Internet : Archiv-Histo.com

ÉDITIONS
DE LA
Société d'Histoire du Canada

(GABRIEL ENAULT, IMPRIMEUR-ÉDITEUR)

SÉRIE HISTORIQUE

I. — LE GRESLEY (Rév. P. Omer), Eudiste, professeur au Collège de Bathurst (Canada). — **L'Enseignement du français en Acadie (1604-1926).**

1 vol. in-8° raisin, 260 pages (2 cartes hors texte). . . . . **12 fr.**

II. — DAVID (Rév. P. Albert), Missionnaire du Saint-Esprit. — **Les Missionnaires du Saint-Esprit à Québec et en Acadie au XVIII^e siècle.** Préface de Mgr Le Roy, évêque de Carie, Supérieur général de la Congrégation du Saint-Esprit.

1 vol. in-8° raisin, 60 pages (avec planche hors-texte). . . . . **10 fr.**
50 exemplaires numérotés de 1 à 50 sur vélin Madagascar. . . . **24 fr.**

III. — TURGEON (L'Hon. W.-F. A). — **L'autonomie du Canada et sa situation internationale.** Préface du Marquis de Crewe, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de Grande-Bretagne en France.

1 vol. in-8° raisin, 28 pages . . . . . **5 fr.**
10 exemplaires numérotés de 1 à 10 sur vélin Madagascar *(épuisé)* . . **20 fr.**

SÉRIE DES PROVINCES DE FRANCE

I. — LOMIER (Docteur). — **Les Picards au Canada.** Préface du duc de Lévis Mirepoix, Président de la *Société d'Histoire du Canada.*

1 vol. in-8° raisin, 64 pages . . . . . **7 fr.**
50 exemplaires numérotés de 1 à 50 sur vélin Madagascar. . . . **25 fr.**

Table annotée du volume I de "Nova Francia" (1925-1926), (Noms de personnes - Localités - Matières), Dressée par A.-Léo Leymarie, Secrétaire de la Rédaction de *Nova Francia.*

Volume in-8° raisin, 90 pages. . . . . **10 fr.**

EN VENTE :

AU SIÈGE DE LA *SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DU CANADA*, 52, RUE DE RICHELIEU, (ADRESSER LES FONDS A M. TH. BEAUCHESNE, TRÉSORIER), **(Compte de Chèque postal 1005.88, Paris).**

ET CHEZ GABRIEL ENAULT, IMPRIMEUR-ÉDITEUR, 28, PLACE DE LA RÉPUBLIQUE, MAMERS (SARTHE), **(Compte de Chèque Postal 201.64, Paris).**

Pour l'envoi franco AJOUTER AUX PRIX CI-DESSUS *pour frais d'emballage et d'envoi* 10 POUR CENT POUR LA FRANCE, 20 % POUR L'ÉTRANGER.

Entre la Bourse
et le Palais Royal
50, rue de Richelieu

au Restaurant MAZA

où la cuisine est faite
par le Patron lui-même

Tous les Jours ont leurs « Plats du Jour »

et toujours vous trouverez **les Rognons du Maire Leblanc** et **le Coq au vin Henri IV.**

Déjeuners.
Dîners.
Bar américain.

Téléphone : Central 32-41.

A quelques mètres de la Bibliothèque Nationale, voisinant avec le bureau des Archives du Canada, le RESTAURANT MAZA réserve un accueil sympathique aux Canadiens de passage à Paris.

Site Internet : Archiv-Histo.com

" Nova Francia "

Je soussigné.....*demeurant*

à (1) .....

déclare m'inscrire comme abonné à la revue « NOVA FRANCIA » *organe officiel de la* « Société d'Histoire du Canada » :

ÉDITION ORDINAIRE. En conséquence je vous envoie ci-joint la somme de QUARANTE FRANCS ;

ÉDITION DE LUXE tirée Velin de Madagascar. En conséquence je vous envoie ci-joint la somme de CENT FRANCS.

Il me serait agréable de recevoir les deux années déjà parues. En conséquence je vous envoie ci-joint :

la somme de QUATRE-VINGTS FRANCS, *édition ordinaire ;*

la somme de DEUX CENTS FRANCS, *édition de luxe.* (2)

Le.....*19*.....

(SIGNATURE)

(1) Adresse exacte.

(2) Rayer les mentions inutiles.

Adresser ce bulletin, accompagné du montant de l'abonnement, en billets de banque ou chèque à M. Th. Beauchesne, trésorier de la Société d'Histoire du Canada, 52, rue de Richelieu, Paris (1er).

Le Commissariat Général du Canada en France

COMMISSAIRE GÉNÉRAL :

L'Honorable PHILIPPE ROY

COMMISSAIRE DU COMMERCE :

Le Colonel HERCULE BARRÉ

SECRÉTAIRE DU COMMISSARIAT GÉNÉRAL :
PIERRE DUPUY

Pour tous renseignements sur le Canada s'adresser :

17, Boulevard des CAPUCINES

PARIS

Site Internet : Archiv-Histo.com

Une Librairie aux Méthodes nouvelles

L'OFFICE CENTRAL DE LIBRAIRIE
ET DE BIBLIOGRAPHIE
76 bis, Rue des Saints-Pères, Paris (7e)

Son but . . . . . L'**O. C. L. B.** fondé en 1923, par M. Pierre de Lescure et un groupe de personnalités amies des lettres, a pour but la diffusion du livre français, par **l'information bibliographique** et par **la vente.** Absolument indépendant, il n'est lié à aucune maison d'édition.

Son organisation. . L'**O. C. L. B.** afin d'être parfaitement au courant de tous les domaines de la pensée française, est divisé en **Départements** qui fonctionnent avec la collaboration de **25 Spécialistes.** Ceux-ci forment un lien permanent entre le public et le monde des sciences et des lettres.

Sa méthode. . . . L'**O. C. L. B.** renseigne avant de vendre. Un **Service de renseignements bibliographiques** répond gratuitement aux demandes, dresse des listes d'ouvrages sur tous les sujets, constitue et entretient des bibliothèques publiques et privées.

Les Livres modernes L'**O. C. L. B.** comprend des rayons relatifs à tous les livres modernes (**éditions courantes, éditions originales, livres de luxe**). — Il publie un périodique d'un genre nouveau : **LES FICHES DU MOIS,** qui, rédigé par des spécialistes, rend compte des livres dès leur apparition. (Abon. : France : 12 fr.; Belgique : 15 fr.; autres pays : 25 fr.).

Les Livres anciens. L'**O. C. L. B.** possède un département de livres anciens, dirigé par M. Raymond Chasles, archiviste-paléographe. Il **vend** et **achète** les livres anciens, depuis les manuscrits et les incunables jusqu'aux éditions romantiques. Il publie un catalogue mensuel, envoyé **gratuitement,** sur simple demande, aux amateurs.

Ses moyens de vente L'**O. C. L. B.** offre au public parisien un **Magasin,** organisé comme la bibliothèque la plus moderne, dont les services de vente sont dirigés par M. Pierre Schommer, et où se succèdent des **Expositions.** — Fournisseur et correspondant de nombreux amis des livres et de bibliothèques **dans le monde entier,** il est outillé pour servir promptement ses clients de province et de l'étranger.

ENVOI GRATUIT SUR DEMANDE DE LA BROCHURE N° 6
CONSACRÉE A LA DESCRIPTION DES SERVICES DE L'O. C. L. B.

SOUS PRESSE

TABLE ANNOTÉE du Volume II
DE *NOVA FRANCIA*
(1926-1927)
(NOMS DE PERSONNES - LOCALITÉS - MATIÈRES)
Dressée par A.-Léo LEYMARIE
Secrétaire de Rédaction de *Nova Francia*

1 vol. in-8° raisin, 90 pages . . . . . 10 fr.
Tirage sur vélin de Madagascar **limité** aux souscripteurs . 40 fr.

DÉJA PARU :

TABLE ANNOTÉE du Volume 1
DE *NOVA FRANCIA*
(1925-1926)
(Noms de personnes - Localités - Matières)
Dressée par A.-Léo LEYMARIE,
Secrétaire de la Rédaction de *Nova Francia.*

1 vol. in-8° raisin, 90 pages . . . . . 10 fr.

EN VENTE :

AU SIÈGE DE LA *SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DU CANADA*, 52, RUE DE RICHELIEU, (ADRESSER LES FONDS A M. TH. BEAUCHESNE, TRÉSORIER), **(Compte de Chèque postal 1005.88, Paris).**

ET CHEZ GABRIEL ENAULT, IMPRIMEUR-ÉDITEUR, 28, PLACE DE LA RÉPUBLIQUE, MAMERS (SARTHE), **(Compte de Chèque postal 201.64, Paris).**

Pour l'envoi franco AJOUTER AUX PRIX CI-DESSUS *pour frais d'emballage et d'envoi* 10 POUR CENT POUR LA FRANCE, 20 % POUR L'ÉTRANGER.

Site Internet : Archiv-Histo.com

ÉDITIONS AUGUSTE PICARD
PARIS — 82, rue Bonaparte, VIe — PARIS

MANUEL
D'ARCHÉOLOGIE
AMÉRICAINE

Amérique préhistorique — Civilisations disparues

Par BEUCHAT

Un volume in-8° de 773 pages, 262 illustrations et Index
Broché, 50 fr. — Relié toile 62 fr. — Relié 1/2 chagrin, 80 fr.

Histoire Politique et Sociale
du Peuple Américain

Tome I. — (DES ORIGINES A 1825)

Un volume in-8° de 415 p., 25 illustrations et carte, broché : 25 fr.

VIENT DE PARAITRE

G. GOURY

Origine et Évolution
de l'Homme

Un volume in-8° écu de 400 pages, illustrations,
18 planches hors-texte dont 2 en chromolitho.

Broché . . 35 fr. Cartonné . . 45 fr.

LES ÉDITIONS PICARD
possèdent un stock important de livres d'occasion
(Histoire - Littérature - Religion - Philosophie - Coutumes - Droit)
Achat et vente de Bibliothèque — Expertise
Envoi gratuit de nos catalogues sur demande, en rappelant cette annonce.

ACTES
de la
Société d'Histoire du Canada

Au cours des mois de novembre et décembre de 1927 les membres du Comité de la *Société d'Histoire du Canada* et du *Comité des Sources et des Recherches* se sont plusieurs fois réunis sous la présidence du duc de Lévis Mirepoix.

A l'occasion du passage à Paris, de Sir Campbell-Stuart, le duc de Lévis Mirepoix a donné un déjeûner en l'honneur du fondateur de la *Société d'Histoire du Canada* en son Hôtel de Passy.

Au cours de la réunion du *Comité des Sources et des Recherches* qui eut lieu, le lundi 5 décembre 1927, dans les bureaux des Archives publiques du Canada en France, réunion que présidait le duc de Lévis Mirepoix, était présent M. H. P. Biggar, directeur des Archives Publiques du Canada en Europe.

Le duc de Lévis Mirepoix en réponse à une demande faite par le Comité autorisa la copie du tableau représentant le Maréchal de Lévis qui se trouve dans son Hôtel, copie qui sera exposée dans une des salles du Musée des Archives Canadiennes à Ottawa.

M. H. P. Biggar, à la demande du duc de Lévis Mirepoix, donna quelques renseignements sur la *Société d'Histoire du Canada*, en Angleterre, dont il est le secrétaire. M. Biggar annonça que très prochainement paraîtraient trois généalogies importantes.

M. Th. Beauchesne, en tant que directeur de *Nova Francia* donna quelques précisions sur l'évolution de l'organe de la *Société d'Histoire du Canada* et annonça qu'à partir de la troisième année la revue serait forte de 64 pages, que cette transformation s'imposait vu les nombreux articles et documents que le Comité de lecture recevait.

M. Robert de Roquebrune fit connaître le résultat très important de ses recherches sur la Révolution de 1837 en Canada. Les docu-

Site Internet : Archiv-Histo.com

ments inédits qu'il a trouvés permettent de situer en leur place le héros de cette Insurrection et de connaître l'impression que l'on avait, en Europe, de ce mouvement.

M. A.-Léo Leymarie annonça qu'il avait reçu : de M. l'abbé J. Dasse, curé de Pougues-les-Eaux (Nièvre), une étude intitulée : « Quelques Nivernais et Berrichons « parmi les premiers colons du Canada » ;

de M. l'abbé J. Le Texier, vicaire à Loudéac (Côtes-du-Nord), un curieux manuscrit du capitaine Paul Le Borgne intitulé : « Journal « de la campagne que va faire M. de Céloron dans la Belle-Rivière avec « un po[rtage] de deux cents françois et quelques sauvages » et qui s'étend du 1er juillet au 4 octobre 1749. A la suite d'un échange de lettres M. Leymarie a pu obtenir, d'après les documents de la collection de M. l'abbé Le Texier, une copie des « États de service » de Paul Le Borgne, et des notes très intéressantes puisées aux Archives des communes de Loudéac, de la Chèze et de Plouguenast (Côtes-du-Nord).

A la suite d'un court séjour à l'Abbaye Saint-Pierre-de-Solesmes, sejour qui lui permit de préciser quelle pourrait être la collaboration de la *Société d'Histoire du Canada* dans l'œuvre importante que projète de faire dom Albert Jamet, O. S. B., sur les œuvres mystiques et historiques de Marie Guyart, en religion Mère Marie de l'Incarnation, fondatrice des Ursulines en Canada, M. A.-Léo Leymarie demande au Comité de collaborer intimement avec cet éminent bénédictin et de créer un sous-comité spécial qui lui viendrait en aide dans ses recherches historiques.

La décision suivante est adoptée :

« Le Comité après avoir entendu les explications données par « M. A.-Léo Leymarie sur l'œuvre historique projetée par dom Albert « Jamet, décide de créer au sein du *Comité des Sources et des Recher-* « *ches* une Commission dite : COMITÉ DE LA VÉNÉRABLE MÈRE MARIE « DE L'INCARNATION qui aura pour but d'aider ce religieux bénédictin « de l'abbaye Saint-Pierre-de-Solesmes, en son travail d'édition des « œuvres mystiques et historiques de la Vénérable fondatrice des « Ursulines du Canada.

« Le Comité sera composé de MM. Th. Beauchesne, chef du « bureau des Archives du Canada en France, Emmanuel de Cathe- « lineau, R. La Roque de Roquebrune et A.-Léo Leymarie. »

M. Th. Beauchesne vient d'être nommé Correspondant de la *Société Historique de Montréal.*

Un peu d'histoire contemporaine

La définition de Michelet : « l'histoire, c'est la résurrction du passé », est beaucoup plus belle que complète. Et l'on ne voit pas pourquoi les événements contemporains devraient être soustraits au vaste regard de l'histoire. N'importe-t-il pas au contraire, de ne point séparer le passé du présent, d'établir entre eux un courant d'observation qui les relie l'un à l'autre et les explique l'un par l'autre? Balzac, dont la plupart des romans décrivaient le temps où ils vivaient, se qualifiait d'historien des mœurs.

Les lecteurs de *Nova Francia* sont familiarisés avec les études historiques, et se souviennent, sans doute, que nous avons eu occasion d'étudier ici l'œuvre romanesque d'un écrivain canadien qui, après avoir brossé d'émouvants tableaux d'époque, vient de nous donner un aspect contemporain de certains milieux de son pays.

Avec sa manière vraiment remarquable et tout à fait personnelle de dérouler des destinées douloureuses sous un climat triste et merveilleusement évoqué autour des caractères, M. de Roquebrune nous fait assister à la décadence d'une famille de vieilles aristocraties canadiennes.

L'on peut aborder ce livre sans craindre d'y trouver des redites sur un phénomène social étudié dans d'autres pays et dans d'autres romans. L'amertume, si j'ose ainsi dire, en est neuve, et combien profonde. M. de Roquebrune a le secret de tirer d'une grande simplicité d'action des effets intenses.

Deux femmes, dans l'intimité du foyer, « Les dames Lemarchand », opposent, sans se le dire, leur idéal et leurs espoirs en pesant tour à tour sur la destinée d'un être qui est fils de l'une et petit-fils de l'autre. A ce jeune homme aboutit une race d'une extrême distinction d'esprit et de caractère, mais d'une incapacité totale à s'adapter aux réalités implacables de la vie moderne.

Peut-être la mère aurait-elle trouvé l'issue en arrêtant la lignée sous le signe d'une vocation sacerdotale. Mais le hautain désespoir de la grand'mère, au seuil de la ruine et du cloître, paralyse le néophyte qui perd la force de renoncer sans laisser voir qu'il trouvera celle d'agir. Et le drame entre ces trois caractères, conduit sans un mot inutile, est poignant.

Il n'y a pas d'épilogue. Mais l'admirable vitalité du Canada ne nous donne t-elle pas le droit d'imaginer qu'une étincelle de la grande énergie nationale viendra un jour ranimer ce foyer, sinon dans le héros lui-même, du moins dans un fils qui pourra naître un jour de lui et qui, sorti de l'extrême décadence, recommencera l'ascension.

Duc de LÉVIS MIREPOIX.

Site Internet : Archiv-Histo.com

« Saint-Dié, marraine de l'Amérique » sur le Monument aux Morts de Saint-Dié (1)

Le monument que la ville de Saint-Dié vient d'élever à ses morts n'est pas seulement un superbe morceau de sculpture (2) : c'est l'histoire de la cité écrite en bronze et, du fond des âges, le passé ressuscitant pour glorifier le présent.

Vers le Poilu, solidement campé dans l'assurance de son triomphe, monte, sous le vol ardent d'une Victoire, une théorie de personnages : Déodat en prières, un Gaulois tenant une palme, le général Haxo brandissant son épée, qui apportent au héros l'hommage des siècles passés dont il sauva l'héritage.

Plus bas, précédant un convoi de munitions et de vivres, de vigoureux *boys*, chemise molle, visages aux méplats énergiques sous le casque large, marchent devant la bannière étoilée. L'Amérique, couronnée de plumes, les amène à la ville de Saint-Dié, qui ouvre les bras dans un geste d'accueil reconnaissant.

Cette dernière scène qui d'abord semble s'inspirer d'un patriotisme local un peu étroit et naïf, prend sa véritable signification si l'on songe que, pour les fils d'Amérique qui combattirent sur le front des Vosges, Saint-Dié n'était pas une ville « quelque part en France », mais un lieu d'élection, celui-même où leur pays avait reçu ses lettres de noblesse, où il avait été « baptisé ».

C'est à Saint-Dié, en effet, que fut créé et, pour la première fois, imprimé le nom d'Amérique pour désigner le Nouveau-Monde.

Signalé d'abord par Alexandre de Humbold en 1834, ce curieux point d'histoire fut mis en pleine lumière par d'Avezac en 1867, par Schmidt en 1875, par H. Bardy en 1894, par M. L. Gallois en 1900 (3).

Dans les premières années du XVI[e] siècle, le Chapitre de l'insigne église de Saint-Dié, au Val de Galilée, comptait des hommes épris des nobles travaux de l'esprit (4) : Gautier Lud et son neveu Nicolas, Pierre de Blarru le chantre aveugle de la Guerre de Nancy, Jean Herquel

(1) Vosges.

(2) Il est l'œuvre de M. Ch. Desvergnes.

(3) Voir les références dans L. Gallois, *Américi Vespuce et les géographes de Saint-Dié ; Le Gymnase vosgien ; Waldseemüller, chanoine de Saint-Dié*, trois articlesdans le « Bulletin de la Société de géographie de l'Est, » 1900.

(4) Dans un de ses exquis *Contes et récits Vosgiens* (*Sous le signe d'Apollon*), M. Fernand Baldenne a fait revivre quelques-unes des figures de ce groupe.

LE MONUMENT AUX MORTS DE SAINT-DIÉ (VOSGES)

Site Internet : Archiv-Histo.com

l'historien, Laurent Pillart, l'auteur de la *Rusticiade*, Jean Basin de Sandaucourt, un délicat latiniste, d'autres encore. Ils ne formaient point une société littéraire ni une académie à la manière allemande : le nom de *Gymnasium vosagense* qu'ils donnaient à leur groupe signifiait seulement que plusieurs d'entre eux travaillaient dans l'officine, c'est-à-dire dans l'imprimerie que G. Lud avait établie.

Comme les découvertes du siècle précédent avaient ouvert les yeux émerveillés des hommes sur les horizons d'un univers agrandi, les érudits de Saint-Dié formèrent le projet de donner au monde savant une édition latine de la géographie de Ptolémée.

Pour l'aider à réaliser cette grande œuvre, G. Lud fit appel à deux savants étrangers, Martin Waldseemüller de Fribourg-en-Brisgau, un géographe et Mathias Ringmann d'Orbey, qui lisait le grec. On travaillait à l'édition de Ptolémée quand Lud reçut du duc de Lorraine René II, une relation abrégée, en francais, des quatre voyages d'Américic Vespuce. Traduit en latin par Jean Basin, ce récit fut aussitôt imprimé. En guise de préface, Waldseemüller avait écrit « un résumé de cosmographie et de géographie, d'où le titre donné à l'opuscule de *Cosmographiæ introductio* » (L. Gallois). L'ouvrage sortit des presses le 24 avril 1907.

C'est dans ce petit livre, aujourd'hui très rare (1), au verso du feuillet 17, que se trouve le passage suivant : « Aujourd'hui ces parties « du monde ont été explorées au loin et une autre, la quatrième, « Américic Vespuce (comme on le verra dans la suite) l'a découverte. « *Je ne vois pas pour quelle raison on se refuserait à l'appeler du nom « d'Américic son inventeur, homme d'un esprit pénétrant, Amérige « c'est-à-dire terre d'Américic, ou Amérique* puisque l'Europe et l'Asie « ont reçu de femmes le nom qu'elles portent. »

Sur les deux cartes, l'une en fuseaux, l'autre plane qui devaient compléter la *Cosmographiæ introductio*, Waldseemüller inscrivit ce nom *America*. Plus tard, quand le vrai Découvreur fut mieux connu, Waldseemüller rendit à Colomb ce qui n'appartenait pas à Vespuce. Mais, par une fortune singulière, le petit livre avait déjà répandu le nom qu'au défaut de son « père » avait donné au nouveau continent sa « marraine » (2).

Le geste symbolique de l'Amérique perpétue, sur le monument de Saint-Dié, le souvenir de cette filiation spirituelle.

Georges BAUMONT.

---

(1) La *Société philomatique de Saint-Dié* en possède un très bel exemplaire, de la cinquième édition, acheté en 1924 à la vente Langlard. Les fonds furent fournis par une souscription publique, à laquelle la libéralité de M. François Gérardin apporta un décisif appoint.

(2) Une tradition place dans la maison Serrès (place Jules Ferry) le siège de l'imprimerie de Lud. Deux plaques ont été apposées sur la facade de l'immeuble par les soins, l'une de la *Société philomatique*, l'autre de l'*American Légion*.

Site Internet : Archiv-Histo.com

LES DU CHAFFAULT [1]

(Notice historique)

(Suite)

Jamais la Vendée n'a connu l'allégresse comme en ce temps de Pâques 1814. Dans telle paroisse, comme la Gaubretière, les cloches sonnèrent pendant trois jours.

En réalité, les Vendéens étaient bien loin de la pensée de Louis XVIII...

Les « pauvres paysans soulevés par le désespoir » qui avaient été, à une époque, les seuls tenants fidèles de son principe, se perdaient aujourd'hui parmi les millions de sujets dont, aux yeux du Roi, le suffrage importait autrement plus. S'appuyer sur les Vendéens aurait paru à Louis XVIII un retrécissement de son pouvoir et une sorte de déchéance morale. Il les confondait d'ailleurs à peu près avec les autres royalistes de l'Ouest, Chouans, membres des agences, conspirateurs, qui l'avaient autant fatigué de leurs intrigues et exploité, parfois trahi, que touché par leur dévouement. L'esprit d'insurrection, auquel on avait fait appel sans scrupule aux jours sombres, déplaisait en lui-même, maintenant que la tendance officielle était presque naïvement de ramener les causes de la Révolution « à la licence des « esprits en révolte ». Les hommes, investis de leur confiance, que les Princes avaient placés à la tête du pays, Charles d'Autichamp et Suzannet en Vendée, comme d'Andigné en pays chouan, étaient moins destinés à utiliser un dévouement armé auquel on pensait bien n'avoir plus jamais à recourir, qu'à le mettre au diapason général et, pratiquement, à le calmer ; ces hommes, entraînés aux atermoiements et aux subterfuges par vingt ans de service des Princes et de négociations avec leurs ennemis, savaient eux-mêmes que ce n'était pas par une ardeur sans cesse agissante qu'on entrait le mieux dans leurs vues ; ce ne sont pas ces hommes qui rappellerons jamais aux Bourbons l'ancienne passion vendéenne. Militairement, à cette époque de grandes armées rompues à la discipline, des paysans sans uniforme paraissaient une force d'autant plus négligeable que les Princes trouvaient à

(1) Voir : *Nova Francia*, vol. II. N° 5 p. 202 — 206 ; N° 6 p. 253 — 262

l'entendre dire, par le marquis d'Autichamp par exemple, une justification à n'avoir jamais eu le courage de se joindre à eux. Enfin, par tournure d'esprit personnelle, par la Charte, par le système censitaire qu'il allait introduire, Louis XVIII plaçait son trône au mllieu de la bourgeoisie, titrée ou non. C'était là que son principe et sa dynastie comptaient le plus d'ennemis, là qu'il devait entendre le plus de critiques contre les siens, le plus d'affirmations erronées mais adroites sur la force de l'esprit jacobin et l'influence qu'avaient soi-disant gardée les anciens révolutionnaires. « Très fin » et sceptique, il était plus que beaucoup d'autres accessible aux suggestions dénigrantes habilement présentées et, comme on dit familièrement mais expressivement aujourd'hui, au « bourrage de crâne », quand c'était par exemple un intrigant de génie comme Fouché qui le maniait. Il devint établi, pour Louis XVIII et le duc d'Angoulême, que c'était du côté des royalistes purs que venaient tous les dangers, qu'ils risquaient à tout instant de « déchaîner les passions révolutionnaires » et c'est littéralement à eux, en dehors des cas d'atteinte pour ainsi dire à sa personne, comme le régicide ou la conspiration avérée, que, jusqu'en 1820, le Roi réserva sa méfiance et, à l'occasion, sa sévérité.

* * *

Dès le premier contact moral entre le « bon Roi » et les « bons paysans » l'impression réciproque fut fâcheuse. En mai 1814, il y eut quelques jours en France une espèce de « grande peur », analogue à celle de juillet 1789. Le peuple des campagnes de l'Ouest, inquiet d'un soulèvement des anciens jacobins, allait, disait-on, se porter à des sévices contre les acquéreurs de biens nationaux. Sans qu'on ait jamais bien su pourquoi, on sonna le tocsin dans quelques paroisses vendéennes.

Inquiet des rapports qu'on lui faisait de la situation, Louis XVIII nomma ses « commissaires » d'Autichamp, Suzannet et la Rochejaquelein et envoya ainsi en Vendée une première mission, non de reconnaissance ou d'étude des réparations à accorder au pays, mais d'enquête politique... La mission fut composée, à dessein, du marquis de la Rochejaquelein et d'un ancien révolutionnaire, Gilbert-Desvoisins. Celui-ci soutint naturellement les bleus pour les faveurs gouvernementales ; les Vendéens en furent d'autant plus irrités que c'était privilégier chez eux les acquéreurs de biens nationaux et les anciens impies. Gilbert-Desvoisins se plaignit d'avoir été mal reçu. Le duc d'Angoulême écrivit alors à la Rochejaquelein, le 21 mai 1814, en réponse à ses rapports et après les phrases de remerciement pour lui : « ... Je ne vous cache point « Monsieur, et je vous demande de faire savoir que le Roi a été on ne

Site Internet : Archiv-Histo.com

« peut plus mécontent de la manière dont le respectable M. Gilbert-
« Desvoisins a été reçu ; le caractère qu'il porte et la mission dont il
« est chargé devraient ne lui faire rencontrer qu'égards, soumission et
« obéissance... Employez donc, Monsieur, tous vos moyens à calmer les
« esprits et à persuader aux braves Vendéens qu'il n'y a point de vraie
« fidélité sans une soumission entière aux ordres et aux volontés du
« Roi ». Les Vendéens n'y contredisaient point, mais la manière dont on leur présentait la chose et que n'accompagnait qu'une parcimonieuse reconnaissance *réelle*, n'alla point à leur cœur. Ce qu'ils y comprirent, c'est qu'à leur immense déception, ils avaient un roi *pataud*...

Au mois de juillet 1814, ce fut le duc d'Angoulême qui vint en personne. Les Vendéens l'attendaient ponr lerecevoir avec enthousiasme comme l'incarnation de la cause, aujourd'hui triomphante, pour laquelle ils avaient souffert autrefois le martyre. Le prince venait pour montrer aux Vendéens que le passé était aboli à tous les égards (sauf pour les bénéficiaires de la Révolution ...) ; de leurs sentiments d'alors ils ne devaient garder que leur piété et leur dévouement au souverain. Pour bien marquer que le Roi ne faisait pas de différence entre ses sujets, anciens blancs ou anciens bleus, il se fit accompagner de Turreau, qui avait repris son ancienne noblesse et était devenu lieutenant-général. Turreau était non seulement l'un des exécuteurs, mais le principal inventeur et promoteur des « colonnes infernales » ...

Le duc d'Angoulême entra en Vendée par l'Anjou, où il fut accueilli par d'Autichamp. A Cholet il descendit chez Mme Moricet. La harangue que le prince ne cessa de tenir aux Vendéens fut en substance : « Mes amis, je vous remercie au nom du Roi de ce que vous avez fait « pour notre cause, mais maintenant, c'est la paix, retournez à vos tra-
« vaux et faites votre devoir, sans autre pensée que de le bien remplir.
« Déposez vos armes, qni sont devenues inutiles ; soyez exacts à payer
« vos impôts. C'est à ces marques que le Roi reconnaîtra que vous l'ai-
« mez véritablement ».

A Cholet eut lieu une scène fameuse (9 juillet 1814). L'abbé Hudon, curé de Saint-Pierre, adressait au prince le discours de bienvenue. Quand il eut terminé, « Quoi qu'il en soit, ajouta-t-il, de toutes les « bouches vendéennes s'échappera toujours le cri d'amour : Vive le Roi, « *quand même !* » — « Monsieur l'abbé, répondit le duc d'Angoulême, « votre discours est très bien, sauf les dernier mots...»

Le prince continua, par Mortagne, sur Bourbon-Vendée. Il y fut reçu en grand cortège, par Sapinaud et Suzannet ; Gabriel du Chaffault y figurait à la tête de la garde nationale.

De Bourbon, le prince continua sur Fontenay, la Rochelle et Bordeaux. Tandis qu'il désobligeait et attristait ses propres partisans,

NOVA FRANCIA - Volume 3, nos 1-6, 1927-1928

les ennemis de sa dynastie n'en avaient que mieux repris confiance et, à peu près partout, les soldats avaient crié : « Vive l'Empereur », quelquefois même devant lui. Les Vendéens restaient d'ailleurs fidèles à leurs sentiments ; un prince, même un roi, n'est pas la monarchie et ils ne pensaient pas plus qu'avant à séparer dans leur cœur la Religion du régime où elle florissait, malgré tout, le mieux sur la terre.

* * *

Le Régime ne pouvait cependant pas oublier les Vendéens. Ses anciens adversaires étaient parfois les premiers à le rappeler à la reconnaissance, tel le maréchal Soult, qui avait proposé d'élever un monument aux morts de Quiberon.

Le 23 octobre 1814, parut enfin une ordonnance nommant une commission destinée à récompenser les services rendus par les anciens royalistes de l'ouest. Elle eut, pour présidents, le duc de Feltre et Beurnonville et, pour rapporteur, le prince Louis de la Trémoïlle, frère du prince Talmont, l'un des chefs de la grande guerre de Vendée. Le prince Louis rédigea un lumineux résumé de l'organisation royaliste de l'ouest et, grâce à lui, la commission fit consciencieusement son travail administratif, de recherches personnelles sur les anciens insurgés et de propositions pour des grades, des décorations et des pensions. Ne croyant d'ailleurs pas devoir, pour obtenir, demander plus que le possible, la Tremoïlle fixait les barêmes des pensions au-dessous de celles des anciens soldats de la République et de l'Empire. Afin de « ne rappeler aucun souvenir belliqueux » aux Vendéens et aux Chouans et comme il y aurait eu « de graves inconvénients » à assimiler les secours qui leurs étaient accordés aux soldes de retraite et aux pensions militaires, les pensions étaient inscrites non pas au budget de la Guerre, mais à celui des Finances. Il était spécifié que les anoblissements seraient « assez peu nombreux... » Par contre, on donnait pas mal de « lettres de satisfaction », bien indifférentes à des paysans, dont le moindre grain de mil aurait mieux fait l'affaire. Le travail était achevé et l'ordonnance de mise à exécution préparée quand, le 1er mars 1815, Napoléon débarqua au Golfe Jouan. Tout fut interrompu et ce ne fut qu'en 1817 que la commission acheva son œuvre...

Du 11 avril 1814 au 19 mars 1815, a écrit M. Georges Cain dans la *Revue Hebdomadaire* du 21 Mars 1894, Louis XVIII a fait 219 lieutenants généraux et 300 maréchaux de camp. Dans cette débauche de grades, déduction faite des quatre chefs intronisés par les Princes comme leurs agents politiques (d'Autichamp, Suzannet, Sapinaud et le marquis de la Rochejaquelein), la Vendée militaire n'en a eu, d'après

Site Internet : Archiv-Histo.com

nos recherches, que *deux*, ceux de Tranquille, Vendéen devenu Chouan, et de Duperrat, Vendéen devenu conspirateur et à ce titre connu des Princes. Après les Cent-Jours, la marquise de la Rochejaquelein écrira en connaissance de cause, en 1817 : « La commission maltraite en « général tous les Vendéens » ; et le nombre de grades d'officiers généraux qui, en fin de compte, leur sera attribué restera *infime*.

A la fin de l'année 1814, une ordonnance prescrivit aux Vendéens et aux Chouans de remettre aux Autorités, contre argent, leurs fusils de calibre, qui devaient servir à l'armement des gardes nationales. Venant du Roi, l'ordre fut à peu près obéi ; il compliquait désormais toute insurrection d'une difficulté primordiale.

* * *

Napoléon s'approchant de Paris, les Bourbons repensèrent à la Vendée. Comme d'habitude depuis bientôt vingt ans, ils eurent recours à d'Autichamp et à Suzannet et, comme d'habitude, ils ne se résolurent à rien. Ils ne voulaient d'ailleurs à aucun prix n'être que des « rois de « Vendée ». C'est dans le Midi et non dans l'Ouest que se rendit l'héritier du trône.

Pourtant le Roi envoya en Vendée le duc de Bourbon, en même temps qu'en Bretagne le prince Louis de la Trémoïlle. Le duc de Bourbon arriva le 14 mars à Angers, où commandait d'Autichamp. Une semaine plus tôt, l'opposition armée à Bonaparte, soutenue par les Autorités de tous ordres, aurait pu être générale dans l'Ouest. Ce n'est pas seulement au maréchal Soult, comme il le disait dans une proclamation célèbre, que le retour de l'île d'Elbe apparaissait comme la dernière folie d'un « aventurier ». Le Gouvernement pouvait, par exemple, se retirer à la Rochelle, où commandait un général tout acquis, Rivaud de la Raffinière. Là, en communication avec la flotte anglaise, flanqué, comme d'une citadelle, du Bocage où 50.000 Vendéens, la seule population civile en Europe capable d'un pareil dévouement, se seraient alors consacrés à sa défense, il aurait attendu à coup sûr, les Alliés s'armant en hâte, la chute de l'usurpateur. Encore après le 14 mars, le Gouvernement pouvait compter sur le général Foy, à Nantes, sur Gouvion-Saint-Cyr à Orléans, sur Travot même, qui vint de Rennes avec la cocarde blanche offrir ses services au duc de Bourbon. « C'est avant le 20 mars, a écrit Lamarque, qu'il fallait com- « mencer la guerre de la Vendée. » Mais le duc de Bourbon n'avait comme instruction que de ne pas outrepasser les intentions du Gouvernement. Se conformant donc aux vues du Roi, il s'occupa d'organiser des bataillons de « volontaires royaux », formés moitié de

NOVA FRANCIA - Volume 3, nos 1-6, 1927-1928

soldats, moitié de royalistes éprouvés, qu'on devait habiller de sarraux bleus (juste la couleur à éviter avec des Vendéens). Quant à soulever la Vendée, d'Autichamp dissuada complètement d'une insurrection, pour laquelle, a-t-il écrit plus tard, « on n'avait pas combiné d'avance « les moyens qui préparent le succès ». Quand on eut appris à Angers le retour de Napoléon à Paris, d'Autichamp n'eut de cesse que le prince ne fût parti. Le duc de Bourbon se rendit alors en Vendée, à Beaupreau, chez la maréchale d'Aubeterre.

Sa présence y fit accourir les chefs vendéens, parmi lesquels Auguste de la Rochejaquelein. La majorité venait, le 24 mars, de se décider pour un soulèvement immédiat, quand, dans la soirée, arriva d'Autichamp. Il avait remis son commandement au colonel de gendarmerie Noireau, dont il apportait une lettre invitant, très respectueusement mais instamment, le prince à quitter le pays. D'Autichamp engagea de toutes ses forces le prince à déférer à la prière de Noireau. Le lendemain survinrent Suzannet et même d'Andigné, quoiqu'il ne fût pas Vendéen ; tous deux abondèrent dans le même sens, si bien que, malgré la Rochejaquelein et les autres chefs, le duc de Bourbon rapporta l'appel aux armes déjà préparé et gagna Paimbœuf, d'où il s'embarqua pour l'Espagne, le 31 mars. En rendant compte au Roi, avant de quitter Beaupreau, il ne put s'empêcher de déplorer l'impuissance matérielle où le désarmement de l'année précédente avait réduit la Vendée.

A l'occasion de la remise de l'insurrection, d'Autichamp avait eu, avec M. Auguste, une altercation qui marqua le commencement de la brisure entre Vendéens qu'achèveront, deux mois plus tard, l'abandon et la mort du marquis de la Rochejaquelein.

* * *

Le Bocage restait donc soumis en apparence, mais le « vieux « levain » était entré en fermentation. Les paysans ne voulaient plus donner au Gouvernement ni hommes ni argent. L'ancienne organisation en paroisses, divisions et armées reparaissait au jour. Pour jeter dans la balance le poids de son dévouement, la Vendée n'attendait plus en réalité que le signal et tout allait dépendre de ses chefs.

Depuis la mort d'Henri de la Rochejaquelein, tué le 29 février dans la lande de Trémentine, il n'y avait plus eu de généralissime des armées vendéennes. Le pays était resté divisé, en trois « armées », dites « de Stofflet », « du Centre » et « de Charette ». A l'époque du Directoire et du Consulat, cette organisation avait été rendue permanente par le Gouvernement « *in partibus* » du comte d'Artois et éten-

Site Internet : Archiv-Histo.com

due, outre Loire, au pays de Chouannerie. L'Ouest avait ainsi été divisé en 9 régions, dont les chefs étaient virtuellement investis, au nom du Roi, des pouvoirs politiques et militaires. En Vendée, le comte Charles d'Autichamp (1) s'était fait reconnaître dès 1796 comme successeur de Stofflet, Charles de Sapinaud, vétéran de la grande guerre, avait repris, après l'avoir quitté de 1796 à 1800, le commandement devenu honoraire de son armée du Centre, et le baron (plus tard comte) de Suzannet (2) avait été choisi par Monsieur en 1799, pour succéder à Charette.

En 1799, les Princes avaient rappelé l'Ouest aux armes. D'Autichamp battu aux Aubiers et Suzannet à Montaigu s'étaient rapidement soumis, à la conférence de Pouancé (18 décembre 1799), en pays chouan, suivie un mois après de la paix de Montfaucon. Grignon, alors chef de l'armée du Centre à la place de Sapinaud, avait été tué.

A la Restauration, d'Autichamp, Suzannet et Sapinaud avaient été créés officiers généraux et les deux premiers, nous l'avons vu, « commissaires du Roi ». De son côté, le marquis de la Rochejaquelein avait été fait maréchal de camp et « commissaire du Roi ». L'arrondissement de Bressuire, fief moral de sa famille, fut détaché dans l'organisation vendéenne de l'armée « de Stofflet » et forma une 4me armée ou « corps », dit de « Chatillon (sur Sèvre) ». Les hommes véritablement intronisés par la confiance des Princes étaient d'Autichamp et Suzannet.

Braves, d'Autichamp et Suzannet l'étaient certes ! d'abord comme des nobles de leur temps, ensuite comme des hommes à qui, pendant dix ans, une défaillance physique aurait coûté la vie. Mais leur expérience proprement militaire était insignifiante et étonnamment décousue. Celle de Charles d'Autichamp se bornait, après des services « blancs » comme les enfants de qualité en remplissaient avant la Révolution, à six mois de la grande guerre vendéenne et à environ un an de service comme sous-officier républicain à l'armée du Nord, caché sous le nom de « Villemet ». Suzannet avait été tout jeune à l'Ecole militaire et fait une apparition aux Gardes françaises et sur le Rhin. Ensuite il avait passé en Angleterre et sa vie n'avait plus été qu'un tissu d'aventures, parmi lesquelles son évasion du fort de Joux, avec d'Andigné, en 1802, est restée célèbre. D'Autichamp et Suzannet étaient avant tout des *agents des Princes*, directement connus d'eux et appuyés dans leur entourage, Suzannet par son père, membre du conseil du comte

(1) Charles de Beaumont, comte d'Autichamp, lieutenant-général, pair de France, d'une ancienne maison du Dauphiné, d'où sont issus (1770-1859), le baron des Adrets et Mgr de Beaumont, archevêque de Paris.

(2) Constant, comte de Suzannet (1772-1815), maréchal de camp.

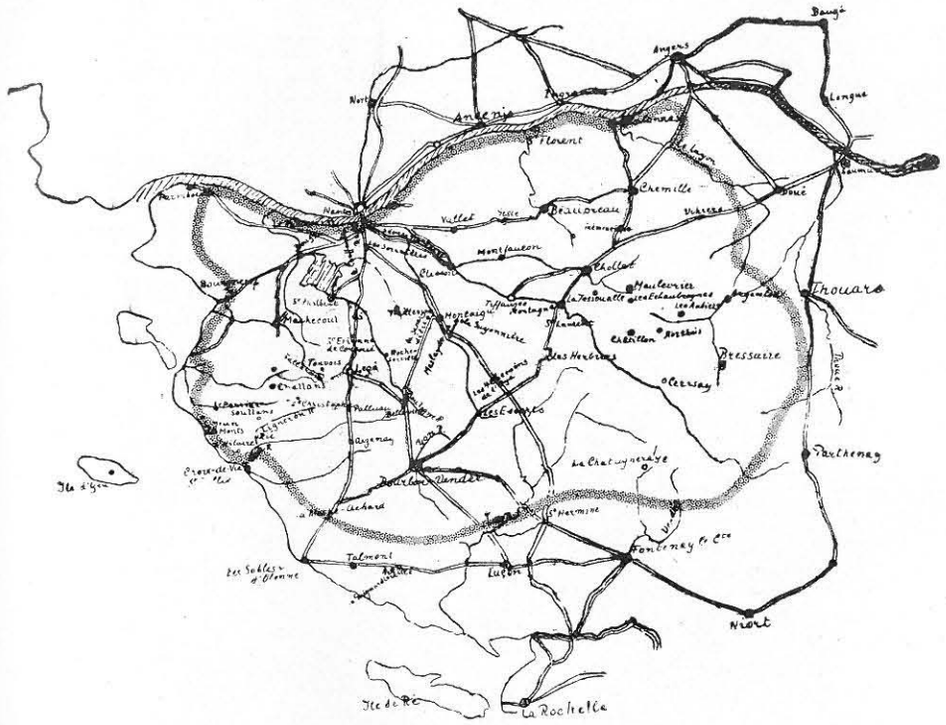

CARTE DE LA VENDÉE

La *Vendée* ou *Bocage vendéen* est un pays où, sauf dans les bourgs (il n'y avait pas de villes), la population entière est entrée en guerre, d'une manière ou d'une autre, comme dans une mobilisation moderne, contre la Révolution — « *pro aris, rege et focis* », portait le drapeau de Bonchamps. — Pendant la grande guerre, de mars à décembre 1793, les Vendéens ont eu jusqu'à 70.000 hommes sous les armes et il leur a passé entre les mains près de 500 canons conquis sur les *bleus*.

Le cas est unique dans l'Histoire. Seuls le soulèvement des clans écossais pour Charles Stuart, en 1745, et, jusqu'à un certain point, celui des Tyroliens pour la maison d'Autriche, en 1809, peuvent lui être comparés.

Dans les pays de Chouannerie, des bandes seules, en général peu nombreuses (sauf dans le Morbihan), tenaient la campagne, enlevant les courriers et les caisses publiques, gênant les communications du Gouvernement et exécutant des coups de main, comme l'ont fait les « partisans » de toutes les contrées et de tous les temps, guerilleros, comitadjis, etc.

Site Internet : Archiv-Histo.com

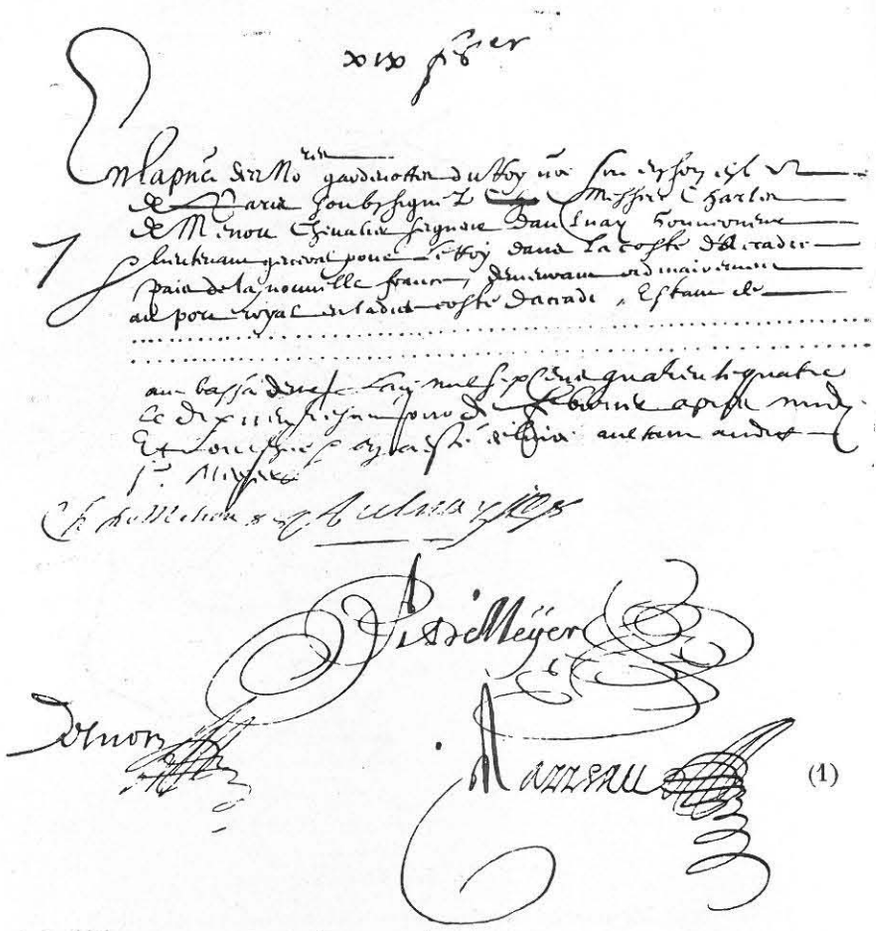

(1)

DÉCLARATION de Charles de Menou, Seigneur d'Aulnay
Gouverneur et Lieutenant-Général pour le Roi en Acadie.
Fragments du document publié qui est daté
du 19 Février 1644.

(1) Jean Marreau, fut notaire au Chatelet de Paris du 6 mai 1927 au 1er avril 1661. Il avait succédé à Léonor de Saint-Leu et eut pour successeur Claude Le Vasseur. Ses actes sont aujourd'hui en l'étude de Me Jacque Baudrier, notaire à Paris. En 1661, Jean Marreau demeurait « à Sainct-Germain-des-Prez-les-Paris, rue Neuve Sainct Lambert ». (Acte du 29 Septembre 1661, Étude de Me Jacques Baudrier.

NOVA FRANCIA - Volume 3, nos 1-6, 1927-1928

d'Artois, d'Autichamp par son oncle le marquis (1), l'un des hommes les plus respectés de son temps, et par le duc d'Angoulême, qui s'était « coëffé » de lui. Dès 1795 d'ailleurs, M. Charles avait fait, à l'île d'Yeu, la conquête personnelle du comte d'Artois, par « sa manière non exagé- « rée de rendre compte » — c'est-à-dire de présenter la force des Vendéens sous le jour le moins favorable et de fournir ainsi au prince des raisons de ne pas répondre à leur appel...

D'Autichamp, très fin, toujours mû par des ressorts personnels (2), expert à les faire jouer et à les utiliser chez les autres, exerçait un ascendant puissant sur tous ceux, voisins, métayers, fonctionnaires, qu'atteignait son influence de grand propriétaire et d'homme en place et bien en cour ; on disait de lui qu'il considérait la Vendée angevine comme une « métairie », lui revenant par prééminence de famille. Comme chef, surtout militaire, d'Autichamp inspirait peu confiance (3) et, dans certaines parties de la Vendée, pas du tout, au point qu'à le voir toujours atermoyer ou s'abstenir, les préfets en arrivaient à se demander s'il n'agissait pas par esprit « patriote » et s'ils ne pourraient pas le détacher de son parti — ce qui était absurde, d'Autichamp tenant aux Bourbons par toute ses fibres et par tous ses intérêts.

Suzannet était d'âme élevée, mais indécise et contradictoire, portée devant l'incertitude où la plongeait la complication des évènements, à se décourager et à ne plus s'en remettre qu' « à sa destinée ». « Il est dificile, écrivait-il le 30 mars 1815, de savoir si l'on fait bien ou mal » et, le 18 avril, « il faut nous résigner à notre sort, le supporter « avec calme et courage et prendre les mesures que l'on croit les meil- « leures. Elles sont souvent mauvaises le lendemain... »

Bon, brave, tenant peu en fait à son commandement, ne portant pas ombrage, Sapinaud était un type de chef qui plaisait aux Vendéens ; comme jadis d'Elbée, il devra à cet accommodant caractère d'être nommé un jour leur généralissime.

(1) Jean-Louis de Beaumont, marquis d'Autichamp (1738-1831), lieutenant-général, gouverneur du Louvre de 1810 à 1830.

(2) Dès 1793, il avait été l'un des très rares chefs qui avaient mêlé, à l'abnégation générale, des considérations de rang et d'ambition proprement personnels.

(3) Les témoignages en sont innombrables. « Sans moyens militaires », écrit de lui en 1815 l'ancien préfet impérial de la vendée, Merlet. Pendant l'insurrection, le Vendéen du Tressay prévient les le Maignan, à l'Ecorse, que la troupe sort de Nantes, pour qu'ils prennent leurs précautions. On prétend en revanche, ajoute du Tressay, « qu'il y a un fort rassemblement à Beaupreau ; mais, s'il est dirigé par « d'Autichamp, nous n'avons rien à en espérer » ; le Maignan sur le même papier, tant l'opinion est générale, écrit lui-même un billet à un voisin... aux Aubiers, d'Autichamp avait attaqué avec 5 à 6.000 paysans 250 soldats réfugiés dans l'église du village ; il n'avait pu les forcer et avait été mis en déroute, le lendemain, par une colonne de 800 hommes accourus de Bressuire ; ce combat avait laissé aux Vendéens l'un des rares souvenirs de défaite dont ils aient été humiliés.

Site Internet : Archiv-Histo.com

Le comte Gabriel du Chaffault était un soldat de métier, trempé à la rude école de l'armée du Rhin et tout bouillant des réserves d'énergie qu'il avait refusé d'employer sous Napoléon. C'était d'ailleurs comme son père le vieux prêtre, un homme aussi loyal qu'ardent. Tous deux de personnalité accusée, unis par une affection touchante et auréolés dans le pays du souvenir de l'amiral du Chaffault, ils avaient une situation morale unique, sur laquelle il aurait dû sembler naturel au Gouvernement légitime de s'appuyer au premier chef. Mais, précisément, leur principes avaient été trop droits pour attirer franchement les sympathies des Autorités royales. Personnellement, ils ne connaissaient d'autres princes que les Condé ; ils les avaient revus en 1814 ; mais, sous la Restauration, l'influence des Condé équivalait à presque rien. Vendéens enracinés et profondément estimés sur leur sol, le vieux comte du Chaffault et Gabriel étaient donc à peu près inconnus et sans appui dans le reste du monde royaliste.

Une famille était hors de pair, celle des la Rochejaquelein. Ceux-là avaient tout pour incarner une Vendée supérieure : le prestige presque sacré de M. Henri et de Lescure, la position sociale inébranlable, le physique fougueux (1) et souvent beau, la flamme qui fait les chefs et les rends clairvoyants et, par dessus tout, ce chaud dévouement qui appelait et contentait la familiarité affectueuse que les paysans cherchaient auprès de leurs nobles. Avec cela, rien chez eux de provincial, d'étroit, rien, dans la liberté de jugement que leur permettaient leur rang et l'étendue de leur information, du « dénigrement « vendéen » qui a si souvent frappé de stérilité cette terre de héros. Sans rivaux parmi leurs égaux en gloire vendéenne, comme les Charette ou les Cathelineau, les la Rochejaquelein n'échappaient pas, auprès de certains autres, à la jalousie...

Le départ du duc de Bourbon avait en partie tranquilisé l'Empereur et le maréchal Davout, ministre de la Guerre. Ils nommèrent Travot (2), le 4 mai, « commandant des colonnes mobiles » de la Vendée, mais sans juger nécessaire de lui donner des troupes. Croyant, dans leur aveuglement officiel, que c'étaient les « chefs » qui « faisaient marcher » les Vendéens, ils prescrivirent surtout de surveiller les prêtres et de prendre des mesures draconiennes contre certains nobles. Les fonctionnaires locaux étaient, eux, dans les transes (3) et Fouché, ministre

(1) « Les deux la Rochejaquelein sont de grands chasseurs fougueux et bouillants. Dans leurs courses, ils cassent, brisent, tuent les chevaux, disait sous l'Empire l'espion envoyé par la police à leur château de Citran. »

(2) Jean-Pierre, baron Travot (1767-1836), lieutenant-général.

(3) Les autorités, parfois naïves dans leur estimation du papier écrit, comparaient la conduite des Vendéens aux formules ultra-déférentes qu'ils employaient

NOVA FRANCIA - Volume 3, nos 1-6, 1927-1928

de la Police, écrivait que « la pacification subite des contrées de l'Ouest... « ne doit être considérée,... particulièrement dans les trop fameuses « contrées conues sous le nom de Bocage, que comme une compression « momentanée sur laquelle il ne faut pas compter ». Les mesures « préventives », appliquées par des administrateurs ou des militaires souvent énervés par des histoires de *brigands*, hâtèrent d'ailleurs puissamment l'insurrection, comme elles l'avaient fait en 1793 et comme elles arriveront même plus tard encore, en 1832, à rallumer quelques étincelles de l'ancien brasier.

Au demeurant, tout le monde avait compté sans le marquis de la Rochejaquelein.

* * *

Le marquis de la Rochejaquelein (1) avait, au 20 mars, escorté Louis XVIII jusqu'à la frontière, à la tête des grenadiers à cheval de la Maison du Roi, puis il l'avait suivi à Gand. Ame de Croisé, sûr du prestige incomparable de son nom, il avait obtenu du Roi — malgré Blacas — le mandat verbal de prendre en main le soulèvement de la Vendée. Il s'était alors précipité à Londres où, muni d'une lettre royale au Régent d'Angleterre, il avait reçu la promesse d'un envoi d'armes dans le Bocage. Il avait été officier britannique pendant la Révolution et ce souvenir contribuait à lui obtenir de l'Angleterre le seul véritable effort qu'elle eût tenté, depuis Quiberon, pour les royalistes français. Il arrivait, en même temps, à faire compter les Vendéens pour 80.000 hommes, dans la coalition où le Roi entrait fictivement contre l'usurpateur, ce qui constituait une garantie contre le plus grand danger que faisait courir à la France le retour de l'Empereur, celui d'un démembrement.

Transporté par la frégate britannique l' « Astrée », qu'accompagnait un premier convoi, il avait trouvé moyen d'en avertir son frère Auguste (2) et il arrivait, le 7 mai, en vue de Croix-de-Vie. Un deuxième convoi plus important se préparait à Portsmouth.

en 1813, quand ils s'agissait pour eux d'obtenir du « pouvoir le plus despotique du « monde » (le mot est de Lamarque) d'être déchargés de faveurs obligatoires ou d'en obtenir de moins contraires à leurs préférences. Les services étaient scandalisés de voir par exemple, comme le dira un peu plus tard une note du ministre de la Guerre, « Dulandreau, ex-garde d'honneur », « faire aujourd'hui l'énergumène « contre le gouvernement de l'Empereur... ». D'ailleurs, en période de troubles, la Roche-sur-Yon était coupée de Nantes et, dans la correspondance, on ne se comprenait pas toujours très bien entre préfectures.

(1) Louis du Vergier, marquis de la Rochejaquelein ou, en Vendée, M. Louis (1774-1815).

(2) Auguste du Vergier, comte de la Rochejaquelein (1783-1868), mort sénateur du second Empire.

Site Internet : Archiv-Histo.com

Malgré les douaniers qui gardaient la côte, la Rochejaquelein communiqua avec l'intérieur et la nouvelle de son approche avec un convoi d'armes suffit à déclancher l'insurrection. D'Autichamp, Suzannet et Auguste de la Rochejaquelein se réunirent à la Chapelle-Basse-Mer, le 11 mai. Il ne parut plus possible de tarder à agir, à moins de renoncer au soulèvement et de laisser les armées étrangères abattre seules Napoléon. En fait, on n'aurait rien gagné à remettre encore. Le Gouvernement fut surpris et, en attendant l'arrivée de nouveaux soldats, que Fouché aurait toujours trouvé le moyen de faire envoyer, à n'importe quel moment, le pays resta dégarni de troupes pendant trois semaines. Au contraire, la petite armée de Lamarque fut autant de moins dont Napoléon put disposer au moment décisif à la frontière du Nord.

L'insurrection n'était pas folle — si peu folle que c'est aux royalistes *idiots* que Fouché arrivera à faire croire qu'elle est, si peu folle que les années qui la suivront seront remplies des « *Mémoires* « *pour servir* » à justifier ceux qui voudront paraître y avoir coopéré sans faiblir —. A l'inverse de ce qui se passerait aujourd'hui, le courant général des idées était, en 1815, pour les principes que défendaient les Vendéens. La mise de Napoléon au ban de l'Europe, le 6 mars, les garantissait à elle seule, en définitive, contre l'insuccès. La rébellion comportait seulement le risque immédiat de la mort et ce sera, sans délai, le partage d'un La Rochejaquelein, d'un Charrette, d'un Cathelineau. Pour qui connaissait la flamme que les horreurs de la Révolution avaient allumée au cœur des paysans vendéens de cette génération-là, comme la force des convictions et du sentiment de l'honneur chez les nobles, c'était peu de chose que de leur demander ce sacrifice. Et il était le seul moyen de prouver, en France et hors de France, qu'il y avait encore des royalistes capables de mettre en jeu leur vie et leurs biens pour empêcher leur idéal de disparaître et, à ce titre, qui comptent *réellement* dans la nation.

Le dimanche 15 mai, à midi, pour les 2e (Sapinaud), 3e (Suzannet) et 4e corps (Rochejaquelein), dans la nuit suivante, pour le corps d'Autichamp, le tocsin général sonna. Postes, diligences, rien de gouvernemental ne passa plus. Environ 14.000 paysans répondirent au premier appel ; 20 à 30.000 pouvaient les rejoindre en quelques heures. Quant aux habitants hostiles à l'insurrection, la plupart quittèrent la campagne pour se retirer dans les villes. L'ancien général républicain Canuel (1), jadis lieutenant de Hoche et très hostile à l'Empire, qui habitait Loudun, vint rejoindre Auguste de la Rochejaquelein.

(3) Simon, baron Canuel (1767-1841), lieutenant-général.

NOVA FRANCIA - Volume 3, nos 1-6, 1927-1928

* * *

Au 1er mars, Gabriel du Chaffault était à Paris, parmi les trois cents officiers vendéens et chouans qui sollicitaient de la Restauration la confirmation de leurs grades et des emplois, sans pouvoir les obtenir — eux qui avaient bataillé quinze ans pour n'en pas recevoir presque de force de Napoléon!... — Du Chaffault eut mission d'organiser un bataillon de ces « volontaires royaux », amalgamés par moitié de sujets fidèles et de troupes de ligne, que le Gouvernement croyait pouvoir opposer à l'Empereur; il alla les commander à Vincennes.

Après le 20 mars, il resta encore à Paris. Mais, dès qu'il apprit l'arrivée en Vendée du marquis de la Rochejaquelein, il accourut en hâte. Il dut s'inscrire, en passant par Nantes, conformément aux mesures de « précaution » prises par le lieutenant de police Moreau contre les nobles de la région, néanmoins il put gagner la Vendée et, le 19 mai il était de retour chez lui, à la Senardière, sur le territoire du 3e corps. « Je crois essentiel, lui écrit bientôt Suzannet, que vous vous chargiez « de l'ancienne division de Montaiguë... Plusieurs paroisses qui sont ou « de la division de Clisson ou de l'armée de Sapinaud iront sûrement « vous rejoindre... Si nous avons de l'artillerie, c'est vous qui en serez « le général... » Pour la première fois depuis dix-huit ans du Chaffault reprenait réellement les armes.

Suzannet l'avait en haute estime ; leurs rapports étaient excellents. Gabriel se donna tout entier au but commun, avec sa chaude droiture et son expérience d'officier de métier.

Quant au vieux comte du Chaffault, il prenait part à tout ce qui se passait. Sa situation de curé le mettait en état de tout bien connaître. Son esprit resté actif méditait sur les événements et, entre temps, il écrivait des Réflexions sur la Révolution française.

Paul Meunier.

(*à suivre.*)

Site Internet : Archiv-Histo.com

Jean Paumart, de Beauvais

Missionnaire au Canada

Dans son *Histoire ecclésiastique de Beauvais, in fine*, l'érudit chanoine Godefroi Hermant consacre la notice suivante à un de ses compatriotes, le pieux et charitable prêtre Jean Paumart. Jean Paumart qui fut quelques années missionnaire au Canada, mérite une petite place dans l'histoire de ce pays.

Godefroi Hermant s'exprime ainsi :

« J'ai cru ne pouvoir refuser ici une place d'honneur au zèle de ce bon prestre chanoine de l'église collégiale de Saint Michel qui a vescu et est mort dans les exercices continuels de sa charité. Il étoit fils de Guillaume Paumart, prevost royal d'Angy, qui est une charge possédée depuis longtemps par ses ancêtres et qui estoit fort considerable avant l'érection du Présidial de Beauvais. Sa mère Marie Le Roy étoit alliée à la famille des Feuquières et des Loisel qui sont des plus anciennes de la ville. Jean Paumart, leur fils, s'étant consacré au service de l'Église, ne borna pas son zèle au lieu de sa naissance. Il traversa les mers pour travailler à la conversion des sauvages dans le Canada où il passa quelques années. A peine étoit-il rentré en France qu'il passa en Angleterre avec la princesse Henriette-Marie de France, mariée à Charles, prince de Galles et depuis roi des Iles Britanniques. Mais il eut le mesme sort qui en fit sortir les autres ecclésiastiques françois à qui l'on manqua de parole ainsi que nous avons remarqué pour l'exécution d'une des principales conditions de ce traité de mariage qui regardoit l'exercice libre de la religion catholique dans la maison de cette princesse. Comme il n'avoit jamais épargné sa vie quand il s'étoit agi de la sacrifier à Dieu pour le service du prochain, il l'alla exposer durant quelque temps dans l'hôpital Saint-Louis de Paris où il assista les pestiférés. L'autorité supérieure d'Augustin Potier son evesque, luy ayant fait quitter cet employ où il trouvoit une consolation et une douceur sensible, il vint reprendre à Beauvais pendant quelques temps ses fonctions ordinaires. Mais le diocèse étant affligé de peste dans l'année 1647, l'impétuosité de son zèle le porta à assister les habitants de la paroisse de Nully-sous-Clermont que Dieu venoit de frapper de ce fléau de sa colère. Il y vécut plus durement qu'il n'auroit fait dans un hôpital de pestiférés car, n'épargnant rien pour le service des malades et manquant de son côté des ressources nécessaires pour les aliments et les autres besoins de la vie, le corps succomba sous le poids dont la violence de sa charité l'avait accablé, et y estant mort le... il y trouva son tombeau dans le cimetière de cette paroisse de la campagne, le 14 octobre 1648. »

A ces détails biographiques on peut ajouter que Jean Paumart était né à Beauvais le 22 janvier 1583 et que, suivant une note du carton 26 de la collection Borel de Bretizel, conservée au château du Vieux-Rouen, il donna encore une preuve de sa charité lors de la bataille de Rocroy. Cette note dit en effet : « Jean Paumart et Anselme, chanoine de Saint Barthelemy, allèrent assister les soldats blessés à la bataille de Rocroy donnée le 19 may 1643 ».

Je ne connais malheureusement aucun détail, d'après les sources beauvaisines, sur la vie de missionnaire de Jean Paumart et il est à souhaiter que, par des sources canadiennes, on puisse combler cette lacune. Toutefois un érudit de Beauvais, M. Vuilhorgne, a signalé qu'un récit manuscrit du voyage de Jean Paumart en Amérique existe dans les collections Borel de Brétizel.

La charité de Jean Paumart s'exerça aussi à l'égard de sa famille. Il avait une sœur Anne Paumart qui épousa Me Léonard Ricard procureur à Beauvais. Morte prématurément le 24 novembre 1632 elle laissait cinq enfants jeunes ou en bas âge, parmi lesquels Jean-Marie Ricard, qui fut un éminent jurisconsulte, et était le filleul de Jean Paumart. Le saint prêtre s'occupa avec sollicitude de ses neveux et nièces.

Pour finir, j'ajouterai que les Paumart appartenaient en effet à une des meilleures familles de la bourgeoisie de Beauvais, une famille d'échevinage. Elle a même fourni plusieurs maires à la ville de Beauvais. En 1522, Pierre Paumart Conseiller en Cour et prévôt royal d'Angy, qui fut le premier à posséder héréditairement cette prévôté. En 1558, Jean Paumart prévôt et seigneur d'Angy, fils du précédent. En 1578 Nicolas Paumart.

Cette famille portait des armes essentiellement parlantes : *d'argent, à une branche de pommier, chargée de trois pommes et issant de flammes ardentes, le tout au naturel*

Ces pommes qui *ardent* étaient allusives au nom des *Paum-ard*. Ces armes se voient encore sur un vitrail du XVIe siècle en l'église Saint-Étienne de Beauvais.

Philippe TIERSONNIER.

Site Internet : Archiv-Histo.com

ÉTUDES

sur

Roland Michel BARRIN de La GALISSONIÈRE

SA SÉPULTURE

(Suite) (1)

C'était chose faite : le terrain où depuis seize ans gisait le mort illustre devenait la propriété de ses parents et neveux qui acquéraient aussi le droit de se faire ensevelir à ses côtés. Des messes, annuellement, allaient être célébrées pour le repos de son âme, au milieu d'une affluence d'officiers et de citoyens pareille à celle qui avait honoré les funérailles. Il ne restait plus qu'à coucher sur sa tombe un marbre qui la distinguât des autres pierres et à sceller sur le pilier voisin une belle épitaphe latine digne de cet homme modeste et grand, savant et lettré... Tout avait été préparé et, le surlendemain, tout fut mis en place de la façon que nous allons voir dans le document qui suit. Mais si nous y apprenons le nom du maçon — Antoine Trofie — qui apposa et fixa les plaques de marbre et qui, peut-être, en avait gravé les inscriptions et sculpté les ornements, nous n'y trouvons, malheureusement, aucune indication sur l'excellent latiniste qui avait composé l'épitaphe, également fort en thème et en histoire.

Procès verbal d'aposition du tombeau épitafe [de] *M. le Comte de la Galissonnière 29 février 1772* (2).

Aujourd'hui samedy vingt neuf fevrier mil sept cent soixante onze du matin (3) sur la réquisition de Mre Christian Louis Comte de Mouliard (4) chevallier capitaine des chasses des ville et duché de Nemours y demeurant

Au nom et comme fondé des procurations spéciales 1o de haute et puissante Dame Marie Catherine Antoinette de Lauzon marquise de la Galissonnière veuve de haut et puissant Seigneur Rolland Michel Barrin comte de la Galissonnière Lieutenant general des armées navales Grande croix de l'ordre de St Loüis suivant les actes dont les originaux passés ensuite lun de lautre devant Baroyer ses confreres (1) notaires à Paris les quatre et quinze janvier dernier sont annexés à la minute d'une fondation redigée devant nous le vingt sept du présent mois.

2o de haute et puissante Dame Marie Madelaine Barrin épouse autorisée de haut et puissant seigneur des Cuilliers (2) en bourbonnois Marquis de la Galissonnière suivant l'acte dont le brevet original passé devant Savoriau (3) et Marie notaires au marquisat de la Galissonnière le onze du présent mois controllé (4) est annexé à la minute de la même fondation.

Desquelles procurations Extrait délivré par nous et demeuré ci annexé.

Nous Dominique Michel Dautreleau (5) notaire au Baillage Roïal de Nemours soussigné.

Nous étant transporté avec led. S. de Mouliard En la chapelle St Joseph sise derrière le cœur de l'Eglise paroissiale de St Jean batiste de Nemours Led. S. de Mouliard nous a declaré que conformement aux intentions de Mesd. Dames de la Galissonnière acceptées par les Sr curé et marguilliers de lad. Eglise suivant une delibération du seize novembre mil sept cent cinquante huit controllée (6) dont copie collationnée est aussi annexée à la minute de lad. fondation, il désiroit faire aposer une tombe sur le terrein de lad. chapelle ou est inhumé le corps dud. seigneur comte de la Galissonnière A la famille duquel led. terrein a été privativement concedé par led. acte de fondation. Et une épitafe au mur a droite de lad. chapelle, qu'a cet effet il avoit invité Mr le Prieur curé Mrs les Marguilliers d'honneur et comptables actuellement en charge et plusieurs notables habitans de vouloir bien se transporter en lad. chapelle et etre present a ces apositions Et que pour en perpetuer la mémoire il nous requiere d'en dresser procès verbal ainsi que des inscriptions estant sur lesd. tombe et Epitafes et des endroits ou elles seront aposés.

Sur quoi etant intervenus Mre Honoré Berthe Pretre Chanoine Régulier de la congrégation de france Prieur curé de lad. paroisse.

S. Pierre foreau ecuïer lieutenant du prevot general des gendarmerie et marechaussee de france conseiller du Roy en l'Election de nemours Marguillier d'honneur actuellement en charge.

S. Nicolas Charles Pérault md epicier S. Jean Pierre Delon md tanneur et S. Simon Antoine deslandes limonadier marguilliers comptables

Et Me Jean Le Roy Coner du Roy aud. Baillage ancien marguillier d'honneur Mre Jean françois Gaucher Pretre Mre Marchand Pretre Mre Guillard Pretre tous trois vicaires de lad. Eglise.

---

(1) Voir : *Nova Francia.* Vol. II. (1926-1927), No 6, pp. 274-283. Vol. III. pp. 30-37.

(2) Ce document était autrefois joint à la liasse des 4 documents qui précèdent, dans l'étude de Me Fleury, du temps qu'elle appartenait à Me Périchon (Cf. Eugène Thoison. La tombe du vainqueur de Mahon, 1895, p. 4, note). Il est maintenant introuvable. Thoison en a donné un extrait. Mlle F. Sadler l'a reproduit in-extenso dans le Supplément du 31 mars 1905 à l'*Abeille de Fontainebleau.* « Fidèlement », dit-elle. Il y a toutefois, dans son texte, quelques petites erreurs de lecture que nous corrigerons. Nous donnons, à notre tour, ce document, ici, en entier, puisque l'original semble être perdu et que le Numéro de l'*Abeille de Fontainebleau* est devenu extrêmement rare. Nous en devons la communication à M. Bouex.

(3) Sic. Il doit y avoir probablement, dans l'original, « mil sept cent soixante-douze, onze heures du matin ».

(4) Sic. Lisez : Comte de Monliard, d'après les documents qui précèdent ; Montliard, d'après Arch. Nat. Z1A507. Document cité.

(1) Sic. Lisez : Baron et ses confrères. Voir plus haut.

(2) Sic. Lisez : des Ruilliers. Thoison a transcrit : de la Cuillière. Op. cit. p. 3, note 2.

(3) Sic. Lisez : Savariau.

(4) Sic. Il y a probablement, dans l'original, comme dans l'acte qui précède : « controllé le treize et légalisé le quatorze ».

(5) Sic. Lisez : Doutreleau, ou D'Outreleau.

(6) Elle fut contrôlée le 27 février 1772.

Site Internet : Archiv-Histo.com

Charles Alexandre Colin Ecuïer Conˢʳ Secretaire du Roy maison couronne de france et de ses finances françois René Duval Ecuïer seigneur d'Epizy la motte et autres lieux Mʳˢ Charles Louis de Mouliard comte de Rumont ancien capitaine de cavalerie chᵉʳ de l'ordre roïal et militaire de Sᵗ Louis, Mʳᵉ Jean Pierre Bezout avocat ancien marguillier d'honneur, Mʳᵉ Nicolas augustin Prieur de la comble avocat Maire de lad. ville S. françois Laroche bourgeois, Sʳ Joseph Bordier md tanneur anciens marguilliers et grand nombre d'autres personnes.

Nous d. notaire avons presence de toutes les personnes sus nommees dressé procès verbal desd. aposition de tombe et epitafe ainsi qu il suit.

led. S. de Mouliard aïant vu le peu despace qui se trouvait entre les marches de l'autel de lad. chapelle et la balustre a du consentement des sʳˢ curé et marguilliers fait suprimer la derniere marche par le nommé Queudane menuisier qui a ragié et reparé les autres marches dans toute leur longueur et ensuite Antoine trafie (1) maçon mandé pour faire lesd. aposition et scellemens sur l'indication qui lui a été donnée tant par led. S. Comte de Mouliard que par autres personnes presents qui ont assisté à l'inhumation dud. deffunct, du terrein ou son corps est inhumé, a decarelé toute la superficie dud. terrein dans la longueur et largeur necessaires attenant une pierre de liais qui est posée au milieu de lad. chapelle et sous laquelle repose le corps de Madᵉ La comtesse de Mouliard decedée en mil sept cent vingt cinq.

Et il a posé et scellé sur led. terrein une tombe de pierre de liais dite de lierre de six pieds de long sur trois pieds de large sur laquelle est scellé et attaché un marbre noir de pareille longueur et largeur le tout aïant huit pouces d'épaisseur sur lequel est gravé en caractère de neuf lignes remplis de mastic rouge et dont les lettres majuscules portent douze lignes une inscription dont la teneur suit.

ICY REPOSE
ROLLAND MICHEL BARIN MARQUIS
DE LA GALISSONIERE
LIEUTENANT GENERAL DES ARMEES NAVALLES
DE L'ACADEMIE DES SCIENCES

fils de Rolland Barin aussi lieutenant general des armées navalles et de Catherine Begon fille de Michel Begon intendant de la marine à Rochefort Et de la generalité de la Rochelle. Ses ancetres paternels et maternels ont rempli les plus grandes places dans l'Eglise, la Robe et les armées. Il entra dans la marine en 1710. Epousa en 1713 Madˡˡᵉ Marie Catherine Antoinette de Lauzon d'une ancienne et noble famille du poitou, fut fait commissaire general d'artillerie en 1745.

Gouverneur du Canada en 1747. Nommé commissaire pour les limites entre la france et l'angleterre en 1749. Chargé du depot des journaulx, Plans et cartes de la marine, et fait chef d'escadre en 1750. Commissaire pour le reglement des prises en 1751. Commandeur de l'Ordre de Sᵗ Louis en 1752 et aïant commandé plusieurs escadres il fut fait Lieutenant general en 1755.

En 1756 il commanda l'escadre destinée pour attaquer Mabon, battit les anglois et contribua beaucoup a la prise de cette place. En revenant de cette belle expédition il mourut à Nemours aïant été nommé grand croix honoraire

(1) *Sic.* C'est Trofie, d'après MM. Bouex et Thoison.

NOVA FRANCIA - Volume 3, nos 1-6, 1927-1928

de l'ordre de Sᵗ Louis, reçu du Roy de nouvelles marques de satisfaction de ses services ; couvert de gloire et universellement regretté.

Il a vu approcher l'heure de sa mort avec la fermeté d'un héros, et la résignation d'un chretien. Il a laissé pour seule heritiere madᵐᵉ Barrin sa sœur mariée à un Parent du même nom et armes. Il prenoit soin des enfans de ces deux branches réunies comme s'ils eussent été les siens, a elevé les garçons dans la marine à marcher sur ses traces, leur laissant avec son nom de grands sujets de regrets, de reconnoissance et d'Emulation (1).

HÆC ÆTERNUM DURATURA
SOROR ET SPONSA
VERITATI, DOLORI, AMORI
VOVENT, DICANT, CONSECRANT.

Laquelle tombe se trouve a la droite de celle de lad. Vᵉ de Mouliard et ces deux tombes sont les seules actuellement en lad. chapelle dont tout le surplus est carelé en pierres de liais taillées de différentes grandeurs.

Led. S. comte de Mouliard aïant ensuite fait enlever du consentement desd. s. curé et marguilliers par led. Queudane menuisier le pillastre et paneau supérieur de la boiserie dont est revetu le mur a droite de lad. chapelle il y a du meme consentement fait poser et sceller par led. trafic maçon une épitafe consistant en une pierre de liais dite de lierre de cinq pieds six pouces de haut sur quatre pieds de large et six pouces depaisseur Presentant sur la fasse exterieure un marbre noir sur lequel est une inscription latine qui sera ci après transcrite et un ceintre dans le haut dont le fond est rempli d'un relief en plomb doré figurant les armes et attributs dud. seigneur de la Galissonniere Lesd. marbres et ceintre encadrés d'une moulure de cinq pouces de large de marbre de couleur blanche et rougeatre.

Laquelle inscription est gravée en caractères de neuf lignes et les lettres majuscules de douze lignes rempli de mastique doré.

Et contient l'Epitafe latine dont la teneur suit.

(1) Tout ce passage (depuis « icy repose » jusqu'à « de reconnaissance et « d'émulation ») a été publié par M. Paul Pinson dans le Nº du 10 mai 1905 de l'*Intermédiaire des chercheurs et des curieux*. Il y est précédé de ces lignes : « Il « existait autrefois et elles existent peut-être encore dans l'église Saint-Jean de « Nemours deux épitaphes du Marquis de la Gallissonnière, l'une en latin et l'autre « en français. Voici cette dernière » ; et suivi de celles-ci : « Cette épitaphe est « tirée d'un manuscrit de la fin du XVIIIᵉ siècle, que je possède ». Malgré l'affirmation de M. Paul Pinson nous avions toujours répugné à considérer ce texte, du moins dans sa grande partie, comme un texte d'épitaphe. Il n'est point d'un style lapidaire ; il est parsemé de détails que l'on ne grave point d'ordinaire sur un marbre funèbre, comme, par exemple, « il a laissé pour unique héritière.. » etc. L'acte de fondation du 27 février ne mentionne qu'une seule « épitaphe indicative « des noms famille Rang qualités et vertus dud. deffunt », et c'est celle que les dames de la Galissonnière sont autorisées à faire apposer sur le pilier de la chapelle. C'est pourquoi nous doutions de la réalité épigraphique de l'inscription dite française. Mais l'esprit géométrique de M. Paul Bouex nous a apporté un argument décisif. Il observa que, d'après le procès-verbal du 29 février la plaque de marbre ayant « six pieds de long sur trois de large » et les lettres « neuf lignes » avec majuscules de « douze lignes » il est mathématiquement impossible de loger dans cet espace un texte d'une telle longueur, de près de 300 mots plus les 5 lignes françaises et les 4 lignes latines reproduites ici en capitales. Il faut donc penser que la pierre tombale portait seulement ces 9 lignes en français, et en latin et que tout le reste est une notice, ou une traduction de l'inscription latine, faite et intercalée dans le procès-verbal par un inconnu dont M. Paul Pinson, grâce à son manuscrit, est à même, peut-être, de nous dire le nom.

Site Internet : Archiv-Histo.com

HIC REQUIESCIT
ROLLANDUS MICHAEL BARRIN MARCHIO
DE LA GALISSONIERE
ROLLANDI ET CATHARINÆ BEGON FILIUS.
GENTE BURBONIOS INTER ET AREMORICOS ANTIQUÃ
ET NOBILI.
NAVALIUM EXERCITUUM LEGATUS.
ORDINIS SANCTI LUDOVICI EQUES TORQUATUS.
ET REGIÃ SCIENTIORUM ACADEMIA.
QUI
CIVILES, BELLICAS, CHRISTIANAS VIRTUTES
RARISSIMÃ CONCORDIÃ SOCIAVIT
ÆTATEM NAVALIBUS PERICULIS EXERCUIT
NOVÆ FRANCIÆ DEFFICILI TEMPORE PRÆFECTUS
REBUS QUÆ SECUTÆ SUNT PROSPERIS VIAM MUNIVIT
DUUMVIR ACADIÆ LIMITIBUS DEFINIENDIS A REGE
DELECTUS
GALLIÆ JURA SCRIPTIS ASSERUIT
TRANSLATIS DUCTU SUO AD MAGONIS PORTUM COPIIS
FUGATA HOSTIUM CLASSE
VICTORIAM OBSIDENTIBUS EXPEDIVIT
UNDE GLORIÃ RECENTI PRISTINÃ MODESTIÃ
CUM AD REGIS ET PATRIÆ COMPLEXUS REDIRET
MORBO CUI DUDUM OBLUCTABATUR HAC IN URBE
INTERCEPTUS
CHRISTO UNICE FIDENS
MIGRAVIT AD MELIORA
XXVI. OCT. AN. D. MDCCLVI. ÆTAT. LXIII. (1)

Laquelle epitafe led. trofic a scellée avec cinq gros crampons de fer dont trois au bas et deux au ceintre dans le mur de separation de lad. chapelle dud. Joseph (2) d'avec la chapelle S[t] fiacre a la place dud. pilastre et paneau superieur entre le lambri d apui et la corniche qui couvre toute la boiserie de lad. chapelle.

(1) On remarquera dans le texte de cette épitaphe latine quelques différences avec celui que nous en avons donné : 1[e] La disposition des lignes 2, 4, 14, 21 dont les derniers mots ont été rejetés en dessous des autres et dans le milieu de la colonne (ce qui fait supposer qu'ils sont placés de même manière dans l'original que Mlle Sadler a vu), au lieu d'être reportés sur la droite (ce qui indiquerait que, seule, l'exiguité de la colonne du journal a obligé de faire ce rejet). 2[e] La présence d'accents longs sur les mots ANTIQUA, REGIA, RARISSIMA, CONCORDIA qui n'en ont pas en réalité, ainsi que nous l'avons dit. 3[e] Deux erreurs de transcription à la 7[e] ligne : ET REGIA SCIENTIORUM... au lieu de E REGIA SCIENTIARUM... 4[e] L'absence de grandes capitales au début de certains mots.

(2) Sic. Sans doute pour : de S[t]-Joseph.

NOVA FRANCIA - Volume 3, nos 1-6, 1927-1928

Lesquelles tombe et epitafe led. s[r] comte de Mouliard pour mesd. Dames de la Galissonniere consacre a perpétuité à la memoire dud. seigneur marquis de la Galissonniere.

Donc et de ce que dessus nous d. notaire avons dressé le procès verbal duquel a la requisition dud. s. de Mouliard nous avons a l'instant fait mention sur le registre des delibérations de lad. fabrique en marge de celle dud. jour seize novembre mil sept cens cinquante huit et dont sera remis expédition aux archives de ladite eglise.

fait et passé en lad. chapelle led. jour et au du matin et de relevée en presence de (1) temoins requis et ont signé avec led. trofic maçon (2)

de Mouliard, Berthe, Manon ? (3) foreau, le Roy, Perault, Delou (4) Deslandes, Delou (5), D'outreleau (6).

controllé à Nemours le sept mars 1772 reçu quatorze sols CRETTÉ (7).

* * *

Le monument funèbre qu'à la mémoire de Rolland-Michel Barrin de la Galissonnière avaient fait élever, un peu tardivement, sa veuve et sa sœur, se composait donc de deux plaques de marbre noir qui s'avoisinaient et se complétaient l'une l'autre. La première, couchée entre la table de communion et la corne de l'épître et taillée aux dimensions d'un corps humain recouvrait et marquait l'endroit précis où il reposait. C'était la pierre tombale proprement dite. La seconde, moins longue, décorée, ornée d'un marbre blanc et rouge et d'un fronton rehaussé de plomb doré où étaient sculptées les armoiries familiales : trois papillons d'or sur champ d'azur et les insignes personnels : couronne de marquis et grand-croix de l'ordre de Saint-Louis, la seconde, dis-je, était appliquée contre la paroi de droite de la chapelle au niveau du panneau supérieur de la boiserie, c'est-à-dire, à la hauteur des yeux, pour la facilité de la lecture, car elle présentait aux passants, en un bel abrégé, la vie, les hauts faits, et les vertus du défunt. C'était « l'épitafe indicative ». « Indicative » aussi, toutefois, était la pierre tombale ; mais plus sobrement, mentionnant le nom et quelques titres

(1) Il y a dans le texte de Mlle Sadler un espace en blanc, soit parce qu'il existe aussi dans l'original qu'elle a vu soit parce qu'elle n'a pas pu déchiffrer les noms propres qui y étaient écrits.

(2) Sa signature manque dans le texte Sadler.

(3) Sic. Probablement Masson, qui a figuré et signé comme témoin dans l'acte du 27 février. Il est possible et vraisemblable qu'il fut aussi cette fois requis comme témoin, et cela avec Philippe Delon avocat, témoin. déjà, le 27.

(4) et (5) Sic. Lisez Delon, d'après M. Bouex. Probablement J.-P. Delon, marguillier, nommé au début de l'acte, ou Philippe Delon témoin.

(6) On voit qu'un grand nombre des prêtres, marguilliers et bourgeois nommés au début de cette pièce n'ont pas signé, ou bien leurs signatures n'ont pas été transcrites par Mlle Sadler.

(7) Il est vraisemblable que cette signature est autographe dans l'original perdu.

Site Internet : Archiv-Histo.com

du mort ; la qualité des donatrices : *Soror et Sponsa* et leur espoir — fragile espoir — que ce monument serait immortel : *hæc æternum duratura*... Ces mots font peine à lire quand on pense aux mutilations subies par cette sépulture dont aucune partie n'est aujourd'hui en l'état ni à l'endroit que l'on avait choisis et aménagés pour qu'elle y demeurât perpétuellement... Vanité des choses humaines... Tristes mutilations dont on peut fixer les dates et les causes, approximativement, grâce à Eugène Thoison qui écrivait en 1895 :

> Je ne transcrirai point cette inscription latine qui, je l'ai dit, subsiste encore à la place même où elle fut scellée en 1772, la révolution s'étant bornée à supprimer la partie supérieure du marbre ornée d'un « relief de plomb doré figurant les armes du défunt ». J'ajouterai simplement que le marbre noir qui portait l'inscription française usé jusqu'à ce que toute trace de gravure ait disparu, a été enlevé lors du carrelage de la chapelle et transporté, à peu de distance dans le déambulatoire (1).

Ainsi la Révolution avait détruit les ornements héraldiques ; avant 1895 la réfection du carrelage avait occasionné le déplacement de la pierre tombale et son transport dans le déambulatoire ; depuis 1895 on a descellé de la paroi de droite de la chapelle l'épitaphe latine et on l'a placée parmi les dalles à l'endroit où elle est encore visible — cela par scrupule architectural, pour dégager sur la dite paroi, ou y ajouter, des arcatures fort jolies et toutes neuves. Il y a donc eu un moment où la Galissonière, dépouillé du marbre qui le recouvrait, a été privé de toute tombe ; il y en a d'autres où les conventions passées entre sa famille et la fabrique de Nemours ont été — sans qu'on l'ait su, sans doute, — violées. Mais s'il est vrai que la pierre tombale est cette grande plaque de marbre noir qui, en effet, gît dans le déambulatoire, tout contre la marche de la chapelle, s'il est vrai qu'elle n'a pas été retournée, sens dessus dessous, et que les lettres ont été usées par les pas, n'est-il pas à craindre que pareil sort advienne à l'épitaphe latine ? Indubitablement. Ne peut-on la protéger ? Si elle périssait ce serait un malheur ; car avec elle disparaîtraient un précieux document d'histoire et le dernier reste d'une tombe illustre, à la conservation desquels la ville de Nemours est préposée. Les tombes des grands hommes, pour les cités qui les possèdent, sont un dépôt sacré.

Emmanuel DE CATHELINEAU.

(*à suivre.*)

(1) Eugène Thoison, *op. cit.* p. 4.

Vieux Documents

Charles de Menou, chevalier, seigneur d'Aulnay, partit pour la Nouvelle France, le 4 juillet 1632, en qualité de lieutenant du Commandeur Isaac de Razilly. Il avait pour mission de prendre possession des pays de Nouvelle France et d'Acadie que restituait le roi d'Angleterre par suite du Traité du 29 mars précédent : Traité de Saint-Germain-en-Laye. Après s'être emparé de La Hève, Razilly chargea Charles de Menou de prendre possession de Port-Royal et de Pentagoët, où les Anglais s'étaient installés depuis 1627.

Gouverneur de l'Acadie à la mort de Razilly (1), Charles de Menou transporta le siège du gouvernement au Port-Royal, dont il fit fortifier les approches. En février 1641, au cours d'une réunion des membres de la Compagnie de la Nouvelle France, une septième action, fut créée en sa faveur, vu sa « générosité, expérience et bonne conduite » (2). En 1642, le 9 février, devant notaires, la part du Cardinal duc de Richelieu en cette Compagnie fut confiée à d'Aulnay, pour en disposer « comme il jugeroit bon, afin de soutenir le Séminaire des Sauvages et « pour l'avancement de la gloire de Dieu en la Nouvelle France, selon « les intentions de son Eminence », cession qui venait s'ajouter à celle qui lui était faite par le chef d'Escadre de Razilly qui la tenait du Commandeur Isaac de Razilly, son frère.

Charles de Menou acheta, peu après, tous les droits des Razilly en Acadie et ne tarda pas à rester le seul représentant de la compagnie de la Nouvelle France en cette partie de l'Amérique Septentrionale.

C'est à cette période que fut dressé l'acte suivant qui prouve de l'in-

(1) A la Hève, en novembre 1635. Isaac de Razilly était âgé de 49 ans.
(2) Acte passé devant Beaufort, notaire au Chatelet de Paris. 27 février 1641.

Site Internet : Archiv-Histo.com

térêt que portait ce gouverneur à la colonie qui resta de son vivant au pouvoir de la France.

Charles de Menou portait : DE GUEULES, A UNE BANDE D'OR.

XIX febᵉʳ

En la p̃nce des Noᵗᵉˢ gardenottes du Roy noẽ Sire en son Ch[ate]let de Paris soubsignez. Cha [rayé dans le texte] Messire Charles de Menou (1) Chevalier seigneur Daulnay. Gouverneur & lieutenant general pour Le Roy dans La coste d'Accadie pais de la nouvelle france, demeurant ordinairement au port royal en ladicte coste Daccadie, Estant de present en ceste Ville de Paris logé rue de grenelle parr. Sainct Eustache En la maison de Monsieur de Charnizé, (2) son pere, a dict & declaré [rayé dans le texte]. S'est transporté en lhostel de Messire Guillaume de Lyere. ambassadeur de messeigneurs des estatz des provinces Unyes, pres Le Roy nostre Sire, Scize sainct germain desprez les paris rue de Varenne. Auquel Lieu parlant a Mᵉ Arnauld de Meÿer (3) secretaire dud seigneur Ambassadeur, led. sieur d aulnay A dict & déclaré quil a cy devant faict achepter en la Ville de Donguergue soubz Le nom dun marchand de Londres Un vaisseau du port de deux cens thonneaux commandé par Gooris sounebelle, pour Icelluy faire passer a douvre en Angleterre Et de La au port & havre de La Rochelle Affin

(1) Charles de Menou, chevalier, seigneur d'Aulnay, 3ᵉ fils de René de Menou et de Miolle de Jousserand, avait épousé Jeanne Moutin, dont il eut Joseph, Charles, René, tués à la guerre, Paul, tué au siège de Luxembourg en 1684 étant major au régiment de la Ferté, Marie, chanoinesse du chapitre noble de Poussay, Jeanne, Renée, Anne, religieuses de la Bourdillière. Tous ces enfants naquirent au Port Royal, en Acadie.

(2) René de Menou, fils aîné de François de Menou et de Earine du Raynier, dame du Chiron, né le 18 novembre 1578. Il avait épousé Nicolle de Jousserand, fille du seigneur de Londigry en Angoumois. René de Menou, seigneur de Charmisay était chevalier, ecuyer du roi, conseiller du roi en ses conseils d'Etat et privé. Il mourut à Paris, rue de Grenelle Saint-Honoré, le 10 mai 1651. René de Menou est l'auteur d'un *Traité de la guerre*, attribué au maréchal de Biron, de la *Pratique du Cavalier* suivi d'un Traité *des moyens d'empêcher les duels et de bannir les vices qui les causent*, ouvrage qui eut, de 1612 à 1650, douze éditions. A la mort de Pluvinel, premier écuyer des rois Henri III, Henri IV et Louis XIII, il publia, avec les notes de celui-ci, l'*Instruction du Roi en l'art de monter à cheval*, en 1625.

(3) « Arnaud de Mëyer, secrétaire de Monseigneur Dooestervoié, ambassadeur « des provinces unies des pays bas près Sa Majesté très chrestienne », demeurait en son hôtel faubourg Saint-Michel, dit un acte du 31 octobre 1645. (Étude de Mᵉ Jacques Baudrier.)

NOVA FRANCIA - Volume 3, nos 1-6, 1927-1928

de sen servir pour Le Roy dans son gouvernement de la susdicte coste dAccadie, Laquelle declaraõn dud sieur Daulnay Il faict affin qu'en cas que Les navires de Hollande & Zelande qui croizent pour Le présent devant Dongergue & douvre prinsent cy apres led. vaisseau. Il fust rendu aud. sieur Daulnay comme luy appartenant A quoy par Led. sieur meÿer a esté faict response qu'il donnera advis de ce que dessus Aud seigneur Ambassadʳ qui est apresent en Hollande Et en escripra A Monsʳ Desglargis adjent de mesd. seigneurs des estatz a calais, pour en advertir par luy ceux qui commandent les navirs de mesd. seigneurs des Estatz a present en mer affin que led. sieur daulnay puisse recevoir la satisfaction quil requiert, Dont & dequoy Icelluy sieur daulnay a requis & demandé acte ausd noᵗᵉˢ & de ce qu'il Jure & affirme p̃ntement en son ame & consience que la dite declaraõn par luy cy dessus faicte est véritable lesquelz notaires luy ont octroyé cetuy pour luy valoir & servir en temps & lieu ainsy q[ue] de raison. Et ce fut faict en lhostel dud. seigneur ambassadeur Lan mil six cens quarente quatre le dix neufiesme Jour de Febvrier apres midy Et ont signe & en a este delivré aultant audict Sʳ Meyer (1).

Ch. de Menou S. S. Aulnay (2)

(*sign. aut. avec paraphe*)

A. DE Meÿer

(*sign. aut. avec paraphe*)

Denon (*sign. aut. avec paraphe*)

Marreau (*sign.aut. avec paraphe*

2 feuilles papier. 218 mill. sur 315 mill. Collection de A.-Léo-Leymarie.

(2) Dans le manuscrit, les deux S de cette signature sont barrés d'un trait oblique allant de droite à gauche.

Site Internet : Archiv-Histo.com

LETTRES

de

Mère Marie-Andrée Duplessis de Sainte-Hélène

Supérieure des Hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Québec (1)

(Suite)

†

Je prie Monsieur de Montigny pretre du seminaire des Missions étrangeres notre procureur a paris de payer a Mr Bourgine la somme de trois cent vingt trois livres six sols pour les six premiers mois du revenu des pauvres de lhôtel Dieu de Quebec pour cette année mille sept cent trente fait double aud hotel Dieu le 20e 8bre 1730.

Marie André de Ste. helene Dépositaire des pauvres (2).

323ll 6s

†

Monsieur

Vôtre obligeante lettre me confirme dans lidee que vôtre bonne reputation m'avoit donnée de vous, je vois que vous estes un homme d'ordre, je vous remercie de la distinction que vous voulez bien faire de ce qui doit revenir aux pauvres, et a la Comté, cela est necessaire a cause de la parfaite separation des deux biens.

(1) Voir: *Nova Francia*, Vol. II (1926-1927), N° 2, pp. 67-78 et N° 3, pp. 133-137. Vol. III, N° 1, p. 39-56.

(2) Ce billet se trouve aux Archives du Séminaire des Missions Etrangères de Paris (Amérique, Canada, etc. 1687-1849. Vol. 344 f° 161.) C'est de ce billet que parle Sœur Duplessis de Sainte-Hélène dans la lettre précédente.

Mr Bourgine m'ecrit qu'il n'etoit pas encore payé des 323ll 6s. que j'ay pris la liberté de tirer sur vous, mais comme vous me marquez Monsieur que vous les luy avez envoyez, je juge que vôtre lettre est depuis la sienne et qu'il les a reçus a present, je tire cette année 646ll 12s. pour les deniers [sic] mois de 1730 et les 6 premiers de 1731 je feray raison icy a la depositaire des Rses des frais que nous avons coutumes de partager, quand ils regardent également la Comté et lhopital.

Vous avez la bonté Monsieur de vous interesser a ce qui nous est avantageux, et vous vous êtes rejouï de ce que nous avons obtenu du Ministre la décharge d'une pension qu'on vouloit exiger de nous, rien n'est plus obligeant que la lettre dont il nous a honorées. continuer s'il vous plait a prendre part a ce qui nous touche et ne doutez point je vous prie Monsieur de ma sincere reconnoissance ni du profond respect avec lequel j'ay l'honneur d'être

Monsieur

Vôtre tres humble et tres obéisante servante. Sr. Duplessis de Ste. helene Depositaire des pauvres.

Ma sœur de Ste. Madeleine (1) est fort sensible a l'honneur de vôtre souvenir, elle se recommande à vos stes. prieres, je vous prie Monsieur de trouver bon que je vous y demande part aussy, et que je vous supplie de vous souvenir de ma mere (2) qui est extremement malade de goutte et d'asme.

de lhotel Dieu de Quebec ce 10e. 8bre 1731. (3)

(1) Geneviève Gosselin, née à l'Ile d'Orléans, le 25 septembre 1667, entrée en religion le 2 février 1688, fit profession le 11 août 1689. Sœur Sainte-Madeleine mourut le 7 janvier 1739, âgée de 72 ans.

(2) Marie Le Roy, « cette vertueuse dame qui mourut en odeur de sainteté » dit la *Chronique de l'Hôtel-Dieu*, s'éteignit, le 29 avril 1732, âgée de 70 ans, en une chambre de l'Hôtel-Dieu.

(3) Cette lettre se trouve aux Archives du Séminaire des Missions Etrangères de Paris (Amérique, Canada, etc. 1687-1849. Vol 344, fol. 167, 168, 169, 170.) Elle était scellée d'un cachet de cire rouge portant empreinte d'un Saint évêque tenant en sa main droite une crosse et en sa gauche un cœur surmonté de trois clous.

Site Internet : Archiv-Histo.com

[au dos]. A Monsieur
Monsieur l'abé de Montigny
pretre du Seminaire des Missions
etrangéres
A Paris.

†

13 8bre 1731.

Madame et trés chere amie,

J'ay eû peur de ne point recevoir de vos lettres cette année et M. Demus m'en avoit quasi menacée, en me marquant quil vos avoit avertie et que vous ne luy aviez rien envoyé, je ne soubçonnois point de vous ma chère amie un défaut damitie vous m'avez donné tant de preuves de la vôtre que je n'en puis plus douter, mais je craignois quelque chose de ce qui étoit, que vous ne fussiez malade ou si occupée qu'il ne vous fut pas possible de vous distraire de vos affaires, car il arrive souvent, du moins dans ma profession, qu'il faut préferer son devoir à son inclination, de quelque maniere que c'eût été Madame j'aurois été très mortifiée de n'avoir pas de vos chères nouvelles et je vous ay une double obligation de m'avoir écrit, puisque pour me donner cette consolation, vous vous êtes derobée de la presence d'un cher malade qui avec raison, ne vous veut pas perdre de vüe, je suis veritablement peinée de vous sçavoir hospitaliere, quoy que je sois contente de l'être, la longue maladie de Mr vôtre Epoux (1) m'allarme, et je ne seray point en repos que vous ne mayiez appris le recouvrement de sa santé ne doutez point s'il vous plait ma chère amie que je ne la demande a Dieu avec toute l'ardeur dont je suis capable, et que [je] n'interesse encore pour cela nombre d'âmes vertueuses que je connois, la part que je prend a tout ce qui vos regarde me rend non seulement sensible a toutes les peines, mais je craind même celles qui peuvent vous arriver, assurez bien je vous prie ce cher malade de mes sentiments d'estime pour luy, et du desir que j'ay de sa guérison, je suis aussy dans une situation

(1) M. Jacques Hecquet.

NOVA FRANCIA - Volume 3, nos 1-6, 1927-1928

a peu pres comme la vôtre pour la peine de voir souffrir une personne qui m'est fort chere, c'est ma mère qui depuis le careme est affligée d'une goutte universelle qui lui ôte l'usage des jambes et des mains, et qui lui cause des douleurs si aigües quelles la font crier jour et nuit, elle a des sueurs presque continuelles, et un asme qui la tourmente excessivement, une insomnie et un degout qui fait que nous ne sçavons que luy donner, elle a supporté cet état chez elle, jusqu'à la my juin, que ses amis chagrins de la voir entre les mains de trois filles étrangeres qui la servoient, de leur mieux cependant, la determinerent a venir a lhôtel Dieu croyant que ses deux filles, et les Rses a qui feu mon pere a fait de grands plaisirs, auroient d'elle des soins bien plus affectifs, elle est donc icy depuis ce temps la, elle y occupe une chambre destinée aux officiers et nous sommes temoins de ses souffrances, car les remedes qu'on luy a faits n'ont pû la soulager, elle est même bien plus malade qu'elle ne l'étoit, et son âge de 69 ans passez nous ôte l'esperance de sa guerison, toutes nos sœurs se portent avec affection a luy rendre service, elle a une Rse qui est son infirmiere particuliere et auprès d'elle une sauvagesse son esclave, qui la sert fort adroitement, depuis bien des années et qui l'aime beaucoup, nous y sommes le plus qu'il nous est possible, mais a cause de notre employ qui est trés assujettissant, nous ne pouvons pas y être toujours, c'est pour nous ma chère amie une peine bien sensible de voir une mere en cet état d'autant plus que son extrême vivacité luy donne des saillies que nous avons peine a calmer elle a toujours été fort chretienne, mais accoutumée a se donner toutes ses aises en sorte qu'elle est d'une sensibilité qui luy rend les douleurs insupportables. je vous avoue que cela me fait de grandes leçons, et que malgré le peu de progrès que l'on croy faire dans la vertu en Religion, je sens plus que jamais, l'avantage qu'il y a detre dans la pratique de l'oraison, parce que on apprend dans cet exercice, les motifs qui peuvent nous aider à profiter des maux de cette vie pour acquerir le ciel, on grave les grandes verités dans son ame, et le souvenir de ce quelles nous apprenent soutient dans l'abbattement ou les afflictions réduisent au lieu que beaucoup de personnes séculieres regardent ce qu'on leur dit la dessus comme des hyperboles et des songes, qui ne leur font

Site Internet : Archiv-Histo.com

point d'impression, et dont elles ne tirent aucun secours, toutes les dames du monde ne sont pas instruites comme vous ma chère amie, qui enseigneriez le chemin de la vertu a ceux même qui doivent l'apprendre aux autres, c'est une des choses qui m'attache le plus a vous, de penser que vous êtes veritablement chretienne. je ne peut simpatiser qu'avec les vertueux, quoyque je ne leur sois point semblable. et je vous diray pour vôtre consolation que Dieu no^{s} prodigue ses faveurs de ce coté la, car nous sommes en liaison avec un grand nombre de personnes très s^{tes} qui nous aiment sincèrement, et dont nous recevons mille temoignages d'une très pure affection, beaucoup de leurs lettres nous servent de sujet de méditation tant elles sont édifiantes et onctueuses, c'est la seule chose qui puisse nous flatter en ce païs, ou d'ailleurs il y a des croix pour tous les etats, et nous avons le bonheur d'en être mieux partagées que bien d'autres, mais la main qui nous en charge, sçay les adoucir

Sans le surcroit d'occupation ou vous voyez que je suis ma chère amie, je n'aurois pas manqué d'ecrire a Mlle Manon vôtre aimable fille, elle m'est infiniment chère et je ne puis la séparer de vous, pour qui j'auray toute ma vie et par dela, un attachement tendre et constant, assurez la donc bien je vous prie de ma disposition à son egard, engagez la aussy à m'aimer po^{r} l'amour de vous, et presentez s'il vous plait mes respects à M^{r} votre Epoux et à M^{r} homassel (1) dont j'ay été ravie d'apprendre des nouvelles, je me souviens de luy tres distinctement, je salue tous vos chers enfans, vous me ferez plaisir de m'en dire toujours quelque chose, car je m'intéresse fort à tout ce qui les regarde.

Ma s^{r} (2) qui vous estime singulierement, est avec moy encore depositaire des pauvres c'est un employ fatiguant et dissipant, mais nous avons tout lieu de croire que Dieu nous y veut, nous y éprouvons son secours en toute occasion, et nous aimons bien mieux être protegées de Dieu que des hommes nous ne craignons pas cependant d'en être otées, pourvu qu'on nous laisse en repos.

(1) Jacques Homassel, père de Marie-Catherine Homassel mariée à Jacques Hecquet le 4 août 1710.

(2) Sœur Duplessis de l'Enfant-Jésus.

NOVA FRANCIA - Volume 3, nos 1-6, 1927-1928

Mon frère (1) le Jesuite est a Arras ou il continue a faire beaucoup de bien, c'est un homme plein de zele a qui Dieu donne de grands succes dans ces travaux apostoliques, il est sincerement vertueux et si generalement aimé et estimé dans cette province qu'on ne veut pas qu'il en sorte, et que les principaux magistrats disent que si on l'en retiroit, il faudroit le faire sortir la nuit peur de sedition, tout ce qu'on nous en mande est fort consolant, et j'ay bien plus de joye de le sçavoir un instrument dont Dieu se sert pour le bien des âmes que si j'apprenois qu'il fut le favory des plus grands Roys du monde.

Ma mère toute souffrante qu'elle est, écouta avec plaisir la lecture de votre lettre, ma chère amie, elle vous estime sans avoir l'honneur de vous connoitre, elle vous salue et vous remercie du souvenir que vous avez d'elle, je la recommande à vos prieres, nous allons passer un triste hyver ne sçachant ce qu'elle deviendra, il n'y a nulle apparence de guerison, mais on vit quelque fois longtemps en cet état, elle ne le souhaite pas, nous ne pouvons demander que la volonté de Dieu.

j'attend de vos cheres nouvelles l'année prochaines [sic] differez donc pas trop à m'en donner car je seray inquiete de M^{r} votre Epoux, on ne peut être avec plus d'amitié destime et de respect que je le suis,

Madame et très chère amie,

Votre tres humble et très
obeissante servante.
S^{r} Duplessis de S^{te} helene R^{se} h^{re} i

de l'hotel Dieu de Quebec ce 13^{e} 8^{bre} 1731.

dites moi je vous prie si Me homassel (2) vit je n'en entend point parler.

je vous prie de temoigner a M^{e} Demus que vous luy scavez gré du plaisir quil no^{s} fait, on ne peut en être plus contente que no^{s} le sommes, mais je craind qu'il ne s'ennuye de nos commissions parce que ce ne sont que des bagatelles dont cependant on a besoin dans un païs eloigné, ou on ne trouve en ces matieres que ce qu'on y apporte.

(1) François-Xavier Regnard Duplessis.

(2) Sœur du père de madame Hecquet.

Site Internet : Archiv-Histo.com

†

RECETTE

Pour les Religieuses hospitalières de Quebec

Recu pour les six derniers mois de lannée 1729. nœufs cens dix huit livres — 918.[11]

plus pour les six premiers mois de lannée 1730. la somme de cinq cens quatres vingt quatorses livres quatorse sols — 594. 14

Plus pour les six derniers mois 1730. la somme de cinq cens quatres vingt quatorses livres quatorses sols. — 594. 14

Plus un contrat qui vient des saisies recettes pour les premiers six mois 1729. que j'ay touché pour faire les emplettes de lannée derniere la somme de Cent quatres livres dix sept sols cy 104. 17

Plus Monsieur tremblay ma remis pour solde de compte avec les Religieuses hospit[e]. de Quebec la somme de soixante douses livres seises sols cy 72. 16

Total De La Recette monte a 2285.[11] 1.

†

DEPENCE

Pour les Religieuses hospitalières de Québec

Pour une factures envoyéz aux Religieuses hospitalieres en 1730 montant a la somme de vingt et une livres cy ..... 21.[11]

Payez à Mr Bourgine negociant à la Rochelle pour les Religieuses hospitalières la somme de mil livres qui provenoit en grande partie des six derniers mois mil sept cent vingt neuf des Rentes sur lhotel de ville cy ..... 1000.

Pour une factures envoyez aux Religieuses hospitalieres en avril 1731. montant a la somme de cent quatres vingt six livres six sols six deniers cy ..... 186. 6 . 6 .

Total de la Depence monte a 1206[11]. 6[s]. 6[d].

NOVA FRANCIA - Volume 3, nos 1-6, 1927-1928

Suivant les chapitres de Recette et de Depence cy-dessus en lautre part la Recette monte a la somme de Deux mil deux cent quatres vingt cinq livres un sols et la Depence a celle de douses cens sept livres six sols et six deniers partant la Recette exede la Depence de la somme de mil soixante et dix sept livres quinses sols sauf erreur de calcul ou obmission a paris le vingtieme may mil sept cent trente et un;

Nous Superieures Discrettes et Depositaires après avoir examinée le Compte de Monsieur De Montigny tant en Recette quen Dépence et lavoir alloüé et approuvé, nous allouons et approuvons ce Compte Dont nous le Deschargeons de toutes les Recettes et Depences faites pour nous Enoncé dans ce compte et de toutes les Recettes et Depence pour nous posterieurement a ces dernieres Dont nous le quittons et Dechargeons fait en notre monastere de Quebec ce huitieme octobre mil sept cens trente un

M. Catherine de St Joachim. superieure (1)
M.. G.. de la croix assistante (2)
M. M. de Ste Catherine discrette (3)
Marie Genevieve de Ste Magdeleine discrette (4)
Jeanne g. de la Conception discrette (5)
Therese De St paul Depositaire Des Religieuses (6)
Marie André de S[te] helene Discrette et, Depositaire des pauvres (7).

[*Sign. aut*]

(1) Marie-Catherine Tibierge, née à Québec, entrée en religion le 7 mai 1695, fit profession le 2 mars 1697. Elle fut supérieure de 1726 à 1732, de 1738 à 1744 et de 1750 à 1756. Administrée par Mgr de Pontbriand, Révérende Mère Catherine de Saint-Joachim mourut le 27 novembre 1757.

(4) Geneviève Gosselin.

(3) Marie-Madeleine Legardeur de Tilly, née à Québec, le 20 juillet 1662, entrée en religion le 8 décembre 1685, fit profession le 27 mai 1687. Mère Marie-Madeleine de Sainte-Catherine mourut le 6 mai 1734.

(4) Geneviève Gosselin.

(5) Marie-Geneviève Beaudry, née à Montréal, entrée en religion le 30 mai 1702, fit profession le 15 avril 1704. Mère Jeanne-G. de la Conception mourut le 31 janvier 1736.

Site Internet : Archiv-Histo.com

†

Je prie Monsieur de Montigny prêtre du seminaire des Missions étrangeres a Paris, de payer a Mr Bourgine negociant ala Rochelle ou ordre, la somme de six cent quarante six livres douze sols, pour les pauvres de lhôtel Dieu de Quebec, sur les derniers six mois de mille sept cent trente, et les premiers six mois mille sept cent trente et un, de leur revenu sur l'hôtel de ville de Paris. fait double a lhotel Dieu de Quebec ce 19e 8bre. 1731 Marie André de Ste-héléne, Depositaire des pauvres.

646[11] 12[s].

[au dos] Payez a lordre de Mr hersant Le Contenu en lautre part a Larochelle Le 8. Xbre 1731 (1).

Bourgine
[avec paraphe]
Hersant
pr acquit
[avec paraphe]

†

J'ay receû de Monsieur L'abbé de montignÿ La somme de trois cens vingt trois Livres six sols p[our] c[omp]te de m. bourgine, et en lacquit de Madame Ste heleine Dépositaire des pauvres de L'hotel Dieu de quebecq, dont

---

(6) et (7) *de la page précédente.*

(6) Thérèse Mony ou Mosny, née à Québec, le 18 février 1687, entrée en religion le 12 avril 1705, fit profession le 30 septembre 1706. Mère Thérèse de Saint-Paul mourut le 6 septembre 1747.

(7) Marie-Andrée Regnard-Duplessis.

Cet état des Recettes et des Dépenses se trouve aux Archives du Séminaire des Missions Etrangères de Paris (Amérique, Canada, etc. 1687-1849. Vol. 344, fol. 193, 194, 195.)

(1) Ce billet se trouve aux Archives du Séminaire des Missions Etrangères de Paris (Amérique, Canada, etc. 1687-1849. Vol. 344, fol. 201-202.)

NOVA FRANCIA - Volume 3, nos 1-6, 1927-1928

je tiendraÿ Compte a mondit sieur bourgine. A Paris ce 15e avril 1731 (1).

p° 323[11]. 6[s].

Hersant
[avec paraphe]

†

Monsieur (2)

Ma reconnoissance a vôtre égard doit croitre avec mes obligations, je ne vous ay remercié jusqu'a present que du service que [vous] voulez bien rendre aux pauvres de nôtre hotel Dieu, en recevant leur revenu, et en acquittant leurs lettres de change, mais aujourd'huy outre le remerciement que vous meritez pour cela, je vous dois encore marquer ma sensibilité pour vos bontez envers nôtre Comté, que je vous prie Monsieur de no[s] continuer pouvant vous assurer de la gratitude de toutes mes sœurs et de la mienne que je voudrois vous exprimer autant que je la ressens.

Vous verez Monsieur par toutes les lettres que nous tirons sur vous, que nous avons été fort en presse, et que nous avons même envoyé un mémoire a Mr Bourgine dont il ne sera payé qu'au mois de juillet prochain sur les premiers six mois de 1733 que nous vous prions deluy donner quand vous aurez reçu cette somme, afin quil ne vous fasse point de trop longue avances, et quil voye que nous ne cherchons qu'à nous acquitter

Nous avons rendu avec soin ce que vous aviez mis dans nôtre boëte pour quelques personnes, la mere de la Croix (3) est parfaitement contente du calice que vous avez achetté, les livres sont aussy fort bien choisis, et il paroit Monsieur dans tout ce que vous faite, un goût et un ordre qui fait plaisir, nous vous sommes encore bien redevables

---

(1) Ce reçu se trouve aux Archives du Séminaire des Missions Etrangères de Paris. (Amérique, Canada, etc., Vol. 344, fol. 203.)

(2) M. de Montigny, qui est écrit au bas de la première page de cette lettre.

(3) Geneviève Dupuy, assistante.

Site Internet : Archiv-Histo.com

du paquet de remedes que vous no[s] avez envoyé, cela nous vient fort a propos, car Nous sommes chargées de faire une distribution aux curez, et plus on nous en donne, moins nous en achettons, en sorte que c'est une double charité qui nous fait premierement du bien, et ensuite aux paroisses de ce païs, plus vous nous en pourrez procurer Monsieur sans vous incommoder, et mieux cela nous fera.

Nous écrivons cette année au Ministre au sujet d'un terrain qu'on nous veut retrancher le long de notre jardin et de nôtre cour, pour élargir un chemin de Roy que nous avons deja cédé po[r] la comodité du public, et auquel on veut donner 40 pieds de large dans les endroits les plus étroits je ne scay Monsieur s'il vous est facile de plaider nôtre cause, mais je me tiens fort assurée sur lexpérience que j'ay de vos bontez, que si vous trouvez l'occasion d'en parler vous nous serez favorable, et il y a encore un autre terrain nommé la canoterie que nous redemandons, parce qu'on s'est opposé a la vente que nous avions faite dune partie, et qu'on veut s'en emparer pour le Roy, il est fâcheux pour une Maison aussy pauvre que la nôtre, qu'on travaille avec tant de zele a nous ôter le peu que nous avons, il faut esperer Monsieur que la divine providence nous soutiendra, j'ay une ferme confiance en Dieu, et cette disposition me repond de son secours, priez le, s'il vous plait pour une Com[té] qui vous estime, et permettez moy de vous recommander en particulier ma mère que j'ay perduë le 29[e] d'avril dernier j'ay l'honneur dêtre avec une vive reconnoissance et un très profond respect.

Monsieur

Vôtre tres humble et tres
obeissante servante
S[r] Marie André de S[te] helene sup[re]. j.

de l'hôtel Dieu de Quebec ce 12 8[bre] 1732.

Nous n'avons point d'indulgence po[r] la fête du sacré cœur de Marie que nous faisons le 3[eme] de Juillet.

Il y a aussy une de nos bulles qui n'est que po[r] 7 ans et qui par consequent sera annulée le 12[e] d'avril 1733 c'est celle qui no[s] accorde *pour toutes les personnes qui demeurent dans le monastère* (1) une indulgence pleniere en visitant 4 fois l'année une chapelle intérieure de la maison assignée par l'ordinaire, celle de la fête de la S[te] Croix le 3[e] de may titulaire de notre Eglise est dans la même bulle ayez la bonté Monsieur de la faire renouveler (2).

NOVA FRANCIA - Volume 3, nos 1-6, 1927-1928

†

19 8[bre] 1732.

Madame et tres chere amie,

Le bon acuëil que vous faites a mes lettres, et l'amitié avec laquelle vous avez la bonté de me dire que vous les desirez, me prouvent bien votre tendresse, pour une amie a qui vous serez toujours infiniment chere, j'ose vous assurer qu'en souhaitant avec empressement de vos nouvelles je les craignois aussy, car la longue maladie de Monsieur hecquet me faisoit apprehender pour sa vie, mais vo[s] m'en avez mandé heureusement de bonnes nouvelles, et j'espère tout a présent pour luy, je prie N. S. qu'il acheve sa parfaite guerison et quil recompence vôtre hospitalité en vous le conservant vous éprouvé depuis longtemps ma chere amie ce qui fait loccupation de nôtre vocation toute nôtre vie vous avez soigné des malades qui étoient d'autres vous mêmes et vos travaux ont eû du succes, je ne vous en diray pas tant des nôtres, après plus de dix mois de sejour que ma mere a fait chez nous, elle y est morte (3), usée de douleurs, car jusqu'à sa fin ses maux ont toujours augmenté, nos R[ses] les plus expérimentées n'ont jamais vû personne plus digne de compassion, Dieu luy a fait expier beaucoup de fautes en ce monde et pas un de ses membres n'a été épargné, un rhumatisme gouteux la privée de l'usage de ses mains et de ses pieds et luy a fait souffrir ce qu'on ne peut expliquer, ses jambes ont enflé demesurément une a crevé et rendu des eaux en abondance, l'asme auquel elles étoit sujette ne l'a point quittee et cette touë continuelle repondoit a toutes ses douleurs Nous etions

(1) Les mots, ici en italiques, sont écrits en marge.

(2) Cette lettre se trouve aux Archives du Séminaire des Missions Etrangères de Paris (Amérique, Canada, etc., Vol. 344, fol. 209, 210, 211, 212).

(3) Le 29 avril 1732.

Site Internet : Archiv-Histo.com

auprès d'elle comme les amis de Job dans un silence d'étonnement, et je laisse à penser a votre bon cœur ce que les nôtres ont ressenti pendant un temps si affligeant, cependant ma chere amie grace a la divine providence no^{s} avons eû de grands sujets de consolation, premierement par la patience qu'il a plu a Dieu de donner a cette chere malade sur tout les derniers mois, ou elle etoit devenuë si douce et si soumise qu'elle nous a beaucoup édifiée, car son naturel extremement vif m'allarmoit dans les commencements de sa maladie par les saillies qui luy échappoient, j'ay attribué ce changement a la grande bonté de Dieu et aux prieres qu'on a faite pour ma mère dans toutes les Comtés de Canada et dans celles de france ou no^{s} avons relation et sur tout a celles de mon frere le Jésuite qui est un grand homme de bien, si vous avez quelque liaison a Arras vo^{s} pourez vous en faire dire des nouvelles on l'appelle le pere Duplessis la seconde chose qui a beaucoup adoucy nos ennuis c'est la charité avec laquelle ma mere a été secouruë de toutes mes sœurs, il n'en est pas une qui n'ait parû supporter avec inclination et avec joye les fatigues quelle leur donnoit jour et nuit, je vous avouë ma chere amie quelle m'ont blessée d'un trait dont je ne guériray jamais, ma reconnoissance ne pouvant jamais être trop grande pour des filles a qui j'ay tant d'obligation, je voudrois être en état de leur procurer tout le bien que je leur souhaite, mais helas mes desirs sont bien steriles, Dieu ma pourtant mise en situation de pouvoir leur être utile m'ayant chargée du soin de la maison à nos dernieres Elections (1), mais comme mes talents n'egalent pas ma bonne volonté, je ne scay quel avantage elles en tireront je n'ay pas cru devoir vous cacher cecy, quoyque je ne vo^{s} le dise qu'avec confusion, priez s'il vous plait N S. quil me guide dans toutes mes voyes afin que je suive toujours ses desseins et que je les accomplisse cela se fit six semaines avant la mort de ma mere qui nest arrivee que le 29^{e} d'avril, mais elle ne fut point flattee de cet honneur imaginaire au contraire elle me plaignit parce quelle connoissoit mieux qu'une autre mon incapacité, j'espere qu'en bonne amie Madame vous prendrez part a mon Deuil et a ma charge, et

(1) Mère Marie-Andrée Duplessis de Sainte-Hélène fut élue supérieure en février 1732, après Mère Catherine-Tibierge de Saint-Joachim.

NOVA FRANCIA - Volume 3, nos 1-6, 1927-1928

que vous n'oublierez pas les morts, comme je vous promets de me souvenir des vivants.

Il est temps de vous parler des fleaux dont Dieu afflige le canada, il y a quelques années (1) que je vo^{s} mandé un incendie presque general qui avoit consumé plus de 190 corps de logis à Montreal ce printemps, la même ville a été inondée et fort incommodée de leau qui a monté si haut que les caves étoient pleines tout y flottoit, les planchers se soulevoient, les ruës étoient impraticables et plusieurs marchands ont beaucoup perdu, depuis un mois c'est un tremblem^{t} de terre (2) qui y jette une consternation qu'on ne peut exprimer des la p^{ere} secousse qui ne dura que 2 a 3 minutes plus de 300 maisons ont été endomagées, quantité de cheminées tombées, des murailles fenduës, des personnes blessées, une fille tuée, des grêles de pierres qui se repandoïent partout et qui sembloient être jettées par des mains invisibles, enfin un effroy si universel que les

(1) Le 19 juin 1721, au cours de la procession du Saint-Sacrement, au moment où le cortège quittait l'église des Hospitalières pour gagner celle de la paroisse qui lui était voisine, un des arquebusiers de l'escorte, au lieu de tirer en l'air, dirigea son arme vers la toiture de l'église et le clocher. En un instant les flammes s'échappèrent du clocher et gagnèrent rapidement les dépendances, bâtiment des malades, et monastère des religieuses. Le vent qui soufflait fort fit que les flammes traversèrennt, après avoir léché et embrasé les maisons voisines, la rue Saint-Paul et réduisirent en brasier d'autres maisons. La Mère Morin a donné de cet incendie et des transes par lesquelles passèrent la population et ses compagnes un tableau saisissant.

(2) Dans leur lettre datée de 1732 les Hospitalières de Villemarie écrivaient à leurs Sœurs de France, au sujet de ces secousses dont la première se fit sentir le 16 septembre: « Cette secousse abattit tout d'abord plus de trois cents cheminées et fendit presque tous les murs des maisons; la notre fut trés endommagée, aussi bien que nos métairies, dont les puits furent comblés par le premier tremblement, qui dura bien un quart d'heure sans s'arrêter. Nous courûmes toutes dans le jardin pour n'être pas écrasées sous notre bâtiment qui était plus en danger de tomber qu'aucun autre, nos murailles ayant souffert deux incendies. Rien de plus terrible que de voir les clochers et les maisons fléchir comme des roseaux, et branler aussi fort que s'ils eussent été de cartes. Après cette première secousse, il en vint plus de trente en vingt-quatre heures, ce qui obligea tout le monde de coucher dans la campagne et dans les jardins, crainte d'être écrasés par les maisons. Les dames firent alors vœu de renoncer à l'usage de porter des paniers sous leurs robes et à d'autre semblables vanités; mais il y en eut quelques-unes qui, n'entendant plus que de petits tremblements, se crurent en sûreté, et, suivant leur légèreté naturelle, reprirent leur ajustements. Dieu, pour les rappeler à leur devoir, fit entendre un nouveau tremblement semblable au premier, la nuit du 25 au 26; ce qui fit redoubler les vœux et les dévotions. » Chaussegros de Léry, de son côté, ne craignait pas d'écrire au ministre le 20 octobre 1732 que si la première secousse eut duré quelques minutes de plus, une grande partie de Villemarie et de ses maisons eussent été démolies. (Arch. Nat., Col. C11^{A} 58, f° 203).

Site Internet : Archiv-Histo.com

maisons sont désertes on couche dans les jardins, les bêtes mêmes privées de raison jettoient des cris capables de redoubler la frayeur des hommes, on fait des confessions generales de tous cotés, les Dames ont quitté leurs paniers, les prêtres leur ont fait signer une promesse, plusieurs ont fuï et sont venues a Quebec peur d'etre ensevelies sous les ruïnes de cette pauvre ville, le facheux est que cela n'est pas fini, il n'est point de jour qu'il ne se fasse sentir, il y a des puys qui ont entierement tari, des chemins bouleversés.

On doit remettre a M Demus une petite boëte que je vos adresse Madame et chere amie, il y a quelques bouquets artificiels qui se font chez nos. je compte plus les envoyer a Melles vos filles qu'à vous, que ces fleurs soient reçuës de vous et delles commes des fruits de ma tendre amitié, vous aurez aussy du capilaire, mais tout ce que je pourois vous envoyer est peu en comparaison de ce que je voudrois pour vous mieux marquer combien sincerement je suis avec une constante amitie et profond respect.

Madame et chere amie,
Votre très humble et obeissante
servante
Sr Duplessis de Ste helène supre i.

De l'hotel Dieu de Quebec ce 19e 8bre 1732 (1).

Vous me permettrez d'assurer de mes très humbles respects Mr. et Me. homassel Mr vôtre Epoux vos cheres delles surtout Melle Manon et tous Mrs vos enfans, ma sœur est depositaire des pauvres elle est toute malade ne doutez point de son estime, elle est trop conforme à mes sentiments por en manquer.

[*au dos*] A Madame.

Madame Hecquet de la Cloche
a Abbeville
786 5 Sur mr Eloy chez mr Nicolas Ticquet
rue des deux écus.

(1) Cette lettre était scellée d'un cachet de cire rouge.

NOVA FRANCIA - Volume 3, nos 1-6, 1927-1928

J. M. J.,

Monsieur

Quoy que vous teniez les affaires des pauvres de lhôtel Dieu dans un si bon ordre qu'elles ne vous donnent pas grand peine je vous suis cependant très obligée monsieur de toute l'attention que vous y faite et de lexactitude avec laquelle vous faite toucher à Monsieur Bourgine nôtre petit revenu, que l'enticipation quil semble que je fasse cette année ne vous inquiéte pas je vous prie et ne vous empeche pas d'accrediter les lettres de changes. que nos Rses ont tiré sur vous Monsieur parce quelles sont dans le besoin, j'espère que Monsieur Bourgine attendra volontier après les pauvres il est nôtre ami et fort obligeant, nous avons fait cet été un beau batiment pour la Comodité des provisions de l'hopital ce qui nous a recullé et my presque hors détat d'avoir de quoy mander en france voila pour quoy Monsieur en cherchant des ressources nous avons pensé que les six derniers mois de lannée pouvoit bien semploy er dans le commencement de la suivante, s'il y a de la dificulté ayez sil vous plait la bonté de me le mander et je me fairay un plaisir Monsieur de me conformer a tout ce qui vous conviendra, je vous prie aussy davoir la bonté de m'instruire de tout ce que vous jugerez util a nos pauvres et d'en prendre vous même les interets afin Monsieur quils est en vous un protecteur et que N Seigneur trouve de quoy y recompanser votre charité à leur égard, pour moy je ne peut que vous en remercier et vous prier de continuer en vous assurant de lestime et du tres profond respect avec lequel j'ay l'honneur d'être

Monsieur

Votre tres humble et tres obéissante servante
Sr Duplessis de L'Enfant Jesus (1)
Depositaire des pauvres.

de lhotel Dieu de Quebec ce 20e 8bre 132.

(1) Geneviève Regnard-Duplessis.

Site Internet : Archiv-Histo.com

[au dos] A Monsieur

Monsieur de Montigny pretre
Procureur des Missions Etrangeres rüe du
Bac fauxbourg S^t. Germain
A Paris (1)

(*A suivre.*)

(1) Cette lettre se trouve aux Archives du Séminaire des Missions Etrangères de Paris. (Amérique, Canada, etc., 1686-1849. Vol. 344, fol. 221, 222, 223, 224).

ERRATA. — Nos lecteurs voudront bien remplacer les deux dernières lignes du renvoi du bas de la page 54, du dernier numéro, par ces mots: « qui arri- « va en Nouvelle-France en juin de la même année. C'est à lui que fait « allusion la Mère Marie-Andrée de Sainte Helène. »

Le renvoi 1 de la page 55 doit être supprimé et remplacé par celui-ci: « L'abbé « Bertrand de La Tour, né vers 1700, à Toulouse, docteur en Sorbonne, « doyen du Chapitre de Québec et Supérieur des Communautés en 1730. « Il fut official du diocèse de Tours, curé de Saint-Jacques de Montauban. « Il mourut le 19 janvier 1780, doyen du Chapitre de cette ville. L'abbé « Bertrand de la Tour a publié de nombreux ouvrages dont les *Mémoires* « sur M. de Laval. »

NOVA FRANCIA - Volume 3, nos 1-6, 1927-1928

LES PROVINCES DE FRANCE ET LA NOUVELLE FRANCE

LES MALOUINS COLONISATEURS AU CANADA ; LES ACADIENS DÉPORTÉS DANS LA RÉGION MALOUINE.

(*Suite*) (1)

L'Ile Royale était florissante par son commerce et ses pêcheries. Des bateaux Bretons, Normands et Basques se livraient à la pêche de la morue et autres poissons de même espèce, dans la Grande Baie, au nord de l'Ile Royale. Ils partaient de Saint-Malo, Nantes, Granville, la Rochelle, Bordeaux et Bayonne en février ou mars. Ils rentraient en Novembre.

Louisbourg était le centre d'un important marché de poisson, fréquenté par les pêcheurs de la Nouvelle Angleterre. Ce poisson était acheté par les armateurs Français des ports que nous venons de citer.

En outre, à l'Ile Royale et à Louisbourg en particulier on armait chaque année de nombreuses goëlettes d'un faible tonnage qui allaient pêcher la morue sur les côtes de Saint-Pierre-Miquelon et de Terre-Neuve.

Des chantiers de construction de bateaux étaient établis sur plusieurs points de la côte.

En résumé une grande prospérité commerciale règnait à Louisbourg — même après la signature du traité d'Utrecht.

La ville était d'aspect gai, la vie facile, la population nombreuse et composée de négociants, d'armateurs et d'une importante garnison venue de France (2).

Attirés par les avantages variés qu'offrait le séjour de Louisbourg, un grand nombre de colons Français, résidant dans les autres parties du Canada étaient venus s'y fixer.

(1) Voir *Nova Francia* : Vol. II. N° 4. pp. 181-186 ; N° 5. pp. 229-234.
(2) Lauvrière. — *La tragédie d'un Peuple.*

Site Internet : Archiv-Histo.com

Au commencement de l'année 1753 se trouvait à la tête de la Cure de Louisbourg, le Révérend Père Missionnaire « Isidore ». Il était chargé de la tenue des registres paroissiaux de la cité.

On relève sur ceux-ci les noms de plusieurs familles qui plus tard vinrent se réfugier dans la région malouine.

Nous croyons intéressant de rapporter quelques-uns des noms des anciens habitants de Louisbourg, retirés à Saint-Servan que nous avons retrouvés sur les registres de cette paroisse.

Broussard (Jean)	—	Landrin (Ozite)	Époux.
Bruitière (Jean).			
Boudrot (Anselme)	—	Daigre (Ursule)	Époux.
Couteur (Clément).	—		
Caza (Marguerite), fille.	—		
Cyr ou Sirre (Jean)	—	Hebert (Marie, Joseph)	Époux.
Douville (Joseph)	—	Guimin (Judith)	Époux.
Dunoyer.	—		
Elie (François).	—		
Gautier (Clément)	—		
Gautié (Simon)	—		
Hebert (Jean)	—	Sirre (Véronique)	Époux.
Hamon (Mathurin).	—		

Haché (Pierre), veuf Dumont (Ile Saint-Jean) remarié à Saint-Servan le 27 septembre 1766 avec Dingre (Madeleine), de Louisbourg.

Helouin (Catherine) fille. —

Herpin (Charles) et Philippon (Jeanne) son épouse, demeurant à Louisbourg en 1753, ayant habité précédemment Québec. (Leurs ancêtres : Jean Herpin, originaire de Saint-Epain (Touraine) et Renée Vallée, son épouse, originaire de Saint-Lô, s'étaient mariés à Québec en 1669.

Herpin (Isabelle). —

Herpin (Julien) fils de Herpin (Charles) né à Louisbourg, marié à Saint-Servan le 7 juin 1780 avec Hallais (Marie Jeanne Françoise).

Le Terrier (Jacques)	—		
Le Terrier (Jean-Baptiste)	—		
Le Blant (Claude)	—	Richard (Dorothée)	Époux.
Leblanc (Joseph)	—		
Michel (Julien)	—		
Ménard (Jean)	—		
Phlipot (Jean)	—	Sorin (Agnès)	Époux.
Perrin (Marie)	—		

NOVA FRANCIA - Volume 3, nos 1-6, 1927-1928

Pinochet (Simonne et Madeleine) filles.

Philippon (Guillaume)	—		
Rembourg (René)	—		
Rembourg (François)	—		

Rosse (Noël) originaire de Saint-Pierre Langer (Manche) époux de Herpin (Marie-Josephe) demeurant à Louisbourg en 1753.

Rosse (René) fils du précédent, né à Louisbourg épousa à Saint-Servan le 14 juin 1763 Valet (Marie) originaire de Louisbourg.

Rosse (Charles) fils de Rosse (Noël)

Rosse (Georges) fils de Rosse (Noël)

Tibodo (Olivier)	—	Iquain (Madeleine)	Époux.
Tallard (Marie Elisabeth)	—		
Trahan (Jean Baptiste)	—	Leblanc (Elisabeth)	Époux.
Valet (Guillaume)	—	Leprieur (Marie)	»

Il convient de signaler aussi, plusieurs autres familles ou personnages importants, habitant dans diverses autres contrées du Canada, qui, après l'occupation anglaise, vinrent se fixer dans la région Malouine-Servannaise :

A — Ecuyer François Philippe, sieur de Marigny, fils de Ecuyer Jean Vincent Philippe et de dame Marie Catherine Lambert, veuf de dame Françoise Louise Rouxel, originaire de Montréal marié à Saint-Servan le 7 janvier 1762 avec demoiselle Marie de Gournay, fille mineure du Sieur Gilles Hyacinthe de Gournay et de demoiselle Roussand (Marie Marguerite) originaire de la Martinique.

B — Famille Haché.

(Membres de cette famille réfugiés à Saint-Servan) :

1 — Haché (Antoine) fils d'Antoine et de Marie *Clémanceau* (sic), né en Acadie, décédé à Saint-Servan 21 septembre 1766.

2 — Haché épouse Olivier (Jean Baptiste) née en Acadie, décédée à Saint-Servan le 9 janvier 1767.

3 — Haché (Isaac) fils de Jean et de Anne Pitre, né en Acadie, décédé à Saint-Servan le 21 mai 1767 ;

4 — Haché (Marin) fils de Jacques et d'Anne Boudrot (les parents originaires d'Acadie), né à Saint-Servan le 24 février 1768.

5 — Haché (Jacques Augustin) fils des mêmes, né à Saint-Servan le 1er mai 1766.

6 — Haché (Georges) de l'Ile Saint-Jean, fils de Jean-Baptiste et d'Anne Gentil, marié à Saint-Servan avec Perrine Basset, le 26 janvier 1768.

Toutes ces personnes appartenaient probablement à la famille

Site Internet : Archiv-Histo.com

Haché-Gaillard, sur laquelle M. Lauvrière (1) donne les renseignements suivants :

« En 1714, cette famille était la seule famille Acadienne habitant l'île Saint-Jean. Elle était réputée comme « *étonnamment prolifique* ».

« En 1719 on songea à installer dans l'île d'autres familles françaises. Des privilèges furent concédés dans ce but à la Compagnie financière du Comte de Saint-Pierre. »

C — Les familles Demalvilain ou Malvilain et Mirande, qui, après avoir séjourné longtemps au Canada, puis à Saint-Pierre-Miquelon, vinrent se réfugier à Saint-Servan.

DEUXIÈME PARTIE

LES ACADIENS DÉPORTÉS DANS LA RÉGION MALOUINE

I.

Prises de Louisbourg et de l'Ile Saint-Jean. Arrivée a Saint-Malo du 1er grand convoi d'Acadiens (22 Janvier 1759)

Le 26 juillet 1758, l'armée Anglaise commandée par le général Wolfe s'emparait de Louisbourg et de ce fait devenait maîtresse de toute l'île Royale.

Celle-ci, d'après M. Lauvrière (1) comptait alors environ 5.000 habitants, dont 3.000 pour Louisbourg.

C'étaient pour la plupart, des réfugiés ou descendants de réfugiés, venus de Terre-Neuve en 1713, après la signature du Traité d'Utrecht, ou émigrés de l'Acadie depuis 1749 ou 1755.

Nous avons dit plus haut que les vaincus déclarés par l'Angleterre déchus de tous leurs droits furent condamnés à être déportés.

La prise de l'Ile Saint-Jean suivit de quelque jours celle de l'Ile Royale (7 août 1758). — Les habitants subirent le même sort que leurs voisins.

---

(1) Lauvrière. — *La Tragédie d'un Peuple.*

NOVA FRANCIA - Volume 3, nos 1-6, 1927-1928

Saint-Malo fut choisi comme lieu de déportation pour un certain nombre de ces prisonniers.

Un groupe de 1.040 personnes, composé d'habitants de Louisbourg et de l'Ile Saint-Jean, fut transporté à Saint-Malo, par cinq bâtiments Anglais.

L'arrivée en rade eut lieu le 23 janvier 1759.

350 des passagers avaient péri pendant la traversée, 150 durent être hospitalisés à l'Hôtel-Dieu de la Ville, aussitôt leur arrivée. Le reste se répandit dans la cité et ses faubourgs.

A cette époque la Ville de Saint-Malo avait comme Maire, un administrateur de premier ordre : M. Le Fer de Chanteloup.

Dès le 26 janvier, celui-ci adresse à l'Intendant de Bretagne une lettre très pressante, exposant la situation lamentable des réfugiés, — sollicitant des subsides en leur faveur et annonçant, qu'en attendant l'arrivée de ceux-ci, et malgré l'épuisement des finances municipales, — il a cru devoir leur distribuer les secours indispensables.

En ce qui concerne les dépenses que l'arrivée de ces nouveaux malades va occasionner à l'Hôtel-Dieu, M. de Chanteloup prévient l'Intendant que les administrateurs de cet établissement vont se voir contraints d'adresser une requête aux Etats de Bretagne, en vue d'obtenir les subventions nécessaires (1).

Et le même jour (16 janvier 1759), le Maire de Saint-Malo, écrit à M. Bécard, Député de la Ville aux Etats, pour solliciter son intervention auprès de cette assemblée en faveur des déportés Acadiens.

Ainsi que nous l'avons dit plus haut les réfugiés appartenant à la paroisse de Saint-Pierre du Nord (Ile Saint-Jean), s'étaient munis de leurs registres paroissiaux qu'ils déposèrent, dès leur arrivée, à la Mairie de Saint-Malo, où ils se trouvent encore.

Un certain nombre de ces malheureux, — après avoir erré pendant plusieurs jours dans les rues de la Cité-Corsaire, — allèrent se fixer dans le faubourg de Saint-Servan. D'autres se rendirent dans les communes voisines : Saint-Énogat, Saint-Suliac, Pleurtuit, Pleudihen, Plouër, Tremereuc, Dinan, etc.

La Couronne leur alloua une solde de six sols par personne et par jour. Ils reçurent en outre vingts sols de conduite par personne, pour se rendre à leur nouveau domicile (2).

---

(1) Archives Municipales de Saint-Malo : BB. 45, GG. 255-256-257.
(2) Lettre du Maire de Saint-Malo à M. Védier, 8 Juillet 1763. — BB. 49.

Site Internet : Archiv-Histo.com

II.

PRISE DE QUÉBEC — CONVENTION DE MONTRÉAL — DÉPORTATION DES ACADIENS EN ANGLETERRE — ARRIVÉE A SAINT-MALO DU 2e CONVOI (21 MAI 1763) — NOMBREUX DÉPLACEMENTS DES ACADIENS.

Le 13 septembre 1759, malgré la vigoureuse résistance opposée par Montcalm aux troupes du général Wolfe, — Québec tombait à son tour au pouvoir des Anglais.

Ce fut la fin de la résistance et l'anéantissement de la puissance de la France au Canada.

La convention de Montréal (1760) ayant refusé aux Acadiens les avantages accordés aux autres prisonniers faits par les Anglais au cours de la campagne, un grand nombre de ces infortunés furent envoyés en Angleterre et cantonnés dans divers ports : Bristol, Liverpool, Southampton, Plymouth, Falmouth, etc. Ils étaient de 5 à 6.000 et ils constituaient pour l'Angleterre, tout à la fois une charge et un danger.

Après la mort du roi George II et la chute du ministre Pitt, le renvoi des prisonniers en France fut envisagé. Les pourparlers, conduits par les représentants de la France en Angleterre, le duc de Nivernois et M. de la Rochette, durèrent plusieurs années.

A la signature du traité de Paris (février 1763) le rapatriement des prisonniers fut officiellement décidé. Ceux qui désiraient être renvoyés en France furent invités à donner leurs noms.

Une lettre signalée par M. Lauvrière (1), datée à Liverpool du 18 Mars 1763, signée notamment par : Alexis Trahan, Tranquille le Prince, Joseph le Blanc, Alexis Boudrot, adressée par ceux-ci à leurs frères réfugiés à Boston, fait connaître à ces derniers le prochain retour en France, et engage les exilés d'Amérique à solliciter d'urgence leur rapatriement.

Nous retrouvons les noms de certains des signataires de cette lettre, dans les actes d'État-civil de la paroisse de Saint-Servan, dressés au cours des années suivantes, dont nous parlerons plus loin.

* * *

La province de Bretagne avait été spécialement recommandée par le duc de Nivernois au ministre Choiseul, pour l'hospitalisation des prisonniers, à cause des ressources qu'elle offrait à ces anciens *colons-*

(1) Lauvrière. La Tragédie d'un peuple.

NOVA FRANCIA - Volume 3, nos 1-6, 1927-1928

pêcheurs, au point de vue de la culture des terres, de la pêche du poisson et de la construction des bateaux.

L'envoi vers Saint-Malo d'un fort contingent fut donc décidé.

Une flottille anglaise, composée de plusieurs gros bâtiments et contenant 4.000 Canadiens, mouilla en rade de Saint-Malo, le 21 mai 1763.

De même qu'en 1759, lors de l'arrivée du premier convoi, le maire de Saint-Malo est toujours M. Le Fer de Chanteloup.

Sans hésiter, il prend immédiatement les mesures que comporte une situation aussi tragique.

Et cependant, ainsi que notre magistrat malouin le rappellera plus tard à M. Védier, dans sa lettre du 8 juillet 1763, dont nous parlerons plus loin, le logement et le ravitaillement à Saint-Malo d'un contingent supplémentaire de 4.000 personnes, présentent à ce moment les plus graves difficultés :

Le commerce local a été ruiné par la guerre de Sept ans engagée avec l'Angleterre ; les travaux de défense que la ville a dû entreprendre pour se prémunir contre une attaque possible de l'ennemi ont épuisé ses finances.

Quoi qu'il en soit, M. de Chanteloup parvient à se procurer les ressources nécessaires pour parer aux premiers besoins des déportés.

Les personnes valides sont installées dans des baraquements en bois qu'il fait édifier dans tous les endroits disponibles ; principalement au faubourg de Saint-Servan, sur les falaises des Corbières, dans les fermes du Chemin Laurent et de la Ville Pépin, à l'arsenal de la Marine et dans les terrains vagues de la Roulais et des Bas Sablons.

Les hôpitaux de la ville et du faubourg reçoivent les malades. On peut dire qu'ils en regorgent. Les privations éprouvées pendant une détention de plus de trois ans en Angleterre, jointes aux rigueurs d'une traversée pénible, ont déterminé des maladies de toutes sortes chez les nouveaux arrivants.

Le logement et le ravitaillement des déportés étant assurés pour quelque temps, M. de Chanteloup entreprend de rechercher les voies et moyens qui pourraient être envisagés par la suite, pour sauver ces excellents Français, leur permettre de gagner leur vie et d'élever leurs familles.

Après mûres reflexions, à la date du 8 juillet 1763, soit près de deux mois après l'arrivée du convoi, le Maire de Saint-Malo, s'étant entouré de tous renseignements utiles, adresse à M. Védier subdélégué général à l'Intendance de Bretagne, une lettre fort documentée et destinée à être communiquée à sa Majesté Louis XV.

Après avoir dépeint l'état dans lequel se trouvent les Canadiens, M. de Chanteloup conseille au Roi, s'il ne peut les envoyer dans

Site Internet : Archiv-Histo.com

quelques nouvelles colonies, de les employer au défrichement des terres vaines et vagues dépendant des domaines de la Couronne ou des fiefs des grands propriétaires.

Il signale notamment les terres de Combourg appartenant au comte de Chateaubriand (le père de l'auteur du Génie du Christianisme), les terrains environnant Belle-Ile que le Traité de Paris venait de rendre à la France.

Entrant dans les détails les plus précis au sujet des conditions qui paraissaient indispensables à remplir pour permettre aux réfugiés de vivre en famille, cultiver les terres et prospérer, M. de Chanteloup indique la façon dont ceux-ci doivent être groupés, la nature du matériel agricole, le nombre d'animaux, la quantité de semences, le montant des premières avances en espèces qui doivent être fournis à chaque ménage. Rien n'est oublié (1).

* * *

Les suggestions et observations du magistrat Malouin étaient si judicieuses, que la Cour les prit presque toutes en considération.

Dès le mois d'octobre 1763, sur la proposition des Etats de Bretagne qui en avaient préparé le lotissement, les terres de Belle-Ile furent partagées en 77 lots, destinés aux Canadiens revenus d'Angleterre.

Plusieurs familles, réfugiées à Saint-Malo et Saint-Servan, partirent pour cette nouvelle destination. Mais, après quelques années de séjour, à la suite d'une série de mauvaises récoltes, la plupart d'entre elles revinrent à leur point de départ.

En juillet 1771, une délégation d'Acadiens, qui comprenait plusieurs représentants des déportés Malouins-Servannais, se présente au palais de Compiègne, pour implorer la protection royale.

Louis XV promit aux envoyés d'employer tous les Acadiens qui le voudraient au défrichement du domaine de Montoiron-en-Gatine, dans le Poitou.

Julien HERPIN.

(*A suivre.*)

(1) Archives municipales de Saint-Malo. Copie de lettres BB 49, folio 12, verso.
(2) Lauvrière. — *La Tragédie d'un peuple.*

NOVA FRANCIA - Volume 3, nos 1-6, 1927-1928

QUESTIONS et RÉPONSES

La rubrique « Questions et Réponses » est ouverte à tous.

Les « Questions et Réponses » sont insérées dans le but de renseigner les *chercheurs* et les *curieux*.

QUESTIONS

ANTOINE DESROSIERS. — D'après l'abbé Ferland, Antoine Desrosiers, serviteur des Jésuites aux Trois-Rivières en 1646 (*Journal des Jésuites*, pp. 5-6) serait originaire de Renaison, dans le Forez et serait venu dans la Nouvelle France entre 1641 et 1666 (Histoire du Canada, tome 1, page 515). Suite de son côté fixe l'arrivée de Desrosiers au Canada à 1641 (Histoire des Canadiens-français, tome 2, p. 144;) le même historien, dans une correspondance privée, disait que Desrosiers ne venait pas de Renaison, mais de Vernaison. Enfin, les « *Jesuit Relations and allied documents* » prétendent que Desrosiers était natif de Lyon, où il serait né en 1619, et qu'il est arrivé aux Trois-Rivières en 1641 (tome 36, page 247.) — Quelqu'un connait-il l'origine d'Antoine Desrosiers et la date de son embarquement pour le Canada ?

A. D.....s

BURON, DU BURON, DUBURRON, FERRÉ OU FERRET DU BURON. — Il y a eu au Canada, tant dans l'ordre civil que dans le monde religieux, plusieurs personnages que mentionnent les Mémoires, les recueils généalogiques, les Archives de la Marine et autres du noms de Buron, du Buron, Duburon, Ferré ou Ferret du Buron. Il existe même un dossier spécial sur cette famille et un plan des propriétés qu'elle possédait à Québec vers 1729.

Les du Buron, officiers qu'on rencontre en Acadie aux Nipissingues, sur le Mississipi, à Détroit, dans tous les pays « d'en haut », semblent avoir laissé des traces de leurs aptitudes militaires même après la Conquête ; il y en avait un, d'après le notaire Babeau, qui était capitaine de milice à St-Cuthbert ; partisan des Américains en 1775 il est qualifié de « *déloyal* » naturellement dans l' « *Index to the Archival Publications of the Literary and Historial Society of Quebec* 1824-1924 ».

En débarquant en Nouvelle-France, Montcalm raconte avoir été l'hôte d'un M. du Buron, curé de la paroisse du Chateau, près de Québec.

Cette famille, qui parait s'être établie à Saint Cuthbert, à l'Ile Dupas et à la Pinière de Berthier, devrait avoir laissé ses traces dans les registres paroissiaux de ces localités. Malheureusement les détenteurs de ces archives restent sourds aux demandes d'extraits. Qui pourrait nous aider à établir les liens de parenté entre ces différents personnages ?

Ed. B....

DIZÉ (PIERRE). — En 1720, 1723, 1728 ce second pilote vint en Canada, tant à Québec qu'à l'Ile Royale ; pourrait-on m'indiquer : 1° sur quels bateaux il se trouvait et sous qui, à ces différentes époques Pierre Dizé servait ; 2° quels étaient les officiers sous lesquels ce pilote servait.

Germain B.....

UNE BALEINE A MONTRÉAL EN 1822. — Un de mes parents parti de Québec pour Montréal, en septembre 1822, dans une lettre écrite à mon grand-père, mentionne q'une « énorme » baleine escorta leur bateau peu après le passage du lac Saint-Pierre et que, ce ne fut qu'à Montréal que le « serpent de mer », que les uns croyaient voir fut capturé par de hardis chasseurs. La baleine entraînant à sa remorque le bateau monté par les Montréalais, s'en fut « expirer face les îles de Bou-« cherville ». Il me serait agréable de connaître, si faire se peut, quelques détails sur cette affaire qui a laissé, parmi les miens, une anecdote que l'on raconte avec émotion, mais sans précision, aux petits enfants, à la veillée.

JEAN COUILLARD.

Site Internet : Archiv-Histo.com

FAMILLE LESAGE ÉTABLIE AU CANADA VERS 1670. — Jean Lesage et sa femme Marguerite Roussel arrivèrent en Canada vers 1670. Un de leur fils Jean-Baptiste vint s'établir à la Rivière-du-Loup et mourut à Saint-Léon. Aucune trace de Jean Lesage et de sa femme à Québec depuis 1709. Est-il possible d'établir la généalogie en ligne directe de cette famille Lesage en remontant d'aujourd'hui au XVII[e] siècle ? De quelle province et de quelle paroisse de France est originaire cette famille dont les descendants habitent encore aujourd'hui Saint-Léon, proche les Trois-Rivières ?

ABBÉ G. PÉTRON.

MARTIN (LE VICE-AMIRAL). — De 1800 à 1810 fut préfet maritime à Rochefort-sur-Mer, le Vice-Amiral Martin. Né en 1752, à Louisbourg, il vint en France tout jeune, après la cession du Canada à l'Angleterre. Il serait particulièrement utile à un historien de Saintonge de connaître quels étaient les père et mère de cet officier de marine, quelle est la date exacte de sa naissance et quel est l'ascendance de ses parents ?

UN COMMANDANT SAINTONGEOIS.

DESPERNAY DIT CHARPENTIER (MARIE-ANNE). — Qui pourrait me fournir quelques renseignements sur Marie-Anne Despernay, dit Charpentier, native du diocèse de Soissons (Aisne) qui se maria, je crois, deux fois en Canada. Elle était la fille de Laurent Despernay et de Jeanne Cambron, de Soissons, en Picardie.

UN PICARD CURIEUX.

UN MARI... GÊNANT ENVOYÉ AUX ILES SOUS LOUIS XV. — Il me souvient d'avoir lu une complainte curieuse dont voici le premier couplet :

« Or, sus, pleurons tous le malheur
« De cet aimable rôtisseur,
« Lon, lon, la, deriette,
« Parti pour le Mississipi,
« Lon, lon, la deriri, etc... »

Qui pourrait me dire le nom de ce rôtisseur et le motif qui le fit « partir » pour le Mississipi. N'était-il pas le père d'une fille qui fut enfermée, par lettre de cachet, en un couvent, et qui défraya la chronique scandaleuse de 1733.

Dr J. E. VANIER.

RÉPONSES

CHOISEUL ET LA NOUVELLE FRANCE. (Vol. III N° 5. p. 63). — Je ne sais où M. Johannès Tramond a pris la phrase du duc de Choiseul qu'il cite, mais probablement au même endroit que l'abbé Casgrain qui a écrit : « C'est « une contrée lointaine [Le Canada], af- « fligée d'un climat rigoureux, peuplée « d'une poignée de français dont on ne « comprend plus guère l'importance et « que Voltaire, l'oracle du siècle appelle « quelques arpents de neige, *en atten- « dant que le ministre Choiseul se féli- « cite d'en être débarrassé* ». (Casgrain, *Montcalm et Lévis*, page 20, éditions Mame.)

La R. de R.

BAS-POITEVINS AU CANADA. (Vol. II. N° 6. p. 285). — I. *Acte de baptême de François Philippon, fils de François, chirurgien, et de Françoise Gratton.* — D'après Tanguay (*Dictionnaire généalogique*, I. 481), François Philippon venait de la ville de Luçon. En était-il originaire ? Les lacunes considérables qu'y présentent les registres ne nous permettent pas de l'affirmer. Notons pourtant que les Gratton, les Philippon, surtout ne manquaient pas à Luçon. Ainsi, Alexandre Gratton, maître-maréchal, fils de feu Me Jacques Gratton et de Jeanne Frenisson, épouse Jeanne Galerneau, le 20 mai 1680. Le 9 mai 1639, François Phelipon est parrain de Jeanne, fille de Jean Phelippon et de Marguerite Augeau. François Phelipon, époux de Charlotte Bonenfant, fait baptiser Jacques, le 22 septembre 1649, et « honorable personne » François Philippon, Sieur de la Maisonneuve, époux de Jeanne Bouchaud, François, le 15 juillet 1664.

II. *Localité d'origine de Jacques Metay.* — Son acte de mariage à Boucherville (Canada), le 1er décembre 1730, le dit être de Saint-Jean du Poiré, au diocèse de Luçon. Il faudrait y reconnaître Le Poiré-sur-Vie, autrefois Le Poiré-sur-la-Roche, ou peut-être Le Poiré-sur-Velluire, parfois attribué au diocèse de Luçon ; mais le premier est sous le vocable de saint Pierre, le second sous celui de saint Nicolas. Le titulaire aurait-il varié dans l'une ou l'autre de ces localités ? Aux érudits locaux de nous le dire.

P. A. GODBOUT.

FEUX DE SAINT-JEAN (Vol. II. N° 6. p. 285). — Voici les mentions les plus reculées que j'ai trouvées sur les Feux de Saint-Jean dans la région de Montréal. Il appert à l'évidence que le feu de la Saint-Jean avait un caractère religieux.

« Estat de La Recepte & despense « faicte par Jean gervaise, Marguillier « à la paroisse de Villemarie », en 1661... « Chapitre des Despenses... De « la somme de Livres payés à graveline » Bedeau. pour deux journées par luy « Employée les veilles des festes Dieu « et Saint-Jean, tant à apporter et plan- « ter les rameaux qu'avoir fait le feu « dud. jour Saint-Jean. . . . X[livres]

« Estat au Vray de la Recepte, pro- « ficts & despense faitc par André Char- « ly Marguillier », en 1665... « Des- « pense... De la somme de Dix sols « Payée au Nommé Mathurin Langevin « dit le petit la Croix pour avoir « Aydé à porter le May de la Saint- « Jean. . . . . 10 sols.

« Compte de Pierre Lestage, marg. « 1716... Depense... » pour façon du « feu de Saint-Jean « ...1 livre 10 sols. »

O. LAPALICE.

GÉNÉALOGIE DES ANCIENS RÉGIMENTS DU CANADA (Vol. II. N° 6. p. 285). — Le régiment de Carignan-Sallières, aujourd'hui 47e d'Infanterie, est en garnison à Saint-Malo ; de la Reine, aujourd'hui 41e d'Infanterie, garnison Rennes ; de Béarn, aujourd'hui 15e d'Infanterie, garnison Carcassonne ; Languedoc, aujourd'hui 67e d'Infanterie, garnison Soissons ; Guyenne, aujourd'hui 21e d'Infanterie, garnison Langres ; Bourgogne, aujourd'hui 59e d'Infanterie, garnison Foix ; d'Artois, aujourd'hui 48e d'Infanterie, garnison Guingamp ; de la Sarre, aujourd'hui 51e d'Infanterie, garnison Beauvais ; Royal-Roussillon, aujourd'hui 54e d'Infanterie, supprimé ; de Berry, aujourd'hui 49e d'Infanterie, garnison Bayonne ; de Cambis aujourd'hui 23e d'Infanterie, garnison Bourg.

Quant au 2e Etranger, il ne paraît pas possible d'identifier ce régiment. Sous l'ancien régime, de nombreux corps étrangers ont servi la France : Suisses, Irlandais, Suédois, Liégeois, Italiens, etc.

COMTE M. DE SARS.

JOURNAUX DES TROIS-RIVIÈRES. (Vol. II. N° 6. p. 285). — En utilisant un catalogue dressé par Dionne, et sans en garantir l'absolue exactitude, voici une liste des principaux journaux qui ont été publiés aux Trois-Rivières :

La Gazette des Trois-Rivières, par Ludger Duvernay, 1817 ; *L'Ami de la Religion et du Roi*, fondé en 1818, dure 1 an ; *Le Constitutionnel*, par Ludger Duvernay, 1823-1825 ; *L'Argus*, par L. Duvernay, dure 5 mois, 1826 ; *La Gazette des Trois-Rivières*, 1832, par Géo Stobbs, dure 2 mois ; *Jean l'Escogriffe*, journal satirique, par J.-B. E. Dorion, 1846 ; *La Gazette des Trois-Rivières*, ressuscitée par L.-G. Duval, 1847-1849 ; *Le Journal des Trois-Rivières*, par G. Stobbs, 1848 ; *L'Ère Nouvelle*, 1852, dure environ 14 ans ; *The Inquirer*, par R. et Géo Lanigan, 1854-1861 ; *Le Cultivateur indépendant*, 9 novembre 1854, par V.-H. Pacaud ; *Le Bas Canada*, du 3 avril au 15 novembre 1856 ; *l'Écho du Saint-Maurice*, 1858, par G. Stobbs et A. Desaulniers ; *La Gazette des Trois-Rivières*, 1860, par Calixte Levasseur ; *La Sentinelle*, 1862, par Alfred-Norbert Provencher, E. E. D. ; *Le Journal des Trois-Rivières*, de 1865 à 1891 (ultramontain) ; *Le Constitutionnel*, 1868-1881, 3 fois la semaine ; *L'Union Trifluvienne*, 1869 ; *L'Éclair*, par P. Duval, 1877 ; *La Concorde*, par Dorion et Voyer, 1879 ; *Le Loop Line*, 1877 ; *Le Clairon*, quotidien, par Genest et Aubé, 1884 ; *La Scie*, par J.-H. Courchesne, 1884 ; *L'Ère Nouvelle*, par G.-I. Barthe, 1884 ; *La Liberté*, par L.-J. Demers, 1884 ; *La Sentinelle*, par W. Gagnon et Cie, 1884 ; *The New Era*, 1885 ; *La Paix*, W. Gagnon ; 1887-1892 ; *Le Trifluvien*, 1888-1908 ; *The Trifluvian Trader*, 1891 ; *L'Indépendance Canadienne*, 1894, dure 8 mois ; *The Canadian Democrit*, 1894 ; *L'Éclair*, 1896, par C.-H. Tellier ; *Le Journal de l'Exposition*, par J.-B.-M. Barthe, 1896 ; *Le Mouvement Catholique*, par Mc. Leod et Omer Héroux, 1897 ; *L'Étoile*, 1900, dure 1 an ; *Le Herald*, 1901 ; *Le Courrier* 1901 ; *Le Nouveau-Trois-Rivières*, 1908 remplace *le Trifluvien* ; *Le Bien public*, 1908 ; bi-hebdomadaire depuis 1921 ; Joseph Barnard, rédacteur depuis sa fondation ; *Le Courrier*, vers 1914 ; *Le Nouvelliste*, quotidien, fondé en 1920 ; propriétaire, J.-H. Fortier ; gérant, Emile Jean ; rédacteur, Hector Héroux ; *The Chronicle*, hebdomadaire, paraît depuis 1917 ; rédacteur, M. Clarck ; *L'Éveil*, mensuel, publié vers 1918, par L.-D. Durand, avocat ; dure un peu plus de deux ans ; *Le Flambeau*, 1923-1925 ; rédacteur, Jean-Marie Bureau, avocat ; gérant, Paul Dupuis.

Seuls, de toutes ces feuilles, dont plusieurs furent éphémères, *Le Bien Public*, *Le Nouvelliste* et *The Chronicle* paraissent encore.

ABBÉ T....., DES TROIS-RIVIÈRES.

NOVA FRANCIA - Volume 3, nos 1-6, 1927-1928

Site Internet : Archiv-Histo.com

LIVRES et REVUES

ÉTAT MILITAIRE DE FRANCE POUR L'ANNÉE 1789

Le Capitaine F.-V.-S. Churchill, vient, avec des notes biographiques, généalogiques et historiques, de commencer — volume I qui reproduit les pages 1 à 108 de l'État militaire — la publication de *l'État militaire de France pour l'année 1789*, par M. de Roussel, qui parut en 1789, à Paris, chez Onfroy. « Le premier ouvrage donnant une liste des officiers « de l'ancienne armée fut présenté au Roi le 2 janvier 1733 par Pierre « Lemeau de la Jaisse, « ancien officier de la duchesse d'Orléans », « chevalier de Saint-Louis. Cet écrit qui était intitulé *Carte générale de la « Monarchie et du Militaire ancien et moderne* », nous dit le capitaine F.-V.-S. Churchill dans une note.

Les annuaires militaires français de la Jaisse cessèrent en 1741 ; Jacques de Roussel qui avait été chargé par le Duc d'Aiguillon en 1774 de « reformer » les vieux papiers de l'Hôtel de la Guerre publia de 1758 à 1793, une série d'annuaires ; puis Champeaux continua la publication de 1800 à 1805 ; enfin les Annuaires militaires parurent régulièrement à partir de 1819.

En réimprimant *l'État militaire de France pour l'année 1789*, le capitaine Churchill rend un important service aux historiens qui ont sans cesse besoin de rechercher les situations d'officiers, descendants de familles revenues de Nouvelle-France ou de nos colonies perdues par le Traité de Paris de 1763.

Méthodiquement, chaque page de l'édition de 1789, est accompagnée de notes biographiques qui dénotent la grande érudition du compilateur. La *Table Alphabétique des Noms contenus dans l'État militaire de France pour l'année 1789*, termine ce premier volume.

A.-L. L.

DIEPPE

M. Georges Guibon, président du Syndicat d'initiative de Dieppe vient de publier une étude très vivante du château de Dieppe dont les Tours pittoresques fortement plantées au flanc de Caude-Côte semblent encore veiller sur la cité de Dieppe si vivante de souvenirs. Que de noms intéressant le Canada dans cette brochure bien illustrée : l'armateur Jehan Ango qui fut capitaine de la ville et son successeur Gabriel de Vieuxpont, des Bouchard, des Montgomnery, des de Montigny, des Beaujeu, des de Tilly.

Aymar de Clermont, seigneur de Chatte, tient une grande place dans l'histoire du château et de la ville de Dieppe et M. Guibon aura lu avec plaisir l'étude très documentée que lui consacrait notre collaborateur R. La Roque de Roquebrune dans le dernier numéro de « *Nova Francia*, lui qui, en quelques lignes, avait présenté « ce catho- « lique modéré, homme « d'honneur, d'esprit et de conduite » qui, « sans se faire aimer sut « cependant se faire respecter des uns et des « autres par sa fermeté et put conserver à Henri III sa ville et son « château, au moment où la ligue s'emparait de toutes les places « fortes que n'occupaient pas les protestants ».

A.-L. L.

REVUE D'HISTOIRE.

Dans la *Revue d'Histoire* (N° 1, Tome CLVI, septembre-octobre 1927) que dirige M. Ch. Bémont, membre de l'Institut, directeur d'Études à l'École des Hautes Études, les numéros des 24 avril et 24 juin de *Nova Francia* ont été longuement analysés. Avec des commentaires très serrés, les articles de la revue sont indiqués au public érudit de cette vieille revue.

SOCIÉTÉ DES ARTS ET BELLES LETTRES DU TARN

Dans son *Bulletin* de janvier-juin 1927 la *Société des Sciences, Arts et Belles Lettres du Tarn* publie une étude sérieuse sur les Taffanel de la Jonquière. L'abbé E. Thomas, de Montdragon, qui a fouillé les Archives d'Albi, et les études de notaires de Montdragon, de Venés, de Sieurac, de Lautrec, de Graulet, de Sainte-Cécile de Lastourges, de Réalmont, de Vielmur, de Tarascon-en-Provence, présente l'histoire de cette famille.

Jean de Taffanel de Cabanac, sieur de Saint-Martin, fut doyen de la Cathédrale de Québec, lorsque Pierre-Jacques de Taffanel de la Jonquière était Gouverneur de la Nouvelle-France, et Clément de Taffanel commandant « *la Fidèle* », fut chargé de mission pour le Canada.

La carrière de Pierre-Jacques de Taffanel, marquis de la Jonquière, né le 18 avril 1865, époux de Marie-Angélique de Valette, héros du

Site Internet : Archiv-Histo.com

combat naval du Finistère, en 1747, et Gouverneur de la Nouvelle-France, est particulièrement bien présentée.

De CARBONNIÈRES.

PIERRE D'AILLY

Dans le *Journal des Débats* (N° daté du mardi 8 décembre 1927) M. Ulysse Rouchon retrace la carrière de Pierre d'Ailly et cite longuement le texte de notre collaborateur Edmond Buron. Après avoir précisé que le cardinal de Cambrai était un partisan « de la révolution « de la terre sur son axe cent ans avant Copernic », et qu'il « fut un « précurseur de la découverte de l'Amérique en donnant des argu- « ments au Génois obstiné qui devait la réaliser » M. Rouchon termine en disant, que « Quand on nomme Colomb, ne pourrait-on équitable- « ment citer aussi l'ami de Gerson, le chancelier de Sorbonne, l' « aigle « des docteurs » : le Français Pierre d'Ailly ? »

Il est des cas où, menant autour de nous une ronde invisible, les morts nous enserrent d'une étreinte qu'il faut briser pour s'affranchir et trouver son chemin vers la vérité de la vie : telle est l'idée audacieuse que Mme Isabelle Sandy a exprimée dans son nouveau roman et illustrée par les douloureuses péripéties d'un drame de la vie domestique : LA RONDE INVISIBLE, publiée par les *Editions de la Vraie France* que dirige avec compétence et sûreté de jugement M. Firmin Roz. Roman à thèse ? Dira-t-on. L'auteur s'en défend. Elle évoque simplement avec son art concentré et puissant, d'une discrétion si libre, l'histoire d'une famille qui se désagrège et où les deux frères en viennent à se haïr comme si, à travers les hérédités différentes qui se les disputent, des morts inconnus se haïssaient entre eux. Sylvain, le plus jeune fils, le plus intelligent aussi, avec sa délicate nature d'infirme et de victime-née, saura finalement — après quelle lutte ! — opposer sa volonté et sa conscience aux lois d'une hérédité mauvaise. Il réussira ainsi à sortir de la ronde invisible, — de la ronde des morts.

On entrevoit quelles réflexions peut nous suggérer l'alerte et sobre récit où l'auteur d'*Andorra ou les Hommes d'airain*, *L'homme et la Sauvageonne*, *Llivia ou les Cœurs Tragiques* a manifesté, sous une forme encore une fois renouvelée, sa puissance de pénétration psychologique et de lumineux symbolisme, ses rares qualités littéraires, l'originalité d'un talent très moderne, qui sait s'avancer fort loin, sans jamais dévier, sur la droite ligne du génie français.

NOVA FRANCIA - Volume 3, nos 1-6, 1927-1928

FAMILLES CANADIENNES

Mgr Cyprien Tanguay a été, au Canada, le grand initiateur aux études généalogiques. Son ouvrage, qui couvre une période de 130 années environ, de 1634 à 1760, est la source par excellence où puisent tous ceux qu'intéresse l'histoire de nos familles. Mais un travail de cette nature ne pouvait qu'être incomplet. Il l'est surtout relativement aux origines. Ouvrez le « Dictionnaire Généalogique » et cherchez le premier nom de votre lignée : une date de naissance approximative, les noms des parents et celui d'une localité souvent impossible à identifier. Le chercheur voudrait davantage. Il aimerait suivre par delà l'Atlantique le chef de sa race, connaître sa famille, ses alliées, le milieu où il a grandi.

Dans *Origines des Familles Canadiennes Françaises*, extrait de l'État Civil français. (Première série), par le R. P. Archange Godbout, o. f. m. il est répondu à ce désir. (1)

Le persévérant auteur a glané, dans les débris les plus anciens de l'état civil de France, les actes de baptême, de mariage et de sépulture qui pouvaient intéresser les familles canadiennes françaises, et il offre en ce volume — qui sera suivi nous l'espérons de plusieurs autres aussi documentés — une série de textes relevés et découverts dans les départements du Nord-Est de la France. On y trouvera des documents des plus intéressants et absolument inédits sur plus de 300 noms canadiens-français. Citons les Levasseur, Sénécal, Meilleur, Boivin, Lavoie, Dezy, Lemieux, Quenneville, Cauchon, Labrecque, Demers, Gloria, Leroy, Leclerc, Brunet, Moisan, Godbout, Lefrançois, Trépanier Pepin, Ethier, Rainville, Bazin, Marchand, Hamelin, Giffard, Boucher, Guyon, Paradis, Cloutier, Poisson, Turgeon, Gadois, Trotier, Drouin, Tremblay, Pelletier, Gagnon, Giguère, Mercier, Fortin, Gagné, Buisson, Têtu.

On ne pourra traiter pertinemment des origines canadiennes sans consulter cet ouvrage, complément indispensable de Mgr Tanguay.

CHANSONS ACADIENNES.

L'Évangéline, de Moncton, (N. B.), a publié un très intéressant recueil de chansons acadiennes. Chansons qui faisaient les délices des « veilleurs » de jadis où il nous plait de retrouver beaucoup de vieux airs du pays de France. Cet album que complète la « Marseillaise » acadienne, que les « gens d'Acadie » aiment pour son allure

(1) L'auteur a bien voulu déposer aux bureaux de la *Société d'Histoire du Canada* quelques exemplaires de son travail. Ces exemplaires sont en vente au prix de *trente francs*.

Site Internet : Archiv-Histo.com

martiale et qui est considérée comme le chant patriotique d'Acadie, est un document qui intéressera tous les amis du Folk-Lore.

ACADIE

M. J-. H.Blanchard, professeur au collège du Prince de Galles, utilisant les « rares moments de loisir que per- « mettent les exigences de l'enseignement » a fait, à l'occasion du voyage des Canadiens Français en Acadie, une histoire des Acadiens de l'Ile du Prince Edouard. L'ancienne île Saint-Jean que la France « ne commença à coloniser » que sous « le coup du désastreux » Traité d'Utrecht (avril 1713) et qui vit après la conquête de la Louisiane par l'Angleterre, en 1758 « les conquérants conduits par Rollo » s'abattre sur elle « la ravagèrent dans toute son étendue, détruisirent les « moissons, brûlèrent les habitations, tuèrent ou enlevèrent les bestiaux, « et jetèrent la population en masse dans des vaisseaux dont plusieurs « étaient si mauvais qu'ils périrent en mer. Les autres furent conduits « dans les ports de France », a vu des héroïques déportés revenir retrouver leurs compatriotes qui avaient échappé à la déportation, de nouveaux villages naître et elle compte aujourd'hui, en groupes malheureusement séparés, plus de 12.000 âmes acadiennes. Cette émouvante brochure se vend au profit de la Société Saint-Thomas d'Aquin, dans le but d'aider à l'instruction des jeunes Acadiens de l'Ile du Prince-Edouard.

A -L. L.

QUÉBEC

M. Francis-J. Audet, président de la Section française de la *Société Royale du Canada*, vient de publier : Les Juges en Chef de la Province de Québec, 1764-1924. Les juges en chef sont, dans l'administration de la Province de Québec, depuis l'établissement du gouvernement civil, les fonctionnaires les plus importants après les gouverneurs. De William Grégory qui fut juge en chef de 1764 à 1766 à Sir François Xavier Lemieux et Pierre Eugène Lafontaine qui sont encore en exercice, en passant par Sir James Montk, Joseph-Rémy de Saint-Réal, Jean Roch Rolland, Sir Louis-Hyppolyte Lafontaine, Jean-François-Joseph Duval, Sir Antoine-Aimé Dorion, Sir Alexandre Lacoste, Sir Louis-Napoléon-Eldemar Casault, Sir Adolphe-Basile Routhier, Sir Henri Taschereau, Sir Louis-Aimable Jetté, Sir Horace Archambault, Jean-Baptiste-Gustave Lamothe pour ne citer que les juges-en-chef d'origine française, tous ces hauts personnages sont présentés « d'une manière aussi impartiale « que possible ».

NOVA FRANCIA - Volume 3, nos 1-6, 1927-1928

Dans *l'Enseignement primaire* de septembre dernier, une religieuse de la Congrégation de Notre-Dame publiait une étude sur Mère Marie de l'Incarnation ; en octobre une étude sur Jeanne Mance et en novembre une étude sur Catherine de Saint-Augustin.

LA COLONISATION DE LA PROVINCE DE QUÉBEC (1760-1815)

Les deux volumes qu'a publiés M. l'abbé Caron sur la colonisation sont fort bien faits et indispensables à toute bibliothèque canadienne bien composée. Le sous-archiviste de la province de Québec a réuni dans ce travail une foule de renseignements épars dans les imprimés et dans les pièces d'archives. Le titre de son ouvrage est un peu étroit pour l'objet de son étude car c'est une véritable histoire des années 1760 à 1815 qu'il a donnée sous prétexte de n'étudier que la colonisation. Histoire qui ne s'attache qu'à l'essentiel mais qui constitue un clair résumé des premiers temps de la domination anglaise au Canada. M. Caron est un historien attentif aux faits significatifs, aux chiffres, à la psychologie des personnages ou des groupes. Ce n'est pas chez lui qu'il faudrait chercher les indignations puériles et les réflexions oiseuses trop fréquentes chez beaucoup de nos historiens. Il ne s'emporte ni contre la France ni contre l'Angleterre. On chercherait en vain dans son livre le mot de Voltaire sur les arpents de neige ; il dédaigne les lieux-communs comme les digressions patriotiques. Ayant à faire le tableau d'une époque, il l'a fait avec une sobriété et une rigueur parfaites. La France avait, au lendemain du traité de Paris, une dette de 41 millions envers les Canadiens, soit 7 millions de lettres de change et 34 millions d'ordonnances. Elle répudia sa dette. M. Caron, en quelques lignes, montre les Canadiens indignés, comprenant ainsi que la France les abandonne définitivement puisqu'elle refuse de reconnaître cette dette d'honneur. Les Anglais ont nourri les Canadiens au cours des premiers hivers qui suivirent la conquête ; les officiers et les soldats abandonnèrent même une partie de leur solde pour subvenir aux besoins du peuple. Voilà des faits et des chiffres. Ils sont frappants et rigoureux. Ils expliquent l'attitude des Canadiens envers les Anglais, leur oubli rapide de la France, mieux que de longues phrases. Ces deux faits, nous les connaissions sans doute, mais ainsi rapprochés, ils font comprendre et résument une époque.

Des personnages comme Murray, Carleton, Cramahé, Haldimand sont mis dans un jour nouveau. M. Caron use d'une psychologie historique nuancée. Il sait que les hommes ne sont pas tout d'une pièce, tels

Site Internet : Archiv-Histo.com

des automates. Ainsi Haldimand est présenté par ses bons et par ses mauvais côtés. Les débats sur l'Acte de Québec de 1774 à la Chambre des Communes d'Angleterre sont décrits avec une clarté et une précision qui ne soulignent que l'essentiel de cette heureuse mesure. De même, pour l'invasion américaine, la tenure seigneuriale, la religion, l'instruction publique, etc., et les chapitres proprement consacrés à la colonisation.

M. Caron eût pu ne faire qu'un livre abstrait, lisible seulement par les spécialistes, un livre uniquement bourré de citations. Il a préféré écrire un ouvrage vivant.

Je me permettrai de signaler à M. l'abbé Caron que sa table onomastique commet l'erreur de beaucoup de tables du même genre dans les ouvrages canadiens, et que les noms à particules : d'Albergatti, de Beaujeu, de La Chevrotière, de Fleurimont, etc., ne doivent pas se mettre à la lettre d, mais à la lettre majuscule du nom. J'ai remarqué aussi qu'il emploie fréquemment l'expression *Gouvernement impérial* en parlant du gouvernement anglais entre 1760 et 1815. N'est-ce pas là un anachronisme ? et n'est-ce pas seulement depuis Disraëli que le mot et la chose sont vrais ? Mais ces vétilles sont peu de chose dans un ouvrage d'un tel mérite historique et d'une telle qualité documentaire (1).

La R. de R.

(1) La colonisation de la Province de Québec (1760-1815), par l'abbé Ivanhoë Caron. Québec 1923-1927.

L'Imprimeur-Gérant : Gabriel ENAULT.

Imprimerie Gabriel Enault Mamers. 13.887.

Val 3. no 3

NOVA FRANCIA - Volume 3, nos 1-6, 1927-1928

"NOVA FRANCIA"

Organe de la

Société d'Histoire du Canada

PARAISSANT TOUS LES DEUX MOIS

SOMMAIRE

Actes de la Société d'Histoire du Canada. — Thomas Pichon, le « Judas » des Acadiens (1770-1771), par le R. P. Albert DAVID. — **Les Du Chaffault,** notice historique, par Paul MEUNIER (*suite*). — **Gens d'Auvergne au Canada : Le sieur de Vernerolles et ses amis,** par Emmanuel de CATHELINEAU. — **Lettres de Mère Marie-Andrée Duplessis de Sainte-Hélène, supérieure des Hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Québec,** avec des notes de A.-Léo LEYMARIE (*suite*). — **Un Breton, supérieur du Séminaire de Montréal,** par le chanoine UZUREAU. — **Questions et Réponses. — Livres et Revues.**

HORS-TEXTE. — *Thomas Pichon (1700-1781), portrait. — Reproduction d'une déclaration des Religieuses de l'Hôtel-Dieu de Québec, 1732,* (fragment).

ADMINISTRATION ET RÉDACTION :
52, Rue de Richelieu, PARIS 1er.

DÉPOSITAIRE AU CANADA :
LIBRAIRIE GRANGER frères
32, rue Notre-Dame Ouest
MONTRÉAL.

Le numéro : Édon ordinaire : 7 fr. 50 — Édon de luxe : 20 fr. 00

Site Internet : Archiv-Histo.com

BANQUE CANADIENNE NATIONALE

(BANQUE D'HOCHELAGA)

Siège Social : MONTRÉAL

Capital versé et Réserve : $ 11.000.000

Actifs plus de $ 122.000.000

263 Succursales au Canada

dont 219

dans la province de Québec

FILIALE A PARIS

BANQUE CANADIENNE NATIONALE

(FRANCE)

RUE AUBER, 14

VIENT DE PARAITRE

TABLE ANNOTÉE du Volume II

DE *NOVA FRANCIA*

(1926-1927)

(NOMS DE PERSONNES - LOCALITÉS - MATIÈRES)

Dressée par A.-Léo LEYMARIE

Secrétaire de Rédaction de *Nova Francia*

1 vol. in-8° raisin, 96 pages . . . . . 10 fr.

Tirage sur vélin de Madagascar **limité** aux souscripteurs . 40 fr.

DU MÈME AUTEUR

DÉJA PARU :

TABLE ANNOTÉE du Volume 1

DE *NOVA FRANCIA*

(1925-1926)

(Noms de personnes - Localités - Matières)

1 vol. in-8° raisin, 90 pages . . . . . 10 fr.

EN VENTE :

AU SIÈGE DE LA *SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DU CANADA*, 52, RUE DE RICHELIEU, (ADRESSER LES FONDS A M. TH. BEAUCHESNE, TRÉSORIER), **(Compte de Chèque postal 1005.88, Paris)**. POUR L'ÉTRANGER, ADRESSER LES FONDS PAR CHÈQUE.

ET CHEZ GABRIEL ENAULT, IMPRIMEUR-ÉDITEUR, 28, PLACE DE LA RÉPUBLIQUE, MAMERS (SARTHE), **(Compte de Chèque postal 201.64, Paris)**.

Pour l'envoi franco AJOUTER AUX PRIX CI-DESSUS *pour frais d'emballage et d'envoi* 10 POUR CENT POUR LA FRANCE, 20 % POUR L'ÉTRANGER.

Site Internet : Archiv-Histo.com

MAISON FONDÉE EN 1878

Librairie historique et documentaire

Alph. MARGRAFF

37, Rue Saint-André-des-Arts, Paris-6e

HISTOIRE — MÉMOIRES — VOYAGES — OUVRAGES SUR PARIS ET LES PROVINCES — HÉRALDIQUE — COLLECTIONS HISTORIQUES

: : LITTÉRATURE CURIEUSE OU ANECDOTIQUE : :

Catalogue mensuel « Le Curieux » franco sur demande

Service spécial de Recherches d'Ouvrages RARES ou ÉPUISÉS

FOURNITURE D'OUVRAGES NEUFS

Aperçu de quelques Collections que nous possédons actuellement en magasin :

INTERMÉDIAIRE DES CHERCHEURS ET DES CURIEUX. Origine 1864 à 1927 inclus. Collection complète reliée . . . . . **3.500** fr.

COLLECTION DES MÉMOIRES RELATIFS A L'HISTOIRE DE FRANCE, publ. par MICHAUD et POUJOULAT. 32 vol. in-4°, reliés . **650** fr.

COLLECTION DES MÉMOIRES RELATIFS A L'HISTOIRE D'ANGLETERRE, publ. par GUIZOT. 25 vol. in 8, reliés . . . . . **300** fr.

DONIOL : HISTOIRE DE LA PARTICIPATION DE LA FRANCE A L'ÉTABLISSEMENT DES ÉTATS-UNIS. Imprim. Nationale, 1886-1899, 5 vol. in-4°, brochés . . . . . **500** fr.

DURUY (V.) : HISTOIRE DES ROMAINS. 7 vol. in-4°, reliés, nombreuses illustrations . . . . . **400** fr.

DURUY (V.) : HISTOIRE DES GRECS. 3 vol. in-4°, reliés, nombreuses illustrations . . . . . **250** fr.

LAROUSSE (LE GRAND DICTIONNAIRE), encyclopédie du XIXe siècle. 17 vol, in 4°, reliés . . . . . **1100** fr.

MAGASIN PITTORESQUE (LE), origine 1831 à 1909 inclus, collect. reliée, multitude d'illustrations . . . . . **600** fr.

RECLUS (Élisée) GÉOGRAPHIE UNIVERSELLE, 19 vol. in-4°, nombre énorme de gravures et cartes. . . . . **450** fr.
Exemplaire relié . . . . . **250** fr.
Exemplaire broché. . . . . .

NAPOLÉON 1er : CORRESPONDANCE. Impr. Nationale, 32 vol. in-4°, reliés . . . . . **1200** fr.

EN SOUSCRIPTION :

Curiosités financières sur les emprunts et les impôts en France des origines à 1873

par Ch. FLORANGE.

Volume in-4°, 500 pages de texte et plus de 200 reproductions de documents curieux. (Tirage limité au nombre des souscripteurs) **100** fr.

Le Commissariat Général du Canada en France

COMMISSAIRE GÉNÉRAL :

L'Honorable PHILIPPE ROY

COMMISSAIRE DU COMMERCE :

Le Colonel HERCULE BARRÉ

SECRÉTAIRE DU COMMISSARIAT GÉNÉRAL :

PIERRE DUPUY

Pour tous renseignements sur le Canada s'adresser :

17, Boulevard des CAPUCINES

PARIS

Site Internet : Archiv-Histo.com

ÉDITIONS
DE LA
Société d'Histoire du Canada

(GABRIEL ENAULT, IMPRIMEUR-ÉDITEUR)

SÉRIE HISTORIQUE

I. — LE GRESLEY (Rév. P. Omer), Eudiste, professeur au Collège de Bathurst (Canada). — **L'Enseignement du français en Acadie (1604-1926).**
1 vol. in-8° raisin, 260 pages (2 cartes hors texte) . . . . . **12** fr.

II. — DAVID (Rév. P. Albert), Missionnaire du Saint-Esprit. — **Les Missionnaires du Saint-Esprit à Québec et en Acadie au XVIII^e siècle.** Préface de Mgr Le Roy, évêque de Carie, Supérieur général de la Congrégation du Saint-Esprit.
1 vol. in-8° raisin, 60 pages (avec planche hors-texte) . . . . **10** fr.
50 exemplaires numérotés de 1 à 50 sur vélin Madagascar . . . **24** fr.

III. — TURGEON (L'Hon. W.-F. A) — **L'autonomie du Canada et sa situation internationale**. Préface du Marquis de Crewe, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de Grande-Bretagne en France.
1 vol. in-8° raisin, 28 pages . . . . . **5** fr.
10 exemplaires numérotés de 1 à 10 sur vélin Madagascar (*épuisé*) . . **20** fr.

SÉRIE DES PROVINCES DE FRANCE

I. — LOMIER (Docteur). — **Les Picards au Canada.** Préface du duc de Lévis Mirepoix, Président de la *Société d'Histoire du Canada*.
1 vol. in-8° raisin, 64 pages . . . . . **7** fr.
50 exemplaires numérotés de 1 à 50 sur vélin Madagascar . . . . **25** fr.

EN VENTE :

AU SIÈGE DE LA *SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DU CANADA*, 52, RUE DE RICHELIEU, (ADRESSER LES FONDS A M. TH. BEAUCHESNE, TRÉSORIER). POUR LA FRANCE : **Compte de Chèque postal 1005.88, Paris** ; POUR L'ÉTRANGER, PAR CHÈQUE.)

ET CHEZ GABRIEL ENAULT, IMPRIMEUR-ÉDITEUR, 28, PLACE DE LA RÉPUBLIQUE, MAMERS (SARTHE), **(Compte de Chèque Postal 201.64, Paris).**

Pour l'envoi franco AJOUTER AUX PRIX CI-DESSUS *pour frais d'emballage et d'envoi* 10 POUR CENT POUR LA FRANCE, 20 % POUR L'ÉTRANGER.

" Société d'Histoire du Canada "

Je soussigné (1) ..... *demeurant à* (2) .....
déclare m'inscrire à la « Société d'Histoire du Canada » comme membre actif, bienfaiteur, fondateur (3). *En conséquence je vous envoie ci-joint la somme de* (4) ..... *montant de ma cotisation, qui me donnera le droit de recevoir la Revue* NOVA FRANCIA.

Le ..... *19*.....
(SIGNATURE)

(1) NE PEUVENT FAIRE PARTIE DE LA *SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DU CANADA* QUE LES CITOYENS FRANÇAIS.
(2) Adresse exacte.
(3) Rayer les mentions inutiles.
(4) Membre actif, 40 fr. ; bienfaiteur, 100 fr. ; fondateur, 500 fr. par an.

Adresser ce bulletin, accompagné du montant de la cotisation, en billets de banque ou chèque à **M. Th. Beauchesne, trésorier de la Société d'Histoire du Canada, 52 rue de Richelieu, Paris (1^er). (Compte de Chèque postal 1005.88, Paris).**

" Nova Francia "

Je soussigné ..... *demeurant à* (1) .....
déclare m'inscrire comme abonné à la revue « NOVA FRANCIA », *organe officiel de la* « Société d'Histoire du Canada », *édition ordinaire,* QUARANTE FRANCS, *par an ; édition de luxe, tirée et réimposée sur Velin de Madagascar,* CENT FRANCS, *par an. En conséquence je vous envoie ci-joint la somme de* (2) : *quarante francs, de cent francs.*

Le ..... *19*.....
(SIGNATURE)

(1) Adresse exacte.
(2) Rayer la mention inutile.

Adresser ce bulletin, accompagné du montant de l'abonnement, en billets de banque ou chèque à **M. Th. Beauchesne, trésorier de la Société d'Histoire du Canada, 52 rue de Richelieu, Paris (1^er). (Compte de Chèque postal 1005.88, Paris),** ou à **Gabriel Enault, éditeur, à Mamers (Sarthe). (Compte de Chèque postal 201.64, Paris.**

Site Internet : Archiv-Histo.com

Librairie orientale et américaine

MAISONNEUVE FRÈRES
ÉDITEURS
3, Rue du Sabot, PARIS, 6e
FONDÉE EN 1835

Éditeurs de tous ouvrages sur les Deux Amériques. Acceptent en dépôt ou en compte-ferme toutes éditions sur ces spécialités. Prière d'offrir en envoyant un exemplaire spécimen des volumes proposés, ainsi que des prospectus.

EN PRÉPARATION :

IMPORTANT CATALOGUE D'OUVRAGES ANCIENS ET MODERNES SUR LES DEUX AMÉRIQUES
(Envoi franco sur demande.)

VIENT DE PARAITRE :

Un livre sensationnel !

CHRISTOPHE COLOMB, CATALAN

La vraie genèse de la découverte de l'Amérique

AVEC UN

Appendice sur les Colombo et les Colomo Castillans et sur le Passeport donné à Colomb en Avril 1492, pour se rendre dans l'Inde

par LUIS ULLOA

Ex-Directeur de la Bibliothèque Nationale de Lima ;
Ancien chargé de mission du Gouvernement du Pérou
aux Archives d'Espagne et Bibliothèque d'Europe, etc. etc...

Un volume in-16 jésus broché, de 416 pages, avec 5 fac-similés hors-texte de documents sur Colomb et autographes de Colomb ; l'un, le texte original des Capitulations de la découverte existant aux Archives Générales de Barcelone.
Franco de port, contre mandat ou chèque de **35 francs** adressé directement à notre librairie.

Ce livre détruit toutes les légendes qui se sont créées autour de l'origine et de l'histoire du Grand Navigateur.
D'une manière claire et concise, Monsieur ULLOA nous apprend que Christophe Colomb n'est ni génois, ni gallicien, ni corse, ni grec... mais CATALAN.
A l'appui de cette thèse, des documents de grande importance nous sont révélés.

Facilités mondiales

Avec 766 succursales réparties sur tout le territoire du Canada et à Terre-Neuve ; avec plus de 100 succursales installées à Cuba, aux Antilles, en Amérique Centrale et Amérique du Sud ; avec ses agences de New-York, Londres et Barcelone, et sa filiale de Paris, la ROYAL BANK OF CANADA représente une liaison directe avec les centres financiers et commerciaux du monde entier.

The Royal Bank of Canada

Constituée en 1869 — Siège social : MONTRÉAL

Capital versé : $ 30.000.000
Réserves : $ 30.000.000

FILIALE A PARIS :

The Royal Bank of Canada
(FRANCE)

Société anonyme au capital de 10.000.000 de francs
28, RUE DU QUATRE-SEPTEMBRE, PARIS

Site Internet : Archivhistoire.com

AVIS

Nous serions reconnaissants à nos Abonnés de nous faire parvenir le montant de leur abonnement (40 fr. pour l'édition ordinaire ; 100 fr. pour l'édition de luxe) pour l'année 1927-1928 ; et ce, par versement, au nom de M. Th. BEAUCHESNE, Trésorier de la Société d'Histoire du Canada, Compte de « Chèque postal 1005.88 Paris », 52, rue de Richelieu, Paris (1er).

Il ne peut être adressé que des collections complètes des années 1925-1926 et 1926-1927, et ce au prix de CINQUANTE FRANCS.

Tout envoi d'argent concernant la Revue doit être adressé, **POUR L'ÉTRANGER** par chèque, au Trésorier de la Société d'Histoire du Canada, M. Th. BEAUCHESNE, 52, rue de Richelieu, Paris (France).

ACTES

de la

Société d'Histoire du Canada

Le Comité France-Amérique a donné un dîner en l'honneur de l'hon. sénateur Raoul Dandurand, ministre d'État, membre du Conseil de la Société des Nations, se rendant à Genève pour représenter le Canada à la séance du Conseil. Le dîner était présidé par M. Dal Piaz, vice-président du Comité et par Mme Dal Piaz.

Nous sommes heureux de pouvoir donner ici le texte de l'allocution prononcée par le duc de Lévis Mirepoix à la fin de ce dîner où la *Société d'Histoire du Canada* était largement représentée.

Monsieur le Ministre,

La grande fédération des familles de « France-Amérique » a voulu d'abord par la voix éloquente de Monsieur Dal Piaz, Président de cette réunion, rendre hommage en votre personne à l'un de ces hommes éminents et rares qui ont su à la fois porter au plus haut point le prestige de leur nation et agrandir le commun patrimoine des peuples.

Elle permet ensuite à celle de ses sections qui est votre plus proche parente, la section canadienne, de vous adresser son salut.

Celui à qui échoit l'honneur de parler en cette occurence se trouve aussi chargé d'une dette de reconnaissance. La *Société d'histoire du Canada*, dont il s'occupe avec quelques dévoués collaborateurs et qui est si étroitement amie de « France-Amérique », ne fut-elle pas fondée, Monsieur le Ministre, en votre présence à Versailles et sous les auspices

Site Internet : Archiv-Histo.com

de votre éloquence. Son organe, *Nova Francia*, si favorablement accueilli en France ne vous doit-il pas au Canada une haute et efficace protection ?

A tous ces titres, qui de notre côté nous obligent et du vôtre vous constituent bienfaiteur, je soulignerai seulement un fait :

On doit savoir, Monsieur le Ministre, que vous voici, vous, délégué d'un pays d'empire anglo-saxon, porté au Conseil de la Société des Nations par l'unanimité des représentants de l'Amérique latine.

Sans doute, nous plairons-nous à remarquer que, Canadien de ligne française, vous êtes admirablement placé pour développer et fortifier cette parenté entre les civilisations latine et anglo-saxonne d'où sort votre pays.

Mais, avant tout, le succès que vous venez d'obtenir affirme avec éclat votre prestige personnel. De quoi ce prestige est-il fait ? De la fidélité d'un grand talent à une race et à une politique. Prenant pour base un loyalisme parfait envers la couronne britannique, vous avez inlassablement poursuivi l'exaltation de la personnalité canadienne. Or, il y entre assez d'âme française pour que nous puissions aimer votre œuvre comme nous l'admirons.

D'ailleurs, votre grand, énergique et pacifique exemple montre que l'harmonie est dans la force, comme la force dans l'harmonie, et que l'exaltation d'une race ne saurait entrer en contradiction avec aucune des amitiés que nous inspire la grandeur des autres.

Chaque samedi, de onze heures à midi trente, les Membres du Comité des Sources et des Recherches de la *Société d'Histoire du Canada* et du Comité de lecture de la Revue de *Nova Francia* se réunissent aux Bureaux des Archives du Canada en France, 52, rue de Richelieu. Les membres de la Société qui voudraient bien assister à ces réunions seront les bienvenus.

PICHON (Thomas). 1700-1781

Tableau légué à la ville de Vire (Calvados).

Site Internet : Archiv-Histo.com

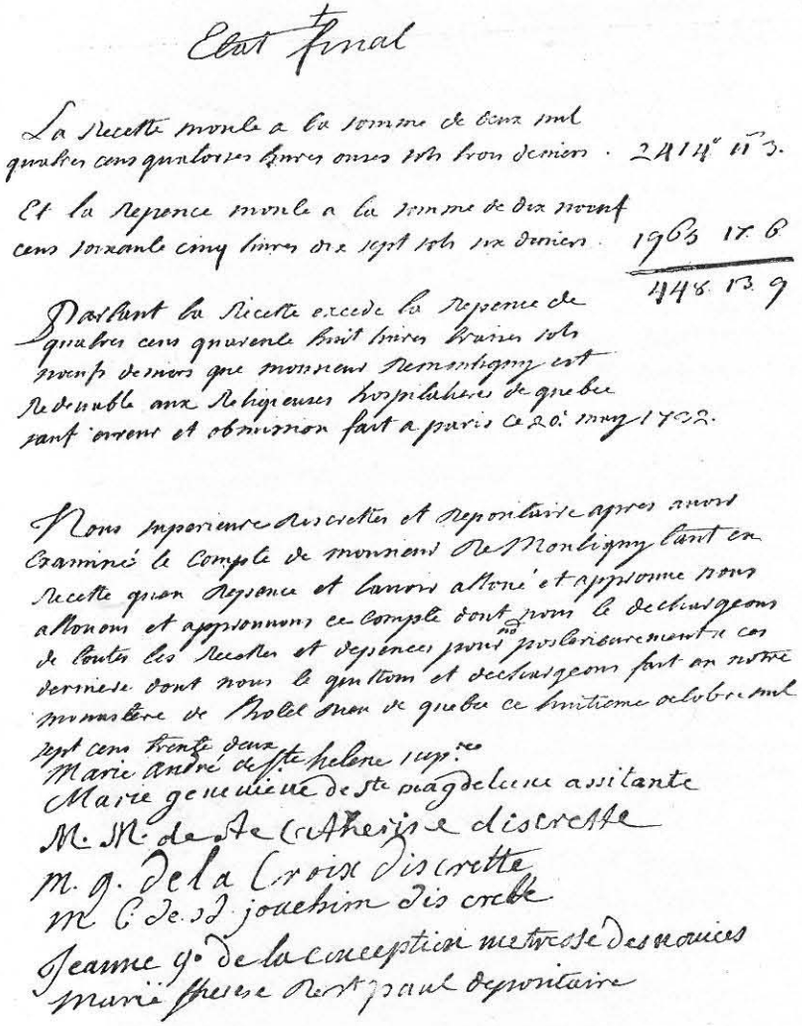

Page finale de « État De ce que monsieur De Montigny a Receu pour les Religieuses « hospitalières de Quebec en Canadas. 1732. » (Voir pages 165-166)

THOMAS PICHON

Le « Judas » des Acadiens

(1700-1781)

A la fin de novembre 1781, les bourgeois de Saint-Hélier accompagnaient à sa dernière demeure un respectable « gentleman » qui venait de décéder dans la 81e année de son âge, en se rendant le témoignage « d'avoir été d'une grande utilité, dans bien des circonstances, « tant en France qu'en Allemagne, dans l'Amérique et en Angleterre », sans avoir reçu, en ce monde, la juste récompense de ses loyaux services.

Ce vertueux philanthrope, connu dans tout Jersey sous le nom de Tyrrell, était un faux-bonhomme, qui joua un rôle sinistre dans la « Tragédie d'un Peuple ».

Né à Vire, en 1700, Thomas Pichon, français de père et de mère, fut le *Judas* des Acadiens.

C'est bien à tort toutefois que les historiens ont voulu faire de lui un *officier ;* il ne fut jamais qu'un chevalier *d'industrie,* affilié à la « Cavalerie de Saint Georges ». C'était un employé subalterne de l'Intendance militaire, un vulgaire « rond-de-cuir ».

Le sieur Pichon fut amené à Louisbourg, en 1751, par le comte de Raymond, qui avait fait sa connaissance sur les bords du Rhin, pendant la guerre de Sept ans, et se l'était attaché en qualité de secrétaire.

Habile calligraphe, Pichon possédait par ailleurs des aptitudes variées et un certain savoir-faire. C'était un esprit curieux et quelque peu indiscret, teinté de philosophisme voltairien : un fanfaron, beau parleur et intrigant.

Son caractère ombrageux le rendait bizarre et peu sympathique dans le service, où les tracasseries sont la peste du métier.

Mis en éveil par certaines indélicatesses, M. de Raymond ne tarda pas à congédier son secrétaire, en lui délivrant toutefois un excellent certificat, que M. de Surlaville appelle « un monument de générosité ».

Patronné par l'Intendant M. Prévost, Pichon obtint l'emploi de Commissaire des vivres, au Fort de Beauséjour (1753). A l'en croire, il faisait à la fois fonction de Commissaire, d'Ordonnateur et de Subdélé-

Site Internet : Archiv-Histo.com

gué de l'Intendance. Sous tous ces titres ronflants, Pichon était en réalité un *Garde-Magasin* chargé de l'approvisionnement du Fort. En outre, ses aptitudes d'homme de bureau lui gagnèrent les bonnes grâces du commandant Vergor et de l'abbé Le Loutre, qui l'employaient aux écritures et lui confiaient tous leurs documents.

Cette confiance aveugle devait leur être fatale. Ayant pris contact avec le Capitaine Scott, qui commandait au Fort Lawrence, Pichon s'empressait de communiquer aux Anglais toutes les pièces confidentielles qui lui passaient entre les mains, avec force renseignements complémentaires sur l'état de défense et les forces de la garnison française.

Il n'hésitait point, ainsi que le remarque le capitaine Hussey, à truquer les documents, pour leur donner un caractère odieux et exciter ainsi davantage les susceptibilités britanniques.

Ses manigances n'échappèrent point à quelques jeunes officiers, plus clairvoyants que l'indolent Vergor. MM. de Saint-Laurent et Baralon soupçonnaient le « traître » et le surveillaient de près. Il eut même une rencontre avec un officier canadien, M. de Langi, qui resta sur le terrain.

C'est en novembre 1754 que fut transmise la fameuse lettre de M. Duquesne à l'abbé Le Loutre, datée du 15 octobre, qui produisit une si vive émotion dans le camp anglais et hâta le dénouement du drame.

Le capitaine Hussey avait trop de loyauté pour traiter avec un vussi vil personnage ; il se contenta de transmettre les pièces au Gouverneur Lawrence, qui sut en tirer le meilleur parti.

C'est ainsi que, muni d'indications fort précises, Monckton put s'emparer de Beauséjour, en un tourne-main, le 16 juin 1755. Quant à Pichon, conduit prisonnier à Halifax, sur sa demande, avec les officiers de la garnison, il continua son rôle d'espion auprès de ses co-détenus, M.M. Salaberry et Vaudreuil. Puis après la chute de Louisbourg, il s'en fut à Londres mener une joyeuse vie, avec la pension annuelle de *200 livres sterling*, qui lui fut octroyée pour prix de sa trahison.

Il épousa, en 1757, Marie Le Prince de Beaumont, qui ne put jamais le décider à revenir en France ; et pour cause... !

Pichon publia, en 1760, son œuvre capitale : « Lettres et Mémoires « pour servir à l'histoire naturelle, civile et politique du Cap Breton, « depuis son établissement jusqu'à la *reprise* de possession de cette Ile « par les Anglais, en 1758 ».

L'édition anglaise, — by an impartial Frenchman — est ornée d'une curieuse épître dédicatoire au « Director of the Board of Trade « and Plantations », ainsi qu'à l'amiral et au général anglais qui venaient de faire la conquête de l'Acadie.

NOVA FRANCIA - Volume 3, nos 1-6, 1927-1928

On n'y trouve guère les mémoires annoncés, mais une justification totale de la politique coloniale anglaise et des prétentions britanniques sur l'Amérique Septentrionale, avec une apologie de l'auteur, qui a jugé bon et profitable de passer au service « de la plus noble et de la plus généreuse des nations ».

Sur le point de mourir (1781), Pichon se souvint de son pays natal ; il légua à la ville de Vire sa Bibliothèque de 3.000 volumes, avec ses nombreux manuscrits et son portrait, qui sont conservés à l'Hôtel-de Ville.

On a pensé que ce personnage équivoque méritait d'être connu, en France et au Canada, autrement que par la *Biographie Universelle* Tome XXXIV. pp. 282-283, qui lui consacre une notice par trop discrète.

Nous avons à cœur de faire connaître Thomas Pichon sous son vrai jour et de le présenter ainsi à la postérité.

A. David.

Voici un document où Pichon se peint au naturel (1).

Pichon à M. Archibald Hinshelwood.

Monsieur,

« Fortement persuadé par toutes les bonnes façons que vous avez pour moi, depuis mon séjour icy (Halifax) que vous voulez bien prendre mes intérêts à cœur, et parce que vous avez paru désirer que j'exposasse par écrit les motifs qui m'ont engagé à souscrire aux propositions avantageuses que me fit, il y a près de deux ans, M. Scott, et l'espèce de services que j'ai rendu, dont une bonne partie doit vous être déjà connue, je n'hésite point à vous faire cette confidence. Je ne puis douter de votre discrétion. Je compte même beaucoup sur l'usage que vous en ferez et sur vos bons offices.

« Trompé grossièrement par l'homme que j'avais accompagné à l'Isle Royale, dont la Cour de France l'avait fait Gouverneur, et qui me doit le plus, je projettai dés lors de me retirer auprès d'une nation que j'aime et que je sçavais être la plus raisonnable et la plus généreuse de toutes celles qui subsistent sur l'une et l'autre hémisphère. Voicy

(1) Arch. d'Halifax. Mss. 341. *Tyrell's Papers.* N° 44.

Site Internet : Archiv-Histo.com

les moyens qui se présentèrent et dont je me suis servi pour parvenir à ce but.

« Après le départ du comte de Raymond, qui avait affecté d'ignorer ce qu'une généreuse équité exigeait de lui, je fus envoyé par l'Intendant de l'Isle Royale à Beauséjour, pour y faire les fonctions de Commissaire, d'Ordonnateur et de Subdélégué de l'Intendance.

« Peu de jours après mon arrivée, M. Scott que j'avais vu à Louisbourg, et qui me connaissait d'ailleurs de réputation, me fit complimenter sur ces nouveaux grades et m'invita à le visiter dans son Commandement du Fort Lawrence. Dès nos premières conversations sur les intérêts respectifs des deux couronnes dans l'Amérique Septentrionale, il me dit qu'il pouvait occasionner ma fortune si je voulais ; qu'il connaissait des moyens très sûrs de me faire beaucoup valoir et de me dédommager des pertes que je lui disait avoir essuyées. Il me prouva si bien que je n'aurais pas lieu de me repentir de m'être dévoué pour ce qu'il me proposait, que sur les assurances qu'il me donna, et qu'il a souvent réitérées, de me mettre dans le plus agréable bien-être et que rien ne manquerait à ma satisfaction, je me livrai entièrement a tout ce qu'il désirait de moi. Il me faisait entendre que tout ce qu'il me promettait, c'était aussi au nom du Gouvernement en général.

« Nous établîmes aussitôt une correspondance qui a été des plus suivie. Il fut successivement averti de toutes les menées des prêtres pour exciter les Sauvages à faire coup sur les Anglais, ce que je peux me flatter d'avoir toujours détourné. Il le fut aussy de tout ce qui se passait concernant la Colonie et les Commandants de cette partie de l'Acadie.

« Si M. Scott, comme j'ai lieu de le croire, a donné communication aux chefs de la Nouvelle-Écosse de toutes les lettres que je lui ai faites, l'on ne pourra n'être pas convaincu de l'utilité dont j'étais pendant son séjour au Fort Lawrence. Il y en a eu un grand nombre et des mémoires aussi intéressants qu'instructifs sur l'état actuel du Fort de Beauséjour, sur celui des Acadiens, et à l'égard de ceux qui étaient « Réfugiés », ainsi que sur les dispositions où j'entretenais ceux-cy pour rentrer sous la domination anglaise à laquelle ils appartenaient légitimement. Il sçait quelle confiance ces bonnes gens avaient en moi.

NOVA FRANCIA - Volume 3, nos 1-6, 1927-1928

« Je fis passer à M. Scott, peu avant qu'il quittât son poste, un Mémoire fort détaillé sur les mesures que je croyais qu'on pouvait prendre pour réussir à s'emparer des Forts français établis sur l'Isthme de la Baye Verte et Beaubassin. Je ne crains pas d'avancer ici qu'on a suivi dans la plus grande partie le projet que j'en avais fait, et qu'ainsy je dois être regardé comme un des instruments qui a servi pour cette importante conquête.

« Depuis que M. Scott eut quitté le Fort Lawrence, je lui fis encore passer plusieurs lettres intéressantes et relatives aux circonstances actuelles.

« M. le cap. Hussey lui ayant succédé, et M. Scott l'ayant chargé de la même correspondance, j'ai continué de lui faire passer quantité de lettres et de Mémoires ; des copies de tout ce qu'envoyait l'Abbé Le Loutre à la Cour de France, ainsy que de ce qu'il en recevait. Ce prêtre m'ayant prié de rédiger ces lettres et ces Mémoires pour rendre compte de sa Mission et en général de tout ce qui se passait dans cette Colonie, me mettait à portée d'en prendre copie. Il sçavait faire la différence de ma façon de rédiger à la sienne et par là se faire beaucoup plus valoir auprés du Ministre, des Puissances du Canada et de l'Isle Royale, de son Évêque même qui, depuis que j'avais la complaisance de réformer les écrits de ce Missionnaire, lui faisait compliment sur son stile, sur l'ordre, et ses amples et neuves connaissances.

« Je me procurai avec peines et dépenses les noms des sauvages répandus alors dans l'Acadie, ainsy que le dénombrement des habitants de la partie de cette Province déjà sous la domination Anglaise.

« J'ai remis le tout à M. Hussey dès le commencement. Je possède encore le recensement qui fut fait l'automne dernière, pour la Cour de France de toutes les familles, noms par noms, de l'autre partie de cette Province prétendue lors française, que j'aurais également remis si j'avais pu disposer plutôt de mes papiers.

« Un des ouvrages les plus importants que j'aye aussi remis à M. Hussey, dès son arrivée au Fort Lawrence, est le Plan dessiné et lavé de l'Isthme en entier des Baye Verte et Beaubassin, de leurs environs, des deux forts français et des distances les plus exactes de chaque endroit. J'y joignis un mémoire relatif à des observations intéressantes. Je sçais que cet ouvrage fut bien reçu et qu'il a été très utile pour

Site Internet : Archiv-Histo.com

l'entreprise de la réduction du Fort de Beauséjour et la faire réussir.

« Je pourrais au surplus m'en rapporter au témoignage que je suis bien sûr que rendrait M. Hussey en ma faveur, si je pouvais ignorer que vous avez, Monsieur, bien des notices de tout ce que je vous écris icy.

« M. Hussey n'a encore sçu qu'en partie tout ce que j'ai risqué pour continuer la plus difficile correspondance, que je peux dire m'avoir coûté considérablement pour rompre en visière à plus d'un envieux observateur.

« J'ai fait ralentir les ouvrages qu'on avait projetté de faire et d'ajouter, tant au Fort de Beauséjour qu'à celui de Gasparau, en faisant toujours entendre qu'on n'y serait point attaqué cette année.

« Lorsque ce premier fort se trouva investi en quelque façon, et que l'effet des bombes se fut fait sentir, les habitants au nombre de plus de 500, que l'on y avait renfermés pour y aider à la défense, forcèrent par mon Conseil le Commandant Vergor de demander à capituler et ce fut ce qui abrégea beaucoup ce siège. Ce fut aussi par mon conseil que le Capitaine Villerai, Commandant du Fort Gasparau se rendit, sur la seule lettre qui lui fut portée par un habitant et que j'avais aidé à dicter. J'empêchai les nommés Brossard, dits Beausoleil, dont les familles sont nombreuses et d'autres habitants de Petkoudiac, du côté de la rivière Saint-Jean, d'abandonner leurs possession, pour aller se joindre aux sauvages Maléchites et Abénakis qui les regardent comme les plus braves de leurs frères. Ces Beausoleil ont depuis été arrêtés.

« *L'abbé Le Loutre* qui ne sortit du Fort de Beauséjour qu'à l'instant de l'introduction des Troupes Anglaises, aurait pu être pris, si l'on avait pu recevoir à temps les avis que j'avais donné de sa retraite.

« Depuis la réduction des deux Fort français et par conséquent de la presqu'île entière et de l'Acadie, M. le colonel Monkton et M. Scott ont toujours été informés dans le plus grand détail, de tout ce qui pouvait intéresser par rapport aux habitants.

« Lorsqu'il fut ensuite question de passer à l'expédition de la rivière Saint-Jean, où l'on devait construire un second fort français, j'ai remis à M. Monkton, le plan tout nouvellement fait pour la Cour de France du premier fort, des côtes

NOVA FRANCIA - Volume 3, nos 1-6, 1927-1928

de la mer, de l'embouchure de cette rivière, de son entrée et de ses profondeurs.

« Etant convenus avec MM. Monkton et Scott, pour cacher l'espèce d'intelligence où nous étions, et pour que je fusse toujours à portée de continuer à être également utile, que je serais fait prisonnier de guerre, je fus transféré au Fort Lawrence, et de là à celui de Pigiguitk.

« J'ai reçu dans ces divers endroits la visite d'un grand nombre d'Acadiens qui me demandaient conseil sur le parti qu'ils avaient à prendre.

« En qualité de prisonnier, je ne pouvais, leur disais-je, leur en donner. Ce qui paraissait les inquiéter très fort. Je leur représentais qu'ils devaient bien mieux que moi connaître leurs véritables intérêts ; qu'ils devaient considérer l'avenir, et qu'ils avaient des familles dont la transmigration dans d'autres pays, fût-ce en France, ne pourrait que leur préjudicier considérablement ; qu'il était triste pour eux de n'avoir pas été en état de faire comparaison des deux dominations anglaise et française, que la première était infiniment plus douce que l'autre à tous égards.

Pichon, après avoir exposé ses services, réclame sa récompense :

« Voilà, Monsieur, ce que je ne crains pas d'abandonner à votre discrétion. Je me persuade que ces détails vous exciteront encore davantage à continuer de vous intéresser pour moi. Vous sçavez que depuis mon arrivée icy je n'ai pas moins désiré de me rendre utile. Vous connaissez tout mon zèle à cet égard.

« J'ai été plus d'une fois flatté de la satisfaction qu'on m'assurait avoir de tout ce que j'ai fait. Ne pourrais-je donc pas à présent paraitre désirer l'accomplissement des promesses qui m'ont été faites, de me procurer un état solide et avantageux? Ne puis-je pas me flatter de le mériter ? La conquête de toute la Nouvelle- Ecosse, l'importance dont cette partie de l'Amérique doit être pour toutes les autres Colonies Anglaises, ainsi que pour la Grande Bretagne : par les conséquences qui en résulteront que vous n'ignorez pas, non plus que les avantages qu'on en doit tirer dès à présent et pour l'avenir : Tout ne semble-t-il pas m'autoriser à demander une récompense proportionnée ? C'est à cet égard

Site Internet : Archiv-Histo.com

que vous devez devenir mon Patron. L'on demande ordinairement bien mieux pour un autre que pour soi.

« Représentez que j'avais un état en France, où j'ai encore du bien, que cette année la Cour m'avait chargé des trois subdélégations de l'Intendance pour Beauséjour, la Rivière et l'Isle Saint-Jean. (Je suis attendu en ce dernier endroit.) Ces postes m'auraient été fort avantageux ; que je les abandonne, ainsy que tout ce que j'ay en France, où je ne dois plus penser à retourner ; que j'ai perdu l'acquisition que j'avais fait à prix d'argent auprès du Fort de Beauséjour, d'un très vaste terrain, de deux maisons et jardins les mieux situés ; que par la prise de ce fort j'ai encore perdu deux chevaux de prix, quantité de provisions, de meubles, linges, hardes, livres, etc.

« Il est des circonstances où il doit être permis de parler avantageusement de soi et où l'on a intérêt de se faire connaître et de rappeler les services qu'on a rendus. Vous avez également vous-même, Monsieur, exigé que je le fisse. Ceux de l'espèce dont sont les miens ont été jusqu'ici utiles et essentiels.

« Je connais très bien tout le pouvoir de Monsieur l'Amiral et les avantages que j'aurais lieu d'espérer de son illustre protection et de celle de S. Excellence Monsieur le Gouverneur. Ne pourrais-je pas demander l'honneur de leur recommandation auprès de Monsieur le Général Shirley, ainsy que des autres Gouverneurs et chefs des différentes Provinces Anglaises de ce Continent pour les engager à exercer leur générosité en faisant du bien *à l'homme le plus dévoué au service de toute la nation britannique* ? L'essentiel serait de supplier leurs Excellences de me favoriser de leur puissante protection auprès de la Cour d'Angleterre et du Ministère pour m'en faire obtenir des grâces. Je m'en rapporte à vous, Monsieur, sur tout ceci. Je suis à un âge déjà avancé et où les besoins deviennent ordinairement plus grands.

« Enfin, Monsieur, je fonde beaucoup sur vos bons offices et sur vos démarches, si vous voulez bien en faire pour moi. Vous obligerez un homme qui est né reconnaissant et qui s'étudiera toute sa vie à vous donner des preuves de la considération et du sincère attachement avec lesquels il ne cessera jamais d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Th . Tyrrell.

A Halifax, le 26 septembre 1755.

LES DU CHAFFAULT [1]

(Notice historique)

(Suite)

Les gars du 4e corps, qu'échauffait l'entrain de M. Auguste et du fils aîné de Cathelineau, se mirent immédiatement en marche sur Cholet. En route, aux Échaubrognes, le 17 mai, ils rencontrèrent le 26e de ligne qui, déjà parti pour Paris, avait été rappelé en hâte et regagnait Bressuire, aux ordres du colonel Prévost. Ils l'attaquèrent avec acharnement, pendant que résonnait le tocsin de toutes les paroisses voisines. Mal armés, les Vendéens se dispersèrent vers le soir, au moment où les soldats avaient eux-mêmes épuisé leurs munitions, et rentrèrent chez eux — pour se rassembler bientôt après.

Les trois autres corps se formèrent lentement et s'ébranlèrent avec une étonnante incohérence de mouvements. Ils commencèrent par laisser échapper les faibles contingents bonapartistes, environ 2.000 hommes, qui se trouvaient isolés dans les bourgs, sans ravitaillement et presque sans cartouches. Les troupes se replièrent, à leur heure, sur Nantes, Bourbon, Angers et Saumur. « Il eût été possible, a écrit Lamarque, non pas de les faire passer sous les fourches caudines, mais de les détruire, et je crois qu'on aurait dû débuter par là ». Les corps de d'Autichamp et de Suzannet, soutenant Auguste de la Rochejaquelein, auraient pu alors, continue Lamarque, « ou écraser Travot, qui accourt vers Saint-Gilles s'opposer au débarquement, ou enlever Bourbon-Vendée, dont la prise entraînait celle des Sables. Ceci changeait la nature de la guerre... coupait toute communication entre La Rochelle et Nantes, jetaient les troupes qui auraient voulu pénétrer... dans la situation la plus difficile ». C'étaient les vues du marquis de la Rochejaquelein. D'Autichamp et Suzannet ne semblent pas y avoir jamais pensé.

* * *

Pendant ce temps, n'y tenant plus d'impatience et se sentant protégé par Robert et la division du Marais, le marquis de la Rochejaque-

(1) Voir *Nova Francia* : Vol. II. N° 5. p. 202-206 ; N° 6. p. 253-262 ; Vol. III. N° 2. p. 68-81.

Site Internet : Archiv-Histo.com

lein s'était fait débarquer de l' « Astrée », le 15 mai, avec 26 personnes, à Croix-de-Vie.

Aussitôt à terre il appelle les Vendéens aux armes, au nom du Roi, par une proclamation aussi intelligente qu'enflammée : « Sachez que Bonaparte affecte de ne pas vous craindre... Vendéens... ne perdez pas de vue le titre de peuple de géants !... L'Europe a les yeux fixés sur vous ; elle marche pour vous soutenir... Souvenez-vous de ces paroles mémorables du Roi : Je devrai ma couronne aux Vendéens... » Et il leur crie ces mots, magnifiques de confiance en son propre nom : «... Le Roi vous aime, il n'a pas dépendu de lui de vous mieux traiter ; vous le croirez, *puisque je vous le dis !* »

Il réquisitionne toutes les chaloupes de Saint-Gilles et de Croix-de-Vie, repousse un corps de 200 douaniers commandés par un demi-solde, qu'il oblige à se replier sur les Sables, débarque 2.000 fusils, 800.000 cartouches, des tonneaux de poudre, du plomb, des pierres à feu, et fait filer tout ce qu'il peut sur le Marais, par un convoi de charettes à bœufs, aux ordres de Nicellon des Abbayes.

Travot prévenu accourt de Bourbon, avec 8 à 900 gendarmes et soldats. Il atteint le convoi à l'Aiguillon, disperse l'escorte, après un combat de trois heures où il perd 60 hommes. Mais, en fin de compte, il ne peut saisir qu'une faible partie des munitions débarquées — de sorte que le tocsin et l'annonce de l'arrivée du marquis et du débarquement d'armes éclatent à la fois et communiquent à tout le Bocage un ébranlement presque irrésistible.

* * *

C'est alors, a écrit Fouché, *que j'eus sur les bras « l'insurrection « intempestive de la Vendée qui dérangeait tous les calculs. Il m'im- « portait d'avoir pour moi les royalistes, mais non pas de les laisser « intervenir dans nos affaires (1). Ici mes vues se trouvèrent d'accord « avec les intérêts de Napoléon. Il se montra très contrarié de cette « nouvelle fermentation d'un vieux levain. Je me hâtais de le tranquil- « liser en l'assurant que je l'aurais bientôt éteinte ; qu'il me donnât « seulement carte blanche et mit à ma disposition douze mille hommes « de vieilles troupes. Certain que je ne les sacrifierais pas aux Bourbons,*

(1) « ... Par tous les moyens possibles, prescrivait-il le 15 avril 1815, à Bovet « son principal agent en Vendée, évitez que l'Ouest ait recours à une insurrection ». Bien qu'un effort combiné et puissant ne semble pas, en fait, à craindre, « en « révolution, il faut tout prévoir et je ne veux pas en être arrivé à ce point pour me « trouver vaincu par des paysans imbéciles... Jamais surtout de généraux prenant « sur l'esprit des Vendéens un empire qui pourrait devenir funeste aux consé- « quences que j'espère déduire de tout cet imbroglio... »

« il me laissa toute liberté d'agir. Je persuadai sans peine aux idiots « du parti royaliste, dont je disposais à mon gré, que cette guerre de « quelques écervelés était inopportune ; que les mesures qu'elle allait « suggérer ramèneraient la terreur et causeraient le déchaînement des « révolutionnaires ; qu'il fallait absolument obtenir un ordre du roi « pour faire poser les armes à toute cette cohue ; que la grande question « ne se déciderait pas dans l'intérieur, mais aux frontières. A l'instant « même je fis partir trois négociateurs, Malartic, Flavigny et Laberau- « dière, munis d'instructions et de l'ordre de s'aboucher avec ceux des « chefs que l'effervescence n'avait point entraînés dans ce parti et qui « auraient saisi volontiers un prétexte plausible d'attendre les événe- « ments. Toute cette affaire fut bien conduite ; on en fut quitte pour « quelques escarmouches, et au moment décisif la Vendée se trouva à « la fois comprimée et presque assoupie ».

Parmi les royalistes dont Fouché disposait à son gré, le vicomte de Malartic, ancien Chouan, dit « Sauvage », jadis chef d'état-major de Bourmont dans le Maine, actuellement ruiné, venait d'attirer particulièrement son attention. C'était Malartic que le comte d'Artois avait choisi pour le conduire à son entrevue avec le duc d'Otrante, le soir du 15 mars 1815, chez la princesse de Vaudémont. Ce fut lui que Fouché distingua, quand il s'agit d'amener les Vendéens à poser les armes. Il le chargea, 20 mai, de faire valoir, aux chefs « qui auraient saisi un prétexte plausible d'attendre les événements », les considérations exposées ci-dessus, en promettant aux Vendéens l'amnistie, avec l'exemption des charges militaires et de tout impôt nouveau, voire même un dégrèvement, pour l'année 1815.

Malartic s'adjoignit le vicomte de Flavigny, naguère secrétaire des Polignac, qui était venu en Vendée, au début de 1814, pour participer aux préparatifs d'insurrection et en avait ensuite rendu compte à Monsieur, et Victor, l'un des frères la Béraudière, Vendéens de l'armée « de Stofflet ». Victor était un vieux camarade de d'Autichamp, avec lequel il s'était trouvé à l'île d'Yeu et aux Aubiers.

Les délégués de Fouché ne pouvaient être mieux choisis. Confiance personnelle en eux, habitudes communes avec eux de concevoir et de traiter les affaires de l'émigration — en agents des Princes et en Chouans, bien plus qu'en Vendéens —, présomption, qui se trouva justifiée plus tard, qu'ils étaient effectivement les interprètes de la pensée des Princes, tout leur garantissait, auprès de d'Autichamp et de Suzannet, qu'ils seraient écoutés avec le maximum d'égards et d'attention.

L'Empereur avait appris dans la nuit du 17 au 18 mai l'insurrection générale de la Vendée et le débarquement du marquis de la

Site Internet : Archiv-Histo.com

Rochejaquelein. Il se résigna à laisser en Vendée les quelques 2.000 hommes qui n'avaient pas encore rejoint le gros de l'armée et, d'accord avec Davout et Fouché, édicta une série de mesures impitoyables. « Autorisez, écrivait Napoléon au prince d'Eckmühl,... à faire fusiller tout homme qui serait pris les armes à la main. Donnez... l'ordre de se porter sur la maison du sieur La Rochejaquelein et de la raser ». « En général, écrivait Davout, il faut rendre les nobles et les prêtres responsables des sottises de leurs communes » Davout prescrivait de faire le recensement des « ex-nobles », de prendre des otages dans leurs familles et, s'ils étaient absents quatre jours sans motif légitime », de mettre le sequestre sur leurs biens. Fouché organise, avec le lieutenant de police du 3e arrondissement (Nantes), Moreau, des « comités de police » et inonde la Vendée d'agents secrets. Enfin l'Empereur met, le 26 mai, environ 8.000 hommes à la disposition du général Lamarque (1) et le fait immédiatement partir, avec des pouvoirs discrétionnaires.

Lamarque avait été recommandé à l'Empereur par son frère Joseph, à qui « il avait conquis, dans le royaume de Naples, trois provinces par ses talents et sa modération. » Travot, bien que plus ancien que Lamarque, accueillit avec joie un tel chef. Lamarque et ses deux divisionnaires, Travot et Brayer, précédemment gouverneur de Lyon, donnèrent le modèle de la discipline, de l'union et de l'ardeur militaire dont, pour le malheur de leur cause, les chefs vendéens n'offrirent que l'antithèse.

* * *

Dès son arrivée à Croix-de-Vie, la Rochejaquelein avait reçu la visite de Suzannet (2). Suzannet avait surtout été impressionné par la maigre quantité de munitions débarquées. Il était obsédé de la crainte que les Anglais ne tinssent pas leurs promesses. « Crois-tu donc qu'ils vont nous soutenir, disait-il à son cousin ? Ils nous ont toujours trompés... ». Cette fois-là, il en était autrement. Le deuxième convoi allait bientôt arriver et finir par comprendre, à la mi-juin, une flotte de quatorze navires de guerre et de trente bâtiments de transport.

Le 20 mai, M. Louis rejoignit de nouveau Suzannet qui se trouvait à Palluau avec Sapinaud et quelques chefs, parmi lesquels Ludovic de Charette, à la tête de leurs rassemblements. Il se fit reconnaître d'eux

(1) Maximien comte Lamarque (1770 — 1832) ; il avait commandé à Wagram l'une des deux divisions d'infanterie qui avaient percé le centre de l'armée autrichienne ; député, de 1828 à sa mort.

(2) La Rochejaquelein et Suzannet étaient cousins germains, par leurs mères nées de Gaumont ; mais cette proche parenté ne compta guère, devant la différence des tempéraments et des tendances.

NOVA FRANCIA – Volume 3, nos 1-6, 1927-1928

comme général en chef et, conformément à son plan, les entraîna le jour même sur Bourbon-Vendée avec environ 8.000 hommes. L'armée coucha en route à Aizenay. Les Vendéens ne se gardaient pas ; c'était aux officiers à fournir les sentinelles. Travot, qui du Marais rentrait à Bourbon, surprit les Vendéens au milieu de la nuit. Il les mit en déroute. Ludovic de Charette fut renversé d'une blessure mortelle. « Vengez-moi criait-il aux paysans en désarroi dans l'obcurité, et jurez d'obéir à la Rochejaquelein !... »

La Rochejaquelein ne se décourage pas un instant. Il écrit à d'Autichamp, en termes calculés pour ne pas éveiller sa susceptibilité, « que le Roi lui a ordonné de prendre provisoirement le commandement de la grande armée du Roi... Quant à l'affaire que nous avons eue à Aizenay, ajoute-t-il, elle n'est rien du tout : les paysans sont montés au dernier point et honteux de leur échauffourée... » Et Travot écrit de même dans son rapport : « ... les hommes que nous avons battus et dispersés aujourd'hui reviendront de nouveau dans trois ou quatre jours sur nos bras ».

En attendant que les rassemblements se reforment, La Rochejaquelein se rendit à Cerizay, dans son pays. Il s'y constitua un état-major et — tel un apôtre qui sait que nul n'est plus ardent qu'un converti — ne craignit pas d'en nommer chef le général Canuel. Puis, accompagné de Canuel et d'Auguste, il vint à Cholet, le 24 mai, s'entendre avec d'Autichamp, qui avait fini par entrer dans la ville évacuée par les bonapartistes. Dans l'espoir naïf de resserrer leur amitié, on fit coucher la Rochejaquelein, chez Mme Moricet, dans la même chambre que d'Autichamp. M. Charles ne repoussa pas la primauté du marquis et l'on confirma l'organisation de l'armée, avec la Rochejaquelein comme général en chef et Canuel comme chef d'état-major. Les quatre chefs prirent diverses dispositions et convinrent de porter l'ensemble de l'armée vendéenne sur la côte, où l'on attendait incessamment un deuxième convoi d'armes et de munitions anglaises. Les trois premiers corps devaient prendre position autour du milieu de débarquement, tandis que le 4e l'opérerait.

La Rochejaquelein et Canuel pensaient à donner à l'armée vendéenne une organisation « appropriée au caractère de ceux qui la composent », permanente et plus militaire. Cette organisation, analogue à celle des « gardes civiques » que notre époque a vu naître dans les États menacés de révolution sociale, paraîtrait toute naturelle aujourd'hui. D'Autichamp et Suzannet appelaient l'idée « vouloir faire marcher des paysans comme des troupes de ligne. » Cela ne ressort en aucune façon ni des specimen manuscrits d'organisation qui nous sont restés de l'époque, ni des résultats atteints. Bien au contraire, les La Roche-

Site Internet : Archiv-Histo.com

jaquelein et Canuel ont obtenu plus que les autres de leurs paysans, comme marches et permanence sous les drapeaux.

Qu'on essayat de sortir de l'incohérence — tel le manque d'organisation qui rendait possible des surprises comme celle d'Aizenay —, pour mieux utiliser militairement la robustesse et le dévouement des gens du Bocage et du Marais, c'était on ne peut plus conforme à l'esprit de la Vendée primitive où les paysans étaient venus chercher les châtelains non pas parce que nobles mais *parce qu'officiers*. Si les chefs raccolés de force dans les châteaux, en 1793, n'avaient pas été tout bouillants et pleins de ressources militaires agissantes, capables de réparer jusqu'aux effets de leurs dissensions, les paysans ne les auraient pas suivis un mois ; si on avait dit aux paysans qu'ils devaient se battre pour obéir à tel seigneur, *parce qu'il* était bien vu d'un prince ou même du Roi, ils n'auraient pas marché du tout. En 1815 les châtelains comme d'Autichamp voulaient diriger, non pas parce qu'ils étaient réellement les plus ardents et les plus capables mais parce qu'ils étaient les chefs désignés, surtout politiques ; ils contrecarraient les militaires plus expérimentés ou simplement plus combatifs qu'eux-mêmes. Non seulement ils éteignaient la flamme, mais ils maintenaient le relâchement et la médiocrité dans le commandement ; ils devaient finir par prouver aux paysans les plus montés contre les bleus l'inanité de la révolte par les armes.

En réalité on se trouvait au point décisif où il fallait choisir. Ou bien on perpétuerait, agissant, l'espèce de patriotisme « vendéen » mystique et royaliste, qu'avait fait naître la Révolution ; alors il fallait l'alimenter et l'organiser, car on ne pouvait demander indéfiniment à des paysans en pleine époque de développement matériel, de garder par eux-mêmes l'exaltation des martyrs de 1793 et de 1794. Ou bien on déciderait de ne faire de la Vendée qu'une réserve et un modèle de « bon esprit » religieux et obéissant et rien de plus. Tel fut le dessein de la Restauration. Dans ce cas, l'esprit belliqueux des paysans ne pouvait se maintenir. — Tout formidable qu'il ait dû être pour qu'encore en 1815, malgré un an de Restauration, malgré le manque d'armes, malgré les atermoiements et les courants opposés, malgré les intrigues et les agents de Fouché, malgré les dissensions et les défaillances des généraux, il se soit levé jusqu'à 20.000 hommes résolus à se battre —. Quant aux animateurs, ils devenaient des anachroniques. Après Charette, il s'est encore révélé une âme de grand chef, celle de Louis de la Rochejaquelein, ce sont les autres chefs vendéens en majorité — obéissant d'ailleurs, en ceci, aux tendances de la Famille royale — qui ont eux-mêmes contribué à éteindre son rayonnement et empêché l'éclosion d'autres talents combatifs supérieurs.

NOVA FRANCIA - Volume 3, nos 1-6, 1927-1928

D'Autichamp apprécia fort peu le système préconisé par Canuel qui, entre autres innovations, eût « entraîné des écritures » — réflexion de M. Charles qui, plus tard, faisait sourire Lamarque. Personnellement Canuel déplut fort à d'Autichamp par ses critiques et par l'intransigeance de son zèle ; l'aristocrate M. Charles les trouvait particulièrement déplacées, chez un transfuge d'origine modeste et qui n'était pas proprement du pays. Avec les paysans, par contre, il n'y a pas trace que Canuel ait jamais eu maille à partir ; croyants, ils ne trouvaient sa conversion que méritoire et sa qualité de général leur inspirait confiance ; il les connaissait d'ailleurs bien, ayant fait chez eux, comme général républicain, de longues années de guerre ; c'est lui qui commandait, sous les ordres supérieurs de Hoche, l'armée qui gardait la côte, lorsque le comte d'Artois était à l'île d'Yeu. L'ennemi dangereux qu'aura Canuel sera Lamarque, qui ne lui pardonnera jamais d'avoir passé aux blancs et, plus tard, eut le triste courage de présider le conseil de guerre qui condamna Travot.

La Rochejaquelein et d'Autichamp se séparèrent « sous les dehors de l'amitié et de la franchise ». Ils ne devaient plus se revoir. En réalité, d'Autichamp n'avait pas admis en son cœur la primauté du marquis et il allait, quelques jours plus tard, l'abandonner au moment décisif. Il ne pouvait nier, chez la Rochejaquelein, ni le prestige unique du nom, ni le dévouement incomparable, ni le mandat peut-être imprécis mais indéniable que le Roi lui avait donné ; il ne pouvait pas, non plus, invoquer sérieusement avec lui la question de grade ; leurs grades n'étaient pour eux deux, qui avaient à peine servi, surtout d'Autichamp, que des honneurs, sans véritable signification hiérarchique et, d'ailleurs, les lieutenants-généraux Canuel et de Sapinaud se soumettaient bien eux-mêmes au marquis. D'Autichamp a donné, plus tard comme argument décisif, que la Rochejaquelein, alors qu'il voulait tout conduire, n'avait pas « cette réputation de guerre, qui subjugue par son ascendant ». Lamarque s'est chargé lui-même de répondre : « Et quel est celui de ces Messieurs, qui avait cette réputation qui subjugue ? M. de la Rochejaquelein passait pour brave et l'on devait tout espérer d'un homme qui avait dans sa famille de beaux (1) exemples à suivre... *Son parti eût peut-être triomphé*, si vous ne l'aviez pas abandonné seul, lorsque tout vous faisait un devoir de vous réunir... »

Conformément au plan arrêté à Cholet, la Rochejaquelein et Canuel rallièrent aux Essarts les 2e et 4e corps, environ 6.000 hommes,

(1) « J'honore le courage, écrivait Lamarque, sous quelque enseigne qu'il combatte. J'admire la loyauté, la fidélité, quelle que soit la cause à laquelle elles se sacrifient, et le guerrier moissonné par le fer ennemi est toujours à mes yeux un objet sacré... »

Site Internet : Archiv-Histo.com

et, le 29 mai, jour dit, ils étaient à Soullans, point de réunion fixé pour les quatre corps, ayant fait, le 4e corps (Sapinaud), 60 kilomètres en deux jours, marche très honorable pour des paysans qu'on ne pouvait soumettre à la discipline ». Gabriel du Chaffault, à la tête d'une troupe composite, dont le noyau était la division de Montaigu, les avait rejoints à Chauché, sur l'invitation de Sapinaud, agissant lui-même « par ordre de M. le marquis de la Rochejaquelein ». Quant aux corps de d'Autichamp et de Suzannet, ils manquèrent au rendez-vous.

* * *

Maintenant que la Rochejaquelein enflammait le Bocage, le temps pressait pour Fouché, s'il voulait réussir dans ses desseins.

La mission Malartic quitta Paris le 25 mai. Les trois envoyés virent à Angers, le 28, Lamarque qui venait d'arriver et leur promit son concours, à condition qu'ils favoriseraient mais n'entraveraient pas son action militaire, et, le 29 mai, Malartic et la Béraudière atteignirent à Tiffauges d'Autichamp, qui se portait sur la côte, conformément au plan arrêté à Cholet. Le 30 ils étaient à la Chardière, chez Suzannet ; Suzannet, comme d'Autichamp, était en marche vers la mer ; Malartic lui écrivit une lettre qui parvint à Suzannet à Soullans.

Suzannet était déjà sous l'impression très fâcheuse d'une lettre adressée à la Rochejaquelein par le capitaine Kittoe, commandant l' « Astrée » qui lui avait été remise ouverte le 28 mai. Par cette lettre datée de l'avant-veille, Kittoe écrivait à la Rochejaquelein qu'ayant appris, par les amis du marquis, son revers d'Aizenay, il allait repartir pour l'Angleterre et lui offrait de le prendre à son bord. Cette lettre entretenait la hantise de Suzannet d'être abandonné par les Anglais et préparait en lui, comme par un coup du sort, le terrain aux entreprises démoralisantes de Fouché.

Suzannet résolut de se rapprocher de d'Autichamp, pour se concerter avec lui et les émissaires de Fouché. Il fit reculer le bivouac de du Chaffault, de Soulans au château de la Motte-Fouquerand, et le pria d'y amener la Rochejaquelein. Suzannet communiqua alors au marquis les propositions que lui adressaient Malartic et la Béraudière. La Rochejaquelein repoussa leurs ouvertures avec indignation et envoya immédiatement Eugène du Landreau à la Chardière, pour les arrêter. Toute la nuit du 30 au 31 mai se passa en discussions entre la Rochejaquelein et Suzannet, en présence de du Chaffault. Canuel vint les retrouver avant le jour. Suzannet insistait pour qu'on acceptât les propositions de Fouché et, au moins, pour que l'armée reculât vers l'intérieur, de manière à s'entendre avec d'Autichamp. Au matin

NOVA FRANCIA — Volume 3, nos 1-6, 1927-1928

la Rochejaquelein, excédé, finit par donner l'ordre de rétrograder sur Saint-Christophe. Le repli s'effectua au milieu des murmures des paysans, qui savaient bien que le débarquement était prêt, puisqu'ils voyaient les navires. A Saint-Christophe, on ne trouva toujours pas d'Autichamp, mais on commença à entendre circuler des bruits démoralisants. Les voiles qu'on avait vues en mer, de Soullans et de la Motte-Fouquerand, n'étaient pas celles de la flotte anglaise. On tirait de la lettre du capitaine Kittoe les conséquences les plus alarmistes. On disait que la Rochejaquelein allait s'embarquer, en abandonnant les Vendéens. On ne pouvait d'ailleurs pas savoir que Kittoe, remonté depuis par la visite d'un officier de la Rochejaquelein et par l'arrivée de l'amiral sir Henry Hotham avec une escadre et un deuxième convoi d'armes, écrivait au marquis, ce jour-là même 31 mai, une lettre enthousiaste. La Rochejaquelein, répandait-on, allait entasser l'armée huit ou dix jours dans le marais, peut-être pour rien, puisque les Anglais étaient partis et qu'on ne savait pas quand il reviendraient. En même temps que Malartic et la Béraudière, Fouché avait envoyé dans l'Ouest une nuée d'agents à lui. Il n'est en aucune manière exclus que les bruits répandus, parmi les Vendéens et jusqu'aux oreilles de Suzannet, de même que les informations données à Kittoe « par des amis », l'aient été en réalité par des chouans vendus à la police.

Mais la Rochejaquelein n'était pas homme à se laisser abattre par de faux bruits. Voyant qu'il ne tirerait rien de Suzannet et que d'Autichamp n'arrivait toujours pas, il se décida à repartir pour le Marais en donnant l'ordre général de le suivre. Il se mit en marche avec un millier d'hommes du 4e corps.

A ce moment du Chaffault (nous l'avons vu à propos d'Aizenay, c'étaient les chefs qui faisaient le service de grand'gardes...), était allé en reconnaissance. Les fausses alertes étaient fréquentes et dues peut-être, elles aussi, à des « amis » payés par Fouché. En rentrant à Saint-Christophe, les oreilles rebattues des faux bruits et de l'insistance avec laquelle on lui répétait que le débarquement n'était pas prêt et que les paysans protestaient contre un retour à la côte, du Chaffault trouva M. Louis montant à cheval, tout échauffé, à la porte de la maison où il venait d'avoir une dernière discussion avec Suzannet. « Et toi, dit la Rochejaquelein à du Chaffault, viens-tu avec nous ? « Non, en vérité, répartit Gabriel, je ne vais pas dans le Marais ». La Rochejaquelein saute à cheval sans mot dire et disparaît. « Il fut atterré par cette réponse, je l'ai su depuis, a écrit du Chaffault. Sans l'erreur où j'étais, je serais remonté à cheval et j'ai la certitude que la grande majorité de l'armée de Suzannet m'aurait suivi, si j'avais déclaré hautement l'ordre du marquis. Lorsque je fus éclairé, il n'était plus temps, le marquis était

Site Internet : Archiv-Histo.com

déjà loin ». Entraîner les paysans après le départ de la Rochejaquelein, du Chaffault y pensa ; on le lui proposa même ; mais il craignit de ne pas réussir entièrement et d'ailleurs, en vrai militaire, subordonné de Suzannet, il répugnait à l'indiscipline, devant celle de son chef. Rencontrant le chevalier le Maignan (de Thouars), qui partait pour rejoindre la Rochejaquelein, il le chargea de lui expliquer sa réponse et d'ajouter de sa part : « Un homme de plus vous serait de peu d'importance. Mes deux divisions étant à l'armée de Suzannet, je vous serai plus utile en restant ; je vais faire des efforts pour engager Suzannet à suivre votre mouvement ». Le Maignan exécuta fidèlement la commission.

La Rochejaquelein parti, les représentations de du Chaffault à Suzannet n'eurent pas plus d'effet que les objurgations du marquis. Suzannet répétait qu'il n'abandonnait pas la Rochejaquelein, qu'il reculait seulement pour s'entendre avec d'Autichamp, qui devait venir à Falleron. Les deux corps Suzaunet et Sapinaud, environ 6.000 hommes, se portèrent sur ce village. D'Autichamp y arriva dans la soirée, acompagné d'un seul officier, M. de Charbonnier ; il avait laissé ses hommes au bivouac près de Legé.

D'Autichamp, Suzannet, du Chaffault et deux ou trois autres officiers se réunirent au presbytère. Suzannet était physiquement en très mauvaise forme, accablé de fatigue. « Qui nous assure qu'il existe un débarquement, commencèrent à demander d'Autichamp et Suzannet ? La Rochejaquelein nous a déjà trompés une fois, en nous annonçant 20.000 fusils, tandis qu'il n'y en avait que 2.000. Et puis les vents sont contraires — il faisait en réalité fort peu de vent — ; il pleut, il est impossible de faire un débarquement de ce temps-là ! Les voiles n'arriveront pas à la côte. » — « Beaucoup de mes gens m'abandonnent, dit Suzannet » — « Les miens en feront autant, répartit d'Autichamp. Au reste, qui nous oblige d'obéir à des ordres aussi extravagants ? Au fait, a-t-il les ordres du Roi pour commander en chef ? Je suis son ancien. » — « Il ne me les a pas montrés, dit Suzannet » — « Ni à moi non plus, dit d'Autichamp. Que ne les montre-t-il ? » — « Je crois qu'il les a montrés à M. de Saint-Pardou, dit une voix. » — « Non, dit un autre, je puis certifier que Saint-Pardou ne les a pas vus. » — « Et bien, Messieurs, c'est inconcevable, s'écria d'Autichamp ! Nous voilà réunis. Si vous m'en croyez, nous allons prendre un arrêté. »

Telle fut la scène où se décida, le 31 mai 1815, entre 6 et 8 heures du soir, le sort de la Vendée militaire (1).

(1) En la reconstituant, un peu plus de deux ans après, à d'Autichamp lui-même, le comte du Chaffault lui écrivait : « Je somme sur l'honneur les témoins oculaires de déclarer si ce n'est pas ainsi le fond de la conversation et quant à moi... la vérité m'oblige de vous dire que je le soutiendrait tant qu'un reste de sang coulera dans mes veines. »

NOVA FRANCIA — Volume 3, nos 1-6, 1927-1928

Du Chaffault et les deux ou trois autres officiers sortirent. D'Autichamp, Suzannet et Sapinaud rédigèrent alors, comme ils l'avaient dit, un « arrêté ». « MM. de Sapinaud, d'Autichamp et de Suzannet, disait la feuille, s'étant réunis pour aviser au moyen de soutenir M. de La Rochejaquelein dans la situation qu'il a prise dans le Marais pour protéger le débarquement, s'il s'effectue, ont été unanimement d'avis qu'ils ne pouvaient se porter sur le point indiqué ». La fatigue des paysans, l'impossibilité de les nourrir comme de les retenir et les mouvements des troupes bonapartistes déterminaient ces Messieurs « à engager M. de La Rochejaquelein à opérer la retraite du Marais » et à attendre, soit « que le commencement des hostilités permette de déployer toutes les forces de la Vendée », soit l'arrivée d'un corps de troupe ou d'un prince. En conséquence, d'Autichamp, Suzannet et Sapinaud ramenaient leurs hommes dans leur pays pour les licencier.

Lamarque a plus tard étudié, en repassant les souvenirs de sa dernière campagne, la conduite de ses adversaires. Lamarque est, comme tout le monde, accessible aux erreurs et il perd son sang-froid quand il pense à Canuel. Mais, quand il discute ponr lui-même des faits avérés et qu'il oublie Canuel, on peut s'en remettre à son jugement, comme au plus compétent qui ait été porté sur le dernier effort militaire de la Vendée. « Si M. de Suzannet, a écrit Lamarque, avait eu la volonté ferme d'aller dans le Marais,... ses soldats n'auraient pas balancé. Ceux de M. de La Rochejaquelein, qui venait de plus loin, hésitèrent-ils un instant à le suivre ? ». « Si vous aviez parlé à vos soldats », continue-t-il, « ils auraient senti la nécessité de ne pas se diviser au moment où l'ennemi était en marche ; vous les auriez entraînés sur les pas de votre général en chef ». Et quant à l'impossibilité de se ravitailler, « quel embarras, écrit Lamarque, de nourrir 3.000 hommes (le corps d'Autichamp), dans le sein de la Vendée ! » Et il ajoute : « *Où ces Messieurs ont-ils donc appris leur métier ?* »...

Suzannet envoya l'arrêté à la Rochejaquelein, le 1er juin, avec une lettre qui lui reparlait encore de la Béraudière et de Malartic, lui disait que « tout le monde est d'avis de faire une suspension d'armes » et contenait ces mots, expressifs de son âme étonnamment contradictoire : « Adieu, mon cher Louis, je voudrais être avec toi »...

Paul MEUNIER.

(*à suivre.*)

Site Internet : Archiv-Histo.com

GENS D'AUVERGNE EN CANADA

Le Sieur de Vernerolles et ses amis

Les Auvergnats émigrent volontiers ; mais les pérégrinations transmarines ne sont guère leur fait, non plus que les exodes sans retour. Ils aiment, fortune conquise, ou renommée, à revenir au pays, afin d'y reposer leur vieillesse et d'y clore leur rude vie. Ceci, peut-être, explique pourquoi les gens d'Auvergne, autrefois, ne se décidèrent qu'en petit nombre à quitter pour la Nouvelle France leurs chères montagnes natales. Ils furent cependant moins rares qu'on ne pense et il faut les noter avec soin, au hasard des rencontres, si minimes soient-elles. C'est pourquoi nous avions fait quelque place, ici même, à l'un de nos arrière-grands-oncles, natif de Saint-Flour, Isaac Bigot, sieur de Vernerolles, au sujet duquel les papiers de famille que nous possédons ne nous apprenaient, sur son séjour en Canada, nulle autre chose que sa mort, vers 1721, en une mystérieuse « nouvelle Iyor dans la nouvelle france ». Nous avions dû laisser alors plusieurs détails dans une ombre imméritée ; mais aujourd'hui, grâce à des documents nouveaux, nous pouvons leur restituer la lumière et le relief qui conviennent.

Il faut rappeler les faits. Vers la fin de l'été 1721, dans leur manoir de Vernières en Planèze, bâti pour lors dans le style particulier aux châteaux de cette région de l'Auvergne, François Bigot, sieur de Vernerolles, et Anne Lombard, sa femme, recevaient la visite d'un messager de mauvaise nouvelle. C'était le sieur de Vazeilles, Charles de Molen de la Vernède. Il était chargé par la femme de son cousin, Claude de Molen de la Vernède, sieur de Bégoule et de Montruc, d'annoncer aux Bigot la mort de leur fils aîné Isaac, « à la nouvelle Iyor dans la nouvelle france » ; et de leur remettre, joints peut-être à des lettres qui sont perdues, un billet du moribond appelant à son chevet un prêtre, le P. Guillaume Loyard, et un certificat de confession signé de ce jésuite — funèbres reliques, mais consolantes, car elles prouvaient à ces parents chrétiens que leur enfant avait eu l'ultime souci de trépasser pieusement. Le tout, papiers et nouvelle, avait été envoyé à Madame de Montruc par son frère, capitaine en Canada. Cette triple démarche de l'officier canadien, de sa sœur Montruc et du sieur de Vazeilles suppose que ces personnes étaient pour les Bigot de Canada et d'Auvergne, sinon des amis tout à fait intimes, du moins d'excellents et obligeants voisins. Il faut donc penser que le visiteur resta quelques heures à bavarder à Vernières ; l'on parla sans doute du Canada, du lieu où le jeune homme habitait, de ce qu'il faisait là-bas et de mille autres détails que nous serions bien aises de connaître. Vazeilles parti, j'imagine qu'Anne Lombard, ce même jour ou quelques jours après, quand un peu de loisir eût été accordé à sa douleur, monta dans l'une des « chambres haultes » du château pour y prendre le gros cahier relié en parchemin où, depuis 1686, elle avait accoutumé de noter les naissances et les décès de sa famille et qu'elle y écrivit, de sa plume nette et ferme, ces lignes qu'il ne messied pas de citer à nouveau :

> L'an 1721 Le 12 sep^bre^ nons receumes La nouvelle que Isaac Bigot nostre fils Ainé éstoit mort a la nouvelle Iyor dans la nouvelle france. Mad^e^ de Monruc de Monloupise nous envoya un billiet signé d'un pere Jesuite qu'il L'avoit confessé et assisté a la mort.

Puis sur une feuille volante que l'on retrouve épinglée à la page du cahier elle copia les billets de son fils et du jésuite.

> Monsieur. ie suis si malade que ie ne peux sortir et ie ne vous ay point trouvé ches vous Lorsque i'y ay esté, ie vous prie faites moy Le plaisir de me venir parler un momant et suis M^r^ votre tres humble et obeissant serviteur
>
> De Vernerolle.
>
> Je soussigné certifie avoir confessé et assisté a la mort Le dit sieur portant ce nom a la nouvelle Yorc.
>
> G. Loyard de La Compagnie de Jésus.

A la suite elle ajouta cette explication :

> Cet La copie du billiet que Madame de Monruc receut dans un paquet de Monsr son frere qui et Capitaine et gouverneur dans la nouvelle france, elle nous L'envoya par M^r^ de Vazeilles le 12 septembre 1721.

Et ce fut tout. Elle n'alla pas plus loin dans ses écritures et ses commentaires. C'est dommage. N'aurait-elle pas dû ajouter quelques renseignements sur la vie de son fils d'outre-mer ! La date de sa mort ? Situer, de façon précise, cette Nouvelle Yorck dont elle affirme l'existence en Canada ? Nous révéler le nom de ce « capitaine et gouverneur en la nouvelle france », frère de Madame de Montruc ? C'était là, pour elle, choses très connues, si connues qu'il lui sembla, sans doute, qu'elles le seraient toujours et de tous ; ou, peut-être, menus détails

Site Internet : Archiv-Histo.com

qu'elle jugea peu dignes de mémoire. Elle ne devinait pas nos avidités de questionneurs ; et, sans le prévoir, elle nous imposait de bien longues recherches : pensum de choix à l'usage des enfants curieux.

* * *

Le premier problème qu'il faille aborder concerne cette Nouvelle Yorck canadienne que le manuscrit Lombard est presque le seul à signaler. Où se trouvait-elle ? Et même, existait-elle réellement en Nouvelle-France ? Nous avions cru justifier et compléter l'assertion géographique de notre aïeule en donnant un fragment d'un texte communiqué par M. Fauteux à M. de Bonnault ; mais on nous a fait observer que nous n'y avions pas réussi ; car la Nouvelle Yorck mentionnée dans ce texte ne peut absolument pas être la même que celle de notre livre de famille. Et l'on raisonne comme il suit. Le document Fauteux nous apprend que le 13 octobre 1770 la veuve et les enfants de défunt Adrien du Sablé ont vendu par procureur, à Montréal, à l'honorable James Cuthbert, écuyer, « une seigneurie vulgairement nommée la Nouvelle Yorck » qui appartenait au dit feu sieur du Sablé par « concession » à lui faite par Beauharnois et Hocquart le 15 août 1739 et confirmé par le roi le 13 avril 1740. D'où il résulte : premièrement, qu'il y avait en Canada, en 1770, une Nouvelle Yorck ; et c'était le fief du Sablé, ainsi dénommé parmi le peuple, pour une raison et à une date que nous ignorons et qui sont, peut-être, consécutives à la conquête anglaise, ou antérieures, ou même, aussi anciennes que la création du dit fief, bien que ce surnom ne figure pas dans le titre de concession. Deuxièmement, que cette Nouvelle Yorck n'existait pas avant 1739, puisque l'origine du fief du Sablé est une concession de cette année-là. Une concession. Nous sommes dans une contrée et à une époque dont il ne faut pas oublier les lois de colonisation. La grande affaire est le défrîchement et le peuplement du pays. Le roi compte pour cela sur les meilleurs de ses sujets établis au Canada, les plus riches, les plus aptes ; et même sur tous les colons de bonne volonté. Et c'est pour qu'ils s'y emploient avec tout leur zèle et toutes leurs ressources qu'il leur octroie, en fief, des terres toutes neuves dont il les érige les seigneurs et comme les époux. Car un titre de concession a quelque chose d'un contrat de mariage. A l'homme d'imposer son nom à cette portion de l'immensité canadienne que le titre sommairement délimite ; à lui d'y faire œuvre de père, et, en bâtissant là des maisons et y installant des habitants, d'y créer et d'y multiplier la vie ; mais la terre qui lui est concédée, il l'aura toute à lui le premier, indemne en sa richesse inexploitée, intacte en sa jeunesse sauvage...

Toute terre donnée en concession est essentiellement une terre vierge (1). Il ne pouvait donc pas y avoir d'habitations, en 1739, dans les quelques lieues carrées qui étaient accordées à Louis-Adrien Dandonneau du Sablé ; c'était exactement, et le libellé du titre le prouve, un terrain anonyme et désert. Or, vingt ans auparavant, la Nouvelle Yorck d'Isaac Bigot, sieur de Vernerolles, était une localité habitée : il y avait la maison où il agonisait ; il y avait, là même, ou dans le voisinage, la résidence où il était allé, peu avant, quérir le P. Loyard. Cela apparaît clairement dans les billets du jésuite et de lui. Il y a donc discordance complète entre la Nouvelle Yorck du livre de raison de 1721 et celle de l'acte de vente de 1770. Mais voici qu'entre ces deux documents s'en intercale un troisième, de date intermédiaire, où apparaît une autre Nouvelle Yorck, étrangère assurément à celle du sieur du Sablé, mais qui a toutes chances d'être celle du sieur de Vernerolles.

Le 11 octobre 1753, à Lorient, un jeune canadien se présentait aux Bureaux de la Compagnie des Indes et s'enrôlait en qualité de soldat. Il déclarait se nommer Louis Serré, dit Québec. On l'inscrivait sur le registre d'engagement N° 17, avec la description de son individu, les détails de son état-civil, et, comme il ne savait pas signer, il apposait, au bas de la formule, une croix. Le malheureux, quelques mois plus tard, le 26 février 1754, mourait à Gorée. Mais la date et le lieu de sa mort nous intéressent bien peu auprès de ceux de sa naissance. Devant les recruteurs, il s'était dit âgé de 17 ans : il était donc né en 1736 ; et natif de la Nouvelle-Yorck, paroisse de Montréal. Ce dernier nom, il l'avait dû prononcer, nous dit-on, à la canadienne, car le scribe a transcrit « Moréal ». Mais le tout est écrit à merveille et sans aucun doute possible on lit : « la nouvelle yorck, p^{sse} moréal, juridiction dudit lieu « évêché de québec (2) ». Évidemment, et il faut le remarquer tout de

(1) Il s'agit ici, le lecteur le comprendra, de concession faite à un premier occupant. La concession accordée au sieur du Sablé est de cette sorte. On en trouvera le titre in-extenso dans : Édits, ordonnances, déclarations et arrêts relatifs à la tenure seigneuriale. Québec, 1852. pp. 196-197. Il y eut aussi des concessions faites à un deuxième occupant, par défaillance du premier. Exemple : le 26 juillet 1683, Lefebvre de la Barre et de Meulles concèdent au sieur de la Motte de Lussière la terre et seigneurie de la Lussaudière, préalablement concédée, le 29 octobre 1672, par Talon au sieur de la Lussaudière et réunie au domaine du roi par déchéance dudit sieur de la Lussaudière. (*Ibidem*, pp. 131-132.)

(2) Archives Nationales. D2A 22. f. 43. Ce volume a pour titre : Troupes. Recrues. Colonies. Depuis le 15 7^{bre} 1753 jusqu'au 7 avril 1754. C'est un registre in-folio de formules d'engagement imprimées, les détails relatifs à chaque volontaire sont manuscrits et le tout est suivi de sa signature ou de sa croix. Il y a deux formules par page. Voici celle qui concerne Louis Serré. Les mots ici en italique sont manuscrits dans l'original.

Louis Serré, d^{t} Québec

Mort à Goré le 26 fevrier 1754. Fils de *feu Louis* & de *feue Marg^{te}* sa mère, natif de *La nouvelle Yorc p^{sse} Moréal* Jurisdiction de *ud^{t} lieu* Evêché de *Quebec* en la Province de *Quebec* âge de *17 ans* taille de *4 pieds 11 pces cheveux cha-*

Site Internet : Archiv-Histo.com

suite, il ne peut s'agir ici du fief du Sablé qui n'existait pas encore — raison métaphysique — et qui, — raison géographique — se trouvera à quelques dizaines de lieues de là, en la paroisse de Maskinongé, près des Trois-Rivières (1). Cependant, en la paroisse de Montréal qu'était donc cette Nouvelle-Yorck ? Peut-être un quartier de la ville, un carrefour, quelque portion d'un faubourg, un groupe de maisons, un lieu-dit ? Nul, nous dit-on, ne la connait aujourd'hui : nul n'en a jamais ouï parler. Mais est-il rare qne de vieux quartiers, aux noms pittoresques, tombent dans l'oubli ? Sort commun aux choses humaines ; mais, un beau jour, quelque vieille paperasse survient qui les ressuscite dans la mémoire des hommes. Il faut alors bénir la vieille paperasse. En l'espèce, elle est ici, l'engagement de Louis Serré et là, le livre de famille d'Anne Lombard. Les deux documents s'unissent pour nous remémorer une Nouvelle-Yorck canadienne totalement oubliée ; car nous croyons bien que c'est la même dont ils nous parlent l'un et l'autre à quinze ans d'intervalle. Et, en effet, si la Nouvelle-Yorck d'Isaac Bigot n'était point celle de Louis Serré que pourrait-elle être ? Une bourgade éloignée des villes, une mission desservie par des Jésuites, puisque l'on y va en chercher un, chez lui ? Mais une Mission de ce nom, et de Jésuites, cela se saurait ... Au contraire, que cette Nouvelle-Yorck soit celle de la paroisse de Montréal, tout est simple et s'explique aisément. Préférant, sans doute, à d'autres, pour des motifs qui nous échappent, l'assistance spirituelle des Jésuites, Isaac Bigot s'est rendu, tout bonnement, de la Nouvelle-Yorck à leur résidence de Montréal, laquelle, probablement, n'était pas toute proche, car le malade n'a pu faire une deuxième fois le trajet ; et, à sa prière, le P. Loyard s'est dérangé et il est allé confesser et assister à la mort, chez lui, le sieur de Vernerolles. Et, à y regarder de près, le certificat de confession ne vient-il pas étayer

---

tains courts et frisés sourcils noirs visage oval les joues plates gros nez aquilain grande bouche manton long un scing a gauche du front les yeux bruns. Laboureur.

Engagé en qualité de soldat, pour servir la Compagnie des Indes, dans la Compagnie de Bessan, & sous tel autre capitaine, sous les ordres duquel il lui semblera bon de l'envoyer, & dans telle compagnie de ses établissemens qu'il lui plaira de l'incorporer. A l'Orient le 11 8bre 1753.

†

Nous remercions M. de Roquebrune à qui nous devons la découverte et la communication de ce document.

L'abbé Tanguay, dans son Dictionnaire généalogique, mentionne un Jean Seré qui épousa en 1722 une fille Marguerite, à Montréal ; et il donne la série des onze enfants issus de ce mariage et tous baptisés à Montréal. Le sixième est Jean-Louis, baptisé le 20 mars 1730. Il n'y a pas de Louis né en 1736.

(2) Voir Joseph Bouchette : *A topographical Dictionary of lower Canada*, London, 1831 ; et Abbé Ivanhoë Caron : *La colonisation de la province de Québec. Débuts du régime anglais.* Québec, 1923 ; page 30.

cette hypothèse ? Car, le P. Loyard, s'il y affirme en mots directs que le sieur de Vernerolles habite à la Nouvelle-Yorck, en ne disant pas que lui-même il y demeure, n'insinue-t-il pas, de biais, qu'il réside ailleurs ?

Mais où résidait le P. Guillaume Loyard ? Celui qui ferait la réponse à cette question ne la ferait-il pas à l'autre, du même coup ? Or, il se trouverait devant elle bien embarrassé, tel un écolier mal instruit, s'il ne disposait que des notes du P. Jones et du P. Carayon (1) ; car elles ne donnent sur la carrière du P. Guillaume Loyard au Canada que les deux dates extrêmes d'arrivée et de départ : 1716, 1719 ; et la dernière est fausse. Plus chanceux, nous avons reçu du R.P. A. de Becdelièvre une notice détaillée pour laquelle nous le remercions avec révérence (2). Nous y apprenons qu'arrivé au Canada en 1717, aux Illinois en 1718, « revenant du fleuve Mississipi en France » en 1719, le P. Guillaume Loyard tomba aux mains des Espagnols contre lesquels, les Anglais aidant, nous faisions alors la guerre sur mer. Il fut remis par eux à nos alliés qui le conduisirent à Boston, d'où il fut rapatrié au Canada, puis en France. Il fit, on le voit, à travers l'Amérique du Nord, une course bien rapide et mouvementée. Où rencontra-t-il le sieur de Vernerolles ? Est-ce à Montréal, par où il serait rentré au Canada s'il monta de Boston par la voie de terre, et où peut-être il employa les mois qui précédèrent son embarquement définitif ? Ne serait-ce pas, au contraire, — c'est ce que l'on va nous objecter — à New-Yorck, en la Nouvelle Angleterre, où les Espagnols l'auraient peut-être débarqué ?... Mais il faudrait qu'il eût fait dans cette ville un séjour assez long pour y paraître installé. Car à bien peser les termes des deux billets on voit qu'il a son logis et ses habitudes dans la même localité que le sieur de Vernerolles, ou tout à côté. De plus, la maladie et la mort de celui-ci ne furent pas un drame en 24 heures. Il faut d'abord que Bigot ait eu l'occasion d'apprendre que le Père était en ville. Il va chez lui. Était-il malade déja ? Du moins, il avait encore la force de sortir ; pour qu'il la perde, il faut bien lui accorder quelque moment encore. Il écrit au Jésuite ; celui-ci vient, le confesse et l'assiste à la mort. Mais Bigot mourut-il subitement ? Combien de temps dura son agonie ? Il est évident que le P. Loyard resta jusqu'à la fin, et qu'il reçut les dernières commissions du mourant pour ce « capitaine et gouverneur dans la Nouvelle France » qui fit avertir la famille. Tous ces événements exigent du temps. Se déroulèrent-ils à New-Yorck, en la simple durée d'une escale ?... Dans ce cas Anne Lombard se serait trompée. Or, cela est-il possible, rensei-

---

(1) Catalogue Jones, dans Thwaites, *Jesuits relations*, t. LXXI, p. 165., et Catalogue Carayon dans son ouvrage sur le P. Pierre Chaumonot.

(2) Nous donnons cette notice à la suite de notre article.

Site Internet : Archiv-Histo.com

gnée comme elle l'était par l'envoyeur et le porteur de la nouvelle ?... Mais, dans l'hypothèse où elle fit erreur sur le lieu où son fils trépassa, cette erreur ne serait-elle point due à cela même qu'elle ne se trompait pas sur le lieu où il avait vécu ? Bien certaine et informée de sa présence en Nouvelle-France, elle crut tout naturellement, et logiquement, que la localité où il avait trouvé la mort appartenait à ce pays. Cela seul prouverait que le sieur de Vernerolles vécut réellement au Canada, s'il n'y avait encore ceci : que le choix fait par lui, en mourant, de tel officier canadien pour recevoir ses papiers et les envoyer à sa famille suppose entre eux deux, une amitié et une fréquentation effectives, en des lieux voisins.

Que faisait cependant notre Bigot dans cette Nouvelle-Yorck ? Y était-il colon ? marchand ? Avait-il réalisé ce cher désir d'entrer à l'armée, qui jadis, l'avait lancé hors du manoir paternel ? Était-il officier ? Il n'est pas sur les listes ; mais les avons-nous toutes, et complètes ? Néanmoins, militaire ou civil, il n'était pas, outre-mer, un rien du tout ; comme en fait foi sa signature : « de Vernerolle » et non Bigot. Cette façon de signer d'un nom de terre sent bien son gentilhomme ; très en faveur auprès des gens d'épée et même, à leur exemple, chez les gens de robe, de bourgeoisie ou de négoce, elle était le propre de tous ceux qui voulaient paraître, ou qui étaient réellement, plus relevés que leurs voisins. Et de fait, cela vous sortait du commun de vous appeler Monsieur de Tel-Endroit. Et que le quelque chose dont vous vous proclamiez le seigneur fût ample ou menue seigneurie, fonds roturier ou bribe de terre, il n'importait ; de l'arborer, cela vous donnait un air de noblesse, voire de noblesse hautement fieffée... Il en était ainsi au Canada comme en France ; mais tandis qu'ici l'homme recevait de la terre son nom, là-bas, il lui en imposait un de son choix. Choix parfois bien mystérieux ; et il est souvent malaisé de savoir à quelles réalités dans l'Ancienne France correspondaient certains noms de terre dont, en la Nouvelle, les Canadiens empanachaient leur patronyme et baptisaient leurs fiefs nouveaux-nés — ou, à quelles fantaisies de leur cerveau. Mais dans le cas du sieur de Vernerolles point n'existe cette difficulté ; car nous savons que ce surnom venait d'une fraction du domaine familial, infime certes et consistant tout juste en un pré d'une charretée de foin et en un champ de dix cartonnées de terre. mais de préférence à d'autres plus vastes choisie parce que dans le patrimoine de Vernières, Vernerolle, on la Varneyrolle, était un terroir noble. Isaac Bigot adoptait donc au Canada des habitudes d'homme noble ; et il avait raison, car, parallèlement, en Auvergne, sa famille montait à la noblesse et depuis de longues années avait dépassé les paliers de la notoriété et de la notabilité. Mais lui-même, il était loin, là-bas, d'avoir atteint même le

premier : et il semble, à voir l'expression du P. Loyard « le dit sieur « portant ce nom à la Nouvelle-Yorck », qu'il ne fût pas beaucoup connu. Peut-être n'était-il là que depuis peu de temps ?

La mort l'empêcha de se faire connaître. On peut, à quelques semaines près fixer la date de son décès. Il y eut entre les Espagnols, les Anglais et les Français une trêve aux environs de mai 1720 (1). C'est vraisemblablement à cette occasion que le P. Loyard fut relâché par les Espagnols. Quelque temps après, ce Père figure sur une liste de passagers embarqués à Québec pour la France, à bord du Chameau, le 25 octobre 1720 (2). Il est donc à peu près sûr que l'année 1720 vit le trépas de Vernerolles ; et pour expliquer que sa famille soit encore restée près d'un an dans l'ignorance de son sort, il suffirait que le porteur bénévole de la nouvelle ait eu quelques affaires personnelles à régler avant de pouvoir s'acquitter de sa funèbre mission... Or, remarquons qu'avec le P. Loyard s'embarquait « de la Corne, fils ».

* * *

Reste à savoir qui avait eu la pensée de faire prévenir les parents du défunt. Le frère de Madame de Montruc, nous dit Anne Lombard, « capitaine et gouverneur dans la nouvelle france » ; manifestement, elle exagère. Le gouverneur général du Canada était alors Philippe de Rigaud, Marquis de Vaudreuil ; le gouverneur particulier de Montréal, Claude de Ramezay, et celui des Trois-Rivières, Charles Le Moyne, premier Baron de Longueuil. Or, aucun de ces personnages n'avaient d'accointances avec l'Auvergne. Mais au dessous du gouverneur général et pour ce qui regardait le détail militaire de la Colonie toute entière, il y avait le Major des troupes. Officiellement, c'était à lui, si

(1) Archives Nationales. Marine B⁴ 37, f° 407v°. Rapport du Sr de Saujon au Conseil de Marine.

(2) Voir aux Archives Nationales, Colonies C11A 42, ff. 221-225, le document dont voici un extrait :

Liste des Passagers embarqués sur la flute du roy le Chameau, à la table du capitaine. Sçavoir :

Mr de Lignery, Capitaine ; Mr de Villedonné, *Id.* ; Mr Péan, lieutenant ; Mr de Budemont, *Id.* ; Mr Bailly, Enseigne ; Mr Ferrière, *Id.* ; Mr de Lusignan, *Id.* ; Mr et Mad de la Durantaye ; Mr Desnoyers cy devant garde des Magasins du Roy ; Mr l'abbé Mestivier, Prestre du Séminaire de St Sulpice ; Mr l'abbé Laurent ; Mr de Monseignat fils ; Mrs de Montaigu frères ; Mr de la Corne fils ; Mrs d'Argenteuil frères ; Mr de l'Ignery fils cadet ; Mr de Boucherville ; Mr Dumesny de Norey, garde de la marine ; le R. P. Loyard, Jésuiste ; le R. P. Danielou, *Idem* ; le frère Boispinault, *Idem* ; le frère Hadancourt de l'hopital de montreal ; le R. Père Hyacinthe de la Place, Recolet, ancien commissaire ; Made Amariton ; Made Et Madelle de Cabanac ; Made Et Madelle de Tourillon ; Madelle Lopinot ; Madelle La Grange ; Made de freneuse veuve d'ancien Coner au conseil supérieur de Québec ; Madelle de St Castin ; Madelle Dauteuil ; le Sr Dupont Capne Garde coste du Cap breton pres Bayonne.

[Suivent les passagers à ration et demie et ceux à ration simple, puis la date et la signature qui est autographe.]

Fait à Québec le vingt-cinquiesme Octobre mil sept cent vingt.

BEGON

Site Internet : Archiv-Histo.com

Vernerolles avait appartenu à l'armée, que revenait le soin d'aviser la famille. Le major des troupes de la Colonie était à ce moment Jean-Louis de la Corne, sieur de Chaptes. Or il était né à Chaptes, paroisse de Vendon, diocèse de Clermont, en Auvergne (1). Or, les la Corne de Chaptes et les Molen de la Vernède étaient proches parents ; et l'on peut voir, en juxtaposant les degrés de leurs généalogies que Claude de Montruc et Charles de Vazeilles d'une part et Luc de La Corne, père de Jean-Louis, le Canadien, d'autre part, étaient cousins issus de germains. Il y avait donc probabilité que Claude de Montruc fût allé chercher femme parmi ses cousines La Corne. Restait à dénicher le document qui le prouverait. Cette bonne fortune nous échut, récemment, en Auvergne, en ce presbytère de Massiac, demeure du savoir et du bon accueil ; quand l'érudit chanoine Bouffet nous communiqua une notice manuscrite sur Molompize et ses environs. La preuve que nous cherchions était là, embusquée, sous la forme de la mention du contrat de mariage, le 17 août 1699, de Claude de Molen de la Vernède, sieur de Bégoule et de Montruc avec Françoise de la Corne, fille de défunts Luc de la Corne et Antoinette d'Allemagne (2). Ceux-ci étant les père et mère de Jean-Louis de la Corne, major des troupes en Canada, c'était donc bien lui le frère de Madame de Montruc et aussi son neveu à la mode de Bretagne puisqu'elle s'était mariée au cousin issu de germain de leur père à tous les deux. En le qualifiant de gouverneur dans la Nouvelle-France, Anne Lombard avait, sans doute bien amplifié son importance ; mais, pour elle, n'était-il pas le princi-

(1) Le village de Chaptes est dans la commune de Beauregard-Vendon, (Puy-de-Dôme). — Jean-Louis de la Corne était au Canada depuis 1685 ; il devint major des troupes de la colonie le 27 avril 1716. Nous donnerons sur lui d'autres détails dans un travail ultérieur.

(2) Ce manuscrit a pour titre :

Relation des principaux faits historiques qui ont eu lieu dans les communes de Molompise, Saint-Mary-le-Plain, Saint-Poncy, Bonnac, la Chapelle-Laurent, Vieillespèce, Saint-Marie-le-Cros et Massiac, relevés sur des actes authentiques ou racontés d'après le vu de l'écrivain. *1868.*

La notice qui concerne Bégoule commence à la page 37. Le contrat de mariage Montruc-La Corne est résumé et expliqué comme il suit aux pages 39-40.

« 17 aoust 1699. Mariage de Claude de la Vernède fils à defunct Philippe et a defuncte Anna de Chambeau avec Françoise de la Corne fille de feu Luc de la Corne et de feue Antoinette de la Cour d'Allemagne habitante du chateau des Chaptes, paroisse de Vendon. (Son frère était seigneur de Bruel et assista au contrat. Le chateau des Chaptes se trouve près des dépendances de Combronde. La dot de lad. damoiselle fut de 3000 livres et devait être employée à payer autant de deptes sur premières hypothèques. De plus en cas de viduité lad. future épouse aura sa fille de chambre à son service et les chevaux qui se trouveront au chasteau pour s'en servir à volonté.)

« Signèrent l'acte : 1° Haut et puissant seigneur Mre François de la Volpilière chevalier sgr de Feydit, résidant en son château de St Méon. 2° Jean Louis Gabriel de l'Orme allias en Pagnias chevalier sr de Perigeres et de Monzelimont. 3° Mre François d'Allemagne escuyer, seigneur de la Vernière et de la Chasse, oncle de la future. 4° Mre François de la Corne escuyer seigr des Chaptes frere de la future. 5° Mre François Esjadin Sr de St Cirgue et Barbe-Sauge. 5° Me Toussaint Antoine Chausse notaire et bailli de Molompize. »

NOVA FRANCIA - Volume 3, nos 1-6, 1927-1928

pal personnage du Canada puisqu'il avait pensé à l'informer de la mort d'un fils cher encore malgré sa fugue ? Ce faisant, il avait rempli peut-être le devoir de sa charge — si Vernerolles était officier ; — mais aussi celui de l'amitié — puisque ses cousins Molen et les Bigot étaient amis —, et peut-être encore celui d'une sorte de parrainage colonial. Et, de fait, ayant déjà suivi les pas d'un Molen de la Vernède, quand il s'en fut à l'armée, qui sait si notre Isaac Bigot ne fut pas entraîné à pousser son aventure jusqu'en la Nouvelle-France par l'exemple de Jean-Louis de la Corne, dont il avait certainement ouï parler en Auvergne et duquel, là-bas, on peut le conjecturer, il reçut bon accueil, sages conseils et paternelle protection, devenant, pour ainsi dire son filleul en la vie canadienne... La nouvelle de la mort de Vernerolles fut évidemment confiée par Jean-Louis de la Corne à son fils aîné qui passait en France. Ce jeune homme ne se pressa point ; il venait pour entrer dans la marine ; il s'occupa d'abord, il est probable, de ce grave objet ; puis, vraisemblablement, fit une tournée de famille : en Dauphiné, pays de ses grands-parents maternels ; à Chaptes, en bas pays d'Auvergne, chez ses oncles la Corne ; puis enfin, dans le haut pays, à Molompize, chez sa tante de Montruc. Là, peut-être, rencontra-t-il Claude de Molen de la Vernède de Saint-Poncy, son cousin un peu plus éloigné, de même âge que lui ; et cette visite, et d'autres, sans doute, renouvelées durant son séjour en France, le voyage que fit son père en Auvergne l'année suivante, et ses conversations, tout cela, — est-ce impossible ? — sema et fit germer dans la cervelle du jeune Saint-Poncy l'idée d'aller en Canada. Toujours est-il qu'elle se réalisa huit ans plus tard, en 1729, quand, jeune diacre, Saint-Poncy partit avec Mgr Dosquet. Arrivé à Québec, il était ordonné prêtre, devenait ensuite curé à Port-Royal en Acadie et là, ses démêlés avec le gouverneur anglais Armstrong faisaient de lui un personnage d'histoire. Puis il rentrait en France ; mais pendant la guerre de Sept ans ses deux neveux, Claude-Yves de Saint-Poncy et Thomas de Saint-Mary, passaient en Canada officiers dans le régiment de Guienne (1) ; ils étaient suivis, l'année suivante, par un autre Auvergnat, d'une famille amie, capitaine dans Royal-Roussillon, Jean d'Anglars de Bassignac (2). Est-il possible de

(1) L'abbé de Saint-Poncy était prêtre détaché du diocèse de Saint-Flour. Il fit ses études ecclésiastiques au Séminaire de Saint-Sulpice ; passa au Canada à bord de l'*Eléphant* ; fut secrétaire de Mgr Dosquet, curé de Port-Royal en 1732 ; quitta définitivement l'Acadie en 1741 ; et fut curé de Paulhac en Planèze de 1745 à 1772.

Nous lui consacrerons prochainement une étude ainsi qu'à ses deux neveux.

(2) Jean d'Anglars de Bassignac était le troisième fils d'Antoine d'Anglars de Bassignac et de Marie de Pons. (Voir Dr de Ribier, *Généalogie de la maison d'Anglars*, pp. 32-37.) Le 23 novembre 1734, Antoine d'Anglars de Bassignac assistait au contrat de mariage de Joachim de Molen de la Vernède de Mons, cousin issu de germain de Claude de Saint-Poncy et de Thomas de Saint-Mary. (Voir Carrés de d'Hozier, 437, ff. 189-190.)

Site Internet : Archiv-Histo.com

penser que les influences du sang ou de l'amitié ont été pour rien dans ces exodes d'Auvergnats vers la Nouvelle-France ? Ils s'y sont appelés et attirés les uns les autres, courant à la suite de Jean-Louis de la Corne, comme les brindilles de fer sautent après l'aimant. Sans doute, les Molen et les d'Anglars n'y furent que de passage, mais la Corne y fonda une famille de premier rang, magnifiquement alliée et devenue historique. Sans doute, au firmament de l'histoire, ceux-là ne sont qu'infime poussière mais ceux-ci y sont des étoiles de notable grandeur : l'abbé de la Corne, Canadien de naissance mais Auvergnat de race, ce fin diplomate auquel doit sa liberté et sa pérennité l'épiscopat du Canada ; l'abbé de Saint-Poncy qui défendit contre les exigences d'Armstrong la grandeur et la spiritualité des fonctions évangéliques, et cela avec une fierté et une obstination joliment sanflo-raines... (1)

Et voilà comment, faisant partie de leur groupe, Isaac Bigot, sieur de Vernerolles, qui tant nous paraissait insignifiant, revêt soudain l'inattendue dignité de notre introducteur auprès de ces gens d'Auvergne qui, petits ou grands, intéressent l'histoire de la Nouvelle-France, et qui prêtés pour un temps par leur pays au Canada, ou

---

(1) Le petit tableau généalogique suivant aidera à comprendre la parenté de ceux des la Corne et des Molen de la Vernède dont il est question dans cet article.

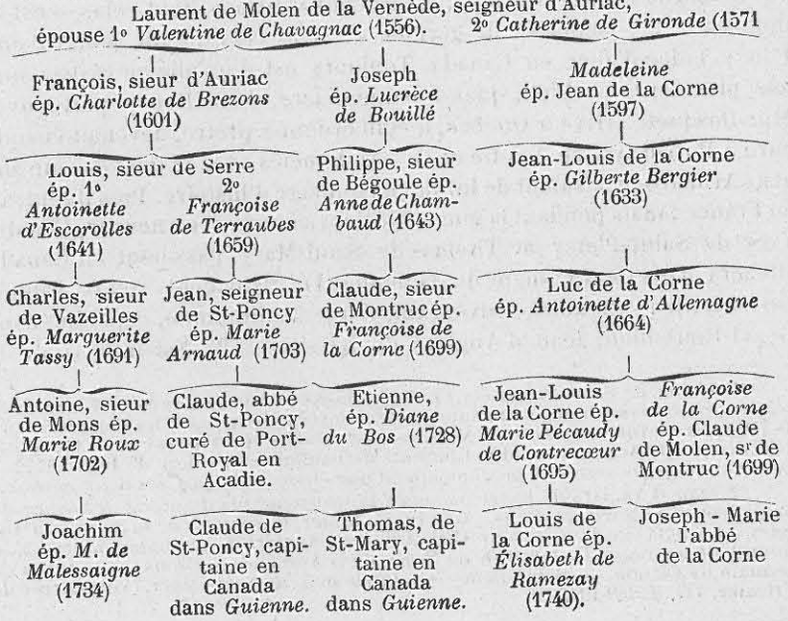

NOVA FRANCIA - Volume 3, nos 1-6, 1927-1928

donnés pour toujours, ont fait honneur à l'une et à l'autre patrie. Ils méritent que nous reparlions d'eux, un jour, plus amplement ; mais sans oublier d'autres Auvergnats : un Champflour, un Sénezergues, un Dupuy, un P. Jean Viguier, natif de Saint-Flour (1) et cet autre ecclésiastique, qui nous touche de près, Jean-François Pellissier de Féligonde, prêtre de Saint-Sulpice (2).

Emmanuel de CATHELINEAU.

NOTES SUR LE P. GUILLAUME LOYARD

Le P. Guillaume Loyard, de la province d'Aquitaine, né à Pau ou dans la région de Pau (Palensis) le 26 août 1683, entré dans la Compagnie de Jésus au noviciat de Bordeaux le 27 septembre 1698.

1701-1702, étudiant en philosophie (logique) au collège de Pau. — 1706, professeur de grammaire au collège de Périgueux. — 1709-1712, étudiant en théologie au collège de Bordeaux, ordonné prêtre avant le 1er novembre 1711. — 1712-1713, enseigne la grammaire au collège de Fontenay, 1713-1715, la logique puis la physique au collège d'Agen. — 1715-1716, fait sa troisième année de probation à la maison de probation de Marennes.

1716-1717, départ pour le Canada. A la fin de 1716, le catalogue porte qu'il est en route pour le pays des Illinois : « *In itinere ad Illinois.* » Mais, en 1717, il indique que le Père est sur le point de partir pour le Canada : « *Propediem profecturus in Canadam.* » — En 1717, il est chez les Illinois : « *Apud Illinæos.* » — En 1718, au fleuve Ouabache (Illinois).

En 1719, on trouve cette note dans le catalogue : On dit que le P. Guillaume Loyard revenant du fleuve Mississipi en France, le navire fut pris par les Espagnols, et lui-même fut ensuite conduit par les Anglais dans la ville principale de la Nouvelle-Angleterre, Baston, d'où il passa dans la Nouvelle-France. Aucune lettre jusqu'à présent n'a confirmé le fait. (Texte original du catalogue : « *P. Guillelmus Loyard, uti narrant, e fluvio Micissippæo in Galliam rediens, navi ab Hispanis capta, deinde ab Anglis delatus est in novæ angliæ urbem primariam Baston, inde transiit in novam Franciam. Nullis adhuc litteris constat.* »)

1720, dans la mission du Canada. Cette année-là, ou la suivante, il parait être revenu en France, car à partir du mois de novembre 1721, il est supérieur de la résidence de Clérac, dans sa province d'Aquitaine.

1726-1731, au collège de Pau, prédicateur et missionnaire.

1742-1746, casuiste (soluteur des cas de conscience) à la Maison professe de Bordeaux. On l'y trouve encore en 1757-58, avec les mêmes fonctions, — et à la fin de 1761 confesseur dans l'église. C'est le dernier catalogue avant la dispersion de 1762. Il est mort après cette dispersion, nous n'avons aucun renseignement sur sa mort.

Il avait fait la profession des quatre vœux, 2 février 1717.

(D'après les anciens catalogues.)

A. DE BECDELIÈVRE.

---

(1) Jean Viguier, né à Saint-Flour le 20 mars 1652, entré dans la Compagnie de Jésus en 1673, partit pour le Canada après 1687. Dessert la paroisse de Sillery de 1689 à 1699. (Voir R. P. de Rochemonteix, *Les jésuites et la Nouvelle-France au XVIIe siècle*, t. III. p. 387, note.)

(2) Jean-François de Féligonde, né le 15 mai 1757 à Clermont, fils de Pierre Pellissier, écuyer, seigneur de Féligonde et de Anne Le Court de Saint-Agne, fut ordonné prêtre le 19 septembre 1750 ; arriva au Canada le 5 septembre 1754 ; fut curé du Sault au Récolet de 1756 à 1763 et mourut à Montréal le 21 avril 1779. (Voir Abbé Tanguay, *Répertoire général du clergé canadien*, p. 130 ; et pour la généalogie de sa famille : Ambroise Tardieu, *Histoire de la ville de Clermont-Ferrand*, tome II, page 261 et suivantes.)

Site Internet : Archiv-Histo.com

LETTRES

de

Mère Marie-Andrée Duplessis de Sainte-Hélène

Supérieure des Hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Québec (1)

(Suite)

†

Monsieur,

J'ajoute cette lettre a celles que j'ay deja eu lhonneur de vo[s] écrire, pour vous inviter a rendre a nôtre Com[té]. un important service, et pour cela il faut vous detailler le sujet dont il s'agit.

Il y a environ 16 ans qu'il vint en Canada un jeune homme avec le M[r]. le Marquis de Vaudreüil (2), qui se donna des airs de qualité il se faisoit appeller le Comte de S[t].-félix, il vivoit honorablem[t] et par ses manieres honêtes ayant été malade chez no[s]., il gagna l'amitié de la mere S[t]. Ignace (3) il la prioit de le regarder comme un fils, et il luy faisoit beaucoup de caresses et de soumissions, il joignit les promesses et les temoignages de reconnoissance a toutes ses politesses, en sorte que cette chere mere crû qu'en faisant plaisir à ce cavalier, dans un temps où il se

(1) Voir: *Nova Francia*, Vol. II (1926-1927), N° 2, pp. 67-78 et N° 3, pp. 133-137; Vol. III (1927-1928), N° 1, pp. 39-56; N° 2, pp. 94-110.

(2) Philippe de Rigaud, marquis de Vaudreuil, 14[e] gouverneur du Canada (1641-1725).

(3) Révérende Mère Saint-Ignace — Jeanne-Françoise Juchereau de la Ferté — née à Beauport, entrée en religion le 25 mars 1664, fit profession le 7 juin 1666, morte le 14 janvier 1723. Mère Saint-Ignace fut supérieure de 1683 à 1690, de 1693 à 1699, de 1702 à 1708 et de 1711 à 1717.

NOVA FRANCIA - Volume 3, nos 1-6, 1927-1928

plaignoit de la mauvaise fortune ou le reduisoit M[r]. son pere, il se vangeroit de sa liberalite quand il auroit le maniement de son bien elle luy avança jusqu'a la somme de six cent livres, et en partant il emporta des memoires pour renvoyer des effets bien au dela de ce qu'il devoit, la pauvre mere simaginoit qu'il en agiroit si noblement que nôtre Com[té] en tireroit de grands avantages, cependant Monsieur rien ne vint l'année suivante, et plusieurs autres se sont passées sans qu'on ait rien vû de sa part, les sup[res] qui ont succedé à la mere S[t].-Ignace ont employé le R[d] pere hyacinte de la place (1) [il est commissaire general des recolets a paris] (2) qui a été commissaire des Recolets en ce païs et qui connoissoit l'avanturier, po[r] tacher d'en tirer quelque chose, elles ont écrit a M[r]. son pere, qui n'a pas voulu entrer en payement des dettes de son fils, le fils s'est faché de ce qu'on s'etoit adressé a son pere, en un mot c'est une dette bien douteuse a moins que par adresse Monsieur vous ne puissiez venir about de nous en faire payer le facheux encore, c'est que nos R[ses] se sont deffaites du billet ce [sic] ce M[r]. de S[t]. Felix, les unes disent lavoir envoyé au pere hyacinte de la place, les autres ne sçavent pas bien ce qu'il est devenu, le pere recolet mande qu'il fait son possible, je ne sçay s'il n'est pas plus amy de ce M[r]. que des nôtres, en luy parlant Monsieur vous verriez bien ce qu'il en est, il vo[s] feroit connoitre le personnage qui est dit on dans un assez beau poste mais qui laisse notre Com[té]. dans une grande nécessité pendant qu'il nous doit une somme qui peut être n'est pas grande chose pour luy, si vous pouviez Monsieur lengager de nous satisfaire, quand ce devroit être en plusieurs termes cela no[s] viendroit fort a propos faites de vôtre mieux je vous prie car nous sommes fort a l'etroit.

Comme il n'est pas a propos que ni luy ni le pere de la place voyent cette lettre, j'y joint un billet par lequel je vo[s]. prie de retirer cette dette afin que vo[s] puissiez montrer en vertu de quoy vous la demandez, éludez s'il vo[s]. plait Monsieur pour le billet quil a fait, et offrez tel

(1) Le Père Louis-Hyacinthe de la Place vint au Canada en 1710 et y demeura jusque vers 1721 ou 1722. Il mourut à Versailles le 30 juin 1737, âgé de 64 ans.

(2) Ces mots placés entre [] sont en renvoi au bas de la seconde page de la lettre.

Site Internet : Archiv-Histo.com

reçu qui sera necessaire pour annuler ced. billet s'il ce representoit car de bonne foy je n'en puis rendre raison, je ne fais que d'entrer dans la connoissance des affaires de la maison, je serois charmée de retirer cette somme vous pourriez l'envoyer à Mr Bourgine a qui nous devons.

Comme j'ay vû notre Depositaire des pauvres un peu embarrassée por les lettres de change quelle n'avoit pas. abondammt. je luy ay conseillé de tirer sur vo[e] Monsieur les derniers 6 mois de 1732 payable en fevrier, cependant dans la crainte qu'il ne vous restât pas assez entre les mains por satisfaire aux sommes que ma Sr St Paul (1) Depositaire de la Comté tire aussy sur vous et qu'il ne vous revint des protets, j'ay prié Mr Bourgine de ne vous point presser pour cette somme de 323[11] 6[s]. vous aurez la bonté Monsieur de nous mander lannée prochaine si tous les ans, lhopital peut tirer les p[mrs] et derniers 6 mois de l'année presente ou on est en vous ecrivant, parceque qu'il me semble que vous devez en estre payé entierement en janvier de lannée suivante, et que par consequent cela peut être destiné a payer les envoys quon demande chaque année, par exemple on tire toute l'année 1732 por faire venir des effets en 1733

Apres que j'eûs ecrit ma premiere lettre Monsieur que je vous envoye par duplicata on me chargêa de vous prier Monsieur de faire accomplir un petit memoire pour lequel j'ay donné icy 30[11] à Mr Lion et je vo[e] envoye son billet por toucher pareille somme à paris, il n'est pas necessaire de vo[e] recommander cette Commission Monsieur vous ne pouvez pas la mal faire, et pour peu que vous vous en meliez nous serons plus que contente du missel et du porte livre

Ma Sr de Ste Geneviève (2), une Coté qui a l'honneur de vous connoitre Monsieur vous assure de ses humbles respects

(1) Thérèse Mony ou Mosny, voir la note p. 102 du précédent numéro.

(2) Le « Tableau contenant le nom des Religieuses de chœur de l'Hôtel-Dieu » qu'a publié en Appendice l'abbé A.-R. Casgrain dans son *Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec* ne mentionne, à cette date, aucune Sœur de Ste. Genevieve. Nous présumons que celle que cite la Rde. Mère Marie Andrée de Ste. Hélène est Anne Coté baptisée à Ste. Famille le 2 avril 1679, qui fut, dit l'abbé Tanguay « Hospitalière dite Ste. Geneviève » et qui mourut, à Québec, le 15 octobre 1754.

NOVA FRANCIA - Volume 3, nos 1-6, 1927-1928

je me recommande bien particulièrement à vos Ste[es] prieres et je vous promets bonne part aux miennes par reconnoissance et pour vous marquer de mon mieux le profond respect avec lequel j'ay l'honneur d'être

Monsieur

Vôtre tres humble et tres obeïssante servante Sr marie andré de Ste helene Supre j.

de l'hotel Dieu de Quebec ce 21e 8bre 1732

[en marge de la première page de cette lettre est écrit] : Si vo[e] jugez Monsieur que je doive faire quelquautre démarche por faire payer Mr de St felix ayez la bonté de me le mander et de me conseiller ce qui seroit necessaire por en venir a bout, car je ne sçay si vo[e] reüssirez, une de nos Sr[s] qui le connoissoit particulierement luy écrit tous les ans et au pere hyacinte de la place, mais en vain, examinez un peu sil vo[e] plait ce qui en est (1).

†

Je prie Monsieur de Montigny de vouloir bien demander à Monsieur de St felix qui est venu autrefois en Canada la somme de six cents livres qui luy a été prêtée de nôtre Comté par feu la Rde mere St Ignace ancienne Supre de cette Maison le souvenir que j'ay de ses manieres polies et de son bon cœur me fait juger que s'il n'a pas satisfait plutot a cette dette, c'est qu'il ignore le besoin que nous en avons, car il n'aura pas oublié l'envie que nous avions de luy faire plaisir, et en effet combien nous luy en avons fait, je scay qu'il est en état de le reconnoitre, et j'ay lieu de croire qu'il le fera généreusement Monsieur de Montigny aura la bonté de luy donnér un reçu à nôtre acquis tel qu'il conviendra et qu'il le désirera il obligera sa tres humble et obeïssante servante (2).

Sr Marie André de Ste helene supre

de lhotel Dieu de Quebec ce 21e 8bre 1732.

(1) Cette lettre se trouve aux Archives du Séminaire des Missions Etrangères de Paris (Amérique, Canada, etc... 1687-1849. Vol. 344, ff. 225-228).

(2) Ce billet se trouve aux Archives du Séminaire des Missions Etrangères de Paris (Amérique, Canada, etc... 1687-1849. Vol. 344, f° 229).

Site Internet : Archiv-Histo.com

†

Etat (1) De ce que monsieur De Montigny
a Receu pour les Religieuses hospitalieres
de Quebec en Canadas

1732

Par mon dernier Compte du 21e may 1731.
jetois debiteur de mil soixante et dix sept
livres quinses sols ..... 1077ll. 15.
Plus le 4e janvier 1731. jay reçu a compte du
pere Danancour jesuite cens quarente sept. livres
huit sols trois deniers ..... 147ll. 8s. 3.
Plus pour lannée entiere des Rentes de 1731.
onzes cens quatres vingt nœuf livres huit sols
1189 . 8.

Total de la Recette ..... 2414ll. 11s. 3.

Etat de ce que monsieur De Montigny a payez pour
les Rses hospitalieres de Quebec
Paye a monsieur Bourgine pour entier payemt
de ce qu'elles luy devoient de Reste de l'année 1731.
la somme de mil sept cens quatre vingt huit livres
seizes sols six deniers ..... 1788 . 16 . 6.
Plus pour le contenu dun memoire montant
a la somme de cent soixante et dix sept livres
un sol ..... 177ll. 1s.

La Depence Total monte a cy ..... 1965ll. 17s. 6d.

†

ETAT FINAL

La Recette monte la somme de deux mil
quatres cens quatorses livres onzes sols trois deniers
2414ll. 11s. 3.

Et la Depence monte a la somme de dix noeuf
cens soixante cinq livres dix sept sols six deniers
1695 . 17 . 6.

448ll. 13s. 9d.

(1) Cét état de compte se trouve, en double expédition, aux Archives du Séminaire des Missions Etrangères de Paris (Amérique, Canada, etc... 1687-1849. Vol. 344, ffff. 239-240, et 243-244).

NOVA FRANCIA - Volume 3, nos 1-6, 1927-1928

Partant la Recette excede la Depence de
quatres cens quarente huit livres traises sols
noeuf deniers que monsieur Demontigny est
Redevable aux Religieuses hospitaliere de Quebec
sauf erreur et obmission fait a paris ce 20e may 1732.

Nous superieure Discrettes et Depositaire apres avoir
examiné le compte de monsieur De Montigny tant en
Recette quen Depence et lavoir alloué et approuve nous
allouons et approuvons ce Compte dont nous le
dechargeons de toutes les Recettes et Depences pour nos
posterieurement a ces derniere dont nous le quittons
et dechargeons fait en notre monastere de lhotel Dieu de
Quebec ce huitieme octobre mil sept cens trente deux
Marie André de Ste helene supre
Marie Genevieve de Ste Magdeleine assistante (1)
M. M. de ste Catherine discrette (2)
M. C. de st joachim discrette (4)
M. C. de st joachim discrette (4)
Jeanne G. de la Conception metresse des novices (5)
Marie therese Dest Paul depositaire (6)

Je Soussigné declare avoir reçu de La Mere Sainte Helene Superieure de Lhotel Dieu de Québec La somme de trente Livres que jé promés faire tenir à Monsieur de Montigny aux Missions Estrangeres a paris fait a Quebec ce 14e 8bre 1732 (7).

Lyon St ferreol (8) Supr du semre,
de Quebec

[paraphe]

(1) Geneviève Gosselin, voir la note p. 95 du précédent numéro.
(2) Marie-Madeleine Legardeur de Tilly, voir la note p. 101 du précédent numéro.
(3) Geneviève Dupuy, voir la note p. 101 du précédent numéro.
(4) Marie-Catherine Tibierge, voir la note p. 101 du précédent numéro.
(5) Marie-Geneviève Beaudry, voir la note p. 101 du précédent numéro.
(6) Thérèse Mony ou Mosny.
(7) Ce reçu se trouve en deux expéditions aux Archives du Séminaire des Missions Etrangères à Paris (Amérique, Canada, etc., 1687-1849. Vol. 344, f° 249 et f° 251).
(8) Lyon de Saint-Ferréol, ancien Sulpicien, supérieur du Séminaire des Missions Etrangères de Québec « qui n'appartenait que de nom aux Missions Etrangères », dit l'abbé Gosselin, arrivé au Canada le 28 août 1726. Il quitta sa charge de supérieur en 1734, ayant été Théologal du Chapitre de Québec, et repassa en France en 1735 où il fut chanoine et trésorier du Chapitre de Tarascon, Grand Vicaire à Aix.

Site Internet : Archiv-Histo.com

†

De l'hotel Dieu de Quebec
ce 8e Octobre 1732

Monsieur (1)

Dans tout le cour du mois de janvier mil sept cens trente trois je vous prie de payer par cette premiere sy vous ne lavez fait par la seconde a monsieur veyssiere ou a son ordre la somme de deux cens livres valeur Reçu dudit sieur suivant Lavis de

Accepté le 26 jan. 1733.

[écriture de M. de Montigny]

Montigny

A Monsieur De Montigny, pretre Directeur du seminaire des Missions Etrangeres au faubourg St. Germain Rue du Bac a paris

vos tres humbles et tres obeissantes servantes Sr Marie André de Ste helene supre. Sr marie therese De St Paul. Depositaire Des Rses.

[au dos de ce billet] Payez a lordre de messieurs Mariettes frères Valleur en compte à la Rochelle le [sic] Le 31e... Décembre 1732 Jean Veyssiere

[avec paraphe]

Payez a Lordre de Messieurs Job Baudecourt Valeur receue Contant à Castres ce 17e janvier 1733.

P. Mariette frères.

[avec paraphe]

Payes a Lordre de Monsr Chabbert Lainé valleur en Compte avec Led. sieur à Castres le 19e Janver 1733.

Job Baudecourt
[avec paraphe]
P. acquit.
D. Chabbert laîné
[avec paraphe]

(1) Cette première de change se trouve aux Archives du Séminaire des Missions Etrangères de Paris (Amérique, Canada, etc., 1687-1849. Vol. 344, f. 267-268).

NOVA FRANCIA - Volume 3, nos 1-6, 1927-1928

†

Monsieur

La continuation de vos bontez merite toujours de nouveaux remerciements, je vous prie de conserver pour nous l'affection dont vous nous donnez tant de marques, et de pardonner les petites fautes que nous commettons par jgnorance, vos m'avez fait plaisir Monsieur de nous instruire au sujet des lettres de change, on ne vous en presentera plus de notre part que nous ne vous donnions avis de toutes les circonstances que vous specifiez, Nous en tirons 3 cette année qui se monte ensemble a 1067ll 10s. quoyque vous n'ayez pas actuellement a nous cette somme, il y en a une de 362ll 10s. a lordre de Mr licart, et une a Mr Crespin de 205ll ces deux sont payables dans tout le cours [du] mois de mars prochain, la 3eme est de 500ll a l'ordre de Mr Le Moyne payable dans le mois de juillet prochain parce qu'elle sera prise sur un autre quartier, que vous ne recevrez que vers ce temps la, cette anticipation Monsieur vient de nôtre peu de moyens, qui ne nous permet pas d'attendre l'echeance de nos rentes, nous devrons encore beaucoup a Mr Bourgine ainsy ayez la bonté de luy envoyer, ce que vous pourrez toucher pour nous, au dela de ce que nous tirons, soit rente, soit dons, soit payement de Mr de St Felix, que je vous prie de tacher de recouvrir, je fais prier le pere de la place de vous donner toutes les connoissances qui dependront de luy pour cette affaire, qui nous feroit un grand bien, dans un temps, ou nous avons peine a avoir le necessaire pour une nombreuse Comté.

Les pastilles et les onguents nous auroient fait bien plaisir, parce que nous sommes chargées de la distribution de remedes, je ne m'en prend pas a vous Monsieur, de ce que nous ne les avons pas reçûs comme a l'ordinaire, puisque c'est la Mort de Mgr l'archeveque de Rouën (1) qui en est cause, mais procurez nous en s'il vos plait le plus que vos pourrez avec vôtre charité pour les pauvres, et pour les Rses qui trouvent en cela un petit avantage.

Nous avons reçu Monsieur fort bien conditionné tout ce que vous avez pris la peine de nous envoyer, nous pre-

(1) Louis de la Vergne de Tressan, mort le 18 avril 1733.

Site Internet : Archiv-Histo.com

nons la liberté de vous adresser un petit memoire dont il faut que je vous explique icy quelques [articles, vos trouverez dans la boete du Seminaire 2 burettes dargent vieilles et une tabatiere aussy d'argent por les renforcer, il ne faudroit pas qu'elles fussent plus grandes, parce qu'il y a toujours du vin perdu, mais fortes surtout dans les endroits qui fatigue comme le pied d'une bonne assiette les charnieres, cela se rompt facilement icy, et ne se racomode pas de même, que la façon n'en soit point trop chere] (1), que le parchemin ne soit pas de ce velin qui sert aux mignatures, mais des feuilles a 5s au plus, et cependant blanches, fines, et les plus grandes que lon pourra, on les teint icy en vert por les fleurs.

Vous me marquez Monsieur qu'un porte livre d'un bois un peu propre coutera 6ll. je croy que c'est tout ce qu'il nos faut, si vous jugiez que 30 ou 40s de plus fusse necessaire por. en avoir un plus convenable vos en serez le maitre, je vous recommande les éguilles elles sont dun grand usage chez nos. et souvent nous n'en avons que de mauvaises.

Je finis icy ma lettre d'affaires parce qu'il me la faudra copier, j'ay l'honneur de vous en ecrire une autre Monsieur, je ne puis assez vous marquer dans toutes, combien je suis avec une vive reconnoissance et un tres profond respect.

Monsieur

Votre tres humble et tres obeissante servante
Sr. Duplessis Marie André de Ste. helene Supre. j.

De l'hôtel Dieu de Quebec ce 10e 8bre 1733

Nous avons fait recommander les burettes icy elles nous serviront encore longtemps (2).

Nous demandons des verres de lunettes qui ne soient pas enchassez il seront moins chers, faites les bien choisir je vous prie Monsieur des lâge de 30 ans nos Rses s'en servent, je croy que ce sont nos veilles qui affoiblissent les yeux, car nous en avons besoin presque toutes quoyque jeunes, il nos. en est venu autrefois dexcellentes qui cou-

(1) Ces lignes placées entre [] sont barrées dans le texte original.
(2) Cette note est en marge de la seconde page de la lettre.

NOVA FRANCIA - Volume 3, nos 1-6, 1927-1928

toient 10s à 12s. la paire rien que les verres, si vos en avez a meilleur marché et aussy bonnes cela sera encore mieux.

Nous n'avons reçu que l'indulgence de la Chapelle interieure de nôtre maison, et non celle de la fête du sacré Cœur de Marie por le 3e de juillet je vous supplie Monsieur de nous en faire aussy avoir une pour la fête de l'invention de la Ste Croix le 3e de may, c'est le titulaire de nôtre église nôtre ancienne bulle est annulée elle étoit du 13e d'avril 1726 pour 7 ans mais il faudroit que celle cy fut pour plus longtemps car c'est trop souvent vous embarasser, je voudrois bien Monsieur que vous me fissiez le plaisir de me dire s'il est bien difficile d'obtenir des reliques de rome, et comment il s'y faudroit prendre, nôtre eglise est extremement nuë, et nos. pourrions y placer deux châsses qui y feroient fort bien, nous esperons qu'enfin nous ne serons pas toujours dans la misere, et que nous [ici deux mots rayés illisibles; puis: nous ne serons pas toujours dans la misère qui sont rayés] ornerons la Maison de Dieu selon nos petits moyens (1).

†

18 8bre 1733

Madame et tres chere amie,

Je nay eû aucune nouvelle de vous cette année, et Monsieur Demus qui m'a ecrit part succintement, parcequ'il ne nous a rien envoyé, ne me dit pas un mot de vous, c'est en partie ce qui me rassure ma chère amie, car s'il vous étoit arrivé quelque chose de facheux, sçachant combien je vous chéris, il n'auroit pas manqué de m'en informer, je luy avois adressé por. vos. l'année derniere une petite boëte ou il y avoit trois bouquets artificiels assez beaux tels qu'on les fait icy, ou en reussit bien en cette sorte d'ouvrage, la personne que j'en avois chargée, me marque les avoir rendus exactement, mais il ne m'en parle point non plus, je ne sçay si vous en avez eû connoissance, tiré moy d'inquiétude a vôtre sujet, et pensez s'il vous plait que quand vous manquez a me faire l'honneur de m'ecrire une annee, il faut que je jeune deux ans du plaisir d'apprendre ce qui vous regarde, il me semble ma tres

(1) Cette lettre se trouve aux Archives du Séminaire des Missions Etrangères de Paris (Amérique, Canada, etc., 1687-1849. Vol. 344, fos 275-278).

Site Internet : Archiv-Histo.com

chere amie que vous me deviez cette fois plus particulierement ce trait d'amitié parceque je vous mandois la mort de ma mere (1) et restant orpheline en Canada, n'ay pas droit d'attendre que vous voudrez bien adoucir la peine de mon éloignement par les marques que vous pourrez me donner de vôtre affection, je vous les demande comme une chose qui ne peut nüire au détachement que me prescrit ma profession vous estes trop chretienne pour me distraire, et ce qui me vient de vous m'edifie, et m'engage a remercier N. S. de ce que dans un siecle, ou le monde est si corrompu il vous conserve des sentiments que luy seul vo^{s}. peut donner je le conjure de les augmenter et de vous benir dans toutes vos demarches, et tout ce qui vous appartient apprenez moy je vous prie Madame, des nouvelles de votre santé de celle de Monsieur vôtre Epoux, et en particulier ce que deviennent vos chers enfants, je les recommande beaucoup a Dieu, j'espere qu'il les sanctifiera, et que la bonne éducation qu'ils reçoivent de vous, leur attirera un grand nombre de graces auxquelles ils ils seront fidèlles, je m'interesse tout singulierement en ce qui touche M^{lle} Manon votre ainée (2) je luy souhaite un heureux etablissement, dans l'etat ou Dieu l'appelle, car c'est le plus sur moyen po^{r} se sauver et il faut souvent le prier de nous éclairer la dessus quand on est ou Dieu nous veut, on y supporte bien des peines qui deviennent douces, par l'assurance ou on est que c'est la providence qui les envoye, et qu'elle les accompagne de grandes grâces, pour les couronner, j'epprouve tous les jours la solide consolation que l'on goûte, quand on a suivi son appel parceque les petites contradictions qui me sont arrivées assez fréquemment et sur toute sorte de sujets, n'ont jamais pu ôter de mon ame, un fond de paix que je prise plus que tous les succes, et les applaudissements du monde entier

Il faut un peu vous dire de nos nouvelles ma chere amie quoyque je n'aye rien de trop curieux a vous mander, nous avons été accablées de malades toute l'année, la petite verole a couru dans toute la Colonie il en est mort un nombre prodigieux de sauvages, il y a parmi eux des nations presque detruites, les françois l'ont eüe aussy, et on

(1) Marie Le Roy, décédée le 29 avril 1732.
(2) Marie-Catherine Hecquet, née le 12 janvier 1714.

NOVA FRANCIA - Volume 3, nos 1-6, 1927-1928

compte dans les villes de Quebec et de Montreal, plus de 700 personnes mortes nôtre hopital en a été si rempli que no^{s} avions doublé les lits pour en soulager davantage et qu'a peine pouvions nous passer dans nos sales, tout le monde vouloit venir chez nous parce qu'on y mourroit peu, en effet de plus de 500 dont nous avons eu soin, il n'en est mort que 17, c'est comme vous voyez Madame un grand surcroit d'embaras et de dépence, on s'étonnoit de ce que nous pouvions supporter tant de fatigues, et il faut convenir que nos R^{ses} ont exercé l'hospitalité avec beaucoup de ferveur, Dieu veuille benir une Maison ou ses membres sont soulagez avec tant d'empressement, en nous donnant une augmentation de vertu, c'est la plus avantageuse recompence qu'on puisse recevoir en ce monde, ce chaos n'a pas été fini, que le vaisseau du Roy est arrivé chargé de 200 malades, il a falu recommencer, c'est ainsy que ce passe nôtre pauvre vie, dans un mouvement qui me fait aspirer au repos éternel, je vois bien qu'on n'en doit attendre que la

La santé de ma sœur est très foible et ne promets pas une longue vie il faudra encore que je la voye partir (1), et que reste la derniere comme la plus coupable, mon jeune frere (2) passe en france pour se procurer de l'employ, il n'est point fixe je ne scay ce que la providence luy garde nous sommes dans un siecle ou je craind tout, car la corruption est a son comble, nous voyons des choses pitoyables, on no^{s} en mande de semblables je croy que nous ne sommes proche du jugement dernier, car les predictions de N .S. s'accomplissent tous les jours, la charité est refroidie et il reste bien peu de foy dans le monde, tâchons Madame d'en conserver assez pour profiter des évènements qui peuvent contribuer a nôtre sanctification et pour nous tenir bien unies a celuy qui seul nous doit sauver, pensez je vous prie ma très chere amie a me dedomager l'année prochaine, permettez moi d'assurer de mes respects M^{r} hecquet, Mons. et M^{e} homassel, et de saluer tous vos aimables enfans, particulièrement ma chere manon que j'aime comme une autre vous même je suis avec la plus constante amitié et le plus profond respect.

(1) Sœur Thérèse de l'Enfant-Jésus s'éteindra le 13 février 1745; Sœur Marie-Andrée Duplessis de Sainte-Hélène lui survivra jusqu'au 23 janvier 1760.
(2) Charles-Denis Regnard Duplessis, né le 22 janvier 1704.

Site Internet : Archiv-Histo.com

Madame et très chere amie,

Votre tres humble et tres
obeïssante servante,
S^r Duplessis de S^te helene, sup^re j

de l'hôtel Dieu de Quebec ce 18^e 8^bre 1733.

je vous envoye du Capilaire ma s^r vous honore et vous estime autant que je vous aime, je voudrois pouvoir mieux vous le prouver n'en doutez point.

[au dos] A Madame
Madame Hecquet de la Cloche
A Abbeville

†

16 8^bre 1734

Madame et très chère amie,

Je me console de ma perte passée, puisque je reçois le double cette année, c'est a dire deux de vos chères lettres, dans lesquelles je reconnois toujours vôtre bon cœur et vos bonnes manières, je ne scay si je dois ou si je puis vous dire en vérité que la continuation de vos amitiés augmente la mienne, car je la croy a un degré assez fort, pour rester a ce point, mais je puis vous assurer ma très chère amie qu'elle est des plus sincère et des plus tendre, ne pouvant m'intéresser plus que je fais dans tout ce qui vous regarde, je ressens vivement les inquiétudes que vous causent les fréquentes et presque continuelles maladies d'un Epoux que vous aimez avec tant de raison, et d'un père qui n'a que vous et qui chéri infiniment, je vous vois dans les plus accablants travaux de l'hospitalité, et j'admire que dans tous ces embaras d'esprit et de corps, vous ne perdiez rien de vos dispositions toutes chretiennes, c'est en effet Madame, le meilleur moyen de se soutenir dans les traverses de la vie, rien ne les peut si bien adoucir, que de les recevoir de la main de Dieu, et d'envisager en tout l'ordre de la providence pour s'y soumettre avec résignation je ne mesure point mes croix aux votres, quoy que grace au seigneur je n'en manque point, mais j'ay cet avantage qu'aussy tot que je les regarde dans ce beau jour, elles me deviennent aimables et légères ne doutez point ma chère amie que je ne demande ardemment a N. S. qu'il vous secoure dans toutes vos peines, et

qu'il prenne soin d'une famille que vous luy avez offerte un million de fois je vous sçay très bon gré de vouloir allier Melles. vos chères filles a des hommes vertueux, on ne regarde aujourd'huy qu'au bien, les mœurs sont comptez pour rien, quand la fortune paroit brillante mais quel malheur pour une jeune vierge d'être livrée a des gens qui sont si indignes d'elle, quelle espérance de faire son salut en se liant avec des impies, il est impossible que Dieu ne bénisse pas vos intentions, et qu'il ne procure pas a ces aimabes enfants d'heureux établissements, quelques foibles que soient mes prières elles doivent bien compter y avoir grande part, ainsy qu'a ma tendresse qui leur est acquise a plusieurs titres, que Melle Manon en ait icy des assurances particulière, je ne puis rien oublier de ce qui touche une si chère amie.

Il faut vous dire quelque chose du Canada païs de croix et de souffrances, la ville de Montréal (1) a encore été affligée d'incendie comme en 1719. a l'exception qu'il y eut autrefois près de cent maisons brulées et que cette année il n'y en a que 49 mais des mieux bâties et des plus riches, il y en a qui tous seuls ont perdu plus de 50000^11. l'hotel Dieu dont les R^ses ne sont pas de nôtre ordre (2) a été envelopé dans cet accident, ces pauvres filles n'ont presque rien sauvé, tout ce qu'on a pû faire fut de tirer les malades des sales et en fort peu de temps, car le feu ne dura pas plus d'une heure et demye, on a mis les R^ses dans une maison d'emprunt (3), elles vont par un chemin couvert à une petite chapelle de la S^te Vierge qui leur sert d'église mais elles sont obligées de traverser la ruë pour aller servir les malades dans une maison de loüage ou on a pratiqué une sale, elles ont supporté cette affliction avec beaucoup de vertu, on espère que la cour leur aidera a se retablir, les habitants de la campagne se sont portés a lenvi a les aider a se rétablir en leur apportant des poutres, des solivaux, des planches, &^c. C'est une neigresse (4) qui par malice a

(1) Allusion à l'incendie du 10 avril 1734, qui rasa 46 maisons ainsi que le couvent de l'Hôtel-Dieu.

(2) Les Hospitalières de Saint-Joseph, venues de la Flèche, qui avaient soin de l'Hôtel Dieu de Montréal, fondé, par Jeanne Mance, en 1659.

(3) Chez M. de Montigny, à côté de la chapelle Bon Secours.

(4) Maire Angélique, négresse, esclave Panis au service de dame François Poulin, femme du sieur de Francheville, marchand, qui par vengeance, mit le feu à la maison de sa maîtresse vers sept heures du soir. Elle fut soumise à la ques-

Site Internet : Archiv-Histo.com

mis le feu chez une dame sa maitresse, qui a causé tous ces malheurs elle a été accusée et convaincuë de ce crime et condamnée a être penduë, puis brulée apres sa mort, elle a été executée a Montreal apres avoir d'elle même demandé bien des pardons publiquement avec de grandes marques de douleur, elle est morte dans de fort bonnes dispositions

Mon jeune frere etoit passé en france l'année derniere, il est de retour depuis peu, il est arrivé dans le vaisseau du Roy qui etoit chargé de 150 malades, nous n'avons pû les recevoir tous, on a loüé un endroit pour loger les moins malades et les convalescents, presque tous les passagers ont étez frappez de ces mauvaises fievre, mon frere les a eüe, quelque jours apres avoir debarqué, il est gueri Dieu mercy, j'aurois eû beaucoup de joye s'il avoit pû avoir l'honneur de vous voir ma tres chere amie, il est extrêmement enjoué et nos Dames de Canada ne se lassent point de luy entendre raconter, tout ce quil s'avise de leur dire, il nous paroit content de son voyage il a été voir mon frere le Jesuite a Arras, ou on la tres bien reçu et il a plû assez a toutes les personnes qui l'ont vû, il avoit meme avec luy un petit sauvage plein d'esprit qu'il a achetté il y a quelques années, cela la beaucoup diverti, et il luy a donné des scenes fort agréables par ses petites saillies surprenantes

Je croy ma tres chere amie que vous pouvez vous souvenir de M^r^ Sarrasin (1) medecin en ce pais, fort habile homme, que vous avez vû autrefois il est mort depuis peu fort regretté et nous laisse à la mercy de quelques chirurgiens qui ne sçavent que penser des playes, on demande fortement un medecin.

La santé de ma s^r^ est toujours bien félée cependant elle agit beaucoup, et je croy que l'action contribue a la soutenir, nous avons grace a Dieu les mêmes inclinations, quoyque de naturel tres different, car elle est extremement vive, et moy fort tranquille cela ne laisse pas quelquefois de nous éxercer, mais sans blesser nôtre union, elle vous

---

tion, condamnée à avoir le poing coupé et à être brûlée vive. La sentence fut modifiée par le Conseil Supérieur, l'esclave fut pendue et brûlée, Edouard Richard, dans le *Supplément du Rapport sur les Archives Canadiennes*, 1899, p. 138 dit qu'un complice Claude Thibault, « fut condamné à la même peine par coutumace ».

(1) Michel Sarrazin, décédé le 8 septembre 1734. (Voir la note 2 de *Nova Francia*, II^e^ année, N° 2, p. 75).

NOVA FRANCIA - Volume 3, nos 1-6, 1927-1928

aime et vous estime presqu'autant que moy, je dis presque, parce que je veux l'emporter sur elle, en ce point, et vous prier d'être persuadée que je suis plus que personne avec une tendre amitié et un profond respect

Madame et tres chere amie

Votre tres humble et tres obeissante servante

S^r^ Duplessis de S^te^ Helene sup^re^ i.

de l'hotel Dieu de Quebec ce 16^e^ 8^bre^ 1734.

Mille remerciements a M^r^ homassel de l'honneur de son souvenir et a M^r^ votre Epoux, je les assure de mes tres humbles respects et leur souhaite une bonne santé

†

17 8^bre^ 1735

Madame et très chère amie,

Ce n'est pas a vous a qui je dois faire des reproches quand vos cheres lettres ne viennent pas jusqu'à moy mais a M^r^ et a M^e^ Demus, qui no^s^ envoye nos commissions sans vous avertir, et qui par là, me prive d'une de mes plus douces consolations, je n'ay absolument rien appris de vous cette année ma chère amie, et je ne suis pas peu inquiète, sçachant que Monsieur vôtre Epoux etoit tout malade vous me ferez bien plaisir de m'en dire des nouvelles, je sçay vôtre exactitude a m'écrire, c'est pourquoy je regrette vos aimables lettres quand je ne les reçois pas, et je ne soubçonne point vôtre bon cœur de changement ou d'indiférence, je prie N. S. avec toute l'affection et l'ardeur dont je suis capable de combler toute vôtre chère famille de ses graces, je chéris tous vos enfans a un point qu'il n'est aucun bien que je ne leur souhaite je demande sur tout l'heureux établissement de M^elles^ vos filles selon les desseins que Dieu a sur elles, qui doivent faire la regle de nos choix, j'espère que la divine providence en prendra un soin particulier, vû qu'en naissant ils luy ont offerts, par une mère des plus chrétienne, vous m'avez déjà mandé, ma chère amie, que vous aviez un fils marié a Amiens, j'apprend que mon frère le père Duplessis y va faire des missions, je vous prie d'informer M^r^ vôtre fils de l'étroite liaison qui est entre nous, afin qu'il fasse connoisance avec mon frère, dont on no^s^ écrit beaucoup de

Site Internet : Archiv-Histo.com

bien, c'est un homme plein de zèle dont Dieu béni les travaux abondamment, nous n'en avons point eû de lettre cette année, ce que j'ay peine à luy pardonner.

Ma Sr de l'enfant Jésus est fort incommodée elle a craché le sang presque tout l'été, avec une foiblesse extrême, elle est mieux depuis quelques jours, mais c'est une santé si felée, que je ne puis croire qu'elle vive longtemps, Dieu me réserve cette croix, on m'a prédit que j'enterrerois toute ma famille, je me porte mieux que jamais, quoyque je ne sois pas exemte de beaucoup de peine, le fardeau dont je suis chargée en traine toujours quantité après soy, pourvu quelles servent a ma sanctification, et a celles des autres. j'en suis contente mais ma crainte la plus ordinaire, est d'aprehender de mettre obstacle au bien d'autruy, que je ne procure que foiblement quoyque je le désire beaucoup.

Mgr notre Evêque (1) qui vint de france (2) il y a un an, y repasse cette année (3) parce que Mr levêque de limoge (4) a fait saisir tous les revenus de l'abbaye de Benevent (5) anexée a l'evêche de Québec qui par la se trouve aujourd'huy sans rente, il faut esperer que le Roy remediera a cela, il a déjà por premier dedomagemt donné une gratification de mille ecus a Mgr. on ne sçay s'il reviendra en Canada, il parle d'une maniàre à faire croire qu'il a d'autres vues, nous nous recommandons a Dieu qui voit ce qu'il nous faut, et qui a le pouvoir de faire tout ce qu'il veut Mgr nous a fait assez d'honêtetés quoiqu'on ne l'accuse pas d'aimer trop les Comtés, il vient de nous faire present d'un tableau sans prix (6) qu'il a rapporté de Rome, c'est une nativité de N. S. qui est admirablement belle.

(1) Mgr Pierre Herman Dosquet, né au diocèse de Liège le 4 mars 1691, entré à Saint-Sulpice en 1714 ou 1715, envoyé à Montréal en 1721, retourné en France en 1723. Passé au Séminaire des Missions Etrangères, dont il fut un des Directeurs. Procureur des Missions à Rome. Vicaire Apostolique des Indes. Reçut la consécration épiscopale le jour de Noël de 1725; coadjuteur de Mgr de Mornay de 1729 à 1733. Evêque de Québec de 1733 à 1739. Mort à Paris le 4 mars 1777. Mgr Dosquet dota en 1761 le séminaire du Saint-Esprit, de Paris, de la propriété de Sarcelles, près Pontoise, qui représentait 3.000 livres de revenu.

(2) A bord du « *Rubis* », que commandait M. de Chaon, qui arriva à Québec le 16 août 1734.

(3) Mgr Dosquet, s'embarqua sur le « *Héros* », commandé par M. de Forant, le 19 octobre.

(4) Mgr Henri-Ignace de Brancas, consacré évêque de Limoges en 1715, mort en 1760.

(5) Abbaye de l'ordre des Augustins, au diocèse de Limoges, que le roi avait, par Brevet du 1er Novembre 1695 « unie à perpétuité à l'Evêché de Québec ».

NOVA FRANCIA - Volume 3, nos 1-6, 1927-1928

Vous me permettrez s'il vos plait ma très chère amie d'assurer de mes respects Mr homassel et Me son Epouse, Mr hecquet a qui je souhaite une parfaite santé, et de saluer tous vos chers enfans, particulierement Mlle Manon, je les loge tous dans mon cœur et vous Madame plus que personne, soyez en aussy persuadée que de la sincérite avec laquelle je suis très respectueusement;

Madame et très chère amie,

votre très humble et très
obeissante servante (1),

Sr Duplessis de Ste Supre. j.

de l'Hotel Dieu de Quebec ce 17e 8bre 1735.

[au dos]. A Madame Madame Hecquet de la Cloche. A Abbeville.

†

Monsieur

Plus nous recevons de marque de vos bontez, plus ma reconnoissance augmente, et je suis plus charmée que jamais du soin que vous voulez bien prendre de nos affaires, de l'affection avec laquelle vous les faites, et de l'attention que vous donnez a tout ce qui nous regarde, je ne puis assez vous en remercier Monsieur car il est si rare de trouver des personnes qui vueillent s'interesser pour des absents, que j'admire vôtre charité je veux donc avoir l'honneur de répondre amplement a vôtre grande lettre par celle-cy, je compte vous en écrire une plus succinte a la fin de l'automne, pour vous donner seulement avis de ce [que] nous tirerons sur vous Monsieur et de ce qui surviendra pour lors

(6) *de la page précédente.*

(6) Mgr Dosquet, avant son départ pour l'Europe, avait fait don aux Religieuses de l'Hôtel-Dieu « d'un tableau de grande valeur qu'il avait apporté d'Ita« lie dans un voyage précédent. Il lui avait fallu une permission d'un cardinal « pour le faire sortir de Rome, parce qu'on ne laissait pas alors passer des « pièces d'une telle beauté dans d'autres Etats. C'est une nuit de Noël du fameux « Stella qu'on peut voir aujourd'hui dans la sacristie de l'Eglise conventuelle ». (Abbé H.-R. Casgrain. — *Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec.* Québec, 1878, p. 382).

(1) Cette lettre était scellée d'un cachet de cire rouge portant empreinte d'un saint évêque tenant en sa main droite une crosse et en sa gauche un cœur surmonté de trois clous.

Site Internet : Archiv-Histo.com

Je commence par vous dire que nous avons reçu très exactement et fort bien conditionné, tout ce que vous avez pris la peine de nous envoyer tant dans le balot du feu cher frère hubert, que par celuy de Monseigneur nous avons trouvé l'ornement fort propre, et plus beau que nous ne nous attendions, c'est une chose que no^{s} vous pardonnons aisement Monsieur, nous ne le mettrons pas a tous les jours comme nous l'avions destiné, nous en avons d'autres qui luy sont bien inferieurs, et dans le fond nôtre sacristie est dans une pauvreté, dont nous avons souvent de la confusion, il n'y a que la propreté ordinaire aux R^{ses} qui nous soutient un peu, il faut pourtant vous dire en parlant de sacristie, que nous en avons fait bâtir une cette année, qui est assez bien prise, et riante elle a 19 pieds sur un sens, et 16 pieds sur l'autre, elle est comme un Palais en comparaison de celle que vous devez avoir vuë Monsieur qui n'avoit que 7 pieds et demy de large, nous avons aussy achevé nôtre clôture de muraille, et Dieu mercy nous voila en sureté et fort bien entourée, nous avons perdu beaucoup de terrain du côté du rampart auquel il a fallu donner 40 pieds de large dans les endroits les plus étroits, mais nos R^{ses} y ont consenti et ont mieux aimé avoir un espace plus petit et n'être plus exposées au pillage comme nous létions

Je vous remercie particulièrement du beau pupitre dont vous nous avez gratifiée, vous voulez donc Monsieur nous faire des présents, et vous vous déffendez d'en recevoir, nous ne pouvons point vous en faire, qui égale nôtre reconnoissance

Quoy que vous n'esperiez pas grande chose ny moy non plus de la dette de M^{r} de S^{t} felix, ne l'abandonnez pas s'il vous plait Monsieur peut-être qu'un coup favorable de la fortune engagera cet avanturier a nous restituer ce qu'il s'est fait prêter avec adresse, je ne vois gueres que le R^{d} pere hyacinte de la place Recolet et qui puisse vo^{s} l'indiquer.

Il faut être bon comme vous letes Monsieur, pour nous donner tant de mouvement pour nous procurer des remedes, c'est en effet un grand service que vous nous rendez, si vous pouvez obtenir de M^{r} le Comte Demuy, et de quelqu'autres, quelques paquets de pastilles des pauvres &c. car nous sommes chargées de la distribution des remedes

NOVA FRANCIA - Volume 3, nos 1-6, 1927-1928

pour les Curez de la Colonie, et les apoticaires a qui nous demandons des pastilles, nous repondent qu'ils ne sçavent ce que c'est et no^{s} envoyent des choses qui ne conviennent point pour garder, ou po^{r} porter loin si vous pouviez Monsieur nous faire une recepte de la Composition de ces pates ou pastilles purgatives, je vous serois fort obligée, ce que vous nous envoyerez par aumones de remedes diminuë notre depence et nous fait beaucoup de bien.

Pour la bulle d'indulgence, j'aimerois autant qu'elle fut a Rome qu'icy, parce qu'elle no^{s} est inutile, la Clause que j'avois demandée n'y étant pas, Mgr levêque (1) et ses grands vicaires (2), font des dificultés extrême pour les approuver, ainsy il faut nous en tenir a une seule indulgence dans nôtre Eglise chaque année mais vous me faite un vray plaisir Monsieur de m'assurer que vous allez prendre la peine de vous informer des indulgences accordées à l'ordre de S^{t} augustin dont en effet no^{s} devrions jouïr, et que vo^{s} aurez la bonté de me mander quel est l'usage sur ce point l'année prochaine, voila une suite de vôtre attention qui merite un million de remerciements, je vous avois parlé de reliques autrefois, et il me semble qu'ayant a Rome des habitudes et des connoissances il ne vous seroit pas dificile Monsieur de nous en procurer quelqu'unes de Considerables pour nôtre Eglise qui est fort nuë, nous vous aurions beaucoup d'obligation, nous ferions faire des châsses qui feroient un bel effet. Je vous adresse une liste des bulles d'indulgence qu'il faut renouveller, nous ayant été accordée po^{r} 10 ans en 1726, je vous prie Monsieur de faire en sorte que nous en ayons reponce l'an prochain, car nos devotions seroient derangées, je joindray à cette lettre un petit memoire qui exercera encore vôtre charité.

Plusieurs R^{ses} de cette Com^{té} me chargent de vous les recommander Monsieur la mere de S^{te} Madeleine (2) qui d'assistante est devenüe Maitresse des novices se souvient toujours de vous, ma S^{r} de S^{te} Genevieve (3) une Coté, qui se dit votre ancienne fille, vous prie de vous souvenir

---

(1) Mgr Dosquet.

(2) Louis Normant de Faradon, p. s. s., né à Nantes, en 1681, qui fut Supérieur à Montréal de 1732 à sa mort en 1759 et Jean Pierre de Miniac, p. s. s., né à Rennes. Arrivé au Canada en 1722.

(3) Voir note p. 163.

Site Internet : Archiv-Histo.com

d'elle dans vos prieres toutes sont fort reconnoissantes des peines que vous prenez pour nous mais j'y dois être plus sensible que personne.

Monseigneur nôtre Evêque (1) passe en france, et il se depoüille d'une maniere a faire douter s'il reviendra, sa foible santé pourroit bien luy faire prendre ce party, nous voila toujours surement pour deux ans sans Prelat, ce qui est fâcheux pour le Diocese et pour les Comtes, car on en souffre beaucoup, Mgr nous laisse Monsieur Ransonnet (2) por Supr cela nos dedomagera un peu de son absence, mais nos ne sommes pas sans crainte sur nôtre sort por l'avenir, toute ma ressource ordinaire en tout ce qui m'allarme, c'est d'envisager la volonté de Dieu, je trouve que c'est un lenitif qui adoucit tout, Continuez nous Monsieur vos bontez et me croyez avec autant de reconnoissance que de tres profond respect (3).

Monsieur

Votre tres humble et tres obeïssante Servante
Sr Marie André Duplessis de Ste helene
Supre j

[en marge au bas de la première page]. Monsieur de Montigny. P.

[en marge de la seconde page] notre petit memoire accompli ayez toujours la bonté Monsieur d'envoyer a Mr Bourgine tout ce que vous aurez à nous, car nous luy devons assez considerablement mille remerciements de vos soins permettez moy dassurer de mes respects Monsieur Tremblay (4).

[en marge de la dernière page] je vos prie Monsieur davoir la bonté d'envoyer aux Dames Carmelites de la ruë de grenelle la lettre de la mere Therese de Jesus carmelite à Chartre et le paquet de capilaire que je vos adresse pour elle.

(à suivre)

(1) Mgr Dosquet.

(2) Sylvestre-Michel-François Ransonnet, prêtre du diocèse de Liège, protonotaire apostolique, cousin de Mgr Dosquet.

(3) Cette lettre, non datée, mais portant d'une autre écriture, en tête, la date 1735, se trouve aux Archives du Séminaire des Missions Etrangères à Paris (Amérique, Canada, etc., 1687-1849. Vol. 344, ff. 283-286).

(4) Ancien missionnaire du Canada, directeur du Séminaire des Missions Etrangères, mort, âgé de 76 ans, le 9 juillet 1740.

NOVA FRANCIA - Volume 3, nos 1-6, 1927-1928

UN BRETON

SUPÉRIEUR DU SÉMINAIRE DE MONTRÉAL

« Quand M. Dollier de Casson, supérieur du Séminaire de Montréal, mourut, le 27 septembre 1701, son éloge funèbre fut prononcé par M. de Belmont, le nouveau supérieur. Un résumé de cet éloge, dû à la plume de M. Grandet, supérieur du Séminaire d'Angers, est conservé dans les Archives de Saint-Sulpice, à Paris. Nous le reproduisons, d'après la copie qu'a bien voulu nous adresser M. le chanoine Uzureau, directeur de l' « Anjou historique » :

« M. Dollier de Casson naquit en Basse-Bretagne en 1636 d'une famille illustre et distinguée par la noblesse et les belles actions de ses ancêtres. Il avait reçu de grands biens de la fortune et de la nature un bon esprit, d'excellents talents, une taille avantageuse et une force si extraordinaire qu'il portait deux hommes assis sur ses deux mains. Il quitta ses études pour suivre le parti des armes. Il fut fait capitaine de cavalerie. Il servit sous M. le Maréchal de Turenne et s'acquit de sa bravoure l'estime de ce grand général d'armée. Il se trouvait au feu comme le dernier de ses soldats, et il pensa plus d'une fois y perdre la vie. Un jour, étant campé devant une place qu'on assiégeait, il évita un boulet rouge prêt à lui frapper la tête, en laissant tomber son mouchoir par terre et se baissant pour le ramasser. Dieu, qui ne l'avait préservé de tant de dangers que pour en faire un vase d'élection, lui ouvrit les yeux sur l'aveuglement qui porte les gens de guerre à s'élever aux plus hautes charges militaires, toujours aux dépends de leur vie et souvent de leur salut. Il quitta les armes, reprit ses études, embrassa l'état ecclésiastique, entra au Séminaire de Saint-Sulpice à Paris et s'enrôla dans une autre milice, où il apprit en peu de temps, à combattre les ennemis de son salut, encore avec plus de coutume qu'il n'avait fait contre ceux de l'État.

« M. de Bretonvilliers, supérieur du Séminaire de Saint-Sulpice, voyant les grands progrès qu'il avait faits en peu de temps dans la science et la vertu, le jugea digne d'être envoyé au Canada pour être supérieur du Séminaire de Montréal, dépendant de celui de Saint-Sulpice. Il partit vers l'année 1666. A peine y fut-il arrivé, qu'il se consacra tout entier à cultiver cette vigne du Nouveau-Monde. D'abord il exerça son zèle vraiment apostolique à catéchiser les Algonquins,

Site Internet : Archiv-Histo.com

dont il apprit la langue. Il s'acquit l'estime de tous les Français et même des sauvages. Ces derniers l'aimaient et le craignaient tout ensemble, car quand quelqu' un d'eux venait auprès de lui pour l'interrompre dans ses prières, quoiqu'il fût à genoux, il le renversait par terre d'un coup de main. Ils admiraient sa force et disaient dans leur langue : *Voilà un homme !* Il se signala surtout dans l'entreprise qu'il fit pour aller découvrir les Illinois et porter les lumières de l'Évangile à ces pauvres peuples, qui demeuraient dans les ombres de la mort depuis tant de siècles. Il y fit une mission avec succès. Sa charité éclata dans le service qu'il rendit aux troupes françaises en qualité d'aumônier dans la guerre d'Agnie. Ce fut à peu près dans ce temps-là qu'il fit un acte de la charité la plus héroïque et digne d'une mémoire éternelle. Un soldat s'était enfoncé sous les glaces sur le lac Champlain et était près de se noyer ; le trou dans lequel il était tombé était de très difficile abord, les glaces étant faibles et fort rompues par les efforts que faisait ce soldat pour se sauver. Personne n'osait se commettre à un si grand péril pour l'en délivrer. M. Dollier seul, armé du signe de la Croix, lui tendit généreusement le bras, s'avançant sur le bord du précipice, et Dieu lui donna, comme par miracle, toute la force, la dextérité et la vitesse nécessaires pour le tirer de l'eau.

« Une autre fois, allant à la conquête des âmes des sauvages, il tomba lui-même dans la rivière du Saint-Laurent. Les glaces rompirent sous ses pieds, où étaient attachées des raquettes, instrument dont on se sert en Canada pour glisser sur la glace et qui fait faire plus de chemin en une heure qu'on n'en pourrait faire avec un cheval de poste en deux. Il demeura longtemps en cet état, combattant entre la vie et la mort, avant qu'on pût le secourir. Un froid extrême s'empara de presque tout son corps, ses bras seuls étendus soutenant sa tête hors de l'eau. Il fut sauvé, mais il contracta une maladie mortelle de cet accident : il eut une colique cruelle et presque continuelle, et de là il tomba dans l'hydropisie. Tous les remèdes qu'on put lui faire en Canada, pays très froid, ne firent qu'augmenter son mal. Les médecins jugèrent à propos qu'il revînt en France pour reprendre son air natal. Il arriva en Bretagne au milieu de l'année 1676, dans un habit fourré de peaux de martres. Les bons traitements qu'il reçut dans la famille, rétablirent peu à peu sa santé.

« Pour ne pas demeurer inutile dans la maison de sa sœur, mariée avec le baron de Bossac, homme de qualité et d'une grande piété, il s'appliqua à instruire un de ses neveux, âgé d'environ neuf ans, en qui il trouva de si heureuses dispositions à la science qu'en moins de deux ans il lui apprit le latin par une méthode particulière. Il lui enseigna même la philosophie, et le mit en état d'en soutenir les quatre

NOVA FRANCIA - Volume 3, nos 1-6, 1927-1928

parties sans président et de rendre sur-le-champs trois raisons de quelque question qu'on lui pût faire.

« M. Dollier, se portant mieux, crut que Dieu demandait de lui qu'il retournât au Canada pour y sacrifier de nouveau sa santé à son service. Il proposa ce dessein à M. Tronson, alors supérieur du Séminaire de Saint-Sulpice, son directeur, qui eut cette proposition d'autant plus agréable qu'il était actuellement en peine pour trouver un sujet propre à être supérieur du Séminaire de Montréal. Il lui répondit, avec la sagesse dont il était rempli, qu'il ne voyait d'obstacle à l'exécution de ce projet que la faiblesse de sa santé, et il le priait de faire un voyage à Paris pour en conférer ensemble.

« Il partit de Basse-Bretagne vers le milieu de l'année 1678 et, afin que ses parents ne se défiassent de rien, il leur proposa de mener son neveu à l'Académie à Paris. Ce prétexte leur fut fort agréable. Il passa par Angers pour voir une de ses sœurs, supérieure du Calvaire de cette ville, qui avait un mérite infini et excellait en esprit et en piété, et pour y conduire une nièce, sœur du jeune enfant, qui voulait être aussi religieuse au même lieu. Ce fut cette religieuse qui me donna alors (*c'est Grandet qui parle*) la connaissance de ce cher frère, avec lequel j'ai toujours depuis entretenu un commerce de lettres et de prières.

« Lorsqu'il fut arrivé à Paris et qu'il eut placé ce cher neveu dont la séparation lui coûta beaucoup parce qu'il l'aimait tendrement, sa parfaite convalescence fut une preuve certaine pour M. Tronson et pour lui que Dieu voulait qu'il retournât au Canada. Il se disposa donc à faire ce pénible voyage. Les préparatifs ne purent pas être si secrets que les parents n'en eussent connaissance. Ils tentèrent toutes sortes de voies pour l'empêcher de partir. Les intérêts de leur famille, son âge déjà fort avancé, ses infirmités passées et actuelles, tout fut employé comme des motifs pressants pour le faire changer d'avis. Mais tout fut inutile. J'en écrivis même à M. Tronson, de la part de sa sœur religieuse ; il me répondit que ce serait en vain que sa famille s'opposerait à son voyage, parce qu'il avait des preuves assurées que Dieu le demandait de lui.

« Il arriva à Montréal vers la fin de septembre de l'année 1678, où il reprit possession de son ancienne supériorité (1), au grand contentement de tous ses confrères, de tous les Français et même des sauvages, qui l'avaient beaucoup regretté. Sa vie ne fut plus qu'un tissu de travaux apostoliques, d'actions héroïques, de libéralités envers les pauvres, d'exemples de piété et de zèle ; car sa charité a fait qu'il s'est jeté à travers les épées nues de ceux qui se battaient en duel sans crainte d'en être percé pour les séparer. Sa libéralité l'a souvent

(1) Il avait été Supérieur du Séminaire de Montréal depuis 1617 jusqu'en 1674.

Site Internet : Archiv-Histo.com

obligé à distribuer aux pauvres soldats tous ses vivres et tous les blés du Séminaire, et de se voir après cela réduit, avec ses confrères, à la gamelle et à ne manger que des pois. Il n'est pas concevable comment ce charitable père des pauvres s'est comporté daus le temps des famines générales et des disettes particulières. Il donnait tout ; il ne se réservait rien ; il se fût bien donné lui-même.

« Quelque temps avant sa mort, il apprit la nouvelle la plus affligeante pour lui, qui était que le baron de Bossac, son beau-frère, avait été assassiné, et sa sœur, pour venger sa mort en justice, avait presque perdu tout son bien, ayant été obligée de poursuivre sa cause en plusieurs tribunaux, où ses parties, très puissantes, l'avaient traduite. Épuisée de santé encore plus que de biens, elle avait été obligée de confier la sollicitation de ce procès à une de ses filles qui, à l'âge de 15 ans, fut demander justice au Roi, le suppliant de désigner des commissaires qui prissent connaissance d'une injustice si criante. Elle les obtint et, nonobstant le crédit et l'adresse de ses parties, elle fit rendre un arrêt favorable. Mais s'étant mise en arbitrage entre les mains de gens puissants pour des dédommagements et les frais du procès, ils la condamnèrent à 20.000 livres de restitution envers les assassins. C'était une partie des grandes sommes d'argent qu'ils lui avaient fait coûter injustement.

« M. Dollier a beaucoup souffert lui-même pour la justice, car, comme toute l'île de Montréal, que M. de Bretonvilliers avait achetée, appartenait alors au Séminaire, il a souvent eu des démêlées avec des officiers ; mais il ne s'est jamais vengé que par des bienfaits redoublés et une douceur inaltérable. Il y eut peu de personnes en Canada qui ne voulussent éprouver la sagesse de sa direction et la charité de ses conseils ou de ses bons offices. Il se faisait tout à tous, ainsi que dit saint Paul, pour les gagner tous à Jésus-Christ. Il semblait être infirme avec les malades, pour leur procurer les remèdes nécessaires à leur santé, et il brûlait d'un zèle ardent avec le saint apôtre pour détruire les scandales. Enfin, consumé des travaux et des fatigues que lui avait attirés son zèle, il mourut au Séminaire de Montréal, le 27 septembre 1701, plein de mérites et de bonnes œuvres.

« Son caractère particulier fut de rendre la vertu aimable. Sa grâce était de gagner les cœurs et de les attirer à Dieu. Il s'est acquis une estime générale et un crédit universel dans tout le Canada par un abord accueillant, par des manières honnêtes, prévenantes et polies, et par une conversation facile et pleine de bonté. Tout cela était soutenu par un air de qualité et les avantages d'une mine, d'un port et d'une prestance qui, sans fard et sans affectation, lui conciliaient les cœurs et lui acquéraient une autorité imposante, sans qu'on s'en pût défendre.

QUESTIONS et RÉPONSES

La rubrique « Questions et Réponses » est ouverte à tous.

Les « Questions et Réponses » sont insérées dans le but de renseigner les *chercheurs* et les *curieux*.

QUESTIONS

CHARREST, A LOCHES (INDRE-ET-LOIRE) EN 1791. — En 1791, le 19 février, « Étienne Charrest, ancien « seigneur de la côte de Lauzon et « pointe de Lévis, chevalier de L'ordre « royal et militaire de Saint-Louis, « demeurant à Loches, a déposé étude « dud. Me Penherard [notaire royal] un « Ecrit en deux Rolles de grand papier « contenant quinze actes Extraits des « registres de Mariages, Baptêmes, et « Sépultures de la paroisse de Québec « en Canada, certifiés véritables et « conformes aux originaux par Mre « Richer Curé de Québec le cinq juillet « mil sept cent Soixante cinq... ». De cette liasse de documents était extrait le 26 février 1791, l'acte de baptême de Marie-Catherine Trottier, née à Québec le 23 octobre 1727 de « Pierre Trottier « des aumiers marchand de cette ville « et de demoiselle Marguerite Cheron « de cette paroisse, Le Parrain a été le « sieur Charles Chéron, et la Maraine « Marie Catherine Munbrun... ».

Nous savons, par Tanguay, (Vol. VII. p. 356) que Marie-Catherine Trottier fut mariée à Lévis, le 22 octobre 1742, à Etienne Charest, que ce dernier, fils d'Etienne et d'Anne-Thérèse Duroy, naquit en 1717 et qu'il était marchand et troisième seigneur de Lauzon.

Il nous serait agréable, pour compléter les notes qui accompagnent déjà ce manuscrit de notre collection, d'avoir sur Etienne Charest des renseignements plus complets que ceux déjà connus tant par les ouvrages canadiens que par ce qu'en a dit M. de Roquebrune dans *Nova Francia*.

DE CARBONNIÈRES.

LOUCHOT. — Le Capitaine Louchot s'est distingué (1757-1759) à Niagara, à la Présentation et ailleurs. On l'a dit originaire de Grenoble. Nul historien canadien n'a jusqu'ici indiqué son prénom. Quelqu'un en ferait-il la trouvaille ?

Rd P. L. LE JEUNE.

POULLETIER, DIT POULLET, SOLDAT A MONTRÉAL EN 1757. — Dans un registre qui a pour titre : « Montréal 1740-1742 » dont le premier feuillet porte : « Registre de recette et dépense « faite par M. Abel Lorieül de Flacourt, « prêtre Directeur du Séminaire de « St Sulpice pour le Séminaire de *Vil-* « *lemarie* à [ces deux mots rayés dans « le texte] Montréal en Canada », re- « gistre qui se trouve aux Archives « Nationales (Carton H5 3263) on « lit : « Depuis l'arrêté du 26 février « 1757 jay recu :..... Mars 31. Recu « Soixante livres de Me Poullet pour « Poulletier dit Poullet son fils soldat « dans le régiment de Ligneri à « Montréal. Jecris à M. Mongolfier de « vouloir bien paier cette somme dont « je nay point donné de billet ».

Je serais désireux d'avoir quelques renseignements sur ce Poulletier. Un lecteur de *Nova Francia* pourrait-il m'en fournir ?...

A.-E. BOUCHER.

JOLICŒUR, SOLDAT DE LA COMPAGNIE DE PUISAN, AU RÉGIMENT DE BÉARN. — Dans mes notes du Régiment de Béarn existe une fiche sur un nommé Martin S..... dit *Jolicœur* qui fut de la Compagnie de M. de Puisan et blessé à la bataille de Québec en 1760. Pourrait-on me donner le vrai nom de ce *Jolicœur* et quelques informations sur sa personne ?

DE SAINTE FOY.

ROUVILLE (M. DE). — On lisait dans le journal le « Temps » daté du dimanche 8 janvier dernier : « En répa- « rant, Grande-Rue, à Dieppe, l'an- « cienne maison de M. Clavier, pharma- « cien, les ouvriers ont trouvé, dans le « sous-sol, au niveau des premières « fondations de ce très vieil immeuble, « les débris d'une cloche en bronze « datant vraisemblablement du sei- « zième siècle et une cloche de moindre « dimension que, malheureusement, « les coups ont morcelée.

Site Internet : Archiv-Histo.com

« La couche de vert-de-gris dont ces « débris sont couverts ne permet pas « de les identifier, mais leur âge est « vénérable.

« Les plus anciens plans de Dieppe « n'indiquent pas qu'un monastère « quelconque fût situé sur cet empla- « cement. L'hôtel de ville de cette « époque s'élevait 22-24, plate Natio- « nale, et Grande-Rue, 17 à 21. D'où « proviennent ces cloches qui ont, « sans doute, sonné bien des alarmes, « y compris celle du bombardement « de 1694 ? Celle de l'hôtel de ville a « été cédée en 1703 à M. de Rouville. « Ce n'est donc pas la cloche retrou- « vée ». Un des « Amys de Dieppe » pourrait-il donner quelques renseigne- ments sur ce M. de Rouville.

JEAN DU TRIADOU.

PRINCE MAURE TRANSPORTÉ A LA LOUISIANE ET RENDU A LA LIBERTÉ APRÈS TRENTE-NEUF ANS DE SERVITUDE. — Au moment où je mets ordre à quelques documents sur la Louisiane, je trouve une note concernant un Maure qui aurait été transporté en Louisiane. Abdoul Rahaman, d'origine royale, fut amené en Louisiane en 1788, y vécut en esclave, conservant le respect des usages musulmans. Où pourrais-je avoir des renseignements sur ce personnage ?

J. LA LIBERTÉ, DE BOSTON.

BELLENGER (JOS. M.). – Une lettre datée de « Longue Pointe 8 Juin 1854 » écrite à une personne qui n'est désignée que par cette phrase « comme il « est question que vous vous occupez à « prendre des notes sur le Canada, cela « nous fait espérer que nous aurons une « histoire véridique et chrétienne, de « notre infortuné pays, que des histo- « riens moitié chrétiens moitié athées « [sic], ont si maltraité ; en laissant « surtout exhaler leur haine et leurs « diatribes contre le clergé... » Je serais heureux d'avoir, sur ce prêtre canadien, Jos. M. Bellenger, qui donne, en cette lettre, de curieux renseignements sur l'origine des mots Québec et Mississipi, quelques détails.

A.-L. L.

RÉPONSES

UN FILS DU DUC DE GESVRES ENVOYÉ AU CANADA AU XVII[e] SIÈCLE. (Vol. II. N° 2. p. 92). — A cette question posée par M. je répondrai dans un prochain numéro de *Nova Francia*. Il importe de dire, de suite, comme je l'ai fait lors d'une récente réunion du Comité des *Sources et Recherches* de la *Société d'Histoire du Canada*, que c'est un *protégé* du duc de Gesvres, parent de plusieurs officiers de son régiment, qui fut envoyé *d'office* en Nouvelle-France, qui s'y maria et qui obtint du roi — malgré ce qu'en avançait M. — de revenir régler ses affaires en France.

A.-L. L.

DÉCOUVERTE DE L'ACADIE AU XIII[e] SIÈCLE. (Vol. III, N° 1, p. 63). — C'est au prêtre Adalbrandr Helgasson que Ch. Ozanam attribue la découverte de l'Acadie au XIII[e] siècle. Nous croyons pouvoir faire réponse à la question posée par le R. P. M.....e, en signalant que Rafn dans son ouvrage intitulé : *Antiquitates Americanæ* a rappelé que dès le XI[e] siècle il existait une colonie scandinave au Groënland, que en 1408 le passage suivi par les flotilles scandinaves pour aller en Groënland, par l'Islande, fut bloqué par les glaces, les scandinaves firent des découvertes et fondèrent des établissements plus bas encore, à Terre-Neuve, en Nouvelle-Écosse, à l'île de Nantucket. La carte dressée par Rafn signale ces découvertes des Européens du X[e] au XIV[e] siècle.

....Fr. O. J... cap.

BRETAGNE

Cours de vacances pour les Étudiants étrangers

Nous avons reçu de l'Université de Rennes un prospectus annonçant *l'ouverture des cours* pour les Étudiants étrangers, au *17 juillet prochain*. Les cours qui dureront jusqu'au 31 août auront lieu à *Saint-Servan*, à 15 minutes de Paramé et de Dinard.

Nous engageons fortement nos lecteurs Canadiens et Américains qui désireraient venir en France l'été prochain, à écrire à l'OFFICE DES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS, Université de Rennes, Place Hoche, Rennes (Ille-et-Vilaine) France.

LIVRES et REVUES

Le Centenaire de Jules Verne

FAMILLE SANS NOM

Il n'est personne qui ne se souvienne d'avoir vécu des heures passionnantes grâce à Jules Verne. Et parmi les livres de ce romancier si fécond, *Famille Sans-Nom* n'est pas un des moins caractéristiques. Ce roman a le grand avantage de faire connaître notre pays sous un jour favorable. Bien supérieur en cela à cette *Maria Chapdelaine* à quoi nous devrons longtemps une réputation d'hommes des bois, il garde encore sur le livre de Louis Hémon la supériorité d'un style correct et d'une langue sans fautes.

Jules Verne avait choisi dans l'histoire du Canada un des épisodes les plus propres à inspirer un romancier : 1837 et la Rébellion. Il est bizarre que cette date et ces événements de 37 n'aient pas valu au Canada plus d'œuvres romanesques par des canadiens. Dans tous les pays, les grande dates de Révolution et de Rébellion ont inspiré la littérature nationale. En France, 93 est le titre de l'un des plus célèbres romans de Victor Hugo, et la Révolution a inspiré toute une bibliothèque qui de Jocelyn de Lamartine, aux Chouans de Balzac, renferme des chefs-d'œuvre. La Littérature anglaise compte dans sir Walter Scott le grand romancier des guerres d'Ecosse au temps du prétendant Charles Edouard Stuart. L'histoire recréée par les grands écrivains a beaucoup de charme. On la trouve palpitante de toute la vie qui manque un peu trop parfois à l'histoire écrite par les érudits.

Il est peu de romans historiques dans la littérature canadienne. Le meilleur est certainement celui de Philippe Aubert de Gaspé : les *Anciens Canadiens*, roman mal composé mais écrit délicieusement. Nommons encore *les Fiancés de 1812*, de Joseph Doutre, *Les Bastonnais*, de John Lespérance et les récits d'histoire romancée de Joseph Marmette. C'est assez pauvre pour une littérature qui eut pu s'inspirer de tant d'épisodes pittoresques.

Jules Verne dans *Famille sans nom* a suivi l'histoire avec une grande liberté comme il le devait. Ses personnages ne sont pas toujours très canadiens et l'atmosphère ne l'est guère. On sent qu'il s'était renseigné consciencieusement dans les livres. On pourrait dépister facilement ses sources. Il a lu le livre de L. O. David : *Les Patriotes de 37* puisqu'il nomme cet ouvrage à la fin de son roman. Je pense qu'il lut également *les Anciens Canadiens* : la description de

Site Internet : Archiv-Histo.com

son souper chez le fermier Thomas Harcher a quelques traits qui rappellent le souper au manoir d'Haberville. Et c'est là l'erreur, car Gaspé qui écrivit son livre dans les années 1860 racontait ses souvenirs, ceux de ses parents et décrivait les mœurs des Canadiens de 1759. En s'inspirant de ce livre pour portraire les mœurs canadiennes de 1837, Jules Verne commettait donc un grave anachronisme. De plus, c'étaient des milieux fort différents que la ferme de Thomas Harcher, et le manoir seigneurial d'Haberville.

Il n'importe car le roman de Jules Verne a de grandes qualités. Le personnage du notaire indien, l'épisode du prêtre fusillé à la place de son frère sont de bons éléments romanesques. Plût au ciel que nos romanciers canadiens eussent suivi l'exemple du bon Jules Verne et tiré de notre histoire nationale des livres pittoresques et vivants ! Ils ont préféré, depuis quelques années se cantonner dans une fade littérature de bergerie. Notre vieux Phillippe de Gaspé avait été bien plus intelligent et bien plus sensible au charme du Canada français que ces désolants cacographes du terroir. R. La Roque de ROQUEBRUNE.

BRIÈVETÉS PAR OLIVIER MAURAULT p. s. s

Ce recueil d'articles parus dans les revues et journaux du Canada forme un très attrayant volume. Il eut été malheureux de laisser éparses des notes faites pour être réunies. Car on s'aperçoit en les lisant que tous ces articles ont un lien entre eux, une pensée directrice, un fonds commun. Ce qui a guidé M. l'abbé Maurault dans la plupart de ses propos critiques c'est la sympathie et le désir de découvrir la valeur d'art ou de pensée des œuvres qu'il étudiait. M. Maurault a le goût de la haute culture littéraire et artistique. Il aime aussi découvrir et encourager les tentatives canadiennes dans ce double domaine. Un écrivain, un peintre, un musicien canadien lui semble toujours digne d'être écouté ou aidé car il exprime par son œuvre un peu de l'âme de la race. M. Maurault aura été l'un des hommes du Canada qui auront le plus aidé à l'éclosion d'une génération d'artistes et d'hommes de lettres.

Brièvetés (dont le titre ne me plaît guère, mais il ne plaît pas non plus à M. Maurault) renferme bien des idées judicieuses. C'est une grande qualité pour un critique d'avoir le don de sympathie tout en se gardant de l'emballement. La critique de M. Maurault est pleine de mesure et d'intelligence. Et cette critique s'applique à toutes sortes de manifestations. Rien ne lui est étranger de ce qui se passe au Canada français dans le domaine artistique et littéraire. Certes, M. Maurault n'est pas seul chez nous à suivre le mouvement local d'art et de littérature. Mais personne ne l'avait fait jusqu'ici avec autant d'esprit de suite et d'intérêt. Des articles comme *L'art et les artistes* qui ouvrent le volume, comme *La critique*, *Au service de la tradition française*, *le Nigog*, *Mon encrier*, *Les Cahiers de Turc*, etc., montrent assez bien la tournure d'esprit d'un homme ouvert à toutes les idées et capable de comprendre la beauté sous toutes ses formes. Nous n'aurons jamais assez de gens de cette espèce dans notre jeune démocratie qui doit s'ennoblir par le culte de l'art et le goût du savoir.

Une des idées chères à M. Maurault est que, pour que l'art vive dans une société, il faut lui préparer une atmosphère, lui trouver un public, créér enfin *l'ambiance*. Des livres comme celui qu'il vient de publier contribueront à réaliser ce vœu. R. DE HERTEL.

NOVA FRANCIA - Volume 3, nos 1-6, 1927-1928

L'AFFAIRE DU PETIT-VAL

L'affaire du Petit-Val, par Léonce Grasilier (Librairie Perrin). S'il est vrai que bon sang ne saurait mentir, le contraire est sans doute aussi vrai et les Du Pont du Chambon en sont le plus bel exemple. Jamais famille ne fut plus néfaste que ces Du Pont du Chambon de Vergor. On sait assez le rôle joué au Canada par Louis Du Pont du Chambon de Vergor qui, commandant à Beauséjour en 1755, rendit la place sans coup férir. C'est le même Vergor qui devait se faire surprendre par les Anglais à l'Anse au Foulon dans la nuit du 12 septembre 1759 et qui ainsi fut l'une des causes de la perte du Canada par la France. Cet exploit lui a mérité dans l'histoire une renommée au moins aussi injurieuse que celle du traître Denis de Vitré qui conduisit la flotte anglaise jusqu'à Québec.

Le petit-fils de cet homme néfaste fut un voleur, un faussaire et un assassin. Du moins c'est ce qui ressort du livre, amusant comme un roman, que publie M. Grasilier sous le titre de *L'Affaire Petit du Petit-Val*. Frédéric-Joseph Du Pont du Chambon, fils de Charles-Ferdinand-François Du Pont du Chambon et petit-fils de Vergor est plus que probablement l'auteur des assassinats commis en 1796 le 2 avril au château de Vitry-sur-Seine. C'est son procès que fait M. Grasilier en racontant cette mystérieuse et terrible affaire. Et ce qui rend le personnage encore plus odieux c'est que sa propre mère fut une des victimes du massacre du 2 avril.

Ce Du Pont de Chambon était canadien également par sa mère qui était une Rodrigue. Madame Dupont du Chambon, née Marguerite Rodrigue, fut assassinée avec ses sœurs Madame Donat de Saint-Coux, née Anne-Marguerite Rodrigue et Victoire Rodrigue, non mariée, au château de Vitry. Les autres victimes furent François-Gaspard-Philippe Petit-du-Petit-Val, Louise Linot, femme de chambre de Madame Donat et Ger-

Site Internet : Archiv-Histo.com

trude femme de chambre de Madame du Pont du Chambon. Les Rodrigue avaient habité Louisbourg avant la conquête du Canada et, revenus à la Rochelle, ils y avaient retrouvé les Du Pont du Chambon. Quant au fameux Vergor, il était fils de Jeanne Mius d'Entremont. De façon assez inattendue, le livre de M. Grasilier nous apprend ainsi comment finit cette famille Du Pont du Chambon dont on ne savait plus grand chose après son départ du Canada. Comme on le voit par *L'Affaire Petit du Petit-Val*, cette fin fut plutôt tragique. J. DE LEIGNE.

NORMANDIE

M. Hervé Léguillon, avocat à la Cour de Paris, conseiller municipal de Bernières-sur-Mer vient de publier une très intéressante monographie qui sera un document précieux pour les historiens qui, comme l'a écrit Henri Honnage sont persuadés que la « Grande Histoire » est « faite avec des histoires locales ». Dans son *Histoire de Bernières-sur-Mer. Des origines à la Révolution* (Caen, librairie Louis Jouan), M. Léguillon nous fait mieux connaître cette plage ravissante de la Côte de Nacre, « depuis ces origines lointaines — l'âge de bronze et l'âge de fer y ont laissé leurs empreintes — jusqu'à l'époque révolutionnaire que les Bernieriens subirent, en organisant » le nouvel état de fait dans « un esprit de justice et d'équité et résistèrent aux prétendus amis du peuple tout en calmant les esprits exaltés par les privations ». L'histoire du camp romain, de la Léproserie Sainte-Marguerite, des vieilles familles, des Seigneurs de Courseulles et de Bernières, des fiefs, est narrée avec détails et anecdotes. Nous avons noté dans ces pages comme étant mêlés à l'histoire de cette station balnéaire : le sieur Denis Pelloquin, sieur de Bernières, valet de chambre du duc d'Orléans, qui mourut, au XVI[e] siècle trésorier, de France, dont les armes étaient « *de gueules à la Tour d'argent* » ; Louis Asselin de Banville, Catherine Asselin, veuve d'un procureur général à la Cour des Comptes, aides et finances de Normandie ; noble demoiselle Marie-Anne Asselin de Banville qui épousa, le 4 octobre 1737, Étienne-Marie d'Escovaille, chevallier, Seigneur de la Bolme, Saint-Germain-du-Bois, la Barre et autres lieux, et qui était la fille de Louis-Albert Asselin de Banville, conseiller du roi en tous ses conseils, maître des requêtes ordinaires de son hôtel ; Étienne Lecoq, sieur de la Potterie, capitaine au régiment de Champagne ; les Bernières-Louvigny ; les de Bellemarie, les Cauvigny. Cette brochure est largement illustrée de reproduction de vieilles cartes, de vieux tableaux de famille.

Jean DE BURES.

L'Imprimeur Gérant : Gabriel ENAULT.

Imprimerie Gabriel Enault. Mamers. 14.368.

VOL III NO. IV

NOVA FRANCIA - Volume 3, nos 1-6, 1927-1928

"NOVA FRANCIA"

Organe de la

Société d'Histoire du Canada

PARAISSANT TOUS LES DEUX MOIS

SOMMAIRE

Actes de la Société d'Histoire du Canada. — Les Écrits de Marie de l'Incarnation, par Dom Albert JAMET, O. S. B. — Vieux Documents : Étienne Ruet, dit La Tulipe promet de servir pendant trois ans, l'abbé Dollier de Cusson, P. S. S., 1678. — Les Du Chaffault, notice historique, par Paul MEUNIER (*suite*). — M. de Pontois et la Rébellion des Canadiens-Français en 1837-1838, par LA ROQUE DE ROQUEBRUNE (*à suivre*). — Lettres de Mère Marie-Andrée Duplessis de Sainte-Hélène, supérieure des Hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Québec, avec des notes de A.-Léo LEYMARIE (*suite*). — Questions et Réponses. — Livres et Revues.

ADMINISTRATION ET RÉDACTION :
52, Rue de Richelieu, PARIS 1er.

DÉPOSITAIRE AU CANADA :
LIBRAIRIE GRANGER frères
32, rue Notre-Dame Ouest
MONTRÉAL.

Le numéro : Édon ordinaire : 7 fr. 50 — Édon de luxe : 20 fr. 00

Site Internet : Archiv-Histo.com

COLLECTIONS
DE
NOVA FRANCIA

L'administration de la Revue ayant pu récupérer **quelques numéros** des deux premières années, il peut être mis en vente

Quelques Collections complètes
avec leurs Tables annotées :

1° Année 1925-1926 — 6 Nos et la Table **65** frs
2° Année 1926-1927 — 6 Nos et la Table **60** frs

TOUT NOUVEL ABONNÉ QUI, EN SOUSCRIVANT A LA 3e ANNÉE DE *NOVA FRANCIA* (ABONNEMENT 50 FR.), DÉSIRERAIT OBTENIR LES ANNÉES DÉJA PARUES, POURRA, A TITRE DE FAVEUR, RECEVOIR CES DEUX ANNÉES AVEC LEURS TABLES MOYENNANT 110 FRANCS.

Administration et Rédaction : 52, rue de Richelieu, Paris-1er.

Le Commissariat Général du Canada en France

COMMISSAIRE GÉNÉRAL :
L'Honorable PHILIPPE ROY

COMMISSAIRE DU COMMERCE :
Le Colonel HERCULE BARRÉ

SECRÉTAIRE DU COMMISSARIAT GÉNÉRAL :
PIERRE DUPUY

Pour tous renseignements sur le Canada s'adresser :

17, Boulevard des CAPUCINES
PARIS

Site Internet : Archiv-Histo.com

Facilités mondiales

Avec 766 succursales réparties sur tout le territoire du Canada et à Terre-Neuve ; avec plus de 100 succursales installées à Cuba, aux Antilles, en Amérique Centrale et Amérique du Sud ; avec ses agences de New-York, Londres et Barcelone, et sa filiale de Paris, la ROYAL BANK OF CANADA représente une liaison directe avec les centres financiers et commerciaux du monde entier.

The Royal Bank of Canada

Constituée en 1869 — Siège social : MONTRÉAL

Capital versé : $ 30.000.000
Réserves : $ 30.000.000

FILIALE A PARIS :

The Royal Bank of Canada

(FRANCE)

Société anonyme au capital de 10.000.000 de francs

28, RUE DU QUATRE-SEPTEMBRE, PARIS

Librairie orientale et américaine

MAISONNEUVE FRÈRES
ÉDITEURS
3, Rue du Sabot, PARIS, 6e
FONDÉE EN 1835

Éditeurs de tous ouvrages sur les Deux Amériques. Acceptent en dépôt ou en compte-ferme toutes éditions sur ces spécialités. Prière d'offrir en envoyant un exemplaire spécimen des volumes proposés, ainsi que des prospectus.

VIENT DE PARAITRE :

A. BAILLARDEL — A. PRIOULT

LE CHEVALIER DE PRADEL

VIE D'UN COLON FRANÇAIS EN LOUISIANE AU XVIIIe SIÈCLE

D'après sa Correspondance et celle de sa Famille

Un beau volume, in-16 jésus, broché de 464 pages sur beau papier alfa... 40 fr.
Tirage de luxe à 50 exemplaires sur beau papier vélin pur fil..... 120 fr.

Ce livre a pour but de montrer, par la publication de la correspondance, en partie inédite, du Chevalier Jean de Pradel et de plusieurs membres de sa famille, ce que fut la vie de nos colons en Louisiane tant que dura l'occupation française.

Parti en Louisiane fin 1713, ce cadet de famille aventureux a été témoin de toute la période militaire de la colonisation de ce pays et y a joué un rôle actif jusqu'aux environs de 1731. Passé cette date, M. de Pradel, devenu officier sédentaire, en garnison à la Nouvelle-Orléans, a consacré tout son temps, avec plus ou moins de bonheur selon les années, au commerce et à la prospection, important des denrées de la Métropole et exportant les produits coloniaux. Ayant fondé une famille, il a envoyé en France ses enfants pour leur assurer une éducation correcte qu'ils ne pouvaient recevoir dans la colonie. Il a fait élever, près de la Nouvelle-Orléans, un magnifique hôtel, qu'il ne cessa, jusqu'à sa vieillesse, d'embellir. Sa persévérance lui valut d'édifier une jolie fortune, destinée à le mettre, lui et les siens, à l'abri du besoin. Après avoir pris sa retraite en 1759, M. de Pradel, vieux et malade, a connu des années malheureuses. Il a vu les deux aînés de ses enfants mourir, sa fortune momentanément compromise par la Guerre de Sept ans, la perte de la Colonie cédée à l'Angleterre et à l'Espagne. Ces événements ont dû hâter sa fin survenue en 1764.

Cet ouvrage qui repose sur un ensemble de documents parfaitement authentiques, fournit donc un tableau concret et vivant de ce que fut la vie d'un colon français à cette époque ; il constitue un chapitre nouveau qui vient s'ajouter à l'histoire économique de la Louisiane au XVIIIe siècle et sur un nombre de points, la préciser singulièrement.

Site Internet : Archiv-Histo.com

ÉDITIONS AUGUSTE PICARD

PARIS — 82, Rue Bonaparte (VI°) — PARIS

NOUVEAUTÉS

ROBERT DE LASTEYRIE

L'ARCHITECTURE RELIGIEUSE

En France à l'Époque Gothique

Ouvrage posthume publié par les soins de M. Marcel AUBERT

Deux volumes grand in-8° de 1000 pages, 1200 illustrations.

Brochés . . . . . 200 fr.
Reliés 1/2 parchemin à coins . . . . . 260 fr.
Reliés 1/2 chagrin, tête dorée . . . . . 300 fr.

(Ces deux volumes ne se vendent jamais séparément)

EN SOUSCRIPTION, du même auteur :

L'ARCHITECTURE RELIGIEUSE

En France à l'Époque Romane

Seconde édition, revue et augmentée d'une bibliographie critique par M. Marcel AUBERT

Prix de faveur. . . . . 150 fr.

Prospectus illustré sur demande.

UN TRÈS GRAND SUCCÈS

Précis d'archéologie préhistorique

Origine et Évolution de l'Homme

PAR GEORGES GOURY

Un volume in-8 écu de 405 pages et 130 illust., 19 pl. hors-texte dont 2 en couleurs

Broché. . . . . 35 fr. Relié pleine toile. . . . . 45 fr.

Une Librairie aux Méthodes nouvelles

L'OFFICE CENTRAL DE LIBRAIRIE ET DE BIBLIOGRAPHIE

76 bis, Rue des Saints-Pères, Paris (7°)

Son but . . . . . L'**O. C. L. B.** fondé en 1923, par M. Pierre de Lescure et un groupe de personnalités amies des lettres, a pour but la diffusion du livre français, par **l'information bibliographique** et par **la vente.** Absolument indépendant, il n'est lié à aucune maison d'édition.

Son organisation . . L'**O. C. L. B.** afin d'être parfaitement au courant de tous les domaines de la pensée française, est divisé en **Départements** qui fonctionnent avec la collaboration de **25 Spécialistes.** Ceux-ci forment un lien permanent entre le public et le monde des sciences et des lettres.

Sa méthode. . . . L'**O. C. L. B.** renseigne avant de vendre. Un **Service de renseignements bibliographiques** répond gratuitement aux demandes, dresse des listes d'ouvrages sur tous les sujets, constitue et entretient des bibliothèques publiques et privées.

Les Livres modernes L'**O. C. L. B.** comprend des rayons relatifs à tous les livres modernes (**éditions courantes, éditions originales, livres de luxe**). — Il publie un périodique d'un genre nouveau : **LES FICHES DU MOIS,** qui, rédigé par des spécialistes, rend compte des livres dès leur apparition. (Abon. : France : 12 fr.; Belgique : 15 fr.; autres pays : 25 fr.).

Les Livres anciens. L'**O. C. L. B.** possède un département de livres anciens, dirigé par M. Raymond Chasles, archiviste-paléographe. Il **vend** et **achète** les livres anciens, depuis les manuscrits et les incunables jusqu'aux éditions romantiques. Il publie un catalogue mensuel, envoyé **gratuitement,** sur simple demande, aux amateurs.

Ses moyens de vente L'**O. C. L. B.** offre au public parisien un **Magasin,** organisé comme la bibliothèque la plus moderne, dont les services de vente sont dirigés par M. Pierre Schommer, et où se succèdent des **Expositions.** — Fournisseur et correspondant de nombreux amis des livres et de bibliothèques **dans le monde entier,** il est outillé pour servir promptement ses clients de province et de l'étranger.

ENVOI GRATUIT SUR DEMANDE DE LA BROCHURE N° 6 CONSACRÉE A LA DESCRIPTION DES SERVICES DE L'O. C. L. B.

Site Internet : Archiv-Histo.com

GABRIEL ENAULT

77, rue de Rennes — PARIS (6e)

Imprimeur-Editeur de la " Société d'Histoire du Canada "

:: est heureux d'informer ::

:: les Lecteurs et Abonnés de " Nova França " ::

qu'ils trouveront à cette adresse

LES ÉDITIONS DE LA BIBLIOTHÈQUE
DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DU CANADA

LA REVUE " NOVA FRANCIA "

TOUS RENSEIGNEMENTS DE LIBRAIRIE
::: SPÉCIALE AU CANADA DONT :::
::: ILS POURRAIENT AVOIR BESOIN :::

En outre

GABRIEL ENAULT

77, rue de Rennes — PARIS (6e)

PROCURE TOUS LIVRES ET LES
ENVOIE RAPIDEMENT & SOIGNEUSEMENT
EN PROVINCE & A L'ÉTRANGER

Une simple lettre et les ouvrages demandés sont expédiés dans les 48 heures pour les commandes ordinaires, 4 à 5 jours pour les commandes importantes

Compte ch. post: Paris 1236-74.

ACTES
de la
Société d'Histoire du Canada

La *Société d'Histoire du Canada* a, grâce au concours du Gouvernement fédéral d'Ottawa, et à celui du Gouvernement de la Province de Québec, pu mettre définitivement sur pied les diverses modalités qui doivent aboutir au succès de l'*Exposition rétrospective des Colonies françaises de l'Amérique du Nord*.

Le major Gustave Lanctot, venu ici, du Canada, pour s'entendre avec les Autorités officielles et les Membres du Comité, est reparti pour Ottawa, assuré que l'Exposition serait une manifestation franco-canadienne de premier ordre.

Le Bureau est composé de M. Gabriel Hanotaux, de l'Académie Française, président du Comité France-Amérique, président ; de Mgr Baudrillart, recteur de l'Institut Catholique, de l'Académie Française ; de l'amiral Lacaze, ancien ministre de la Marine, président de l'Académie de Marine.

La Commission administrative de cette Exposition est composée de MM. Grandidier, Beauchesne et Benard.

Le Comité d'Organisation de cette Exposition a nommé Secrétaire général M. M. Besson, chef de bureau au Ministère des Colonies et Secrétaire-adjoint M. A.-Léo Leymarie.

Le Secrétariat tient une permanence *tous les mercredis*, de *cinq* heures à *six* heures du soir, en l'Hôtel de la Société de Géographie, 10, avenue d'Iéna, Paris-VIIIe.

Chaque samedi, les Membres du *Comité des Sources et des Recherches* de la *Société d'Histoire du Canada* se sont réunis et ont discuté sur diverses questions d'histoire, et lu plusieurs travaux qui paraîtront prochainement dans la Revue *Nova Francia*.

Site Internet : Archiv-Histo.com

Les écrits de Marie de l'Incarnation

La précédente livraison de Nova Francia *annonçait la réédition en préparation des Œuvres de la Vénérable Mère Marie de l'Incarnation, par Dom Albert Jamet de l'Abbaye de Solesmes.*

Nous sommes en mesure d'ajouter aujourd'hui que le premier volume de cette réédition, — qui en comprendra sept, — est sous presse et qu'il va incessamment paraître.

Marie de l'Incarnation tient une place trop considérable dans les origines religieuses et nationales du Canada pour que notre Société n'ait pas vu avec la plus vive satisfaction l'entreprise de Dom Jamet. On sait que dans notre Comité des Recherches et des Sources un sous-comité, — le Comité Mère Marie de l'Incarnation — a été constitué pour collaborer à ses enquêtes. Mais nous avons tenu, en outre, à nous assurer pour une part, et pour nos abonnés et nos lecteurs, l'édition de cette publication. Les Écrits spirituels et historiques de Marie de l'Incarnation *inaugureront la* Série historique et religieuse *des publications de la* Société d'Histoire du Canada.

La réédition de Dom Jamet sera une œuvre documentaire et critique, une œuvre d'histoire. L'auteur a pensé que les textes qu'il avait à publier seraient suffisamment éloquents sans qu'il fut besoin de les subordonner à des fins d'édification. Son unique souci a donc été de les éditer en fonction de l'expérience mystique personnelle et de l'histoire de la colonie française du Canada dont ils sont pour nous les témoins.

Les écrits de Marie de l'Incarnation, — nous dirions presque son œuvre littéraire, — sont le fidèle miroir de sa grande âme et de son action si féconde. Leur caractère religieux leur confère une valeur universelle. Leur caractère historique les impose plus particulièrement à l'attention de tous ceux qui s'intéressent au Canada français. Mais l'histoire et la spiritualité y sont si intimement fondues qu'on ne saurait faire un choix dans ces textes. Ils forment un bloc inséparable. La présentation nouvelle dont ils vont faire l'objet se recommandera par son objectivité. Elle servira utilement le travail de l'historien.

Nous extrayons de l'Introduction Générale de Dom Jamet le chapitre sur les écrits de Marie de l'Incarnation. Nous en supprimons ici les références justificatives.

N. D. L. R.

Marie de l'Incarnation a beaucoup écrit. Ce fut la rançon de sa vocation de contemplative et de missionnaire.

Les sujets qu'elle eut à traiter sont nombreux et naturellement assez disparates. Rien de ce qui intéresse une âme, la sienne, et les âmes, celles qu'elle avait à diriger, ne lui a été étranger. Il lui fallut aussi s'occuper de l'établissement et de la marche de son monastère d'Ursulines enseignantes, du pensionnat et du séminaire de jeunes sauvagesses qui y étaient attachés. Enfin, par dessus les grilles de sa clôture, elle conserva toujours son droit de regard sur les événements du dehors. Relations spirituelles qui tiennent à la fois de l'autobiographie et du traité d'ascétique et de mystique, mémoires et lettres d'affaires, longue et vaste correspondance où pendant plus de trente ans repassent sous sa plume les faits principaux de l'histoire de la Nouvelle-France, manuel de pédagogie religieuse, travaux linguistiques sur les idiomes sauvages de l'Amérique du Nord, elle s'est pliée à tous les genres que lui ont imposés les circonstances. L'actualité sous ses formes les plus secrètes et les plus voyantes, les plus humbles et les plus héroïques, celles de la vie domestique et celles de la vie nationale, l'a toujours trouvée prête.

Un caractère commun distingue toutes ces productions. Si l'on excepte un cours de religion, composé à Tours entre 1635 et 1639, pour les jeunes pensionnaires de Sainte-Ursule, Marie de l'Incarnation n'a laissé que des *écrits* : elle n'a pas laissé d'*œuvres*. Qu'il s'agisse de spiritualité, d'affaires ou d'histoire, ses mémoires et ses lettres, quelle qu'en soit l'étendue, n'ont jamais été, en effet, que des écrits de circonstance, destinés à disparaître avec le moment qui les avait occasionnés et les personnes qui les avait reçus. Ce fut en fait le sort du plus grand nombre. De son vivant, une bonne partie était déjà détruite. Elle-même n'y attachait pas d'importance et en avait supprimé beaucoup. Ses correspondants, souvent incapables, faute du recul suffisant, d'estimer à leur juste valeur ces pages d'une écriture hâtive, qui leur venaient de Québec, sous la signature d'une humble religieuse, faisaient de même. Nul de ses écrits ne visait à la publicité. En outre, sans lien entre eux, leur multiplicité même les condamnait à l'état dispersé. Sans Dom Claude Martin, nous soupçonnerions à peine une activité littéraire si étendue et si intéressante. L'inspiration qu'il eut de les recueillir, de les rassembler et de les coordonner, a fait plus que les sauver de la destruction. Elle leur a fait prendre rang à côté des autres productions analogues contemporaines. Sans forcer les faits, nous pouvons aujourd'hui parler, grâce à lui, des *œuvres* de Marie de l'Incarnation.

Site Internet : Archiv-Histo.com

La collection des écrits de Marie de l'Incarnation, telle que Dom Claude Martin l'a constituée et éditée, entre les années 1677 et 1684, forme la matière de quatre volumes : deux in-4° et deux in-12.

Ce sont, avec leurs titres originaux.

1) *La Vie de la Vénérable Mère Marie de l'Incarnation, première Supérieure des Ursulines de la Nouvelle-France, tirée de ses lettres et de ses écrits.* Paris, Louis Billaine, 1677, in-4, pp. 757.

2) *Lettres de la Vénérable Mère Marie de l'Incarnation, première Supérieure des Ursulines de la Nouvelle-France, divisées en deux parties.* Paris, Louis Billaine, 1681, in-4, pp. 675.

3) *Retraites de la Vénérable Mère Marie de l'Incarnation, Religieuse Ursuline, avec une Exposition succincte du Cantique des Cantiques.* Paris, Veuve Louis Billaine, 1682, in-12, pp. 248.

4) *L'Ecole Sainte ou Explication familière des Mystères de la Foy, pour toutes sortes de personnes qui sont obligées d'enseigner la doctrine chrétienne, par la Vénérable Mère Marie de l'Incarnation, Religieuse Ursuline.* Paris, J.-B. Coignard, 1684, in-12, pp. 562.

Les travaux linguistiques, mentionnés plus haut, n'entraient point dans les limites de la publication de Dom Claude Martin. Ces travaux comprenaient :

a) Un Dictionnaire français-algonquin,
b) Un Dictionnaire algonquin-français,
c) Un Dictionnaire iroquois,
d) Un Catéchisme iroquois.

Tous ces ouvrages, dictionnaires et catéchismes, restés manuscrits, sont aujourd'hui perdus.

On ne saurait déterminer avec précision la part que représenteraient dans l'œuvre littéraire de Marie de l'Incarnation, si nous l'avions en entier, les écrits publiés par Dom Claude Martin.

Les pertes ont été énormes. Comme il devait arriver, elles se sont produites surtout dans la correspondance. Si à Tours, où la retraite presque absolue lui était facile, les relations épistolaires de Marie furent assez restreintes, dans les premières années du moins de sa vie à Sainte-Ursule, au Canada elles prirent tout de suite, et par la force des choses, des proportions immenses. Quelques indications de sa propre correspondance peuvent nous en donner une idée approximative. On peut calculer que ses lettres y atteignirent le chiffre imposant de sept à huit mille. Ce chiffre a été, du reste, presque certainement dépassé.

A part quelques rares pièces conservées aux archives du Vieux-Monastère de Québec, toute la correspondance locale, qui a été très

NOVA FRANCIA - Volume 3, nos 1-6, 1927-1928

abondante, celle avec les Jésuites en résidence à Québec ou dans les missions, les représentants du pouvoir royal, les agents de la Compagnie des Cent-Associés et les autres personnalités civiles ou religieuses du pays, notamment avec Mgr de Montmorency-Laval, a disparu. Pour la France, les quelques deux cents lettres que nous avons encore, nous laissent loin de compte avec les milliers que nous devrions posséder. Des lots entiers, considérables, comme la très importante correspondance avec M. de Bernières, étaient déjà introuvables en 1681, année de la publication des *Lettres*. Et que d'autres ont été perdus avec celui-là ! Il n'est, pour s'en faire une idée, que de parcourir le *Registre des Bienfaiteurs du Monastère des Ursulines de Québec*. Commencé en 1640, un an après l'arrivée au Canada, ce registre couvre tout le temps de Marie de l'Incarnation. La secrétaire l'a tenu assez exactement à jour. Chaque nom de bienfaiteur y représente un correspondant. Or il y en a qui reviennent souvent. Des lettres qui leur furent adressées, nul souvenir. Il est superflu, par ailleurs, d'insister sur les difficultés insurmontables que devaient rencontrer les recherches de Dom Claude Martin. Beaucoup n'eurent jamais connaissance de son projet. D'autres, saintement avares des documents qu'ils détenaient, ne se soucièrent point de le seconder. Bref son butin fut minime. Lui-même aurait bien eu quelques destructions à se reprocher.

Les écrits spirituels ne nous sont pas davantage parvenus dans leur totalité. Ici, cependant, les lacunes sont moins nombreuses, ou nous paraissent telles, parce que nous avons moins de moyens de les contrôler. A dire le vrai, nous ne savons guère l'existence que de ce que nous possédons. Mais dans les imprimés de Dom Claude Martin, il y a des pièces qui ne sont représentées que par des fragments, de courts extraits. De quelques-unes même, nous n'avons qu'un résumé. Résumés et fragments sont toujours l'indice d'une perte correspondante. Perte pour nous, car l'éditeur a eu les pièces en entier.

Ainsi réduites, en nombre et en étendue, on pourrait avancer, sans trop de présomption, que les œuvres de Marie de l'Incarnation dans la publication de Dom Claude Martin, forment à peine la dixième partie de ce qu'elles devraient être. C'est de quarante à cinquante volumes in-4° qu'elles devraient remplir.

Les pertes éprouvées sont pour la plupart irréparables. Les enquêtes partielles faites depuis une cinquantaine d'années, celle plus complète menée en ce moment en France et en Amérique pour la présente publication, n'ont en somme produit, jusqu'à ce jour, que des résultats négatifs. Les inédits, ramenés au jour, sont en nombre

Site Internet : Archiv-Histo.com

infime et de mince valeur. Les découvertes portent surtout sur des copies anciennes d'autographes. L'une d'elles, il est vrai, disons-le tout de suite, est de toute première importance. C'est le beau manuscrit conservé aux Ursulines des Trois-Rivières, qui nous donne dans un état antérieur à celui de l'imprimé de Dom Claude Martin, la plus considérable des autographies de Marie de l'Incarnation.

On s'étonnerait à bon droit d'une pareille pénurie d'autographes. Les originaux des documents publiés par Dom Claude Martin devraient, semble-t-il, se retrouver parmi ses manuscrits, à la Bibliothèque Nationale. Or, il n'en est rien. La raison, nous la savons en partie, ou nous pouvons la conjecturer d'après les aveux mêmes de l'éditeur. Quelques documents ne lui avaient été que prêtés en communication. Sa publication achevée, il les retourna, — ce qui était naturel, — à leurs propriétaires. Malheureusement, il ne sut point garder davantage ceux qu'il possédait en propre. Il les donna autour de lui, ou les détruisit. Dans les deux cas, le dommage est le même pour nous. On peut relever dans sa correspondance des indications révélatrices de ces opérations. Dans une lettre à un confrère de Saint-Jean d'Angély, Dom Antoine Texandier, il écrit, par exemple, des originaux de la correspondance de sa mère : « Après (leur) édition, j'étais sur le point de les faire brûler, dans la pensée qu'avec le temps, on les jetterait parmi les vieux papiers. » En fait, il se contenta de les remettre aux Ursulines de Tours. Mais, soyons sûrs que ce qu'il ne fit pas alors, il le fit en d'autres circonstances. Au même religieux, dans une autre lettre, il annonce l'envoi d'une image de Marie de l'Incarnation avec « un mémoire (qu'il a) trouvé écrit de sa main, où elle rendait compte à son directeur de ses dispositions intérieures ». Pour tous ceux, à qui il avait révélé sa sainte mère, et qui lui en demandaient des souvenirs-reliques, Dom Claude Martin qui n'avait rien que ses précieux manuscrits, puisait sans ménagements dans sa réserve. Une des lettres de Marie de l'Incarnation vint ainsi aux mains de Nicole, et on peut encore la voir aujourd'hui dans ses papiers à la Bibliothèque Mazarine. En 1690, faute de matière, la distribution s'arrêta. Tous ces dons procédaient du plus pur esprit de désappropriation. Mais que cette charité, si bien intentionnée, était donc mal ordonnée ! Disons à sa décharge, que Dom Claude Martin ne pouvait prévoir tout le parti que les contemplatifs et les historiens de l'avenir tireraient des écrits de sa mère. Les ouvrages parus, il a considéré qu'ils suffiraient à tout. Il ne partageait point, d'ailleurs, notre culte moderne de l'autographe.

La publication des écrits de Marie de l'Incarnation pose la question de la fidélité des imprimés. Question inévitable quand on réfléchit aux

NOVA FRANCIA - Volume 3, nos 1-6, 1927-1928

libertés que les éditeurs du XVII[e] siècle prenaient avec les manuscrits des auteurs spirituels contemporains. Ici, Dom Claude Martin nous rassure. Il n'aurait rien changé, nous déclare-t-il, ni à l'*ordre*, ni aux *pensées*, ni même aux *paroles* de sa mère, sauf « quelques-unes qui (lui) semblaient moins claires et moins propres pour exprimer sa pensée ». Les autographes de Marie de l'Incarnation, retrouvés dernièrement, et dont nous avions déjà le texte imprimé, nous permettent de voir ce que vaut cette protestation de fidélité. Dans l'ensemble, avec des réserves qui varient selon les temps et les écrits, il semble bien qu'on puisse la prendre au pied de la lettre. Nulle part, dans les endroits où le contrôle est possible, on ne constate de modifications substantielles. Des interpolations plus ou moins étendues, des coupures maladroites et arbitraires ne constituent pas, en effet, des remaniements de fond appréciables : de ceux, du moins, qui altèrent et dénaturent la pensée de l'auteur. Le chanoine Richaudeau, et à la suite, le chanoine Griselle, dont l'information était généralement plus personnelle, ont suspecté de timidité... ou d'habileté Dom Claude Martin sur le point très important de la dévotion de Marie de l'Incarnation au Sacré-Cœur. « Comme si les mots *dévotion au Cœur de Jésus*, observe le premier, lui déplaisaient, il évite de les écrire quand l'occasion se présente, et il écrit à la place *dévotion au Verbe Incarné*, et cela avec une intention arrêtée qui est évidente. » Et Griselle, résumant Richaudeau : « D'ordinaire, dans les passages qui concernent la dévotion au Cœur de Jésus, il se montre assez timide et essaie de donner le change. » Mais c'est prêter bien des calculs à un biographe candide. C'est aussi, — puisqu'il y a un préjugé à la racine de ces jugements, nous le verrons, — faire descendre trop bas sur l'existence de Saint-Maur l'ombre du jansénisme. Sans insister plus que de raison ici sur la véritable position doctrinale de Dom Claude Martin, qu'il nous suffise de noter avec ses critiques que, même si par endroits il a usé de formules précautionnées, ce ne fut pas au dépens de la pensée profonde de sa mère.

Scrupuleux avec le fond, Dom Claude Martin ne pouvait l'être autant avec la forme. Ses retouches de style ne se comptent pas. L'usage du temps les autorisait... ou les pardonnait. Ici, Dom Claude Martin n'a pas innové. Les prétextes ne lui manquaient pas, au surplus, pour prendre ses coudées franches d'éditeur. Les écrits de Marie de l'Incarnation n'étaient guère que des brouillons. Durant ses années de Québec, Marie a toujours tenu la plume dans les circonstances les plus défavorables qui soient. Vraiment, en comparaison, sainte Thérèse avait de beaux loisirs ! Un travail de révision s'imposait donc avant d'aller chez l'imprimeur. Honnêtement, Dom Claude Martin nous donne

Site Internet : Archiv-Histo.com

à entendre qu'il l'a fait : « Quant au style, remarque-t-il, j'avoue qu'il n'est pas des plus polis et qu'il n'approche pas de la délicatesse des ouvrages d'aujourd'hui qui, par le seul agrément du discours et des paroles, font une douce violence aux esprits pour se faire lire. » C'est presque un aveu, que Dom Martène confirmera plus tard : « Outre la *Vie* de sa mère qu'il composa, il donna encore au public les *Lettres* de cette grande servante de Dieu, qu'il retoucha un peu, pour changer quelques *vieux mots* qui sont moins en usage dans notre langue ». Au défaut de tout autre document, manuscrit ou imprimé, la *Vie* seule nous renseignerait sur la nature de ces corrections. Elle contient des doublets. Or le texte n'est jamais identique dans les deux endroits. Ce ne sont pas seulement les *vieux mots* dont parle Martène, ni, comme le note Dom Claude Martin, les « quelques paroles moins claires et moins propres à exprimer la pensée » de Marie de l'Incarnation, mais les tournures elles-mêmes qui ont été changées. La collation de quelques originaux avec les imprimés en fournirait une preuve surabondante. A cet exercice de son reviseur littéraire, le style de la Vénérable Mère n'a pas toujours gagné ; il a même très souvent perdu. Il s'est chargé d'adjectifs plus ou moins opportuns, s'est régularisé au grand dam de sa spontanéité. Il s'est alourdi, s'est même haussé à la solennité : ce qui était un contresens psychologique. Dom Claude Martin, cependant, a usé de ses droits avec modération. C'est encore Marie de l'Incarnation que l'on reconnaît et qu'on lit après son passage. Dom Guéranger, qui n'a point vu les originaux, ne s'y est pas trompé : « J'ai cherché la *Vie de Marie de l'Incarnation*, pendant plus de trente ans, écrivait-il, et ce n'est qu'après ce long espace de temps que j'ai pu la trouver. C'est alors que j'ai pu comparer son style à celui de Dom Claude Martin et me convaincre que même comme écrivain, la mère est supérieure au fils ». Cette impression fait, du moins, honneur à la fidélité de l'éditeur. Dom Claude Martin a pu moderniser ce style que la délicatesse de l'époque aurait trouvé trop rude. Ce faisant, il ne lui a pas enlevé ses traits distinctifs.

Fond et forme, nous avons donc les vrais écrits de Marie de l'Incarnation. La piété filiale, le sens religieux de Dom Claude ont réalisé cette merveille de nous les conserver. Si la critique moderne, dont les exigences sont connues, fait ses réserves, si elle propose bien des amendements à sa publication, ni ces réserves, ni ces amendements ne portent sur le principal.

Il est trop tôt de dégager ici la valeur doctrinale et historique des œuvres de Marie de l'Incarnation.

Leur valeur religieuse est considérable, puisque Marie, par l'expérience personnelle dont elle nous a laissé le récit et par l'enseignement mystique qu'elle en a déduit, se place au rang des maîtres. Mais il faudrait, pour la mettre dans tout son jour, définir la tradition spirituelle, — s'il en est une, — à laquelle Marie se rattache, déterminer aussi les caractéristiques de sa pensée, préciser ses points d'accord avec les autres grands mystiques et ses points de divergence. Cela supposerait une synthèse qui ne peut venir tout de suite dans la réédition actuellement en cours. Les éléments n'en seront fournis qu'un par un, au fur et à mesure de la publication des textes et de leur analyse respective. Il n'est donc que d'attendre et de faire confiance aux grands hommes qui, dès le XVII[e] siècle, ont admiré et exalté Marie de l'Incarnation.

Ce n'est point Bossuet, on le sait, qui l'a décorée le premier du beau titre de « seconde Thérèse ». En 1672, quand elle mourut, il ne savait rien de sa vie. Or, en cette même année, la parole fameuse était lancée « par un docte et savant personnage » nous dit-on. Recueillie par Dom Claude Martin, qui l'inséra dans la *Vie*, c'est là que Bossuet la trouva pour la première fois en 1695, et qu'il la prit, pour lui faire une fortune, deux ans plus tard, 1697, dans son *Instruction sur les états d'oraison*. Il l'amplifia un peu, comme de raison. Sous sa plume éloquente, la *seconde Thérèse* devint la *Thérèse de nos jours et du Nouveau-Monde*. Vingt-cinq ans après, dans sa *Vie de Marie de l'Incarnation*, le P. de Charlevoix l'appelait à son tour « la Thérèse de la France ». C'était la pensée même de Bossuet, mais dans une expression plus juste, puisque Marie a passé plus de la moitié de son existence à Tours, et qu'à cette date, des deux France il n'y en avait qu'une, politiquement.

Grâce surtout à Bossuet, qui lui apportait pour la mettre à l'épreuve du temps, le poids de son génie et comme la consécration de l'Église de France parlant par sa bouche, le titre de *nouvelle Thérèse* est désormais acquis au nom et à la mémoire de Marie de l'Incarnation. Remarquons que Bossuet ne s'est prononcé qu'à la suite d'une étude attentive de ses écrits. Au moment où s'ouvrait la querelle du quiétisme, Marie était de ces autorités que chacune des parties voulait avoir dans son camp. Fénelon qui la connaissait depuis plus longtemps que Bossuet par Mme Guyon, sinon par son frère l'abbé de Fénelon, missionnaire au Canada, la revendiquait pour son sentiment. Le débat qui suivit ne servit qu'à montrer sa sublimité et sa parfaite orthodoxie.

Les anciens pourraient nous dispenser de citer les modernes qui leur ont fait écho dans l'éloge de Marie de l'Incarnation. Sur un autre point, cependant, nous devons retenir leur témoignage.

Site Internet : Archiv-Histo.com

Les lecteurs du XVII[e] siècle, même Dom Martène, un érudit, n'ont été attentifs qu'au caractère spirituel des écrits de la sainte Ursuline. Tout un côté de son œuvre leur a échappé, qui nous intéresse très particulièrement aujourd'hui.

A ses correspondants de France, Marie de l'Incarnation n'a pas donné que des leçons d'ascétisme et de mystique. Mêlant à ses considérations spirituelles le souci des choses du monde, — un souci tout surnaturel d'ailleurs, — elle leur fait, à l'occasion, un peu d'histoire contemporaine. Les difficultés de l'établissement de la colonie française à Québec et sur les rives du Saint-Laurent, les progrès et les reculs de l'évangélisation des peuplades sauvages, les gloires et les revers de nos armes, les pointes hardies des découvreurs, les petites et les grandes vertus des habitants, leurs misères physiques et morales, toutes les alternatives enfin d'ombre et de lumière de la prodigieuse époque qui va de la mort de Champlain au gouvernement du Comte de Frontenac, revivent dans ses *Lettres*. Toutes les nouvelles de la colonie semblaient se donner rendez-vous au monastère. Son bon sens faisait le tri des vraies et des fausses. Elle disait ensuite ce qu'elle savait, comme elle le savait, sans fard, car le caractère privé de sa correspondance, la qualité de ses destinataires l'exemptaient de viser d'abord à l'édification. D'une autre correspondance du même temps, — les *Relations* et les *Lettres* des Jésuites du Canada, — on a pu écrire qu'elle ne disait que le bien ou que le mal, suivant le but à atteindre. Ces ménagements ne s'imposaient pas à Marie. Elle raconte les choses comme elles sont, dans leur héroïsme et leur médiocrité. Ses récits auraient formé, s'ils nous avaient été tous conservés, la plus merveilleuse chronique de la Nouvelle-France, pour les années 1639 à 1672. Fragmentaires, épisodiques, interrompus par les bateaux en partance, il eût été facile cependant de les relier les uns aux autres et d'en faire une chaîne solide. Travail irréalisable aujourd'hui, puisque le plus grand nombre nous manque. Du moins, ceux qui nous restent n'ont-ils rien perdu de leur importance historique. Divers de langue, de nationalité, de confession, de formation scientifique, nos contemporains s'accordent tous dans l'estime qu'ils en font. Pour l'érudit chanoine Griselle, les *Lettres* de Marie de l'Incarnation sont « une mine de précieuses indications pour l'histoire du Canada ». Les auteurs des *Sources de l'Histoire de France*, pour le XVII[e] siècle, voient de même dans ses écrits : « une source précieuse pour l'histoire coloniale de la France », des œuvres « tout à fait intéressantes pour connaître les événements politiques et religieux qui se sont déroulés au Canada pendant 30 ans ». Parkman leur a fait maints emprunts, et il y a puisé sa vénération émue pour celle qu'il a nommée « une héroïne chrétienne admirable ». Tels qu'ils

NOVA FRANCIA - Volume 3, nos 1-6, 1927-1928

sont, les écrits de Marie de l'Incarnation nous tiennent lieu d'annales de la propagation de la foi et de l'influence française dans l'Amérique Septentrionale pour plus d'un quart de siècle. Ils doivent prendre rang parmi les sources de l'histoire primitive du Canada, immédiatement après les célèbres *Relations* des Jésuites.

Si Marie de l'Incarnation a fait œuvre de doctrine et d'histoire, c'est sans l'avoir cherché, et par le seul fait d'avoir pris une plume et d'avoir su la tenir.

Le mérite littéraire de ses écrits n'est point négligeable, en effet. Que s'en faudrait-il même qu'elle ne puisse trouver sa place dans une collection de chefs-d'œuvre méconnus ?

Comme écrivain, Marie de l'Incarnation porte tous les traits distinctifs de son époque, la première moitié du XVII[e] siècle.

Les rares autographes que nous ayons d'elle nous montrent que, tout comme ses contemporains, elle n'avait point d'orthographe invariable. Sauf pour quelques mots, rien d'arrêté dans son usage. Quant à sa ponctuation, elle était sommaire : des virgules clairsemées, faisant ordinairement l'office de points à la fin des lignes.

A Québec, durant trente ans, elle n'eut jamais une heure à elle pour écrire à tête reposée. L'été, les affaires la pressent, les bateaux vont lever l'ancre sans l'attendre, le temps lui manque même pour relire ce qu'elle vient de jeter à la volée sur le papier. L'hiver, le froid gèle les encriers, elle a les doigts gourds, il faut écrire dans le feu de cheminée, au vu de toutes les sœurs. Ces conditions s'opposeront toujours à l'œuvre d'art, mais elles n'empêcheront jamais les dons supérieurs « du grand écrivain » de s'exprimer. Marie a de ces dons. Elle écrit une langue pleine de vivacité, réaliste, celle de sa génération ; le plus pur français, celui de sa Touraine ; le plus familier, celui de la petite bourgeoisie provinciale ; le plus direct, celui de la conversation. On lui a reproché quelques mots savants d'école : ils ne sont pas d'elle, mais de son éditeur. Quelques préciosités aussi, rares du reste pour être si communes de son temps ; mais ce sont, sous sa plume, gaucheries plutôt qu'affectation. N'ayant jamais eu de loisirs, elle n'eut pas celui de faire du bel esprit : et elle était trop naturelle pour cela. Elle écrit comme elle est, comme le veut le sujet. Ses lettres sont souvent une causerie enjouée, rapide, sensible. Elle raconte avec entrain et esprit. Dans ses autobiographies, le ton se fait plus grave, mais reste toujours simple. Le même sens inné de la mesure la conduit partout. Elle relate sans fracas de mots et d'images ses plus hautes visions ; elle ne s'étourdit pas ni ne nous accable. La pensée est si limpide, les termes qui la traduisent si ordinaires, que *sa transparence pourrait faire*

Site Internet : Archiv-Histo.com

illusion sur sa profondeur. Qu'on veuille bien lire, cependant, pour comprendre tout l'à-propos de cette dernière remarque, ce court fragment d'une lettre adressée à son directeur, et écrite elle aussi à la hâte. Nous en donnons le texte, non d'après l'imprimé de Dom Claude Martin, mais tel qu'il est représenté par une copie manuscrite de l'original, sans aucune retouche de l'éditeur, par conséquent. Marie vient de parler de la contemplation des Anges et de son colloque intermittent avec Dieu. Elle continue :

> « De là, mon esprit fut totalement uni à cette suprême Majesté, par une union des trois divines Personnes, la mémoire au Père, l'entendement au Fils, la volonté au Saint-Esprit. Et comme cette incompréhensible Trinité n'est qu'unité d'Essence, *ainsi je demeurai unie en l'unité de l'âme*, sans pouvoir faire aucun acte particulier, sinon pâtir cette application amoureuse, *car les puissances étant toutes absorbées, le tout se passe au plus intime de l'âme, qui parfois est émue comme quasi imperceptiblement et par cette Puissance même, à faire des élans d'amour si subtils qu'à peine les pourrait-on exprimer.* »

Ce n'est pas le lieu de commenter cette magnifique psychologie. Mais quelle aisance dans la description des activités les plus mystérieuses de l'âme ! Et quel philosophe de métier n'envierait à cette jeune femme de 32 ans, qu'était alors Marie, encore presque uniquement riche de son expérience personnelle, cette délicatesse et cette sûreté d'analyse ! D'autres mystiques, et parmi les plus grands, ont parlé de la distinction de l'âme et de ses puissances, mais comme par voie didactique. Marie, ici, nous introduit au cœur d'une opération, ou mieux, d'un état, où cette distinction est saisie sur le vif, et pour ainsi dire, en acte. Et avec si peu de frais de mots que cette introspection si perçante n'étonne qu'à la réflexion.

Sobriété, clarté, simplicité, ce sont toujours les qualités maîtresses du style de Marie de l'Incarnation. La pensée ne s'embarrasse jamais dans les symboles difficiles. En femme pratique, elle va par le plus court. Quand les mots lui manquent, — ce qui lui arrive de temps à autre, car nos formes logiques sont trop étroites pour les réalités divines, — elle avoue son impuissance et poursuit sans s'obstiner devant l'ineffable. Pour tout dire : elle pense bien ; elle parle et écrit de même. Cette justesse dans l'expression, fruit d'une conception nette de l'esprit, faisait l'admiration de son premier biographe : « On remarquera dans sa simplicité, observe Dom Claude Martin, une netteté d'expression qui n'est pas commune et une facilité si merveilleuse à expliquer les choses les plus difficiles que quand elle parle des mystères de la foi, des attributs de Dieu et de Dieu lui-même, c'est avec des termes si propres qu'il semble qu'elle ait fréquenté toute sa vie les écoles de la théologie. Et quand elle traite de la vie mystique, c'est d'une manière si claire et si intelligible qu'elle n'a pas besoin de commentaire, de sorte que ceux qui ont eu la communication de ses écrits avouent, qu'en ces matières, on la peut bien appeler une seconde sainte Thérèse, mais que dans la facilité de les expliquer, il est difficile de trouver quelqu'un qui l'égale. » Dans un tour plus souple, mais pour en faire le même éloge, on a pu écrire d'elle ces dernières années : « Marie est vraiment notre Thérèse... : une Thérèse de chez nous, sans rien d'espagnol, de flamand, ni de germanique : tourangelle, française de tête et de cœur, jusqu'au bout des ongles, s'il était permis de parler ainsi. » Mais déjà, en 1724, le Jésuite Charlevoix, fin lettré lui aussi et homme de goût, s'excusait ainsi de l'avoir tant citée dans sa monographie : « On ne doit point être surpris de la longueur et de la multitude des citations qui feront le fond de ce livre, et je m'assure même que si l'on a quelque reproche à me faire, ce sera de ce que je n'ai point encore plus laissé parler une personne qui parle si bien. »

NOVA FRANCIA - Volume 3, nos 1-6, 1927-1928

Les contemporains ont fait, tout d'abord, un accueil empressé à la publication des œuvres de Marie de l'Incarnation. Nous n'en jugeons pas par les différents millésimes que portent les volumes de la *Vie* et des *Lettres*, où il ne faut voir que des réimpressions de la page de titre pour une nouvelle mise en circulation d'exemplaires invendus. Mais nous avons le témoignage de Dom Claude Martin. Il écrit en 1696 au P. Crépeuil, jésuite du Canada : « Ces livres ont eu d'abord un grand effet, et bien des personnes y ont trouvé un grand secours pour leur sanctification. » Même note sous la plume de Dom Martène : « L'an 1672, sa bonne mère étant décédée en odeur de sainteté... (Dom Claude Martin) composa sa *Vie* qu'il donna aussitôt après au public. Cette *Vie* a fait un fruit merveilleux et a été estimée de toutes les personnes de piété, et des gens fort savants l'ont élevée au-dessus des œuvres de sainte Thérèse. Défunt l'évêque de Meaux en parle avec éloge dans ses ouvrages contre les quiétistes. »

Cette grande faveur cependant n'eut qu'un temps. Elle passa avec le siècle. La campagne antimystique, les excès de la controverse quiétiste, l'ennui des jeunes générations pour les œuvres trop raisonnables de l'âge précédent détournaient déjà les esprits, sur la fin du XVII[e] siècle, des mystiques et de leurs états d'âme. La curiosité, l'intérêt allaient à d'autres sujets, et la sensibilité prenait le pas sur la raison. Les œuvres de Marie de l'Incarnation subirent le sort commun. Leur format même, — celui de la *Vie* et des *Lettres*, — était décourageant. Dom Claude Martin le sentait bien. Il voulait donner de la *Vie* un résumé

Site Internet : Archiv-Histo.com

plus maniable. Dans la même lettre au P. Crépeuil, il ajoutait mélancoliquement : « Il y a fort longtemps que j'ai formé le dessein de faire un abrégé de (la) *Vie (de la Mère de l'Incarnation)*. Car pour le premier original, il devait être dans toute son étendue. Mais les emplois, les affaires, les infirmités et d'autres petits desseins qui sont venus à la traverse m'ont mis dans l'impuissance d'y travailler, et aujourd'hui je ne sais qu'en espérer, mon âge ne me laissant quasi plus de forces, ni de corps, ni d'esprit, que pour penser au voyage de l'éternité. » Ce projet qu'il ne devait pas, en effet, réaliser, fut repris au siècle suivant par le P. de Charlevoix.

L'indifférence et, dans certains quartiers, l'hostilité qui consommèrent en France la ruine des mystiques ne sont pas les seules causes de l'oubli où sont tombées pendant plus d'un siècle et demi les œuvres de Marie de l'Incarnation. La cession du Canada à l'Angleterre, au traité de Paris, 1763, la campagne anti-Nouvelle-France, menée chez nous par les Philosophes et les Encyclopédistes, qui l'avait précédée et en un sens préparée, surtout la longue période d'abandon moral qui suivit et les nouvelles préoccupations politiques et religieuses dont les Français sont remplis au déclin de l'Ancien Régime, achevèrent de détacher les pensées et les cœurs du Canada et de l'épopée de sa fondation. Aux gloires si pures de cette œuvre où la France avait prodigué le meilleur de son âme et de son sang, d'autres plus sonores mais plus troubles furent préférées.

On connaît les circonstances qui ont enfin si heureusement réagi contre cet état de choses anti-national. On sait aussi les conditions nouvelles qui ont retourné les sympathies vers les mystiques et leurs écrits. Marie de l'Incarnation bénéficie depuis plusieurs années déjà de ce retour de bon sens et de justice. Elle a eu ses apologistes dans la seconde moitié du siècle dernier. De nos jours, de beaux travaux l'ont honorée. « Ses propres ouvrages, écrivait le P. de Charlevoix, où l'on admire un goût exquis, une raison saine, un génie sublime et cette onction divine qui distingue si bien les écrits des saints, l'ont déjà placée au rang des plus illustres femmes. » Nos contemporains du XX[e] siècle qui la connaissent souscrivent d'enthousiasme à ces louanges. Ses œuvres, en effet, méritent toujours l'éloge que Bossuet en faisait à Madame Cornuau : « J'ai lu depuis peu la *Vie de la Mère de l'Incarnation* avec toutes les *additions* de son fils... Tout y est admirable. » Ce *Tout y est admirable* est bien le jugement qu'elles méritent de porter en épigraphe.

Dom Albert JAMET,
Abbaye de Solesmes.

NOVA FRANCIA - Volume 3, nos 1-6, 1927-1928

Vieux Documents

promesse de Servir (1) — XIX[e] avril 1678

Fut pnt. Estienne Ruet dit latulippe natif de La martilliere parr[e] demezangé dioceze de chartres en Vandosmois de pnt à paris loge rue des Cannettes parr. Sainct Sulpice, Lequel a promis et s'est oblige Envers Messire François Dollier de Casson (2) prestre Superieur du Seminaire de montreal en la nouvelle france y demeurant ordinairement estant de pnt demeurant au Séminaire de Sainct Sulpice de

(1) 2 feuilles, papier, timbrées de la Généralité de Paris ; 215 mill. sur 314 mill.

(2) François Dollier, sieur de Casson, fils de Charles et de Françoise de Cailleux, né en 1636, au diocèse de Nantes. Issu d'une famille « distinguée par la noblesse et les belles actions de ses ancêtres », il suivit le métier des armes et servit, comme officier de cavalerie, sous le maréchal de Turenne. Ayant abandonné cette carrière où il aurait « pu acquérir de la gloire », il demanda le 13 juillet 1657 « qu'on le reçut au séminaire de Saint-Sulpice ». Il y conçut bientôt un zèle ardent pour la sanctification des peuplades sauvages des environs de Villemarie, et dès « qu'il eut reçu le sous-diaconat, il obtint d'être associé à la Compagnie, en vue de « passer au Canada », dit L. Bertrand, p. s. s., dans sa *Bibliothèque Sulpicienne* (Tome I. p. 158). En 1659, le 15 mai, il avait reçu de Mgr de Laval « des Lettres de « missions pour évangéliser les peuplades voisines du Mississipi ». (Chagny (André). — *François Picquet le Canadien*... p. 146). En 1662, le 19 juillet, « François Dollier, « sieur de Casson, majeur de 25 ans, clerc tonsuré au diocèse de Paris, demeurant « à Saint-Sulpice, étant de présent à Rennes » déclarait devant Mornages et Bertelot « notaires royaux de la Cour de Rennes », pour son titre sacerdotal, qu'il dispose de 1200[ll] de pension viagère dues par Gabriel Peschart, seigneur et baron de Bossat et dame Henri Dollier sa sœur (acte déposé le 19 avril 1678 chez Claude Le Vasseur, notaire au Chatelet de Paris. Minute de l'étude de M[e] Jacques Baudrier, Paris). Le 7 septembre 1666, Dollier de Casson débarquait à Québec. En 1667, il se trouvait au fort Sainte-Anne, à une centaine de kilomètres de Villemarie, prodiguant ses soins « de corps et de l'âme aux soldats décimés par le mal de terre », écrit l'abbé Henri Gauthier dans *Sulpitiana* (p. 179) ; en 1668, il était aux Trois-Rivières. En 1669, avec Bréhant de Galiné et Cavelier de la Salle, il visitait le Niagara. Le 23 mars 1670, au bord du lac Erié, il planta une croix sur laquelle étaient taillées les armes de Louis XIV. En 1671, Gabriel de Thubières de Queylus, abbé de Loc-Dieu, obligé de revenir en France, lui passa le gouvernement du Séminaire de Villemarie.

Gravement malade, en 1674, Dollier de Casson dut revenir en France où il resta jusqu'en 1678, date à laquelle il passa et signa la « promesse de servir » ci-dessus. De 1678 à 1701, il fut à nouveau supérieur du Séminaire de Villemarie.

Dollier de Casson mourut à Villemarie le 27 septembre 1701, trente-cinq ans après sa première venue en Nouvelle-France. Son corps fut inhumé dans l'église paroissiale et M. François Vachon de Belmont, son successeur dans le gouvernement du Séminaire, prononça l'éloge funèbre que le chanoine Uzureau citait, en partie, dans le dernier numéro de *Nova Francia*.

Dollier de Casson a corrigé et écrit en partie un manuscrit in-folio de 208 pages qui se trouve à la Bibliothèque Mazarine, de Paris (H. 2706 aujourd'hui N° 1963), intitulé : *Histoire de Montréal ; Lettres adressées depuis 1640 jusques à 1672 à Messieurs les infirmes du séminaire de Saint-Sulpice* que suit un *Abrégé historique de la Mission de Kenté*, sur le lac Ontario ; a écrit le *Récit de ce qui s'est passé au voyage* à M. de Courcelles, gouverneur en Nouvelle-France, fait au lac Ontario ou

Site Internet : Archiv-Histo.com

Cette Ville [*de la.* rayés] a ce pnt̃ de le servir bien et fidellement en lad. Ville de Montreal et partout ailleurs quil plaira aud Sr Supérieur, En touttes choses quil luy commandera pendant trois annees commancantes le jour que led. la tulippe sera arrivé aud. Montreal, pourquoy frẽ il promet de partir Incessament à la vollonte dud. Sieur Superieur duquel Il reconnoist avoir receu pour son départ & sa conduite Jusqũ. à la rochelle cens sols dont Il se contente auquel lieu de la rochelle led. Sr Superieur promet de luy payer ou frẽ payer la somme de Quinze livres monnoyé de France oue ce qu'il conviendroit pour son passage [*aud. montréal* rayé] de lad. ville de la Rochelle aud. montreal, auquel lieu de montreal led. [*la tulippe* rayé] la Tulippe estant arrive led. Sr Superieur promet de luy payer cent livres monnoye de pais pour & par chacune desd. trois années pour ses services & Entrettennement coẽ aussy de le nourir & loger ainsy ql est accoustume sans que pendant lesd. trois annees led. la Tulippe puisse s'engaiger d'aller servir aillieurs et s'il le faisoit ou s'absentoit du service actuel dud. Sr Superieur dud. Iceluy la tulippe consent estre recherche & ramené par touste Voyes deuës & raisonnable mesme par corps suivant quil se practique sur les lieux pour achever lesd. trois années Entierement, Car ainsy &a... chacun en droit soy Renˆ Faict & passé a Paris es estude lan mil six cens soixante dix huict le dix neufe Jour d'avril apres midy Et a led. la tulippe déclare ne scavoir escrire ny signer & led Sr Superieur a signé..

François Dollier de Casson prestre.

Lange (1) [*avec paraphe*]

Le Vasseur (2) [*avec paraphe*]

---

des Iroquois, qui se trouve à la Bibliothèque Nationale (Mss. fr. 13516, fol. 207 à 218 et rédigé une *Relation* du voyage qu'il fit, avec M. de Galinée, aux lacs Erié et Ontario et dans les pays environnants que signale l'abbé Faillon dans son *Histoire de la Colonie française au Canada* (Tome III. p. 305) mais dont on n'a retrouvé aucune trace.

Dans le même ouvrage (Tome III. p. 375) l'abbé Faillon nous fait savoir que « Dollier de Casson, alors supérieur du séminaire résolut de tracer les premières « rues de la Ville-Haute, afin que, dans ces constructions chacun suive les alignements qui auraient été donnés. Il se transporta donc sur les lieux, le 12 mars 1672) « accompagné entre autres de Bénigne Basset, arpenteur & greffier de la justice » et traça le *Plan de Villemarie et des premières rues projetées pour l'établissement de la Haute-Ville* qui est conservé aux Archives Nationales, de Paris (carton K 1285).

(1) Il y eut, à cette époque, deux notaires de ce nom au Châtelet de Paris : François Lange, qui exerça du 4 février 1667 au 11 janvier 1717, et Denis-Gabriel Lange, du 30 juin 1671 au 16 avril 1709.

(2) Claude Levasseur, fut notaire au Châtelet de Paris, du 2 avril 1661 au 26 janvier 1700.

NOVA FRANCIA - Volume 3, nos 1-6, 1927-1928

LES DU CHAFFAULT(1)

(Notice historique)

(Suite)

D'Autichamp rentra le soir même, à 8 heures, à Legé, et le lendemain, de grand matin, donna le signal à ses hommes de retourner dans leur pays.

Sapinaud partit avec son corps pour Touvois, où Suzannet le rejoignit le lendemain, 1er juin, au milieu des murmures de ses paysans. A peine les deux corps étaient-ils réunis à Touvois qu'un Vendéen prévint du Chaffault que Suzannet venait de monter dans un grenier avec deux étrangers suspects. Du Chaffault emmena Sapinaud dans le grenier, voir qui étaient ces inconnus. C'était Malartic et la Béraudière, qui avaient échappé à du Landreau. Ils exposèrent leur mission aux trois chefs vendéens. Du Chaffault les laissa bientôt, mais ils ne quittèrent pas Suzannet de la journée. Dans le village, des groupes d'officiers se formaient et la grande majorité blâmait hautement la retraite et l'abandon des la Rochejaquelein : « Peu de soldats avaient à cette époque abandonné leurs drapeaux, a écrit du Chaffault, et ils n'étaient pas les moins mécontents de ce mouvement rétrograde. »

Au cours de la matinée, on enterra Ludovic de Charette, mort la veille de ses blessures d'Aizenay. Pendant la cérémonie, Suzannet fut prévenu qu'une colonne ennemie, partie de Nantes, se dirigeait sur la Vendée. Il parut n'en tenir aucun compte. Les deux corps se mirent ensuite en marche pour rentrer chez eux. Sapinaud prit la route de Legé, le corps de Suzannet, du Chaffault en avant-garde, la route de Vieillevigne, par la forêt de Touvois.

A peine du Chaffault eut-il débouché de la forêt de Touvois, qu'un Vendéen vint au galop l'avertir qu'une colonne ennemie, qui pouvait compter 1.500 hommes, faisait halte à Saint-Étienne de Corcoué ; les soldats venaient de Nantes et se dirigeaient sur Legé.

C'était Travot, qui faisait une pause sur la grand'route, à deux cents pas du bivouac laissé par d'Autichamp, le matin même à 6 heures.

---

(1) Voir *Nova Francia* : Vol. II. N° 5. p. 202-206 ; N° 6. p. 253-262 ; Vol. III. N° 2. p. 68-81 ; N° 3. p. 139-149.

Site Internet : Archiv-Histo.com

Après Aizenay, Travot n'avait fait que traverser Bourbon. Il était revenu à Nantes, en repassant par le Marais, où il avait fini par saisir à peu près le tiers des armes et des munitions débarquées. De Nantes il avait ordonné à sa brigade Estève de venir le rejoindre à Machecoul. Mais, devant le mouvement général des Vendéens vers la côte et l'apparition de douze voiles anglaises, Estève avait au contraire rappelé tout son monde, environ 1.000 hommes, à Bourbon-Vendée, y compris les 400 hommes de la garnison de Saint-Gilles.

Travot revint alors directement sur Bourbon-Vendée, avec sa brigade Grosbon, pour rallier Estève et, les deux brigades réunies, marcher contre le grand rassemblement vendéen. Il ne s'attendait pas à ce que d'Autichamp, Suzannet et Sapinaud fissent refluer leurs corps d'armée vers l'intérieur, en abandonnant les la Rochejaquelein seuls sur la côte. Ce fut donc avec une complète surprise qu'il apprit, en arrivant à Saint-Étienne de Corcoué, que les alentours foisonnaient d'insurgés.

Du Chaffault envoie immédiatement un de ses officiers, le comte de Marans, l'un des deux aides-de-camp que le duc de Bourbon avait laissés en Vendée, prévenir Suzannet. Il y avait 1.500 soldats et les Vendéens étaient environ 7.000 — sans compter d'Autichamp, qui était déjà loin. Il suffisait d'avertir Sapinaud de prendre position à Legé, quand il y arriverait ; pendant ce temps, du Chaffault laisserait filer les soldats sur la route ; quand ils auraient passé, il les attaquerait en queue ; Suzannet n'aurait qu'à les prendre en flanc. Marans trouva Suzannet chevauchant entre Malartic et la Béraudière. « Dites à du Chaffault que je n'attaquerai pas, répondit Suzannet, et qu'il faut prendre une autre route » (pour ne pas rencontrer les bleus). Marans eut beau insister, lui dire de la part de du Chaffault que c'était la Providence qui mettait cette colonne entre leurs mains, Suzannet détourna son cheval, sans plus répondre, et fit obliquer ses hommes plus au Nord, de manière qu'ils ne pussent pas se heurter aux bonapartistes.

Du Chaffault avait sous la main 400 hommes et des officiers, Marans, le Maignan de l'Écorse, du Tressay, Chardonnet, brûlant comme lui de marcher. N'y tenant plus, espérant que la fusillade provoquerait une action générale, quand la colonne de Travot eut défilé sur la route, il l'attaqua en queue. Mais les paysans de Sapinaud, non prévenus, avaient traversé Legé sans s'arrêter ; quelques hommes de l'arrière-garde, avec Auguste de Chabot et Sauvageot, étaient seuls revenus aux coups de fusil et avaient un instant disputé le bourg aux bonapartistes. Ceux-ci y prirent position et devinrent inexpugnables pour la faible troupe de du Chaffault.

NOVA FRANCIA - Volume 3, nos 1-6, 1927-1928

La veuve du chef de division vendéen Le Couvreur dit trois jours plus tard à M. Gabriel, repassant par Legé pour aller au secours de la Rochejaquelein, qu'après cette affaire, les bleus avaient enterré dix-sept des leurs et emmené quatre charrettes d'environ vingt blessés chacune. C'était peu en face du danger que la colonne avait couru... Elle restait intacte pour continuer les opérations qui aboutiront, deux jours et demi plus tard, à l'écrasement et à la mort de M. Louis. Travot, à la première entrevue qu'il eut avec du Chaffault, à Cholet, le 26 juin, lui déclara qu'il ne s'était jamais trouvé de sa vie dans une position plus critique ; et Legé figure parmi les combats heureux que Lamarque rappellera, à la fin de la campagne, dans la proclamation de clôture à son armée.

Les hommes de du Chaffault continuèrent sur Vieillevigne. Ils rencontrèrent Suzannet, presque seul et comme abandonné, avec son état-major et les deux émissaires de Fouché. A leur vue, des paysans qui venaient de combattre Travot, exaspérés, voulurent s'élancer sur le groupe et il fallut toute l'énergie de du Chaffault pour les arrêter. « Que Messieurs de Malartic et Victor de la Béraudière apprennent, a « écrit du Chaffault à d'Autichamp en 1818, que je leur ai sauvé la vie à « cet instant... Je compris que M. de Suzannet et le petit nombre « d'officiers qui l'entouraient auraient voulu les défendre et que la « scène qui allait avoir lieu ne se bornerait pas à la mort de *deux* « hommes »...

Le soir, à l'Écorse, où il couchait, Suzannet rédigea sa réponse aux émissaires de Fouché. « Nous avons pris les armes, spécifiait-il, parce que M. de la Rochejaquelein est venu nous en donner l'ordre de la part du Roi » ; et il indiquait, comme bases possibles d'un accord, celles mêmes que Fouché proposait. « J'ai vu, ajoutait-il, MM. de « Sapinaud et d'Autichamp ; ils pensent comme moi. » Malartic et la Béraudière emportèrent sa lettre, revirent d'Autichamp au passage et rentrèrent à Angers dans la nuit du 4 au 5 juin. Le 5 juin ils informèrent Lamarque du succès de leur mission en Vendée et lui communiquèrent la lettre de Suzannet. Le même jour, ils allèrent à la Pouèze voir d'Andigné, qui commandait les Chouans de la rive droite de la Loire. Comme d'Autichamp et Suzannet, d'Andigné était l'ami intime des émissaires de Fouché et leur ancien camarade de pacification. Il avait pris les armes le 23 mai, il avait subi deux petits échecs, que n'avait pas compensés la résistance heureuse d'un de ses lieutenants, Landemont, contre les dragons et les gardes nationaux d'Ancenis. Assez mal renseigné sur ce qui se passait exactement en Vendée, d'Andigné savait seulement que les choses y allaient fort mal et les émissaires de Fou-

Site Internet : Archiv-Histo.com

ché (1) venaient d'apprendre par Lamarque la mort, la veille, du marquis de la Rochejaquelein. D'Andigné n'hésita donc pas à entrer dans leurs vues. Il leur remit ses propositions particulières pour le ministre de la police et fit savoir à Lamarque qu'il ne l'attaquerait pas s'il n'était pas lui-même attaqué.

Malartic et la Béraudière partirent dès le lendemain pour Paris. Comme l'a dit Fouché, ils avaient bien conduit leur affaire.

* * *

En quittant Saint-Christophe, la Rochejaquelein était retourné à Croix-de-Vie où il arriva le 1er juin. Espérant toujours faire revenir Suzannet et d'Autichamp, il adressait le jour même à toute l'armée un ordre général de concourir au débarquement Le général en chef, disait-il « recommande surtout aux généraux de ne pas se laisser aller au découragement et de ne pas croire... aux rapports exagérés et aux bruits faux... Certes, si Messieurs les généraux le veulent franchement jamais la Vendée n'a été aussi forte qu'elle peut l'être dans ce moment... Songeons que, hors de l'état de guerre, nous marchons, quant au rang sur la même ligne et qu'il n'y a pas de suprématie, mais que, dans l'état où nous sommes, on doit obéir... » La Rochejaquelein se rendit à bord du « Superb » (2), de 74 canons, où l'amiral Hotham le reçut avec les honneurs d'un général en chef. Il fit commencer activement le débarquement. Pendant qu'il était encore à bord du « Superb », il reçut l'arrêté et la lettre de Suzannet.

Outré, mais non découragé, la Rochejaquelein s'écrie : « On a juré ma perte. Eh bien, je périrai mais je sauverai l'honneur de la Vendée ! » Le jour même, 2 juin, il lance un nouvel ordre, par lequel il destitue d'Autichamp, Suzannet et Sapinaud, ordonne de les arrêter et les remplacer par le marquis de Civrac, dont il ignore la captivité (1er corps),

(1) D'Andigné dit dans ses *Mémoires* (II p. 249-50) que Malartic et la Béraudière lui apportèrent la nouvelle de la mort du marquis de la Rochejaquelein, qui aurait ainsi influé sur sa décision de pactiser avec Fouché. C'est une manifeste erreur. Malartic et la Béraudière vinrent à la Pouèze le 5 juin ; la Rochejaquelein avait été tué la veille, à 40 lieues de là, et *ils n'en savaient rien*. La mort du marquis avait d'abord échappé aux Vendéens ; les premiers accourus à son secours, ceux de du Chaffault, ne l'avaient apprise, presque sur les lieux, que le 6 juin au point du jour ; d'Autichamp ne l'a sue que le 9. Travot, le premier de tous informé, par le rapport de son brigadier Estève, n'en porta la nouvelle à Nantes que le 7 juin. Quand Lamarque reçut de Malartic et de la Béraudière, à Angers, le 5 juin, communication des propositions de paix de Suzannet et de d'Andigné qu'ils emportaient à Paris, il se préparait à se porter sur Nantes, précisément pour affronter le rassemblement de forces vendéennes et le débarquement de munitions anglaises provoqués par la Rochejaquelein ; ce n'est que le 8 au soir, en entrant à Nantes, que Lamarque apprit la mort du marquis.

(2) Sir Henry Hotham avait, à côté du « Superb », un autre vaisseau de 74, le « Bellérophon », à bord duquel, six semaines plus tard, viendra se rendre Napoléon...

NOVA FRANCIA - Volume 3, nos 1-6, 1927-1928

par du Chaffault (3e corps) et par Duperrat (2e). Il prescrit ses dispositions aux nouveaux généraux : du Chaffault doit immédiatement marcher sur Challans et Soullans. Il rend compte au Roi, par une dépêche qu'il charge le chevalier de Pommiès de porter à Gand, avec une lettre où il assure le duc de Feltre que « la Vendée, purgée de quelques traîtres, sera plus forte qu'en 1793 ». Puis il continue le débarquement, faisant rapidement mettre à terre une quantité de munitions et d'armes dont cinq canons et un obusier.

Quant à Travot, après avoir passé comme par miracle à travers les Vendéens, il continua sa route sur Bourbon. Toujours infatigable, il envoya, le jour même de sa rentrée le 2 juin, Grosbon, avec 300 hommes, réoccuper Saint-Gilles. Mais Grosbon ne put passer la Vie et fut tué dans le clocher du bourg, le 3 juin.

Travot lui-même repart de Bourbon dans la nuit du 2 juin au 3 juin avec toutes ses forces et le 3 juin au soir occupe, près de Rié, la route du Bocage, fermant ainsi aux la Rochejaquelein la retraite vers l'intérieur. Il poste la brigade anciennement Grosbon à Saint-Hilaire et dirige la brigade Estève sur Saint-Jean de Monts.

Le marquis justement inquiet, fait suspendre le débarquement et se replie sur Saint-Jean de Monts, avec Auguste, Canuel et un millier d'hommes.

Pendant qu'il se préparait à soutenir le choc imminent des bleus, il fut joint par quatre jeunes gens, envoyés par Suzannet pour lui demander de leur exhiber ses pouvoirs — sinistre gaminerie, à l'égard d'un homme dont l'abandon causera la mort le lendemain !... Ame de chef autant que de héros, la Rochejaquelein, en réponse, nomme l'un d'eux, un Goulaine, à la division laissée vacante par la mort de Charette, et il le renvoie obéissant à ses ordres et assuré de l'importance du débarquement.

A l'aube du 4 juin, quand la colonne Estève approche par la route de Rié au Perrier, La Rochejaquelein envoie à tous les Maraîchins l'ordre de foncer sur elle. Lui-même, il va l'attendre près du hameau des Mathes, retardant ainsi son attaque, pour donner aux Maraîchins le temps d'accourir. Soit que son appel n'ait pas été entendu dans les bourines ou se soit confondu avec l'ordre de rassemblement, non immédiat, qu'avait envoyé précédemment Robert, soit qu'ils aient été eux-mêmes gagnés par les intrigues et le découragement, les Maraîchins ne vinrent pas ce jour-là...

Quand les bleus arrivent aux abords du pont sur le Ligneron, La Rochejaquelein engage la fusillade. Estève se replie habilement en meilleur terrain ; puis il finit par prononcer une contre-attaque résolue qui déroute les paysans et, par la défaillance d'un capitaine de paroisse,

Site Internet : Archiv-Histo.com

provoque la débandade. La Rochejaquelein, qui a jusqu'à ce moment combattu à pied, saute sur un cheval et galope, en agitant son chapeau et en criant aux fuyards de s'arrêter. Il entend des coups de fusil du côté d'où auraient dû venir les Maraîchins ; c'étaient quelques paysans du Marais que deux Vendéens, Bouteau et Fortin, revenant de convoyer des munitions, avaient entraînés à l'attaque. Il court pour voir sur une « bouchée de sable », à quarante pas des bleus. Bien qu'il soit en habits bourgeois, des gendarmes de Paris le reconnaissent immédiatement et font sur lui des feux de peleton, au commandement du lieutenant Lupin. A la première salve, le marquis tombe avec son cheval, se relève en chancelant ; à la deuxième, il fait un signe de croix et retombe mort entre les bras d'un jeune Maraîchin nommé Crochet.

Les paysans en fuite, qui se retrouvèrent le soir au Perrier autour de Canuel et d'Auguste, croyaient M. Louis resté avec les Maraîchins qu'il était allé reconnaître. Ce ne fut que le lendemain qu'on sût qu'il avait été tué ; les gens des Mathes avaient déjà enfoui les cadavres ; l'un d'eux avait remarqué celui d'un « grand bel homme », qui portait un gilet de laine sous une chemise très fine. C'était la Rochejaquelein. On le déterra et on l'inhuma provisoirement au Perrier sous une pierre brute. Ses papiers avaient été pris par les gendarmes du lieutenant Lupin et comme ils témoignaient de l'abandon où les autres généraux vendéens l'avaient laissé, ils furent publiés au *Moniteur de l'Empire* du 15 juin 1815.

A dix-neuf ans de distance, 23 mars 1796 — 4 juin 1815, Travot avait abattu les deux derniers grands chefs de la Vendée.

*
* *

La révocation des trois généraux défaillants leur avait été aussitôt notifiée par MM. Édouard le Maignan de l'Écorse et de Carcouet, porteurs des ordres du marquis de la Rochejaquelein, contresignés Canuel. Sauf Civrac détenu à la Rochelle, les nouveaux généraux prirent immédiatement le commandement. Du Chaffault reçut à la Senardière le 3 juin à la fin de l'après-midi l'ordre de la Rochejaquelein. « Dans toute autre circonstance, dit-il à le Maignan et à Carcouet, je n'accepterais pas. Mais je vois l'urgence ; je vole à son secours ! » Il prévint Suzannet qu'il le remplaçait et ordonna un rassemblement pour le lendemain matin à 7 heures à Vieillevigne. Il y trouva 2.000 hommes. Le Maignan, Marans, l'avaient activement secondé. Puitesson (1), blessé à Aizenay, lui envoya une chaude adhésion. La Bassetière lui écrivait : « Tout tient à lui [la Rochejaquelein] aujourd'hui ; c'est l'âme, le centre de toutes nos opérations et le lien qui rattache tous les généraux de nos armées à un but commun... Je marche me réunir à vous. » Du Chaffault porta immédiatement sa troupe sur le Marais et, le soir du 4 juin à 7 heures, renforcé en route, il arrivait à Saint-Christophe, avec 3.000 hommes. Il envoya d'urgence un courrier à la Rochejaquelein pour lui demander ses ordres. A peine l'homme était-il parti qu'apparurent les premiers blessés vendéens, annonçant le désastre du 4e corps ; ils ne savaient pas si le marquis était tué, ou simplement blessé comme M. Auguste, ni où il était. Le lendemain du Chaffault se porta en avant et ce fut lui qui, le 5 juin, reçut Auguste, avec les débris de la troupe de la Rochejaquelein ; Auguste lui-même n'était pas encore fixé sur le sort de son frère ; Canuel, qui était allé reconnaître le corps du marquis, les rejoignit le 6 au matin et leur apprit décidément la fatale vérité.

(1) Durcot de Puitesson, d'une famille anciennement écossaise, chef de la subdivision de Chauché, ancien Condéen comme Gabriel.

Ce même jour, 6 juin, les trois chefs vendéens rétrogradèrent sur Legé, pour se concerter avec Suzannet, que du Chaffault était allé voir la veille au soir et qui arrivait. Ils le rencontrèrent accompagné d'un fort rassemblement.

Suzannet avait reçu le 2 juin l'ordre du 1er de se porter sur le Marais. Ne pouvant plus douter que les Vendéens auraient des Anglais « tous les secours possibles », il se préparait non à obéir à la Rochejaquelein dont il ne cessait pas de contester les pouvoirs mais à marcher vers la côte ; il conjurait d'Autichamp d'y envoyer un fort rassemblement, s'il ne pouvait pas y venir lui-même. Le jeudi 2, Suzannet lançait un appel, mais seulement pour le mardi suivant, 7 juin. Au plus tard le 4 au matin il apprenait sa révocation et que du Chaffault acceptait de le remplacer. Suzannet protestait alors auprès de son cousin, lui écrivant qu'il ne se considérait pas comme destitué, et il écrivait à du Chaffault qu'il n'avait jamais été sous les ordres de la Rochejaquelein que par courtoisie. Dans une page écrite peu de jours après et trouvée depuis sa mort, Suzannet réaffirmait encore que ses hommes n'avaient pas voulu revenir dans le Marais, l'insignifiance des débarquements leur ayant fait perdre la confiance. « Je ne pouvais la rendre aux gens que je commandais, écrivait-il, ne l'ayant plus moi-même... » Le 5 juin, tout en épanchant son amertume dans une longue lettre à d'Autichamp, devant les nouvelles qui se précisaient d'une très chaude affaire qu'avait eue la Rochejaquelein, Suzannet avançait son appel et partait avec 4.000 paysans, qui croyaient le marquis seulement en danger et accouraient à son secours. Dans la soirée, à Saint-Etienne de Corcoué, il vit du Chaffault, qui avait quitté son bivouac de Saint-Christophe pour venir le trouver. Il apprit la mort presque certaine de M. Louis mais la tint

Site Internet : Archiv-Histo.com

cachée à ses soldats. Le lendemain 6, continuant sa route par Legé, Suzannet rencontra Auguste, Canuel et du Chaffault qui, sur le conseil de celui-ci, venaient de Saint-Christophe à sa rencontre avec leurs 4.000 hommes. Les deux troupes fusionnèrent dans une lande près de Legé. La scène fut affreusement pénible. D'abord Auguste ne voulut pas voir Suzannet. Ses hommes, ayant appris la vérité, le couvraient d'imprécations et de menaces de mort. On finit par obtenir d'Auguste qu'il lui parlât. Alors il fut question des opérations futures. On pensa à dégager la côte, toutes forces réunies ; mais la démoralisation et l'absence de direction générale y firent renoncer ; Suzannet trouvait d'ailleurs toujours trop difficile de s'approvisionner dans le Marais. On convint seulement de faire une nouvelle organisation de l'armée. Suzannet promit de se démettre du 3e corps et d'en passer, au bout de quelques jours, le commandement à du Chaffault. Dans la soirée du 6 les différents chefs se dispersèrent.

En nommant de nouveaux généraux, le 2 juin, la Rochejaquelein avait écrit à sa sœur Lucie de lui envoyer tout ce qu'elle pourrait comme renforts. Sitôt la lettre reçue, dans la nuit du 4 au 5, la vaillante fille monte à cheval, appelle aux armes et marche vers la côte avec les hommes qu'elle a rassemblés. Duperrat, devenu général du 2e corps se joint à elle. Leur troupe avait dépassé les Herbiers quand, le 6 juin, un courrier leur apprit le désastre des Mathes et la mort du marquis. Mademoiselle Lucie ne put qu'attendre son autre frère Auguste et revenir tristement, avec les blessés qu'il ramenait, à Saint-Aubin de Baubigné, auprès de leur belle-sœur désormais deux fois veuve.

Sapinaud, qui avait reçu sans malveillance son successeur Duperrat et commencé à collaborer avec lui, avait fait de son côté quelques rassemblements, bientôt congédiés. Quant à d'Autichamp, il s'était vu notifier sa destitution, à Beaupréau par le Maignan. A la fois pour n'en pas tenir compte et pour répondre à l'émotion où le danger couru par la Rochejaquelein plongeait tout le pays, il envoya le 6 juin, comme l'y exhortait Suzannet, un contingent dans la direction de la côte, 1.500 hommes avec le marquis de la Bretesche, qui poussèrent jusqu'à Treize-Septiers. Lui-même, il apprit à Gesté, le 9 juin, la mort de M. Louis. Il lança alors une belle proclamation, bien méditée comme toujours, où il se disait « accablé »...

Entre temps, chaque bord indépendamment avait rendu compte des événements au Roi. En séjour à l'Écorse, le 7 juin, Auguste avait ajouté son rapport à ceux de son frère et l'avait remis au chevalier de Pommiès, non encore parti pour Gand (et qui, d'ailleurs, ne put joindre Louis XVIII qu'au mois de juillet, à Cambrai), d'Autichamp et

NOVA FRANCIA - Volume 3, nos 1-6, 1927-1928

Suzannet avaient écrit de leur côté, comme ils l'avaient fait dès le début — quand le marquis de la Rochejaquelein, lui, ne pensait qu'à agir. Auprès des Princes, la partie n'était pas égale. Le 11 juin, le duc de Feltre écrivait de Gand à la Rochejaquelein : « Quoique satisfait de votre conduite et de vos preuves de dévouement, le Roi ne peut approuver, Monsieur le Marquis, que vous ayez pris, même *provisoirement* [le mot de la lettre de M. Louis à d'Autichamp...] le titre de général en chef, parce que cela contribuerait plus à réveiller les jalousies qu'à les calmer... »

* * *

Loyal et d'esprit net comme il l'était, Gabriel du Chaffault était rentré à la Senardière, le 7 Juin, avec la conviction qu'il succédait à Suzannet. Les jours s'écoulant, qui devaient permettre à son prédécesseur de se retirer sans éclat, il s'occupa d'organiser son commandement. Il invita à entrer à son état-major le comte de Mornac ; Mornac se déclara « charmé » d'accepter et lui indiqua les Brouzils comme le meilleur emplacement pour un quartier général. Sentir le commandement de l'armée « de la Vendée », comme on disait plus particulièrement du 3e corps, passer aux mains d'un militaire énergique et sachant son métier était un soulagement pour l'élite des officiers qui voyaient leurs hommes, excédés d'être si mal commandés, fatigués de marches inutiles et de mouvements rétrogrades pour n'être ensuite que licenciés, tomber dans l'indiscipline ouverte.

L'un des meilleurs officiers de l'armée vendéenne, le chevalier de la Bassetière (1), écrivait à du Chaffault, le 10 Juin :

« ... Nous avons fait jusqu'ici si bonne besogne que les chefs de « division ont perdu toute confiance dans leurs divisions. Plusieurs « officiers de la division des Sables ont failli être fusillés par leurs « soldats, et ce n'est qu'avec beaucoup de peine qu'on a pu les sous- « traire à leur rage ; et c'est pour la seconde fois. Je vous ai mandé « hier que j'avais licencié ma division, et que des cris séditieux s'étaient « fait entendre. J'ai appris depuis ma lettre, que la moitié de ma division, « qui occupait un poste près Palluau, s'est portée à des excès, et que la « plupart des soldats ont tiré toutes leurs cartouches. Voilà à quoi on « nous expose par des licenciements si fréquents.

« D'après cela, mon cher Duchaffault, je ne tiens pas à ma division « et je la céderai volontiers à un autre. Ayant fait toute l'autre guerre

(1) Constant Morisson, chevalier de la Bassetière, major de cavalerie, chef de division à l'armée « de Charette ».

Site Internet : Archiv-Histo.com

« comme officier supérieur attaché à l'état-major, en qualité d'aide-
« major général de l'armée, je préfère y retourner, ou ne rien être.
« L'insubordination est à son comble, on vole, on pille partout, et
« dans l'état d'effervescence général, il est impossible de faire valoir
« son autorité. J'aimerais bien mieux être près de vous, même avec un
« grade inférieur. »

Ce n'est pas, comme on s'est habitué à le croire, parce que les châtelains voulaient faire marcher les paysans que ceux-ci se sont parfois rebellés en 1815 ; c'est parce que les paysans étaient excédés d'être mal commandés et continuellement licenciés, qu'ils ont voulu fusiller certains de leurs châtelains — qu'ils appelaient du mot, sans cesse répété alors, de traîtres. Tout pieux qu'ils fussent, les gars de la Vendéens n'étaient pas des enfants de chœur ! « Comme s'écriait à
« l'époque Auguste de la Rochejaquelein, est-ce donc pour ne rien faire
« qu'on nous a mis les armes à la main ? !... »

C'est le côté le moins connu du soulèvement de 1815 et il y a à cela deux raisons capitales. D'abord, on a jeté un voile sur ce revers des événements. Par exemple, quand du Chaffault écrivait à Charles d'Autichamp, en 1818, qu'il avait sauvé la vie, le 1er juin 1815, à Malartic et à la Béraudière et, comme nous le verrons plus loin, qu'il n'avait plus voulu servir sous Suzannet parce qu'il était convaincu que, d'une manière ou d'une autre, celui-ci ne finirait pas la campagne, il ajoutait : « Au reste une scène d'horreur qui eut lieu dans l'écurie de Saint-
« Etienne de Corcoué, lorsque je causais avec M. de Suzannet le 5 au soir,
« scène tellement horrible que je ne la retracerai pas ici, m'y détermina
« tout à fait ». Qui sait aujourd'hui ce que fut cette scène, trop horrible pour être retracée ? Le souvenir s'en est perdu avec ceux qui l'ont vue ou apprise et qui ne l'ont pas écrite. Ensuite, comme l'a dit excellemment M. Madelin à propos de Fouché, les amis des Malartic, Flavigny et la Béraudière, ceux de Suzannet et de d'Autichamp — et d'Autichamp lui-même, qui disposait à Paris de tous les appuis possibles, y compris la plume de Fiévée — ont eu plus tard un intérêt primordial, pour excuser la trêve du 31 mai 1815, à représenter leur manière d'agir comme ayant encore, eu égard aux circonstances, servi pour le mieux la cause des Bourbons. Ils ont pour cela fait ressortir tous les genres de faiblesse du soldat vendéen, dont ils se sont plusieurs fois déclarés abandonnés ; ils n'ont jamais parlé de sa chaleur combative ; comme ils entraient ainsi dans la pensée foncière des Princes, ils n'ont pas eu grand peine à se faire croire. Mais l'historien, dont le droit, comme le but après plus d'un siècle, ne peut être que de reconstituer exactement le passé, doit présenter à leur valeur tous les élément qui le font comprendre.

Les paysans ont la mémoire concrète — et longue. Ces expériences

NOVA FRANCIA - Volume 3, nos 1-6, 1927-1928

de mai et de juin 1815, les Vendéens ne les oublieront jamais. C'est la première des raisons pour lesquelles ils n'ont plus voulu recommencer. Ils ont vu alors que, derrière leurs Messieurs — sans que ce fût d'ailleurs, en général, la faute de ceux-ci, — il n'y avait ni force réellement agissante, ni volonté souveraine sur laquelle on pût compter, qu'il n'y avait que des marches bêtes, des querelles et, au bout, des blessures ou la mort pour rien. Les Vendéens ont gardé leurs sentiments ; leur mysticisme royaliste, leur haine des gens et des choses de la Révolution, la fierté de leur passé, étaient trop profond pour se refroidir tout de suite ; mais ils se sont convaincus qu'il n'y avait plus à attendre le retour des victoires d'autrefois ; et leur âme, avant tout religieuse, s'est résignée dès lors, au fond d'elle-même, à faire en politique, comme en tant de choses ici-bas, le sacrifice de ses aspirations terrestres...

* * *

Suzannet avait en réalité d'autant plus de peine à résigner son commandement que d'Autichamp l'en dissuadait et ne voulait rien savoir de pareil pour lui-même, et qu'avec Louis de la Rochejaquelein disparaissait la principale volonté qui le lui faisait perdre. Auguste n'avait que des paroles de réconciliation, comme s'il ne s'agissait que de mésintelligence entre les personnes. Canuel, qui ne comptait plus et ne voulait pas prendre à sa charge les responsabilités du marquis, ne s'occupait, bien inutilement d'ailleurs, qu'à mettre sur pied ses projets d'organisation permanente. Sans prévenir du Chaffault, Suzannet s'arrangea pour se concerter, le 9 juin, à la Musselière, avec Sapinaud, Auguste et Canuel ; ce jour-là, d'ailleurs, il était complètement découragé. « Je sais que je dois quitter mon armée, dit-il à Au-
« guste ; mais je ne le ferai que quand j'aurai paru dans une affaire... »

PAUL MEUNIER.

(A suivre.)

Site Internet : Archiv-Histo.com

LETTRES

de

Mère Marie-Andrée Duplessis de Sainte-Hélène

Supérieure des Hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Québec (1)

(*Suite*)

J. † M. J.

Monsieur

Je reçois toujour avec beaucoup de reconnoissance les soins que vous voulez bien prendre du petit revenu des pauvres de nôtre hotel Dieu, j'ay pensé trop tard a joindre nôtre arrestez de Compte avec ceux de la Com^té^ parcequil me paroit juste que votre décharge a légard des pauvres, Monsieur, accompagne celle qu'elles vous donne pour leur [sic] revenüs particuliers lannée prochaine nous feronts [sic] les choses en forme en attendant il me paroit que j'auray tiré éxactement tout ce qui doit revenir aux pauvres jusqu'au second cartier [sic] de 1735 lors que Madame hiché (2) qui passe en france cette année vous aura presenté un billet que nous luy devons donner de 646^11^ 12^s^ pour recevoir de vous Monsieur les six derniers mois de 1734 et les six pr^s^. de 1735, somme qu'elle touchera a Compte de celle que nous devons a M^r^. son Epoux pour le parfait païem^t^. de la seigneurie de Demaure (3) que les pauvres

(1) Voir: *Nova Francia*, Vol. II (1926-1927), N° 2, pp. 67-78 et N° 3, pp. 33-137; Vol. III (1927-1928), N° 1, pp. 39-56; N° 2, pp. 94-110; N° 3, pp. 162-182.

(2) Epouse de Henri Hiché, conseiller, marchand, secrétaire de l'intendant Dupuy, notaire, procureur du roi. Henri Hiché avait été nommé conseiller le 15 mai 1754 et décéda le 15 juillet 1758.

(3) Située près de Québec, d'une superficie de 26.460 arpents, Le titre de la Seigneurie De Maure (St-Augustin), dit J.-C. Taché dans sa *Tenure seigneuriale du Canada* (p. 111) n'a pu être retrouvé. Acte de Foi et Hommage fait en 1781.

NOVA FRANCIA - Volume 3, nos 1-6, 1927-1928

de Notre hotel Dieu ont achetté, cest pourquoy Monsieur J'espere que cette lettre vous tiendra lieu de quittance si vo^s^. en avez besoin.

Je ne peut [sic] apresent que le tems me presse po^r^. une multitude de petits soins qu'il faut prendre dans cette saison, que vous assurer de ma reconnoissance et du desir sincere que jay que notre Seigneur benisse toutes les œuvres qui sortent de vos mains et quil nous envoye des ouvriers Evangeliques remplit [sic] de son zèle et de son esprits [sic] pour entretenir les bonnes sémences que vous avez vous même Monsieur jettez en Canada.

Jay l'honneur detre avec un profond respect

Monsieur

Votre tres humble et tres ob^te^ servante
S^r^ Duplessis de L Enfant Jesus
Depositaire des pauvres

de l'hotel Dieu de Quebec (1)
ce 20^e^ 8^bre^ 1735

[Au dos] du havre

A Monsieur

Monsieur Labbé de Montigny au Seminaire des Missions étrangères ruë du Bac A Paris.

†

Monsieur

Celle cy est uniquement pour vous donner de nouvelles assurances de ma vive reconnoissance de toutes vos bontez et vous en demander la continuation on ne peut être plus contente que nous le sommes de tout ce que vous avez pris la peine de nous envoyer, nôtre ornement quoy que simple, est dun fort bon goût d'une bonne étofe, et bien assorti, je vous remercie en particulier Monsieur du pulpitre dont vous avez bien voulu nous faire present, il a fait beaucoup de plaisir à la mere de la croix (2) qui est sa-

(1) Cette lettre qui était scellée d'un cachet de cire rouge, se trouve aux Archives du Séminaires des Missions Etrangères de Paris. (Amérique, Canada, etc... 1687-1849. Vol. 344, ff. 291-294).

(2) Geneviève Dupuy. Voir: note 2, p. 101 de *Nova Francia* (Vol. III. N° 2).

Site Internet : Archiv-Histo.com

cristine, je joins icy un mémoire que je vous prie Monsieur de faire executer, et de remettre le surplus de nos rentes a Mr Bourgine a qui nous devons considerablement nous vous envoyons la decharge de vos comptes lannée prochaine je feray ajouter a nôtre quitance ce qui regarde les pauvres de lhopital et leur depositaire signera comme les Discrettes, afin que vous n'ayez nulle inquietude.

Nous venons de perdre la mere St françois-Xavier (1), la plus ancienne de notre Comté une tante de Mr de Lorme je la recommande a vos S^ts sacrifices nous avons encore une sœur converse à l'extremité, il nous meurt bien des R^ses et il en entre peu faute, de moyens car on voit beaucoup de jeunes personnes qui ont vocation, mais qui sont sans bien cela me fait une grande pitié, sans que je puisse les aider, il y a des ordre du Roy pour que les Comtéz ne reçoive [sic] point de novices qu'elles n'ayent 3000^11 leurs pensions et leur trousseau, cela est fort en Canada, ou tout le monde est pauvres [sic], si quelque personne Riche avoit la devotion d'aider ces pauvres d^ellles ce seroit une bonne œuvre bien agreable a Dieu, cela n'est pas du goût de ce siecle. Nous ne devons pas vous oublier Monsieur puisque vous nous rendez de si bons offices mais souvenez vo^s aussy de nous aupres du M. et luy demander tous les vrays biens que vous no^s. souhaitez et me croyez avec beaucoup de reconnoissance et un très profond respect.

Monsieur

Vôtre très humble et tres obéissante
servante S^r. Duplessis de S^te. helene
Sup^re.j.

de lhotel Dieu de Quebec (2)
ce 27^e 8^bre 1735

(1) Marie-Madeleine Hazeur, du diocèse de Tours, entrée en religion le 25 février 1678. Elle fit profession le 25 septembre 1679 sous le nom de Sœur Saint-François-Xavier. Décédée le 24 octobre 1735, âgée de 73 ans. Elle était la fille de François, marchand et de Marie Prévost et sœur de Jeanne-Louise Hazeur qui fut aussi Religieuse hospitalière sous le nom de sœur Sainte-Anne et qui était décédée le 25 décembre 1706.

(2) Cette lettre se trouve aux Archives du Séminaire des Missions Etrangères de Paris (Amérique, Canada, etc... 1687-1849. Vol. 344, ff° 295-297).

NOVA FRANCIA - Volume 3, nos 1-6, 1927-1928

†

Monsieur

Celle-cy vous servira de Duplicata, jay eu l'honneur de vous remercier il y a quelque jour de la continuation de vos attentions aux affaires des pauvres de notre hopital et je vous priois Monsieur de leur continuer ce charitable soin, je vous mandois que lannée prochaine je joindrois ma quittance general [sic] a celle que nos R^ses. vo^s. envoye [sic] jy ay pensé trop tard cette année, Mr Bourgine maccuse les 323^11 6^s. reçus, et j'ay donnez cette année les 6 derniers mois de 1734 et les 6 p^rs de 1735 a toucher a M^e hiché, Mr son Epoux etant le procureur des pauvres icy, et outre cela il luy revient 8000^11 de la terre que lhopital a achettez sur quoy no^s. luy en avons déjà payez 4.000^11 c'est pour quoy monsieur vous recevrez de leur part notre lettre de change que j'espere que vo^s. voudrez bien acquiter comme à votre ordinaire.

Sil no^s. é toit possible de tirer ainsy de bons ouvriers Evangéliques nous vous enverions force lettre de credit car no^s. en avons grand besoin en ce païs, le Séminaire est entièrem^t degarnie de ces anciens qui vivoient a lapostolique, il y a bien de jeunes messieurs, mais un peu de maturité parmis eux leur feroit grand bien, le pauvre frere hubert aura de la peine a se remplasser nous connoissons tout ce qu'il valoit.

La mère S^te. Madeleine (1) est Maitresse des Novice elle me charge de vous assurer de ses respects en la recommandant a vos prieres je me flate Monsieur que vo^s voudrez bien ne me point separer delle et que vous voudrez aussy me croire avec beaucoup destime de reconnoissance et un profond respect.

Monsieur

Votre tres humble et tres o^te servante
S^r G. Duplessis de L Enfant Jesus.
Depositaire des pauvres

De lhotel Dieu de Quebec ce 28^e 8^bre 1735 (2).

(1) Geneviève Gosselin. Voir : note n° 1, p. 53 de *Nova Francia* (Vol. III, N° 1).

(2) Cette lettre scellée d'une cachet de cire rouge portant empreinte d'un saint Évêque tenant en sa main droite une crosse et en sa gauche un cœur surmonté de trois clous, se trouve aux Archives du Séminaire des Missions Etrangères de Paris.(Amérique. Canada, etc., 1687-1849. Vol. 344. ff° 299-302)

Site Internet : Archiv-Histo.com

[Au dos] A Monsieur
Monsieur L'abbé de Montigny prêtre
des missions Etrangeres
rue du Bac faux bourg S^t^. Germain
A Paris.

†

COMPTE (1)

Des Religieúses hospitalieres de Quebec pour Lannée 1735./.

Par le dernier Compte arresté a Quebec le 7^e^ Octobre 1734./ jétois Redevable de cent trente nœuf livres cinq sols nœufs deniers ..... 139.^11^ 5. 9.
plus pour le prix d'une tabathiere dargent quinses livres douzes sols 15.^11^ 12.

février 26 Recu du pere Laffiteau (2) Lannée 1733 de la Rente sur la Douanne cinquante livres ..... 50.^11^

may 19 Recu Lannée entiere 1734. des Rentes sur l'hotel de Ville, onses cens quatres vingt nœuf livres huit sols 1189.^11^ 8.

Total de la Recette ..... 1394.^11^ 5.^s^ 9.

DEPENCE

1734
auost 10^e^. Payes a l'ordre de Mr Le Moine une lettre De change des Dames Ste helene et St Paul de cinq cens livres ..... 500^11^.

1735
may 12^e^. Payé a Mr Bourgine a lag^mt^ des Religieuses de lhotel Dieu de Quebec, sept cens cinquante livres ..... 750.^11^

Plus pour le Contenu d'un mémoire montant à la somme de cent soixante et neuf livres nœufs sils ..... 169.^11^ 9.

Total de la Depence ..... 1419.^11^ 9.

†

La Depence monte a quatorses cens dix nœuf livres nœuf sols ..... 1419. 9.
La Recette monte a traises cens quatres vingt quatorses livres cinq sols nœuf deniers ..... 1394. 5. 9.

Ainsy la depence exede la Recette de vingt cinq livres trois sols trois deniers ..... 25. 3. 3.

De laquelle somme de vingt cinq livres trois sols et trois deniers notre Com^te^ est Redevable a Monsieur De Montigny.

Nous Superieure Discrettes et Depositaire, apres avoir examinées le Compte de Monsieur de Montigny tant en Recette quen Dépense et lavoir alloue et aprouve, nous allouons et approuvons ce Compte dont nous le Dechargeons, de toutes les Recettes et Depences faites pour nous Enoncé dansce Compte, et de toutes les Recettes et Dépences, pour nous posterieurement a ces Comptes nous le quittons et dechargeons; fait en notre monastere de Quebec ce onzieme octobre mil sept cent trente cinq.

Marie André de Ste helene sup^re^.

(1) Ce compte se trouve en double expédition aux Archives du Séminaire des Missions Etrangères de Paris (Amérique, Canada, etc., 1687-1849. Vol. 344, ff. 307-308.

(2) Joseph-François Lafitau, né le 1^er^ Janvier 1681, entré au noviciat de la Compagnie de Jésus, le 2 Octobre 1696 et fit sa profession des quatre vœux au Canada, le 15 août 1716 où il était arrivé en 1711. Procureur des Missions du Canada, en France, il composa de nombreux ouvrages historiques. Le P. Lafitau mourut à Bordeaux le 3 juillet 1746.

NOVA FRANCIA - Volume 3, nos 1-6, 1927-1928

Site Internet : Archiv-Histo.com

M. Catherine de St Joachim assistante (1)
Marie Genevieve de Ste Magdeleine discrete (2)
M. G. de la Croix Discrette (3)
Marie Angelique de Ste hiacinthe Discrette (4)
Jeanne g. de la conception Discrette (5)
Marie Therese De St Paul dépositaire de la Com^te^ (6).

†

14 8^bre^ 1736

Madame et très chère amie,

Je viens de répondre à l'aimable lettre que j'ay reçue de l'ainée de vos filles, qui m'a appris la double alliance que vous avez faites des deux sœurs avec deux frères, qui sur le portrait qu'elle m'en fait me donne lieu de vous féliciter de ces établissements. je ne doute point ma chère amie que vous n'ayez remarqué en eux toutes les qualitez qu'on doit souhaiter pour rendre un mariage heureux et que vos prières ne leur attirent mille bénédictions si les miennes y peuvent contribuer vous pouvez compter que je m'épargneray pas et que je les recommande a Dieu avec toute l'affection que peut minspirer nôtre ancienne et constante amitie quoyque je n'ay point reçu de vos chères lettres je scay que vous jouissez d'une parfaite santé ainsy que Monsieur vôtre Epoux, et toute vôtre famille je m'en rejouis fort, et je ne puis assez remercier Madame Bourdeaux de m'avoir informée de cela puisque sans elle, n'entendant rien dire de vous Madame, j'en aurois été bien inquiette toute l'année elle m'apprend encore qu'elle espere que vous irez fixer vôtre demeure a Paris, ou je me persuade

(1) Marie-Catherine Tibierge. Voir : note n° 2, p. 101 de *Nova Francia* (Vol. III, N° 2).

(2) Geneviève Gosselin.

(3) Geneviève Dupuy.

(4) Marie-Angélique Denis, baptisée à Québec le 27 janvier 1684. Entrée en religion le 15 août 1699, prit le nom de St Hyacinthe lors de sa profession le 25 mai 1701. Elle mourut le 16 octobre 1750. Sœur Marie-Angélique de St Hyacinthe était la fille de Paul Denis, sieur de St. Simon. grand Prévôt de la Maréchaussée, et de Marie-Madeleine Depeiras.

(5) Marie-Geneviève Beaudry. Voir : note n° 5, p. 101 de *Nova Francia* (Vol. III, N° 2).

(6) Thérèse Mony ou Mosny. Voir : note n° 6, p. 102 de *Nova Francia* (Vol. III, N° 2).

NOVA FRANCIA - Volume 3, nos 1-6, 1927-1928

que vous jouirez du repos que vous souhaitez et que vous n'avez pas eû depuis que vous estes en menage, a cause de lembaras de vôtre commerce, quelque part ou vous soyez Madame n'oubliez pas vôtre ancienne amie de Canada car je vous assure que les glaçons de ce climat n'ont point refroidy lardeur de ma tendresse pour vous et pour les vôtres, il me semble que si vous venez à Paris, vous en serez plus proche de moy, et il me sera aisé de vous envoyer mes amis quand ils passeront en france après quoy ils me parleront de vous, mais ne trouvez vous point Madame que pour une R^se^. je parle bien naturelemen^t^ ne faudrait il point mortifier un peu ses inclinations. j'avoue qu'en cecy je suis la mienne, et je ne me le reproche pas parce que je vous estime autant que je vous aime, et que nôtre liaison m'a plus édifié qu'elle ne me peut nuire.

Il ne faut pas que je finisse ma lettre sans vous dire que a découvert en Canada des mines de fer et de cuivre (1) fort pur et abondantes, on y travaille fortement par ordre du Roy, il a plus de 100 hommes occupez a cela, sous la conduite d'un Directeur bien entendu, envoyé par Sa Majesté on espère que cela sera avantageux a cette Colonie on va aussy y établir un bureau pour le tabac (2) et en fournir quantité a une Comp^te^ en france, qui au lieu de le tirer de la virginie qui est aux anglois dans notre voisinage, repandra l'orgent qui sortait du Royaume dans ce pais cy ou il est bien rare, ma santé est fort bonne et celle de ma sœur fort mauvaise, elle vous salue de tout son cœur, je suis Madame bien constamment avec les memes sentiments d'amitié et de respect.

votre très humble et très obeissante servante
S^r^. Duplessis de S^te^ helène sup.^re^

de l'hotel Dieu de Québec ce 14 8bre 1736

A Madame

Madame hecquet de la Cloche
A Abbeville.

(1) « L'exploitation des mines de fer ne fut commencée sérieusement aux « Trois-Rivières que vers 1737... Elle fut très mal dirigée... Poulin de Fanche- « ville, qui avait obtenu la concession de ces mines pour vingt ans (1730) mou- « rut peu après. Son privilège passa à une Compagnie dirigée par Ollivier de « Vezain (1737), dit Garneau (*Histoire du Canada*. Paris 1920, Vol. I, p. 80).

(2) Le tabac fut cultivé dès 1689.

Site Internet : Archiv-Histo.com

†

17 octobre 1737

Madame et très chere amie

J'ay reçu cette année une de vos aimables lettres qui m'apporte toujours un nouveau plaïsir, je loue beaucoup N. S. des graces qu'il vous fait et je prend trop de part a tout ce qui vous regarde pour ne me pas rejouir de vos avantages c'en est un bien considérable ma chere amie, que d'avoir pourvu aussy avantageusement Mesdemoiselles vos filles, et de leur avoir trouve des Epoux vertueux, dans un temps ou la corruption des mœurs est si commune, elles me paroissent les meriter, et voila le fruit de l'education chretienne que vous leur avez donnée vous en goutez des ce monde une décompence anticipée, car quelle joye pour vous ma chère amie de voir leur état, vivre dans une parfaite union, et faire le bonheur des personnes qui les possedent.

J'ay vû icy un Mr de Limoge qui a été elevé avec Mrs. Bourdeau qui m'en a dit mille biens et c'est par luy que votre chère lettre et celle de Me. Bourdeaux m'est venue, je ne comprends pas comment vous pouvez trouver de la dificulté a me les faire tenir, rien n'est plus aisé, aujourd'huy que le Canada a des relations dans plusieurs ville de france, comme à Rouen, a la Rochelle a Bourdeaux a Paris ou vous avez des connoissances, on peut les envoyer au Colege de Louis le Grand, au missions étrangères au faubourg St Germain rue du bac, ou chez Me. hersant marchand Drapier rue St Denis a la croix de fer, c'est un grand commissionnaire d'une infinite de personnes de Canada, qui a même la bonté de m'envoyer fort obligeamment ce qu'on luy porte pour moy n'ayez donc plus d'embaras sur cet article ma chère amie, et que jamais cela ne me prive de la consolation de recevoir de vos nouvelles, j'admire comment au milieu de tout ce qui vous peut flatter, N. S. permet que vous ayez une aussy sensible croix, comme est pour vous l'éloignement de Monsieur hecquet, il est vray que la providence a des ressorts merveilleux, pour exercer les élus et pour fournir a chacun des afflictions qui leur font achetter le ciel, le bon usage que vous faites l'un et l'autre de cette peine, doit vous l'adoucir, car elle vous assure que vous vous reunirez

NOVA FRANCIA - Volume 3, nos 1-6, 1927-1928

un jour pour n'être jamais séparée, je souhaite cependant Madame que sa santé se rétablisse, et je prie Dieu de tout mon cœur qu'il vous conserve un Epoux que vous chérissez si tendrement, et de qui vous estes aussy réciproquement fort aimée, vous me permettrez s'il vous plait de l'assurer de mes respects, ainsy que Monsieur vôtre Père et toutes vôtre chère famille.

Le Canada a été affligé cette par une grande disette (1), le bled y a manqué, et les pauvres habitants ont été réduits a manger des bourgeons d'arbres, des pommes de terre et autre chose qui ne sont propres a la nourriture des hommes, il y en a qui sont morts de faim n'osant pas déclarer leur pauvreté parcequ'ils ne l'avoient jamais ressentie, d'autres ont perdu l'esprit et couru les champs faute de manger mais on les a fait revenir dans leur bon sens, en leur donnant de la nourriture, on vient grace a Dieu de faire la récolte, cependant on craind encore qu'elle ne suffise pas a un pais qui est sans ressource, nous nous confions a la divine providence.

Puisque je vous informe de nos misères, il est bien juste Madame que je vous parle aussy de nos consolations, j'avois pris la liberté d'écrire a nôtre St. père le Pape, et de luy demander des reliques pour nôtre Eglise qui est extrêmement nue, je luy marquois le courage avec lequel nos p. R^ses^ ont passé les mers pour venir fonder cet hotel Dieu, leur ferveur dans les fonctions pénibles d'un si S^t^ état, leur zele a instruire les sauvages dans la foy, et l'idée avantageuse de la Religion chrétienne que leur vertus avoient inspirée a ces pauvres barbares ci qui contribua des lors beaucoup a leur conversion, la lettre a plû a sa S^tete^, la grace a été accordée, et no. avons reçu cette année une grande boete de reliques, nous avons de quoi faire quatre belles chasses, je ne sçaurois vous dire avec quelle joye elles ont été reçues, et la dévotions de toutes mes sœurs a les honorer, nous leur avons déjà fait plusieurs neuvaines en commun po. des besoins, et nous les regardons comme des protecteurs que Dieu nous a envoyer, j'espère Madame que vous voudrez bien contribuer a l'ornement de leurs châsses, je ne vous ay jamais rien demandé, mais aujour-

(1) Cette année 1737 fut marquée au Canada par une grande sécheresse.

Site Internet : Archiv-Histo.com

d'huy, je croy pouvoir sans vous incommoder, vous proposer de fournir de quoy les doubler, il nous faudroit une étofe de soye cramoisie, c'est ce qui paroit le plus, et ce qui passe moins, ne comptez pas seulement faire plaisir a une de vos amies, mais mettez cette bonne œuvre au rang de vos aumones, car nôtre Eglise est une des plus pauvres de Québec, et quoyque N. S. m'ait inspiré un peu de zele pour ses autels, nos finances m'ont permis si peu de chose, que je me suis nommée la fripière du bon Dieu, parce que je n'ay fait que réparer de vieux ornements, aidez moi donc je vous prie ma chère amie a metre nos S^ts^ en état d'être exposer a la veneration des peuples, no. allons travailler cet hyver a faire construire les chasses, en sculptures et dorures, et nous attendrons du secours pour le reste, si vous jugez que Mesdames vos filles veuillent participer a ce bien invitez les a le faire, cela ne peut que leur attirer la bénédiction de Dieu, au reste, je ne fais cette proposition qu'autant qu'elle ne vous gênera poïnt, je sçay que vous estes heureusement partagée en biens, je connois vôtre bon cœur, et votre piété, faites la dessus ce que vous jugerez a propos, nôtre amitié n'en souffriroit point quand vous m'envoyerieé rien, parce qu'elle n'est pas intéressée; mais je ne vous cacheray point, que je seray flattée si vous faites bien les choses.

Quelques personnes me mandent qu'on a fait une mission a abbeville ou le père Duplessis mon frère a été, avec Mr. lévèque d'amiens, j'ay de la peine a le croire parce que vous ne m'en dite rien, et qu'il me semble ma chère amie que si cela etoit vous êtes trop chrétienne pour n'y avoir point pris de part, et trop honnete pour ne m'en avoir rien écrit cependant je ne vous en ferois pas un crime, vos grandes occupations peuvent bien vous avoir ôté cela de l'esprit, on nous mande des merveilles de ce cher frère, c'est un homme tout rempli de Dieu qui ne respire que le salut des ames, et dont le ciel béni les travaux admirablement.

Il faut aussy vous dire de mes nouvelles, avant qu'il soit cinq mois, je seray déchargée de la supériorité (1), j'attend de vous la dessus ma très chère amie une félici-

(1) Elle cesse son premier supériorat en 1738 pour voin Révérende Mère Marie-Catherine Tibierge de Saint-Joachim lui succéder.

tation, car ce fardeau m'a beaucoup pezé depuis six ans, je trouve, des délices dans la vie R^se^. a n'être chargé de rien, et j'ay bien plus de talent pour obéir, que pour commander ainsy je rentreray dans mon élément, ma santé a été altérée cette année par un crachement de sang qui ma repris plusieurs fois, ce sont des veines qui se rompent dans ma poitrine, dès que je fais le moindre effort, on m'oblige a beaucoup de ménagement je suis mieux grace a Dieu ma sœur est ordinairement fort infirme, elle agit cependant continuellem^t^ son employ de Dépositaire des pauvres ne luy laisse point de repos, elle vous estime infiniment Madame et partage avec moy les sentiments de tendresse et de respect avec lesquels j'ay l'honneur d'être

Madame et très chère amie,

vôtre très humble et très
obeissante servante,

S. R. Duplessis de Ste helene,
sup^re^ pour peu de mois

de l'hotel Dieu de Québec ce 17^e^ 8^bre^ 1737.

Je vous envoye vôtre rente de capilaire (1) et a nos jeunes mariées des bouquets. Nos S^ts^ Martyrs sont des os de S^t^ Justin, de S^te^. Floride, de S^t^. Théodore et de S^te^. Christine.

†

18 octobre 1738

Madame et très chère amie,

Pourquoy troubler vous la joye que m'apportent vos aimables lettres, en m'allarmant par la crainte de vot.e fin prochaine? pensez-vous que sçachant vôtre santé chancelante, je puisse être tranquille, ne recevant de vos chères nouvelles que tous les ans, vous me rassurez pourtant dans la suite ma chère amie en me disant que vous avez plutot porté selon vos désirs, que selon l'apparence, je

(1) Kalm nous fait savoir que le capillaire est une fougère dont on tire un sirop très apprécié pour ses propriétés stomachiques et dont on fait un populaire usage pour la toux. Cette fougère valait, à Québec, de cinq à quinze sous la livre.

Site Internet : Archiv-Histo.com

souhaite que vous désiriez encore longtemps nôtre heureuse Patrie, et que vo. fassiez toujours de nouveaux efforts pour y arriver, mais que vous n'y soyez pas si tôt appellée, je m'imagine que vous n'approuvé pas ce langage, et qu'il vous étonne dans la bouche d'une R^se^, ce n'est pas que je n'estime beaucoup plus, le Ciel que la terre, et que je ne me réjouisse d'y croire mes amis, mais je vous avoue que les sens ont encore tant d'empire sur moy, que je goute un grand plaisir a cultiver mes amis vertueux en ce monde; que leurs discours de bouche ou par écrit, me font du bien, et que dès qu'ils sont morts quelqu'assurance morale qu'on ait de leur bonheur, il semble qu'ils ayent tout oublié, on ne ressent plus leur secours, et on est tenté de croire que leurs prières no. étoient plus utiles pendant qu'ils animoient leur corps que depuis qu'ils l'ont quitté, pardonnez moy donc s'il vous plait mon ingénuité, et me redresser si vo. le trouvez bon?.

Vous avez surpassé mon attente, en ce que j'avois pris la liberté de vous demander l'année dernière, et vous nous avez mis en état de doubler plus de châsse que nous n'en avons pas vôtre libéralité, je vous en remercie Madame et très chère amie mais je compte bien que ma reconnoissance est trop peu de chose, et qu'elle ne diminuera rien de la recompense que Dieu vous réserve pour vôtre charité a legard de son temple, et de ses amis, soyez bien persuadez que nos S^ts^ Martyrs seront vos protecteurs comme les nôtres, et qu'il ne tiendra pas a moy qu'il n'attirent sur vous Madame et sur tout ce qui vous appartient la bénédiction du ciel comme je les en prie;

Je n'ay point reçu de lettre de Mesdames Bourdeaux mais puisque vous me marquez qu'elles ont part au present je les en remercieray, elles ont envoyé 8 au. de tafetas rouge et 3 au. de bleu Mr. Remus me fait leloge de leurs Epoux et je vous estime une heureuse mère d'avoir si bien pourvû des enfans bien élevés, et de les voir vivre autant chrétinnement que vous pouviez le souhaiter.

Nos chasses ne paroitront dans notre Eglise que l'année prochaine parce que dans les p.^ers^ jours du mois daout, nous ferons la fête de nôtre année séculaire, nous avons obtenu du S^t^ Père une indulgence plénière pour ce temps la, et nous tâcherons de rendre cette solennité des plus dévotes, je vous invite ma chère amie a vous unir

NOVA FRANCIA - Volume 3, nos 1-6, 1927-1928

a nous po. remercier Dieu des graces qu'il a si libéralement répandues sur notre Com.^te^ depuis cent ans qu'elle subsiste et luy offrir aussy le bien qui s'y est pratiqué afin qu'il nous accorde son secours pour le continuer. nous sommes actuellement 52 R^aes^ et depuis létablissement de nôtre maison, il y en est mort 84.

Vous voudrez bien encore Madame prendre part a la S^te^ joye que nous avons sujet d'avoir, de ce que la divine providence a permis que des personnes de Bretagne qui dans un évident péril, dont elles ont été tirées miraculeusement, avoient fait un vœu a la très Ste Vierge, sous le titre de N. D. de toute grace (1), ont choisy nôtre Com^te^ pour y faire honorer la mère de Dieu, sous cet aimable titre, et nous ont envoye une très belle vierge, que nous avons reçue avec une joye indicible, et que les autres Com^te^ de la ville ont voulu voir et l'ont honorée avec toute sorte de respect nous regardons cet évènement comme une faveur du Ciel, qui doit no. engager a une parfaite reconnoissance, confiance et dévotion envers la Reine de l'Univers. La statue a 2 pieds 1/2 de haut couronnée, elle est de bois de chêne, blanche et dorée en partie de fort bonne grâce, elle est bien prise, a un air actif, des yeux d'émail qui la rende plus attrayante et plus on la regarde plus on la trouve belle, il est bon de vous dire Madame que nous ne connoissons point nos bienfaiteurs, un seul d'entreux nous a ecrit pour nous adresser la S^te^ image, ils no. firent demander l'an passé si nous la voulions bien recevoir. je répondis qu'on ne pouvoit nous faire plus de plaisir que de nous procurer les moyens d'honorer la S^se^ vierge, nous la placerons avec le temps dans nôtre Eglise dont elle fera un des plus beaux ornements, en attendant elle est dans notre chœur au dessus de la place de la sup^re^. ce n'est plus moy qui occupe

(1) « Lorsqu'on entre aujourd'hui dans l'église de l'Hotel Dieu où se trouve « exposée une partie de ces reliques, [apportées de Rome par le P. de Char- « levoix S. J.] on remarque dans la chapelle latérale qui s'ouvre du côté de « l'Evangile, la célèbre statue de Notre-Dame de Toute-Grâce, dont la légende « forme un des épisodes les plus intéressants de cette histoire » [de l'Hôtel-Dieu de Québec]. Casgrain (abbé H.-R.). — *Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec*. Québec 1878. p. 383.

Mère Marie-Andrée Duplessis de Sainte-Hélène a fait un récit « simple « et naif » dit l'abbé Casgrain, de cette légende que nous reproduirons, avec notes, à la fin de la publication de ces Lettres.

Site Internet : Archiv-Histo.com

cette place, ainsy je vous prie ma chère amie de suprimer ce titre de dessus vos lettres, je goûte un grand repos que je désirois depuis longtemps demandez pour moy a N. S. quil me fasse la grace d'en profiter de m'unir a luy, et de m'etablir solidement dans l'esprit interieur qui fait l'avantage de la vie R^se. et qui souffre toujours bien du déchet par l'embaras des affaires temporelles.

Permettez moy d'assurer de me très humbles respects Monsieurs vôtre Père dans sa belle vieillesse et Monsieur vôtre Epoux dans sa meilleur santé, je salue vos chers enfans mariez, et en particulier ceux qui ne le sont pas, je ne manqueray pas de recommander leur destinée à Dieu, comptez sur mes prières journalières et me croyez toujours avec la meme tendresse estime et respect.

Madame et très chère amie,

Votre très humble et très
obeissante servante
Sr Duplessis de Ste helène
Rse.

Ma sœur vous assure de ses très humbles respects, elle m'envie quasi ma tranquillité elle est dans les embaras d'un Dépot très laborieux, nous apprenons toujours de bonnes nouvelles du père Duplessis qui ne fut jamais chinois.

de l'hotel Dieu de Québec ce 18^e 8^bre 1738.

Il est venu cette année en Canada une fille juive déguisée en matelot, on la soubçonnoit d'être femme dans le vaisseau, mais elle ne l'avoioit pas, Mr l'intendant (1) la interrogée, elle luy a déclaré la vérité et quelle avoit fui de chez ses parents, parce qu'elle étoit moins aimée d'eux qu'une de ses sœurs, il y a 5 ans qu'elle voyage en tous pais en cet habit.

(1) Gilles Hocquart, fils de Jean Hyacinthe, seigneur de Muscourt, intendant de Toulon, nommé commissaire général et *ordonnateur* en Nouvelle-France le 8 mars 1729, arrive en août à Québec. Commissionné Intendant le 21 février 1731, poste qu'il occupa jusqu'en 1744.

NOVA FRANCIA - Volume 3, nos 1-6, 1927-1928

†

14 8^bre 1739

Madame et très chère amie,

Pourquoy dans une année toute remplie de graces et de bénédictions pour vous, n'ay je pas eû la consolation de recevoir de vos chères nouvelles?

Nous avons celebré la fête de nôtre centieme année (1) nos S^tes reliques ont été placées dans des chasses fort propres que nous avons fait faire, et dorer icy, vôtre présent de l'an passé ma chère amie, nous a fait honneur pour les doubler, et je n'ay pas manquer de beaucoup prier nos S^ts Martyrs d'être vos intercesseurs auprès de Dieu, et de récompenser vôtre libéralité, en vous attirant et a toute vôtre chère famille unl grande abondance de grâces.

Nous avons lieu d'être satisfaits de nôtre solemnité tout s'y est fort bien passé pendant nos trois jours d'indulgence plénière l'office divin et la grande Messe ont été chanté par différents corps, le 1er jour ce fut Mrs du Chapitre, le 2^e Mrs du seminaire, et le 3^e. les Rd Pères Récolets, tous ont fait les S^tes ceremonies de l'église avec une ferveur, une modestie, et une exactitude qui nous a inspiré une sensible devotion, il me semble que je n'ay jamais vû officier avec tant de Majeste, nôtre Eglise ordinairement assez pauvre et nue, étoit parée dans un goût qui a plu a

(1) Le contrat de fondation de l'établissement des Religieuses Hospitalières dans la Nouvelle-France est du 16 août 1637. Aux générosités de Marie de Wignerod, duchesse d'Aiguillon, vinrent s'ajouter une rente de 22.400 livres de son oncle, le cardinal duc de Richelieu. Le 2 février 1639 les sœurs Hospitalières de Dieppe réunies, selon l'usage, au son de la cloche, élisaient les sœurs *missionnaires* du Canada: Mère de Saint-Ignace, Mère Anne-Lecointre de Saint-Bernard, Mère Marie Forestier de Saint-Bonaventure-de-Jésus. Le 4 mai 1639, à bord du *Saint-Joseph*, commandé par le capitaine Bontemps, avec Madame de la Peltrie, avec Marie Guyard, en religion l'immortelle Mère Marie de l'Incarnation, avec Marie de la Troche-Savonnières, en religion Mère de Saint-Joseph, les hospitalières désignées pour le Canada, quittaient Dieppe. Le 31 juillet 1639 les Hospitalières de Dieppe débarquaient à Québec, avec les Ursulines. Dès leur débarquement, en attendant la construction de leur monastère, les Hospitalières s'installèrent dans une maison spacieuse, construite par la Compagnie des Cent Associés, située dans la Haute Ville, non loin du Fort Saint-Louis où, disent les fondatrices « nous y trouvâmes quatre belles chambres et deux cabinets; mais « pour tous meubles il n'y avait qu'une espèce de table, ou plutôt un bout de « planche soutenue par quatre bâtons, et deux bancs de la même façon... »

Site Internet : Archiv-Histo.com

tout le monde, avant cette fête publique nous avions fait une petite retraite et renouvellé nos vœux de meilleur cœur que jamais. je me persuade que Dieu qui est infiniment bon, répand beaucoup de graces dans ces occasions, sur les Maisons R^ses^ qui témoignent tant de joye d'être a son S^t^. service, priez s'il vous plait N. S. Madame ma chère amie qu'il confirme nos affermisse dans l'unique et sincère désir de luy plaire.

Vous estes trop zelée pour la gloire de Dieu pour que je néglige de vous faire part de l'heureuse découverte d'une nouvelle nation sauvage plus disposez que tous les autres au christianisme pour les raisons suivantes, ils sont fixés dans leur villages qui sont près à près, on tient que le moins nombreux est de 1500 ames, ils sement et cultivent leurs terres qui sont bonnes, ils ne chassent presque point et ne vont point en guerre, mais ils se deffendent bien de ceux qui vont les attaquer, ils sont doux et reçoivent bien ceux qui les vont voir, il n'y â point parmi eux de pluralité de femmes ce qui est un grand obstacle a la Religion chez les autres nations celles cy n'est pas fort éloignée, elle est vers l'endroit ou depuis bien des années on cherche la mer d'ouest voila une belle porte ouverte a l'évangile, prions le Maitre de la Moisson, d'envoyer des ouvriers a sa Maison.

Il faut encore vous dire ma chere amie qu'on vient depuis peu de jours de découvrir une mine d'argent a 15 ou 16 lieues de Québec, elle a tous les indices d'une abondante mine, on a epprouvé de celle cy et on la trouvée bonne, il y a trois métaux mêlez ensemble, du plomb, cuivre et de l'argent, Mr nôtre intendant (1) en est fort avantageusemest pour y travailler, quelqu'uns disent que ce n'est pas un bonheur pour le Canada, nous verrons dans la suite ce qui en sera.

Le silence que Mr Demus a gardé a vôtre sujet me rassure car il n'auroit pas manqué de nous mander s'il vo. étoit arrivé quelque chose a quoy nous dussions prendre part je n'ay point entendu parler non plus des chères filles vous me rendrez un grand service Madame, si vo. vouliez les gronder un peu, de ce qu'étant plus à portée

(1) Gilles Hocquart.

que vo. de me donner de vos chères nouvelles, elles y ont aussy manqué corrigez vous vous même de cette faute je vous supplie, et trouvez bon que j'assure icy de mes respects Monsieur hecquet que je salue tendrement Melle vôtre fille et toute votre chère famille, et que je me dise avec mes sentiments ordinaires joint à un profond respect Madame et très chère amie;

Votre très humble et très
obeissante servante
Sr. Duplessis de Ste helene Rse.

de l'hotel Dieu de Québec ce 14^e^ 8^bre^ 1739.

mes très humbles respects s'il vo. plait Madame a Monsieur homassel vous avez reçu une boete sauvage que no. envoyâmes l'an passé a Mademoiselle hecquet (1).

[*au dos*] A Madame
Madame hecquet de la Cloche
A abbeville

(*à suivre.*)

(1) Cette lettre, 2 feuilles papier, était scellée d'un cachet de cire rouge portant empreinte d'un saint Evêque tenant en sa main droite une crosse et en sa gauche un cœur surmonté de trois clous.

Site Internet : Archiv-Histo.com

M. DE PONTOIS

ET

LA RÉBELLION DES CANADIENS FRANÇAIS

EN 1837-1838

Papineau est encore une figure populaire chez les Canadiens-français. Le peuple garde de l'affection pour l'homme qui représenta chez nous l'esprit d'opposition à la force Anglaise. Il en est demeuré le symbole. Avec Champlain, Maisonneuve et Dollard des Ormeaux (1), qui représentent l'époque héroïque, Montmorency-Laval qui rappelle l'organisation religieuse, Montcalm le héros malheureux de la défaite de 1759, Salaberry le héros heureux de la guerre de 1813, Papineau appartient à l'imagerie populaire. On a fait des chansons sur lui, on a conté mille anecdotes à son sujet. Sa légende est établie.

Il s'est publié beaucoup de livres sur Papineau : biographies, monographies et, si j'ose dire, hagiographies tellement le ton de ses admirateurs est devenu parfois lyrique (2). La figure de Papineau occupe donc une place de premier ordre dans l'histoire du Canada et rien de ce qui touche à ce personnage ne saurait nous être indifférent.

C'est pourquoi ayant trouvé au Ministère des Affaires Étrangères quelques lettres de M. de Pontois (1), ambassadeur de France à Washington en 1837, il nous a paru intéressant de publier des extraits de celles qui ont Papineau et les événements du Canada pour objet. Ces lettres qui ne nous apprennent rien de nouveau quant aux faits, lesquels sont connus depuis longtemps, ont cependant de l'intérêt par les jugements que porte sur la rebellion et ses protagonistes, un homme sans passion. Et il nous a semblé que cette correspondance apporterait une contribution utile à l'histoire de cette époque.

M. de Pontois, voyageant au Canada dans l'été de 1837 y rencontra Papineau qui alla le voir à son hôtel, à Montréal. Le diplomate français causa longuement avec l'homme politique canadien. Le jugement que formule M. de Pontois sur l'esprit de Papineau, sur ses ambitions paraîtra sévère : « M. Papineau m'a paru beaucoup au-dessous de sa réputation et du rôle qu'il prétend jouer, écrivait-il au Comte Molé (2), sa conversation déclamatoire, son admiration pour les institutions démocratiques des États-Unis dénués de critique et de discernement. » et il ajoute : « On l'écoute comme un oracle. »

M. de Pontois assista à une assemblée *patriote* à Saint-Constant (3). Il entendit les orateurs, étudia leurs revendications qui lui parurent justes et légitimes. Mais les moyens matériels des Canadiens lui semblèrent faibles et il fut inquiet du résultat. Il lui parut surtout que Papineau se faisait « les plus dangereuses illusions sur la portée de ses ressources, sur l'esprit de la population et sur l'appui des États-Unis ».

Sur l'esprit de la population ? En effet cette rebellion de 1837 fut loin d'être générale, on ne doit pas l'oublier. C'est surtout, dans le Bas-Canada, la région de Montréal qui fut soulevée. Les Deux-Montagnes et les campagnes du Richelieu furent les principaux théâtres des échauffourées. Et même dans ces foyers de *Patriotes*, Papineau ne comptait pas que des partisans. Beaucoup de Canadiens avaient refusé de se laisser griser par l'éloquence du tribun. *La République Canadienne* leur semblait prématurée et ils craignaient autant le danger Américain que le danger Anglais.

---

(1) Lequel s'appelait probablement Daulac mais que l'on s'obstine à appeler Dollard, ce qui constitue une regrettable homonymie entre l'unité monétaire et le héros canadien.

(2) Nous n'en voulons pour preuves que le livre de Mme Ève Circé-Côté : *Papineau, son influence sur la pensée canadienne, Essai de Psychologie historique, Montréal, Regnault & Cie 1924.* Sans prétendre dresser la bibliographie complète concernant Papineau et la rébellion de 1837, notons ici, pour ceux qui ne connaissent qu'imparfaitement cette époque, quelques ouvrages utiles à consulter : *Borthwick : History of the Eigth Montreal Prisons* Thomas Storrow Brown : *1837 and my connection with it*, Dans le courrier du Livre (Québec, sans date). Carrier : *Les Événements de 1837-38, Esquisse historique de l'Insurrection du Bas-Canada* (Québec, Imprimerie de l'Événement, 1877). A. D. De Celles : *Papineau* (Montréal 1905) ; *Papineau et Cartier* (Toronto 1906) ; *The Patriots of 37* (Toronto 1916). L. O. David : *Les patriotes de 1837* (Montréal 1884). *Les Deux Papineau* (Montréal 1896). J. C. Dent : *The Canadian Rebellion* (Toronto 1885). Louis-Antoine Dessaules : *Papineau et Nelson, Blanc et Noir*, (Montréal 1848). Hector Fabre : *Esquisses biographiques sur Chevalier de Lorimier* (Montréal 1856). L. A. Huguet-Latour et L. E. de Bellefeuille ; *Amury Girod* (Bulletin des Recherches Historiques, 5902). F. X. Prieur : *Notes d'un condamné politique.*

(1) M. de Pontois avait été chargé d'affaires à Londres en 1834 alors que le prince de Talleyrand y était ambassadeur ; de 1839 à 1841, M. de Pontois fut ambassadeur en Turquie et de 1844 à juin 1846, en Suisse. On trouve un Mamiel de Pontois au Canada en 1760 : « au sieur Mamiel de Pontois employé extraordinairement en Canada pour ses appointements des quatre derniers mois de 1760, 200 livres » (Arch. Nat. Colonies F. I vol. 46 folio II). L'ambassadeur Pontois était-il de la même famille ?

(2) Lettre du 9 août 1837.

(3) Et non à la Prairie comme l'a écrit L. N. Carrier dans *Les Événements de 1837-38.* (p. 62). On ne voit pas non plus que M. Dubois de Saligny, attaché à l'Ambassade de Washington, ait accompagné M. de Pontois, ainsi que ledit Carrier dans son ouvrage.

Site Internet : Archiv-Histo.com

Les paysans admiraient sans réserve le grand orateur, quoi qu'ils fussent un peu surpris qu'il ne parlât guère d'une réforme urgente à leur sens : l'abolition de la tenure seigneuriale (1). Nelson, plus habile ou plus désintéressé, n'avait pas manqué de promettre cette abolition aux *habitants* canadiens (2). Mais, Papineau, seigneur de la Petite-Nation sur la rive Nord de l'Ottawa, ne goûtait guère que médiocrement cette mesure. Lord Durham, dans son fameux *Rapport*, a souligné malignement le fait.

Le clergé était nettement hostile à Papineau et au mouvement insurrectionnel. Les mandements des évêques de Québec et de Montréal sont formels à cet égard. Celui de Mgr Lartigue, évêque de Thelmesse et évêque auxiliaire de Québec pour Montréal, était particulièrement explicite : « Ne vous laissez pas séduire si quelqu'un voulait vous engager à la rébellion contre le gouvernement établi, disait-il, sous prétexte que vous faites partie du peuple souverain ; la trop fameuse Convention Nationale de France, quoique forcée d'admettre la souveraineté du peuple, puisqu'elle lui devait son existence, eut soin de condamner elle-même les insurrections populaires, en insérant dans la déclaration des droits, en tête de la constitution de 1795, que la souveraineté réside non dans une partie ni même dans la majorité du peuple, mais dans l'universalité des citoyens... or, qui oserait

(1) C'est en 1850 que le Ministère Lafontaine proposa l'abolition de la tenure seigneuriale. Le système féodal qui avait rendu sous le régime français de grands services à la Colonisation, était devenu une gêne pour l'agriculture. Les seigneurs canadiens ne formaient d'ailleurs pas précisément une classe ; on sait que la possession d'une seigneurie ne conférait nullement la noblesse. Ainsi que le dit Parkmann : « tous les seigneurs canadiens n'étaient pas nobles », et tous les nobles n'étaient pas seigneurs. Le rapport de Catalogne (Arch. Nat., Colonies C II A Vol. 33, p. p. 209-269) montre de bien humbles gens en possession de seigneuries : « la seigneurie des Grondines appartient au nommé Amelin, laboureur ; la seigneurie de Bonhomme appartient au seigneur de ce nom, laboureur ; la seigneurie de la Pointe aux .cureuils appartient à Dusaut, maître de barque », etc. J. C. Taché, dans son livre sur la tenure seigneuriale, dit très bien que les seigneurs canadiens n'étaient en somme que des agents de colonisation. D'autre part, il est certain que la possession d'une seigneurie a fini au Canada par faire entrer certaines familles dans l'aristocratie : les Le Page de Saint-Barnabé et de Sainte-Claire, les Charest de Lauzon, etc., figurèrent de cette manière dans la noblesse. Cette tradition s'est conservée durant le XIX[e] siècle au Canada. Papineau, qui appartenait à une famille de très bonne bourgeoisie (marié à une Bruno, sa mère était une Cherrier et sa grand'mère une Beaudry) tenait la seigneurie de la Petite-Nation de son père qui en avait été l'acquéreur. En 1850, il combattit fortement la proposition d'abolir les droits féodaux.

(2) Un personnage bien curieux ce docteur Wolfred Nelson qui partagea presque la popularité de Papineau. Il était canadien par sa femme, si l'on peut dire ; elle était Noyelle de Fleurimont, fille d'une Boucher de La Perrière, laquelle était fille de François-Claude Boucher et de Charlotte Pécaudy de Contrecœur. Enfin, cette dernière était fille de Jeanne de Saint-Ours (voir Couillard-Desprès, *Histoire de la Seigneurie de Saint-Ours*). C'est par elle que Nelson se trouvait seigneur de Saint-Ours en partie. Robert Nelson, frère du docteur, fut l'auteur de la Proclamation de l'Indépendance. Il s'intitulait Président du gouvernement provisoire de la République Canadienne.

NOVA FRANCIA - Volume 3, nos 1-6, 1927-1928

dire que, dans ce pays, la totalité des citoyens veut la destruction de son gouvernement (1). » Évidemment, quelques curés étaient *patriotes*. Leur âme paternelle ne pouvait que frémir de pitié pour leurs ouailles aux prises avec les soldats anglais. L'abbé Chartier, curé de Saint-Benoist, n'écouta que son cœur et fit cause commune avec les insurgés. Désavoué par son évêque, il dut faire amende honorable. Mais l'abbé Paquin, curé de Saint-Eustache, mais l'abbé Cayley, curé de Sorel, mais le grand-vicaire Demers, curé de Saint-Denis, obéirent scrupuleusement à leur ordinaire en essayant de dissuader les rebelles et en s'opposant tant qu'ils purent à leurs desseins.

L'aristocratie, la haute bourgeoisie, les marchands étaient également hostiles à Papineau pour des raisons égoïstes si l'on veut mais assez logiques. Sabrevois de Bleury, de Bonne, Bibeau représentaient ces modérés. Ces gens craignaient les représailles anglaises, les conséquences de la défaite. On sait assez combien les événements leur donnèrent raison. Enfin, parmi les parlementaires, les amis, les partisans même de Papineau, beaucoup redoutèrent sa fougue. Viger, par exemple, et Étienne Parent.

N'importe, Papineau, en dépit de ses fautes, demeure attachant et son œuvre n'a pas été vaine. Car, cette rébellion, qui parut un acte de suprême folie aux têtes pondérées de l'époque, eut des conséquences inattendues. L'Acte d'Union de 1841 en est une et peut-être la Confédération de 1867. Il y eut dans les coups de fusil de Saint-Charles, de Saint-Denis et de Saint-Eustache, un avertissement pour l'Angleterre. La bravoure des canadiens fit réfléchir. Elle attira l'attention sur des abus réels, sur des iniquités flagrantes. Le Rapport de Lord Durham dont on a dit tant de mal (2) est très sévère pour les Anglais qui faisaient partie du gouvernement du Canada et de l'entourage des gouverneurs successifs. Ce pauvre Durham n'eut pas de chance d'ailleurs, car, honni des canadiens, son Rapport fut très mal reçu par la majorité des Anglais. Quelques-uns l'accusèrent d'avoir trahi l'Angleterre en le publiant (3). C'est que ce Rapport, au fond, contient une foule d'observations favorables aux Canadiens et d'éloges de leur caractère. Il est vrai

(1) Tétu (Mgr) : Mandement des évêques de Québec.

(2) Voir notamment un article enflammé de Papineau dans *la Revue du Progrès*, de Paris, en 1839, (n° du 1[er] mai, 8[e] livraison, p. p. 436 et suivantes). On sait que Papineau vint se réfugier en France où il demeura, tant que sa tête fut mise à prix, jusqu'à l'amnistie. Cette *Revue du Progrès* était plutôt à idées avancées. On y peut lire des articles de Félix Pyat, de Louis Blanc, de François Arago, de Michel de Bourges (l'ami de George Sand), d'Armand Marrast, de F. de Lamennais. L'article s'intitule : *Histoire de la résistance des Canadiens au gouvernement anglais*, par Louis-Joseph Papineau, président de la Chambre d'assemblée du Bas-Canada.

(3) *Voir* : *Report of Lord Durham*, édition de 1902, introduction.

Site Internet : Archiv-Histo.com

qu'il est assez sévère pour Papineau. Et ainsi, lord Durham, dans son jugement sur le meneur de la rébellion de 1837, rejoint M. de Pontois.

Les lettres de ce dernier expriment donc une opinion intéressante sur une période de notre histoire nationale. Papineau y apparaît non pas diminué mais humain, descendu de son piédestal, accessible à l'esprit. C'était un homme exalté, intelligent et brillant. Il était éloquent, mais il était également assez étourdi. Il s'enivrait volontiers de phrases creuses. Ses discours étaient peut-être très beaux à entendre, mais à lire, ils n'ont aucun intérêt.

Il lui a manqué la chance d'être tué à Saint-Charles ou à Saint-Eustache (1), Chénier lui a enlevé cette gloire-là. Et puis, le tranquille héroïsme de Lorimier, Hindenlang, Cardinal, des frères Sanguinet, de Robert, de Coigne, Narbonne, Donais, Nicolas, Hamelin, Duquet qui montèrent sur l'échafaud, offusque la mémoire de Papineau. Ces jeunes gens furent les véritables héros de 1837 avec les paysans qui se firent tuer dans les combats de villages. Ces hommes donnèrent leur vie pour la liberté future de leurs compatriotes et, grâce à Dieu leur sacrifice n'a pas été inutile.

Papineau, rentré au Canada à l'amnistie, y continua un semblant de vie politique. Mais il sentait que sa présence gênait les siens. Et, peu à peu, il s'isola, vivant dans sa seigneurie de la Petite-Nation (2). On le vit présider les Séances de l'Institut Canadien. Le Sénateur Bourinot, dans une étude publiée par la *Société Royale du Canada* (3), le montre, après son retour de France, menant une existence chagrine et d'orgueilleux isolement. Dans cette période de l'Union, dit-il, Lafontaine et Morin étaient des guides plus sûrs pour les Canadiens-français, que Papineau. Et il ajoute que Papineau, s'apercevant de son inutilité, se retira dans sa terre, recevant de rares visites, revivant sans doute par le souvenir les années agitées de sa jeunesse. On l'oubliait et cette ingratitude était secrètement douloureuse au vieux tribun qui avait consacré son existence à la défense de ses compatriotes. On le rencontrait à Ottawa, arpentant des rues où personne ne le reconnaissait plus, dans le même temps que des étrangers allaient peut-être regarder son portrait dans le hall du Parlement du Canada (4).

---

(1) Il aurait été difficile qu'il fût tué puisqu'il avait fui dès la bataille de Saint-Denis.

(2) A laquelle il avait donné un peu bizarrement le nom de Montebello. On ne voit pas bien ce que *Montebello* vient faire sur les rives de l'Ottawa. Il paraît que c'est à cause de l'amitié qu'il aurait eue en France avec un Lannes de Montebello.

(3) J. G. Bourinot : *Canada during the Victorian Era, a Historical Review*, dans Mémoires et Comptes rendus de la *Société Royale du Canada*, 1897, 2e partie, p. 16.

(4) Bourinot, *idem*.

NOVA FRANCIA - Volume 3, nos 1-6, 1927-1928

Papineau demeure une grande figure canadienne et son œuvre, en somme, fut féconde. Il faut oublier le côté tapageur de sa réputation, les utopies qu'il nourrissait pour ne plus se souvenir que de la beauté réelle de sa vie et de la grandeur de son caractère. S'il a eu des illusions, elles furent généreuses. Et la plus noble de ses idées est peut-être cette confiance qu'il avait dans l'âme canadienne-française.

Mais si l'action de Papineau a été tutélaire en fin de compte et si les Canadiens lui doivent un peu de leurs libertés d'aujourd'hui, il sied de ne pas oublier ses compagnons de lutte. Ce qu'il fut pour le Bas-Canada, William Lyon Mackenzie (1) le fut pour le Haut-Canada, et Joseph Howe pour la Nouvelle-Écosse. Leurs têtes furent mises à prix et ils subirent l'exil. Georges-Étienne Cartier, Wolfred Nelson, Robert Bouchette, Viger, Robert Nelson, O'Callaghan, Ludger Duvernay (2) et d'autres encoururent les mêmes peines. Retour d'exil, plusieurs d'entre eux surent redevenir des hommes d'état et, de révolutionnaires, se changer en constructeurs. Papineau seul ne put s'adapter à la nouvelle période. Il demeura homme de 1837. Son attitude ne manqua pas de grandeur, mais elle fut négative. En somme, il ne savait être que d'opposition et il l'est demeuré jusqu'en sa chagrine et mélancolique vieillesse.

R. La Roque de Roquebrune.

Direction Politique
N° 13

Chûtes du Niagara, 23 juillet 1837

Monsieur le Comte,

A défaut de nouvelles plus importantes, permettez moi de vous parler du voyage que je suis en train de faire dans ce curieux et intéressant Pays : entrepris dans un but d'étude pratique, les détails que je vais avoir l'honneur d'en donner à Votre Excellence ne seront peut-être pas pour Elle, sans quelque intérêt.

Chaque jour, matin et soir, de magnifiques bateaux à vapeur contenant chacun plusieurs centaines de voyageurs, quittent New-York, et remontant la rivière du Nord, dont les américains sont si fiers et à juste titre, vous transportent, en moins de 10 heures à Albany, situé à 160 milles de distance. Et probablement pendant le voyage qui n'est plus à présent qu'une délicieuse promenade, vous aurez eu occasion de voir des gens d'un âge encore peu avancé, qui vous parlent du temps où il falloit plusieurs jours d'une navigation incertaine et pénible pour accomplir ce trajet, et qui étaient à bord du

---

(1) Ancêtre de l'honorable William Lyon Mackensie King, actuellement premier ministre du Canada.

(2) Voir dans le journal « *Le Devoir* » du 27 octobre 1927, une conférence de M. l'abbé Ivanhoë Caron sur « Duvernay et le *Patriote Canadien.* »

Site Internet : Archiv-Histo.com

premier bateau à vapeur que Fulton ait fait naviguer aux États-Unis et sur cette même rivière du Nord, en 1807 je crois. C'est ainsi que tout ici croît, se développe et marche à pas de géant ! A Albany, petite ville très ancienne, fondée par les Hollandais, et siège du Gouvernement et des Chambres de l'État de New-York, commence le grand canal Erié, qui, dans un cours de 350 milles, unit le lac de ce nom au hudson et par ses divers embranchemens d'un parcours à peu près égal, communique avec les lacs Ontario et Champlain, et les autres lacs de moindre dimension, dont la surface de cette partie du Pays est couverte, faisant ainsi arriver facilement et à peu de frais, dans le port de New-York, les produits de l'intérieur et des extrémités les plus reculées du Pays. Vaste et noble entreprise, longtemps traitée de chimère et accomplie en 1826, aux frais de l'État de New-York, par les soins et la persévérance de son Gouverneur, De Witt Clinton !

D'Albany je me suis rendu a Utica et Syracuse dont les noms pompeux, sans aucun rapport avec les souvenirs historiques qu'ils rappellent, prêtent un peu au ridicule, mais qui n'en sont pas moins déjà des villes assez considérables qui possèdent plusieurs édifices publics et dont la population s'élève pour la première à 10.000 âmes et pour la seconde, à plus de 5.000. Syracuse née d'hier, parait surtout destinée à devenir un point commercial fort important, en raison de la proximité des salines du lac Onondaya, qui approvisionnent une grande partie de l'Union. Les spéculateurs américains en ont, au moins jugé ainsi, car il s'y est vendu des terrains, l'année dernière, à 1.500 et jusqu'à 2.500 dollars, l'acre.

Pendant un séjour de quelques heures à Syracuse, j'ai été témoin et même un peu acteur d'une scène assez curieuse, que Votre Excellence me permettra de lui raconter. A trois ou quatre milles de la ville, dans un vallon fertile et pittoresque, habite la Tribu Indienne des *Onondaga* autrefois nombreuse et puissante, qui était en possession des salines du lac, et qui, au dire des vieillards pouvait encore au temps de leur jeunesse réunir en un instant, mille guerriers, aujourd'hui abattue, faible, s'éteignant à vue d'œil, comme toutes les tribus de la même race, surtout celles qui sont en contact avec les blancs, et déjà reduite à trois ou quatre cents individus. Elle tenait ce jour-là, grand Conseil pour l'élection d'un nouveau Chef, et quelques habitans de Syracuse, m'engagèrent à m'y rendre avec eux : J'acceptai avec empressement la proposition. Nous trouvâmes les chefs Onondagas et les délégués de la tribu amie des *Six Nations*, réunis dans la salle du Conseil, assis dans un profond recueillement, et fort attentifs aux paroles qu'un d'eux prononçait à voix basse et d'un ton monotone. L'élection terminée (et ce fut sur un jeune enfant d'environ 10 ans, fils ou petit fils d'un des anciens chefs que porta leur choix), on entra en délibération sur une proposition qui venait de leur être faite par les Américains, de leur vendre leurs terres et de se retirer à l'Ouest. Après une discussion assez longue et fort calme, dans laquelle divers orateurs pour et contre, furent entendus, il fut résolu que la proposition serait rejetée, vû la raison, très judicieuse, que les Onondagas étaient aujourd'hui réduits à un trop petit nombre de guerriers pour résister aux Tribus ennemies qu'ils rencontreraient à l'ouest, et seraient inévitablement exterminés par elles. Pendant ce temps,

l'incognito que je désirais comme de raison garder, avait été trahi par l'indiscrétion d'un de mes introducteurs, et les chefs Indiens me firent témoigner par leur interprète le désir de me recevoir. Je me rendis à leur invitation et après avoir été présenté à chacun d'eux, qui me serra la main, je leur fis ma harangue dans laquelle je les assurai du plaisir que j'avais à les voir, et en même temps de l'intérêt que prenait au sort des Indiens mon souverain qui n'oubliait pas qu'ils avaient été autrefois les fidèles amis et alliés de la France. Ce souvenir de notre ancienne fraternité d'armes parut leur être très agréable, et l'on me présenta un vieux Chef âgé de près de cent ans, qui, me dit-on, avait autrefois combattu dans les rangs français. Je fus assez heureux pour trouver une pièce d'argent à l'effigie du Roi, que je lui remis comme souvenir et qui le combla de joie. Le don de quelques autres pièces d'argent, toujours fait et reçu comme souvenir d'amitié, mit le comble à ma popularité parmi les onondagas et leurs Alliés ; et ce grand jour, qui, de longtemps, ne sortira de leur mémoire, se termina par des jeux et des courses en mon honneur.

Je reprends, Monsieur le Comte, le récit de mon voyage. De Syracuse en suivant une des branches du Canal, qui, dans une partie de son Cours, se joint à la rivière *Oswego*, qu'il rend navigable au moyen de nombreuses écluses, je suis arrivé à la ville du même nom, situé sur le lac Ontario, qui compte à peine huit années d'existence et dont le rapide développement doit faire concevoir les plus belles espérances. Je me suis ensuite embarqué sur un des beaux et nombreux bateaux à vapeur du lac, qui avant de me transporter au Niagara a touché à divers points de la côte opposée, et notamment à Toronto, Capitale du haut Canada et résidence du Gouverneur anglais, Sir Francis Head (1). Ces relâches m'ont donné lieu de remarquer le contraste frappant que présentent les deux rives du lac, la rive Canadienne est triste, dépeuplée, sans mouvement, sans vie, et offre en un mot, les traits effacés d'une colonie lointaine et oubliée de la Métropole, sur la rive américaine, au contraire, ce n'est qu'activité, progrès, esprit énergique d'entreprise, sève de vie industrielle circulant partout librement : tout y est animé du souffle fécond de la Nationalité.

Parti de New-York le 17 de ce mois, je suis arrivé aux chûtes du Niagara le 20 au soir, ayant parcouru en quatre jours, une distance de près de 600 milles : rapidité assez remarquable si l'on considère qu'il n'existe ici rien de semblable au service de nos postes, et qu'aucune idée générale ne règle le départ et la coïncidence des moyens de transport qu'offrent les diverses localités. Me voici en présence d'un des plus grands spectacles qu'il soit donné à l'œil humain de contempler. Il ne peut entrer ni dans les limites, ni dans la nature de ma correspondance avec votre Excellence de lui faire la description du sublime tableau que j'ai devant les yeux, depuis deux jours, sans pouvoir m'en rassasier. Je me bornerai à lui dire, en considérant les choses sous le seul point de vue qu'il convienne d'étudier ici, que le génie Anglo-Américain a déjà su exploiter à son profit le sentiment de curiosité et l'amour des beautés de la nature, qui attirent les

(1) Sir Francis Bond Head, 1793-1875, lieutenant-gouverneur du Haut-Canada de 1835 à 1838. Écrivain, il a laissé deux ouvrages sur le Canada : *A Narrative* (Londres 1839), et *The Emigrant* (Londres 1846).

Site Internet : Archiv-Histo.com

voyageurs aux Chûtes du Niagara, en établissant trois lignes de Rail-road qui y conduisent de Lewiston, Lockport, et Buffalo. Et le moment n'est pas éloigné, sans doute, où l'esprit d'entreprise, s'emparant plus complètement de ce lieu, fera servir à la création de nombreux établissemens industriels l'étonnant volume d'eau et l'irrésistible puissance dont il aura à disposer.

Je pars aujourd'hui même pour Buffalo, ville toute récente, que sa position sur le lac Erié et au commencement du Canal, doit rendre avant peu, un des points les plus importans de l'Union, et qui compte déjà de 15 à 20.000 habitans. Délà continuant mon intéressant voyage je me dirigerai par le Saint-Laurent sur Montréal et Québec.

J'ai l'honneur d'être avec respect

Monsieur le comte

de votre Excellence

Le très humble et très

obéissant serviteur

E. de Pontois.

(*Signature autographe*)

Son Excellence Monsieur le Comte Molé (1)
Président du Conseil, Ministre des affaires Etrangères (2)

DIRECTION POLITIQUE 9 7bis. Montréal le 9 août 1837
N° 14/31

Monsieur le Comte

La première impression qu'éprouve un Français en entrant dans le Canada, est un sentiment de douleur et de regret : en entendant partout, dans les villes comme dans les villages, et jusque dans les cabanes des Indiens, parler l'idiome national, en voyant à chaque pas des lieux illustrés par la gloire ou les revers de nos armes, et dont les noms rappellent des souvenirs de notre histoire, la pensée se reporte naturellement vers ces temps encore peu éloignés, où la domination française s'étendait sur ces vastes contrées, et permettait d'unir par l'intérieur du Pays, et au moyen d'une immense chaîne de points fortifiés, dont l'admirable position atteste le génie de la Nation et fait encore aujourd'hui l'admiration des Américains, ses possessions du Nord à celles qui lui appartenoient dans le Midi.

C'est l'esprit plein de ces souvenirs et de ces idées que je suis arrivé à Montréal, le 27 du mois dernier 'après avoir descendu le Saint Laurent, depuis sa naissance dans le lac Ontario ou l'avoir cotoyé dans les deux endroits où il cesse d'être navigable, pour les bateaux à vapeur. (Bientôt cette courte interruption dans la navigation du fleuve, nuisible aux intérêts du commerce et à la facilité des communications n'existera plus, au moyen d'un canal auquel on travaille en

(1) Louis-Mathieu, comte Molé, 1781-1855. Président du Conseil et ministre des affaires Étrangères du 15 avril 1837 au 31 mars 1839.

(2) Archives du Ministère des Affaires Étrangères, Correspondance Politique, États-Unis, vol. 92. fl. 199-156. — L'autorisation de publier quelques extraits de lettres de M. de Pontois nous a été accordée par la Commission des Archives des Affaires Etrangères qui voudra bien trouver ici nos remerciements

NOVA FRANCIA - Volume 3, nos 1-6, 1927-1928

ce moment, par ordre du Gouvt Anglais, et alors le même bâtiment pourra transporter les voyageurs et les marchandises du fond des lacs Ontario et Erié, et même, dans peu de temps, du lac Michigan jusqu'à l'Atlantique). Par un sentiment de convenance que l'état actuel du Pays rendait encore plus imperieux, j'ai crû ne devoir m'arrêter sur aucun point des domaines de S. M. B. avant d'avoir été présenter mes hommages au Gouverneur du Bas-Canada. Je me suis donc rendu directement à Québec où je suis arrivé le 28, et le lendemain matin j'ai eu l'honneur de voir Lord Gosford (1) pour lequel M. Fox avait bien voulu me donner une lettre d'introduction.

J'ai reçu de lui un accueil aimable et empressé : il m'a fait conduire et m'a conduit lui-même dans quelques uns des endroits les plus remarquables de la ville et des environs et a insisté d'une manière toute gracieuse pour me faire prolonger mon séjour à Québec. Enfin, à toutes ces attentions il en a joint une à laquelle j'ai été particulièrement sensible, celle de me parler souvent du Roi, qu'il a eu l'honneur de connaître personnellement dans les termes de la plus vive et de la plus sincère admiration. Je n'ai pas eu moins à me louer des prévenances des autres autorités Civiles et Militaires, de cette Résidence.

Par un hasard assez singulier, c'est le jour même de mon arrivée qu'on a reçu les nouvelles de la mort de Guillaume IV, et sur l'invitation du gouverneur j'ai assisté auprès de lui aux cérémonies qui ont accompagné et suivi la proclamation de l'avènement au Trône de la jeune reine

Québec, situé sur la rive gauche du Saint-Laurent, à 180 milles de Montréal dans une position également admirable sous le rapport militaire et sous le rapport pittoresque, est une ville de 25 à 30.000 âmes à peu près telle encore que l'ont laissée les Français dans le milieu du dernier siècle. Le seul changement notable qu'y aient fait ses nouveaux maîtres, consiste dans la construction d'une belle et forte citadelle, qui domine la ville et le fleuve, et qui, commencée seulement en 1827, n'est pas encore entièrement achevée, et a déjà coûté, m'a-t-on dit, un million sterling. La garnison de la Place se compose en ce moment, de trois régimens d'infanterie de ligne (l'un d'eux dernièrement arrivé d'Halifax), et ne s'élève pas, y compris l'artillerie à 1.500 hommes, 300 pièces de canons du calibre de 32 garnissent les fortifications. — Il y a deux régimens à Montréal, et un seul dans le Haut-Canada, chacun d'eux de moins de 500 hommes. — Je suis, depuis quelques jours, Monsieur le Comte de retour à Montréal, et c'est de cette ville d'une population un peu au dessus de celle de Québec, mais d'une plus grande importance commerciale, et véritable centre de la Nationalité Canadienne que je vais avoir l'honneur de soumettre à votre Excellence le résultat de mes rapides observations sur la situation du Pays.

Le Canada, ou pour parler plus exactement le Bas-Canada offre un phénomène peut-être unique dans l'histoire contemporaine, celui d'une population qui est aujourd'hui absolument telle qu'elle était il y a cent ans. Le temps n'a pas marché pour elle, les révolutions qui

(1) Archibald Acheson 2e Lord Gosford, 1776-1849, gouverneur du Canada de 1835 à 1837.

Site Internet : Archiv-Histo.com

ont bouleversé le monde n'ont modifié ni ses idées, ni ses habitudes, la Conquête elle même a passé sur elle sans lui faire subir son empreinte, sans mêler les deux races, sans confondre les idiômes. Aujourd'hui comme au temps de la domination Française, les Canadiens sont soumis au Régime féodal, paient la dîme à leurs Curés et à leurs Seigneurs, et sont régis en matière civile par la coutume de Paris. Même ignorance, même simplicité de mœurs que dans le dernier siècle, même foi ardente et sincère, même soumission aveugle aux préceptes des Ministres de la Religion. — Une pareille population paraît, au premier coup d'œil peu préparée aux innovations politiques peu faite pour les Révolutions, surtout si l'on considère qu'elle est régie par une administration douce et facile, qu'elle exerce des droits politiques assez étendus, et que la liberté la plus complette est assurée à ses croyances et à l'exercice de son culte. Il faut ajouter qu'elle jouit généralement d'une aisance et d'un bien-être matériel beaucoup plus grands qu'on ne devrait l'attendre sous un climat aussy rigoureux où la durée de l'hiver est de près de 8 mois, où les rivières sont glacées et la terre couverte de neige pendant 5 ou 6, et où il gèle quelquefois pendant tous les mois de l'année, que malgré ces circonstances défavorables, elle suit, dans son accroisement à peu près la même progression que les États-Unis, sans être alimentée comme eux, par une énorme émigration Européenne (la population du Bas-Canada, qui n'était, à ce qu'il parait, que de 60.000 âmes à l'époque de la cession, se monte aujourd'hui à 600.000) : qu'elle est presque entièrement composée de propriétaires, ou, selon l'expression du Pays, *d'habitans*, et enfin, qu'elle ne paie à l'État aucune taxe. Mais cette population est Française, et ce mot seul donne la clef de la situation actuelle. C'est le sentiment de la Nationalité si puissant sur l'esprit d'hommes simples et naïfs, qui se réveille encore vague et confus chez les Canadiens à la voix de quelques hommes ambitieux, réagit contre la conquête, s'empare de tous les sujets, plus ou moins fondés, de plaintes, et de récrimination contre la domination anglaise, donne de la consistance aux inquiétudes les plus chimériques, du crédit aux bruits les plus absurdes, et rend ainsi peu à peu odieux au Pays, un régime qui n'a aujourd'hui comme je l'ai dit plus haut, rien d'oppressif ni de blessant, et auquel on ne peut guères reprocher que les inconveniens inséparables du système colonial.

J'ai étudié avec soin l'état des choses, j'ai entendu parler des hommes des deux partis des gens de tout âge et de toute condition, j'ai parcouru la campagne, et assisté ces jours derniers, à un meeting patriotique, qui a eu lieu au village de Saint-Constant, à quelques lieues de Montréal, comme j'avais précédemment assisté a Québec, a un *meeting loyaliste ;* et tout m'a confirmé dans l'opinion que la rivalité des deux races est, au fond la cause réelle des troubles du Pays, et la question de nationalité le seul argument que les agitateurs peuvent parvenir à faire comprendre aux Canadiens, dans la longue énumération de leurs griefs contre la Métropole.

De ces considérations générales qui m'ont paru nécessaires a l'intelligence du sujet que je traite ici, je vais, Monsieur le Comte, passer à l'examen détaillé des principaux points que présente la question Canadienne. — L'état actuel de la colonie, dans ses rapports

NOVA FRANCIA - Volume 3, nos 1-6, 1927-1928

avec la Métropole, la conduite et les vues du parti Canadien Français, les intérêts Américains engagés dans la question, et enfin les intérêts Anglais, seront successivement l'objet de mes observations.

1° Le pouvoir exécutif réside, en Canada dans la personne du Gouverneur nommé par le Roi d'Angleterre et assisté d'un *Conseil Exécutif* dont il doit prendre l'avis dans des cas déterminés. Ce Conseil se compose de membres nommés par la Couronne, sur la présentation du Gouverneur, et dont le nombre n'est pas déterminé, il est maintenant de 7 ; aucune condition de fortune, de situation ou de nationalité n'est requise pour en faire partie. — Le Pouvoir législatif se divise en deux branches, le *Conseil Législatif* et la *Chambre d'assemblée* : la première est à la nomination du Gouvernement, sans aucune condition d'admission ; ses membres, qui sont nommés à vie, sont en ce moment au nombre de 32 : La seconde est le produit de l'élection populaire directe, et réglée à peu près par les mêmes principes, qu'en Angleterre, le nombre des Représentans basé sur la population est aujourd'hui de 90. — Le pouvoir judiciaire est exercé par des juges nommés par la Couronne et amovibles, conjointement avec le jury pour les causes criminelles, conformément à la législation Anglaise au civil, il dépend de la volonté des Parties de réclamer le jury et de se faire juger par le Tribunal d'après l'ancienne loi française. Les Jurés sont choisis par le shériff qui est à la nomination de la Couronne et révocable. — Il suffit de jeter les yeux sur l'ensemble de cette organisation politique et judiciaire, pour voir quels sont les points dont la réforme doit être le plus hautement réclamée par l'opposition Parlementaire. Elle demande que l'indépendance des Juges et des Jurés soit assurée, que le Conseil Exécutif soit composé de personnes nées dans le Pays et non revêtues d'emplois du Gouvernement, et surtout que le Conseil Législatif soit électif, sauf à établir pour la nomination de ses membres un autre mode d'élection et d'autres conditions d'éligibilité que pour la Chambre d'assemblée, c'est sur ce dernier terrain, l'élection du Conseil Législatif que s'est engagée, depuis plusieurs années, la lutte entre le Gouvernement et l'opposition. Le Gouvernement a péremptoirement refusé, à diverses reprises et dernièrement encore, après le rapport des Commissaires envoyés sur les lieux, de faire cette concession, dont il prévoit toute la portée, de son côté, l'opposition, qui dispose d'environ 80 voix sur 90 dans la Chambre d'assemblée, a pris, il y a quatre ans, la résolution de ne plus autoriser le paiement des appointemens des officiers civils et judiciaires jusqu'à ce qu'il soit fait droit à sa réclamation.

(*A Suivre*).

Site Internet : Archiv-Histo.com

QUESTIONS et RÉPONSES

La rubrique « Questions et Réponses » est ouverte à tous.

Les « Questions et Réponses » sont insérées dans le but de renseigner les *chercheurs* et les *curieux*.

QUESTIONS

LA POMPADOUR ET LE CANADA. — A qui, et à quel moment, la marquise de Pompadour a tenu le propos suivant : « Pour ravoir Belle-Isle, il a fallu rendre Minorque. Le Canada, les îles du Saint-Laurent, voilà un beau butin pour les Anglais, mais nous gardons nos riches Antilles, Bourbon, l'Ile de France... C'est encore un bel empire... »

UN QUÉBERQUOIS.

PICHON ET L'ABBÉ LE LOUTRE. — Fait prisonnier par les Anglais, l'abbé Le Loutre fut détenu à Jersey, au château, pendant huit ans de 1755 à 1763.

A la même époque, 1757-1781, le sieur Thomas Pichon, son adversaire, vivait à Londres, pensionné par la Cour, en récompense de sa trahison. Il paraît probable qu'ils ont profiter de son influence et de ses relations pour aggraver la situation des missionnaires prisonniers, qu'il avait déjà dénoncé et trahi. Ne pourrait-on pas trouver, dans les documents de cette période, la preuve de ses agissements et de ses intrigues.

R. P. A. DAVID.

AURIOL (JEAN-BAPTISTE). — Dans le *Journal de Paris*, N° 178, date du mercredi 27 juin 1787 (p. 786), se trouve un Jean-Baptiste Auriol, américain, demeurant rue Mauconseil, décédé. Qui pourrait me donner quelques renseignements sur ce personnage dont la nationalité est si vague ?

Fr. O. J..... o. f. m.

GUÉRARD DE RANCRÈDE (PAUL-JOSEPH). — Un de vos collaborateurs pourrait-il me fournir des indications bibliographiques sur la vie de Paul-Joseph Guérard de Rancrède, né en 1760, mort à Paris en 1841, soldat dans l'armée de Rochambeau et fondateur du « *Courier de Boston* », 1789 ?

UN ABONNÉ.

DUTERTRE, JACOBIN RÉFORMÉ (LE R. P.). — Je possède un document daté du 2 juin 1657 dont voici le principal : « ... Jacques Langlois, imprimeur ordi- « naire du Roy demeurant à Paris a la « Montagne Ste Geneviève »... promet de « bailler à Mre Claude Sanguin, « chevalier Conseiller et Maître d'Hos- « tel ordinaire du Roy »... à certaines dates, « la somme de Cens livres tour- « nois et autre cent livres d'huy en un « mois aussy prochain, aumoien des- « quels deux payemens le procez « pendant aux requestes du pallais « entre les parties au rapport de monsr « Lebous, Conseiller ausdites reques- « tes, pour raison de l'Impression d'un « livre Intitullé l'histoire [DE LA M. ces « trois mots rayés dans le texte] de « l'Amérique composé par le révérend « pere dutertre Jacobin reformé du « noviciat de St Germain des pres lez « Paris demeurera esteint et assoupy « comme non advenu... ». Le manuscrit doit être remis dans la huitaine au R. P. Dutertre, le dit imprimeur renonçant au « privilège dudict livre ». Cette pièce signée de Sanguin, de Langlois m'intrigue, par ces trois mots rayés, « DE LA M. ».

Qui serait assez aimable de me faire connaître quelques détails sur cet ouvrage de l'ami intime de Guillaume d'Orange, premier gouverneur de la Guadeloupe.

JEAN DE BURES.

RÉPONSES

LAMOTHE-LUCIÈRE (J). — Dominique Lamothe, sieur de Lucière, d'après le Dictionnaire généalogique de Tanguay, baptisé en 1636, était fils de Jean Lamothe Lucière et de Clémence de Badon. Il mourut à Montréal le 18 septembre 1700 et avait été marié le 24 décembre 1680 à Alexe de la Feuil-

(1) *Voir :* NOVA FRANCIA. Vol. II. p. 236.

de Lucière avait un frère qui s'appelait le baron d'Aulnay et une belle-sœur : Catherine Le Jumel de Berneville, baronne d'Aulnay. C'est la célèbre Madame d'Aulnay, auteur des *Contes des Fées*. Le canadien Dominique La Mothe-Lucière était donc beau-frère du charmant écrivain qui dota la littérature française de *L'oiseau Bleu*, de la *chatte Blanche* et de la *Belle aux cheveux d'or*. Nous trouvons dans le très savant ouvrage qu'a publié sur *Madame d'Aulnay et sa relation du vogage d'Espagne* M. Foulché-Delbosc (Paris, 1926), les renseignements suivants :

« François de La Motte, écuyer, fils de deffunct Jean de La Motte, écuyer et de Clémence Badon, de la paroisse de Saint-Paul, épousa, le lundi 8 mars 1666, damoiselle Marie-Catherine Le Jumel, fille de deffunct Nicolas-Claude Le Jumel et de Judith-Angélique Le Coustelier. » (Jal, Dictionnaire p. 1307). Le baron d'Aulnay aurait eu, d'après Jal, quarante-six ans en 1666, date de son mariage. Il serait donc né en 1620. Or, ses parents, Jean de La Motte de Lucière et Clémence Badon ne se marièrent que le 8 octobre 1624. — Aulnay se nomme aujourd'hui Courchamp (département de Seine-et-Marne). C'est un petit village de cent-cinquante habitants, à quinze kilomètres au nord de Provins. Le changement de nom déjà ancien est peut-être dû à ce qu'il y a un autre Aulnay à quatre kilomètres de Coulommiers (Seine-et-Marne). La famille de La Motte (ou de La Mothe) semble avoir été fixée depuis longtemps dans la région. A deux kilomètres au nord de Courchamp se trouve un tout petit hameau appelé La Motte ; est-ce de ce hameau que la famille tirait son nom ? — D'après un renseignement qui m'a été obligeamment communiqué par M. Housset, vice-président de la *Société d'Archéologie de Provins* on trouve dans la liste des conseillers au baillage de Provins : Etienne de la Motte, conseiller en 1591 et 1591, avait épousé Anne Le Blanc ; Eustache de la Motte, écuyer, conseiller au présidial dès 1601, mourut le 16 mai 1614. Il avait épousé Marguerite Brette, inhumée comme lui à Saint-Ayoul à Provins ; il avait épousé en premières noces Cassandre Guillaudet le 24 juin 1601, qui fut inhumée à Saint-Ayoul le 13 août suivant. Contrairement à ce qui a été dit par quelques personnes, François de la Motte, lée, veuve de Louis Des Granges, sieur de Maupré, laquelle fut baptisée en 1640 et mourut le 24 novembre 1700 à Montréal. Or ce Dominique Lamothe baron d'Aulnay ne fut pas bailli de Provins.

L. R. de R.

MARTIN (LE VICE-AMIRAL). Vol. III. N° 2. p. 120). — Antoine-Pierre Martin naquit à Louisbourg le 29 janvier 1752. Il avait pour père Pierre Martin, sergent dans la compagnie de François Dupont du Chambon fils et pour mère Anne Bernard. Leur acte de mariage à la date du 12 juin 1752 [*sic*] nous apprend que Pierre Martin était né à Vence (Alpes-Maritimes) de Jean et de Marguerite Seiché, tandis qu'Anne Bernard avait vu le jour à Sainte-Anne au diocèse de Québec, du mariage de Claude et d'Angélique Coulombe. (Tanguay *Dictionnaire généalogique*. II. 238) fait mention du mariage de Claude Bernard à la date du 7 août 1713.

Je ne sache pas que l'amiral comte Martin soit apparenté au Canada à d'autres familles qu'à la famille Coulombe, très répandue en notre pays.

Père A. GODBOUT, o. f. m.

— Martin (Pierre) est né au Canada le 29 janvier 1752. Il mourut à Rochefort le 1er novembre 1820.

Dr L.

FAMILLE LESAGE ÉTABLIE AU CANADA VERS 1670. Vol. III. N° 2. p. 120). — Lesage (Nicolas Joseph 1750), originaire de Saint-Waast, diocèse d'Arras (Pas-de-Calais) époux de Marie-Louise Brossart. Ce nom de Lesage figure dans la brochure : *Les Picards au Canada*, du docteur A. Lomier (p. 25), éditée par la *Société d'Histoire du Canada*.

UN PICARD.

DESPERNAY DIT CHARPENTIER (MARIE-ANNE). (Vol. III. N° 2. p. 120). — Despernay Marie-Anne habita le Canada — pas d'autres indications de domicile — Baptisée en 1659. Elle était fille de Laurent et de Jeanne Cauchon, de Soissons, Picardie. Epouse en premières noces de Pierre Abiron, elle avait épousée, plus tard, Denis Charpentier. Ces renseignements me sont fournis par la brochure : *Les Picards au Canada*, du docteur Lomier (p. 39) éditée par la *Société d'Histoire du Canada*.

DE SAINT-VALERY.

Site Internet : Archiv-Histo.com

LIVRES et REVUES

CHRISTOPHE COLOMB

CHRISTOPHE COLOMB, CATALAN. La vraie Genèse de la découverte de l'Amérique avec un Appendice sur les Colombo et les Colomo castillans et sur le passeport donné à Colomb, en avril 1492, pour se rendre dans l'Inde, par Luis Ulloa. Paris, Librairie orientale et américaine, Maisonneuve Frères. 1927.

C'est un très beau livre in-16 de 400 pages environ, imprimé d'admirable facon, malgré quelques fautes, ça et là ; accompagné de fort intéressantes notes explicatives et bibliographiques, placées en fin de volume ; ce qui est malheureux, car cela oblige le lecteur attentif, qui n'en veut perdre aucune, à d'incessants voyages et à quelque perte de temps. Il est orné de cinq fac-similés : le 1er est le début et le P. S. de la première édition espagnole de la lettre de Christophe Colomb à Luis de Santangel, en 1493 ; le 2e, l'édition romaine de la traduction en latin de la même lettre ; la 3e, une circulaire des consuls de la mer de Barcelone, au sujet d'un corsaire Colom, en 1473 ; le 4e, un avis de paiement du 22 octobre 1501, portant les sigles et la signature de Colomb : « El Almirante » ; le 5e, les premières et les dernières lignes de la minute des Capitulations de 1492.

L'ouvrage est divisé en trois parties. La première démontre la nationalité catalane de Colomb. L'argument initial a une force quasi mathématique car la linguistique sur quoi il se fonde est une science rigoureuse. Tout nom propre a une nationalité linguistique ; or les noms successifs de Colomo et de Colon que les documents authentiques de 1487 et 1490 donnent à Colomb sont des castillanisations, l'une savante, l'autre vulgaire, d'un même et unique nom Colom, qui éclate à la lumière, malgré tous, dans toutes les éditions, sauf une, faite en 1493, en Espagne, en Italie, à Bâle, en France, dans les Flandres, des lettres où Colomb raconte sa découverte. Or ce nom de Colom est spécifiquement et exclusivement Catalan. A cette preuve l'auteur en ajoute une profusion d'autres fournies par l'héraldique, la bibliographie, l'histoire... Dans la deuxième partie, il explique ce que fut Colomb et parcourant les diverses étapes de sa vie avant la Découverte, il le libère, par des faits et des arguments nouveaux, de l'accusation d'imposture que portent contre le grand homme les génovistes pour être logiques avec leur thèse. Colomb ne mentait pas quand il disait : *Je ne suis pas le premier Amiral de ma famille* et l'auteur expose que l'Amiral auquel cette phrase fait allusion est Guillaume de Casenove, dit Coullon, dont Christophe Colomb était le compatriote et le parent et en compagnie duquel il navigua d'abord. Colomb ne mentait pas quand il disait : *Il m'est arrivé que le roi Reynel... m'envoya à Tunis...* ; et l'auteur raconte comment, au service du roi René, de 1468 à 1472, Colomb prit part à la lutte des catalans contre Jean sans Foi et Jeanne la Marâtre, beau-père et mère de Ferdinand d'Aragon. Tout le chapitre sur la révolution catalane, soutenue par René d'Anjou jusqu'en 1472 — fait que Harrisse a ignoré, comme il a ignoré l'ouvrage de Lecoy de la Marche sur *le Roi René*, antérieur au sien de 9 ans, où ce fait est prouvé savamment — est d'une importance primordiale, car il contient l'explication de l'énigme où la personnalité de Christophe Colomb a été emprisonnée. Colomb ne mentait pas quand il disait : *J'ai navigué au mois de février 1477 jusqu'à 100 lieues de Thulé* ; et l'auteur nous révèle qu'à la même époque des navires danois allèrent en Islande et en Groënland, sous la conduite d'un pilote que les géographes appellent *Joannes Scolvus*, *Scolnus* et même *Kolonus*. Ce Jean Scolonus est Christophe Colomb et c'est en Islande qu'il conçut l'idée de sa découverte... Enfin dans la troisième partie, M. Ulloa explique le développement et les causes de la thèse, dite génoviste, et il réfute les faux sur lesquels elle se base.

Ce livre mériterait une étude approfondie. Certains se refusent à le lire ; d'autres pensent, d'une moue ou d'un sourire, le juger à jamais. C'est qu'il renverse bien des légendes et beaucoup de notions. Il oblige à revenir à l'école. Il faut aller volontiers à l'école de M Ulloa. Son enseignement est singulièrement instructif et émouvant. Ses arguments ont une force étonnante ; et quiconque a suivi ses leçons, attentivement, en les comparant, pas à pas, chapitre par chapitre, fait pour fait, avec celles de Harrisse et d'autres, reste finalement convaincu que Christophe Colomb fut catalan et que le mystère qui masque l'origine et la nationalité de cet homme fut un mystère voulu et organisé par raison d'état. Thèse nouvelle et saisissante. Réduit par la volonté d'un prince, contre lequel il s'était rebellé, à déguiser son nom et prendre figure d'un sans famille et d'un sans patrie, Christophe Colomb nous apparaît comme un Masque de Fer avant la lettre : le Masque de Fer de la Catalogne.

Emmanuel de CATHELINEAU.

PICARDIE

Au cours d'une séance de la *Société d'Émulation d'Abbeville*, M. Adrien Huguet a fait une communication des plus intéressantes sur le R. P. Jacques Buteux, de la Compagnie de Jésus, qui fut « massacré par les infidèles Hiroquois

Site Internet : Archiv-Histo.com

« dans le Canada, le dixième jour de May mil six cent cinquante-deux » ainsi que le dit le P. Ignace dans son *Histoire généalogique des comtes de Ponthieu et maïeurs d'Abbeville*.

Le P. Buteux, fils d'un tanneur, « n'était pas d'extraction chevale- « resque comme le P. de Brébœuf dont les ancêtres avaient combattu « avec le Conquérant sur la plage d'Hastings, et plus tard avec Saint- « Louis à Damiette » ; mais appartenait à une famille de notables et ses auteurs possédaient des fiefs nobles.

Cette communication, qui devra être lue et prise en grande considération par tous ceux qui voudront connaître ce jésuite missionnaire, nous fait connaître, à l'aide du « Petit Liveret » que tenait son père Jean Buteux, qui avait épousé le 3 septembre 1581 Anne Duvauchelle, la date de naissance exacte du martyr abbevillois.

« Jacques Buteux, nre viije enffant et iije fils fut né le jour du « Vendredy sainct estant le ixe jour d'Apvril mil ve iiij xx dix nœuf, sur « les nœuf heures du soir, ses parrains, maistre Iacques Le Boucher, « procureur du Roy en ceste ville d'abbe. et sieur d'Ailly-haut-Clocher, « maistre Jehan Magnier, greffier des esleus en ponthieu, Martin de « Ribeaucourt fils de Jehan.

« Ses marraines, La femme de Me François Reunier sr du beau- « couroy, Françoise Waignart, fille enfant de Nicolas, Me de la Harpe, « Adrienne Descaules fille du maistre françois Descaules, nottaire royal « en ponthieu. »

Le P. Jacques Buteux s'était embarqué pour la Nouvelle-France, au cours de l'été de 1639 avec le P. Jérôme Lallemant ; sur le bateau qui les emmenait se trouvait la famille Boucher, de Mortagne-au-Perche dont Pierre Boucher qui devait devenir Gouverneur des Trois-Rivières.

A.-L. L.

Dans une causerie sur les marins abbevillois que fit notre distingué collaborateur le Dr Lomier à la *Société d'Émulation d'Abbeville* en septembre et décembre 1925 et que vient de publier le Bulletin trimestriel de cette Compagnie, nous relevons le passage suivant : « Le lieu- « tenant général des armées navales, marquis Rigaud de Vaudreuil, « d'origine canadienne, grand croix de l'Ordre royal et militaire de « Saint-Louis, inspecteur général des classes de la Marine, qui s'était « illustré tout récemment en maints combats de la guerre de « l'Indépendance d'Amérique, fut présent de sa personne, à Saint- « Valery-sur-Somme le 1er juin 1785.

« Dans la modeste habitation de l'officier des classes, d'Aine, qui « administrait alors le quartier maritime, assis devant le bureau de ce « fonctionnaire, M. de Vaudreuil apposa sa signature, après vérifi- « cation, sur la première page des énormes registres in-folio destinée

NOVA FRANCIA - Volume 3, nos 1-6, 1927-1928

« à l'enregistrement des capitaines, maîtres ou patrons, pendant douze « années de 1785 à 1796... La besogne achevée, le marquis de Vaudreuil « quitta Saint-Valery à destination de Dieppe, dans la chaise de poste « qui l'avait amené. »

JEAN D'ORSAY.

AUVERGNE

DOCTEUR DE RIBIER. LES ANOBLIS ET LES CONFIRMATIONS DE NOBLESSE EN AUVERGNE, 1643-1771. (Paris. Champion. 1927). — Cet ouvrage est le tome cinquième de la collection des PREUVES DE LA NOBLESSE D'AUVERGNE, qu'édifie avec savoir et soin le docteur de Ribier.

Il faut signaler en ce livre plusieurs noms qui, peu ou prou, tiennent à l'histoire, grande ou petite, du Canada. Et tout d'abord, sans qu'il y paraisse, celui de Pierre Béral, médecin d'Henri IV, docteur ès vertus des herbes. Il n'y a pas eu de Béral en Canada, il est vrai ; mais si Pierre Béral n'eût pas guéri son maître d'un mal qui tarissait en ce monarque les sources de la vie, il n'y aurait jamais eu un Louis XIII qui tant s'intéressa, enfant ou Roi, au Canada, ni un Louis XIV ; ni un établissement français en l'Amérique du Nord ... ou pas de la même manière. Du Nouveau Monde comme de l'Ancien, la face eut été changée... Béral mérite donc l'attention des Canadiens comme des Français.

Il y a aussi les familles suivantes : les Amariton, originaires d'Issoire ; les Dupuy de la Grand-Rive, descendants de l'Intendant de 1726 ; les Colinet de Labeau et de Niossel, desquels Géraud, sieur de la Roquette, qui fit campagne en Canada, en 1755-1760, dans le Régiment de la Reine.

Il y a surtout Louis-Étienne-Guillaume de Sénezergues de la Rodde, tué devant Québec, le 13 septembre 1759 ; et la généalogie de sa famille depuis son arrière-grand-père jusqu'à son père, anobli en mai 1720, et jusqu'à lui-même, son frère et ses sœurs. Mais on n'y voit pas résolu le problème de la vraie origine de ces Sénezergues. Ces Sénezergues de la Rodde, bourgeois au XVIIe siècle à Aurillac, avaient-ils quelque lien de parenté avec les La Roque de Sénezergues, de noblesse féodale, et vivant aux environs de cette ville ? Étaient-ils des cadets de cette ancienne maison, ou des bâtards ? Nous penserions qu'ils étaient ceci plutôt que cela ; et nous connaissons un document où est mentionné, au début du XVIe siècle, un certain bâtard de la Rodde qui pourrait fort bien être leur premier auteur.

Ce livre qui, de ci, de là, peut servir aux Canadiens est tout entier infiniment précieux pour les amateurs de généalogies et les enfants de l'Auvergne. En cette double qualité, qui nous rapproche de lui, nous félicitons et remercions le Dr de Ribier.

Michel DE VERNEROLLES.

Site Internet : Archiv-Histo.com

BOURBONNAIS

Le dernier *bulletin de la Société d'Emulation du Bourbonnais* (N° 3-4, Mars-Avril 1928) nous apporte les comptes rendus des séances tenues du 5 mars au 2 avril de cette très vivante et très érudite Compagnie. Au cours de la séance du 5 mars, notre collaborateur M. Ph. Tiersonnier a longuement parlé de *Nova Francia* signalant l'érudite étude de Paul Meunier sur les du Chaffault ; le travail très documenté d'Emmanuel de Cathelineau, sur Roland-Michel Barrin de la Galissonière ; les documents publiés sur Philippe Pastour de Costebelle ; les notes sur Jean Paumart, de Beauvais, missionnaire du Canada et sur Renaud d'Avenes de Méloizes dues à M. Tiersonnier. C.-B. MORAS.

QUÉBEC

Dans la *Presse*, de Montréal (N° du 17 mars 1928), Ed.-Z. Massicotte, de la *Société Royale du Canada*, a publié une étude fortement brossée de *Ce qu'était l'Hotellerie â Montréal sous le régime francais*... Les scènes que l'auteur décrit, avec une documentation vivante, nous font connaître les habitués de l'Hotellerie d'Abraham Bouat, sise à l'angle des rues Notre-Dame et Saint-François Xavier, et ceux de la maison tenue par l'épouse, « une maîtresse femme », du sieur Charles Testard de Folleville.

M. Massicotte nous fait connaître que le fils d'Abraham Bouat, François-Marie Bouat, né à Montréal, en 1676, qui avait épousé le 8 août 1723 Agathe Le Gardeur de Repentigny « commença sa carrière « comme lieutenant de la maréchaussée, à Montréal, puis devint lieute- « nant particulier, c'est-à-dire juge assistant. Après le décès de M. le « juge Deschambault, le sieur Bouat se rendit en France pour recueillir « la succession de son prédécesseur et il réussit. Le roi signa sa nomi- « nation à Paris, le 27 août 1716 et elle fut enregistrée à Québec le « 12 octobre de la même année. »

A Québec, dès 1648, le sieur Jacques Boisdon fut autorisé par le Conseil de la Nouvelle-France à « tenir boutique pour tout allans et « venans... non loin de l'église, pour y avoir commodité entres autres « de s'aller chauffer en lui payant ce que de raison ». A. L.-L.

La Revue ne prend aucune responsabilité des articles insérés. L'auteur seul, avec sa documentation et son souci de vérité historique, est responsable vis-à-vis des lecteurs. « Nova Francia » se fera un devoir de publier les articles qui lui seront envoyés et qui seront acceptés par le Comité des Sources et des Recherches de la Société d'Histoire du Canada.

L'Imprimeur-Gérant : Gabriel ENAULT.

Imprimerie Gabriel Enault, Mamers. 14.644.

Vol. 3 no 5.

Fête Nationale Canadienne Française

NOVA FRANCIA - Volume 3, nos 1-6, 1927-1928

"NOVA FRANCIA"

Organe de la

Société d'Histoire du Canada

PARAISSANT TOUS LES DEUX MOIS

SOMMAIRE

Actes de la Société d'Histoire du Canada. — Les Du Chaffault, notice historique, par Paul MEUNIER (*suite*). — M. de Pontois et la Rébellion des Canadiens-Français en 1837-1838, par LA ROQUE DE ROQUEBRUNE (*suite*). — A propos d'un Gouverneur Général au Canada, par Ph. TIERSONNIER. — Lettres de Mère Marie-Andrée Duplessis de Sainte-Hélène, supérieure des Hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Québec, avec des notes de A.-Léo LEYMARIE (*suite*). — Les Provinces de France et la Nouvelle France. Les Malouins colonisateurs au Canada, les Acadiens déportés dans la région Malouine, par Julien HERPIN (*suite et fin*). — Questions et Réponses. — Livres et Revues.

ADMINISTRATION ET RÉDACTION :
52, Rue de Richelieu, PARIS 1er.

DÉPOSITAIRE AU CANADA :
LIBRAIRIE GRANGER frères
32, rue Notre-Dame Ouest
MONTRÉAL.

Le numéro : Édon ordinaire : 7 fr. 50 — Édon de luxe : 20 fr. 00

Site Internet : Archiv-Histo.com

COLLECTIONS
DE
NOVA FRANCIA

L'administration de la Revue ayant pu récupérer **quelques numéros** des deux premières années, il peut être mis en vente

Quelques Collections complètes
avec leurs Tables annotées :

1° Année 1925-1926 — 6 Nos et la Table **65** frs
2° Année 1926-1927 — 6 Nos et la Table **60** frs

TOUT NOUVEL ABONNÉ QUI, EN SOUSCRIVANT A LA 3e ANNÉE DE *NOVA FRANCIA* (ABONNEMENT 50 FR.), DÉSIRERAIT OBTENIR LES ANNÉES DÉJA PARUES, POURRA, A TITRE DE FAVEUR, RECEVOIR CES DEUX ANNÉES AVEC LEURS TABLES MOYENNANT 110 FRANCS.

Administration et Rédaction : 52, rue de Richelieu, Paris-1er.

Le Commissariat Général du Canada en France

COMMISSAIRE GÉNÉRAL :
L'Honorable PHILIPPE ROY

COMMISSAIRE DU COMMERCE :
Le Colonel HERCULE BARRÉ

SECRÉTAIRE DU COMMISSARIAT GÉNÉRAL :
PIERRE DUPUY

Pour tous renseignements sur le Canada s'adresser :

17, Boulevard des CAPUCINES
PARIS

Site Internet : Archiv-Histo.com

Facilités mondiales

Avec 766 succursales réparties sur tout le territoire du Canada et à Terre-Neuve ; avec plus de 100 succursales installées à Cuba, aux Antilles, en Amérique Centrale et Amérique du Sud ; avec ses agences de New-York, Londres et Barcelone, et sa filiale de Paris, la ROYAL BANK OF CANADA représente une liaison directe avec les centres financiers et commerciaux du monde entier.

The Royal Bank of Canada

Constituée en 1869 — Siège social : MONTRÉAL

Capital versé : $ 30.000.000
Réserves : $ 30.000.000

FILIALE A PARIS :

The Royal Bank of Canada

(FRANCE)

Société anonyme au capital de 10.000.000 de francs

28, Rue du Quatre-Septembre, PARIS

Librairie orientale et américaine

MAISONNEUVE FRÈRES
ÉDITEURS
3, Rue du Sabot, PARIS, 6e
FONDÉE EN 1835

Éditeurs de tous ouvrages sur les Deux Amériques. Acceptent en dépôt ou en compte-ferme toutes éditions sur ces spécialités. Prière d'offrir en envoyant un exemplaire spécimen des volumes proposés, ainsi que des prospectus.

VIENT DE PARAITRE :

A. BAILLARDEL — A. PRIOULT

LE CHEVALIER DE PRADEL

VIE D'UN COLON FRANÇAIS EN LOUISIANE AU XVIIIe SIÈCLE

D'après sa Correspondance et celle de sa Famille

Un beau volume, in-16 jésus, broché de 464 pages sur beau papier alfa... 40 fr.
Tirage de luxe à 50 exemplaires sur beau papier vélin pur fil..... 120 fr.

Ce livre a pour but de montrer, par la publication de la correspondance, en partie inédite, du Chevalier Jean de Pradel et de plusieurs membres de sa famille, ce que fut la vie de nos colons en Louisiane tant que dura l'occupation française.

Parti en Louisiane fin 1713, ce cadet de famille aventureux a été témoin de toute la période militaire de la colonisation de ce pays et y a joué un rôle actif jusqu'aux environs de 1731. Passé cette date, M. de Pradel, devenu officier sédentaire, en garnison à la Nouvelle-Orléans, a consacré tout son temps, avec plus ou moins de bonheur selon les années, au commerce et à la prospection, important des denrées de la Métropole et exportant les produits coloniaux. Ayant fondé une famille, il a envoyé en France ses enfants pour leur assurer une éducation correcte qu'ils ne pouvaient recevoir dans la colonie. Il a fait élever, près de la Nouvelle-Orléans, un magnifique hôtel, qu'il ne cessa, jusqu'à sa vieillesse, d'embellir. Sa persévérance lui valut d'édifier une jolie fortune, destinée à le mettre, lui et les siens, à l'abri du besoin. Après avoir pris sa retraite en 1759, M. de Pradel, vieux et malade, a connu des années malheureuses. Il a vu les deux aînés de ses enfants mourir, sa fortune momentanément compromise par la Guerre de Sept ans, la perte de la Colonie cédée à l'Angleterre et à l'Espagne. Ces événements ont dû hâter sa fin survenue en 1764.

Cet ouvrage qui repose sur un ensemble de documents parfaitement authentiques, fournit donc un tableau concret et vivant de ce que fut la vie d'un colon français à cette époque ; il constitue un chapitre nouveau qui vient s'ajouter à l'histoire économique de la Louisiane au XVIIIe siècle et sur un nombre de points, la préciser singulièrement.

Site Internet : Archiv-Histo.com

BANQUE CANADIENNE NATIONALE

(BANQUE D'HOCHELAGA)

Siège Social : MONTRÉAL

Capital versé et Réserve : $ 11.000.000

Actifs plus de $ 122.000.000

263 Succursales au Canada

dont 219

dans la province de Québec

FILIALE A PARIS

BANQUE CANADIENNE NATIONALE

(FRANCE)

RUE AUBER, 14

Une Librairie aux Méthodes nouvelles

L'OFFICE CENTRAL DE LIBRAIRIE
ET DE BIBLIOGRAPHIE
76 bis, Rue des Saints-Pères, Paris (7e)

Son but . . . . . L'**O. C. L. B.** fondé en 1923, par M. Pierre de Lescure et un groupe de personnalités amies des lettres, a pour but la diffusion du livre français, par **l'information bibliographique** et par **la vente.** Absolument indépendant, il n'est lié à aucune maison d'édition.

Son organisation. . L'**O. C. L. B.** afin d'être parfaitement au courant de tous les domaines de la pensée française, est divisé en **Départements** qui fonctionnent avec la collaboration de **25 Spécialistes.** Ceux-ci forment un lien permanent entre le public et le monde des sciences et des lettres.

Sa méthode. . . . L'**O. C. L. B.** renseigne avant de vendre. Un **Service de renseignements bibliographiques** répond gratuitement aux demandes, dresse des listes d'ouvrages sur tous les sujets, constitue et entretient des bibliothèques publiques et privées.

Les Livres modernes L'**O. C. L. B.** comprend des rayons relatifs à tous les livres modernes (**éditions courantes, éditions originales, livres de luxe**). — Il publie un périodique d'un genre nouveau : **LES FICHES DU MOIS,** qui, rédigé par des spécialistes, rend compte des livres dès leur apparition. (Abon. : France : 12 fr.; Belgique : 15 fr.; autres pays : 25 fr.).

Les Livres anciens. L'**O. C. L. B.** possède un département de livres anciens, dirigé par M. Raymond Chasles, archiviste-paléographe. Il **vend** et **achète** les livres anciens, depuis les manuscrits et les incunables jusqu'aux éditions romantiques. Il publie un catalogue mensuel, envoyé **gratuitement,** sur simple demande, aux amateurs.

Ses moyens de vente L'**O. C. L. B.** offre au public parisien un **Magasin,** organisé comme la bibliothèque la plus moderne, dont les services de vente sont dirigés par M. Pierre Schommer, et où se succèdent des **Expositions.** — Fournisseur et correspondant de nombreux amis des livres et de bibliothèques **dans le monde entier,** il est outillé pour servir promptement ses clients de province et de l'étranger.

ENVOI GRATUIT SUR DEMANDE DE LA BROCHURE N° 6
CONSACRÉE A LA DESCRIPTION DES SERVICES DE L'O. C. L. B.

Site Internet : Archiv-Histo.com

MAISON FONDÉE EN 1878

Librairie historique et documentaire

Alph. MARGRAFF

37, Rue Saint-André-des-Arts, Paris-6e

HISTOIRE — MÉMOIRES — VOYAGES — OUVRAGES SUR PARIS ET LES PROVINCES — HÉRALDIQUE — COLLECTIONS HISTORIQUES
: : LITTÉRATURE CURIEUSE OU ANECDOTIQUE : :

Catalogue mensuel « Le Curieux » franco sur demande

Service spécial de Recherches d'Ouvrages RARES ou ÉPUISÉS

FOURNITURE D'OUVRAGES NEUFS

Aperçu de quelques Collections que nous possédons actuellement en magasin :

INTERMÉDIAIRE DES CHERCHEURS ET DES CURIEUX. Origine 1864 à 1927 inclus. Collection complète reliée . . . . **3.500** fr.

COLLECTION DES MÉMOIRES RELATIFS A L'HISTOIRE DE FRANCE, publ. par MICHAUD et POUJOULAT. 32 vol. in-4°, reliés . **650** fr.

COLLECTION DES MÉMOIRES RELATIFS A L'HISTOIRE D'ANGLETERRE, publ. par GUIZOT. 25 vol. in 8, reliés . . . . . **300** fr.

DONIOL : HISTOIRE DE LA PARTICIPATION DE LA FRANCE A L'ÉTABLISSEMENT DES ÉTATS-UNIS. Imprim. Nationale, 1886-1899, 5 vol. in-4°, brochés . . . . . **500** fr.

DURUY (V.) : HISTOIRE DES ROMAINS. 7 vol. in-4°, reliés, nombreuses illustrations . . . . . **400** fr.

DURUY (V.) : HISTOIRE DES GRECS. 3 vol. in-4°, reliés, nombreuses illustrations . . . . . **250** fr.

LAROUSSE (LE GRAND DICTIONNAIRE), encyclopédie du XIXe siècle· 17 vol, in 4°, reliés . . . . . **1100** fr·

MAGASIN PITTORESQUE (LE), origine 1831 à 1909 inclus, collect. reliée, multitude d'illustrations . . . . . **600** fr.

RECLUS (Élisée) GÉOGRAPHIE UNIVERSELLE, 19 vol. in-4°, nombre énorme de gravures et cartes.
Exemplaire relié . . . . . **450** fr.
Exemplaire broché. . . . . **250** fr.

NAPOLÉON 1er : CORRESPONDANCE. Impr. Nationale, 32 vol. in-4°, reliés . . . . . **1200** fr.

EN SOUSCRIPTION :

Curiosités financières sur les emprunts et les impôts en France des origines à 1873

par Ch. FLORANGE.

Volume in-4°, 500 pages de texte et plus de 200 reproductions de documents curieux. (Tirage limité au nombre des souscripteurs) **100** fr.

VIENT DE PARAITRE

TABLE ANNOTÉE du Volume II

DE *NOVA FRANCIA*

(1926-1927)

(NOMS DE PERSONNES - LOCALITÉS - MATIÈRES)

Dressée par A.-Léo LEYMARIE

Secrétaire de Rédaction de *Nova Francia*

1 vol. in-8° raisin, 96 pages . . . . . **15** fr.

Tirage sur vélin de Madagascar **limité** aux souscripteurs . **40** fr.

DU MÊME AUTEUR

DÉJA PARU :

TABLE ANNOTÉE du Volume 1

DE *NOVA FRANCIA*

(1925-1926)

(Noms de personnes - Localités - Matières)

1 vol. in-8° raisin, 90 pages . . . . . **15** fr.

EN VENTE :

AU SIÈGE DE LA *SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DU CANADA*, 52, RUE DE RICHELIEU, (ADRESSER LES FONDS A M. TH. BEAUCHESNE, TRÉSORIER), **(Compte de Chèque postal 1005.88, Paris).** POUR L'ÈTRANGER, ADRESSER LES FONDS PAR CHÈQUE.

ET CHEZ GABRIEL ENAULT, IMPRIMEUR-ÉDITEUR, 77, RUE DE RENNES A PARIS (6e). **(Compte de Chèque postal 1236.74, Paris).**

Pour l'envoi franco AJOUTER AUX PRIX CI-DESSUS *pour frais d'emballage et d'envoi* 10 POUR CENT POUR LA FRANCE, 20 % POUR L'ÉTRANGER.

Site Internet : Archiv-Histo.com

GABRIEL ENAULT

77, rue de Rennes — PARIS (6e)

Imprimeur-Editeur de la " Société d'Histoire du Canada "

:: est heureux d'informer ::

:: les Lecteurs et Abonnés de " Nova Francia " ::

qu'ils trouveront à cette adresse

LES ÉDITIONS DE LA BIBLIOTHÈQUE
DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DU CANADA

LA REVUE " NOVA FRANCIA "

TOUS RENSEIGNEMENTS DE LIBRAIRIE
::: SPÉCIALE AU CANADA DONT :::
::: ILS POURRAIENT AVOIR BESOIN :::

En outre

GABRIEL ENAULT

77, rue de Rennes — PARIS (6e)

PROCURE TOUS LIVRES ET LES
ENVOIE RAPIDEMENT & SOIGNEUSEMENT
EN PROVINCE & A L'ÉTRANGER

Une simple lettre et les ouvrages demandés sont expédiés dans les 48 heures pour les commandes ordinaires, 4 à 5 jours pour les commandes importantes

Compte ch. post. Paris 1236-74.

ACTES

de la

Société d'Histoire du Canada

Les membres du Comité de la *Société d'Histoire du Canada* et le *Comité des Sources et des Recherches* ont décidé que la *Société d'Histoire du Canada, en France*, serait représentée, à Oslo, au Congrès International que tiendront les Sociétés Historiques.

L'Assemblée Générale de la *Société d'Histoire du Canada* aura lieu le lundi 2 juillet prochain, à 15 h. 30, à l'Hôtel du duc de Lévis-Mirepoix, à Neuilly-sur-Seine. Plusieurs communications historiques seront jointes aux comptes rendus financier, moral et de la revue *Nova Francia*.

En réponse à une lettre de M. Gabriel Hanotaux, président, du Comité d'organisation de l'*Exposition rétrospective des Colonies françaises de l'Amérique du Nord*, M. Fernand Rinfret, secrétaire d'État du Canada, a fait la réponse suivante :

« Je vous suis très reconnaissant de l'honneur que me fait votre » Comité de m'inviter à cette manifestation historique, commémo- » rative d'un passé commun.

» Je ne sais s'il me sera possible d'aller à l'ouverture de cette » Exposition, mais j'espère que la chose me sera loisible à une » date ultérieure ».

Site Internet : Archiv-Histo.com

LES DU CHAFFAULT

(Notice historique)

(*Suite*) (1)

Le lendemain 10 juin, ils se rendirent tous à Montfaucon, où d'Autichamp les attendait, au milieu d'un rassemblement de trois mille hommes. Du Chaffault, seul des chefs influents, fut laissé intentionnellement dans l'ignorance de la réunion.

A Montfaucon, Sapinaud étant toujours de l'avis de la majorité et d'ailleurs ici soutenant sa propre cause, d'Autichamp et Suzannet triomphèrent complètement des la Rochejaquelein, réduits à Auguste, aussi chevaleresque et ardent que son frère mais d'une bien moindre consistance et qui n'avait pas pensé ou pas assez tenu à prévenir du Chaffault, et à Canuel, traité au fond en intrus. D'Autichamp et Suzannet gardèrent leurs commandements. Sapinaud devint honorairement général en chef. Les 4e et 2e corps furent attribués à Daniaud-Duperrat et à Bertrand-Saint-Hubert ; c'étaient deux Vendéens de la grande guerre, braves, mais tombés dans les basses conspirations à la solde anglaise et qui avaient à leur passif, dans les dossiers de Fouché (sans qu'on le sût alors), des preuves de défaillances lamentables (2) ; ils n'existèrent pas comme généraux (3). La Rochejaquelein et Canuel étaient en réalité écartés du commandement, sous le dehors de leur nomination aux fonctions sans objet de major général et d'aide-major général de l'armée. Ils s'adjoignirent à Duperrat, au 4e corps.

Revenant en somme au plan du marquis de la Rochejaquelein, on résolut de se porter sur le Marais, de manière à séparer Lamarque de Travot, à mettre enfin en sûreté les armes débarquées et à recevoir le troisième convoi anglais, dont on annonçait l'arrivée prochaine. Seul le 4e corps fit admettre qu'il marcherait sur Thouars ; c'était une

(1) Voir : *Nova Francia :* Vol. II. N° 5, pp. 202-206 ; N° 6. pp. 253-262 ; Vol. III. N° 2. pp. 68-81. N° 3. pp. 139-149. N° 4. pp. 209-219.

(2) Membres de l'agence anglaise de Bordeaux et mêlés à l'affaire des plombs ils avaient l'un et l'autre dévoilé à la police impériale, pour sauver leur tête, en 1805, leurs plans et leurs complices. Dès 1800, Saint-Hubert avait accepté de la police de Fouché la mission d'assassiner Cadoudal.

(3) Quand, en 1832, les châtelains essayèrent, naturellement alors sans y réussir, de « faire marcher » les paysans, la comtesse Auguste de la Rochejaquelein écrivait de Saint-Hubert qu'il « ne lèverait pas un homme ».

ancienne idée toujours reprise, celle d'étendre le champ de l'insurrection et d'enflammer le plus loin possible du noyau central les foyers d'attachement aux Bourbons ; en outre, depuis la mort du marquis, la brisure morale était accomplie entre Vendéens et, au fond, ni Auguste de la Rochejaquelein, ni Canuel ne désiraient plus combattre avec les autres (1). Enfin, comme si, une fois d'Autichamp le maître, ses capacités et son esprit d'union devaient prendre un nouvel essor inattendu, le bon Sapinaud lui délégua bientôt ses pouvoirs, éludant ainsi lui-même les responsabilités, et rentra à la Gaubretière, où il restait inactif.

* * *

Aussitôt replacé à la tête du 3e corps, Suzannet fit, en datant sa lettre de Montfaucon même, passer à du Chaffault l'arrêté qui venait d'y être pris et lui proposa le commandement réuni, mais sous ses ordres, des quatre divisions de Montaigu, de Vieillevigne, de Legé et de Palluau. « J'espère, mon cher Duchaffault, écrivait Suzannet, qu'il n'y aura plus de discussion dans la Vendée, que la plus grande confiance régnera entre nous tous. » Suzannet terminait, comme avant la crise, sa lettre par « Agréez les sentiments d'amitié que je vous ai voués » et, le lendemain, il envoyait de nouvelles instructions « à Monsieur le général comte Duchaffault, à son quartier général, par Vieillevigne », reconnaissant ainsi le grade de général conféré à du Chaffault par la Rochejaquelein, au nom du Roi.

Avec sa netteté habituelle d'esprit et de résolution, du Chaffault lui répondit :

La Senardière, le 12 juin 1815.

« Je viens, mon cher Suzannet, de recevoir votre lettre datée de « Montfaucon le 10 juin 1815, et j'y réponds avec toute la franchise « possible.

« Les circonstances ne me permettent plus de servir sous vos « ordres :

« 1° parce que j'ai été nommé le 1er juin (2) pour vous remplacer et « que j'ai accepté,

« 2° parce que vous m'avez dit il y a quatre jours que vous m'en- « gagiez à me considérer comme le second de votre armée et que dans « 8 à 10 jours vous m'en laisseriez le commandement en chef. Vous en

(1) A voir Canuel, décidé lui-même à se porter sur Thouars, « conjurer si vivement » d'Autichamp de se rendre dans le Marais, celui-ci flairait une « intention secrète » et Lamarque lui-même se demandait plus tard si Canuel n'avait pas voulu « mettre M. d'Autichamp dans la position où s'était trouvé le marquis Louis de la Rochejaquelein ? On ne prend pas *les renards*, écrivait Lamarqne, *aux mêmes pièges que les lions...* »

(2) Exactement le 2.

Site Internet : Archiv-Histo.com

« avez dit autant à Auguste Rochejaquelain. Je veux bien actuellement « que les circonstances ont changé ne pas vous sommer de votre « parole. Mais si vous ne consentez pas à partager votre armée et à me « laisser le commandement en chef d'une portion, je me verrai forcé à « servir le Roi comme volontaire dans ce parti-ci. Je fais passer copie « de cette lettre à MM. de Sapineau et Rochejaquelein. En attendant, « si les bleus se présentent, je ferai mon devoir.

« Agréez les sentiment d'amitié que je vous ai voués

« Le Gl Cte Duchaffault. »

« Je reçois à l'instant votre lettre, mon cher Duchaffault, — répartit « Suzannet le même jour, sous pli adressé à « MONSIEUR LE GÉNÉ- « RAL COMTE DUCHAFFAULT, A LA SENARDIÈRE. »

« Je vous avais dit que je vous nommerais le second de mon « armée ; j'ai dû penser que le commandement des quatre divisions de « Montaigu, Vieillevigne, Legé, Palluau, valait infiniment mieux que « de commander en second. Si vous préférez de commander en second, « je l'aimerai mieux.

« Dans les circonstances où nous nous sommes trouvés, j'avais dû « pour mettre de l'union et donner de l'ensemble à l'armée, me sacri- « fier personnellement. Tous les officiers chefs de division qui sont « autour de moi ont exigé que je garde le commandement de mon « armée, j'espère prouver que je suis digne de la confiance de tous et « de les commander, tous les officiers de l'armée d'Anjou (1) ont exigé « que je garde le commandement.

« Je regretterai beaucoup que nous ne puissions pas nous enten- « dre, en divisant l'armée en plusieurs grands corps. Je vous ai donné « le commandement de quatre divisions, qui font une grande partie de « l'armée, puisque plusieurs autres divisions ne sont pas encore levées...

« Je ne puis laisser le commandement pour le moment, vous « pouvez avoir plus de talent que moi, mais j'ai les ordres du Roi et « l'arrêté pris en commun... Parce que vos talents peuvent être très « utiles à l'armée et au Roi, mandez-moi votre détermination... Je « désire beaucoup que vous me mandiez que vous gardez les divisions « que je vous ai indiquées ; elles vont depuis la grand'route jusqu'au « Marais...

« Agréez les sentiments d'amitié que je vous ai voués

« Le Cte de Suzannet. »

Gabriel du Chaffault n'était pas homme à revenir sur la décision formelle qu'il avait prise et sa correspondance avec Suzannet en resta là. Il rejoignit Auguste de la Rochejaquelein en simple volontaire. Sa plus forte considération, a-t-il écrit plus tard à d'Autichamp, avait été qu'il était certain que, d'une manière ou d'une autre, Suzannet ne finirait pas la campagne et qu'il ne voulait pas que qui que ce fût pût jamais le soupçonner d'avoir trempé dans sa mort...

(1) Ceux de d'Autichamp.

NOVA FRANCIA - Volume 3, nos 1-6, 1927-1928

D'ailleurs, toute une partie du 3e corps s'était déjà habituée à obéir à du Chaffault et, le 12 juin encore, le Maignan, ayant reçu de Suzannet l'ordre de rassembler sa division (Vieillevigne), écrivait à Gabriel : « J'attendrai votre réponse avant de rien commencer ».

* * *

Sur le rapport de leur mission, que lui présentèrent Malartic et la Béraudière, et ayant en mains la lettre de Suzannet, Fouché se mit d'accord avec Davout. Les deux Ministres adressèrent à Lamarque le texte d'un traité, établi sur les bases moralement acceptées par d'Autichamp et Suzannet, avec l'autorisation de le signer. Lamarque reçut le projet de traité à Nantes, le 9 juin. Sachant que les chefs royalistes allaient se réunir le lendemain à Montfaucon, il le leur envoya immédiatement, avec une lettre, par un officier des fédérés de Nantes, qui joignit les Vendéens pendant leur conférence. « MM. de Malartic, de Flavigny et de la Béraudière m'ayant fait part de vos intentions, disait Lamarque,... autorisé à traiter avec vous sur des bases à peu près conformes à leurs ouvertures,... je vous propose de choisir un village à quelques lieues de Nantes », pour règler la pacification.

Mais ces Messieurs avaient maintenant compris quelle tragique défaillance ils avaient commise, en abandonnant la Rochejaquelein. Suzannet ne songeait qu'à la réparer. Ceux-mêmes, tels d'Autichamp, qui ne reconnaîtront jamais que c'eût été une défaillance, voulaient, par leur attitude, écarter le soupçon d'avoir été, en aucun temps, capables d'en commettre une. Tous, cette fois, repoussèrent donc les propositions de Fouché avec la dernière hauteur, comme si aucun d'entre eux n'y avait jamais prêté l'oreille. L'envoyé de Lamarque fut chargé de dire à son général que les Vendéens lui répondraient « les armes à la main ». Il put, au demeurant, se rendre compte que les paysans étaient bien réellement « exaltés ».

Aussitôt reçue cette réponse, Lamarque quitta Nantes, le 11 juin, avec la division Brayer. A Challans, il rallia Travot — qui avait employé les jours perdus en dissensions par les blancs à saisir les six pièces d'artillerie débarquées à Croix-de-Vie et à essayer de désarmer le Marais — et, à la tête de ses deux divisions, à peu près 6.000 hommes, il marcha au cœur du Bocage. Lamarque s'arrêta trois jours à Palluau ; il avait divisé ses forces, espérant se faire attaquer par les royalistes en route vers la côte. Ses mouvements firent simplement refluer les Vendéens vers l'intérieur et les amenèrent à se concentrer, au nombre d'environ 8.000, ayant à leur tête d'Autichamp, Suzannet et Saint-Hubert, autour de Rocheservière, dans des positions qui auraient pu être excellentes.

Site Internet : Archiv-Histo.com

Le choc eut lieu le 20 juin 1815, à la pointe du jour. Aussi peu « tenus en main » que possible et mal commandés par leurs généraux, paysans et chefs de paroisse et de division se battirent très chaudement. Lamarque trouva d'abord les corps de Saint-Hubert et de Suzannet, postés en avant du bourg ; il les dispersa avec deux bataillons de la jeune garde (division Brayer), en menaçant de les envelopper. Suzannet fut frappé à mort d'une balle au côté, au moment où il se portait en avant, au milieu de ses hommes et de ceux de Saint-Hubert en débandade (1). Lamarque cerna ensuite Rocheservière, en faisant passer la Boulogne à deux colonnes, l'une à droite par un gué, l'autre à gauche par un moulin, que d'Autichamp n'avait pas gardés. Au moment de serrer l'étau, les deux colonnes marquèrent un temps d'arrêt, pour laisser les Vendéens s'échapper (2). A dix heures du matin, les Vendéens étaient dispersés, laissant environ 500 tués ou blessés rien que pour le corps d'Autichamp.

Lamarque n'avait pas cent hommes hors de combat. Il continua sa marche le matin même et l'après-midi s'établit à Vieillevigne ; le lendemain il continua sur Montaigu.

Pendant ce temps, la flotte anglaise et le convoi disparaissaient de la côte vendéenne.

De son côté, le 4e corps vendéen avait marché sur Thouars, avec Auguste de la Rochejaquelein, Canuel, Duperrat, et du Chaffault qui les accompagnait en volontaire. La ville se rendit le 20 juin au matin. Mais, par suite d'une erreur de Canuel, les communications avec le Sud n'avaient été à aucun moment coupées et le général Delaage fut immédiatement prévenu à Parthenay. Il dépêcha en hâte une colonne, qui surprit comme d'habitude les Vendéens, réoccupa Thouars et essaya de leur fermer la retraite, en leur barrant le pont de Vrines, sur le Thouet. Les Bocains ne se laissèrent pas prendre au piège. « Nos gars, racontait plus tard du Chaffault, qui entendaient le feu derrière eux, se battirent comme des lions » et se rouvrirent d'une traite le chemin de leur pays. Ce n'avait été qu'une diversion sans

(1) Il était, depuis la mort de M. Louis, « visiblement rongé de chagrin » et il est possible qu'il ait cherché la mort. « J'entend des murmures... », dit-il à Goulaine (celui que la Rochejaquelein avait nommé pour succéder à Ludovic de Charette), peu d'instants avant d'être frappé. « Nous nous battrons ou nous serons battus... » Une autre « opinion générale dans la Vendée, a écrit Lamarque, est que M. de « Suzannet a été tué par les Vendéens eux-mêmes, pour venger la mort de M. de la « Rochejaquelein. Il est certain qu'il n'y a pas eu deux engagements, l'un du corps « Saint-Hubert, l'autre du corps Suzannet, et qu'on ne s'est pas battu, une très « courte fusillade, sur la droite de M. de Saint-Hubert, là où le cheval de M. de « Suzannet fut trouvé mort. Mais les balles, comme on dit, portent loin et je ne « puis avoir d'opinion là-dessus ». On n'en saura jamais plus.

(2) « S'il y avait eu des Anglais dans le village de Rocheservière, a écrit plus tard Lamarque, il n'en serait pas sorti un... »

NOVA FRANCIA - Volume 3, nos 1-6, 1927-1928

résultat, pendant que la vraie partie se jouait contre Lamarque. « Je regrette plus que personne, a écrit plus tard du Chaffault, par la confiance que j'inspirais aux Vendéens de la 3e armée, de ne pas m'être trouvé à la bataille de Rocheservière... »

* * *

Lamarque avait, militairement, la Vendée à sa discrétion. Sapinaud avait beau, le 22 juin, prescrire de couper les routes et les ponts et de faire aux bleus une guerre sans merci d'embuscades, ces mesures étaient impossibles à exécuter ; elles étaient absurdes à demander aux Vendéens, dans l'état des choses et la tiédeur dont les généraux avaient eux-mêmes donné l'exemple. On avait fait « si bonne besogne », comme disait la Bassetière, qu'au bout d'un mois la partie tranquille de la population, les femmes, les vieux, n'aspiraient déjà plus qu'à la paix. Lamarque n'avait qu'à occuper le pays et à le sillonner de colonnes, de manière à empêcher les grands rassemblements. La Vendée n'avait jamais été une terre de chouannerie ; elle avait fait la *vraie* guerre ou s'était résignée à la paix.

Dès le 20 juin, « du champ de bataille de la Rocheservière », Lamarque renouvela par lettre aux généraux vendéens, en ce moment à Cholet, les propositions de Malartic et de la Béraudière ; il les leur confirma encore le lendemain, en leur envoyant une seconde expédition de sa lettre : « Au premier mot de réponse écrivait-il, j'arrêterai la marche et nous règlerons le lieu des conférences ».

Lamarque reçut à Clisson, le 23 juin, la réponse des Vendéens. Ne voulant pas, disaient-ils, séparer leurs intérêts de ceux des royalistes de la rive droite de la Loire, ils demandaient à Lamarque de s'entendre avec ceux-ci ; pendant le temps nécessaire pour recevoir leur réponse, les Vendéens proposaient au général de suspendre toute hostilité. C'était simple moyen de gagner du temps, renouvelé des époques où les guerres de l'Ouest avaient fini par ne plus consister qu'à négocier des pacifications. En réalité la situation était claire en son fond. Les deux seuls chefs royalistes qui comptassent réellement outre-Loire étaient d'Andigné sur la rive droite du fleuve et le général Sol (1) dans le Morbihan. D'Andigné avait adhéré dès l'abord à la trève proposée par Fouché et il n'y avait, militairement, rien à attendre de lui. Sol, lui, était de la trempe de la Rochejaquelin. Aux ouvertures de Fouché, que le général Bigarré lui avait transmises, il avait répon-

(1) Louis de Sol de Grisolles, lieutenant et successeur de Georges Cadoudal. Il avait été, sous l'Empire, détenu *dix ans* sans avoir été condamné.

Site Internet : Archiv-Histo.com

du, le 13 juin : « Pour nous, faire la paix ou même entrer en pourpar-« lers avec les agents dépêchés de Paris pour diviser la France serait « une insigne maladresse. Je ne m'en rendrai pas coupable. » Sol et ses bretons représentaient une force sérieuse ; ils étaient néanmoins trop loin pour influer sur le sort de la Vendée. La demande de s'entendre avec la rive droite n'était donc qu'un subterfuge. Mais Lamarque était trop bon militaire pour ne pas exploiter à fond son succès, trop mis en garde aussi contre les subterfuges par Travot, qui ne cessait de lui répéter : « Ces Messieurs vous trompent. Ils ne sont pas meilleurs militaires que vous, mais ils sont meilleurs diplomates ». Lamarque répondit donc, le 23 au matin, qu'il consentait à étendre les stipulations dont on conviendrait aux royalistes de la rive droite et qu'il arrêterait sa marche ce jour-là et le lendemain (23 et 24 juin). Ensuite concluait-il, « je remplirai les intentions de l'empereur en occupant le pays ».

Les généraux vendéens répondirent qu'il leur fallait dix jours pour s'entendre avec les chefs de la rive droite et demandèrent des saufs-conduits pour quatre des leurs à envoyer outre-Loire. Inquiets néanmoins de la fermeté de Lamarque, ils convoquèrent une réunion générale à la Tessouale, pour le lendemain 24 juin.

Les Vendéens se trouvèrent rassemblés, au jour dit, au nombre de trente-quatre délibérants ; les deux aides-de-camp du duc de Bourbon, Marans et Cheffontaine, assistèrent aux débats, mais ne voulurent pas y intervenir. D'Autichamp avait amené une bonne douzaine d'officiers, ce qui assura double vote au 1er corps. Comme à Montfaucon, comme à Cholet, Lamarque trouva moyen de relancer les Vendéens, au moment précis, avec une nouvelle offre ferme des propositions Malartic. D'Autichamp en donna lecture. Comme à Montfaucon, l'allusion à la mission Malartic souleva des tempêtes d'indignation... Pour le fond, la discussion fut également violente. Auguste voulait soulever la masse vendéenne, fût-elle armée seulement de bâtons. D'Autichamp avait réponse à tout et ne voyait d'autre issue que de traiter ; il rattrapa la Rochejaquelein, qui était déjà parti plutôt que de se soumettre ; ce n'était toujours, d'ailleurs, affirmait d'Autichamp, que pour gagner du temps et arrêter l'avance du général Lamarque. Enfin Canuel proposa de mettre aux voix la question de la paix. On s'engagea d'honneur à se soumettre à la majorité et les partisans de la paix, les plus nombreux, firent décider qu'on procéderait au scrutin secret. Vingt-deux voix sur trente-quatre (13 au moins pour le 1er corps et 19 pour les trois autres) se prononcèrent pour la paix. La Rochejaquelein, Canuel, du Chaffault, Duperrat, Saint-Hubert avaient voté contre. « Eh bien ! s'écria Auguste, dans la surexcitation du moment, je donne tout

NOVA FRANCIA - Volume 3, nos 1-6, 1927-1928

mon bien aux Vendéens et je passe en Angleterre ! Puis il partit. » D'Autichamp s'approcha alors de la table. « Qu'il donne son bien, qu'il passe en Angleterre, si cela lui convient ; moi, j'ai femme et enfants, je garde le mien et je reste... »

Pendant ce temps, les paysans attendaient au dehors le résultat des délibérations. La Tessouale se trouve entre Mortagne et Maulevrier. La passion vendéenne était encore si forte en 1815, sur cette terre des Stofflet et des la Rochejaquelein, que le vote de la paix fut accueilli par des menaces de mort contre d'Autichamp. Quand il sortit, ses officiers se serrèrent autour de lui, que le poil gris de son cheval faisait reconnaître dans l'obscurité. D'Autichamp a raconté lui-même qu'il entendit distinctement le bruit de fusils qu'on armait et des hommes dire : « C'est lui qui est au milieu. Nous ne pouvons cependant pas les tuer tous ! » — paroles peut-être à double sens tragique, si l'on songe à « l'opinion générale dans la Vendée » dont parlait Lamarque, à propos de la mort de Suzannet...

* * *

Restait à prévenir Lamarque. Sapinaud lui écrivit que les généraux et officiers vendéens avaient « accepté en majorité les bases du traité envoyé par les ministres de la guerre et de la police » et il lui demanda de s'entendre avec lui, pour fixer le lieu des conférences et la manière de s'y réunir. Sapinaud — dont on n'a jamais su quel avait été le vote — ne trouvait personne pour aller avec la lettre en parlementaire. Du Chaffault finit par lui dire : « Vous êtes le général en chef, ordonnez et ne priez pas !... » — « Eh bien, mon cher du Chaffault, répartit Sapinaud, allez-y vous-même ; vous vous en tirerez bien ; il vaut mieux que ce soit vous qu'un autre ». Du Chaffault opposa qu'ayant voté contre le traité, il était étrange de le charger d'en porter l'acceptation à Lamarque. Sapinaud et d'Autichamp insistèrent, celui-ci répétant qu'on voulait surtout obtenir une suspension d'armes. Du Chaffault partit alors avec la lettre. Marans et Cheffontaine l'accompagnèrent jusqu'à Cholet, l'engageant à traiter, à cause du manque d'armes. « Et pourquoi en manquons-nous ?... » leur répondait du Chaffault.

Du Chaffault arriva seul à Clisson, à cinq heures du matin, son cheval exténué. Lamarque, le délai qu'il avait fixé étant expiré, venait de mettre en marche ses colonnes. M. Gabriel dépêcha un gendarme qui rattrapa Lamarque. Le général lui envoya immédiatement son chef d'état-major, son aide-de-camp et un de ses chevaux.

Lamarque n'avait jamais encore approché de chef vendéen,

Site Internet : Archiv-Histo.com

« Lorsque, le 25 juin, a-t-il écrit, je rencontrai M. du Chaffault, j'éprouvai une grande surprise en le voyant vêtu d'une veste courte, avec un chapeau rond et des guêtres de cuir... » Comme le général s'étonnait de cette simplicité rustique : « Nos paysans, répondit du Chaffault, ne souffriraient pas que nous allions autrement ! C'est pour nous le costume obligé » — expressif témoignage du rappel incessant à la bravoure et au dévouement *vrais*, qu'exigeaient de leurs chefs ces paysans vendéens, dont certains croient encore qu'on a pu les faire marcher malgré eux...

Après avoir lu la lettre de Sapinaud, Lamarque lui répondit immédiatement qu'il serait le lendemain matin à Cholet, pour traiter ; il demandait une réponse à Beaupréau, où il allait coucher, avant quatre heures du matin.

La meilleure manière pour Lamarque de convaincre le délégué vendéen de la nécessité de faire la paix, c'était de lui montrer son armée telle qu'elle était. Gabriel du Chaffault avait voté pour la continuation de la guerre, par fidélité au Roi, point d'honneur et chaleur de sang ; mais son expérience même de militaire lui prouvait l'impossibilité pour les Vendéens de résister aux 9.000 hommes environ, lui semblait-il, de bonnes troupes qu'il avait sous les yeux, commandées comme elles l'étaient. Quant à prendre en défaut de clairvoyance, dans les négociations, des hommes comme Lamarque et ses lieutenants, c'eut été naïveté pure que d'y compter. Du Chaffault eut donc l'impression qu'il apportait la paix.

Du Chaffault fut retenu à dîner, à Vallet, par ces généraux dont moralement, en dehors des discordes civiles, si peu le séparait. Il fut traité en camarade ; Brayer, le fougueux Brayer, avait eu un frère à l'armée de Condé... Quant à du Chaffault, écrira plus tard Lamarque, « c'est un homme plein de franchise et de loyauté, qu'on doit aimer quand on vit avec lui et estimer quand on est ennemi ». On convint de se retrouver le lendemain à Cholet, pour traiter définitivement. Après dîner — on dînait tôt alors —, Lamarque continua sur Beaupreau et du Chaffault sur Cholet, où il devait attendre Lamarque, après avoir averti les Vendéens.

A peine Gabriel était-il parti qu'un paysan lui remit un papier manuscrit qui contenait l'annonce de Waterloo. A Cholet, une gazette d'Angers reproduisait la même nouvelle, atténuée dans la forme.

Du Chaffault en référa immédiatement à la Rochejaquelein. « J'ai « rendez-vous ici, lui écrivait-il, pour demain 8 heures du matin avec « le général Lamarque... D'après la nouvelle position où nous sommes, « dois-je l'attendre ? Faut-il vous rejoindre ? »

Au reçu de la lettre de Lamarque lui indiquant pour traiter le

NOVA FRANCIA - Volume 3, nos 1-6, 1927-1928

lendemain même, Sapinaud avait encore essayé de longer ; le mouvement de ses colonnes, avait-il écrit au général, lui avait paru si peu pacifique qu'il avait ordonné à d'Autichamp et à la Rochejaquelein de se rendre à leurs armées respectives, et il ne pouvait lui répondre avant de les avoir revus. En fait, il convoqua d'Autichamp et Auguste pour le lendemain à Saint-Laurent-sur-Sèvre.

Dès que la Rochejaquelein eut le billet de Gabriel, il lui répondit, toujours dans la même illusion de pouvoir gagner du temps : « Mon cher du Chaffault, trouvez le moyen de vous ménager une entrevue avec le général Lamarque... Celui qui ferait encore verser du sang en serait responsable à la Nation. Faites entendre cela au général Lamarque,... mais qu'il ne marche pas. »

Du Chaffault reçut à Cholet la réponse de la Rochejaquelein le 26 juin, à 6 heures du matin. Il alla donc au devant de Lamarque. Il était seul et à pied. Hors de la ville, il vit s'avancer la colonne et, presque aussitôt, il entendit deux coups de fusil, tirés par deux paysans cachés (1) ; un dragon de l'avant-garde tomba tué et un autre fut blessé. Apercevant du Chaffault seul sur la route, avec sa cocarde blanche et sa croix de Saint-Louis, les autres dragons fondirent sur lui, Il avait beau leur parler, ils allaient le tuer, lorsque Lamarque détacha à toute bride un aide-de-camp qui arriva à temps pour lui sauver la vie. « Je vous ai bien averti hier, dit du Chaffault à l'officier, que cela « vous arriverait à tout moment, si vous avanciez dans le pays. »

Les officiers étaient, comme la troupe, dans une telle fureur de l'incident que la cocarde et la croix du Vendéen soulevèrent des protestations. « Jamais, s'écria le bouillant Brayer, les troupes françaises ne porteront la cocarde blanche !... Vous devriez l'ôter ! » Lamarque intervint et calma ses camarades. Mais il ne put empêcher l'effervescence de la troupe quand elle entra dans Cholet. L'intervention courageuse de l'abbé Hudon, du maire, M. Cesbron-Lavau, et du secrétaire de mairie, M. Cailly, prévinrent toutefois des excès.

En arrivant dans la ville, du Chaffault tira Lamarque à part et lui parla des événements du Nord. Lamarque les connaissait depuis quatre jours et il savait aussi l'abdication de l'Empereur. Au fond de lui l'émotion l'étreignait. Mais il voulait achever son œuvre. D'ailleurs, à ses yeux, l'incertitude régnait encore sur le dénouement politique des événements. « Est-ce par hasard que vous ne voudriez plus traiter, finit par demander Lamarque ? » — « Si on ne voulait pas traiter, je ne

(1) L'un d'eux, a-t-on dit, était un bûcheron qui en voulait à Travot. Travot était grand propriétaire de biens nationaux et cela le discréditait plus que tout. Ses propres métayers rejoignaient les Vendéens ; après Rocheservière, il en ramassa, blessés, sept à la fois ; et les renvoya chez eux avec quelque argent.

Site Internet : Archiv-Histo.com

serais plus ici, répondit du Chaffault, en montrant la lettre de la Rochejaquelein. Hier, j'aurais traité avec peine ; aujourd'hui, je traiterai avec plaisir ; car si le Roi n'est pas à Paris, il y sera dans huit jours. » — « Ces Messieurs viendront-ils pour traiter, s'écria enfin Lamarque ?... Je marche, je marche, si dans trois heures ils ne sont pas ici ! »

Immédiatement prévenu, Sapinaud et Auguste de la Rochejaquelein envoyèrent Duperrat et le colonel de la Voyrie, munis de pouvoirs et apportant ceux de du Chaffault pour traiter. Sapinaud écrivait en même temps à Lamarque : « Les événements qui viennent d'avoir lieu « sur la frontière... changent notre position réciproque... Napoléon, « dans cette circonstance, devenant pour vous et pour nous un être « chimérique, la guerre que nous faisons n'a plus de but et il est « inutile que des Français s'égorgent entre eux pour des intérêts qui « n'existent plus... »

* * *

Le traité fut signé dans la journée, le 26 juin. C'était le texte même préparé par Fouché. Lamarque ne passa rien aux Vendéens. Le mot d'amnistie et le nom de l'Empereur furent conservés. Les Vendéens ne purent même pas faire ôter le mot *erreur* à l'article 4, où il était dit qu' « en traitant avec des Français qui, *dans leur erreur même*, ont montré une loyauté constante, toute défiance serait injurieuse ».

On ajouta deux articles, l'un conservant aux officiers leurs armes et chevaux, l'autre dégageant la responsabilité personnelle de ceux qui avaient émis des bons de réquisition (ils étaient presque tous signés du marquis de la Rochejaquelein). Les Vendéens obtinrent seulement l'insertion d'une déclaration, où ils donnaient « leur parole qu'il n'était pas en leur pouvoir de forcer les habitants des campagnes à remettre leurs armes », exiger cette remise n'étant qu' « un moyen inévitable de perpétuer la guerre ».

Entre temps, généraux et officiers parlèrent des opérations. Travot ne cacha pas que de toute sa vie militaire, il ne s'était jamais trouvé dans une situation plus critique que le 1er juin 1815, quand Suzannet avait refusé de l'attaquer, alors qu'il se trouvait submergé par le reflux inattendu des Vendéens vers l'intérieur, et que du Chaffault n'avait pu engager le combat que contre son arrière-garde. Militairement, pour les Vendéens, tout avait dépendu de la décision de laisser isolé sur la côte le marquis de la Rochejaquelein, le 31 mai, et de l'occasion perdue, le 1er juin, d'écraser à cinq contre un la colonne de Travot qui devait, trois jours plus tard, écraser la Rochejaquelein.

NOVA FRANCIA - Volume 3, nos 1-6, 1927-1928

Le lendemain Lamarque adressa à ses troupes l'ordre du jour de clôture des opérations.

Sapinaud ratifia le traité le 28 juin. Lamarque écrivit aussitôt à la Rochejaquelein qu'il avait vraiment regretté la perte de son frère, « caractère franc et loyal d'un vrai chevalier français », qu'il serait heureux de le connaître lui-même et faisait sur-le-champ mettre en liberté le marquis de Civrac. Lamarque laissa ensuite le commandement à Travot et rentra à Nantes, avec la division Brayer, le 3 juillet.

Lamarque avait demandé à d'Autichamp son acquiescement, le jour de la signature du traité. « Je présume, lui écrivait-il avec son « ironie involontaire de Béarnais, que, faisant partie de l'armée, vous « suivrez les dispositions de votre général en chef... » Relancé par Lamarque à chaque déplacement par lequel il comptait le dépister, d'Autichamp finit par envoyer son adhésion, le 28 juin. Il déclarait renoncer « formellement » aux dispositions du traité qui pourraient lui être favorables ; maintenant que ses puissants amis les Princes allaient remonter au pouvoir, il n'y risquait vraiment rien...

Plus heureux à cet égard que d'Autichamp et garanti par l'éloignement de sa négociation avec Fouché. Il avait utilisé la trêve autant qu'il avait pu, ne cessant de se plaindre qu'on l'attaquât et poursuivant les opérations de recrutement et d'organisation de ses Chouans. Maintenant, comme il l'a écrit lui-même, « la dissimulation ne signifiait plus « rien ». Il rejeta donc le traité, auquel Lamarque et Noireau, devenu général, l'invitaient tous deux à adhérer et, comme il était très personnel, il le fit d'une manière fort désobligeante pour les signataires vendéens.

* * *

Remous contradictoires et inévitables après la tempête, un groupe d'officiers vendéens protesta contre le traité, tandis qu'un autre groupe offrit ses services à Lamarque contre les envahisseurs étrangers. Mais la dernière guerre de Vendée était bien finie.

Les Vendéens avaient ainsi fait la paix, au moment précis où ils pouvaient rompre toute négociation, n'ayant même plus besoin de combattre pour l'emporter sur leurs adversaires. Certains le leur ont reproché plus tard et, au premier rang, ceux qui avaient le plus vite fléchi devant les entreprises de Fouché.

Il y a eu d'abord, dans la résolution des Vendéens, une sorte de loyauté à ne pas revenir sur des pourpalers déjà très avancés, pour une raison qui n'avait rien à voir avec les motifs militaires en discussion. Pressés par la volonté et la force supérieures de Lamarque, qui

Site Internet : Archiv-Histo.com

restaient d'ailleurs inébranlables, il y a eu aussi chez eux le désir d'éviter une occupation de leur pays par les troupes et les tourments qu'elle aurait entraînés, au moment où il y avait incertitude sur l'existence même d'un Gouvernement en France. Mais la raison donnée par Sapinaud le 26 juin, que, Napoléon tombé, il devenait inutile à des Français de continuer à s'égorger, telle est bien la raison profonde pour laquelle les Vendéens ont fait la paix. C'était *pour éviter l'effusion du sang qui ne paraissait plus nécessaire* et devenait par suite criminelle entre Français. Comme le disait du Chaffault, tout le monde en Vendée comptait bien que « le Roi serait à Paris dans huit jours ». Et, justement pour cela, une fois tranquillisés sur le sort de leur cause, vaincus par un loyal et grand général, les signataires vendéens n'avaient pas de répugnance profonde à reconnaître leur défaite. Ils n'avaient jamais *joué de rôles, même pas*, les vrais Vendéens, (et malheureusement pour eux !) *aux yeux de leurs Princes* ; ils n'ont jamais pensé à se faire un mérite de « pas désarmer » ou de « désarmer les derniers » si c'était en réalité pour ne pas se servir de leurs armes. D'ailleurs la primauté dans la répression, de la part de tous les Gouvernements, que son unité et son passé sans rival ont valu à la Vendée, à chaque insurrection ne lui a jamais laissé que deux alternatives, la guerre *ou* la paix. Les Vendéens n'ont pas été les Chouans. Les Chouans n'ont jamais pu, sauf au Morbihan (1), faire autre chose qu'entretenir l'esprit du pays et occuper l'adversaire, avec des bandes incapables de soutenir un choc réglé ; mais, par contre, ils ont pu rester indéfiniment en guerre, sans se battre réellement pendant de longues périodes. La Vendée militaire, elle, a *fait la guerre* (2) de 1793 à 1795, et elle a, depuis, prononcé des efforts pour *recommencer la guerre*. Quand des guerriers, seraient-ils de simples paysans, voient qu'ils ne peuvent plus arriver à rien, ils sont amenés à poser les armes *pour de bon*. C'est ce que la Vendée a fait en 1815 ; et, cette fois-là, ç'a été pour toujours.

Paul MEUNIER.

(*à suivre.*)

(1) Le Morbihan a une place à part dans l'histoire de la Chouannerie ; il a parfois égalé la grande Vendée avec des hommes tels que les Cadoudal et le général Sol.

(2) « Faire la guerre ! », quand on s'en mêla, comme disait un Vendéen dont on n'a pas besoin de rappeler le nom... L'idée est dans le sang du pays.

A propos d'un Gouverneur général au Canada

Dans leur *Armorial du Canada français* (1) MM. E. Z. Massicotte et Régis Roy mentionnent, au nombre des gouverneurs généraux du Canada, Jacques-René de Brisay, marquis de Denonville, colonel de Dragons. Ils donnent ses armoiries, d'après un sceau conservé aux archives de Montréal : *fascé d'argent et de gueules de huit pièces*, signalent qu'il fut gouverneur de la Nouvelle-France du 18 août 1685 au 11 octobre 1689, et que « son administration fut malheureuse en dépit de ses bonnes intentions ». Cela ne nuisit pas à son avancement car il devint sous-gouverneur des petits enfants de Louis XIV et mourut le 22 septembre 1710, maréchal des camps et armées du Roi.

Notons en passant qu'il était fils de Pierre de Brisay, seigneur de Denonville, vicomte de Montbazillac en Périgord, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, Conseiller d'Etat, et appartenait à une fort ancienne maison noble des confins du Poitou et de la Touraine. La descendance masculine du gouverneur général de la Nouvelle-France existe encore et, en 1889, à Mamers, le marquis de Brisay en a publié une généalogie sous ce titre : *Histoire de la maison de Brisay depuis le IX^e siècle jusqu'à nos jours.*

Ce qui est moins connu c'est que le marquis de Denonville, de son union avec Catherine Courtin de Tanqueux a laissé aussi une descendance en ligne féminine ; elle compte encore des représentants.

En effet, sa fille Catherine-Louise-Marie de Brisay, née le 29 novembre 1682 et décédée à Paris le 8 octobre 1723, avait épousé, par contrat du 4 décembre 1702, Charles-Louis de Rogres de Lusignan, chevalier, marquis de Champignelles, vicomte de Sens (1677-1756), lequel, après avoir été page de la chambre du Roi, avoir servi aux Mousquetaires de la garde, devint cornette des chevau-légers de Bourgogne en 1700 et eut la charge de premier maître d'hôtel du duc et de la duchesse de Berry en 1710.

Du mariage Brisay-Rogres naquirent huit enfants. La maison des

(1) remière série, Montréal, librairie Beauchemin, 79, rue Saint-Jacques, page 48.

Site Internet : Archiv-Histo.com

Rogres de Lusignan de Champignelles est éteinte, mais la descendance d'une fille du ménage ci-dessus cité subsiste encore :

Marie-Adélaïde de Rogres de Lusignan de Champignelles, née au château de Champignelles en Gâtinais, le 5 août 1704 s'unit, suivant contrat passé à Paris, le 10 juillet 1725, à Armand-Jacques Guyon, chevalier, seigneur de Dizier, Courbouzon, Herbilly et autres lieux, capitaine aux Cuirassiers du Roi, lequel né à Courbonzon en Blésois le 21 mars 1695, mourut à Dizier le 28 octobre 1770, tandis que sa veuve trépassa à Montlivault en Sologne le 16 septembre 1778. D'eux sont descendus les Guyon de Guercheville et les Guyon de Montlivault.

D'autre part, une petite fille de Mademoiselle de Rogres de Lusignan de Champignelles, Marie-Charlotte Guyon de Montlivault, épousa à Vendôme, en l'église de la Madeleine, le 11 mai 1784, messire Pierre-Christophe Potrelot de Grillon, chevalier, seigneur du Plessis et de Frémouzet en Nivernais, chevalier de Saint-Louis, capitaine dans Royal-Cravate cavalerie.

Deux filles, sur trois, leur survécurent :

L'aînée, Marie-Magdeleine-*Cécile* Potrelot de Grillon, épousa à Bourbon-Lancy, le 7 juillet 1807, André Viénot de Vaublanc, fils de Jean-Bernard Viénot de Vaublanc, écuyer, et d'Adélaïde Payneau. Leur descendance subsiste dans une branche des Vaublanc et dans les familles Lecointre, Bernot de Charant, de La Villéon et Tiersonnier.

La cadette, Marie-Magdeleine-*Caroline* Potrelot de Grillon, épousa à Bourbon-Lancy, le 10 juin 1805, Jean-François-Gaspard Pinot, avocat et procureur du Roi en la chancellerie et au bailliage de Bourbon-Lancy et de Marie-Rose Jourdier. Leur descendance continue de nos jours dans les marquis et comtes de Chargères et dans la famille de Montaudouin.

Et ceci est une preuve nouvelle que plus de gens qu'on ne pense devraient s'intéresser à l'histoire du Canada. Ils y trouveraient la trace souvent glorieuse, à tout le moins honorable d'ancêtres, de parents ou d'alliés de leur famille.

Philippe TIERSONNIER.

NOVA FRANCIA - Volume 3, nos 1-6, 1927-1928

M. DE PONTOIS

ET

LA RÉBELLION DES CANADIENS FRANÇAIS

EN 1837-1838

(*Suite*) (1)

Les choses sont encore aujourd'hui dans cet état de crise, et il est difficile de prévoir quel en sera le dénouement, si, comme il y a lieu de le croire, le Ministère Britannique persiste dans son refus. L'énorme majorité que compte l'opposition et l'influence toute puissante de son Chef, M. Papineau (2) doivent ôter au Gouvernement l'espoir ou de ramener la Chambre à ses vues, ou de triompher dans de nouvelles élections. Lord Gosford m'en a lui-même à peu près fait l'aveu. Il regarde de même comme impraticable, et comme également contraire à la justice et aux Traités, le projet, déjà mis en avant en 1828 de réunir en un seul Gouvernement le Haut et le Bas Canada, afin de contrebalancer l'influence hostile du Parti Canadien Français par l'adhésion des Canadiens Anglais, sur laquelle l'administration peut ou croit pouvoir compter. Reste donc le remède violent que réclame à grands cris le Parti anglais du Bas-Canada, qui, a certains égards ressemble assez au Parti orangiste de l'Irlande, celui de la mise a exécution des résolutions adoptées par le Parlement Anglais au mois de mars dernier, et autorisant le Gouverneur à prendre, sans l'assentiment de la Chambre d'assemblée, dans les caisses de la Province, qui renferment en ce moment 140.000 livres sterling, les fonds nécessaires au paiement des dépenses administratives et judiciaires. Et encore ce moyen, dont l'emploi peut entraîner de graves conséquences et répugne évidemment a Lord Gosford, ne remedierait-il qu'à une très petite partie du mal, sans resoudre le principal point de la difficulté, qui consiste à mettre en harmonie les deux branches de la législature.

2° A la première nouvelle de l'adoption des résolutions dont je viens de parler, l'agitation s'est manifestée dans le Pays, de nombreux et fréquens rassemblemens, provoqués par les Organes de l'opposition, ont eu lieu dans les villes et dans les campagnes, et des proclamations d'un caractère violent et séditieux ont été adressées au

(1) Voir *Nova Francia* : Vol. III. N° 4, pp. 238-249.

(2) Louis-Joseph Papineau, 1786-1871, avocat en 1811, il servit comme officier en 1812 et assista à la prise de Détroit. Député de Montréal-Ouest en 1814, il fut élu président de la chambre d'assemblée en 1815 ; après l'amnistie il fut successivement député de Saint-Maurice et des Deux-Montagnes.

Site Internet : Archiv-Histo.com

Peuple. Je crois pouvoir dire, avec connaissance de cause, que ces troubles ne sont pas nés d'un mouvement national et spontané, et qu'ils ont été préparés à l'avance par les Chefs du parti Canadien de concert avec leurs amis du Parlement tels que MM. Roebuck (1), Leader etc., dans le but de réaliser les prédictions de ces derniers sur les mauvais effets des résolutions. Ils ont été du reste et sont encore en ce moment, beaucoup moins sérieux que ne voulait le faire croire les journaux des deux partis, les uns pour effrayer le Gouvt les autres pour lui montrer la nécessité des mesures de rigueur. Le vrai but que se proposent les agitateurs est d'agir sur l'esprit du Ministère Britannique et sur l'opinion publique, par ces bruyantes protestations, et d'arracher à la crainte ce qu'ils n'ont pu obtenir de la persuasion. C'est dans le même espoir qu'ils cherchent à établir quelques rapports entre leur Pays et les Etats-Unis, et qu'ils font, en ce moment, signer par leurs partisans une pétition au Congrès, tendant à obtenir une réduction de droits sur leurs grains. Ils ne se bornent pas à inspirer à l'Angleterre des inquiétudes sur la conservation de la Colonie, ils veulent encore lui en rendre la possession peu profitable et même onéreuse, en l'obligeant à accroître sa force militaire et ses autres moyens de défense, et en la privant en même temps d'une partie des profits que son commerce retire du Canada. Pour obtenir ce dernier résultat, ils ont pris la résolution de ne plus consommer de produits Anglais, ou importés par les bâtimens de cette nation, et de ne faire usage que d'objets manufacturés dans le Pays, ou *introduits en contrebande*. Il parait que cette recommandation a déjà été suivie d'assez d'effet pour produire une diminution sensible dans la vente des importations anglaises. Quant aux moyens plus violens et plus décisifs c'est à dire le recours aux armes, il faut espérer que malgré les excitations de la Presse et des résolutions des meetings qui prêchent ouvertement la révolte, les Canadiens seront assez sages, assez prudens, assez éclairés sur leurs véritables intérêts pour s'en abstenir. Ils n'auraient en effet aucunes chances de succès, dans les circonstances actuelles, et cette imprudente tentative, non seulement causerait la ruine actuelle de leur Pays, mais aurait encore pour effet inévitable de reculer, indéfiniment peut être, l'époque du redressement de leurs griefs et de leur émancipation, deux choses que le temps et l'influence de l'opinion publique peuvent seuls amener. J'espère qu'ils renonceront aussi au projet moins dangereux mais aussi impolitique, de recourir à l'intervention des Etats-Unis, d'abord au moyen de la pétition dont j'ai parlé plus haut et ensuite, peut être, en réclamant l'exécution des promesses faites au Canada par la Confédération Américaine, dans l'acte de déclaration de son Indépendance. C'est dans ce sens que je me suis franchement expliqué avec diverses personnes de ce parti, et surtout avec M. Papineau, qui m'a fait l'honneur de venir me voir, et m'a longuement parlé de l'état des affaires. M. Papineau est, comme le sait Votre Excellence, le Chef du parti Canadien Français : Il est depuis vingt ans le Président (speaker) de la chambre d'assemblée, et les efforts tentés, à différentes

(1) Arthur Roebuck ; né au Canada, ce député aux communes anglaises fut le défenseur des Canadiens.

reprises par l'Autorité Anglaise et notamment par Lord Dalhousie (1) qui cassa même le parlement à ce sujet, pour l'écarter de cet emploi, ont tous été infructueux. Il jouit dans le Pays d'une immense popularité et il la mérite à certains égards, ses ennemis eux-mêmes ne contestent ni ses talents, ni son caractère honorable ; ils le représentent seulement comme manquant de l'énergie et de l'audace qu'il faudrait à un Chef de Parti. Par conviction ou politique, Lord Gosford m'en a fait le plus grand éloge. M. Papineau qui a aujourd'hui environ 50 ans a exercé dans sa jeunesse, la profession d'avocat qu'il a entièrement abandonnée, depuis qu'il est entré dans la vie publique. Il possède au lieu dit la *petite Nation* à vingt ou trente lieues de Montréal, une propriété ou, pour parler le langage du pays, une *seigneurie* d'une assez grande étendue, mais d'un revenu médiocre. Il touche, comme speaker 1000 livres sterling par an. M. Papineau m'a paru beaucoup au dessous de sa réputation et du rôle qu'il prétend jouer ; ses idées sur les questions générales sont communes, sa conversation déclamatoire, son admiration pour les Institutions démocratiques des Etats-Unis, dénuée de critique et de discernement ; ce qui peut être doit peu surprendre de la part d'un homme qui n'a reçu que l'imparfaite éducation d'un Pays fort arriéré, qui a à peine vu l'Europe et qui passe sa vie au milieu de gens qui lui sont fort inférieurs et l'écoutent comme un oracle : mais ce qui m'a étonné et en même temps peu rassuré sur l'avenir du Parti Canadien, qu'il dirige à son gré, c'est qu'il se fait les plus dangereuses illusions tant sur la portée de ses ressources et l'esprit de la populalion, que sur l'appui à attendre des Etats-Unis. Il faut être en effet, bien aveuglé par les préoccupations de l'esprit de parti, ou comme on le croit ici assez généralement, par les fumées de l'ambition, pour vouloir faire d'hommes pacifiques, religieux, et Français d'origine comme le sont les Canadiens, des Révolutionnaires et des Démocrates jaloux de s'incorporer dans la République des Etats-Unis, et pour se persuader que cette République va se jetter dans les chances périlleuses d'une guerre avec l'Angleterre, par enthousiasme chevaleresque et sympathie pour leur cause.

3° Ce qu'un examen un peu attentif de ce dernier point doit faire reconnaître, c'est que malgré l'incontestable avantage politique qu'auraient les Etats-Unis a voir expulser l'Angleterre de la forte position militaire qu'elle occupe sur le continent américain, et au moyen de laquelle elle peut, à tout moment porter la guerre jusques dans le centre de l'Union, ils sont trop bons calculateurs et trop égoïstes pour tenter une pareille entreprise, dans les circonstances actuelles, on croit généralement aux états-Unis, et non sans raison, peut-être qu'un jour les deux Canadas feront partie de l'Union mais on y pense aussi que le temps et la force des choses amèneront ce résultat sans qu'il soit besoin de le hâter. Il est certain d'ailleurs, que l'annexion de ce pays, sans la possession de l'embouchure du Saint Laurent, serait pour eux d'une médiocre importance commerciale, Enfin, il existe dans le sein même de l'Union des intérêts plus forts, peut être, que toutes les considération de politique générale, qui s'opposeraient

(1) George Ramsay, comte Dalhousie (1770-1838), gouverneur du Canada de 1819 à 1828.

Site Internet : Archiv-Histo.com

péremptoirement, en ce moment, à l'admission du Canada, par la raison qu'elle romprait l'équilibre, si difficile et si important à maintenir entre les deux grandes fractions du Pays, divisées sur la question de l'esclavage Il me parait donc que, si les Etats Unis prennent ou affectent de prendre quelque intérêt à l'état actuel du Canada, ce n'est que dans le but de déterminer l'Angleterre, par la crainte de l'assistance qu'ils pourraient prêter au Parti Patriote de ce pays, à se montrer plus facile, sur l'affaire, depuis si longtemps pendante, de la fixation des limites.

4° en énonçant les motifs qui doivent faire désirer au Gouvernement Fédéral l'émancipation du Canada, j'ai indiqué le principal intérêt politique qu'a l'Angleterre a sa conservation. Tant qu'elle sera maitresse des points importans qu'elle possède actuellement, dans cette partie du Monde, tant que ses Regimens pourront partir de Québec, Montréal et Toronto pour frapper au cœur la République américaine, tandis que sa flotte sortira d'halifax pour aller, en quatre ou cinq jours, bombarder New-York, elle est sûre de tenir sa rivale en échec, Quant aux intérêts de son Commerce, ils sont d'une médiocre valeur. Les importations Anglaises, malgré la modicité des droits qu'elles acquittent et les prohibitions dont sont frappés par le fait, la plupart des produits étrangers ne se montent pas, m'a t'on assuré, à plus d'un million sterling par année. Et comme on l'a vu plus haut, elles sont menacées d'une diminution considerable. Mais la possession du Canada est d'une importance majeure pour l'Angleterre sous le rapport du *Shipping interest*, qui a toujours été un des premiers objets de ses soins et de sa politique Il arrive chaque année dans les ports de Québec et de Montréal, de 11 a 1200 navires de Commerce Anglais qui viennent y prendre des cargaisons de bois, des cendres et quelquefois des grains : une partie de ces bâtimens transporte d'Angleterre, à bas prix, à défaut de cargaisons plus lucratives, des Emigrants Irlandais, qui vont en général, se fixer dans le Haut Canada, ou ils trouvent une population Anglaise, ou bien passent aux Etats-Unis qui leur offrent un travail plus assuré et de plus hauts salaires.

J'ai l'honneur d'être avec respect,
Monsieur le Comte,

de Votre Excellence
le très humble et très
obéissant serviteur
E. de Pontois

[*signature autographe*]

Son Excellence Monsieur le Comte Molé
Président du Conseil, Ministre secrétaire d'Etat au Dep[t] (1)

DIRECTION POLITIQUE
N° 16/34

New-York, le 31 Août 1837

Monsieur le Comte

Après avoir quitté le Canada, le 11 de ce mois, et visité, en rentrant sur le territoire des États-Unis, les Eaux de Saratoga, Lebanon et divers autres lieux où afflue, pendant cette saison de l'année la société Américaine, je suis depuis quelques jours, de retour à New-York, me disposant à me rendre à Washington pour le moment de l'ouverture de la session.

(1) Archives des Affaires Etrangères. Corr. P. Etats-Unis. vol. 92. ff. 174-92.

NOVA-FRANCIA - Volume 3, nos 1-6, 1927-1928

Avant de reprendre l'examen des affaires de ce Pays, qui, du reste ont offert peu d'incidens nouveaux depuis que j'ai eu l'honneur d'en entretenir Votre Excellence, je crois devoir lui rendre compte de quelques détails relatifs à mon séjour à Montréal. — J'avais bien prévu que dans les circonstances actuelles, ma présence dans le Canada donnerait lieu à beaucoup de commentaires et que mes paroles et mes démarches même les plus indifférentes, seroient épiées et recueillies par les deux partis, et diversement interpretées par chacun d'eux, deviendraient des argumens en faveur de ses opinions, et des armes contre ses adversaires. C'est en effet, ce qui est arrivé, ainsi que vous pourrez, Monsieur le Comte, en juger par le numéro ci-joint, du journal le *Populaire*. Ayant déjà eu l'honneur de vous rendre un compte circonstancié, par ma dépêche datée de Montréal, de tout ce que J'ai fait et dit, pendant mon séjour dans le Canada, et de la précaution que j'ai cru devoir prendre pour éviter de donner le moindre ombrage au Gouvernement Anglais, de me rendre d'abord à Québec, auprès du Gouverneur et de le prévenir en quelques sorte, à l'avance de la nature et de l'esprit des observations que je comptais faire à Montréal, je n'entrerai pas dans de nouvelles explications à cet égard et me dispenserai également de relever les assertions hazardées et les inéxactitudes volontaires ou non, que renferme le récit de la Gazette Canadienne, Votre Excellence remarquera d'ailleurs, comme je l'ai remarqué moi-même avec satisfaction, et je pourrais dire avec étonnement, que ni l'article du journal Patriote le *Vindicator* ni celui du *Populaire* qui le refute, ne m'attribuent des paroles ou des démarches que j'aie à désavouer et que ce dernier journal, en rendant compte assez exactement de l'esprit général de mes conversations, repousse seulement les fausses inductions que selon lui le parti Papineau prétendait en tirer pour égarer l'opinion publique

Les dernières nouvelles que l'on ait ici du Canada, annoncent que l'ouverture de la session Extraordinaire des Chambres a eu lieu à Québec, le 18 de ce mois. Le Gouverneur a fait connaitre, dans son discours, que le but de cette convocation éta.t de prévenir la Chambre d'assemblée des résolutions adoptées au mois de Mars dernier par le parlement anglais, relativement à la repartition des revenus et lui donner le temps, avant qu'elles fussent converties en loi de réfléchir encore une fois, sur l'imprudence de sa conduite. Les journaux rapportent aussi qu'une proposition a déjà été faite par un Représentant tendant à ce que la Chambre d'assemblée déclare persévérer dans son refus, et ajoute que, si, comme il y a lieu de le croire, la proposition est adoptée, le Gouverneur prononcera immédiatement la clôture de la session...

. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .

Site Internet : Archiv-Histo.com

J'ai l'honneur d'être avec respect
Monsieur le Comte
de Votre Excellence
le très humble et très
obéissant serviteur.
E. de PONTOIS.
(*Signature autographe* (1)

[Le comte Molé à M. de Pontois]
N° 5 29 7re 1837.

M. PONTOIS.

Mr j'ai reçu les dépêches que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire sous les Nos 14 et 15. Je les ai mises sous les yeux du Roi qui a lu avec beaucoup d'intérêt les renseignemens et les observations que votre voyage dans le Canada vous a mis à portée de recueillir sur la situation de cette colonie et sur la lutte des partis qui la divisent. S. M. a remarqué avec plaisir L'accueil que vous ont fait les autorités anglaises : Elle apprécie l'esprit de conduite qui a présidé à votre séjour dans un pays encore français sous tant de rapports et dans des circonstances comme celles où il se trouve aujourd'huy. Les détails sur M. Papineau, ce chef de l'opposition canadienne ont pour nous tout l'intérêt de la nouveauté.

. . . . . .

. . . . . .

Vous ne serez sans doute pas peu surpris, Mr de lire dans certains journaux, notamment dans la quotidienne du 20 de ce mois qu'à Londres on ne croit pas la France étrangère aux troubles du Canada, et que votre excursion dans ce pays ayant causé de l'ombrage au Cabinet anglais, lord Palmerston m'a fait demander des explications très sérieuses sur ce voyage. De pareilles assertions se qualifient d'elles-mêmes et je croierais superflu de le démentir ici.

M. Pajot m'a remis votre dépêche du 21 Juillet sous le N° 12. Les témoignages honorables que vous lui rendez ne peuvent qu'ajouter à la bonne opinion que j'avais déjà de son zèle et de sa capacité. Je saisirai avec plaisir l'occasion d'appeler sur lui de même que sur M. Dubois de Saligny de nouvelles marques de la bienveillance du Roi.

(minute) (2)

(*à suivre.*)

(1) Archives des Affaires Étrangères. Corr. P. États-Unis. Vol. 92. ff. 206-212.
(2) Archives des Affaires Étrangères. Corr. P. États-Unis. Vol. 92, fo. 238.

NOVA FRANCIA - Volume 3, nos 1-6, 1927-1928

LETTRES
de
Mère Marie-Andrée Duplessis de Sainte-Hélène
Supérieure des Hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Québec (1)

(*Suite*)

pour Quebec (de ma bonne Maman (2)

Je suis obligée d'avoüer que depuis quelques tems mes amis auroient grand suiet de se plaindre de moy, sils netoient vrais chretiens et vrais amis, cest a dire s'ils n'avoient assez de charité pour excuser tout, ou assez d'amitié pour ne me pas faire un crime de manquer a les assurer de la mienne; mais je me flatte de n'avoir rien à craindre de ceux a qui dieu ma fait la grace de me lier, et i'ose dire encor, moins de vous ma très chère amie que de tout autre, puisque votre vertu et votre Etat [*sic*] vous portent comme natrelleme a la charité et a la douceur; Je n'en doit point abuser, il est vrai, et cest ce qui me presse d'Ecrire dès a present cette lettre, de crainte que comme l'an passé ie perde l'occasion annuelle et unique de vous marquer la joie que iay eu de recevoir de nos cheres nouvelles, et de vous apprendre des miennes.

Comme les chretiens doivent regarder les maux et les bien de cette vie comme des benedictions dn Seigneur, il ne peut desavoüer en avoir receu abondamment ces deux dernieres années; mais desquels veut parler Ma

(1) Voir *Nova Francia*, Vol. II (1926-1927), N° 2, pp. 67-68 et N° 3, pp. 33-137 ; Vol. III (1927-1928), N° 1, pp. 39-56 ; N° 2, pp. 94-110 ; N° 3, pp. 162-182 ; N° 4, pp. 220-237.

(2) Ce brouillon, de la main de Madame Hecquet, conservé dans la liasse placée en le carton T, 77-78 aux Archives Nationales de Paris, trouve en la lettre suivante de la Mère Marie-Andrée Duplessis sa réponse.

Site Internet : Archiv-Histo.com

chere amie lorsquelle me reproche avec bonté de ne pas luy en avoir fait part : Car ie ne regarde l'Etablissement de nos Enfans, et l'accroissement de leurs familles que comme des sources inépuisables de soins et d'inquietude pour moy en particulier quoiqu'en general se soient des graces et des bienfaits de dieu d'une autre part les croix les afflictions (1) comme perte de bien, perte d'Enfans dont dieu a retiré quatre a luy en bas age, et autre peines qui suivent de mon Etat sont encore des graces, et bien grandes memes puisqu'elles sont des moiens de faire penitence, mais combien la nature soufre t-elle, et combien repugnent elle a les regarder comme des benedictions neanmoins : En tous sens Je conviens Ma chère amie que ie dois a dieu d'infinies actions de graces. Je merite de soufrir, et iay trop de tiédeur pour en chercher les moiens ; mais dieu prend ce soin et comme un charitable Medecin qui menage ma foiblesse, il melle quelques douceurs dans les remedes lss plus amers pour que ie ne m'en rebutte pas, et de l'amertume dans les plus doux afin que ie ne my attache pas. Loüons donc Ensemble sa misericorde, Ma chère amie, et demandez pour moy que il ne mette iamais obstacle a ses desseins.

Je suis charmé du petit détail que vous me faites de la devotion, qui a parut chez vous en l'exposition de vos stes reliques (2). Je me suis rappellée cette pieté tendre et vive qui Eclatoit autrefois sur de pareils suiets parmi les premiers chretiens La simplicité de leur foi, l'ardeur de leur charité et la ferveur de leurs prieres étoient tout l'ornement de ces fetes; nous en voions le detail dans l'invention des corps de St Gervais et de St Prothais, et d'ans celle de la translation des reliques de St Etienne en afrique. Je me suis donc imaginé voir vos pauvres sauvages seulement attentifs a se rendre favorables leurs nouveaux intercesseurs aupres de dieu sans estre distraits par le soin d'Etaller leurs propres parures ou de considerer celles des personnes ou des lieux ou ils etoient, comme il arrive ici dans ces occasions ou le luxe sert de dispositions pour aller reverer les Sts Et les ornemens exterieurs des Eglises ou chasses pour seule marque de respect. (3) J'aurois

(1) Dans le texte, rayés, ces mots : inséparable de mon Etat.
(2) Voir la lettre datée du 17 octobre 1737 (*Nova Francia*. vol. III. N° 4., p. 229).
(3) Dans le texte, rayés, ces mots : « Je vous avoüe ».

NOVA FRANCIA - Volume 3, nos 1-6, 1927-1928

souhaitée estre de cette fete, car ie vous avoüe que iay grande devotion a prier avec ces bonnes gens simples de la Campagne, qui disent a dieu leurs petites raisons sans rethorique et sans complimens mais avec attention, avec ferveur, avec confiance. Nos docteurs, nos scavans se mocqueroient d'eux, il est vrai, s'il les entendoient et trouveroient qu'ils donnent bien des souflets a ronsard et des coup de pied a ciceron; mais qu'importe, ils pensent bien quoiquils (1) parlent mal et ceux qui s'en mocquent pensent souvent très mal en parlant très bien. Les frequens voiages et sejours que ie suis obligée de faire a la Campagne, m'ont souvent donné lieu de faire ces reflexions, car bien des fois iay été attendrie et penetrée de voir l'attention et le respect de ces pauvres gens dans la recitation de leurs prieres. Mais revenons a vos Stes Reliques. Ne scavez vous pas de qui elles sont, et quelles sont les circonstances de leurs vies et de leur mort : ouy sans doute, et notre saint père vous aura envoyé ces Sts non seulement pour estre vos protecteurs (2) mais encor vos modelles Mais à propos de ces Sts protecteurs il faut que ie vous dise la pensée que iay a leur suiet; il me paroit que la decouverte que vous me marquez estre nouvellem. faite d'une Nation Sauvage a qui l'Evangile est encor inconnue est en efet (3), de leur proximité de ce pauvre peuple et un gage de la protection quil en recevra le diable qui la tenu caché sous ses Grifes iusqu'a present, n'a put soufrir ce voisinage; il aura voulu se reculer plus loin, et aura laissé entrevoir sa proie. Quelques choses de semblables, selon l'histoire de l'Eglise, est arrivée au bourg de Daphnée près antioche. c'etoit un des troncs de l'idolatrie ; le démon y rendoit des oracles qui attiroient tout le monde, mais aussitot qu'on y eut apporté les reliques de St Babilas, il devint muet, tous ses prestiges disparurent, et la porte y fut ouverte a la predication de l'Evangile, quel Bonheur que la lumiere Eclatte enfin au milieu des Epaisses tenebres du nouveau monde mais quil est à craindre pour nous misérables habitans de l'ancien, que nous n'ayons contribué à

(1) Dans le texte, rayés, ces mots : « l'expriment ».
(2) Il avait été écrit d'abord : « intercesseurs », ce mot fut rayé.
(3) Dans le texte, rayés, ces mots : « intercession et de leur protection sur « votre païs sur ce pauvre peuple esclave du »

Site Internet : Archiv-Histo.com

ce bonheur que par notre ingratitude et notre (1) rebellion au loix de ce Saint Evangile, et que nous n'ayons méritez que dieu otat notre chandelier de sa place !

Il me semble que ceux qui voient quelques dangers pour le Canada en la découverte de ces mines d'argent (2) dont parle votre lettre ma chère amie, ont quelqu'apparence de raison au moins du côte de la religion; Car ce métal est un tel poison pour elle, que selon toutes les relations elle n'a que l'Ecorce et quelques feuilles partout ou il croit; aussi Notre Seigneur dit-il qu'on ne peut servir dieu et l'argent. Il y a apparence que cette decouverte attirera du monde dans votre païs, mais comme se sera pour le service de l'argent, il sera bien a craindre quils ne servent point dieu, et que de là naissent, la débauche, les injustices, les cruautés et l'hipocrisie qui regnent dans tous les Endroits ou il y a de ces mines. Dieu veuille preserver le Canada de pareils malheurs; et le maintenir dans sa sterilité et pauvreté plutot que de perdre un grains de l'amour quil doit à dieu seul.

Je nay point receu la boette que vous avez eu la bonté de m'envoier l'an passé ma chère amie, mais seulement le capillaire. aussitôt avoir receu cet avis cette année iay Ecrit a M. Demus pour scavoir qui luy avoit mis en mains votre lettre de l'an passé avec led. Capillaire parce que probablement les memes personnes avoient aussi la boette; mais se contentant d'assurer qu'on ne lui avoit rien remis davantage, il s'est avisé de se facher comme si ie voulois le rendre responsable du reste ce qui étoit loin de ma pensée. Je vous suis cependant aussi obligée Ma chère amie que si ie l'avois receu, et vous en remercie au nom de ma fille qui vous presente ses respects. Mon père (3) qui a bientôt 85. ans se portent encor fort bien dieu merci, avec bon corps, bon pied, bonne vue et bonne dents, et ce qui est bien plus, d'un jugement si sain et d'un esprit si solide qu'l est encor l'ame et la parole de notre justice consulaire dont il est le plus ancien juge. Il vous présente ces civilitéz de meme que mon mari et le reste de ma famille je prie Md votre sœur

(1) Dans le texte, rayés, ce mot : « endurcissement ».
(2) Dans le texte, rayés, ces mots : « ou d'autres métaux ».
(3) Jacques Hommasel marié à Marie Hecquet.

NOVA FRANCIA - Volume 3, nos 1-6, 1927-1928

de vouloir les partager, et de m'accorder (1) une petite part en ses prieres. Je vous demande La meme grace Md et très chère amie avec celle de croire de ie suis (2) .....

†

25 octobre 1740

Madame et très chère amie,

Vôtre aimable lettre est venuë bien a propos pour réjouir un peu, dans l'embaras et la peine que nous cause la facheuse maladie que le vaisseau du Roy (3) a apportée en Canada, Mgr. nôtre nouvel Eveque (4) en est mort 12 jours après son arrivée à Quebec ou il est extrêmement regretté, car il avoit plû a tout le monde en se montrant seulement le jour de son entrée dans cette ville, tout ce qu'on remarquoit en luy gagnoit le cœur de ses ouäilles, et il se promettoit de faire beaucoup de bien en cette Colonies, mais Dieu dont les desseins sont autant adorables qu'impenetrables nous a priver des avantages que sa présence nous auroit procuré, nous ne l'avons point vû nous sçavons qu'il avoit parlé des Comtés d'une manière a nous donner lieu d'esperer un tres doux gouvernement, c'est ce qui nous rend cette perte plus sensible, il faut se confier dans la divine providence pour en obtenir un, tel qu'il doit etre pour remedier a bien des miseres, aidez nous Madame a engager le Ciel a nous le donner, on dit tant de bien de Mgr. D'amiens (5) que nous en souhaitons un semblable a moins que luy même ne consente a venir nous secourir.

Je n'ay jamais tant vû de Malade chez nous qu'il y en a depuis plus de deux mois, les sales greniers, parloirs exterieurs, et chambres dépendantes de l'hôtel Dieu, tout en est plein, et à peine pouvons nous passér entre leurs lits, c'est un espece de pourpre qui a dégénérer en charbon, il en est mort environ 40 dont plusieurs l'avoient dans les les formes, tous deviennent noirs comme des neigres si

(1) Dans le texte, rayés, ces mots : « La grace ».
(2) Ce brouillon de la main de Madame Hecquet, née Marie-Catherine Homassel, s'arrête ici.
(3) Le *Rubis*, commandé par de la Saussaye.
(4) François-Louis Pourroy de Lauberivière, 5e évêque de Québec, décédé le 20 août 1740.
(5) Louis-François-Gabriel d'Orléans-Lamotte, qui était au siège depuis 1734.

Site Internet : Archiv-Histo.com

tot qu'ils sont expirez, on les enterre fort promptement, et Mgr. même fut inhumé dès le jour de son trépas (1) et couvert dans son cercüeil cela a mis la consternation dans le païs, on fui notre maison comme la peste, deux chirurgiens sont morts, (2) qui les avoient soignés, plusieurs infirmiers, un fervent Missionnaire qui s'étoit livré a les assister, (2) et enfin 8 de nos Rses qui ont été reduites a l'extremité, de cette maladie deux en sont mortes (3) a 11 jours l'une de l'autre, vous voyez ma chere amie combien nous sommes exposées et que nô. voyons de subir un martyre de la charité, je le regarde comme une grace que je ne mérite pas, ce seroit une grande gloire pour moi, qui sans doute repareroit mes infidèlitez au service de Dieu, je n'en suis pas digne, mais je m'y offre de tout mon cœur.

Vous me demandez Madame si nous n'avons pas l'abrégé de la vie de nos Sts martyrs, non, le St Père nous a seulement envoye des os assez considerables de ceux dont j'ay eu l'honneur de vous dire les noms nous y avons une grande confiance et de temps en temps nous leur faisons des neuvaines en commun qui ne sont jamais sans fruit, je les prie souvent pour vous ma chère amie et Mesdames vos filles qui avez contribué a orner leur chasses.

Mr Remus que vous m'aviez indiqué autrefois pô. faire nos petites commissions, et dont je ne puis assez vous remercier, car il les faisoit a merveille, ne veut plus prendre cette peine, il m'invite a m'adresser a Mrs Bourdeaux (4) qui font des envoys en Canada, j'ay suivi son

(1) « Le vingt août mil sept cent quarante, a été inhumé dans le sanctuaire de « la Cathédrale du côté de l'Epitre, proche la tombe de Mgr. de Laval, premier « évêque de ce pays, le corps de Mgr. François-Louis Pourroy de Lauberivière, « évêque de Québec, âgé de vingt-neuf ans, décédé le même jour, au matin... » Extrait de l'acte de Sépulture.

(2) On trouve dans : le Registre des personnes qui furent soignées à l'Hôtel Dieu de Québec, rubrique : Equipage du *Rubis* (août 1740), au chapitre : Chirurgiens, infirmiers et personnes du pays, les noms de Paul Lajus, chirurgien de May, du Béarn, âgé de 25 ans, mort le 25 ; il était entré à l'Hôtel Dieu, le 19 août : « il « fut inhumé le jour même de son décès au cimetière des pauvres, à cause de la « contagion, il avait été envoyé au devant du vaisseau du roi ; le *Rubis*, pour sou- « lager les malades dont il était rempli, et lui-même le devint et en mourut ».

(3) L'une Sœur St Michel, née Marie-Louise Prudhomme, entrée en religion à 22 ans, le 9 octobre 1723, avait fait profession en 1626, elle décéda, religieuse de chœur, le 18 septembre 1740.

(4) Pierre Bourdeaux, qui avait épousé Marie-Claire Hecquet, né le 18 avril 1715, fille de Jacques et de Marie-Catherine Homassel, au décès de son père, né à Limoges, en 1702, Pierre Bourdeaux s'occupa de la Compagnie des Indes.

NOVA FRANCIA - Volume 3, nos 1-6, 1927-1928

conseil pour le peu dont nous avons besoin, je vous prie en qualité de mon amie, et de belle mère de vouloir bien me recommander à eux je n'abuseray point de leur bonté, je suis mortifiée que Melle hecquet n'ait pas reçu la boete sauvage que je luy envoyé il y a deux ans, elle étoit fort jolie, il y avoit dessus un pavot brodé avec du poil dorignal et nuancé très proprement il est dificile de faire tenir surement, cela dégoute d'envoyer vous aurez pourtant du capilaire puisqu'il vous fait du bien.

Je suis bien aise que le Baron de la hontan (1) vo. ait un peu fait connoitre le canada, il dit vray en plusieurs choses, il ment aussy quelquefois en exagerant par trop ce qu'il avance, les sauvages meme les plus voisins des villes sont aussy crasseux, et ont conservé toutes les manières de ce temps là, ils s'estiment audessus de tous les autres peuples, et regardent comme esclaves des petites bienséances que la vie civile proscrit, ce sont des vilains Mrs, quoy que parmi eux il y en ait de fervents chrétiens dans les missions qui sont instruites, car le plus grand nombre écoute les mystères qu'on leur prêche comme des contes qui ne leur font aucune impression, tout le fruit que font les Missionnaires qui sont dans certaines contrées, c'est de baptiser beaucoup d'enfans qui meurt en bas âge, et de donner a ces barbares une bonne idée de nôtre Religion par la pureté de leur vie, ils s'y sanctifient ordinairement beaucoup, et nô. en avons connu plusieurs qui en revenant de la, casséz de travaux et de vieillesse étoient si unis a Dieu que de les voir et de les entendre, on étoit parfaitement édifié et embrasé du desir de la vertu, ce qui mine la foy dans ce pais c'est le libertinage et l'interets des françois, il y en a même d'assez impie, pour leur inspirer du mepris pour ce qu'on leur prêche, en leur disant que c'est le métier des robes noires de prêcher, mais qu'il ne faut pas se soucier de ce qu'ils disent.

Les mines d'argenl ne nous ont encore fait ni bien ni mal il paroit cependant que le Roy y veut faire travailler, c'est une grande dépence, et pô l'ordinaire les entreprises de canada ont peu de succès, les saisons y sont si précipitées, qu'en 4 ou 5 mois il faut faire le travail d'une année, les

(1) Lom d'Arce, baron de la Houtan (Louis Armand de), officier et littérateur (1666-1716).

Site Internet : Archiv-Histo.com

gelées dérangent tous les préparatifs et c'est toujours a recommancer, cela mine tous ceux qui s'en mêlent. Je suis ravie Madame que Mr vôtre pere conserve dans une heureuse vieillesse tous les avantages de son jeune âge je vous prie de vouloir bien l'assurer de mes respects. je me souviens si bien de luy que je le reconnoitrois aisément vous estes aussy fort bien peinte dans ma mémoire et encore mieux dans mon cœur, je croy que Mr hecquet se porte bien et je m'en rejoüis et le salue tres humblement et Mlle vôtre fille et en un mot tous ceux qui vous appartiennent, que je chéris singulièrement étant toujours avec les mêmes sentiments de tendresse destime et de respect

Madame et très chere amie,

Vôtre tres humble et tres obeissante
servante, Sr Duplessis de Ste. helene, Rse i.

de l'hotel Dieu de Québec ce 25e. 8bre 1870.

ma sœur est fort sensible a l'honneur de votre souvenir elle vous assure de ses respects (1).

†

25 octobre 1741

Madame et tres chère amie,

Je me trouve dans le deüil de tous cotez, éprouvée de Dieu par la Croix en ce païs, point de consolation de vôtre part, n'en est ce pas trop tout a la fois Madame ajoutez y l'embarras ou je suis de ne sçavoir plus par ou vous faire tenir du Capilaire, Mr Remus ne peut pas faire nos commissions il est agé et occupé il ma dit la dessus ses sentiments, il nous a fait plaisir longtemps, Messieurs Bourdeaux a qui il m'avoit inspiré de m'adresser l'année passée, ont eu la bonté de m'envoyer ce que je leur avoit demandé, mais ils se deffendent de continuer sur le nombre de leurs affaires, ainsy vous voyez Madame que vôtre pauvre ancienne amie ne sçait plus a qui avoir

(1) Ces mots sont écrits en marge de la dernière page de la lettre.

NOVA FRANCIA - Volume 3, nos 1-6, 1927-1928

recours, elle ne vous en aimera pas moins, toute ma peine est de ne pouvoir vô. envoyer la seule petite chose que ce païs produit qui vous peut être utile, pour conserver votre chere santé.

La croix dont je vous ay parlé des le commencement de ma lettre; c'est qu'étant Depositaire des pauvres leurs interets me doivent être sensibles, et il a plû a Dieu de les affliger par l'incendie d'un Moulin qui leur appartenoit, il venoit detre achevé, et il commençoit à donner a notre hotel Dieu un revenu assez consisidérable, ça été une grande perte pour cet hôpital, on a jugé a propos de le faire réparer et nous avons pour cela vendu des fonds et empruntez, vous pensez bien ma chere amie que cet ouvrage ma causé bien du mouvement ce qui a un peu adouci ma peine, c'est l'ardeur avec laquelle les ouvriers s'y sont portez, et le soin qu'ils ont pris pour y réüssir, le voila enfin en train d'aller, nous espérons qu'il nous aidera a payer nos dettes.

On s'est aussy ressenti en Canada des inondations qui ont affligé leurope, mais ce qu'on en mande est si terrible que nous comptons avoir été bien ménagez quoy que l'eau ait monté beaucoup plus haut que les anciens du païs, ne l'ont jamais vüe, elle a causé aussi plusieurs dérangements, perdu et emporté des bois de construction pour les vaisseaux, poussé des barques jusque bien en avant dans des prairies proche du rivage d'ou on a eü bien de la peine a les retirer, on a même en quelques endroits sonné le tocsin la nuit pô appeler les habitants voisins au secours, pour tirer le Commandant d'un fort et toute sa famille par les fenetres, parce que l'eau les gagnoit de tous cotez, voila le fleaux dont la divine providence se sert pour nous faire rentrer dans nos devoirs, heureux ceux que la crainte de Dieu ramene dans ses voyes, nous avons un nouveau Prelat (2) qui a beaucoup de zele, nous attendons que ses affaires luy laissent le temps de se communiquer un peu pour le mieux connoitre, ma sœur vous assure de son estime et de son souvenir Madame quoy quelle partage mes sentiments, elle ne

(1) Henri Marie Du Breil, comte de Pontbriand, 6e évêque de Québec, consacré à Paris le 7 avril 1741, arrivé à Québec le 29 août suivant.

Site Internet : Archiv-Histo.com

diminue rien de la tendresse et du respect avec lesquels je veux toujours etre

Madame et très chere amie,

Vôtre tres humble et tres obeïssante servante

Sr Duplessis de Ste helene
Dépositaire des pauvres

de l'hôtel Dieu de Québec ce 25e 8bre 1731.

mille assurance de respects a Monsieur homassel et a Monsieur vôtre Epoux et a toute votre chere famille qui augmente considérablement a Paris (1).

[au dos] A Madame
Madame hecquet de la Cloche (2).
A Abbeville

†

28 septembre 1742

Madame et tres chere amie,

J'ay toujours pris beaucoup de part a toutes vos traverses, parce que la tendre amitié que je vous ay vouée des mon enfance ma renduë sensible a tout ce qui vous touche, mais ce que vous m'apprenez par votre dernière lettre de vôtre situation presente, me paroit encore plus facheux que tout ce qui avoit précedé, vous aviez été exercée sur le choix de vôtre état, et une fois fixée assez heureusement, je vô. croyois tranquille pour le reste de vos jours, mais Dieu qui veut vous sauver, a soin de semer sur vôtre route plusieurs amertumes, afin de vous détacher de tout, vous en portez une je l'avouë qui est tres penible, et vous avez besoin du secours du Ciel pour ne vous pas laisses abattre sous cette Croix il ne vous manquera pas ma très chere amie; votre courage vous aidera a faire un bon usage de cette éppreuve, et vous pouvez compter que si mes prieres vous sont de quelque utilité je les offre de bon cœur pour vous et pour les vôtres je vous promets une neuvaine à N. D. de toute grace (qui est invoquée chez nous avec grande Confiance et succès) pour le sujet

(1) Ces trois lignes se trouvent écrites en marge de la seconde page de la lettre.
(2) Cette lettre était scellée d'un cachet de cire rouge, de gueulles à 3 quintefeuilles posées 2 et 1, au chef d'azur à 2 étoiles et un croissant.

NOVA FRANCIA - Volume 3, nos 1-6, 1927-1928

qui vous afflige, j'y interresseray mes amies pour donner plus de poids a nos demandes, et si nous n'obtenons pas leffet de nos desirs, du moins sommes nous bien assurées que les prières ne sont jamais inutiles, elles procurent toujours quelque chose de bon, et souvent meilleur que ce qu'on demande, Dieu est si bon et si miséricordieux qu'il prolonge quelque fois nos disgraces, pour augmenter nos mérites, et il est si sage qu'il sçait tirer le bien de tous les maux qu'il permet, espérons donc ma chere amie que le seigneur tirera sa gloire et nôtre salut de ce qui excite aujourd'hui nos larmes, ne cessons de luy demander, c'est par la prière qu'on fléchit le Ciel, et les plus grands Sts. n'ont obtenu les graces que par ce moyen, je vous plains cependant beaucoup ma chere amie et je ressens ce que vous devez souffrir, mais je connois vôtre piété, et je ne doute point que vous ne fassiez un St. usage de cette croix, elle est pour vous un préservatif contre les plaisirs du monde que vous n'avez jamais goutez sans mélange de peine celle cy y met le comble, parce quelle vous touche de plus pres regardant une personne qui vous est si chere Dieu pourra t il rejetter les vœux d'une Epouse qui ne luy demande que le salut de son mary, et qui sacrifieroit pô. l'obtenir tous les biens de fortune qu'elle posséde? j'espère Madame que vous aurez la consolation de voir le fruit de vos bons desirs, je le souhaite, et j'importuneray N. S. pour qu'il vous accorde cette grace.

Il faut vous felicitér malgré vos affliction présentes, sur l'heureux établissement de tous vos enfants, et sur le bon penchants qu'ils ont pour se porter au bien, ne seriez vous pas une mère trop joyeuse si rien ne balançoit le plaisir que vous doit causer une si aimable union, qui est accompagnée de tout ce qui peut la rendre douce, des filles bien élevées, bien chrétiennes qui font le bonheur de leur Maison, des garçons de bon esprit éloignez des deffauts ordinaires aux jeunes gens, qui s'appliquent a leur devoirs, quelle consolation pour vous si cela netoit point traversé, un pere qui vous aime tendrement et que Dieu vous conserve dans une heureuse et belle vieillesse tout cela doit adoucir vos maux si cela ne les guérit pas, vous me permettrez de les assurer tous de mes respects et de mon estime, si j'avois plus de temps j'aurois cultivé un petit commerce de lettre avec Mesdames bourdeaux l'aînée

Site Internet : Archiv-Histo.com

m'ayant fait l'honneur de m'écrire avec une politesse charmante il y a quelques années, je la cheris toujours beaucoup, mais je suis si occupée, que je me derobe a une foule d'embaras pour vous entretenir un moment, j'ay ordinairement assez affaire, et l'automne j'en ay plus que je n'en peut faire tout ce termine ici en un mois ou six semaines, c'est un Chaos ou on ne se connoit pas, tant il faut se précipiter pô. tout, voyez ma chere amie comment une Rse doit accorder cela, avec la paix de son état, c'est une chose assez difficile et je n'y reüssy pas trop bien, je m'en plaind a des personnes qui n'en ont point de compassion, on pretend que c'est quitter Dieu pour Dieu, et que l'accomplissement de sa Ste volonté vaut mieux que les contemplations les plus tranquilles, je ne laisse pas de craindre et de gémir car je vois du danger partout, et plus encore dans la dissipation que donne les liaisons avec le prochain, que dans les actions qui se font dans la retraite, je dois pourtant vous dire madame que nous avons un Prelat qui a beaucoup alègé mon fardeau, par la maniere dont il en use avec moy, et la satisfaction qu'il a parü avoir en examinant les affaires de nôtre Dépot dont il est très content, je n'avois pas épprouvée tant de douceur dans le gouvernement de Mrr les Grands vicaires (1) Dieu soit bénit qui blesse et qui guérit, qui afflige et qui console quand il veut, chaque chose a son temps profitons de tout, on ne peut être avec plus de tendresse et de respect que moy

Madame et tres chere amie,
Vôtre tres humble et tres
obeïssante servante,
Sr. Duplessis de Ste. helene
Depositaire des pauvres.

de l'hotel Dieu de Quebec ce 28e 7bre 1742

Ma sœur vovs assure de ses tres humbles respects nos santez sont assez bonnes, tout est cher icy le bled y est rare, nous sommes menaces de famine, nous avons passé lannée fort difficilement et la récolte est fort mince (2).

(1) MM. de Miniac « vicaire général de tout le diocèse », Maurice Courtois, p. s. s. « grand vicaire et supérieur des communautés religieuses dans la ville et le gouver« nement de Montréal ».

(2) Ces quatre lignes sont écrites en marge de la quatrième page de la lettre.

NOVA FRANCIA - Volume 3, nos 1-6, 1927-1928

†

13 octobre 1743

Madame et tres chere amie

Autant vos cheres lettres me font de plaisir, autant je suis sensible a ce qu'elle m'apprennent qui peut vous faire de la peine, je vois que Dieu vô. veut toujours menager quelques croix, et ce qui me console, c'est que vous en connoissez le prix et que vô. sçavez en faire un bon usage, la seule conformité à la volonté de Dieu peut adoucir les maux de cette vie, et la vive persuassion ou nous devons être, qu'il n'arrive rien sans l'ordre de la divine providence nous doit tranquiliser dans les plus grandes apprehensions tachons ma chere amie de pratiquer cette maxime de l'évangile, a chaque jour suffit son mal, nous éviterons par la, tout ce qu'une trop grande prévoyance nous peut faire souffrir d'avance, c'est le moyen de s'appliquer a profitter du present, pour acquerir tout le mérite que nos souffrances peuvent nô. procurer tant que nous serons dans cette vie, il manquera toujours quelque chose a nôtre félicité, et nos désirs même accomplis deviennent souvent une source de peine, le meilleur remede a tout, c'est de se soumettre a Dieu comme vous faite ma chere amie, le partage des Elus c'est la croix de quelque espece que soient les nôtres elles peuvent nous être salutaires, il est vray qu'il en est bien dures a la nature, mais elles sont aussy plus méritoires, et il n'en est aucune qui ne soit accompagnée de graces proportionnées a son poids

Vous voudriez goûter le repos de la retraite, et Dieu vous attache a un pere agé, qui a besoin de vos soins ne pouvez vous pas en luy donnant des secours si indispensables, contenter aussy vôtre piété et voulez vous donc vous ensevelir toute vive, ne scauriez vous vivre un peu a vôtre goût, au milieu d'une famille qui vous cherit et qui vous a toujours été soumise, sur tout étant dechargée de l'embaras de votre commerce sur un fils, dont la sagesse vous a plus de tout temps, je conçois que le souvenir de vôtre séparation est une épine qui vous perce le cœur, cela vous fournit a tout moments des sujets de nouveaux sacrifices je vous regarde comme ces veuves déso-

Site Internet : Archiv-Histo.com

lées qui sont inconsolables mais après tout, il faut revenir au principe de la volonté de Dieu qui a permis tous ces évènements, et croire que sa divine sagesse et sçaura tirer lavantage de tous, je puis vous assurer Madame que si mes prières peuvent vous procurer du soulagem. vous en sentirez les effets, car je demande a Dieu avec ardeur ce qui peut contribuer a vôtre plus grand avantage, c'est le devoir dune sincere amie dont je ne veux jamais dementir le caractère a votre égard, vous me serez toujours tres chères.

Permettez moy d'assurer de mes respects Monsieur votre pere et de saluer tous vos chers enfants, vous me ferez plaisir de m'en dire des nouvelles, puisque je prends tant de part a ce qui les touche, mes occupations extrêmes en cette saison, m'otent le temps absolument d'ecrire a Mesdames Bourdeaux que j'aime singulièrem.ᵉ je croy leur famille bien augmentée je leur souhaite les bénédictions du Ciel. Mon jeune frère (1) qui se maria l'an passé a une petite fille qu'on dit qui nous ressemble, et dont le pere et la mere sont fous c'est un petit bijoux tant elle est déliée et gentille, Dieu veuille luy conserver son innocence et en faire une predestinée.

Je vous diray que ce qui redouble mon embaras en ce temps Madame c'est que le vaisseau du Roy vient d'arriver si rempli de Malades, que nous ne sçavons ou les mettre il y en a jusque dans nos greniers, la disette de bled nous afflige depuis trois ans, et on nous menaee que cette année sera pire que les précedentes a cause de la mauvaise recolte, les bleds sont échaudez et roüillez et n'ont que l'écorce, jugez de ma situation pour fournir a cette multiple qui fait une consômation terrible

M. de la Nouiller (2) mon parent doit vous écrire Madame pour avoir par vôtre moyen des toiles de flandre, il m'avait demandé une lettre pour vous des le pr jour de l'an, vous la recevrez peut être mais je vous prie de vouloir bien me mander ce que vous pensez de ces sortes de toile, si elles sont d'un bon usé à quoy elles

(1) Charles Denis Regnard Duplessis, né le 22 juin 1704, marié à Québec le 29 mai 1742 à Élizabeth Geneviève Guillimin. De ce mariage naquit Marie Joseph, baptisée à Québec, le 26 février 1643.

(2) Sans doute Paul Antoine François Lahouillier des Granges, notaire et juge prévot de Notre-Dame-des-Anges.

NOVA FRANCIA - Volume 3, nos 1-6, 1927-1928

sont propres, leur prix et leur largeur, ce que contient a peu près une pièce et s'il seroit facile de les faire venir par le havre ou par Rouën parce que nous usons beaucoup de toile tant pour notre habit, que pour notre hopital et si vous m'assuriez que nous aurions de lavantage de faire venir ce celles la, nous pourrions selon nos moyens en essayer, repondez moy s'il vôplaît sur cet article soit pour me faciliter ou pô. m'en dégouter ; ma sœur qui a une assez mauvaise santé vous assure de ses respects et de son estime ne doutez point de la continuation de la mienne et de la tendre amitié et du respectueux attachement avec lequel je suis

Madame et tres chere amie

Vôtre tres humble et tres obeissante servante
Sr. Duplessis de Ste helene.
Depositaire des pauvres.

de l'hotel Dieu dè Quebec ce 18bre 1743.

je suis mortifiée de ne pouvoir vô envoyer du capilaire je ne scay a qui l'adresser a paris depuis que M. Remus s'est defait de nos commissions nô. n'avons personne (1).

†

30 octobre 1744

Madame et tres chere amie

Plus je vois Dieu vous afflige, plus vous me devenez chere, parce que je ne doute point que les peines qu'il vous envoye ne vous approche de luy, et ne vous fasse mériter une plus glorieuse couronne dans le Ciel ou vous aspirez, je ressens en vraye amie combien la mort d'une si aimable fille a dû vous être sensible, mais les dispositions qui l'ont accompagnée n'ont elle pas dequoy adoucir l'amertume de ce calice, vos enfants ma tres chere amie ne sont-ils pas des Dépots que Dieu vous confie, et qui luy appartienne et avec la religion que je vous connois, ne les aimez vô. pas pour le Ciel, consolez vous donc par des motif de foy après avoir donné a la nature ce que Dieu

(1) Ces trois lignes sont écrites en marge de la dernière page de la lettre.

Site Internet : Archiv-Histo.com

ne deffend pas puisque vous les voyez partir avec des dispositions qui ne vous laissent point douter de leur salut, ne serez vous pas bien aise de les ou vous avez lieu de croire que cette chere fille est placée, et de combien pensez vous ma chere amie que ceux qui nous quitte, nous devancent, c'est toujours de bien peu, ne jugez pas cependant que je blâme vos larmes, celle pour qui vous les versez les méritoit a double titre puisqu'outre qu'elle vous appartenoit, ses belles qualitez la rendent extrêmement regrettable, je n'ay fait qu'entrevoir son esprit, sa piété, sa politesse par une lettre qu'elle me fit l'honeur de m'écrire la seconde année de son mariage dont je fûs charmée, et je me sens touchée de cette mort comme d'un autre vous même, il me semble même ma chere amie que quoy que tous vos autres enfants me soient chers celle cy me le devoit être davantage vous l'aviez nommée Manon a cause de moy et vous m'avez fait l'amitié de massurer autrefois que vous n'auriez pas de peine de la sçavoir R^se^ avec moy, je l'ay toujours beaucoup cherie, et je puis vous promettre que je ne l'oublieray point dans mes prières, et que je luy en procureray d'autres plus ferventes que les miennes pour vous ma chere amie, je ne vois point de lenitif plus doux a vos maux de quelque nature qu'ils soient que d'envisager la volonté de Dieu dans tout ce qui vous arrive, c'est un baume qui guérit toutes les playes qui calme toutes les inquiétudes, qui appaise toutes les passions, qui fait trouver de la douceur même dans les afflictions les plus sensibles, je n'ay jamais rien trouvé de plus capable de mettre l'ame dans une heureuse et salutaire tranquilité que la vuë de cette adorable volonte, qui n'ordonne rien que de bien, et pour notre bien quoy que nous ne permettrions pas souvent les avantages qu'elle nous en fera tirer, c'est une vertu que nous devons pratiquer en touts les évènements de la vie, et qui est extrêmement méritoire quand ils sont contraires a nos inclinations.

Nous avons ressenti au Canada les trois plus sensibles fleaux la maladie ne nous a point quittés depuis l'an passé ellle a enlevé bien du monde 19 de nos R^ses^ ont été reduites a l'extremité deux en sont mortes que nous regrettons beaucoup. La famine a regné dans tout le païs on a vû des misères que cette Colonie n'avoit jamais epprouvée

NOVA FRANCIA - Volume 3, nos 1-6, 1927-1928

et sans le bon ordre que Mgr. notre éveque (1) a mis dans la ville pour les charitez les pauvres auroient bien pati mais il avait une liste de tous les indigents et avoit marqué à chaque Com^te^. ceux quelle devoit nourrira proportion de leurs facultée luy même faisoit distribuer 80 pains par semaines, par ce moyen ils ont tous été secourus.

La guerre nous a aussy fort inquiétées les Anglais ont menacé tout l'été de venir assiéger Québec on les a attendus en travaillant rigoureusement a de nouvelles fortifications, on avoit donné des ordres pour allumer depuis 50 lieuës d'icy des feux de pointe en pointe afin davertir promptement des que la flotte paroitrait, ces feux ont paru deux fois pendant la nuit et mis l'alarme partout on tira le Canon on fit lever tout le monde, l'effroy se repandit de tout côtez, mais le lendemain on fut détrompé, c'était des sauvages qui ne sçavoient par les ordres, et qui avoient fait du feu, et les autres s'étoient allumez ensuite, nous n'avons point vu les Anglais, ils ont pris 3 de nos vaisseaux venant de france ce qui a fort renchéri toute choses le vin est à 200^ll^. la barique et se vendra dans peu 300^ll^. l'huile dolive 15 s. la libre le savon 30 et 40 s. le poivre 6^ll^.; et le reste a proportion, jugez ma chere amie comment une Com^te^ qui n'est pas riche peut faire ses provisions.

M. de la Nouiller (2) qui a dejà eu l'honneur de vous écrire ma demandé une lettre pour vous vers le premier jour de l'an si vous la recevez je vous prie de me le mander, il avoit envie de faire venir des toiles de flandre dites moy je vô. prie Madame ce que vous en pensez, a quoy elles sont bonnes, leur largeur et leur prix, parce que notre habit est composé de beaucoup de toile et si vous jugiez que celles là nô. fussent utiles, il ne nous seroit pas dificile denvoyer une lettre de change a la personne que vous croiriez en état de nous faire cette emplette nous en essayerions d'abord, et ensuite nô. en ferions venir davance, il faudroit aussy sçavoir par ou on les auroit a moins de frais.

Vous avez vos peines et moy les miennes ma chère amie, celle qui me peze aujourd'huy, c'est que je me vois remise dans la place que jay déjà occupée et pô. la quelle je n'ay ni inclination ni talent la seule volonté de

(1) Mgr de Pontbriand.
(2) Voir la note 2 de la page 292.

Site Internet : Archiv-Histo.com

Dieu me la rend supportable, ainsi chargée dune grande Comte. il faut bien en prôcurer les avantages en toutes manières, donnez moy sur la proposition cy dessus tout leclaircissement dont j'ay besoin je vous en suplie, permettez moy d'assurer de mes tres humbles respects Monsieur vôtre Père et de saluer tous vos chers enfans et ces 25 petits enfants dont vous estes grande mere, je prie N. S. qu'il les comble et vous aussy de ses graces je ne puis mieux vous marquer combien je suis sincèrement avec une tendre estime et une respectueûse amitié

Madame et tres chere amie,

Votre tres humbre et tres obeissante servante,

Sr. Duplessis de Ste helene

Supre. ind.

de l'hotel Dieu de Québec ce 30e 8bre 4744.

Ma sœur vous assure de ses humbles respects nous ne sçavons par qui vous envoyer du capilaire pour ladresser a paris, depuis que Mr. Remus a cessé de nous faire ce plaisir (1).

†

30 octobre 1745.

Madame et tres chere amie

Il ne faut pas que la privation ou nous sommes des nouvelles de france, m'empêche de vous en donner des miennes, et de vous dire combien je suis inquiètte de vous Madame quoy que je me flatte que vous n'avez pas de nouveaux sujets d'afflictions, et que je vous connoisse assez chrêtienne pour profiter des croix que Dien ne vous envoye que pô, votre salut. Nous n'avons point eû de vaisseaux cette année, ce qui ne s'est jamais vû en Canada depuis son établissement, cela nous réduit à manquer de beaucoup de choses qui paroissent nécessaires, tout est hors de prix icy, et vous pouvez en jugez Madame par un seul article le poivre se vend par quarterons sur le pied de 18 francs la livre, le vinaigre vaut un écu le pot, et le reste a proportion, il n'y a que le bled

(1) Ces trois lignes sont écrites en marge de la quatrième page de la lettre.

NOVA FRANCIA - Volume 3, nos 1-6, 1927-1928

qui grace a Dieu est abondant, après plusieurs années de stérilité, la récolte a été fort belle.

Nous avons passé l'été dans des allarmes continuelles de guerre de la part des Anglois ils ont pris un de nos port nommé Louisbourg (1), qu'on croyait imprenable tant il étoit bien fortifié, on dit qu'il y a eû de la trahison, ils ont aussy pillé plusieurs établissements françois vers l'embouchure du fleuve St. Laurent, et leur impiété leur a fait prophaner les vases sacrez d'une Eglise qu'ils avoient brulée, des sauvages chrêtiens qui en furent témoins se jetterent sur ces malheureux heretiques et les coupérent par morceaux, avec une cruauté qui leur est naturelle, mais qui pour lors étoit animée du zéle de la Religion, les Anglais nous menaces de venir assieger Québec l'année prochaine, ils font des préparatifs pour cela, et on se dispose icy a les recevoir, pour mour moy ma chere amie je souhaite fort que la paix nous préserve de leurs insultes, nous la demandons a Dieu et Mgr. nôtre Evêque (2) a ordonné des prières de tous cotez le St sacrement est exposé tour a tour dans les Eglises de la ville, et de la campagne tous les Dimanches, et il y a un grand concours cela réveille la devotion de tout le monde.

J'ay l'honneur de vous écrire avec un peu de précipitation mais quelque peu de temps que j'aye, je n'ay pas voulu manquer a vous donner des preuves de la constance de mon amitié et de l'estime jointe au respect avec lequel je seray toujours,

Madame ma chere amie

Vôtre tres humble et tres obeïssante servante

Sr. Duplessis de Ste héléne,

Supre ind.

de l'hôtel Dieu de Québec ce 30e. 8bre 1745 (3).

[*au dos*] AMadame

Madame hecquet de Villers

A Abbeville

(1) 27 juin 1745.

(2) Mgr de Pontbriand.

(3) Cette lettre était scellée d'un cachet de cire rouge portant l'empreinte d'un saint évêque (Saint Augustin) tenant en sa main droite une crosse et en sa gauche un cœur surmonté de trois flammes.

Site Internet : Archiv-Histo.com

†

10 novembre 1746.

Madame et tres chere amie,

Pour ne pas perdre l'occasion de vous écrire je profite du depart de deux vaisseaux, qu'on envoye d'icy en france porter des nouvelles du païs, les autres que nous attendions nétant pas arrivez, quoy que nous soyons au 10e de 9bre, on dit cependant que malgré l'arière saison, il y en a deux proches de Quebec, et que dans peu nous les aurons, peut-être ma chère amie, m'apporteront-ils de vos chères lettres dont je suis privée depuis deux ans, voyez combien Dieu ajoute dépines au rigueurs de ce climat puisqu'on ignore tout ce qu'on pouroit satisfaire innocemment la curiosité, et flatter la tendresse que l'on conserve pour ses amis, si nous savons profiter de nos peines nous amasserons de grands trésors de mérites, car tout devient difficile et ainsi je trouve le monde tout changé et quoy que plusieurs personnes se plaignent de la même chose, cela ne remedie a rien, pour moy je pense ma chere amie, que c'est parce que j'approche de ma véritable patrie, que la terre m'est si ennuyeuse je ne suis pourtant gueres disposée à partir, du moins avec les provisions necessaires pour y être bien reçuë on ne peut compter que sur la bonté de Dieu, car ce qu'on fait est d'une si minse valeur, que je n'ose souvent l'offrir a N. S. tant j'y vois d'imperfections

Nous sommes icy dans des mouvements de guerre qu'on va faire au loin par bonheur, on a beaucoup arcelé les Anglois de la virginie nos voisins et malgré les coups qu'on a faits continuellement sur eux a leur desavantage, ils n'ont pas laissé tout l'été de nous menacer de venir assieger le Canada par mer et par terre, nous esperions que la fameuse flotte que commandoit Mr le Duc Danville (1), nous mettroit en état de ne les point craindre par les exploits qu'elle devoit faire en terre neuve, mais

(1) De Maurepas voulant venger l'honneur de nos armes en Acadie [arme à l'île d'Aix, près de Rochefort, onze vaisseaux de ligne, 5 frégates, et 35 transports chargés de 700 canons et montés par 4.690 hommes ; il en confia le commandement à Nicolas de La Rochefoucault, duc d'Anville, qui avait pour mission de reprendre l'Acadie et de faire des incursions sur le littoral jusqu'à Boston. Le 13 septembre 1746, l'escadre était en vue de Chibouctou. La peste décima les équipages, près de 2.000 marins et soldats furent enterrés sur les bords de la baie de Chibouctou.

la mort de ce duc (1), ayant laissé le commandement a Mr Dutournel (2), celuy cy ayant un peu bû, et faisant en ce temps la de tristes réflexions sur bien des sujets affligeants se donna un coup dépée dans le ventre, on dit que la playe n'est pas mortelle quoy qu'il ait enfoncé le fer neuf pouces avant, le commandement par cet accident tomba sur Mr de la Jonquaire (3) qui venoit gouverneur general en Canada, parce qu'on assembla le Conseil de guerre, qui jugea qu'il falloit faire donner une démission a Mr du tournel et qu'un homme qui étoit capable de se mettre dans ces états là, ne pouvoit pas Commander il la donna, et comme il y a des vaisseaux qui manquent a la flotte, et une prodigieuse quantité de malades, je croy que toute cette expédition se terminera a la prise de l'accadie, on dit que cet armement a couté quatre vingts millions que les choses de ce monde, sont incertaines, ma chère amie, on ne peut compter sur rien en ce monde, attachons nous uniquement a Dieu chacun selon les devoirs de Nôtre état.

Ma sœur dont la santé est foible ordinairement est actuellement malade d'une grosse fièvre et nous attendons par les vaisseaux qui vont arriver une foule de malades qui no vont donner bien de l'employ il faut espérer que Dieu nous secourera, soyez persuadée ma très chere amie, que je ne puis vous oublier et que je seray toujours avec les mêmes sentiments de tendre amitié et de respect

Madame et chère amie,
Vôtre tres humble et tres
obeissante servante
Sr Duplessis de Ste helene
supr ind.

de l'hotel Dieu de Québec
ce 10e. 8bre 1746

(1) Nicolas de La Rochefoucault, duc d'Anville, décéda le 27 septembre, et fut enterré à l'île Saint-Georges dans la baie de Chibouctou. En 1749, les Anglais, sur les instances de Desherbiers, remirent son corps aux autorités françaises qui l'enterrèrent dans la chapelle du Roi à Louisbourg, le 3 septembre 1749. M. Lauvrière, La Tragédie d'un Peuple 1re Ed., vol. I, p. 300, et 2e Ed., vol. I. p.291, le fait mourir à la date du 16 septembre.

(2) « Deux jours après la mort de l'amiral, son successeur dans le commandement de la flotte, M. d'Estournelle, se tuait d'un coup d'épée dans un accès de fièvre. » (Bulletin des Recherches Historiques, Beauceville (P. Q.), vol. XX, no 3, p. 90).

(3) Jacques-Pierre de Taffanel, marquis de la Jonquière, né à Graulhet (Tarn), en 1685, 17e gouverneur de la Nouvelle France, de 1749 à 1752, mort à Québec, le

Site Internet : Archiv-Histo.com

Je saluë toutes ces personnes ami vous touchent, mandez mon je vous prie de leurs nouvelles et des vôtre (1).

[*au dos*] A Monsieur

Monsieur Bourdeaux marchand
drapier place du chevalier du guet
A Paris

Pour faire tenir a Madame hecquet de la Cloche.
A Abbeville (2).

†

10 octobre 1747

Madame et tres chère amie,

Dieu continuë de rompre les liens qui vō attachent a la terre, et vous inspire en même temps le desir de ne plus penser qu'a luy, ne doutez point sil vō plait que je ne ressente beaucoup la perte que vous avez faites de Monsieur vôtre pere, le bien que vous m'en dites ma chere amie, s'accorde fort bien avec lidée qui m'est restée de sa probité c'étoit une des personnes dont je me souviens le plus, j'ay prié, et fait prier pour luy et je continueray de luy donner cette preuve de mon estime.

Vous voulez donc vous retirer des tracas du monde et vivre tranquileùent le reste de vos jours, que je vous trouveray heureuse ma chere amie si la providence vous conduit dans une sure et agréable retraite je prie beaucoup N S. qu'il vous adresse bien, et que vous puissiez vous sauver dans quelque azile de son choix, je ne croy pas que vous trouviez une demeure plus paisible qu'une Comte de bonne doctrine, j'ai vû ma grand mere aux filles de la Croix ruë Saint Antoine (3) ou il y

27 mars 1652. Il avait été fait prisonnier par les Anglais à bord du *Sérieux*, et, à ce moment, 10 juin 1747, avait été remplacé dans cette fonction par Michel Barrin de la Galissonnière.

(1) Ces deux lignes en marge de la seconde page de la lettre.

(2) Cette lettre était scellée d'un cachet de cire rouge, portant l'empreinte des armes de Saint Augustin.

(3) Religieuses dominicaines, venues à Paris en 1627. Elles étaient installées, rue de Charonne en un couvent que la fille du maréchal d'Effiat avait fait construire pour elles, en 1646. La première pierre du couvent avait été posée, en 1639, le 3 août, par la maréchale d'Effiat et la duchesse d'Aiguillon. Au cours d'un de ses voyages — 1679-1680 — Marguerite Bourgeoys y logea.

NOVA-FRANCIA - Volume 3, nos 1-6, 1927-1928

avoit nombre de Dames de toutes conditions, même des Duchesses, qui vivoient la, comme dans un petit paradis elles se visitoient quand elles vouloient, elles prioient autant que leur dévotion les y portoit, elles sortoient quand elles en avoient envie, quelqu'unes avoient même un ou plusieurs laquais dans le voisinage de la maison et qui faisoient leups messages, ou qui les suivaient lors quelles sortoient, c'est un genre de vie fort doux, et le plus heureux qui se puisse imaginer, on est exempte de tout embarras, et j'y ai connu Mlle de Bourbon qui était très vertueuse, et qui pour avoir quelque chose a souffrir, dans un lieu ou rien ne lui faisoit de la peine, avoit avoit gardé une femme de chambre d'une humeur facheuse qui l'exerçoit a merveille, ce qu'elle supportoit avec plus de douceur que si elle même eût été la servante j'apprendray avec plaisir le party que vous aurez pris ma chère amie, et ne pouvant vous posseder, je vous visiteray en esprit et vous me serez présente devant Dieu, qui est le bien de toutes les veritables unions, dites moy donc en détail toutes les circonstances de vôtre retraite, afin que je n'ignore rien de ce qui vous regarde puisque vos intérets me sont si chers

Nous ressentons icy les effets de la guerre par la chereté étonnante de toutes choses et par la prise fréquente de nos vaisseaux, les sauvages ont aussy fait des coups cet hyver, qui ont effrayé toutes nos campagnes quelques paroisses ont été abandonnées, par la crainte qu'on a euë de ces barbares qui sont extrêmement cruels, on aimeroit mieux avoir toute l'Angleterre a combattre, c'est a la solicitation des Anglois que plusieurs nations se sont soulevez contre les françois, ils leurs faisoient croire qu'ils avoient barré notre rivière en sorte qu'il n'y pouvoit plus rien passér, qu'ils étoient maîtres du Canada, qu'ils aloient exterminer les francois, qu'on ne devoit plus rien attendre que deux, cependant on a saisi les armes a la main quelques sauvages ennemis, et on les a mis en prison et aux fers, leurs frères sont venus desavoüer leurs rébellion et demander leur grace, et quand en arrivant a Québec ils ont vû notre rade plus fournie de vaisseaux qu'a l'ordinaire y en ayant cinq du Roy et environ 20 de marchands bien armez ils ont été extrémement surpris et convaincus des mensonges des Anglois,

Site Internet : Archiv-Histo.com

Mr le Comte de la Gallissonnière (1) notre nouveau gouverneur general leur a fait des réponses fières, qui leur font voir qu'on ne les craint point, et qu'on les chatiera s'ils ne font pas bien leur devoir cela les humiliera sans doute, et ils en ont bien besoin, car quoy qu'en leur rendant justice, on puisse dire que ce sont des crasseux ils mettent le reste du monde au dessous d'eux et croyent beaucoup honorer un officier, quand ils l'adoptent po͂ être de leur famille, et qu'il est censé être leur frère ou leur cousin,

Outre cette guerre nous avons le fleau de la maladie, et depuis un an sans discontinuation notre hopital et ses dépendances sont remplis de malades, et les lits bien pressez, nos fatigues ont été grandes et nos Rses y succombent dix d'entrelles ont été malades a l'extremité et ont bien de la peine a se retablir trois en sont mortes, (2) que nous avons bien sujet de regretter, quoy qu'il semble que Dieu veuille nous dedomager, par les vocations qui se déclarent nous avons déjà cinq postulantes, et plusieurs autres demandes a être reçues, si nous avions le moyen de les prendre pour rien, nous ne manquerions pas de Rses.

Ma sœur de lenfant Jésus a été languissante tout l'hyver de la maladie qu'elle eut l'an passé, elle avoit été déchargée du Depot des pauvres a nos dernieres Electlons mais celle qu'on y avoit mise étant morte au bout de six mois Mgr. nôtre Evêque y a remis ma sœur, dont la santé est cependant fort faible, la mienne est meilleure et je n'ay autres marques de vieillesse que la pesanteur et la vuë affoiblie, encore ne puis je avoir de bonnes lunettes, comme nous sommes a peu près du même age ma chère amie faites moy s'il vous plait part de quelqu'uns qui vous soient propres, ou pour un peu plus agée, parce que j'ay la vuë usée, mais il ne faudrait que les verres sans être montez, nous les accommodons icy de manière qu'elles ne me pezent point sur le nez, cela me fait mal a la tête.

(1) René-Michel Barrin, comte, puis marquis de la Galissonnière, né à Rochefort en 1693, 16e gouverneur de la Nouvelle France, de 1747 à 1749, décédé le 26 octobre 1756, à Nemours, près Fontainebleau.

(2) Le 23 décembre 1746, décédait Sœur St Pierre, née Marguerite Dizier de Montplaisir, qui avait fait profession le 20 août 1743. Le 3 juillet 1747, décédait Sœur St Michel, née Marie-Josephe de Lonchel, qui avait fait profession le 17 janvier 1746. Le 6 septembre suivant, décédait Sœur St Paul, née Thérèse Mony, qui avait fait profession le 30 septembre 1706.

Ma sœur a été languissante tout l'hyver de sa maladie de l'an passé elle vo͂ assure de ses respects, nous ne vous oublions point vous etes trop avant dans mon cœur, et je suis trop sincerement avec une respectueuse tendresse.

Ma tres chere amie,
Votre tres humble et tres obeïssante servante,
Sr Duplessis de Ste helene.
Supre ind.

de l'hôtel Dieu de Québec ce 10e 8bre 1747

Permettez moy de saluer Madame Bourdeaux et toute votre chere famille, j'ay une petite niéce de 4 ans et demy qui est pleine d'esprit et qui apprend tout ce qu'on veut, je souhaite qu'elle soit bien élevée dans la crainte de Dieu (1).

†

30 octobre 1748

Madame et très chère amie,

J'ay attendu a l'extremité de l'automne de Canada, pour avoir l'honneur de vous écrire dans l'espérance que je recevrais de vos chères nouvelles, dont je suis d'autant plus inquiète, que vous étiez l'an passé, a la veille de vous choisir une retraite tranquille pour y finir vos jours, quel party avez vous pris ma chère amie, ou estes vous, et ou vous adresseray je mes lettres a l'avenir, je me sers pour pour cette fois de celle de Mrs Bourdeaux vos gendres. comme vous me l'aviez marqué, apprenez moy donc Madame si vous êtes contente, et si le calme vous paroit doux, après les embaras d'un gros menage, et les inquietudes qui accompagnent la vie de presque toutes les personnes du monde, je prie N S. qu'il vous fasse joüir de vos avantages et que les connaissances et les lumières dont il vous a doüé, vous approche de luy et vous sanctifient de plus en plus, je n'estime grands et heureux sur la terre que ceux qui sont unis a Jésus Christ puisque c'est luy qui est le centre et la source de tout le vray bien, et qui est la cause de nôtre felicité dans le ciel, attachons nous

(1) Ces cinq lignes sont écrites en marge de la quatrième page de la lettre.

Site Internet : Archiv-Histo.com

donc a luy ma chère amie et demandons par luy, tout ce qui nous est nécessaire, soit pour le pardon de nos fautes ou l'aquisition des vertus, je ne vous dis rien que vous ne sçachiez mieux que moy, mais le solide bien que je vous désire m'engage a vous parler avec la simplicité qui m'est naturelle.

On nous flatte de la paix, les premieres nouvelles qui en sont venues, ont réjoui tout le monde, on nous assure que le port de L'île Royale ou louisbourg (1), nous est rendu pour Madras dans les indes, npus avons même icy une garnison qui doit aller ce printemps en prendre possession, et cela est tres avantageux au Canada, car le voisinage des Anglois nous étoit fort préjudiciable, nous ignorons toutes les autres circonstances de la paix, on dit mêmes qu'elles ne sont pas bonnes pour la France, malgré les Conquêtes continuelles que le Roy a faites, d'autres doutent encore que la paix soit faites, et veulent nous replonger dans nos craintes le plus sur pour nous, dans cette incertitude, c'est de nõ confier en Dieu, dont la sage providence nous gouverne, et ne permettra rien qui ne puisse tourner a nôtre avantage si nous voulons en profiter, voilà toute ma ressource et ce qui me tranquilise sur tous les évènements dont le succès ne dépend pas de moy je vois tant de gens se tourmentés inutilement, que je prend un singulier plaisir a me reposer en Dieu de tout ce qu'il voudra ordonner.

Ma sœur est beaucoup plus incommodée qu'à l'ordinaire elle sort d'une fluxion de poitrine dont elle a de la peine a revenir j'ay craind de la perdre pour cetie fois, mais Dieu me la laisse encore, quoy que ce soit une santé bien félée, elle est Depositaire des pauvres et cet employ est laborieux, je tache de luy donner du soulagement, cependant il y a quantité de choses qui ne peuvent se traiter que par elle qui est chargée de l'employ et les années sont si facheuses que cela redouble son travail

Nous avons une petite nièce (2) dont l'esprit est admirable elle a de fort bonnes inclinations, et si elle est bien cultivée ce sera de quoy faire une aimable enfants, on ne

(1) Le Traité d'Aix-la-Chapelle, signé le 8 octobre 1848, restituant Louisbourg à la France.

(2) Marie Joseph, baptisée le 26 février 1743 à Québec, qui épousera le 30 septembre 1760, Pierre-Louis de Rastel, à Montréal.

NOVA FRANCIA - Volume 3, nos 1-6, 1927-1928

croy pas que sa mère ma belle sœur (1) en ait davantage parce qu'elle est devenue extrèmement grasse, je ne serois pas fachée que leur famille se bornât a cette petite fille, car après tant de pertes il ne leur reste pas trop de bien

Nous n'avons pas été si maltraitées de maladies dangereuses cette année, quoy que nos sales soient si pleines que nõ sommes obligées de mettre des malades dans les dépendances de l'hopital mais nous avons encore perdu deux R^ses^. il nous en est mort six en quatorze mois, nous avons un aimable noviciat malgré la corruption du siècle il y en a quelqu'unes qui se presentent, nous ne les recevons pas trop facilement, et cependant il en entre quelqu'unes chez nous, ou ailleurs je les trouve presqu'en assurance, je vous prie ma tres chere amie ne me laisser rien ignorer de ce qui, vous regarde et ne doutez point de la part que j'y prend et de l'attachement avec lequel je suis tres sincerement avec beaucoup de respect

Madame et tres chere amie

Vôtre tres humble et tres obeïssante servante,
S^r^. Marie André de S^te^ helene Duplessis
sup. ind.

de l'hotel Dieu de Québec ce 30^e^ 8^bre^. 1748 (2)

Ma sœur vous assure de ses respects, et toutes deux No. vo. prions de saluer tous vos chers enfants, et petits enfants tout ce qui vous appartient m'est cher (3).

[*au dos*] A Monsieur (4).
Monsieur Bourdeaux marchand
drapier place du chevalier du Guet
A Paris

pour faire tenir a Madame hecquet de villers

(1) Geneviève-Elisabeth Guillimin, née en 1720, mariée à Charles-Denis Reynard Duplessis, le 29 mai 1742. Elle eut une seconde fille, Louise-Geneviève, le 31 décembre 1743.

(2) Cette lettre était scellée d'un cachet de cire rouge à l'empreinte des armes de Saint-Augustin.

(3) Ces lignes en italiques, sont écrites en marge à la quatrième page de la lettre.

(4) Un timbre noir indiquait l'arrivée en France de cette lettre à : LA ROCHELLE.

Site Internet : Archiv-Histo.com

†

13 octobre 1749

Madame et tres chere amie,

Je serois parfaitement contente d'avoir eû de vos nouvelles si vous l'etiez autant que je le souhaiterois de vôtre scitution [*sic*] elle me paroit cependant assez gracieuse, et en comparaison de vos embaras passez, vous devez vous trouver bien tranquille, le détail que vous avez la bonté de me faire de vôtre demeure, me paroit si agreable que je croy vo̅. y voir, et je vous visite quelquefois en esprit, mais il est vray ma chere amie que ne sçachant pas dans quel quartier vous estes, je vous cherche dans les faux bourg S^t^. Antoine, S^t^. Germain, et S^t^. honoré et je ne suis point sure de vous trouver dans aucuns en quelque endroit que vous soyez, je prie N S. qu'il vous fasse jouir de la douce tranquilité que vous désiré depuis si longtemps, si elle vous est plus avantageuse que le tracas des affaires que vous estes capable de gerer sans beaucoup de trouble et pourvu que vôtre cœur ne soit pas attaché aux richesses que vous possedé, l'ennui du soin qu'il en faut prendre, peut vous servir d'un bon exercice de patience et de penitence, qui vous en inspirera du mépris quand je vous voyois toute occupée du désir de la retraite j'avois de la confusion, de ce qu'etant R^se^. je ne trouvois pas en moy ces ardeurs pour le dégagement des choses du monde, quoy que les affaires temporelles m'ayent toujours donné du dégoût, et a present que vous me paroissez troublée dans votre solitude, par l'embaras des choses de la terre, je goûte encore mieux le bonheur de mon état qui ne me lie a quoy que se soit, et qui m'impose l'aimable necessité d'être toute a Dieu sans reserve, le secret de la s^teté^ ma chere amie, n'est ni dans la paix ni dans le trouble mais dans l'accomplissem^t^. de la volonté de Dieu, c'est la, la route la plus certaine qu'est suivi les S^ts^. on en voit dans toutes les conditions et ce qui les distingue de ceux de leur profession, c'est qu'ils s'acquittoient de leurs devoirs comme Dieu vouloit puis donc qu'il n'a pas permis que vos chers enfants se chargeâsses de l'administration

de vos biens, apparément qu'il veut que vous les gouverniez, comme une œconôme qui ne pretend que d'en rendre un bon compte, ce n'est plus le temps de les augmenter, conservez les seulement, et vous en servez, selon que la conscience vous dicte, vôtre famille n'attend que cela de vous, et quand on est comme vous ma chere amie, bien pourvue des commoditez de la vie, on en peut faire un tres S^t^. usage, et imitez le S^t^. apotre qui sçavoit vivre dans les richesses et dans la pauvreté, vous scavez mieux que moy les exemples que je pourrois vous citer. travaillez donc a calmer et a étoufer les souvenirs épineux qui vous importunes, et souffrez en la peine pour expier la faute que vous avez peut être faite de vous y trop livrer. trouverez vous bon ma chere amie que je vous parle si naïvement, pardonnez le moy s'il vous plait et voyez que je ne desire que votre bien, je vous félicite sur les petits protecteurs que vous avez en paradis, vous avez bien raison de vous réjouïr de leur bonheur, j'ay quelques freres morts en bas âges que j'invoque souvent ce sont des ames bien agreables a Dieu (1).

Je vous remercie de tout mon cœur des lunettes que vous avez eû la bonté de m'envoyer, j'aurois été la plus fortunée des creatures, si les six paires que vo̅ m'anoncé m'étois venuës, je ne vous en demandois pas tant, je n'en ay eû qu'une paire mais elle est excelente et me sera fort chere venant de vous

Il faut vous dire quelque chose de nos santez la mienne est assez bonne, et celle de ma s^r^. toujours bien foible, la paix nous a procuré environ 4 vaisseaux, Louïsbourg a été rendu, mais les Anglois qui l'ont evacué sont allez faire une établissement considerable a Chibouctou (2) d'ou ils no̅. incommodent beaucoup a la p^ere^ allarme, parce que ce port qui est le plus beau du monde est presqu'aussy près de nous tenant a L'acadie, la providence no̅. gardera je dois être déchargée de la superiorité dans le mois de mars prochain, mes six ans seront expirez en ce temps,

(1) Louis, filleuil de Frontenac, né et mort le 29 janvier 1693, à Québec; Nicolas Joseph, né le 18 mars 1695, à Québec, et décédé le 16 avril suivant; Antoine Louis, né le 25 novembre 1699, à Québec, et décédé le 16 mars 1700.

(2) La ville d'Halifax, fondée en 1749.

Site Internet : Archiv-Histo.com

j'espere jouïr du repos, mais en toute scituation je seray sans fin avec tendre amitié et respect,

Madame et chere amie,

Votre tres humble et tres obeïssante servante,
Sr. Duplessis de Ste helene, supre i.

ma sr. vous assure de ses respects (1).

de l'hôtel Dieu de Quebec ce 13e. 8bre. 1749

[*au dos*] (2) A Monsieur

Monsieur Bourdeaux l'ainé marchand de draps en magasin place du chevr. du guet au lion d'or
A Paris

Pour faire tenir à Madame hecquet de villers
A Paris

(*à suivre.*)

(1) Cette ligne, est écrite en marge de la dernière page de la lettre, ainsi que la mention : « de l'Hôtel Dieu de Québec ».

(2) Cette lettre était scellée d'un cachet de cire rouge, portant l'empreinte des armes de Saint Augustin.

NOVA FRANCIA - Volume 3, nos 1-6, 1927-1928

LES PROVINCES DE FRANCE ET LA NOUVELLE FRANCE

LES MALOUINS COLONISATEURS AU CANADA ; LES ACADIENS DÉPORTÉS DANS LA RÉGION MALOUINE.

(*Suite et fin*) (1)

Des fonds furent mis par l'Etat à la disposition des ingénieurs chargés de la mise en valeur des terres.

Un grand nombre d'Acadiens, résidant à Saint-Servan, partirent pour Montoiron. Mais, malgré de grosses dépenses, l'affaire ne réussit pas.

30 familles environ restèrent dans le Poitou. Les autres, au bout de quelques années, revinrent dans la région malouine (2).

Mentionnons ici, pour ordre seulement, les embarquements d'un certain nombre d'Acadiens de la même région, pour les trois expéditions de Bougainville aux Iles Malouines. Les convois partirent du port de Saint-Malo en septembre 1763, janvier 1765 et février 1766.

La première expédition comprenait deux familles canadiennes réfugiées à Saint-Servan ; la seconde 80 personnes, et la troisième 70 habitants de la même région.

Après l'occupation anglaise (1767) la plupart des Acadiens revinrent en France.

En 1783, le Traité de Versailles ayant rendu les îles Saint-Pierre-Miquelon à la France, une circulaire fut envoyée dans tous les ports, invitant ceux qui le désireraient, à présenter des demandes pour être transportés dans ces îles.

420 demandes, la plupart émanant d'Acadiens, partirent de la région malouine.

(1) *Voir :* Nova Francia, Vol. II N° 4, pp. 181-186 ; N° 5. pp. 229-234 ; Vol. III. N° 2, pp. 111-118.

(2) Lauvrière, déjà cité.

Site Internet : Archiv-Histo.com

Le premier convoi, organisé en 1783, emmena 120 passagers. Pendant les années qui suivirent, la pêche de la morue ayant été abondante, la colonie devint très prospère. De nombreux Acadiens quittèrent alors Saint-Servan pour aller rejoindre leurs compatriotes.

Le recensement de 1790 constate la présence de 1200 Canadiens et Acadiens dans les îles Saint-Pierre-Miquelon.

En 1793, après l'occupation de cette colonie par l'Angleterre, les habitants furent de nouveau déportés à Halifax, Jersey, Guernesey, etc. Finalement plusieurs familles, parties de Saint-Malo, Saint-Servan, y revinrent (1).

Mais tous ces déplacements successifs — s'ils n'avaient pas épuisé l'indomptable énergie de ces « *Perpétuels Déportés* » — les avaient complètement ruinés.

Aussi, le 5 Nivose an IV (1795), un certain nombre d'entre eux, réfugiés à Port Solider (Saint-Servan), adressèrent-ils aux officiers composant la nouvelle municipalité, une humble supplique, pour solliciter leur intervention auprès des membres du Directoire, en vue d'obtenir l'allocation de secours qu'ils réclamaient en vain depuis longtemps.

Ce document porte les signatures suivantes (2) :

Herpin ; Herpin, aîné ; Phelipot ; Vital Chevalier ; Jean Chevalier, Cuenin ; Veuve Malvilain ; Charles Malvilain, aîné ; Chauvel, Chauvel, fils ; Herpin, Père ; J.-B. Huse ; Charles Rosse ; Charlotte Guillaume, Veuve Lebon ; Veuve Douville ; Dupleix (Silvain) ; Jean Philibert ; François Phelipot ; Veuve Clémen ; Veuve Gaudebout ; Louis Sabot ; Veuve Weyman.

III.

Les acadiens fixés dans la région Malouine-Servannaise.

Après toutes ces allées et venues, le nombre des Acadiens restés dans la région malouine avait diminué notablement.

Le recensement officiel de 1772, constate l'existence de 1712 « *Canadiens* » à Saint-Malo et Saint-Servan.

Au cours de l'année 1785, une expédition, organisée par le gouvernement espagnol, emporte vers la Louisiane plusieurs familles résidant à Saint-Servan.

Un recensement, fait après ce départ, indique qu'il existait alors à Saint-Servan 227 Acadiens-Canadiens des deux sexes, inaptes à tous emplois, et recevant une pension de l'État.

(1) Lauvrière. — *La Tragédie d'un peuple.*
(2) Archives municipales de Saint-Servan.

NOVA FRANCIA - Volume 3, nos 1-6, 1927-1928

En 1792 on comptait dans les 2 villes 303 réfugiés se trouvant dans la même situation : 170 à Saint-Servan, 75 à Saint-Malo.

D'après ces indications on peut évaluer à 1000 ou 1200 le nombre des Acadiens, Canadiens et Saint-Pierrais qui, à l'ouverture de la Révolution, résidaient encore à Saint-Malo, Saint-Servan, Cancale, Saint-Suliac, Saint-Énogat, Pleurtuit et semblaient y avoir fixé définitivement leur domicile.

Un relevé fait sur les registres paroissiaux de Saint-Servan, pour la période allant de 1759 à 1768, mentionne exclusivement les actes de mariage et sépulture des Acadiens réfugiés en cette localité, ainsi que les actes de baptême de leurs enfants, nés depuis le retour à Saint-Servan. De précieuses indications sont ainsi fournies sur les familles qui résidaient à cette époque dans le faubourg de Saint-Malo.

On y retrouve notamment des noms que nous avons déjà relevés parmi les anciens habitants de l'Ile Saint-Jean, l'Ile Royale ou Québec.

Nous reproduisons ci-après, les principaux d'entre eux, afin de bien établir les origines des familles connues, venues des régions Canadiennes et qui habitaient au pays malouin, à la fin du XVIII[eme] siècle (1).

A. *Mariages d'Acadiens-Canadiens.*

Agnès (Jean) de Québec avec Gautro (Marie) Acadie ;
Bigeon veuf Douville avec Benoist (Jeanne-Marie) ;
Broussard (Jean-Baptiste) ;
Bonnier (François) avec Douville (Louise) ;
Bruitière (Jean) ;
Brau (Félix) ;
Benoit (Augustin) avec Terio (Françoise) ;
Boinnier (François) ;
Boudro (Prudent) avec Commo (Marie) ;
Blanchard (Joseph) avec Terrio (Gertrude) ;
Barillot (Olivier) avec Landry (Elisabeth) ;
Caret (Honoré) avec Benoist (Françoise) ;
Boudro (Joseph) avec Sapin (Marguerite) ;
Caissy (Pierre) avec Cadieux (Françoise) ;
Caret (Ignace) avec *Clemenco* (Marie) ;
Daigre (Grégoire) avec Henry (Marguerite) :
Dugas (Pierre) avec Vincent (Marie) ;
Daigle (Joseph) avec Commo (Élisabeth) ;

(1) Archives paroissiales de Saint-Servan. Registres Dufour.

Site Internet : Archiv-Histo.com

Elie (François) ;
Ferio (Honoré) avec Touquet (Marie) ;
Girouard (Charles) ;
Grossin (Cécile) ;
Grangé (Joseph) avec Terriau (Marguerite) ;
Gautreau (Jean-Baptiste) avec Lejeune (Anne) ;
Henry (Charles) avec Terrion (Marguerite) ;
Hebert (Charles) ;
Haché (Anne) ;
Haché (Louis) avec Benoist (Anne) ;
Hamon (Mathurin) ;
Haché (Pierre) veuf Dumont avec Dingue (Madeleine) ;
Haché (Georges) ;
Le Terrier (Jacques) ;
Leblanc veuve Bro ;
Landry (Charles) avec Boudro (Marguerite) ;
Le Charpentier (Louis) avec Quinine (Françoise) ;
Le Charpentier (Georges) avec Cyr (Anne) ;
Leblanc (Claude) avec Guedri (Marie-Joseph) ;
Le Terrier (Jean-Baptiste) ;
Landry (Charles) avec Le Blanc (Marie) ;
Leblant (Jean-Jacques) avec Osclet (Marie) ;
Leblanc (Simon) avec Deforest (Anne) ;
Leblant (Claude) avec Richard (Dorothée) ;
Matin (Joseph) ;
Marigny (Joseph) avec de Gournay (Marie) ;
Prejan (Nicolas) avec Le Bauve (Euphrosine) ;
Petitpas (Pierre) ;
Renaut (Pierre) ;
Robicho (Pierre) ;
Rembourg (Pierre) ;
Rosse (Barbe) ;
Rosse (René) avec Valet (Marie) tous deux de Louisbourg ;
Talbot (Louis) veuf Douville ;
Terrio (Pierre) ;

B. *Décès d'Acadiens-Canadiens.*

Bourg (Ursule) femme Bro ;
Broucard (Joseph) ; Bouders femme Landry :
Bigeon veuf Douville ; Benoist (Jean-Marie) ;
Dingle (Olivier) ; Daigre (Marie) ; Dugast (Pierre) ;

NOVA FRANCIA - Volume 3, nos 1-6, 1927-1928

Couteur (Clément) ; Caret (Charles) veuf Boutin ; Caret (Job) ; Clusan (Laurent) ; Commo (Marguerite) ;
Dupuy (Jean-Baptiste) ; Des Fos (Gilles) ; Douville épouse Talbot ; Douville (Louise) épouse Brouinier ; Daigle (Anne) femme Robicho ;
Forest (Marie-Joseph) ;
Gautier (Clément) ; Guibaudo (Rose) ; Guerdry (Augustin) ;
Henry (Jean) ; Henry (Marie) veuve Aucoin ; Heber (Pierre) ; Haché (Isaac) ;
Leblanc veuve Foret ; Leblanc (Joseph) ;
Montoire (Joseph) ; Montorie (Aubin) ;
Pitre (Marie-Marthe) ; Pitre (Pierre) ; Pitre (Anne) ; Philipot (Bernardine) ; Petitpas (Marie) ; Pinochet (Simonne-Marceline) ;
Robicho (Joseph) époux Leblanc ; Rosse (Anne-Thérèse) ; Rosse (Georges) veuf Duval ; Robicheau (Marie-Anne) ;
Thibaudo (Basile) ; Talbot (Jean) ; Talbot (Charles) ; Touquet (Élisabeth) ;
Sirre (Véronique) femme Heber (Jean) ;

C. *Naissances d'enfants d'Acadiens-Canadiens.*

Broussard (Jean-Baptiste) ; Breteau (Jean) ; Benoist (Mathurin) ; Braux (Charles) ; Belmer (Joseph) ; Boudehen (Jeanne) ; Bourre (Jean) ; Boudrot (Pierre) ;
Charpentier (Théodule) ; Commeau (Élie) ;
Guelau (Laurence) ; Griffon (Guillaume) ; Godraux (Jean) ;
Henry (Charles) ; Hebert (Théotiste) ; Heraut (Françoise) ; Hebert (Perrine) ; Herbert (Julien) ; Haché (Jacques) ; Haché (Marin) ;
Joussaume (Charlotte) ;
Landry (Jean) ; Longuépée (Louis) ; Leduc (Perrine) ;
Mazerole (Marie) ; Mitre (Thomasse) ;
Naquin (Joseph) ;
Ozelet (Jean) ;
Quessi (Jean-Baptiste) ;
Tibodo (Pierre) ; Talbot (Françoise) ; Terio (Catherine) ; Templé (Marie) ; Trahan (Jean) ;
Usé (Cécile) ; Usé (Jean-Baptiste) ;

V.

Les Acadiens pendant la Révolution et depuis.

Quelle fût, au cours de la période révolutionnaire, l'attitude des Acadiens retirés à cette époque dans le pays Malouin ?

Site Internet : Archiv-Histo.com

On sait par le rapport adressé au Roi en 1782, par le ministre Necker, au sujet des Acadiens, demeurés en France que « *dans toutes les villes où ces malheureux déportés étaient réunis, ils formaient pour ainsi dire : un corps de nation* ».

De plus, ils avaient embrassé avec ardeur les idées nouvelles. Ce fut, probablement pour ce motif que, malgré les embarras du Trésor, et même sous la Convention, on continua à légiférer en leur faveur et à leur venir en aide (1).

Nous essaierons d'étudier plus tard leur conduite à Port-Malo et à Port-Solidor, au cours des tragiques événements qui se déroulèrent alors dans ces deux villes.

Signalons, dès maintenant, qu'au moment de la création du Club Montagnard dans la nouvelle commune de Saint-Servan, qui venait d'être détachée du territoire de sa voisine, un groupe d'Acadiens demanda à faire partie de cette association.

N'ayant trouvé à Saint-Servan, aucune personnalité pouvant répondre de leur civisme, les Acadiens ne furent pas admis. En prairial an IV, ils formèrent entre eux un club politique qui prit le nom de « *Club Montagnard de la Pointe à Pitre* » (2).

Après la paix d'Amiens (1805) rendant Saint-Pierre-Miquelon à la France pour la troisième fois, de nombreuses familles d'Acadiens quittèrent Saint-Servan pour rentrer à Saint-Pierre.

En 1816, plus de 300 Acadiens rejoignirent à Saint-Pierre leurs compatriotes.

En 1823, on ne signalait plus à Saint-Servan, comme titulaires de pension, au titre de « *Réfugiés d'Acadie* » que Madame Cormier, Madame Clément née Mirande ; Madame Gautier ; Veuve Guilbeaud née Melançon ; Veuve Le Borgne ; Veuve Mirande ; Veuve Sire ; Sire (Marin).

Actuellement (1926), il existe encore dans les deux villes de Saint-Malo et Saint-Servan, un certain nombre de descendants des familles Acadiennes, déportées par l'Angleterre.

Saint-Malo, 14 septembre 1926.

Julien HERPIN.

(1) Lauvrière. — *La Tragédie d'un peuple.*
(2) Archives de Saint-Servan.

QUESTIONS et RÉPONSES

La rubrique « Questions et Réponses » est ouverte à tous.

Les « Questions et Réponses » sont insérées dans le but de renseigner les *chercheurs* et les *curieux*.

QUESTIONS

PIERRON S.-T. (LE PÈRE ANDRÉ). — Dans son ouvrage « *Primitifs et Maîtrises d'art au Canada* » M. Emile Vaillancourt nous fait savoir que le P. André Pierron ou Pearron — missionnaire de la Compagnie de Jésus — débarqua à Québec le 12 juillet 1663. Ce missionnaire, attaché à la mission des Iroquois, fut artiste peintre et selon M. Vaillancourt, le premier peintre connu au Canada. Qui pourrait me donner sur ce Père et sur son œuvre quelques détails.

ED. M...

RAISIN (LA FAMILLE). — Lorsque la vénérable Marguerite Bourgeoys vint à Troyes, — 1659 — pour recruter quelques religieuses pour Villemarie, elle emmena, de la Champagne, sœur Aimée Chatel, fille d'un notaire apostolique, sœur Catherine Crolo, et Marie Raisin, baptisée en l'église Saint-Jean de Troyes le 29 avril 1636. Je désirerais avoir quelques renseignements sur cette vaillante compagne de la fondatrice de la Congrégation de Notre-Dame au Canada, sur son frère, Nicolas Raisin, avocat au Parlement, tous deux enfants de Edme Raisin, maître tailleur d'habit, qui devint « bourgeois » de Paris et sur cette famille de musiciens troyens.

DE VILLA MARIA.

CANADIEN RÉFUGIÉ EN POITOU APRÈS DES DÉMÊLÉS AVEC LA JUSTICE (UN). — Dans le « Mémoire pour Me Gerbier, ancien avocat au Parlement » (Paris, imp. de P.-D. Pierres, 1774, in-4°) on lit dans les « Réflexions pour Me Linguet, avocat de la Comtesse de Béthune » :

« ...Mais il m'est facile de montrer que « si, pour des peines extrêmes que « j'ai prises dans quelques affaires, « mes clients m'ont marqué une recon- « naissance extrême, je n'en suis pas « moins au-dessus de tout blâme.

« Le premier de ces clients, est ce « Canadien qui s'est trouvé mêlé dans « un procès fameux, pour avoir été « forcé de participer à des prévarica- « tions qu'il a dénoncées lui-même « volontairement, et qu'il s'étoit même « empressé de réparer avant les pre- « mières constatations du Gouverne- « ment. Je refusai longtemps de me « mêler de ses affaires ; mais la pitié, « sa bonne foi, l'intérêt de plus de « deux cens créanciers dont le sort « dépendoit du sien me mirent en « action. Je travaillai pour lui pendant « plus de deux ans. Il étoit sans pain, « je lui en offris : je lui prêtai et lui fis « prêter par mes amis. Je vis le « moment où je pouvois craindre « que la justice qui lui étoit due, « ne lui fut refusée, et mon zèle « n'en devint que plus vif. Enfin, après « des combats et des épreuves de « toute espèce, j'obtins la liquidation « et son paiement en effets du Canada. « Il vit dans une Terre du Poitou, esti- « mé et chéri de tous ses voisins...

De quel personnage s'agit-il ?

BEIQUE.

SERVICE POSTAL ENTRE QUÉBEC ET MONTRÉAL. — En 1736, Benjamin Franklin, maître général des postes des colonies britanniques de l'Amérique du Nord, établissait à Québec un bureau de poste, qui avait à Montréal et aux Trois Rivières des succursales. Un service de courriers à cheval devait effectuer le trajet Montréal—Québec en trente heures. Cette date de 1736 est-elle exacte ? Et antérieurement à cette date n'y eut-il pas, au Canada, des services réguliers postaux.

UN P. T. T. CURIEUX.

CANADIENS VALEUREUX SIGNALÉS AU ROY EN 1687. — M. Elie de Salvail, dans ses « Anniversaires Canadiens », termine celui du 12 février consacré à d'Iberville — 1687 — par ces mots : « Ce fut pendant cette période que

Site Internet : Archiv-Histo.com

« s'accomplit le fait extraordinaire qui « suit. Deux canadiens surpris par des « matelots anglais, avaient été jetés à « fond de cale d'un petit vaisseau. Au « printemps, le maître d'équipage « s'étant noyé, on fit servir l'un des « prisonniers à la manœuvre. Profi- « tant d'un moment où cinq matelots « travaillaient dans la mâture, notre « Canadien armé d'une hache, casse « la tête au capitaine et à son second, « puis court délivrer son compagnon « d'infortune ; tous deux s'emparent « des armes, font prisonniers les cinq « matelots et ramènent triomphale- « ment le navire à d'Iberville. Le gou- « verneur Denonville, enthousiasmé « d'une action si hardie, raconta le fait « au ministre des colonies dans sa « correspondance ». A la date 22 mars de Salvail revenait sur l'acte valeu- reux de ces deux canadiens — il les appellent Mathurin et Baptiste — mais ne donne aucune précision.

Un collaborateur de *Nova Francia*, habitué à fouiller les archives pour- rait-il me renseigner sur les deux points suivants : Quelle est la date de la lettre de Denonville au ministre ; Quel est le nom de ces deux valeureux Canadiens.

L. DE LONGUEUIL.

RUES DE MONTRÉAL (LES PREMIÈRES). — C'est le 12 mars 1672 que l'abbé Dollier de Casson, P. S. S. et Bénigne Basset, parisien de naissance, notaire royal de Villemarie depuis la mort de Jean Saint-Pére, tué par les Iroquois en octobre 1671, tracèrent les dix premières rues de Montréal. Pour- rait-on me faire connaître quel nom fut donné à ces premières voies et quelles raisons firent choisir ces noms.

L. DES ESTOUROCS.

RÉPONSES

ROUVILLE (M. DE) (Vol. III, nº 3, p. 187). — Le personnage de ce nom auquel il a été fait allusion dans « *Le Temps* » du 8 janvier, était Lieutenant-criminel au Bailliage d'Arques et Bailly de Dieppe. Il portait les pré- noms de Pierre-Guilbert et appartenait à une ancienne et notoire Maison de Normandie.

Il mourut en 1710 et aurait été inhumé dans la chapelle de l'Eglise Saint-Jacques de Dieppe.

MARCEL BOCQUET.

FAMILLE LESAGE ÉTABLIE AU CANADA VERS 1670. (Vol. II. Nº 2, p. 120. Vol. III. Nº 4, p. 251). — Le premier arriva probablement au Canada vers 1670 ou 1680. Il avait nom Jean et sa femme se nommait Marguerite Rous- sel. On croit qu'ils étaient encore à Québec en 1705 ou 1709. Après on ne trouve plus de traces. Seraient-ils revenus mourir en France ? Ils eurent un fils Jean-Baptiste qui vint s'établir sur la rivière des Loups, à Louiseville et à Saint-Lion et y moururent.

Il n'y a pas bien longtemps une per- sonne de la famille se faisait appeler : Lesage de Bernières. Pourquoi ?

Voici quelques noms de Lesage que m'a communiqués M. Tournouer : 1590, Marie Lesage, épouse de Nicolas Roussin (*Histoire de Tourouvre*, par l'abbé Dumanie) ; 1619, Pasquière (?) Lesage, épouse de Jacques Bellanger (Registre de Mortagne) ; 1642, Made- leine Lesage, marraine de Madeleine Lambert (Registre de Saint-Sulpice- sur-Rille) ; 1605, Etienne Lesage, par- rain d'un Gaudebout (Registre civil de Dieppe) ; 1687, Marie Lesage, épouse de Guy Goaslin (arrondissement de Saint-Malo.)

PHILIPPE TIERSONNIER.

FEUX DE SAINT-JEAN (Vol. II. Nº 6, p. 285 ; Vol. III. Nº 2, p. 120). — Dans le « *Journal des Jésuites* », on lit à la date de 1636 : « Un sauvage, voyant « la solennité qu'on fait la veille de « la Saint-Jean croyait qu'on faisait « cette fête pour chasser le manitou et « disait que nous entendions bien « mieux l'éloigner de nous, que nous « pas eux ; c'est pourquoi nous vivons « plus longtemps ».

Le 25 juin 1646 le feu de Saint-Jean à Québec, fut allumé par le gouverneur de Montmagny ; on tira cinq coups de canon et on fit trois fois la décharge des mousquets.

JEAN DE BURES.

OUVRAGE SUR L'AMÉRIQUE SORTI DE L'IMPRIMERIE DE SA SAINTETÉ AU XVIIIe SIÈCLE (VOL. III. Nº 1, p. 63). — Le « Bibliophile Canadien » qui pos- sède cet ouvrage pourrait lire dans l'*Intermédiaire des Chercheurs et des Curieux* (4e année, 1867-68, Nº 80, 25 avril 1867. p. 200) la note suivante signée E. Q. : « Je possède un volume « in-12 contenant : 1º L'américain sensé par hasard en Europe et fait chrétien par complaisance. A Rome, de l'imprimerie de Sa Sainteté, 1769. C'est, je crois, du Voltaire. »

UN INTERMÉDIAIRISTE.

UNE BALEINE A MONTRÉAL EN 1822 (Vol. III. Nº 2. p. 119). — C'est au cours du mois de septembre 1822 que le bateau à vapeur *Lady Sherbroke* qui venait de Québec rencontra cette baleine. Le jour de l'arrivée à Montréal du bateau, le cétacé s'approcha telle- ment près du bac à vapeur établi à deux milles au dessous de la ville que l'on put estimer sa longueur et décider de sa prise. Les capitaines Brush et Seymour avec un équipage de huit hommes, après diverses vicissitudes, purent l'harponner ; mais le cétacé après avoir entraîné la chaloupe des marins chasseurs et le bateau à vapeur ne fut retrouvé qu'en face l'île de Grant. Cette baleine, qui avait 42 pieds 8 pouces de long, 6 pieds entre le dos et le ventre, et 7 pieds d'un côté à l'autre, vint expirer près de l'île de Boucherville.

UN DISCIPLE DE PROVANCHER.

LAMOTHE-LUCIÈRE (1). — Dominique Lamothe, sieur de Lucière, d'après le Dictionnaire généalogique de Tanguay, baptisé en 1636, était fils de Jean Lamothe Lucière et de Clémence de Badon. Il mourut à Montréal le 18 sep- tembre 1700 et avait été marié le 24 décembre 1680 à Alexe de la Feuil- lée, veuve de Louis Des Granges, sieur de Maupré, laquelle fut baptisée en 1640 et mourut le 24 novembre 1700 à Montréal. Or ce Dominique Lamothe de Lucière avait un frère qui s'appelait le baron d'Aulnoy et une belle-sœur : Catherine Le Jumel de Berneville, baronne d'Aulnoy. C'est la célèbre Madame d'Aulnoy, auteur des *Contes des Fées*. Le canadien Dominique La Mothe-Lucière était donc beau-frère du charmant écrivain qui dota la littérature française de *L'Oiseau Bleu*, de la *Chatte Blanche* et de la *Belle aux cheveux d'or*. Nous trouvons dans le très savant ouvrage qu'a publié sur *Madame d'Aulnoy et sa relation du voyage d'Espagne* M. Foulché-Delbosc (Paris, 1926), les renseignements sui- vants :

« François de La Motte, écuyer, fils de deffunct Jean de La Motte, écuyer et de Clémence Badon, de la paroisse de Saint-Paul, épousa, le lundi 8 mars 1666, damoiselle Marie-Catherine Le Jumel, fille de deffunct Nicolas-Claude Le Jumel et de Judith-Angé- lique Le Coustelier. » (Jal, Dictionnaire p. 1307). Le baron d'Aulnoy aurait eu, d'après Jal, quarante-six ans en 1666, date de son mariage. Il serait donc né en 1620. Or, ses parents, Jean de La Motte de Lucière et Clémence Badon ne se marièrent que le 8 octo- bre 1624. — Aulnoy se nomme aujour- d'hui Courchamp (département de Seine-et-Marne). C'est un petit village de cent cinquante habitants, à quinze kilomètres au nord de Provins. Le changement de nom déjà ancien est peut-être dû à ce qu'il y a un autre Aulnoy à quatre kilomètres de Cou- lommiers (Seine-et-Marne). La famille de La Motte (ou de La Mothe) semble avoir été fixée depuis longtemps dans la région. A deux kilomètres au nord de Courchamp se trouve un tout petit hameau appelé La Motte ; est-ce de ce hameau que la famille tirait son nom ? — D'après un renseignement qui m'a été obligeamment commu- niqué par M. Housset, vice-président de la *Société d'Archéologie de Provins* on trouve dans la liste des conseillers au baillage de Provins : Etienne de la Motte, conseiller en 1591 et 1591, avait épousé Anne Le Blanc ; Eustache de la Motte, écuyer, conseiller au prési- dial dès 1601, mourut le 16 mai 1614. Il avait épousé Marguerite Brette, inhumée comme lui à Saint-Ayoul à Provins ; il avait épousé en pre- mières noces Cassandre Guillaudet le 24 juin 1601, qui fut inhumée à Saint-Ayoul le 13 août suivant. Con- trairement à ce qui a été dit par quel- ques personnes, François de la Motte, baron d'Aulnoy ne fut pas bailli de Provins.

L. R. de R.

---

(1) *Voir :* NOVA FRANCIA. Vol. II. Nº 5, p. 236 ; Vol. III. Nº 4, p. 250-251. Un « mastic » s'étant produit dans la composition de cette « Réponse » lors de la mise en page du dernier numéro, nous croyons devoir la reproduire. N. D. L. R.

NOVA FRANCIA - Volume 3, nos 1-6, 1927-1928

Site Internet : Archiv-Histo.com

LIVRES et REVUES

LA MARQUISE DE POMPADOUR ET LA POLITIQUE

Voici un ouvrage que publie la librairie Calmann-Lévy, à Paris, que devront lire tous ceux qui ont souci de connaître véritablement Antoinette Poisson, marquise de Pompadour. L'Histoire officielle n'est pas généreuse pour la favorite de Louis XV. M. de Nol Hac qui a souci dans tous ses ouvrages de rendre hommage à toux ceux qui surent servir la France, nous présente une marquise de Pompadour qui, son amour étant mort pour le Bien-Aimé, sut faire subsister à ce sentiment une amitié que des conseillers comme Bernis, Stainville (le futur duc de Choiseul), Kantultz, ambassadeur de Marie-Thérèse lui permettaient de rendre utile au pays de France.

Avec des documents nouveaux l'éminent académicien nous présente un Louis XV nouveau, un Louis XV qui n'a pas été uniquement l'amant de M^mes^ de Chateauroux, de Mailly, ou de Choiseul-Beaupré, un roi libertin qui fit admettre à la Cour avec la marquise de Pompadour la comtesse Du Barry ; mais qui était fort préoccupé des destinées de son Royaume, ce que la politique du « Secret » prouve éloquemment.

L'on a trop longtemps reproché à Louis XV ses négociations secrètes dont ses ministres et ses ambassadeurs officiels ignoraient souvent le premier mot.

Antoinette Poisson sut se mêler intimement aux affaires publiques, sut avec ses conseillers diriger l'esprit du monarque qui avait cessé d'être l'amant vers des destinées heureuses pour la politique du pays.

Son influence fut peut-être moins grande qu'elle le pensait et, lorsque Louis XV, en faisant alliance avec l'Autriche, créa ce que l'on a appelé le Renversement des Alliances, cette sage mesure politique, il la fit seul avec la reine de Hongrie.

L'on a moins reproché à Louis XV la perte de ses colonies que cette manœuvre hardie et savante que seul un esprit d'élite pouvait mener à bien.

Le chapitre — entre tous les autres — consacré au Ministère Choiseul où il est traité, avec érudition et vigueur, de la Perte du Canada intéressera tous les historiens, qui, après lecture, placeront la marquise de Pompadour à sa véritable place et la réhabiliteront sans hésiter, heureux de détruire une légende.

DES BOIS COMTESSE.

GÉNÉALOGIE DE LA FAMILLE PELLETIER

Dans le *courrier de Berthierville*, journal mensuel publié par le docteur A. D. Milot, à Berthierville (P.-Q). M. Léon Pelletier a publié une étude sur la famille Pelletier, qu'il a modestement appelée quelques notes glanées ici et là, et transcrite à titre « de Souvenirs pour mes enfants et mes parents ».

Guillaume Le Pelletier, fils d'Eloi et de Françoise Matte ,de Bressolettes (Orne) épousa Michel Mabille, fille de Guillaume et d'Antoinette Tortue, le 12 février 1619.

Guillaume Le Pelletier et sa famille — quatre enfants baptisés à Tourouvre (Orne) — vint s'établir au Canada vers 1640 ou 1642. Il décéda à Québec le 28 novembre 1657. Son épouse, Michel Mabille, fut inhumée à la Rivière-Ouelle, le 17 mars 1794.

Jean Le Pelletier, fils de Guillaume et de Michel Mabille, né à Tourouvre (Orne) le 12 juin 1627, fit souche en Canada ; il épousa à Québec, le 9 novembre 1649, Marie-Anne Langlois, née dans cette ville le 2 septembre 1637 — elle avait exactement 12 ans et deux mois lors de son mariage, — fille de Noël Langlois, pilote, et de Françoise Garnier.

En 1681, le père Morel, Missionnaire de Bellechasse signalait comme résidant à la Rivière Ouelle : Jean Pelletier, 56 ans, habitant à Grande-Anse (Rivière Ouelle), Anne Langlois sa femme, 45 ans, ses enfants, René 25 ans, Jean 18 ans, Marie 15 ans, Charles 10 ans, Marie 7 ans, un fusil, 45 arpents de terre en valeur.

Jean Pelletier, décéda et fut inhumé à la rivière Ouelle le 25 février 1698.

Les Pelletier se sont alliés aux Langlois, Huot, Saint-Laurent, Boucher, Garnier, Bernier, Paradis, Lévesque, Ouellet, Godbout, De Saint-Pierre, Miville, Aucouturier, Digé, Grondin, Anctil etautres.

C'est à Notre-Dame de Liesse, Rivière Ouelle, Sainte-Anne, Saint-Denis, et Saint-Roch des Aulnaies que les premières souches de ces familles se sont implantées.

BOUGAINVILLE

M. R. de Kerallain dont les travaux historiques font autorité, vient de publier à la librairie Orientale et Américaine, 3 rue du Sabot, Paris-6^e^, une plaquette de 54 pp. in-4° consacrée à « *Bougainville à l'Escadre du Comte d'Estaing, guerre d'Amérique 1778-1778* ». Bougainville qui, « pour son malheur, peut-être plus que pour sa gloire prit part à deux « journées des plus tragiques de notre histoire du XVIII^e^ siècle, celle « du 13 septembre 1759, qui entraîna la perte du Canada, et celle du

Site Internet : Archiv-Histo.com

« 12 avril 1782, qui vit l'écrasement de la flotte française, donnant à « l'Angleterre la revanche du secours que nous avions apporté aux « Insurgés d'Amérique », est remis à sa place, n'ayant manqué « ni à « l'honneur ni à la loyauté » pendant la guerre d'Amérique.

Aucun travail ne pourra se faire sur ce vaillant marin qui fut déjà réhabilité sur son action au Canada, par le Dr Auguste-G. Dougty, archiviste en chef du Canada, dans son remarquable *Siège de Québec*, sans consulter cette plaquette, bourrée de renseignements, vivante de détails et appuyée sur des documents dont les titres nous sont donnés.

A.-L. L.

TALON (L'Intendant)

Dans un des derniers numéros de la *Revue trimestrielle canadienne* (13e année, N° 52, pp. 402 et suiv.), M. Gérard Parizeau a présenté : « Un grand intendant de la Nouvelle France », et a débuté, en ce travail, par : « Exposer l'œuvre de Jean Talon dans la Nouvelle France, « c'est parler d'un Canada au berceau. D'un Canada au berceau, car le « pays, dont l'Intendant avait accepté l'administration, était, en 1665, « un vaste territoire inconnu. Si peu de chose que la France s'était à « peu près désintéressée de son exploitation. » En présentant Jean Talon qui se forma sans conteste, à l'école du grand Colbert, M. Gérard Parizeau reconnaît que les détails biographiques sur son héros manquent et que « tout est encore à faire de ce côté », et nous brosse de l'œuvre du Grand Intendant de la Nouvelle France un tableau et vivant et sévère, de ce Jean Talon « qui a laissé peu de traces dans l'histoire « de son pays, mais qui par delà les mers avait accompli une œuvre « remarquable... Il fut bien de cette génération des grands adminis- « trateurs qui donnaient à leur pays tout leur effort et toute leur vie. »

JEAN DE BURES.

La Revue ne prend aucune responsabilité des articles insérés. L'auteur seul, avec sa documentation et son souci de vérité historique, est responsable vis-à-vis des lecteurs. « Nova Francia » se fera un devoir de publier les articles qui lui seront envoyés et qui seront acceptés par le Comité des Sources et des Recherches de la Société d'Histoire du Canada.

L'Imprimeur-Gérant : Gabriel ENAULT.

Imprimerie Gabriel Enault, Mamers. 14.446.

Vol. 5 no 1

NOVA FRANCIA - Volume 3, nos 1-6, 1927-1928

"NOVA FRANCIA"

Organe de la

Société d'Histoire du Canada

PARAISSANT TOUS LES DEUX MOIS

SOMMAIRE

Actes de la Société d'Histoire du Canada : Assemblée Générale du lundi 2 juillet 1928. — **Les Liénard, sieurs de Beaujeu, Saveuse et Villemomble**, par Emmanuel de CATHELINEAU. — **Lettres de Mère Marie-Andrée Duplessis de Sainte-Hélène**, supérieure des Hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Québec, avec des notes de A.-Léo LEYMARIE (*suite*). — **M. de Pontois et la Rébellion des Canadiens-Français en 1837-1838**, par LA ROQUE DE ROQUEBRUNE (*suite*). — **Vieux Bouquins : Ce qu'un Lieutenant de la Navigation et du Commerce pensait du Canada au milieu du XVIIe siècle**, par Jean de BURES. — **Questions et Réponses. — Livres et Revues.**

ADMINISTRATION ET RÉDACTION :
52, Rue de Richelieu, PARIS 1er.

DÉPOSITAIRE AU CANADA :
LIBRAIRIE GRANGER frères
32, rue Notre-Dame Ouest
MONTRÉAL.

Le numéro : Édon ordinaire : 7 fr. 50 — Édon de luxe : 20 fr. 00.

Site Internet : Archiv-Histo.com

A nos Abonnés

Ce numéro termine la Troisième Année de NOVA FRANCIA. Par suite de transformations importantes dans les divers services et ateliers de notre imprimerie, les deux derniers numéros de NOVA FRANCIA ont paru avec beaucoup de retard. Nous nous en excusons. A PARTIR DE CETTE ANNÉE, 1929, LA REVUE PARAITRA RÉGULIÈREMENT TOUS LES DEUX MOIS : LE PREMIER NUMÉRO PORTANT LA DATE DE JANVIER-FÉVRIER 1929.

GABRIEL ENAULT

77, rue de Rennes — PARIS (6e)

Imprimeur-Editeur de la "Société d'Histoire du Canada"

:: est heureux d'informer ::

:: les Lecteurs et Abonnés de "Nova Françia" ::

qu'ils trouveront à cette adresse

LES ÉDITIONS DE LA BIBLIOTHÈQUE
DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DU CANADA

LA REVUE "NOVA FRANCIA"

TOUS RENSEIGNEMENTS DE LIBRAIRIE
::: SPÉCIALE AU CANADA DONT :::
::: ILS POURRAIENT AVOIR BESOIN :::

En outre

GABRIEL ENAULT

77, rue de Rennes — PARIS (6e)

PROCURE TOUS LIVRES ET LES
ENVOIE RAPIDEMENT & SOIGNEUSEMENT
EN PROVINCE & A L'ÉTRANGER

Une simple lettre et les ouvrages demandés sont expédiés dans les 48 heures pour les commandes ordinaires, 4 à 5 jours pour les commandes importantes

Compte ch. post. Paris 1236-74.

Site Internet : Archiv-Histo.com

Le Commissariat Général du Canada en France

COMMISSAIRE GÉNÉRAL :

L'Honorable PHILIPPE ROY

COMMISSAIRE DU COMMERCE :

Le Colonel HERCULE BARRÉ

SECRÉTAIRE DU COMMISSARIAT GÉNÉRAL :

PIERRE DUPUY

Pour tous renseignements sur le Canada s'adresser :

17, Boulevard des CAPUCINES

PARIS

MAISON FONDÉE EN 1878

Librairie historique et documentaire

Alph. MARGRAFF

37, Rue Saint-André-des-Arts, Paris-6e

HISTOIRE — MÉMOIRES — VOYAGES — OUVRAGES SUR PARIS ET LES PROVINCES — HÉRALDIQUE — COLLECTIONS HISTORIQUES

: : LITTÉRATURE CURIEUSE OU ANECDOTIQUE : :

Catalogue mensuel « Le Curieux » franco sur demande

Service spécial de Recherches d'Ouvrages RARES ou ÉPUISÉS

FOURNITURE D'OUVRAGES NEUFS

Aperçu de quelques Collections que nous possédons actuellement en magasin :

INTERMÉDIAIRE DES CHERCHEURS ET DES CURIEUX. Origine 1864 à 1927 inclus. Collection complète reliée . . . . . **3.500** fr.

COLLECTION DES MÉMOIRES RELATIFS A L'HISTOIRE DE FRANCE, publ. par MICHAUD et POUJOULAT. 32 vol. in-4°, reliés . **650** fr.

COLLECTION DES MÉMOIRES RELATIFS A L'HISTOIRE D'ANGLETERRE, publ. par GUIZOT. 25 vol. in 8, reliés . . . . . **300** fr.

DONIOL : HISTOIRE DE LA PARTICIPATION DE LA FRANCE A L'ÉTABLISSEMENT DES ÉTATS-UNIS. Imprim. Nationale, 1886-1899. 5 vol. in-4°, brochés . . . . . **500** fr.

DURUY (V.) : HISTOIRE DES ROMAINS. 7 vol. in-4°, reliés, nombreuses illustrations . . . . . **400** fr.

DURUY (V.) : HISTOIRE DES GRECS. 3 vol. in-4°, reliés, nombreuses illustrations . . . . . **250** fr.

LAROUSSE (LE GRAND DICTIONNAIRE), encyclopédie du XIXe siècle. 17 vol, in 4°, reliés . . . . . **1100** fr.

MAGASIN PITTORESQUE (LE), origine 1831 à 1909 inclus, collect reliée, multitude d'illustrations . . . . . **600** fr

RECLUS (Élisée) GÉOGRAPHIE UNIVERSELLE, 19 vol. in-4°, nombre énorme de gravures et cartes.
Exemplaire relié . . . . . **450** fr.
Exemplaire broché. . . . . **250** fr.

NAPOLÉON 1er : CORRESPONDANCE. Impr. Nationale, 32 vol. in-4°, reliés . . . . . **1200** fr.

EN SOUSCRIPTION :

Curiosités financières sur les emprunts et les impôts en France des origines à 1873

par Ch. FLORANGE.

Volume in-4°, 500 pages de texte et plus de 200 reproductions de documents curieux. (Tirage limité au nombre des souscripteurs) **100** fr,

Site Internet : Archiv-Histo.com

Facilités mondiales

Avec 766 succursales réparties sur tout le territoire du Canada et à Terre-Neuve ; avec plus de 100 succursales installées à Cuba, aux Antilles, en Amérique Centrale et Amérique du Sud ; avec ses agences de New-York, Londres et Barcelone, et sa filiale de Paris, la ROYAL BANK OF CANADA représente une liaison directe avec les centres financiers et commerciaux du monde entier.

The Royal Bank of Canada

Constituée en 1869 — Siège social : MONTRÉAL

Capital versé : $ 30.000.000
Réserves : $ 30.000.000

FILIALE A PARIS :

The Royal Bank of Canada

(FRANCE)

Société anonyme au capital de 10.000.000 de francs

28, Rue du Quatre-Septembre, PARIS

Librairie orientale et américaine

MAISONNEUVE Frères

ÉDITEURS

3, Rue du Sabot, PARIS, 6e

FONDÉE EN 1835

Éditeurs de tous ouvrages sur les Deux Amériques. Acceptent en dépôt ou en compte-ferme toutes éditions sur ces spécialités. Prière d'offrir en envoyant un exemplaire spécimen des volumes proposés, ainsi que des prospectus.

VIENT DE PARAITRE :

A. BAILLARDEL — A. PRIOULT

LE CHEVALIER DE PRADEL

VIE D'UN COLON FRANÇAIS EN LOUISIANE AU XVIIIe SIÈCLE

D'après sa Correspondance et celle de sa Famille

Un beau volume, in-16 jésus, broché de 464 pages sur beau papier alfa... 40 fr.
Tirage de luxe à 50 exemplaires sur beau papier vélin pur fil..... 120 fr.

Ce livre a pour but de montrer, par la publication de la correspondance, en partie inédite, du Chevalier Jean de Pradel et de plusieurs membres de sa famille, ce que fut la vie de nos colons en Louisiane tant que dura l'occupation française.

Parti en Louisiane fin 1713, ce cadet de famille aventureux a été témoin de toute la période militaire de la colonisation de ce pays et y a joué un rôle actif jusqu'aux environs de 1731. Passé cette date, M. de Pradel, devenu officier sédentaire, en garnison à la Nouvelle-Orléans, a consacré tout son temps, avec plus ou moins de bonheur selon les années, au commerce et à la prospection, important des denrées de la Métropole et exportant les produits coloniaux. Ayant fondé une famille, il a envoyé en France ses enfants pour leur assurer une éducation correcte qu'ils ne pouvaient recevoir dans la colonie. Il a fait élever, près de la Nouvelle-Orléans, un magnifique hôtel, qu'il ne cessa, jusqu'à sa vieillesse, d'embellir. Sa persévérance lui valut d'édifier une jolie fortune, destinée à le mettre, lui et les siens, à l'abri du besoin. Après avoir pris sa retraite en 1759, M. de Pradel, vieux et malade, a connu des années malheureuses. Il a vu les deux aînés de ses enfants mourir, sa fortune momentanément compromise par la Guerre de Sept ans, la perte de la Colonie cédée à l'Angleterre et à l'Espagne. Ces événements ont dû hâter sa fin survenue en 1764.

Cet ouvrage qui repose sur un ensemble de documents parfaitement authentiques, fournit donc un tableau concret et vivant de ce que fut la vie d'un colon français à cette époque ; il constitue un chapitre nouveau qui vient s'ajouter à l'histoire économique de la Louisiane au XVIIIe siècle et sur un nombre de points, la préciser singulièrement.

Site Internet : Archiv-Histo.com

ÉDITIONS

DE LA

Société d'Histoire du Canada

(GABRIEL ENAULT, IMPRIMEUR-ÉDITEUR)

SÉRIE HISTORIQUE

I. — LE GRESLEY (Rév. P. OMER), Eudiste, professeur au Collège de Bathurst (Canada). — **L'Enseignement du français en Acadie (1604-1926).**

1 vol. in-8° raisin, 260 pages (2 cartes hors texte). . . . . **12** fr.

II. — DAVID (Rév. P. ALBERT), Missionnaire du Saint-Esprit. — **Les Missionnaires du Saint-Esprit à Québec et en Acadie au XVIIIe siècle.** Préface de Mgr Le Roy, évêque de Carie, Supérieur général de la Congrégation du Saint-Esprit.

1 vol. in-8° raisin, 60 pages (avec planche hors-texte). . . . . **10** fr.
50 exemplaires numérotés de 1 à 50 sur vélin Madagascar. . . . **24** fr.

III. — TURGEON (L'HON. W.-F. A) — **L'autonomie du Canada et sa situation internationale**. Préface du Marquis de Crewe, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de Grande-Bretagne en France.

1 vol. in-8° raisin, 28 pages . . . . . **5** fr.
10 exemplaires numérotés de 1 à 10 sur vélin Madagascar (*épuisé*) . . **20** fr.

SÉRIE DES PROVINCES DE FRANCE

I. — LOMIER (DOCTEUR). — **Les Picards au Canada.** Préface du duc de Lévis Mirepoix, Président de la *Société d'Histoire du Canada*.

1 vol. in-8° raisin, 64 pages . . . . . **7** fr.
50 exemplaires numérotés de 1 à 50 sur vélin Madagascar. . . . **25** fr.

EN VENTE :

AU SIÈGE DE LA *SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DU CANADA*, 52, RUE DE RICHELIEU, (ADRESSER LES FONDS A M. TH. BEAUCHESNE, TRÉSORIER). POUR LA FRANCE : **Compte de Chèque postal 1005.88, Paris** ; POUR L'ÉTRANGER, PAR CHÈQUE.)

ET CHEZ GABRIEL ENAULT, IMPRIMEUR-ÉDITEUR, 77, RUE DE RENNES, A PARIS (6e), **(Compte de Chèque Postal 1236-74, Paris).**

Pour l'envoi franco AJOUTER AUX PRIX CI-DESSUS *pour frais d'emballage et d'envoi* 10 POUR CENT POUR LA FRANCE, 20 % POUR L'ÉTRANGER.

COLLECTIONS

DE

NOVA FRANCIA

L'administration de la Revue ayant pu récupérer **quelques numéros** des deux premières années, il peut être mis en vente

Quelques Collections complètes

avec leurs Tables annotées :

1° Année 1925-1926 — 6 Nos et la Table **65** frs
2° Année 1926-1927 — 6 Nos et la Table **60** frs

TOUT NOUVEL ABONNÉ QUI, EN SOUSCRIVANT A LA 3e ANNÉE DE *NOVA FRANCIA* (ABONNEMENT 50 FR.), DÉSIRERAIT OBTENIR LES ANNÉES DÉJA PARUES, POURRA, A TITRE DE FAVEUR, RECEVOIR CES DEUX ANNÉES AVEC LEURS TABLES MOYENNANT 110 FRANCS.

Administration et Rédaction : 52, rue de Richelieu, Paris-1er.

Site Internet : Archiv-Histo.com

VIENT DE PARAITRE

TABLE ANNOTÉE du Volume II

DE *NOVA FRANCIA*

(1926-1927)

(NOMS DE PERSONNES - LOCALITÉS - MATIÈRES)

Dressée par A.-Léo LEYMARIE

Secrétaire de Rédaction de *Nova Francia*

1 vol. in-8° raisin, 96 pages . . . . . 15 fr.

Tirage sur vélin de Madagascar **limité** aux souscripteurs . 40 fr.

DU MÊME AUTEUR

DÉJA PARU :

TABLE ANNOTÉE du Volume 1

DE *NOVA FRANCIA*

(1925-1926)

(Noms de personnes - Localités - Matières)

1 vol. in-8° raisin, 90 pages . . . . . 15 fr.

EN VENTE :

AU SIÈGE DE LA *SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DU CANADA*, 52, RUE DE RICHELIEU (ADRESSER LES FONDS A M. TH. BEAUCHESNE, TRÉSORIER), **(Compte de Chèque postal 1005.88, Paris)**. POUR L'ÈTRANGER, ADRESSER LES FONDS PAR CHÈQUE.

ET CHEZ GABRIEL ENAULT, IMPRIMEUR-ÉDITEUR, 77, RUE DE RENNES A PARIS (6e). **(Compte de Chèque postal 1236.74, Paris)**.

Pour l'envoi franco AJOUTER AUX PRIX CI-DESSUS *pour frais d'emballage et d'envoi* 10 POUR CENT POUR LA FRANCE, 20 % POUR L'ÉTRANGER.

ACTES

de la

Société d'Histoire du Canada

L'Assemblée Générale annuelle de la *Société d'Histoire du Canada* s'est tenue en l'Hôtel du duc de Lévis Mirepoix, à Neuilly-sur-Seine, le lundi 2 juillet 1928, à quinze heures.

S'étaient excusés et avaient envoyé leur procuration pour les élections : Mesdames la duchesse de La Mothe Houdancourt, Marcel Meffre ; Monseigneur de Guébriand, supérieur des Missions étrangères ; Messieurs le colonel comte de Taffanel de la Jonquière ; le marquis de la Jonquière ; le comte René de Belleville ; le comte de Saint-Maurice-Montcalm ; le comte Goujon de Grondel ; François-Marsal, sénateur ; Gaston Menier, sénateur ; Gabriel de la Rochefoucauld ; le baron de Scorbiac ; Georges Goyau, de l'*Académie Française ;* E. Levesque, p. s. s. ; dom Albert Jamet, o. s. b. ; le R. P. Albert David, s. sp. ; le chanoine Barbotin ; le chanoine Lanco ; de Lauzon ; le baron Roger ; le docteur Le Noblet-Duplessis ; E. Ross-Lenouvel ; René Jacqmin ; Apcher ; Antoine Lestra ; le docteur Eugène Lomier ; le commandant Dick Lemoine ; Philippe Masson ; Gabriel Enault ; Théodore Bricard ; Ph. Tiersonnier.

Étaient présents :

Mesdames la duchesse de Lévis Mirepoix ; la comtesse de Saint-Sauveur-Bougainville ; la comtesse Le Gardeur de Tilly ; la princesse de Robecq ; la princesse de Croy ; la marquise de Brantes ; la comtesse Bruncel ; Falret de Tuite, née Grant de Longueuil ; Mademoiselle Mathilde de la Jonquière ; Rollet.

L'honorable Philippe Roy, Commissaire général du Canada en France.

Monseigneur Baudrillart, de *l'Académie Française*.

Le R. P. H. Nique, représentant Monseigneur Le Hunsec, supérieur de la Congrégation du Saint-Esprit.

Messieurs le marquis de Montcalm ; le duc de Montmorency ; le prince de Robecq ; le comte de Cathelineau - Montfort, le comte Allard du Chollet ; le comte du Chaffault ; le comte Bruneel ; le marquis de Brantes ; le comte G. des Etangs ; E. de Chabanne-Lapalice

Site Internet : Archiv-Histo.com

C.-H. de Lévis Mirepoix; le colonel de Tuite ; Demaizière ; Th. Beauchesne ; le comte Emmanuel de Cathelineau ; Robert La Roque de Roquebrune ; A.-Léo Leymarie ; René Gobillot ; E. Buron ; Marcel Dugas ; Ch. Beaudoin.

L'Assemblée générale étant ouverte, le duc de Lévis Mirepoix, qui présidait, prit la parole en ces termes :

« Monsieur le Ministre,
« Monseigneur,
« Mesdames,
« Messieurs,

« En ouvrant la quatrième Assemblée Générale de la *Société d'Histoire du Canada*, je tiens à vous remercier de la confiance que vous n'avez cessé de témoigner à ses animateurs et qui les a puissamment aidés dans le développement de cette œuvre d'un si haut intérêt moral.

« Quand on s'attache à la résurrection du passé, l'on travaille en même temps à la vivification du présent et l'on instruit l'avenir aux lumières et aux ombres de l'histoire.

« Vous voyez tous et vous pouvez tous contempler le magnifique développement du Canada moderne. Pays de haute intellectualité autant que de réalisations pratiques, il aime à s'éclairer sur ses origines, sur ses causes premières, sur ses hérédités, sur ses vicissitudes, sur les âmes qui peu à peu ont composé son âme. Aussi nous a-t-il témoigné par la voix de ses plus hauts représentants, tels que le premier Ministre Taschereau, le sénateur-ministre Dandurand, ancien président de la Société des Nations, le recteur de l'Université de Québec, et bien d'autres, combien il s'intéresse à nos recherches, à nos efforts, et combien il nous sait gré de leurs premiers résultats.

« Ainsi, tandis qu'avec intensité, s'amplifient les relations commerciales entre les deux pays, parallèlement les liens de parenté ethnique se resserrent, les relations intellectuelles se multiplient et nous pouvons dire que sur ce plan moral, qu'aucun homme d'action et de réalisation n'a jamais négligé, la *Société d'Histoire du Canada* est en train d'accomplir une œuvre sûre et forte.

« *Nova Francia*, l'organe par lequel elle s'exprime, ne représente déjà plus une tentative heureuse, mais une réussite, obtenue par ses rédacteurs avec autant de modestie que de savoir faire et de volonté!

« Ce petit club de la rue de Richelieu que j'ai là, autour de moi, je ne saurais assez lui rendre hommage, et vous dire combien il mérite d'être populaire, non seulement chez les canadiens et amis du Canada, mais auprès de tous ceux qui aiment l'effort désintéressé de l'esprit.

« Mon ami et collègue Montcalm peut en témoigner comme moi! Combien de fois n'avons-nous pas dit ensemble, ce que je suis heureux de redire aujourd'hui en un jour faste de la Société ; MM. Beauchesne, Leymarie, de Roquebrune, de Cathelineau, ont bien mérité de l'Histoire de Canada.

« Mais le succès de la Revue n'a pas été le seul couronnement de leur activité. J'ai à vous faire connaître, en attendant que M. Leymarie, qui a participé à tous les détails de l'entreprise, veuille bien se charger de vous la représenter, la grande affaire de la *Société d'Histoire du Canada* pour cette année et l'année qui va suivre.

« 1928 est l'année de préparation.

« 1929 sera l'année de réalisation.

« Il s'agit de l'Exposition Rétrospective des Colonies Françaises de l'Amérique du Nord.

« Celle-ci devait d'abord s'inscrire dans le grand plan de l'Exposition coloniale, tout en conservant son autonomie.

« Mais des difficultés matérielles, ayant fait reporter à une date éloignée et non encore fixée la grande Exposition, dont le cadre sera d'ailleurs choisi hors de Paris, l'Exposition canadienne se voyait réduite à un sort assez précaire, et sa partie historique surtout, menacée de disparaître dans les vastes réalisations du plan d'ensemble. Dans ces nouvelles conditions, d'ailleurs, les concours, qui s'offraient, risquaient d'être retirés.

« C'est alors que la patience et la valeureuse obstination du petit club de la rue de Richelieu donna toute sa mesure.

« Tandis que Monsieur le Maréchal Lyautey, commissaire général de l'Exposition coloniale, que ces Messieurs m'avaient prié de mettre au courant de la situation, accordait, avec sa largeur de vues habituelles, son assentiment au nouveau projet, plusieurs réunions avaient lieu, à la suite des démarches de MM. Beauchesne et Leymarie, chez M. Hanotaux, en présence de l'amiral Lacaze ; et un nouveau Comité se formait. Il est présidé par Monsieur Hanotaux et a pour vice-présidents l'amiral Lacaze et Sa Grandeur Monseigneur Baudrillart. Monsieur le comte Allard du Cholet, Monsieur le comte du Chaffaut, nos collègues, en sont membres. M. Besson en est le secrétaire général, et M. Leymarie le secrétaire adjoint. Le Canada a envoyé le major Lanctot, de la *Société Royale du Canada*, et chef des Archives françaises d'Ottawa, pour se mettre en rapport avec les organisateurs. Et les subventions accordées, tant par le gouvernement canadien, et les autorités de Saint-Pierre-et-Miquelon, que par le Ministère des Affaires Étrangères, nous donnent déjà toutes assurances pour le budget de l'Exposition.

« En ce qui concerne les objets et les documents, M. Leymarie

Site Internet : Archiv-Histo.com

spécialement chargé de les rechercher, vous dira que nous pouvons, dès à présent, compter sur des collections de haut intérêt.

« Enfin, la Société de Géographie, que nous ne saurions assez remercier d'une si somptueuse hospitalité, a mis à notre disposition les plus beaux appartements de l'ancien hôtel du Prince Roland Bonaparte.

« Ainsi, autant qu'il est permis de prévoir les choses humaines, rien ne s'oppose plus à ce que cette Exposition ait lieu au mois de mai prochain. Et, à cette occasion solennelle, le généreux comité « France-Amérique » jamais en retard d'un beau geste, et à qui je tiens à exprimer ici toute notre gratitude, ouvre ses portes à la *Société d'Histoire du Canada*, pour le dîner d'inauguration auquel je me permets d'espérer que les membres de la Société nous feront l'honneur de venir nombreux.

« Je suis particulièrement heureux d'avoir révélé ces perspectives devant Monsieur Philippe Roy, ministre du Canada, justement aimé et célébré des deux côtés de l'Océan, le grand ami de la Société et l'un de ses fondateurs, devant ce prélat, dont l'éloquence illustre la rayonnante activité apostolique, prêtent à cette réunion un peu de leur éclat et de leur élévation de pensées, devant l'auditoire d'élite qui vient nous apporter une fois de plus son précieux encouragement.

« Ainsi appuyée, ainsi comprise, la *Société d'Histoire du Canada* peut avoir confiance dans ses destinées ».

M. Th. Beauchesne, secrétaire-général, trésorier de la Société, donna ensuite lecture du rapport financier pour l'année 1927-1928, rapport qui avait été déjà approuvé, à l'unanimité, au cours d'une réunion du Comité ; ce rapport fut adopté par l'Assemblée.

M. R. La Roque de Roquebrune fit lecture de son rapport moral, et M. A.-Léo Leymarie son compte rendu de la Revue *Nova Francia*. Rapport et compte rendu furent approuvés à l'unanimité.

M. A.-Léo Leymarie, au titre de Secrétaire-adjoint du Comité d'organisation de l'*Exposition Rétrospective des Colonies Françaises de l'Amérique du Nord*, après avoir indiqué le but poursuivi par le Comité, les résultats déjà obtenus, fit un pressant appel pour que les souvenirs et documents intéressant l'histoire du Canada que conservent les membres de la Société prennent place dans les salles de cette Exposition.

Le président fit procéder ensuite à l'élection des membres du Bureau ; à l'unanimité, le bureau sortant fut réélu :

Président : le duc de Lévis Mirepoix ;
Président de l'Association des Familles : le marquis de Montcalm ;

NOVA FRANCIA - Volume 3, nos 1-6, 1927-1928

Vice-présidente de l'Association des Familles : la comtesse Bruneel ;

Secrétaire-général-trésorier : Th. Beauchesne, directeur du service français des Archives publiques du Canada en France ;

Secrétaire-adjoint : R. La Roque de Roquebrune ;

Secrétaire de la rédaction de *Nova Francia* : A.-Léo Leymarie.

M. R. La Roque de Roquebrune fit ensuite une conférence sur le *Théâtre au Canada en 1694*. Le comte de Frontenac faisait souvent jouer la comédie au château Saint-Louis. Corneille et Racine furent de cette façon connus par les Québecquois, car le Gouverneur invitait à ces représentations toute l'aristocratie de la ville. Il voulut faire jouer le *Tartuffe* de Molière, ce qui occasionna des difficultés avec l'évêque, M. de Saint-Vallier. M. La Roque de Roquebrune raconta les faits en se basant sur des documents d'archives. Il critiqua l'opinion d'Ernest Myrand, auteur du livre intitulé : *Frontenac et ses amis*, et où le fait d'avoir fait jouer *Tartuffe* devant les Québecquois est présenté comme un véritable crime. M. de Roquebrune démontra que l'abbé Bertrand de La Tour, qui était presque contemporain de Frontenac, n'est pas une autorité négligeable en la matière ainsi que Myrand et même Francis Parkman l'ont affirmé sans preuves. Et après avoir étudié la querelle du *Tartuffe* à Québec, en 1694, le conférencier fit une étude de la Société canadienne du dix-septième siècle, et conclut qu'il faut savoir gré au comte de Frontenac d'avoir introduit au Canada le goût de la vie mondaine et aristocratique, et le goût des lettres en faisant représenter au château Saint-Louis les œuvres de Corneille, de Racine et de Molière.

M. A.-Léo Leymarie fit ensuite une communication sur le mariage de Charles Le Moyne, d'après un document découvert par lui et qui est le contrat de mariage de Charles Le Moyne de Longueuil avec Catherine Primot, nièce de l'abbé Gabriel Souart.

C'est «... à l'égard de leurs Altesses Royales, au chasteau de Ver-« sailles », que « le septiesme jour de may avant midy » de l'année 1681, « ... damoiselle Élisabeth Souart », fille « de noble homme Armand « Souart, apothicaire de Madame et de damoiselle Marie Jobart, sa « femme de luy autorisée », passa devant notaire, contrat de mariage avec « Charles Lemoyne, ecuier sieur de Longueil, fils de Charles « Lemoyne, aussi ecuier et damoiselle Caterine Primot ».

Charles Lemoyne présentait au notaire une procuration de ses père et mère datée de Montréal, le 21 novembre 1680 ; procuration signée de Charles Le Moyne, de Catherine Primot et de Jeanne Le Moyne, épouse de Jacques Le Ber, signatures certifiées être véritables

Site Internet : Archiv-Histo.com

par François Dollier de Casson, supérieur du Séminaire de Montréal, Gabriel Souart, « ancien curé de Villemarie, en l'isle de Montréal en la Nouvelle France », et C. Trouvé, prêtre du Séminaire de Montréal.

Ce contrat de mariage est signé de Monsieur et Madame d'Orléans, de Charles Le Moyne, de Charles de Longueuil, d'Elisabeth Souart, de Louis Souart, prieur de Saint-André de Creizailheux, oncle paternel, de Marguerite Pajot de Maltot, cousine paternelle, de Jeanne de la Cour, épouse de Claude du Foin, seigneur de Sausoy, de Lemoyne, sieur de Lenneville, de Catherine Gaucher, épouse de J.-B. Migeon de Branssat et des notaires.

Ce document retrouvé, donne réponse aux questions posées par l'abbé Tanguay (1), par les historiens de Longueuil (2), MM. Jodoin et Vincent, par Joseph Marmette (3), et, chose particulièrement intéressante, ce document mentionne des parents de la famille Le Moyne, en France et même un des Le Moyne de France signe au contrat.

Cette curieuse pièce éclaire sensiblement le passé de la famille de Le Moyne et montre qu'elle possédait déjà en France un certain rang, tout au moins dans la haute bourgeoisie.

La séance étant levée à cinq heures, la duchesse de Lévis Mirepoix offrit le thé à ses hôtes avec sa gracieuse amabilité.

(1) Dans le premier volume de son *Dictionnaire Généalogique*, l'abbé Tanguay, dit, en parlant de Claude-Elisabeth Souart, qu'elle fut mariée à Charles Lemoyne, « probablement en France ».

(2) Dans leur *Histoire de Longueuil* et de la famille de Longueuil, parue en 1889, MM. Jodoin et Vincent après avoir fait mention du mariage de Charles de Longueuil et de Elisabeth Souart, disent ; « Le lieu et la date de ce mariage ne nous « sont pas connus, mais il est probable que ce mariage eut lieu en France ».

(3) Dans son ouvrage : *Les Machabées de la Nouvelle France,* paru à Québec, en 1878, Joseph Marmette dit : « M. de Longueuil passa tout jeune en France, fut « élevé près du maréchal d'Humières et se brisa au dur métier de soldat dans la « campagne de Flandres. M. de Longueuil avait épousé en 1682, mademoiselle Claude « Elisabeth Souart ».

LES LIÉNARD

Sieurs de Beaujeu, Saveuse et Villemomble

L'homme qui porte un nom historique, s'il possède aussi quelques archives familiales, a le devoir de faire connaître celles-ci afin d'aviver l'éclat de celui-là (1). Une obligation parallèle s'impose, nous semble-t-il, à quiconque découvre des documents de même ordre et de même effet ; et tous deux, pareillement, le découvreur et le possesseur de textes, en les publiant, s'honorent eux-mêmes et servent leur patrie. Car, s'il est vrai qu'une nation est « un composé de plusieurs familles » (2), incontestablement, la petite histoire des unes aide et concourt à la grande histoire de l'autre. C'est inspiré par ces principes, qu'ayant eu l'heur de trouver certaines pièces généalogiques, nous nous sommes décidés à les mettre sous les yeux des érudits canadiens ; parce qu'elles concernent une famille de grand relief dans les annales de leur pays — celle qu'ils nomment de Beaujeu — et qu'elles lui font honneur ; car elles en situent les auteurs, aïeux et aïeules, en de fort respectables dynasties : ceux-là, d'échansons et panetiers des rois ; celles-ci, de remueuses des dauphins.

On sait que le premier Liénard de Beaujeu qui vint s'établir au Canada fut Louis, et que dans l'acte de son mariage, le 6 septembre 1706, avec Denise Migeon de Branssat, il est déclaré fils de « feu Phi-« lippe Liénard de Beaujeu, vivant, écuyer, grand échanson du roi, « guidon des chevaux légers de la garde du roi, et de Dame Catherine « Gobert » (3). Or, dans les textes que nous donnons au cours et à la

(1) Vte A. Révérend. *Titres, anoblissements et pairies de la Restauration (1816-1830)*. Tome Ier, p. VI. « Tout descendant d'une famille entrée dans l'histoire de son pays ou de sa ville par des services rendus et par des titres héréditaires obtenus en récompense, a, par ce fait même, hérité d'un devoir, celui d'en faire connaître l'histoire et d'établir les noms de ses héritiers. S'il ne le peut, il doit en faciliter les moyens et fournir tous les documents qu'il connaît, aussi bien dans son propre intérêt que dans celui de l'Histoire, à laquelle l'associent les mérites de ses ancêtres, et en particulier de ses propres descendants qui pourraient dans l'avenir perdre les traditions familiales. »

(2) L'expression est de Diderot (*Encyclopédie,* t. VI, p. 390), citée par M. Frantz Funck-Brentano, *L'ancien Régime*, p. 26.

(3) Abbé Daniel. *Histoire des grandes familles françaises en Canada.* Notice sur les Beaujeu, pp. 251-272.

Site Internet : Archiv-Histo.com

suite de cet article, ce même Philippe apparaît avec sa femme, la même Catherine Gobert, et ses frères, et son père, et sa mère, et ses grands-parents paternels et maternels. Nos documents offrent donc pour les Beaujeu du Canada un intérêt hors de conteste. Celui que nous trouvâmes tout d'abord et qui nous mit sur la voie des autres appartient au Cabinet des Titres de la Bibliothèque Nationale et à la série dite les Carrès de d'Hozier, laquelle enferme en des dossiers in-4°, classés par ordre alphabétique, les copies ou les analyses que les d'Hozier du XVIII[e] siècle ont fait faire des diverses pièces généalogiques à eux exhibées par tel ou tel « produisant » pour démonstration de sa noblesse. Ces extraits n'équivalent pas évidemment à des originaux ; néanmoins leur valeur est grande ; surtout quand ils portent la preuve, sous forme de notes autographes, qu'ils ont été vus par les d'Hozier, contrôlés, corrigés, approuvés. Ainsi en est-il de celui-ci que Denis-Louis d'Hozier annota de sa main. Il est classé sous le nom de « Liennard ». Cela ne veut point dire qu'aucun de nos Liénard ait jamais essayé de prouver qu'il fût noble ; pas plus qu'ils n'ont fait enregistrer leur blason dans l'armorial général ; mais il fut communiqué par un de leurs petits cousins N... Guillemin, reçu écuyer du roi en 1758 (1). Heureuse l'idée qu'eut ce jeune homme de joindre aux siennes cette pièce ; plus heureuse celle de Denis-Louis d'Hozier de l'en avoir détachée pour la constituer en un dossier « Liennard ». Sans ce soin, elle eût échappé longtemps aux recherches. Datée du 26 février 1682, elle est la transaction passée entre Philippe Liénard, sieur de Beaujeu, ses frères : Charles Liénard, sieur de Saveuse ; Etienne-Alexandre Liénard, sieur de Saveuse également et Clair, Etienne, Samuel et François Liénard, tous fils de défunts François Liénard et Geneviève Guillory d'une part et, d'autre part, Maître Abraham-Jacques Petit, créancier des successions Liénard et Guillory. En cet acte, plusieurs autres étaient mentionnés, ainsi que les notaires qui les avaient dressés et en avaient gardé les minutes. Nous eûmes la chance de retrouver celles-ci dans telles études de Paris qui conservent les minutiers de ces notaires d'antan. Nous vîmes la grosse signée dont le texte des Carrès n'est que le résumé. C'est celui-ci toutefois que nous préférons publier, pour faire voir la manière de d'Hozier et parce que, dans sa brièveté, il contient l'essentiel auquel, çà et là, nous ajouterons l'accessoire. C'est

(1) Il était l'arrière petit-fils de Claire Guillory qui était sœur de Geneviève Guillory, la mère de Philippe Liénard de Beaujeu. Voir son dossier dans Carrès de d'Hozier, vol. 322 ; et, dans Nouveau d'Hozier, vol. 170, une lettre de lui à sa mère de décembre 1758, commençant ainsi : « Chere maman. Me voicy donc Ecuyers du roy. M. le premier a travvaillé hier avec sa majesté et elle luy a accordé tout ce qu'il a demandé... et pour moy un brevet de retenuë... ». Les armoiries des Guillemin, seigneurs de Courchamp et d'Igny sont d'argent à la fasce de sable chargée de 3 coquilles aussi d'argent.

NOVA FRANCIA - Volume 3, nos 1-6, 1927-1928

la première pièce justificative. Jointes à cette grosse, dans le minutier, sont divers documents que nous signalerons au fur et à mesure ; mais il y en a deux qui valent d'être donnés. L'un, du 16 février 1682, est la renonciation des mineurs Liénard, faite devant le Lieutenant civil au Châtelet. Nous la publions d'après la Série Y des Archives Nationales où elle existe aussi et où nous l'avions trouvée auparavant. C'est la pièce II. L'autre est l'inventaire, du 27 février 1682, de certains meubles et objets ayant appartenu à Geneviève Guillory et que Philippe Liénard de Beaujeu avait gardés chez lui. C'est la pièce III. Enfin, conservé dans une autre étude de Paris, voici le contrat de mariage, en date du 7 avril 1647, de François Liénard et de Geneviève Guillory, suivi du reçu de la dot, le 6 juillet 1647. Des pièces que nous donnons, c'est la plus belle à cause des signatures qui l'enrichissent. C'est la pièce IV. Tous ces documents sont remplis d'une foule de détails précieux qui suffiraient peut-être à satisfaire le lecteur ; mais nous avons espéré lui plaire en les complétant par d'autres, puisés à maintes sources, et en essayant de faire revivre sous ses yeux, par une étude personnelle, ce que, dans l'histoire de cette famille, comme, du reste, dans celle de toute autre passée au Canada, nous appellerions volontiers les générations « précanadiennes » les seules dont érudit de France se puisse occuper avec compétence et bonheur.

Donc, pour partir du moment où nous les avons rencontrés en pages d'archives, nos Liénard de Beaujeu et de Saveuse, en cette année 1682, tâchent à se sortir d'une affaire bien ennuyeuse. Quelques années auparavant, leur père, d'abord, puis leur mère, sont morts, en leur laissant peu de biens et beaucoup de dettes. Le créancier est un avocat au Parlement, Maître Abraham-Jacques Petit. Il réclame son dû. Il faut le contenter. Que vont faire nos Liénard ? Accepter la succession et payer les dettes ? Tout l'héritage y passerait. Or, ils veulent, au moins, conserver le douaire de leur mère. On va donc transiger. Philippe, l'aîné, déclare vertement que cette succession est « plus onéreuse que profitable » ; personnellement il y renonce « se tenant à ce qu'il a receu du vivant de ses dits pere et mère » (1). Déjà, l'an précédent, ses deux frères puînés, Charles et Etienne-Alexandre avaient fait leur renonciation ; et ce dernier, le 6 février 1682, avait fait agréer par le Lieutenant civil du Châtelet, sur l'intervention de leur oncle Hector de Guiry, la renonciation de leurs frères, plus jeunes et encore mineurs, dont la tutelle lui avait été confiée (2). Cependant, ils reven-

(1) Etude de M[e] Morel d'Arleux. Minutier Fillocque. Transaction du XXVI fév. 1682, page 1.

(2) Ibidem, pièce annexée. Et, Archives Nationales : Y 3992, à la date.

Site Internet : Archiv-Histo.com

diquent le capital des 200 livres de rente dont leur père, en son contrat de mariage, avait doué en douaire préfix la future épouse, leur mère. A cette réclamation répond celle de Maître Petit qui exige le paiement d'une somme globale de 8.717 livres, 8 sols, 10 deniers (1). Mais « désirans également se satisfaire sur tous les biens desdites deux succes- « sions », les parties conviennent d'un partage à l'amiable. Pour paiement du douaire revenant aux enfants, ceux-ci conserveront la maison de Villemomble ; le créancier aura le surplus de l'héritage — à ses risques et périls — car peut-être ce reste n'atteindra pas au montant de la créance.

Cette maison de Villemomble est d'un si grand intérêt qu'il faut donner tout le passage de la minute où il en est question et s'y arrêter un moment.

La Maison consistant en plusieurs corps de logis et batimens court bassecourt et vignes Scis à Villemomble pres paris Le tout contenant Environ Cinq arpens, Clos partie de Mur et de hayes anées et l'autre partie sans closture. Plus neuf livres de rente de ces d. heritages affectée et ypotecquée sur deux petites maisons couvertes de chaume court et jardin en deppendans scituées vis à vis La susd. maison. Plus un demy quartier de terre ou environ entouré de fossés joignant les susd. maisons chargée de trois livres dix sols de rente Envers La Veuve holande, Et Encores lad. Grande Maison et deppendances chargée de quarente deux livres de rente foncière deux a Mons. de Bretonvilliers, de six livres de rente aussy fonciere envers Madame la princesse palatine Sans les cens et droictz seignoraux. Tous lesquelz heritages estans des acquest faictz avant le mariage desd. feu Sieur Lienard et sa femme et dont la valeur a la desduction desd. rentes dont ilz sont chargez cy devant desclares s'est trouvé monter et composer au principal dud. douaire qui est de trois mil six cens livres l'estimation faicte Entre les partyes verballement sur les lieux, les tiltres de la propriété desquels héritages sont demeurés ez mains desd. Srs Liennard erd. noms sous les costes 2, 3, 4 et jusques à douze inclusivement de l'inventaire fait après le deceds de lad. dame Liennard par devant Blaise Espolard Juge commis en la Justice dud. Villemomble datté au commencement du vingt neuf décembre dernier A commencer La Jouissance desd. biens de ce jourd'huy (2).

Il y avait à Villemomble (3) une seigneurie-chatellenie fort an-

(1) Le détail n'en a été donné que partiellement par d'Hozier, le voici au complet :

Capital de la rente constituée au profit de Jacques Tubeuf, en 1673.	400 livres
Arrérages de cette rente depuis le 29 juin 1680.	33 l.
Capital de la rente au profit de Martin Petit, en 1755	900 l.
Arrérages de cette rente depuis le 6 juillet 1680	81 l. 18 s. 10 d.
Obligation Gaudé transférée à Petit	7000 l.
Intérêts de cette obligation depuis le 6 mai 1681	262 l. 10 s.
Frais de transfert de ladite obligation	40 l.
Total de la créance de Maître Jacques-Abraham Petit . . .	8.717 l. 8 s. 10 d.

(2) Etude de Me Morel d'Arleux. Minutier Fillocque. Transaction du XXVI février 1682, page 4.

(3) Villemomble (Seine). En latin : *Villamumbla*, ou Villa mobilis, quelquefois Villamunda. L'étymologie véritable est Villa Mummoli ; ce qui signifie la villa de Mummole, lequel, vers 700, était comte de Paris. Voir Le Beuf : ***Histoire de la ville et du diocèse de Paris***, 1883, tome II, pp. 557-592.

NOVA FRANCIA - Volume 3, nos 1-6, 1927-1928

cienne, dont un des titulaires les plus célèbres avait été Jaspard Bureau, maître de l'artillerie de France de 1444 à 1469 ; et un autre, Tristan, Marquis de Rostaing, grand-maître des eaux et forêts de France en 1563. Le seigneur-chatelain de Villemomble était, en 1682, Bénigne le Ragois de Bretonvilliers, Président de la Chambre des Comptes. C'est à lui que les Liénard devaient une rente foncière de 42 livres pour leur « grande maison » de Villemomble ; et cela, « sans les cens et droictz seigneuriaux ». Ces derniers mots sont ambigus. Faut-il traduire : sans avoir à payer nuls cens ni droits seigneuriaux ? Ou bien, outre et non compris ces droits et cens ? Probablement ceci plutôt que cela. Quoi qu'il en soit, il est à remarquer que la rente foncière est due au seigneur de Villemomble. Or, qu'est-ce qu'une rente foncière ? C'est celle qui est créée « quand le propriétaire aliène son fonds » à la charge d'une redevance en fruits ou en argent. Et elle s'accompagne des cens ordinaires quand le propriétaire est un seigneur (1). Il semble donc que « la Grande Maison et deppendances », pour lesquelles les Liénard devaient une rente foncière à M. de Bretonvilliers, leur avaient été « aliénées » par celui-ci, en tant que seigneur, et sur son fonds, c'est-à-dire sur sa seigneurie. Ils auraient donc été possesseurs d'une parcelle du fief de Villemomble ?... Cela n'expliquerait-il pas pourquoi, plus tard, en Canada, leurs petits-fils et arrière neveux se complurent à s'intituler sieurs de Villemomble (2) ? Et cela ne donnerait-il pas à ce titre quelque apparence de droit et de vérité ? Peut-être, eux-mêmes, déjà, s'arrêtaient-ils à cette considération flatteuse ; et ne serait-ce pas un des motifs pour lesquels, dans la transaction dont présentement ils s'occupent, ils paraissent si attachés à cette maison ? Certes, il en est un autre, tout de sentiment : le culte du souvenir. Leur père l'avait acquise voilà plus de 40 ans, avant son mariage ; il y était mort peut-être ; eux-mêmes, qui sait, y étaient nés ? Elle était la demeure familiale ; le berceau, sinon de leur race, du moins de leur génération... Il est, en tout cas, remarquable que la part de l'héritage qu'ils conservent est celle qui vient de leur père. Celle qu'ils sacrifient provient, on va le voir, de leur parenté maternelle.

Qu'obtient, en effet, le créancier ? « Une maison scise au village de Vierme (3) a six lieues de paris proche l'Eglise grande rue dud. lieu composé d'un grand Corps de logis Court Jardin et autres ses dépendances ». Plus, une rente de 300 livres, au capital de 2 400, constituée jadis au profit de François Guillory, frère de Geneviève ;

(1) Guyot. *Répertoire de Jurisprudence*, 1785, tome XV, pp. 162-163.

(2) Certains documents les désignent sous le titre de sieurs de Villemonde, ce qui correspond à l'une des formes latines de Villemomble : *Villamunda*.

(3) Transaction du XXVI février 1682, page 5.

Site Internet : Archiv-Histo.com

« lesquelz maison et rente provenant de la succession de deffuncte Magdelaine Jouanne au jour de son deceds veuve dud. S. Guillory » (1). Plus, une somme de 2000 livres qui devait faire retour aux Liénard après le décès d'autre François Guillory, fils naturel du premier (2), d'après le testament de Madeleine Jouanne. Or, tout cela est proprement l'héritage maternel. Nos Liénard l'abandonnent au créancier. Celui-ci aura également « tous les autres Immeubles et rentes de quelques natures qu'ils puissent etre deppendans desd. successions (3); on lui mettra aussi en mains deux catégories d'objets mobiliers, l'une se trouvant à Villemomble et dont l'inventaire fut dressé en décembre 1681, l'autre chez Philippe de Beaujeu à Paris, qui sera inventoriée le lendemain. Et moyennant toutes ces choses, il arrivera, « en partie » à recouvrer ses créances.

Tout ceci convenu, Damoiselle Catherine Gobert, le même jour intervient pour donner main-levée des oppositions qu'elle avait auparavant formées sur les effets de la succession. Et l'on signe; la signature de Philippe est à décrire ; elle est ample et s'étale sur presque toute la ligne ; il signe « philippe Lienard De Beaujeu ». Le lendemain, s'étant transporté à son domicile, l'on dresse l'inventaire des menus objets, hardes, livres et meubles que sa mère lui avait laissés et qu'il restitue au sieur Petit ; lequel, en un acte ajouté en suite de la transaction reconnaît qu'ils lui ont été tous « remis ez mains ». Il y a là, comme on le verra (4), diverses choses bien humbles, de mince valeur en elles-mêmes, mais, pour nous, d'un intérêt non minime ; car leur simple nomenclature suffit à éveiller notre fantaisie et flatter notre curiosité, sans toutefois les satisfaire pleinement. On imagine volontiers Geneviève Guillory en ses juppes « de vénitienne noire garnie de dentelles », ou de « satin feuille morte et rouge » ; on la voit, frileuse, aux jours froids, enfoncer ses mains en son « manchon de chap noir » ; ou bien, éventer son clair visage, au temps chaud, avec son « esventail de peau coulleur de musle » ; on aime apprendre que la bibliothèque des Liénard comportait « dix-sept volumes de livres tant romans que autres avecq un autre livre de la vie des saints » et leur vaisselle des écuelles, des fourchettes, des cuillières, « cy devant de vermeil doré » et « harmoriez » à leurs armes. Mais l'on serait plus aise, et combien davantage, de savoir quels titres s'inscrivaient au frontispice de ces

(1) Transaction du XXVI février 1682, page 5.

(2) Ce François Guillory, bâtard, n'est pas mentionné dans la transaction du 26 février 1682 ; mais on trouve trace de lui et du legs qu'il reçoit dans plusieurs pièces, notamment dans le contrat de mariage de Jean-Louis Guillemain de Courchamp avec Claire de Guiry, le 29 décembre 1688 (Carrès de d'Hozier, 322).

(3) Transaction du XXVI février 1682, page 6.

(4) Pièce III.

NOVA FRANCIA - Volume 3, nos 1-6, 1927-1928

livres et quelles figures héraldiques au blason de François Liénard... Nanti de ces quelques meubles et bibelots de famille, dont la valeur s'élevait à 532 livres environ, le sieur Petit, le créancier, à quelque temps de là reçoit d'Etienne-Alexandre de Saveuse « les vins, meubles et choses » mentionnés dans l'inventaire fait le 29 décembre 1681, à Villemomble, après le décès de la dame Liénard. Mais ces objets ne lui sont pas délivrés dans leur totalité : il y manque des futailles, trois boisseaux de pois, du vin et spécialement « une demie pièce de vin blanc et un demy muid de rouge ». Néanmoins il se déclare content et donne quittance et décharge à Etienne-Alexandre de Saveuse. Constatation du tout est écrite en marge de la transaction, pages 3 et 4. Il ne restait plus que quelques formalités; la ratification de Charles de Saveuse ; elle eut lieu la même année, le 1er août ; elle est écrite en marge de la transaction, page 6 ; elle est signée « Liénard de Saveuze ». La ratification de Catherine Gobert. Elle se fit trois ans plus tard, le 17 février 1685 (1), et elle contient ce détail d'un grand intérêt, qu'en cette année-là seulement Catherine Gobert atteignait l'âge de sa majorité.

L'affaire de la succession était finie. Elle nous montre que les Liénard n'étaient pas très fortunés. Leur maison de Villemomble, ils la possédaient en propre; mais on ne voit pas, dans la transaction, ni dans les pièces annexes, qu'ils aient eu ailleurs — Viermes cédé — quelque autre demeure ou domaine. A Paris, « cloître et paroisse Saint-Thomas du Louvre », ils ne sont que locataires du logis qui les abrite. Il y a là, entre le flanc méridional de l'église et la rue des Orties, sept immeubles groupés en la forme d'un G, ouvert sur la rue Saint-Thomas-du-Louvre. C'est le cloître du même nom. Ces sept immeubles appartiennent au chapitre de la paroisse (2). Ils ne sont pas bien grands. Nos Liénard, tous ensemble sous le même toit, Philippe et sa femme, Étienne-Alexandre et ses pupilles — Charles est en garnison au Hâvre — n'y sont-ils pas un peu à l'étroit? Cela souligne encore la modicité de leur fortune. Cependant ils ont, et leur père et leur mère avaient devant eux, de belles et lucratives fonctions à la Cour. Mais n'est-ce point cela même qui les ruine, les obligeant à bien des frais pour ajuster leur train de vie à la dignité de leur emploi. Cependant leur mère avait hérité de son frère François Guillory et de sa belle-sœur Madeleine Jouanne. Or celle-ci et celui-là faisaient un ménage fort riche, si l'on en juge par leur contrat de mariage, daté du 7 sep-

(1) Etude de Me Morel d'Arleux. Minutier Fillocque, 3e des pièces annexées à la transaction du XXVI février 1682. Minute signée. Et aussi, Carrès de d'Hozier, 386, dossier Liennard, p. 84. Résumé.

(2) Voir le plan du cloître Saint-Thomas du Louvre aux Archives Nationales, dans Q (1) 1099 (3).

Site Internet : Archiv-Histo.com

tembre 1664 (1). François Guillory, écuyer, sieur de Saveuze y déclarait verser en la communauté des biens qui consistaient premièrement, en ses trois charges de gentilhomme de la chambre de Monsieur (2), de gentilhomme servant de Madame et de « commissaire des guerres à la conduite de la compagnie d'hommes d'armes de la reine mère; deuxièmement, en « douze cens livres de pension qu'il a pleu au roy » Luy faire en survivance de Madame sa mère sur les Menus Plaisirs » du Roy de laquelle pension ladite dame luy en laisse la jouissance » dès à présent » ; et, troisièmement, en la somme de 6.000 livres pour équivaloir à la dot que ses sœurs avaient reçues en se mariant. De son côté, Madeleine Jouanne (3) apportait 17.000 livres, tant en deniers comptants qu'en vaisselle d'argent, linge, meubles, « tapisseryes », et ustensiles de ménage ; plus sa charge de femme de chambre et « empoisonneuse » de Madame, Duchesse d'Orléans (4). Vers 1676, tous deux firent l'acquisition, à Gouvieux, près Senlis, d'une maison appelée « le fief de Vidergennes. L'oncle Guillory et la tante Jouanne étaient donc, relativement, des richards; auprès desquels nos Liénard faisaient figure de parents pauvres ; mais de parents pauvres non délaissés, puisque, le 10 août 1679, Madeleine Jouanne, survivant à son mari, les avait institués ses héritiers conjointement, il est vrai, avec leurs cousins de Guiry.

Apparentés à ces Guiry, les Guillory et les Liénard l'étaient depuis le 1er février 1667, par le mariage de Claire Guillory, leur sœur et belle-sœur, avec Hector de Guiry. Cette alliance les honorait ; et parmi eux, par sa naissance et ses dignités, cet Hector, tel son homonyme troyen, précellait comme un prince. Il est chevalier, seigneur de Roncières et d'Ennancourt, il fut cadet au régiment des gardes françaises, exempt, puis enseigne des gardes du corps du roi; il sera gouverneur des tours et de la chaîne du havre de la Rochelle en 1683 et en 1687, mestre de camp de cavalerie en 1688 et, par lectres de mars 1690, lieutenant général de la province et pays d'Aunis, des villes et gouvernements de la

(1) Archives Nationales, Y. 234, cff. 118 vo — 120.

(2) En cette qualité il avait 1800 livres de gages. Voir *Etat de la France*, 1677, tome I, p. 414.

(3) Dans l'*Etat de la France, passim*, son nom est ortographié Joüan. Il y avait en 1678, un Antoine Joüan, bourgeois de Paris, qui fit donation de ses biens le 7 novembre à Etienne Joüan, son fils aîné, huissier ordinaire de la chambre du roi (Arch. Nat. Y, 236, f° 358). On trouve des quittances de cet Etienne Joüan, écuyer, huissier ordinaire de la chambre du roi, à la Bibl. Nat. : Pièces originales 1588, et, dans l'Armorial général, Versailles, page 103, en description de ces armoiries : d'azur à trois têtes et cols de cygnes coupées d'argent et posées deux à un. Cet Antoine et cet Etienne étaient-ils parents de Madeleine Jouanne, ou Joüan ? Nous l'ignorons. Elle-même, dans son contrat de mariage avec François Guillory, est dite veuve de Pierre Vidal, controleur général de la maison du roi d'Angleterre.

(4) *Etat de la France*, 1674.

Rochelle, Ile de Ré, Brouage et Oléron. Il est d'une des maisons les plus anciennes et les plus illustres du pays Vexin et, par filiation dûment prouvée, il descend d'un Hue de Guiry, déjà baron, en 1207 (1). Un tel homme et d'nn tel sang, s'était-il mésallié en épousant Claire Guillory? On n'oserait le dire; il semble toutefois qu'entre les deux familles il n'y eut pas équivalence, sinon de noblesse, du moins d'illustration ; car, si les Guiry sont connus, les Guillory sont totalement obscurs. Cependant il faut relever la façon dont est désigné le père de l'épouse dans la généalogie où nous avons trouvé mention du mariage Guiry-Guillory : « feu Louis de Guillory, Ecuier, seigneur de Saveuse » ; et, en marge, ses armoiries sont ainsi décrites : « Guillory; d'azur à un croissant d'argent et un chef d'or chargé de 3 quintefeuilles de gueules. « Support : 2 aigles d'or ; couronne de même » (2). Hector de Guiry mourut au château de Clagny, près Versailles, le 17 juin 1711, après avoir servi le roi pendant plus de 50 ans. Il avait eu de son mariage avec Claire Guillory, entre autres enfants : Marie-Claire, mariée le 29 décembre 1688, avec Jean-Louis Guillemin (3), et deux Louis, baptisés : l'un, le 9 février 1665, au Louvre, dans la chapelle de la reine-mère ; et, l'autre, le 11 mars 1681, à Saint-Germain-en-Laye, par l'évêque de Condom (4), et tenus sur les fonds baptismaux : le premier, par la reine Marie-Thérèse et le grand Condé, et le second, par le Dauphin et la Dauphine.

Comme à ces cousins-là, l'honneur d'être baptisés par un évêque et les filleuls de quelque prince était-il échu à Philippe Liénard et à ses frères? Nous l'ignorons. Mais il manqua totalement à celui des enfants de Philippe qui s'en ira, plus tard, au Canada. Celui-là, Louis, né et ondoyé à Paris le 16 avril 1683, n'eut à Versailles, le 11 juillet 1684, lors des cérémonies baptismales qu'un parrain bien obscur : Louis Pasquier de Vendelle. Qu'était-ce Louis Pasquier ? Un parent ? Peut-être ;

(1) Bibl. Nat. Dossiers Bleus, 341 dossier Guiry. Voir aussi, sur les Guiry, Pièces originales, 1449, Carrès de d'Hozier, 323, etc., etc. Les armoiries des Guiry sont d'argent à trois quintefeuilles de sable, deux et une, et une bordure composée d'argent et de sable (Armorial général, Versailles, pp. 4 et 97).

(2) Dossiers Bleus, 341, dossier Guiry, p. 25.

(3) Voir résumé du contrat de mariage dans Carrès de d'Hozier vol. 322, dossier Guillemin. L'époux y est ainsi désigné : Messire Jean-Louis Guillemin de Courchamp, chevalier de l'ordre de Saint-Lazare, de N.-D. du Mont-Carmel et de Jérusalem, Maître d'hôtel du roi et Capitaine au Régiment de Piemont, fils de Messire Jean Guillemin, baron de Courchamp, conseiller secrétaire du roi, maison et couronne de France et de ses finances et de Marie Bouilliant. Ce Jean Guillemin acheta la baronnie d'Aulnay, près de Provins et par lettres du roi, en fit changer le nom en celui de Courchamp (Cabinet de d'Hozier, 171).

(4) Bossuet. L'évêque de Condom était en réalité Jacques Goyon de Matignon, des comtes de Thorigny, depuis 1671. Mais, jusqu'à son élévation au siège de Meaux, Bossuet continua à être appelé et à signer : *évêque de Condom*, voir Registres paroissiaux de Saint-Germain-en-Laye : 1679, 1681.

Site Internet : Archiv-Histo.com

certainement un collègue de Philippe Liénard en office du gobelet du roi, comme en témoigne l'acte baptistaire (1). Et, en effet, dans *l'État de la France*, pour cette année 1684, l'on voit leurs deux noms, parmi ceux des chefs de l'échansonnerie-bouche, voisiner Vendelle au quartier d'avril, Beaujeu au quartier de juillet (2). Laissons celui-là qui point ne nous intéresse et suivons la carrière de celui-ci. Elle avait commencé en 1656, année où il figure sur les comptes de Jean Cadeau (3), et à partir de 1664 il est sur le recensement des officiers de la maison du roi, qui était fait et présenté annuellement à la Cour des Aides, en vue de leur exemption de toutes contributions à tailles (4). Il est panetier et non pas échanson. Il est adjoint à son père : « François Liénard et Philippe son fils à survivance » ; disent les états en les citant parmi les chefs de la paneterie-bouche. Or lui-même François Liénard, tenait cette charge de son propre père ; l'ayant exercé conjointement avec lui, de son vivant, et, à sa mort, non pas hérité de lui, car les offices de la maison du roi n'étaient pas des objets d'hoirie, mais recueillie avec l'agrément du roi. C'est pourquoi, dès 1631, nous trouvons dans les Etats de la Cour des Aides leurs deux noms accolés : « Sébastien Liénard et François son fils à survivance ». Cette formule se répète, tel un refrain, en 1633, 1636, 1637, 1643, 1644, 1645, 1647 — l'an où François

(1) Archives de Versailles, Hotel de Ville, Registre N° 11 de la Paroisse Notre Dame, f° 29. Voici cet acte :

Louis fils de Philippe Liénard de Beaujeu Chef de Gobelet du Roy et Chevaux leger de la garde et de demoiselle Catherine Gobert Remueuse des Enfans de france sa femme né le seiziesme avril mil six cent quatre vingt trois ayant été ondoyé par le vicaire de Saint Roch ayant détenu la permission de monseigneur l'archevesque de Paris ainsy que son certificat en fait foy. Les cérémonies luy ont été suppléées en cette Eglise le unziesme Juillet mil six cent quatre vingt quatre par moy soubzné, prêtre de la Congrégation de la mission faisant les fonctions curialles en cette parroisse le Parrain a été Mᵉ Louis Pasquier sieur de Vandelle, Chef de Gobelet du Roy la marraine Mdelle Marie Catherine Courtial fille de Mᵉ Guillaume Courtial interessé dans les fermes de Sa Majesté et de damoiselle Catherine Maigret qui ont signé

PASQUIER DE VENDELLE — Marie C. COURTIAL
Philippe LIÉNARD DE BEAUJEU
L. MONIER
[*Signature autographe*].

On trouve aux mêmes archives municipales de Versailles (Registre nº 12, f. 87) l'acte d'ondoiement, le 7 septembre 1685, d'une fille anonyme de « Philippe Beaujeu » et de Catherine Gobert, née le 25 aout 1685 ; dans le registre N° 13, f 35, l'acte de baptême de Marie, fille des mêmes, née le 11 avril 1686 et baptisée le 12 ; et au folio 95 du même registre l'acte de baptême de François, fils des mêmes né le 9 septembre 1686 et baptisé le 11. On remarquera le voisinage insolite des dates de naissance de ces trois enfants : 25 août 1685, 11 avril 1686, 9 septembre 1686.

(2) Voir *Etat de la France* 1682, 1684, etc., et Arch. Nat. Z 1 A 475 années 1683, 1684, etc.

(3) Arch. Nat. KK. 209. Comptes de M. Jean Cadeau, Trésorier général de la maison du roi, au folio XXvo, on lit : « sommeliers de panneterie bouche... francois Liennard et phles son filz a survivance.... vIe ll. »

(4) *Ibidem*. Z1A 474, année 1664.

NOVA FRANCIA - Volume 3, nos 1-6, 1927-1928

Liénard épousa Geneviève Guillory — et 1648 (1). De 1649 à 1663, les listes faisant défaut, il y a un long silence ; et soudain, en 1664, éclate une strophe nouvelle que les années 1668 à 1674, l'une à l'autre se renvoient fidèlement, en écho : « Francois Liénard et Philippe son fils à survivance » (2). Puis, inopinément, dans l'extrait qui suit l'état de 1674 et qui enregistre les mutations survenues, la chanson s'interrompt et s'achève : « Bernard de la Salle a succédé à Liénard » (3). Pourquoi ce changement ? Quel événement l'a causé ? Serait-ce le mariage de Philippe Liénard avec Catherine Gobert qui eut lieu, justement, à cette époque ? Mais est-ce Philippe qui délaisse l'emploi de son père, ou celui-ciqui en aurait changé ? Car, en 1676, voici qu'un sieur de Beaujeu paraît comme chef d'échansonnerie-bouche en survivance d'un Pierre Guillory, sieur de la Haye, dont il est dit le cousin. Quel est ce sieur de Beaujeu ? Est-ce Philippe ? Est-ce son père ? Celui-ci était certes trop âgé pour essayer d'une charge nouvelle ; et pourquoi se serait-il résigné, titulaire parmi les panetiers, à devenir survivancier parmi les échansons ? Il s'agit donc, évidemment, de Philippe qui, du service du pain, aura passé, pour telle raison ou telle autre, au service du vin. D'ailleurs, ce Guillory, chef du gobelet échansonnerie, qui est appelé Pierre dans l'*État de la France*, en 1676, 1677, 1680, 1682, 1683, et s'y trouve accompagné du sieur de Beaujeu, dit son cousin, est nommé François dans les listes de la Cour des Aides de 1664 et de 1668 à 1677, et il y est mentionné seul (4) ; mais, en 1683 et 1686, apparaît à sa suite « Liénard son neveu », lequel ne peut être autre que Philippe. En 1688, Guillory a disparu, il reste le seul « Philippe Liénard de Beaujeu » (5). De même, en 1689 ; et, cette année-là, l'auteur de l'*État de la France*, est d'accord avec le Scribe de la Cour des Aides. En 1691, celui-ci note : « Louis Liénard a succédé à Beaujeu son père le 11 juin 1691 » (6). A cette date, Philippe mourait ou, sans doute, était mort déjà ; Louis, son fils, par brevet du roi de ce même jour, recueillait, malgré son jeune âge, la charge paternelle. Il y sera reçu quelques

(1) *Ibidem*. Z1A 472 et 473, années 1631 à 1648.

(2) *Ibidem*. Z1A 474, années 1664 à 1673.

(3) *Ibidem*. Z1A 475, année 1674.

(4) Les comptes de Maitre Jean Cadeau (KK 209 f° XXvo) nomment en 1656 François de la Haye Guilloré. De même, les registres de la Cour des Aides à partir de 1664. Mais de 1643 à 1648, ces registres donnent un Pierre Guilloré qui est dit, en 1643, successeur de son père, Pierre Guilloré, mort le 19 septembre de la même année. (Voir Z1A 473 et 474). Ce Pierre Guilloré est, sans doute, le Pierre Guillory, chef d'échansonnerie du dauphin en 1609, que l'on trouve dans Clairambault (vol. 837, f° 3437) et dont il existe une quittance du 3 octobre 1612 où il est nommé Guilloray et où il signe Guilloré (P. O. 1447).

(5) Voir Z1A 475 et 476.

(6) *Ibidem*, 476.

Site Internet : Archiv-Histo.com

mois après, le 10 septembre 1691 (1), et depuis lors, en l'exerçant effectivement durant quelques années, puis, sans y vaquer, en se contentant d'en toucher les gages, de loin, de par delà les mers, du fond de la Nouvelle-France où il vivait depuis 1677 (2), il en restera titulaire jusqu'au 15 juin 1706, jusqu'à la veille, presque, de son mariage (3). Nous avons indiqué, et l'on savait, qu'il épousa Denise Mégeon de Braussat, le 5 septembre 1706. Or, il faut remarquer que nul rappel n'est fait, dans l'acte de mariage, de cet office du gobelet, qu'il venait à peine de quitter. Pourquoi? Le titre de chef d'échansonnerie n'était-il pas assez reluisant? On le croirait ; car, s'il est passé sous silence, à la suite de son nom, purement et simplement, il est, à la suite du nom de son père, soumis à une singulière métamorphose. Philippe Liénard de Beaujeu est, en effet, qualifié de « grand échanson du roi ». Ni plus, ni moins, grand échanson du roi, ou de France; successeur de ces grands Bouteillers d'antan qui, parmi les officiers de la couronne, même au temps de Charlemagne, étaient des tout premiers. Beau titre que Philippe Liénard de Beaujeu n'eut jamais. Car, d'un bout à l'autre du temps que dura sa carrière, et celle de son père, et celle de son fils, les personnages sont connus qui furent les grands échansons de France : Jean de Bueil Comte de Sancerre ; Jean de Bueil, Comte de Marans ; Pierre du Perrieu, Marquis de Crénan et Louis de Beaupoil de Sainte-Aulaire, Marquis de Lanmari. Ce sont là tout autres gens que nos Liénard de Beaujeu ; et il y a une distance entre les qualités des uns et celles des autres ; entre la fonction de ceux-ci et celle de ceux-là. Et pourtant, les seconds, tout de même que les premiers, étaient appointés à 600 livres. C'est que leur charge, pour n'avoir pas l'éclat ni le prestige de l'autre, n'en comportait pas moins de mérite et d'honneur. On va comprendre pourquoi.

(1) Voir Arch. Nat. KK 204 (1). Comptes de Me Jean Dupuy, trésorier général de la maison du roi, pour l'année 1691 (f° 52).

« A Louis Liénard Sr de Baujeu pourveu par brevet du roy du 11 Juin 1691 de la charge d'eschanconnerie bouche de sa majesté vacante par la mort de phe Lienard de Beaujeu son pere, du gl et de sa reception du 10 septembre audit an Copie coll. est cy rendue, pareille somme pour ses gages du 9er de Juillet, par sa 9ce du der octobre 1691 cy rendue cy. . . . . VIc ll. »

(2) Dans une lettre du 12 novembre 1712, M. de Vaudreuil écrit au ministre qu'il a jugé à propos de confier ses paquets pour France au Sr de Beaujeu qui est au Canada depuis 15 ans et qui a besoin de repasser en France pour affaires de famille. (Arch. Nat. Colonies C11A 33 f° 35vo).

(3) Il est porté dans l'*Etat de la France*, en 1692, 1694, 1697, 1698, 1699, 1702, et y est nommé uniformément *Louis de Beaujeu*. Dans Z1A 476 et 477, années 1691, 1695, 1699, 1700, 1705, 1706, il a son nom complet *Louis Lienard de Beaujeu*. Dans KK 204, son nom varie ainsi : tantôt *Louis Liénard sieur de Beaujeu* (KK 204 1, en 1691) ; tantôt *Louis Liénard de Beaujeu* ou *Baujeu* (KK 204 4, 1695, KK 204 6 1699, KK 284 7, 1701, KK 204 8, 1703, KK 204 9, 1705) ; tantôt *Louis de Beaujeu* (KK 204 3 1693) ; tantôt *Liénnard de Beaujeu* (KK 204 5 1697). Il fut remplacé dans sa charge par Antoine Ravoisié le 15 juin 1706 (voir Z 1 A 477).

NOVA FRANCIA - Volume 3, nos 1-6, 1927-1928

Le gobelet était le premier des sept offices de la maison du roi qui avaient rapport à l'alimentation du souverain et de sa domesticité (1). Les officiers du gobelet, rangés en deux catégories de douze chefs, les uns de paneterie-bouche, les autres d'échansonnerie-bouche, servaient trois à trois, par quartier, et prenaient soin, les premiers, de tout ce qui concernait le couvert du roi, le linge de table, le pain, les viandes, les fruits, etc., et les seconds du vin seulement et de l'eau du roi. Ils avaient le grand honneur de servir leur maître, l'épée au côté et cet autre, plus grand, de le servir au péril de leur vie ; car l'essentiel de leur office était de faire l'essai des boissons et des mets, sur eux-mêmes. Tâche délicate et compliquée, à laquelle si l'on veut savoir comment ils s'employaient, il n'est que de se mêler à la foule des Parisiens accourus à Versailles, un beau dimanche, pour contempler, selon leur droit et l'usage, Louis XIV mangeant devant son peuple, en cérémonie et familièrement...

L'heure est-elle venue du dîner en public, et l'ordre en a-t-il été donné, l'huissier de la salle heurte à la porte des gardes du corps et crie : « Messieurs, au couvert du roy ! » Avec l'un d'eux, il va au gobelet; où, précédés par l'huissier et le garde du corps, les officiers du gobelet s'avancent, le premier portant la nef et les autres le reste du couvert, et viennent dans la salle où le roi doit manger. Un buffet et deux tables s'y trouvent, celle du repas, celle du prêts. Sur celle-ci, l'huissier étale une nappe. Les officiers du gobelet y déposent la nef et le couvert. Tout aussitôt, le gentilhomme servant qui est de jour pour le prêt, coupe des morceaux de pain — que l'on appelle les *essais* — et, scrupuleusement, en frotte, l'un après l'autre, tous les objets qui serviront au roi : serviette, cuillère, fourchette, couteau, cure-dents, assiette ainsi que le sel et les petits pains de Sa Majesté; et, au fur et à mesure donne à manger ces essais au chef du gobelet de paneterie. Cela fait, le gentilhomme-servant se poste devant la table du prêts et la garde ; cependant les officiers du gobelet vont à la table du repas et la couvrent d'une nappe ; un autre gentilhomme-servant y étale, à la place qu'occupera le roi, une serviette dont la moitié déborde et pend, y pose l'assiette, le couteau, la cuillère, la fourchette et les petits pains ; puis, par dessus, replie le pan de la serviette comme une tente protectrice et, à son tour, comme son collègue du prêts, il se poste là et garde le couvert du roi. Pendant ce temps, l'huissier de salle est revenu chez les gardes du corps et a dit : « Messieurs, à la viande du roy ! » Avec eux, il est allé à l'office, a vu que tout était à point, a prévenu le maître

(1) Les sept offices d'alimentation étaient : 1° le gobelet, 2° la cuisine-bouche, pour la personne du roi, 3° la paneterie-commun, 4° l'échansonnerie-commun, 5° la cuisine-commun, 6° la fruiterie, 7° la fourière.

Site Internet : Archiv-Histo.com

d'hôtel du jour, le controlleur et le gentilhomme panetier. Ceux-ci, alors, entrent dans la salle, marchant à la suite de l'huissier et des gardes et précédant les gens de l'office qui portent les mets du premier service. Les plats sont déposés sur la table du prêt et, un à un, vérifiés et touchés avec des essais de pain que le maître d'hôtel partage et mange avec le chef de paneterie ; puis, apportés sur la table du roi et placés sous la nef. A ce moment, le roi, averti que Sa Majesté est servie, entre, suivi de sa cour, prend place et son premier geste est de se laver les doigts avec une serviette mouillée que le maître d'hôtel lui tend et qui, comme tout le reste, a été « essayée » avec un bout de pain que le chef du gobelet a mangé. Lors, le dîner du roi commence ; et à mesure qu'il se déroule, que les plats des différents services sont portés sur la table du prêts, le gentilhomme servant qui la garde prend soin de faire faire l'essai de tout par le chef de paneterie. De même pour le dessert, de même pour les fruits, de même pour la dernière serviette mouillée « à laver » que l'on présentera au roi à la fin du repas. Sa Majesté demande-t-elle à boire? Le gentilhomme servant échanson qui est auprès d'elle, crie : « A boire pour le roy », fait la révérence, va au buffet, prend une soucoupe d'or garnie d'un verre et de deux caraffes de cristal pleines de vin et d'eau, puis revient, précédé du chef du gobelet échansonnerie et de son aide.Tous trois font la révérence au roi; le gentilhomme verse un peu de vin et un peu d'eau dans une tasse de vermeil que tient le chef d'échansonnerie; celui-ci en reverse la moitié dans une autre tasse qui lui est présentée par son aide et il boit l'une, lui-même, le premier et le gentilhomme boit l'autre après lui. Cet essai est fait à la vue du roi ; lequel, alors, prend sur la soucoupe d'or les caraffes et se sert lui-même ; puis, ayant bu, replace le verre sur la soucoupe. Le gentilhomme la remet au chef du gobelet et celui-ci, la reporte sur le buffet, sa révérence faite au roi (1).

Tout de même qu'au dîner en public, semblables « essais » se faisaient toutes et quantes fois le roi voulait boire ou manger : à son lever, pour le pain et les bouteilles de vin et d'eau qui lui étaient apportés dans son cabinet, à son déjeûner, à son dîner privé ; quand il était au conseil, à l'armée, à la chasse, en toutes circonstances, en tous lieux. A l'église même, quand le roi communiait ; car l'étiquette voulait qu'ayant avalé la sainte hostie il prît quelques gouttes de vin d'une coupe que le célébrant lui tendait, après l'avoir reçue du premier maître d'hôtel auquel l'avait remise le chef d'échansonnerie qui, à l'instant, venait de faire sur lui l'essai de ce vin, non consacré, évidemment.

(1) Tous les détails qui précèdent et ceux qui vont suivre ont été puisés dans l'*État de la France*, années 1689, 1695, 1702.

Le roi touchait-il les malheureux, atteints de scrofules ou d'écrouelles — et Louis XIV et Louis XV en guérirent plusieurs — trois chefs de paneterie sont là, près de lui, tenant une serviette mouillée entre deux assiettes d'or avec laquelle, tout à l'heure, les attouchements terminés, Sa Majesté se purifiera les mains. Et, au préalable de ces serviettes et de ces assiettes, ils ont fait l'essai... On doit admirer ces infinies précautions, ces soins ininterrompus dont la répétition et la minutie visaient à préserver nos rois de tout empoisonnement (1) ; et reconnaître que les officiers du gobelet, nos Guillory de Saveuse, nos Liénard de Beaujeu, qui pratiquaient sur eux ces « essais », méritent d'être honorés comme de bons et loyaux serviteurs, dont les services, en apparence obscurs, sont, en réalité, d'une noblesse proportionnée à l'incessant péril.

Mais pendant que de père en fils et d'arrière-grand-père en arrière-petit-fils, ou d'oncles à neveux, les hommes, chez les Guillory et les Liénard, exposaient leur vie, échansons ou panetiers, pour sauvegarder celle du roi, que faisaient, de leur côté les femmes? Elles étaient remueuses des enfants de France ; et dans cette fonction, pendant près de deux siècles, aux tantes succédèrent les nièces, aux belles-mères les brus et à celles-ci leurs brus encore ou leurs filles. C'est ainsi que la remueuse de Louis XIV, de Madame Chrétienne et des autres enfants d'Henri IV, Geneviève Robert, Madame Bellier (2) avait passé la main à sa sœur, ou sa nièce, Marguerite Robert, femme de Louis Guillory, sieur de Saveuse, laquelle eut l'honneur de servir Louis XIV, Philippe d'Anjou et le grand Dauphin (3). A sa suite, sa propre fille, Geneviève Guillory, femme de François Liénard, avait consacré ses soins aux autres enfants de Louis XIV ; soins attentifs, mais combien attristés, car l'un après l'autre étaient morts ces petits princes, à peine au sortir du berceau (4). Plus heureuse la carrière de Cathe-

(1) Sur le danger où étaient les princes de mourir par le poison, il est bon de citer ici le passage suivant d'une lettre du 20 juin 1675 de l'abbé Gazil à l'abbé Pallu : « Vous avez sceu la mort surprenante du duc de Savoye. On l'attribue à un peu de poison, et c'est comme on meurt dans les cours ». (Arch. du Séminaire des Missions Etrangères, vol. 5, p. 644). Gazil était l'un des directeurs du Séminaire des Missions Étrangères à Paris : et Pallu, l'homme d'affaires à Rome du même Séminaire et des évêques français d'Orient.

(2) Geneviève Robert, dame Bellier, était remueuse en 1601, en 1607. (Voir Clairambault, vol. 837, ff. 3446 et 3447.) Il y a une quittance signée d'elle le 26 janvier 1623 dans P. O., vol. 2499.

(3) Marguerite Robert fut bien remueuse de Louis XIV et de son frère Philippe (voir Griselle : *Etat de la maison du roi Louis XIII* et Clairambault, v. 816, f. 211). Elle vivait encore en 1663 (voir *Etat de la France*, 1663, tome I, p. 350). Elle était morte en 1665 (voir *Etat de la France*, 1665, tome I, page 402).

(4) Geneviève Guillory, femme de François Liénard, succéda à sa belle-mère Marguerite Robert en 1665; elle était morte avant décembre 1681 (voir Transaction du 26 février 1682). Cependant l'*Etat de la France* continue à la nommer jusqu'en 1686.

Site Internet : Archiv-Histo.com

rine Gobert, quoique mêlée aussi de deuils. En cette année 1682, nous la trouvons remueuse du duc de Bourgogne : après lui, passeront par ses mains le duc d'Anjou, futur roi d'Espagne, le duc de Berry, les petits-ducs de Bretagne morts en bas âge, Louis XV et quelques-uns de ses enfants... Dans cette succession de remueuses, c'est elle qui tiendra le plus longtemps la charge, pendant près d'un demi-siècle (1), aidée à quelques reprises par sa bru, Denise-Thérèse Migeon de Brausat (2), puis remplacée par sa fille, Marie-Thérèse de Beaujeu, femme Desmarets (3). A celle-ci de « remuer » les autres enfants de Louis XV. Mais qui s'occupera de Louis XVI, de ses frères, ses sœurs, ses enfants et du touchant Louis XVII ? Sera-ce une remueuse de la famille Beaujeu ? Nous ne savons. La remueuse de Louis XVI fut Marie-Marguerite des Fugerais, femme de Jean Rousseau, maître d'armes du même roi ; celle de Louis XVII, Julie-Françoise Genet, fille d'un premier commis des Affaires Etrangères et bru de la dame Rousseau (4). Nous ignorons si une parenté quelconque les unissait l'une et l'autre aux Beaujeu. Quoiqu'il en soit, d'Henri IV à Louis XVI, tous les petits Bourbon furent, en leurs berceaux, servis par les dames Liénard. Servis non pas en toutes choses, il est vrai ; car pour chacune des femmes attachées aux enfants de France, il y avait une tâche bien définie, et, s'appliquant à la sienne, nulle d'entre elles ne se serait mêlée de celle de sa collègue (1). A la nourrice d'allaiter ; à d'autres de donner d'autres soins ; à la remueuse de « remuer » ; c'est-à-dire d'emmailloter le bébé royal, le changer de langes, le nettoyer... Travaux bien matériels ; mais elle seule aussi pouvait toucher l'enfant, le prendre dans ses mains, le présenter à la nourrice, le mettre au berceau et, certes, l'y bercer au rythme cadencé de ses gestes, favorisant ainsi son sommeil et ses rêves ; puis, comme son lit à elle était tout contre la couche du petit prince, elle avait à veiller sur lui et sur son innocence endormie. De telles fonctions nécessitaient une patience, une douceur, une égalité d'humeur qui, sans doute, apanage de Geneviève Guillory et de Catherine Gobert faisaient d'elles de bien agréables personnes. Madame de Genlis déclare que tous ces soins étaient administrés avec le formalisme et la brutalité d'une règle inflexible, ric à rac, au commandement de l'horloge et non selon le besoin de l'enfant. Mais à tout règlement peut s'accouir, pour le vivifier et l'humaniser, la bonté. Doit-on supposer que les remueuses en fussent dépourvues ? Peut-on penser qu'en un temps où les enfants de France étaient vraiment les enfants de toute la France, où le Dauphin spécialement, appartenant selon le mot d'Henri IV « à tout le monde » était de tout le monde chéri et adoré, peut-on penser que seule la remueuse qui l'approchait et le touchait aurait manqué de tendresse pour lui et de sollicitude ? De leur côté, évidemment, les enfants royaux, devenus grands, gardaient pour leurs remueuses quelques sentiments affectueux et ce souvenir attendri que tout homme conserve pour les choses et les gens de sa petite enfance. C'est pour cette raison que Louis XIV, âgé de neuf ans, voulut être présent le jour où Marguerite Robert, sa remueuse, maria sa fille.

L'on imagine aisément, à la lecture de notre pièce IV, quelle belle cérémonie ce dut être que la signature du contrat de mariage de Geneviève Guillory et de François Liénard. On devine combien les

(1) Catherine Gobert est mentionnée dans l'*Etat de la France* de 1683, G. L., p. 518, comme remueuse du duc de Bourgogne et dans celui de 1736 (t. I, p. 60) comme ex-remueuse du roi et (t. II, p. 362) comme remueuse des enfants de France. Elle remplit donc cette charge pendant plus de 50 ans. En 1684, elle touchait pour ses gages 360 l., pour sa nourriture 1095 l. et 150 l. pour ses robes. (Voir Arch. Nat. O 1 3715 3 maison du duc de Bourgogne). En 1699, nous la trouvons remariée à Jean-Baptiste Bodin des Perriers, sieur de la Croix ou de Ste-Croix, d'abord vaguemestre des équipages de la maison du roi, puis gentilhomme servant de la Duchesse de Bourgogne et gentilhomme servant du roi, mort en 1727 (voir 2 1 A 475, 476, K K 204 6-12 et *Etat de la France*, 1712, 1718, 1722, 1727). Y eut-il de ce mariage quelque enfant ? Probablement, car en 1760, la « coeffeuse » de Madame Victoire était une demoiselle Desperiers de la Gelouse de Strada. (Voir Arch. Nat. O 1 3715 8.)

(2) En 1722, l'*Etat de la France* (tome I, p. 113) donne ceci : « Remueuse « M. Catherine Gobert femme de Jean des Periès, sieur de la Croix, gentilhomme « servant du roy et Thérèse Migeon sa bru, femme du Sieur de Beaujeu en survi- « vance 360 l degages, 300 l. de récompense & 1080 l. de nourriture ». D'autre part, on connaît une lettre de Maurepas à Beauharnais, en date du 24 mai 1728, au sujet du passage sur la flûte l'*Eléphant* de Denise-Thérèse Migeon de Bransat « pour « revenir en France y exercer auprès des enfants du Roy la charge de Remueuse « dont elle a la survivance ». (Citée dans *Mémoires de la Société Royale du Canada*, 1900, I, p. 26, note 6.)

(3) *Etat de la France*, 1736 (t. II, p. 362). Remueuse des enfants de France : « Catherine Gobert des Periers et Marie Thérèse de Beaujeu femme de N. des « Marets, sa fille en survivance, 360 liv. degages pour chaque enfant de France, « 1095 liv. de nourriture et 200 liv. de récompense pour chaque enfant de France ». D'autre part, *Etat de la France*, 1749 (t. II, p. 340), remueuse de Mgr le Dauphin : « M. Beaujeu d'Aymar » ; (p. 373) remueuse de Madame, fille du Dauphin : « Mᵉ Marie-Thérèse de Beaujeu d'Aymar » ; (p. 375) remueuse de mesdames de France : « M. Marie de Beaujeu d'Aymar ».

En dehors de cette Marie-Thérèse de Beaujeu, femme de N. des Maretz ou d'Aymar, il faut signaler, comme fille ou petite-fille de Philippe Liénard de Beaujeu et de Catherine Gobert, une « Charlotte Liénard de Beaujeu », femme de chambre de Madame Victoire en 1760 (O 1 3715 8).

(4) Voir Arch. Nat., O 1 3715 6 Maison des enfants de France, 1764 ; O 1 3785 ; O 1 3786 2, 3, 5, 6, 7, 8 ; O 1 3798 2, 4, 6-10, 12, 13, 14, 17.

Jean Rousseau, maître d'armes du dauphin fut annobli en juillet 1752 (voir Nouveau d'Hozier, 293).

NOVA FRANCIA - Volume 3, nos 1-6, 1927-1928

(1) Voir dans Fr. Funck-Brentano, *op. cit.*, p. 297, les réflexions de Mᵐᵉ de Genlis : « ... La nourrice n'a d'autre fonction que de donner à têter à l'enfant quand on le lui apporte ; elle ne peut pas le toucher. Il y a des remueuses préposées pour cela, mais qui n'ont pas d'ordre à recevoir de la nourrice. Il y a des heures pour remuer l'enfant, trois ou quatre fois dans la journée. Si l'enfant dort, on le réveille pour le remuer. Si, après avoir été changé, il fait dans ses langes, il reste ainsi dans son ordure. Si une épingle le pique, la nourrice ne doit pas l'ôter ; il faut chercher et attendre une autre femme : l'enfant crie... C'est une vraie misère que toutes ces cérémonies ».

Site Internet : Archiv-Histo.com

fiancés, environnés de si grands personnages — le petit roi souriant, son jeune frère, la reine régente en ses atours, le cardinal ministre en sa pourpre, un maréchal de France, des ducs et pairs, maintes dames, foison d'officiers — devaient tressaillir d'émoi et rougir de fierté et Marguerite Robert s'enivrer de plaisir devant un tel honneur. C'était la récompense de ses services. N'était-ce pas aussi celle de François Liénard, chef de paneterie du roi ? Etait-ce lui-même, sa famille ou sa fonction que Louis XIV avait voulu honorer ? Qu'était donc ce François Liénard ? A quelle lignée appartenait-il ? (1) Qui le dira ? Tandis que sa fiancée paraît escortée de son père, de sa mère, et d'une foule de parents, lui-même n'est entouré que de rares amis. Son père, ni sa mère ne sont nommés. Etait-il noble ? Il est qualifié écuyer. Mais est-il noble par sa charge (2), ou par le bienfait de ses ancêtres ? Ceux-ci, quels sont-ils ? A peine connaissons-nous par le secours d'un autre texte (3), le nom de son père, Sébastien Liénard, chef de paneterie. Au delà, c'est la nuit. Pour nous, du moins ; car pour tels et tels historiens, l'abbé Daniel par exemple, c'est, au contraire, une clarté superbe, une splendeur de noblesse quasi princière puisqu'ils n'hésitent pas à rattacher les Beaujeu du Canada aux grands Beaujeu féodaux. Qu'y a-t-il cependant de commun entre les uns et les autres ? La similitude du nom de Beaujeu ; mais tandis que pour ceux-ci il est un patronyme, qu'est-il autre chose, pour ceux-là, qu'un surnom. Nos Liénard sont et demeurent des Liénard ; et si par la suite, chez les Beaujeu du Canada, ce patronyme a disparu souvent à cause de sa ressemblance avec le prénom Léonard, dont il est, phonétiquement, la forme adoucie, il n'en reste pas moins le nom familial qu'ils ont reçu de leurs ancêtres de France (4). Sébastien ni François n'appa-

(1) Il y avait à cette époque à Paris une famille Liénard, représentée par Nicolas Liénard, docteur régent à la faculté de médecine et Robert Liénard, sieur des Bruyères, gentilhomme servant du roi (voir P. O. 1715). Ils portaient d'azur au lion d'argent. Nous ignorons s'ils étaient parents de nos Liénard de Beaujeu. On trouve plus anciennement un Jean Liénard, notaire du roi et greffier au Châtelet de Paris, mort en 1501 (P. O. 1715). Un Liennard, garde de la prévoste de Melun en 1362 (Le Beuf : *Hist. de Paris*, G. V., p. 298) ; etc., etc. Un Liénard, en 1338, sert contre les anglais avec les gentilshommes d'Auvergne (La Chesnaye du Bois, t. VIII, p. 378). On ne peut oublier que la Guadeloupe et la Martinique furent établies par Charles Liénard de l'Olive, d'une famille originaire de Chinon (Vicomte du Motey, *Guillaume d'Orange*, Paris 1908).

(2) « Tous les officiers du Roy et des maisons royales sont nobles par leur charge s'ils ne le sont d'ailleurs, tant qu'ils la possèdent et ils peuvent prendre un casquetimbré au dessus de leurs armoiries ». *Etat de la France*, 1692, t. I, p. 642.

(3) Arch. Nat. 2 1 A 472, 473.

(4) Le nom de Liénard a parfois été transformé en Léonard dans les documents canadiens ; à preuve l'acte de décès du héros de la Monongahéla « M. Léonard Daniel Escuyer, sieur de Beaujeu... » Cité dans le *Bulletin des Recherches Historiques*, vol. XIX, p. 197.

NOVA FRANCIA - Volume 3, nos 1-6, 1927-1928

raissent sous d'autre nom. Philippe est le premier qui y ajoute le surnom de Beaujeu. Pourquoi ? A cause de quelque terre dont nous ignorons l'existence et la longitude, ou par fantaisie, ou par évocation de quelque aïeule lointaine ? Auraient-ils eu vraiment quelque alliance avec les véritables Beaujeu, et Philippe aurait-il voulu la remémorer ? Mais avec quels Beaujeu ? L'abbé Daniel leur annexe tous les Beaujeu possibles, de France et de Provence ; sans se douter que l'ensemble fait un amas bien disparate. Il y a les Beaujeu anciens de Béraud à Isabeau et leurs descendances certaines des comtes du Forez, des ducs de Bourbon, des seigneurs d'Amplepuis. Il y a les Beaujeu provençaux : ce sont, en réalité, des Quiqueran, de noblesse déjà vieille en 1145, à une époque où la Provence n'était pas encore réunie au domaine royal ; et ils n'ont jamais prétendu venir des sires de Beaujeu. Il y a les Beaujeu de Bourgogne ; véritable tribu, seigneurs de la Motte, de Jauges, de Chazeul, d'Epizon, etc., etc., qui se disent descendants des Beaujeu anciens par un certain — ou un incertain — Hugues de Beaujeu, frère unique de Guichard le Grand, fils de Louis de Forez et de Léonore de Savoie. D'Hozier met en doute l'existence de cet Hugues (1). Eux, la soutiennent *mordicus*, et qu'ils proviennent de lui. Or, ils sont légion, et leurs filles, fort nombreuses, se sont alliées avec toute sorte de gens ; c'est par l'une d'entre elles, Anne de Beaujeu, mariée en 1627 avec Joachim de Minette de Bassignan (2) que les Minette ont pu se greffer sur les Beaujeu de Bourgogne et changer leur nom en celui de Minette de Beaujeu. N'y aurait-il pas eu quelque chose de semblable pour nos Liénard ? A une date indéterminée, un Liénard n'aurait-il pas épousé une de ces innombrables demoiselles Beaujeu, dont, plus tard, l'arrière-petit-fils Philippe aurait repris le nom pour honorer son souvenir et rehausser le nom paternel ? De la sorte, les Liénard se relieraient aux Beaujeu anciens — si toutefois a vécu Hugues le Contesté. Pure hypothèse. Tâtonnement timide. Quoi faire d'autre ? L'on est dans une forêt d'incertitudes et de mystères, sans points de repère ni textes révélateurs... Comme le Petit Poucet semant ses cailloux au dédale des bois, nous avons répandu notre provision de documents. Que d'autres apportent les leurs ; et, peut-être, s'ouvrira, toute claire, la route qui des Beaujeu du Moyen-Age, si grands mais bien oubliés, doit mener à ceux de la Nouvelle-France dont un seul a suffi, par son héroïsme à la Monongahéla, pour asseoir toute la race et le nom aux cimes de la gloire (3).

EMMANUEL DE CATHELINEAU.

(1) Bibl. Nat., Nouveau d'Hozier, 31, dossier Beaujeu.
(2) Bibl. Nat., Dossiers Bleus, 449, dossier Minette.
(3) *Voir page suivante.*

Site Internet : Archiv-Histo.com

PIÈCES JUSTIFICATIVES

PIÈCE I.

Titre de **Liennard** (1) **communiqué avec** GUILLEMIN.

Du 26 février 1682.
Original en parchemin.

Transaction faite le 26 février 1682 entre Philippe Liennard Ecuier sieur de Beaujeu l'un des chevaux légers de la garde du Roy et Chef du Gobelet de Sa Majesté dem^t^ au Cloistre et paroisse S^t^-Thomas du Louvre ; Estienne Alexandre Liennard Ecuier sieur de Saveuze dem^t^ sus dit cloistre et paroisse tant en son nom que comme Tuteur de Clair, Estienne, Samuel et François Liennard ses frères élu en cette qualité par sentence rendue par François Masson Juge et garde de la seigneurie de Villemonble le dernier septembre 1681 ; Et M^e^ Claude Chéron Procureur au Chatelet de Paris y dem^t^ ruë des Cannettes paroisse S^t^-Christophe au nom et comme Procureur de Charles Liennard Ecuier sieur dudit Saveuze Lieutenant dans le Régiment de Normandie fondé de sa procuration passée devant de la Cour notaire au havre de grace le 30 octobre audit an 1681, par lequel Charles Liennard ledit sieur Cheron promect faire ratifier ledit accord que lesdits sieurs Philippe et Estienne Alexandre Liennard s'obligent de faire ratifier par lesdits mineurs lorsqu'ils auroient atteint l'age de majorité, tous les dits sieurs Liennard frères, enfants de defunt françois Liennard Ecuier, chef du gobelet de Sa Majesté et de Dame Geneviève Guillory leur père et mère, et créanciers de leurs successions tant au moyen de la renonciation que le dit sieur Philippe

---

(3) Voici comment nous pouvons résumer ce que nous savons des ascendances de Louis Liénard de Beaujeu qui vint en Canada.

- Louis Liénard de Beaujeu ép. Denise Migeon de Bransat en 1706
  - Philippe Liénard, sieur de Beaujeu, chef du gobelet du roi
    - François Liénard, chef de paneterie,
      - Sébastien Liénard, chef de paneterie, ép. . . . .
    - épouse en 1647
    - Geneviève Guillory, remueuse des enfants de France
      - Louis Guillory, sieur de Saveuse.
      - Marguerite Robert, remueuse de Louis XIV
  - épouse
    - . . . . .
  - Catherine Gobert, remueuse des enfants de France
    - . . . . .

(1) Tous les mots et phrases en caractères gras sont de la main de Denis-Louis d'Hizier.

Liennard avoit alors faite aux dites successions, qu'à cause des autres renonciations faites par lesdits Estienne Alexandre et Charles Liennard par acte du 30 octobre 1681 et 30 février audit **an 1682** et de celle que ledit Estienne Alexandre Liennard **faisoit** alors pour ses dits frères mineurs comme leur Tuteur par sentence homologuée au Chatelet de Paris le 6 février 1682, s'étant lesdits Estienne Alexandre Liennard pour lui et pour lesdits mineurs et ledit Cheron pour ledit Charles Liennard au désir desdites renonciations renfermées au douaire de 200 ll de rente constituée par ledit sieur Liennard père à sa ditte femme par le contrat de leur mariage passé devant de **S^t^-Vaast** notaire au Chatelet de Paris le 7 avril 1647, d'une part ; M^e^ Jacques Tubeuf avocat au Parlement dem^t^ à Paris rue Montmartre paroisse St-Eustache au nom et comme Procureur de françois Gaudé sieur des roziers fondé de sa procuration passée devant Plastrier et fillocque notaires à Paris le 6 février 1682, la minute de laquelle **étoit** demeurée vers ledit fillocque ; et M^e^ Abraham-Jacques Petit avocat **en** parlement dem^t^ à Paris ruë Neuve des petits champs paroisse St-Roch, ledit sieur Petit créancier desdittes deux successions de plusieurs sommes et entre autres de **20 ll de rente constituée par lesdits défunts Liennard et sa femme par contrat passé au profit du dit Tubeuf devant Bonot et Mousnier notaires au Chatelet de Paris le 29 juin 1673 plus de 50 ll de rente constituée par les dits défunts Liennard et sa femme au profit du sieur Martin Petit bourgeois de Paris, par contrat passé devant Pasque et Vaultier notaires audit Chatelet le six juillet 1655, plus de 81 ll 18 s 10 deniers pour arrerages de la ditte rente échus depuis le six juillet 1680 jusqu'au dit jour 26 février 1682 la ditte rente appartenante audit sieur Petit comme seul héritier dudit sieur son père ;** plus de celle de 7000 ll contenue en l'obligation en forme de transaction faite entre ledit feu sieur Liennard et ledit sieur Gaudé pour reliqua de compte, passée devant Clément et Pavyot notaires au Chatelet le 25 mai 1678, d'autre part. Par **laquelle transaction** il est convenu que la maison de Villemonble près Paris et ses appartenances **demeureroit entre autres choses aux dits enfans pour paiement dudit douaire les titres de la propriété desquels héritages étoient entre les mains desdits s^rs^ Liennard et étoient dans l'inventaire fait après le décès de la dite dame Liennard devant Blaise Espolard juge commis en la justice dudit Villemonble le 29 décembre 1681**, et que ledit S^r^ Petit auroit pour paiement de ses créances entre autres choses **une maison scize au village de Viermes à 6 lieuës de Paris proche l'église dudit lieu et 300 ll** de rente constituée sur les aides et gabelles par contrat passé au profit de françois Guillory gentilhomme de la chambre de Monsieur Duc d'Orléans devant Serret et Levasseur no^res^ le 20 mai 1676, ladite rente provenant de la succession de défunts Magdeleine Jouanne veuve dudit sieur Guillory **a laquelle** elle appartenoit tant en son nom que comme Donnataire mutuelle de son dit mari, et par elle donnée à

Site Internet : Archiv-Histo.com

la feue Dame Liennard sa belle sœur par son Testament receu par Mullot no^re à Gouvieux le 10 aoust 1679 **en conséquence de quoy partage avoit été fait entre la ditte dame Liennard et les sieur et dame de Guiry le 17 octobre 1679 et qu'il appartiendroit aussi audit sieur Petit la somme de 2000 ll qui devoit revenir après le décès de François Guillory suivant le susdit testament et dont le fond étoit entre les mains desdits sieurs et D^e de Guiry ainsi qu'il était porté audit partage; et dam^elle Catherine Gaubert femme séparée quant aux biens dudit sieur de Beaujeu, par sentence renduë au Chatelet de Paris le 17 mars 1677, fait main levée des saisies et oppositions formées à sa requeste sur les effets des dittes successions.**

Cette transaction passée à Paris devant Jean Moufle et ledit Eustache Fillocque (**qui en retint la minutte**) (1) conseillers du Roy notaires garde notes de Sa Majesté au Chatelet de Paris fut ratifiée le 1^er aoust 1682 par le dit sieur Charles Liennard sieur de Sauveuze (**ainsi dans le titre, plus haut il y a Saveuze**), **étant alors à Paris logé ruë de Richelieu paroisse St-Roch par acte passé à Paris** devant Marc Antoine Cornibert et Eustache Fillocque (**qui en retint la minutte**), conseillers du Roy notaires garde notes à Paris. Le 17 février 1685 par Dame Catherine Gaubert femme séparée quant aux biens de Philippe Liennard Ecuier sieur de Beaujeu l'un des chevaux légers de la garde du Roy et chef du gobelet de Sa Majesté de son dit mari autorisée devant Brisset garde note ordinaire du Roy à la suite de la cour, ladite ratification déposée le 17 février 1685 **par ledit** M^e Abraham Jacques Petit avocat en Parlement, es mains de M^e Rappe notaire subrogé à la pratique dudit Fillocque.

Et le 21 9^bre 1686 **ratifié aussi** par François Gaudé s^r des Roziers commissaire général des vivres, devant Nicolas Boindin et Bonaventure Rappe Con^rs du Roy notaires au Chatelet de Paris.

Pièce II.

Advis Lienard — Dejouy

L'an MVI^c quatre vingts deux Le sixiesme Jour de febvrier par devant nous Jean Le Camus Est Comparu m^e florentin de Jouy procureur de M^re Hector Deguiry chlier seigneur de Ronsiere Enseigne des Gardes du corps du Roy oncle matern^el a cause de dame Claire Guillory son Espouze des Enfans Mineurs de deffunctz françois Lienard Escuyer chef du Gobelet du Roy et de dam^lle Geneviefve Guillory Leurs pere & mere Qui nous a dict que led sieur de Ronsiere aud nom A convoqué A ce jour par devant Nous Les parents et amys desd Mineurs pour donner Leurs Advis Sy Lesd Mineurs Accepteront ou Renonceront

(1) Les mots entre parenthèses sont en marge sur les pièces reproduites.

NOVA FRANCIA - Volume 3, nos 1-6, 1927-1928

aux Successions des dictz deffunctz Leurs pere & Mere, Et d'autant quilz sont comparus scavoir hugues chauvon escuyer S^r de la Brodiere garde du corps du Roy cousin Issu de germain Maternel, Jean baptiste depuisieux esc. s^r de Semonville aussy Garde du corps du Roy Aussy cousin Issu de germain a cause de dam^lle claire chauvon, Sa femme, Vincent Perneau, Bourgeois de paris Allyé, philippes Dhoquinquant appoticaire du corps du Roy cousin Maternel, Nicolas Lienard Gobert commis aux Gabelles Allyé & pierre des Rozières fourrier des chevaux Légers de Lagarde du Roy Amy Tous par M^re claude Baillet procureur au chlet de paris fondé de leur procuraon passée par devant fellocqué et son compagnon no^res aud chlet Le jourd'hyer Nous requiert Le dict Dejouy de prendre le serment Et Advis dud Baillet aud nom sur ce que dessus sur lequel requisitoire Nous avons aud Baillet pour & es ames de sesd Constituans faict faire Le Serment en tel cas Requis & Accoustumé Après lequel Il nous a dict pour eulx suivant Leurs a d procuraons cy dessus dattée Quils sont dadvis Que suivant La Renonciation qui doibt estre faicte pour lesd mineurs aux successions de leurs d pere & Mere Ils prennent pour le payement du douaire créé à leur d mere par Le contrat de Mariage d'En^e elle & led deffunct son Mary, Les Maisons & terres scises a Villemonble Et quils abandonnent aux Creanciers desd successions les Herittages scis a Viermes, Rentes sur la ville & les meubles d'Jcelles successions ensemble Tout ce qui appartiendra a Jcelles Et a leffect desd Successions & abbonnement (*sic*) Ils Eslisent pour Tuteur auxd Mineurs La personne d'Estienne Lienard Escuyer S^r de Saveüze.

Surquoy Nous disons Quil est permis auxd Mineurs de Renoncer aux Successions de leurs d deffunctz pere & mere & en ce faisant prendre en payement du doüaire créé a leur d mere par son contrat de Mariage Les maisons & terres Scizés a Villemonble & d'habandonner aux créanciers desd Successions Lesd herittages scis a Viermes, Rentes sur la ville, ensemble les meubles desd Successions & tout ce qui appartiendera a Jcelles a Leffect de quoy & pour passer tous contrats et actes que besoing sera pour Raison de ce que dessus Ordonnons que Led Sieur Lienard de Saveuze est & demeurera tuteur ausd Mineurs Letout suivant Ladvis desd parents & Amys susnommez qu'avons omologué Et comparoistra Lesd S^r de Saveuze pour accepter Lad charge de tuteur & f^e Le Serment accoustumé

Le Camus (1)

[*signature autographe*]

Pièce III.

Estat des Meubles et Vaisselle d'argent deppendans des successions de deffunt françois Liénard escuyer chef du goblet du roy et de damoiselle geneviève guillory Remueuse des enfans de france au jour de son deceds sa veuve, dont L'inventaire et prisée n'a peut estre faicte par les officiers de la justice de Villemomble Lors de l'inventaire qui a esté faict par eux des effects desd. successions

(1) Archives Nationales. Y. 3992, à la date.

Site Internet : Archiv-Histo.com

attendu qu'ils n'estoient point sur les lieux et qu'ils estoient restés en la possession de Philippes Liénard escuyer sieur de Beaujeu L'un des chevaux légers de la garde du roy et chef du goblet de sa majesté, En conséquence de la déclaration qu'il auroit voullu faire par led. Inventaire, Laquelle Mᵉ Jacques Tubeuf advocat au parlement fondé de procuration de françois Gaude sieur des rosiers et Mᵉ Jacques petit Bourgeois de Paris creanciers desd. successions (et estienne alexandre liénard sʳ de Saveuse en son nom et coe tuteur de Clair, estienne, samuel et françois Liénard ses frères et Mᵉˢ Cheron pʳ au chlet de paris fondé de procuraon de charles Liénard ecʳ sʳ dud. Saveuse Lieutenant au regiment de Normandie p. l. d. b. c. g. [2 paraphes]) (2) (3) n'ont trouvé a propos estre faicte par led. inventaire, mais bien Insérée par un estat particulier d'iceluy et pour estre la prisée diceux plus juridiquement et sur la vue dicelle faicte par Bonnaventure Guillot sergent a verge au chlet de paris convenu et à ce nommé par les parties présentes en consequence de la transaction faite entre lesd. parties Le jour d'hier par devant fillocque et son collegue noʳᵉˢ a laquelle prisée a esté par led. guillot proceddé au fur et à mesure que le tout luy en a esté représeuté par led. sieur de Beaujeu en sa maison Cloistre et parre saint Thomas du Louvre, Le tout a sa juste valleur et sans criée, lesquels meubles vaisselle d'argent Cy aprés declarez estoient duement en la possession dud sieur de beaujeu du consentemᵗ desd. sieurs creanciers suivent et ainsy que du tout il en suit.

Premieremt. deux bahuts de differente grandeur prisez ensemble La somme de quatre livres cy . . . . . IIII l

Item deux dousaines de serviettes et deux nappes ouvragez facon de venise prisez ensemble a la somme de vingt deux livres cy . . . . . XXII l

Item une dousaine de serviettes damassée de différentes quallitez prisez la somme de neuf livres cy . . . . . IX l

Item trois paires de drap en toille blanche prisez dix huict Livres cy. . XVIII l

Item un manteau de drap noire a usage de femme prisé cent solz cy. . V l

Item une juppe de venitienne noire garnie de dentelles prisez neuf livres cy. . . . . IX l

Item une juppe de brocard gris, une autre juppe de satin

ph. L. D. B. c. g. [2 paraphes]

feuille morte et rouge prisez quinze livres cy . . . . . XV l

Item une juppe de drap noir une paire de gans brons et noirs un manchon de chap noir, un esventail de peau coulleur de Musle Le tout prisé ensemble a la somme de six livres cy . . . . . VI l

Item une paires de Manches de futaines, un mouchoir de Taffetas noire avec un bord de linon, une petite Juppe de taffetas rayé un sachet de senteur Le tout tel quel prisé soixante sols cy . . . . . III l

Item deux orilliers de Coustil remplis de plumes prisez tente solz cy. . XXX l

Item dix sept vollumes de livres tant romans que autres avecq un autre livre de la vie des saints, prisez ensemble comme tels quels soixante sols cy . . . . . III l

Item une cassette et un quarré couverts de velours prisez quatre livres cy. . . . . IIII l

Item une couche a hauts pilliers garnie d'enfonsière paillasses matelas de futaine remply de laine, les traversin de coutil, remply de plume, une couverte de laine rouge, une courte pointe de thoille de hollande piquée. La garniture de lict en housse de drap d'hollande rouge garnie de frange et mollets de soye prisez ensemble la somme de quatre vingts dix livres cy . . . . . IIII"X l

Item deux petits plats et sept assiettes destain sonnant poisant ensemble dix livres prisée douze sols La livre revenant le tout aud prix a la somme de six livres cy . . . . . VI l

Item deux tasses une petite sallière, une escuelle, sept cuillières et sept fourchettes, une autre Cuillière et fourchette cy devant de vermeil doré et une plaque Le tout d'argent poinçon de paris. Lesd. sept cuillières et sept fourchettes Tasses et escuelle harmoriez

p. L. D. B. c. g. [2 paraphes]

des armes aud feu sieur Liénard poisant ensemblement (onze p. L. D. B. c. g. [2 paraphes]) (1) *douze* (2) marcts prises à raison de vingt neuf livres Le marc revenant Le tout aud prix a la somme de trois cent (dix neuf ph. L. D. B. c. g. [2 paragraphes]) (3) *quarante livres* (4) cy. . . . . IIIc XIX l

Item une petite montre a boiste d'argent prisée La somme de huit livres cy. . . . . VIII l

Ce que dessus a esté descript & prisé au désir du texte cy devant et en présence des partyes y nommées par moy dit Bonnaventure Guilyot Sergent a verge audᵗ Chlet et comme Il est par celluy resté apres et en la Possession que dict est Cejourd'huy vingt septiesme jour de février mil six cens quatre vingts deux Après midy estant Lespartyes avec moy signé

PHILIPPE LIÉNARD DE BEAUJEU

J. TUBEUF LIÉNARD PETIT

CHERON GUILYOT

[*Signatures autographes*]

Paraphé Ne varietur suivant L'acte passé devant Les notaires soussignés ce vingt sept février mil six cens quatre vingt deux.

J. TUBEUF PHILIPPE LIÉNARD DE BEAUJEU

PETIT LIÉNARD CATHERINE GOBERT

CHERON

G. MOUFLE FILLOCQUE

[*Signatures autographes*]

PIÈCE IV.

VIIᵉ avril 1647.

furent presens en leurs personnes Louis Guillory escuyer et damᵉˡˡᵉ Marguerite Robert sa femme de luy autorisée demeurans a paris dans le pallais Royal parrᵉ Sᵗ Eustache tant en le noms que coe stipulans en ceste partie po damᵉˡˡᵉ Geneviefve Guillori Leur fille a ce presente & de son consentement d'une part, Et françois Lienard

(2) Initiales de Philippe Liénard de Beaujeu et de Catherine Gobert et paraphes des notaires.

(3) Les mots entre parenthèses sont en marge sur les pièces reproduites.

(1) Les mots entre parenthèses sont en marge sur les pièces reproduites.

(2) Ce mot douze est biffé.

(3) Les mots entre parenthèses sont en marge sur les pièces reproduites.

(4) Les mots quarante livres sont biffés.

Site Internet : Archiv-Histo.com

escuyer chef de Gobelet du Roy dem^n en sa maison a Villemonble estant de present a paris Logé rue S^t-Antoine parr^e S^t Paul pour luy et en son nom d'aũe part Les quelques parties de leur bons grez & volontez En la presence du Roy, de la Reyne mere de Sa Majesté, de Monsieur Duc Danjou son frere Unique, de Monseigneur Le Cardinal Mazarin (1) de Monseigneur de La Rochefoucault (2), de Monseigneur Le duc de Villeroy et de Madame son Espouze (3), de Monsieur Le marquis de Souvray (4), de Monsieur le Comte de Charost (5), de Madame Catherine Le Voyer (6), de Madame de Beauvais (7), de Messieurs Bellier (8), Robert, de Morillon, de dame Oportune Oude (9), de Marguerite Robert Remueuse des Enfans de france, du sieur du fresne, du La dame Danse (10), du sieur Gaudet, du sieur Guillory (11), du sieur

(1) Le Cardinal Mazarin était « surintendant au gouvernement et à la conduite de la personne du roi et de celle de Monseigneur le Duc d'Anjou ». Voir Archives Nationales Z^1A 473, Etats des officiers commensaux de la Maison du Roy ; année 1647.

(2) Nous n'avons pu identifier ce « Monseigneur » de la Rochefoucauld.

(3) Nicolas de Neufville, 1^er Duc de Villeroy, Maréchal de France était gouverneur du roi et du duc d'Anjou. Voir Z^1A 473 ; état de 1647. Sa femme était Madeleine de Créquy, fille de Charles de Créquy, Duc de Lesdiguières, Maréchal de France et de Madeleine de Bonne.

(4) Jean de Souvré, Marquis de Courtanvaux, Gouverneur de Touraine, premier gentilhomme de la chambre du Roi, voir *Ibidem*, même état. Il avait épousé Catherine de Neufville, dame d'atours de la reine Anne d'Autriche et sœur du Maréchal de Villeroy.

(5) Louis de Béthune, Comte puis Duc de Charost, Capitaine d'une des compagnies des gardes du corps du roi.

(6) Catherine Le Voyer était dame d'atours de la reine Anne d'Autriche. Voir Bibliothèque Nationale. Collection Clairambault, 837 f° 3615. Elle avait épousé René de Belloy, baron de la Flotte, lieutenant pour le roi au gouvernement du Maine et du Perche et gouverneur d'Amiens.

(7) Catherine-Henriette Bellier, fille de Michel Bellier sieur de Philandre, mariée le 23 février 1638 à Pierre de Beauvais, décédée le 13 août 1690. Elle était première femme de chambre d'Anne d'Autriche. Voir à la B. N. Pièces originales, 279, une quittance signée par elle le 31 décembre 1630. On sait assez quelle fut sa fortune et sa célébrité. Il est à remarquer toutefois que si, à cette date de 1647, elle avait déjà rendu à la Reine-Mère et à Mazarin bien des services secrets elle n'avait encore donné au jeune roi aucune de ces intimes leçons dont il sut profiter si bien, son atavisme aidant. Elles auront lieu en 1654, selon les auteurs compétents. Voir Jules Cousin, *Étude sur l'Hotel de Beauvais* ; A. de Boisliste, *Madame de Beauvais et sa famille*. Saint-Simon, édition Boislisle, tome I pp. 290-292, 382-383 et 560. Jal, Dictionnaire pp. 151-155.

(8) Peut-être Michel Bellier père de Catherine-Henriette et huissier du cabinet de la reine mère. Voir Clairambault, 837 ff 3816, 3720, 3722.

(9) Oportune Oudé, dame du Tot, première nourrice de Madame en 1603 et femme de chambre d'Anne d'Autriche de 1613 à 1658. Voir Clairambault, 837, ff. 3447 et 3632.

(10) Marie Lambert Damoiselle d'Ance, femme de chambre d'Anne d'Autriche. Voir Clairambault, 837 f° 3631.

(11) Probablement François Guillory, écuyer, archer des gardes du corps de la reine mère en 1645, gentilhomme de la chambre de Monsieur en 1669 et en 1676. Il est qualifié sieur de Saveuse en 1669 (Voir Z^1A 517, Etat des officiers de Monsieur) ; et sieur de Villergent en 1676. Voir deux quittances signées de lui dans Pièces Originales, vol. 1447.

Peut-être aussi Pierre Guillory, chef du gobelet échansonnerie depuis 1643. Voir Z^1A 473. Etats de 163, 1644 1645, 1647, 1648.

NOVA FRANCIA - Volume 3, nos 1-6, 1927-1928

Loir Le père, du sieur Petit, du sieur Chauvon, des sieurs du Bois, de la Moriere (1) et du sieur Foussart (2), Par devant Jaeques Le Gay et Cbarles François de Saint-Vaast notaires et gardes notes de Sa Majesté au Chatelet de Paris soubzsignez Recongnurent et confesserent avoir faict ensemb̃ de bonne foy les traicté de mariage promesses et conventions qui ensuivent c'est a scavoir que lesdictz sieur et dam^elle guillory ont promis donner par nom et loy de mariage Lad^e Dam^elle Geneviefve Guillory leur fille aud̃ S^r Lienard qui a promis La prendre p̃o sa femme & legitime espouse p̃o le mariage fe & solempniser en face de n̂re mere saincte eglise avec la licence d'jcelle quand l'un en sera requis par l'autre Pour estre lesd̃ futurs espoux uns et communs en tous biens meubles & conquestz Immeubles selon la coutusme de paris Neant moins ne seront tenus aux debtes l'un de l'autre créés avant leur mariage Et si aucunes y a elles seront payées sur le bien de celuy qui Les aura faictes sans que lad^e Comm^te en soit chargée En faveur dud̃ mariage les pere & mere de la future espouze promettent solidairement bailler & donner aux futurs époux dans la veille de leurs espousailles La somme de six mil Livres en deniers comptans avec toutes ses hardes & habitz filiaux. En ce faisant le futur espoux a doué et douë sa future espouse de deux cens Livres tourn̂ de rente & revenu annuel en douaire prefix a prendre sur les biens dud̃ futur espoux duquel douaire elle Jouira du jour qu'il aura lieu sans qu'elle soit tenue en faire demende en justice, Le survivant desd̃ futurs espoux prendre par préciput des biens meubles de ladicte Comm^te scavoir led̃ futur espoux ses vestemens chevaux & armes Et lad̃ future espouse ses vestemens bagues & joyaux ou aultres biens meubles d'jcelle comm^te à son option réciproquement selon la prisée qui sera faicte par l'inventaire et sans criée jusques a la somme de neuf cens livres ou en argent au choix dudict survivant si pendant led. mariage il est vendu & alliené aucuns biens propres appartenant aux futurs espoux ou aucunes de leurs rentes propres racheptees remploy en sera faict par ledict futur espoux en aultres rentes ou heritages p̃o sortir pareille nature de propre a celuy ou celle d'ou lesd. propres seront proceddez & aux lieux de son costé et Ligne et en cas que ledict remploy ne se trouve faict lors de la dissolution dud. mariage les deniers en seront repris sur les affectz de Lad^e Commu^te s'ilz suffisent sinon ce qui s'en deffauldra a l'egard de lad^e futur espouze & et des siens sera repris sur les propres & aues biens dud. futur espoux. sera loisible a lad^e future espouze survivant ledict futur espoux de renoncer à lad. Comm^te & en cas de renonciaon reprendra tout ce qu'elle aura apporté aud. futur espoux et luy sera advenu & escheu pendant le mariage par succession donnaon ou aultrement. et quictement avec Lesd. douaire & préciput sans qu'elle soit tenue a aucunes debtes de Lad. comm^te encores qu elle y eust parti et et s'y fut obligée car ainsy a esté convenu et accordé entre les partyes. Promettant etc de part & d'autre comme dessus etc. Faict & passé

(1) Charles Guillory, ecuyer, sieur de la Morière capitaine exempt des gardes du corps de la reine mère. Voir aux Pièces originales, vol. 1447, une quittance de lui du 6 février 1664, où il est ainsi qualifié.

(2) Annibal Foussart ou son fils Etienne, chef du gobelet échansonnerie en 1647. Voir Z^1A 473, Etat de cette année-là.

Site Internet : Archiv-Histo.com

a paris dans le pallais Royal L'an mil six cent quarante sept le septiesme jour d'avril apres midy Et ont signé fors led. Sr Guillory qui a déclaré ne pouvoir a present escripre ne signer a cause de son indisposition a la main. & de nous.

LOUIS
ANNE
DANJOU
LE CARD[l] MAZARINI
M. X. DE LA ROCHEFOUCAULT VILLEROY
DE SOUVRÉ SOUVRÉ CATHERINE LE VOYER
LOUIS DE BETHUNE CHAROST DE BEAUVAIS
X. H BELLIER OPORTUNE OUDÉ ROBERT
DE MORILLON MARGUERITE ROBERT DU FRESNE
LIENARD
GENEVIEFVE GUILLORY
ROBERT DANSE GAUDET LOIR LE PERE
GUILLORY PETIT CHAUVON DUBOIS
FOUSSART DE LAMORYERE
LE GAY DE SAINT VAAST

[*signatures autographes*]

Lesdictz françois Liénard et dame[lle] Geneviefve Guillory sa fiancée en saincte eglise de luy autant que faire se peult auctorizée nommez au contrat de le mariage cy endroict escript Reconnoissent & confessent avoir eu & receu desd. Louis Guillori & dam[lle] Robert sa femme pere & mere de lad. dame[lle] Geneviefve Guillori a ce present qui leur ont baillé payé compté nombré & délivré presens les no[res] soubssignez en louis d'or pistoles d'espagne pieces de unze sols réaux et autres monnoies le tout bon la somme de six mil livres tour avec toutes les hardes et habitz filiaux de lad. dame[lle] future espouse que lesdictz sr & dame[lle] Guillori pere & mere avoient promis leur donner en faveur de mariage la veille de le espouzailles selon qu'il est porté par le contract d'jceu cy endroict escript de lad. soe. de six mil livres ensemb de ses hardes & habits filiaux. Lesd. Sr Liénard & dam[lle] sa fiancée & future espouse se tiennent contens en quictent lesd. Sr. & dame[lle] Guillori & tous aues. Promettant etc. Faict et passé en la chambre desd. Sr & dame[lle] Guillori dans le pallais Cardinal rue St Honoré L'an mil six cent quarante sept le sixie juillet apres midy & ont signé fors led. Sr Guillori qui n'a pu signer a cause de la goute qu'il a a la main et de nous.

LIENARD
GENEVIEFVE GUILLORY
MARGUERITE ROBERT
LEGAY DE SAINT VAAST

[*signatures autographes*]

LETTRES

de

Mère Marie-Andrée Duplessis de Sainte-Hélène

Supérieure des Hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Québec (1)

(*Suite*)

†

30 septembre 1750

Madame et tres chere amie,

Vous n'aurez point vos familles sauvages cette année premierement parce que pour les assortir il faut plusieurs choses que j'aurois eû de la peine a avoir en si peu de temps les vaisseaux devant partir un mois ou cinq semaines apres que les poupées m'ont été remises, mais elles n'en seront que plus jolies, secondement, et la principale raison c'est que Le Roy a envoyé 800 hommes de troupes en Canada dont les deux tiers sont arrivez malades,

---

(1) Voir *Nova Francia*, Vol. II (1926-1927), N° 2, pp. 67-68 et N° 3, pp. 33-137 ; Vol. III (1927-928), N° 1, p. 39-56 ; N° 2, pp. 94-110 ; N° 3, pp. 162-182 ; N° 4, pp. 220-237 ; N° 5, pp. 279-308.

Une faute de typographie nous a fait dire, aux pages 305, renvoi 2 ; 308, renvoi 2, « empreinte des armes de St Augustin », c'est « des armes des Augustines » qu'il faut lire.

La note du renvoi 1, page 299, doit se rétablir en sa première partie : « Jean-« Baptiste-Louis Frédéric de La Rochefoucauld de Roye, appelé d'abord le marquis « de Rovey, né le 17 août 1709, pourvu en survivance de son père de la charge de « Lieutenant-Général des galères, créé duc par brevet sous le nom de duc d'Anville « le 15 février 1732. Fait lieutenant général des armées navales en 1745. Le duc « d'Anville décéda le 27 décembre . . . . » La note du renvoi 1, page 298, doit être également rectifiée pour ce qui est du prénom de « Nicolas » attribué au duc d'Anville.

Jean-Baptiste-Louis Frédéric de La Rochefoucauld, duc d'Auville, était fils de Louis de La Rochefoucauld de Roye et de Marthe de Carre, fille de Jean de Carre, chef d'escadre et gouverneur de St Domingue ; il avait épousé Marie-Louise-Nicole de La Rochefoucauld.

Site Internet : Archiv-Histo.com

et quoyque Mr. L'intendant (1) ait loué des Maisons pour faire des hopitaux le notre ne pouvant tous les contenir, nous en avons eu la plus grande partie, et nous en avons rempli nos sales et toutes leurs appartenances jusqu'au grenier, ce qui nous donne bien de l'ouvrage et de la fatigue, et pour surcroit de peine un facheux rhûme nous a attaquées toutes a la fois, en sorte qu'il a falu aliter vingt Rses a l'infirmerie et celles qui les servent qui soignent les sales, et qui font les offices de la Maison ne sont gueres mieux, nous sommes embarassées les soirs pour en trouver deux qui puissent veiller, ces rhûmes sont accompagnez de frissons, de fievre, de douleurs, de dégouts et de faiblesse, il a pres d'un mois que cela dure, je l'ay eû comme les autres, mais avec ma faible complexion je l'ay mieux soûtenu, et grâces a Dieu je ne suis pas sujette a de frequentes maladies, il n'en est pas de même de ma sœur, elle est continuellement fort incommodée d'un cathare perpetuel qui la mine, ce qui ne l'empêche pas cependant d'agir beaucoup pour le Depot des pauvres dont elle est chargée, et qui est d'autant plus embarassant qu'il n'est pas riche, et que ces multitudes de Malades qui arrivent souvent, et pour lesquels le Roy ne donne que six sols par jour en dépencent bien davantage et depuis dix ans nous ont endettez de quinze mille francs sans que les representations qu'on ne manque pas de faire la dessus soient écoutées de ceux qui devroient y faire attention, au contraire, pour ne nous accorder aucun secours, ils disent eux mêmes que nous sommes extrêmement riches, et que nous nous entendons toutes pour ne pas dire ou nôtre argent est caché. Dieu nous a reservées a un siecle bien dur, mais il voit ce que nous avons a souffrir, et s'il en est le temoin, il en sera aussy la recom pense, cette esperance nous console.

Pour vous dire quelqu'autre chose du Canada ma chere amie on y avoit construit depuis quelques temps avec assez de succes plusieurs vaisseaux du Roy, celui de cette année a mal réussy, c'etoit un vaisseau de Ligne de 10 pieces de canon, nommé l'orignal il s'est perdu le jour même et dans le moment qu'on le mit a l'eau, il prit

(1) François Bigot, né en 1703, 10e intendant de la Nouvelle France, de 1748 à 1760. A son retour, en France après la cession, il fut incarcéré à la Bastille. Ses biens furent confisqués et fut condamné au bannissement le 10 décembre 1763.

NOVA FRANCIA - Volume 3, nos 1-6, 1927-1928

un mauvais tour et en moins de deux minutes il alla s'échouer sur un rocher d'ou on n'a pû le retirer. c'est une perte de pres d'un million pour le Roy, les agrées, les officiers, et l'équipage tout étoit venu pour l'emmener en france, ça été une grande consternation d'autant plus que quand les malheurs sont arrivez, on voit clairement les moyens qu'il faloit prendre pour les eviter.

Je suis enfin déchargée (1) de la superiorite, et je jouïs avec plaisir du repos que la vocation d'hospitaliere me peut laisser, car nôtre etat, sur tout en ce païs ou rien n'est réglé, est toujours un peu agité, mais puisque l'ordre de Dieu se trouve dans ce mouvement qui n'est pas trop selon mon inclination, je tache que cela ne nuise point a ma paix, qui est ce me semble le plus grand bien que nous puissions posseder en ce monde, ou pourtant elle n'est jamais parfaite, elle ne le sera que dans le Ciel ou nous devons nõ. efforcer d'arriver. Je vous croy plus tranquille que par le passé et comme vous me marquez que vous voyez faire les balots qu'on adresse a Mr. Monier sous vos yeux, je me suis persuadée ma chere amie que vous êtiez chez un de Mrs. vos Gendres, avec vos petits enfants que vous allez élever avec encore plus de tendresse que les vôtres

Je suis mortifiée que vous n'ayez pas le plaisir de leur faire voir dès cette année, nos magnificences sauvages, n'en soyez point fachée, car je vous assure que cela m'auroit été impossible on a grand tort de dépeindre les sauvages comme des hommes vêlus ils n'ont pas même de barbe, ils se l'arrache pour qu'elle ne vienne point, je tacheray de vous en faire voir de diferentes nations, car comme ils ont des langues particulières, ils ont aussy des manieres de s'habiller, quoyque la grande couverture soit la mode generale ce sont des peuples qui se croyent independants, qui se regardent comme nos alliez, et qu'on [a] bien de la peine a retenir, ils ont fait des hostilitez sur les françois ces dernieres années, qui nõ. ont fait craindre une soulevement, c'est un vilain voisinage, il y en a cependant de chretiens qui sont attachez aux françois, et a qui le Roy fait donner des médailles d'argent ou sont

(1) Supérieure, de 1732 à 1738, Mère Marie-Andrée Duplessis de Sainte Hélène avait été élue à nouveau en cette charge en 1744. En 1750, elle fut déchargée de cette responsabilité, mais dut la reprendre, de 1756 à sa mort, survenue en 1760.

Site Internet : Archiv-Histo.com

les portrait de la famille Royale, c'est une espêce de chevalerie qui les distingue parmy les leurs, cela se donne aux grands gueriers, et a ceux qui comme chefs maintiennent les autres dans leur devoir.

J'ay attendu bien tard ma chère amie a vous remercier de vos excellentes lunettes, sur tout deux, me voila bien dedomagée de celles que je n'eût point l'an passé, vous me fournissez de quoy pouvoir travailler ou lire, ce qui fait ma plus douce occupation, je voudrois vous avoir une obligation, j'ay fait chercher en vain chez les libraires un petit livre intitulé, méditations sur la passion de J. C. pour tous les jour de l'année par le pere Louis Chardon Rx de St Dominique (1) peut-être auriez võ. quelqu'un de plus intelligent qui le pourroit trouver chez ces petits libraires qui achettent de vieilles biblioteques je serois charmée d'en avoir un, et s'il s'en trouvoit 3 ou 4 exemplaires, je võ. dédomagerois de ce qu'ils vous auroient couté, car c'est une bonne graine a répandre que la devotion a la passion de N S. je suis avec une tendre et constante amitié et un profond respect.

Madame et tres chere amie,

Votre tres humble et tres obéïssante servante,

Sr Duplessis de Ste helene

Rse hre ind.

de l'hôtel Dieu de Quebec ce 30e. 7bre. 1750.

Le livre en question se vendoit chez Pierre Josse, rue St Jacques a la sphere (2).

(1) Louis Chardon, né, vers 1595, à Clermont, diocèse de Beauvais, était parent de Jean Loysel, maître et chancelier de la Faculté de Théologie de Paris, et curé de Saint-Jean-en-Grève ; après de solides études faites à l'Université de Paris, il entra dans l'ordre dominicain, au couvent de l'Annonciation en 1618 et fit profession le 26 mai 1619. Prédicateur remarquable, directeur sûr et habile, il fut chargé de former les novices dans la discipline régulière et l'étude de la perfection. Atteint d'une fièvre virulente et putride il mourut le 17 août 1651, âgé d'environ 56 ans.

L'ouvrage dont parle Mère Marie-Andrée Duplessis de Sainte-Hélène a pour titre : « Méditation sur la Passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ pour tous les « jours de l'année, par le R. P. Louis Chardon, prédicateur du couvent de la rue « Neuve de S. Honoré, de l'Ordre de St Dominique. A Lyon, chez Jean Baptiste « Guillemin, M.DC.LXXXVI. » Cet ouvrage dédié à la princesse de Lorraine, duchesse de Vendôme, avait reçu l'approbation des docteurs le 2 décembre 1649. Ce petit in-12 de 459 p. fut d'abord édité, en 1650, par Sebastien Hure, de Paris. En 1892, parut une édition moderne et annotée, à Paris, chez Lethielleux, des Méditations sur la Passion.....

(2) Cette ligne était écrite en marge de la seconde page de la lettre.

NOVA FRANCIA - Volume 3, nos 1-6, 1927-1928

Ma sœur vous assure de ses respects, j'ay une petite niece de sept ans qui est aimable enfans pleine de jugement, elle est au couvent pour apprendre ce qu'une fille doit savoir (1).

Je nay (2) eu et ne conserve le desir d'avoir les figures des familles sauvages que pour faire connoitre et admirer par ma propre famille, et quelques amies, Quelle est dune part la misericorde de Notre Seigneur d'aller chercher jusqu'aux fond des bois et des Endroits les plus reculez du monde, des ames benies pour lesquelles luy seul scavoit avoir donné sa vie, n'ayant rien à nos yeux qui les distinguat de celles des bettes ; Et de l'autre part la charité le zele lamour de la penitence qui animent les missionnaires dont dieu se sert pour les convertir, Et ste filles a qui il a inspiré de se consacrer a leurs besoins corporels ainsi qu'au autres chretiens leurs freres. Car a parler franchement et a cœur ouvert avec vous Ma chere amie, le bonheur que nous avons eu de naitre dans le sein de la Ste Eglise de succer la foy avec le lait de nos nourrices, les commoditez Et facilitez que nous avons trouvez toutes Etablies pour recevoir ses instructions, tous ces biens n'ont fait de presque tous les chretiens que des ingrats. Peu reflechissent a la grace que dieu nous a faites de nous distinguer de ces malheureux sauvages qui perissent sans le connoitre que nos ames ne meritent pas plus de recevoir la redemption que celles de ces infortunez. Que nous ne devons pas avoir moins de reconnaissance pour ceux et Celles dont dieu sest servis et se sert pour nous instruire dans la religion, que les sauvages convertis en ont ordinairemt pour leurs missionnaires, (3) puisque les uns et les autres travaillent à nous procurer le meme bien, ie veux dire le salut Eternel ; Si ceux qui travaillent au salut des Sauvages soufrent plus de peines corporelles, ceux qui travaillent aujourd'hui à celui des chretiens ont infinimt plus de peines spirituelles. Les (4) premiers n'ont a combatre dans le cœur et

(1) Ces quatre lignes étaient écrites en marge de la quatrième page de la lettre.

(2) Ce brouillon, de la main de Madame Hecquet, née Marie Catherine Homassel, conservé dans la liasse placée en le carton T 77-70, aux Archives Nationales de Paris, est la réponse à la lettre précédente datée de Québec 30 septembre 1750.

(3) Rayés, dans le texte, ces mots : Puisque si nos Peres Spirituels.

(4) Rayé, dans le texte, le mot : uns.

Site Internet : Archiv-Histo.com

dans lesprit des sauvages que l'ignorance et (1) l'habitude dans des crimes qu'ils n'ont iamais connus ni entendu condamner comme tels ; Ce qui les rend bien plus dociles à les abandonner lorsque la lumiere de la foy a dissipé les tenebres de leur ignorance ; mais à present parmi les chretiens, ma trés chère amie, (2) ce n'est plus l'ignorance des verités des religion que les ministres du Seigneur ont a dissiper, ce ne sont plus des préjugés de naissance quils faut detruire, ce n'est plus l'habitude dans des crimes non conus pour tels quils ont a combatre ; non rien de tout cela ne ne regne chez les chretiens, ils sont trop Eclaires. Mais c'est une incredulité parfaite non (3) sur la realité des principaux points de la religion, mais (4) sur la necessité d'y conformer sa vie pour estre sauvé. Cest une determination deliberée de se livrer a toutes les passions et a tous les vices, malgré la conviction tant exterieure qu'interieure que lon peche, soit contre les commend. de Dieu soit contre ceux de l'Eglise. C'est en un mot cette malheureux (*sic*) chaine du mauvais Exemple, qui lie le plus grand nombre, Et qui rend presque toute notre malheureux (*sic*) nation Athées et Deistes ; aimant mieux nier l'Existance de dieu et des ses attributs, par un aveuglemt volontaire, car ie ne peut estre persuader quil y ayent des athées par principes et vraie persuasion, que d'avoir à craindre qu'une justice Eternelle Ecrasera ce plus grand nombre où ils se voient. Quelle charité, quelle lumiere, quelle patience, ne faut-il pas avoir pour travailler a guerir de tels maux? Quelle douleur! quel étonnemt de voir ces maux au dessus de tous les moiens humains, Et que malgré tous les travaux des ministres de l'eglise, presque tous ses enfans se jettent volontairemt dans l'abime? N'ont il donc pas suiet de dire aujourd'huy dans toute l'amertume de leur cœur, voiant linutilité de leur travaux, les paroles que j'ay vu ces jours passer dans Isaïe ; Nous avons concu, nous avons comme Etez en travail, Et nous n'avons Enfantez que du vent.

Vous voiez bien Ma cherc amie que ie crois converser reellement de vive voix avec vous, En Ecrivant ce que dessus ; car ainsi qu'en une Conversation un mot en attire un autre ie n'ay put reflechir sur la misericorde que dieu fait

(1) Rayés, dans le texte, ces mots : l'accoutumance.
(2) Rayés, dans le texte, ces mots : Quelle assiduité.
(3) Rayé, dans le texte, ce mot : de.
(4) Rayé, dans le texte, ce mot : de.

NOVA FRANCIA - Volume 3, nos 1-6, 1927-1928

aux Sauvages que beaucoup mettent encor au rand des bettes, sans me rappeller notre ingratitude Et en deplorer les funestes suites. Mais ie quitte ce triste suiet pour dire quelqe mots de ce qui me regarde, lequel n'est guerre plus rejouissant pour moy.

Je suis toujours dans la retraite que je me suis choisie il y a bientôt quatre ans. Je nay eut et nay Encore aucune tentation de demeurer avec aucun de mes Enfans, Et sy j'ay parut avoir etez presente a l'Embalemt de Mde et Mr Meunier, ce netoit que dans une visite passagere que ie faisois chez mon Gendre ainé, chez lequel de meme que chez les autres ie ne pense pas avoir eté depuis, puisqu'y ayant eté hier pour quelques malades d'Entre eux, il sest trouve qu'il y avoit onzes mois que ie n'y avoit eté ; Ce n'est ny par refroidissemt ny par indiference de part ny dautre, car a leur Egard il y a toujours quelqu'un d'eux chez moy tous les dimanches ; mais de ma part, c'est que ie ne vois pas que je leur soit utile a rien, 2a que la foiblesse de ma poitrine qui ne peut soutenir l'Ebranlemt des voitures, ne me permet que n. souvent d'aller si loin à pied, pour revenir pour ainsy dire sur le champ coucher au gite. 3e mais la plus forte raison, c'est que les amertumes et les peines domestiques qui depuis plusieurs années m'occupent le cœur et l'esprit (1), n'en montrent encor partout chez mes enfans de nouvelles sources pour l'avenir ; car En Effet, je vois tous mes Enfans, dont le plus agez a Environ 38. ans, avec des santes si foibles et des poitrines si delabrez que ie les sens tous les jours sur le point de manquer a leurs Enfans dont ils ont tous une bonne provision. Un d'entre Eux sans mourir m'en a chargé de six avec luy

(*à suivre.*)

(1) Rayés, dans le texte, ces mots : me rendent insuportable le temerite et la dissipation d'un monde.

Site Internet : Archiv-Histo.com

M. DE PONTOIS

ET

LA RÉBELLION DES CANADIENS FRANÇAIS

EN 1837-1838 [1]

(suite)

Légation de France aux États-Unis
DIRECTION POLITIQUE
N° 25/43

New-York, 23 Novembre 1835.

Monsieur le Comte,

. . . . . .

Les nouvelles que l'on a recues ici du Canada, dans la journée d'hier, sont d'une nature grave. Elles annoncent que de nombreuses arrestations ayant eu lieu à Montréal, le 16 de ce mois, et des mandats d'arret ayant été également lancés, deux jours après, contre divers Individus résidant à *Saint-Jean*, le Détachement de Cavalerie qui avait prêté main forte aux Constables chargés de mettre ces mandats à exécution, a été attaqué, à son tour par une troupe d'environ 300 hommes armés, et après une courte résistance dans laquelle il a eu plusieurs blessés, obligé d'abandonner les Prisonniers, de se retirer à travers champs pour rejoindre le Détachement d'Infanterie, envoyé de Montréal dans le but de le protéger au besoin.

D'après les mêmes nouvelles le colonel *Wetherall* (1) avait déjà reçu ordre de partir de Montréal, avec son Régiment et quelques pièces d'Artillerie, pour dissiper l'Insurrection. Le bruit courait dans cette ville, mais sans aucun caractère d'authenticité, que M. *Papineau* etait lui-même au nombre des personnes qui devaient être arrêtées comme prévenues de haute trahison, et qu'il avait disparu ainsi que plusieurs de ses adhérens.

J'aurai soin, Monsieur le Comte, de vous tenir au courant de ce qui parviendra ultérieurement à ma connaissance des suites de ce déplorable événement qui, comme il était facile de le prévoir, est un sujet de triomphe pour le Parti Anti-Canadien, et lui sert à démontrer la nécessité des mesures de rigueur.

(1) Voir : *Nova Francia*, vol. III, N° 4, pp. 238-249 ; N° 5, pp. 273-278.
(2) Sir George. A. Wetherall, né à Penton, Angleterre, en 1788. En 1837, il était secrétaire miiltaire du commandant des forces sir John Colborne.

NOVA FRANCIA - Volume 3, nos 1-6, 1927-1928

J'ai l'honneur d'être, avec respect, Monsieur le Comte,
de Votre Excellence,
Le tres humble et très
obeissant serviteur,
E. DE PONTOIS.

Signature Autographe (1).

Son Excellence Monsieur le Comte Molé.

Légation de France aux États-Unis
DIRECTION POLITIQUE
N° 24/42

New-York, le 15 novembre 1837.

Monsieur le Comte,

. . . . . .

Je viens de recevoir, Monsieur le Comte par le dernier Paquebot la dépêche que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'adresser sous le n° 5, en date du 29 Septembre : Je la prie de vouloir bien exprimer à Sa Majesté combien je suis heureux que mes observations sur la situation du Canada, et la ligne de conduite que j'ai suivie, pendant mon séjour dans cette Colonie, ayent pu mériter son auguste et flatteuse approbation.

J'ai l'honneur d'être, avec respect, Monsieur le Comte,
de Votre Excellence
Le tres humble et tres
obéissant serviteur,
E. DE PONTOIS.

Signature autographe (2).

Son Excellence Monsieur le Comte Molé.

Légation de France aux Etats Unis
DIRECTION POLITIQUE
N° 26/44

Washington, le 6 decembre 1837

Monsieur le Comte

. . . . . .

Les troubles du Canada ont pris une tournure plus sérieuse qu'on ne s'y attendait généralement. L'insurrection a fait de rapides progrès dans la partie du Pays située sur la rive droite du Saint Laurent, et, par conséquent limitrophes des Etats-Unis des engagemens fort meurtriers ont eu lieu à Saint Denis et à Saint-Charles dans le Comté de Richelieu, entre les Canadiens et les deux Colonnes Anglaises parties de Québec et de Montréal, sous les ordres du Quartier-maître-général

(1) Arch. aff. E. corr. P. Etats-Unis. vol. 93, ff. 17-20.
(2) Arch. aff. E. Corr. P. Etats-Unis. vol. 93, ff. 9-14.

Site Internet : Archiv-Histo.com

Gore (1) et du lieutenant colonel *Wetherall*. Les rapports de la Presse *loyaliste* de Montréal, et ceux que transmettent ici les correspondances particulières de la frontière (les journaux de l'opposition Canadienne ont cessé de paraitre) sont si contradictoires, qu'il est difficile de se former une idée exacte de l'etat des choses : les premiers annoncent, en effet, que les villages de Saint-Denis et de Saint Charles ont été pris et brulés par les Anglais après une assez vive résistance, qui leur a coûté quelques morts et un assez grand nombre de blessés, que les insurgés sont en déroute complète, leurs chefs pris ou tués, etc... etc. ; les seconds, au contraire, disent qu'à la premiere attaque de Saint Denis, le Colonel *Gore* a été repoussé avec perte et que le Colonel *Wetherall*, après être parvenu à s'emparer de Saint Charles, qu'il a brûlé, en a été chassé par les Canadiens, revenus à la charge. au nombre de 16 à 1,800 hommes, et commandés par M. *Brown* (2), américain établi depuis quelque temps, au Canada. Les mêmes rapports ajoutent qu'à Montréal tout est dans la confusion, qu'on s'y attend à une attaque prochaine de la part des *Patriotes* que les rues sont barricadées, que les arrestations continuent, et qu'un grand nombre de personnes riches quittent la ville pour se rendre à Québec, ou aux Etats-Unis. On ne sait rien de positif sur M. Papineau, que les uns disent s'être trouvé à l'attaque de Saint-Charles, les autres, s'être dirigé du côté de Québec, pour y allumer l'insurrection. On avait annoncé, il y a quelque temps, dans les Gazettes, qu'il avait écrit à Lord Gosford, pour désavouer toute participation aux troubles du Pays ; mais cette version parait n'être pas exacte quelques membres marquans du Parti Canadien, au nombre desquels est M. D. B. *Viger* (1), membre du Conseil Législatif chargé, plusieurs fois, de missions en Angleterre, ont, il est vrai, adressé une Proclamation à leurs Concitoyens pour les engager à déposer les armes, mais le nom de M. Papineau ne se trouve pas parmi les signataires. Ce qu'il y a de certain, Monsieur le Comte, c'est que, si, comme on semble le croire aujourd'hui, l'insurrection s'étend dans l'intérieur du Pays, et devient générale parmi la Population Canadienne Française, il sera bien difficile au Gouvernement Anglais, avec les 4,000 hommes, environ, dont se composent ses forces au Canada, et dont une grande partie est nécessaire à la garnison des villes et des forteresses, de la poursuivre sur tous les points de cette vaste contrée, et de parvenir à l'étouffer, surtout à une époque de l'année où les communications par eau se trouvent completement interrompues, et où la rigueur du froid rend la marche des troupes extrêmement difficile et pénible, Il faudra donc probablement attendre le printemps, qui vient fort tard dans ces Contrées, pour recommencer les opérations militaires, et on laissera, ainsi, aux Patriotes le temps de se fortifier, de s'organiser, de s'exercer au métier des armes, d'augmenter le nombre de leurs adhérens dans

(1) Sir Charles Stephen Gore (1793-1869) fils du Comte d'Arran. Quartier maitre général au Canada durant la rébellion de 1837, il mourut gouverneur de Chelsea Hospital, à Londres.

(2) Thomas Storrow Brown (1803-1888), né à St-Andrews, Nouveau-Brunswick. L'un des fondateurs de *Vindicator*.

(3) Denis-Benjamin Viger (1774-1861). Il devint président du Conseil Exécutif du Canada en 1844. Parent de Papineau, il partageait ses idées mais c'était un homme calme et réfléchi. Il fut emprisonné en 1838. Il a publié plusieurs ouvrages.

NOVA FRANCIA - Volume 3, nos 1-6, 1927-1928

le Pays dont ils seront maitres tout l'hiver, peut-être de provoquer un mouvement insurrectionel dans le haut Canada, qui, depuis quelque temps, fermente et s'agite, malgré la vigilante habileté de son Gouverneur Sir *Francis Head ;* enfin, de se procurer des secours d'hommes, d'argent et de munitions aux Etats-Unis, dont la sympathie pour la cause Canadienne n'est déjà plus douteuse. On annonce, en effet, que dans le Vermont et dans le Maine, où les contestations et les difficultés qu'à fait naitre la question des limites, ont créé une grande animosité contre l'Angleterre on se prépare à soutenir les insurgés : à Buffalo, des *meetings* ont été convoqués dans le même but, et à New York même il est déjà question de l'enrôlement de volontaires pour le Canada. C'est, en un mot, dans tout le Nord, dit-on, le même enthousiasme qu'a fait éclater dans le sud, l'insurrection du Texas. — Des embarras de même nature vont donc naître de cet état de choses, pour le Gouvernement Fédéral, et d'autant plus grands, cette fois, que ce n'est pas à des Mexicains qu'il aura à faire. Voudra-t-il sincèrement observer une stricte neutralité, dans une question qui touche de si près ses intérêts et ses sentimens ? Et s'il le veut, le pourra-t-il, avec des institutions qui ne lui laissent qu'une autorité si faible et si precaire sur l'action des Etats dont se compose l'Union et sur la volonté des Citoyens ? Telles sont les questions qui se présentent d'abord, à l'esprit et dont la solution peut entrainer de graves conséquences. Je ne manquerai pas, Monsieur le Comte de leur vouer toute l'attention qu'elles méritent, et m'empresserai de vous transmettre le résultat de mes observations et des informations que je pourrai recueillir à cet egard.

. . . . . .

J'ai l'honneur d'être avec respect,
Monsieur le Comte,

de Votre Excellence
le très humble et très
obeissant serviteur

E. de Pontois

[*signature autographe*] (1)

Son Excellence Monsieur le Comte Molé
President du Conseil, Ministre des Affres Etrangères etc. etc. etc.

Légation de France aux Etats Unis
DIRECTION POLITIQUE
N° 27/45

Washington, le 14 décembre 1837.

Monsieur le Comte,

L'envoi que j'ai l'honneur de faire à Votre Excellence de la traduction du Message, annoncée dans ma dernière dépêche, ne me donne lieu de signaler particulièrement à son attention aucuns points saillans autres que ceux que j'ai déjà indiqués, si ce n'est, peut-être, le passage relatif à la discussion de limites avec la Grande Bretagne,

(1) Archives des Affaires Etrangères. Corr. P. Etats-Unis. vol. 93, ff. 27-37.

Site Internet : Archiv-Histo.com

dans lequel on remarque un ton de decision et de fermeté, qui pourrait bien être dû à la situation actuelle du Canada. Du reste, ce document n'a produit ici et ne devait produire qu'une médiocre sensation ; car, au fond, il diffère peu du precédent message ; et les qualités qui l'en distinguent, quant à la forme, c'est à dire le tact, l'adresse et l'esprit de modération, ne sont pas celles qui, d'ordinaire, frappent les masses et plaisent le plus à l'esprit de parti.

. . . . . .

J'ai l'honneur d'être avec respect,
Monsieur le Comte,
de Votre Excellence.
le très humble et très
obéissant serviteur
E.de Pontois.

[*Signature autographe*] (1)

Son Excellence Monsieur le Comte Molé
President du Conseil, Ministre des Affaires Etrangères, etc. etc. etc.

Legation de France aux Etats Unis
DIRECTION POLITIQUE
N° 28/50

Washington, le 14 décembre 1837.

Monsieur le Comte

Les évènemens du Canada continuent à être ici le sujet de toutes les conversations, et à exciter un interêt que les personnages officiels eux-memes ne prennent pas trop la peine de dissimuler. Le Ministre de la Guerre. M Poinsett, exprimait dernièrement, devant moi, l'opinion que la domination Anglaise ne pouvait se maintenir encore longtems au Canada. Hier soir, M. Forsyth me parlait, à peu près dans le même sens, sur ce ton de plaisanterie ironique qui lui est familier, et qui cachait à peine la satisfaction qne lui causent les embarras de l'Angleterre en Amérique. Il prétend, au reste, que M. Fox, lui-même est d'avis que le Gouvernement Britannique devrait abandonner dès à présent, le Canada sans chercher à prolonger la lutte. « Je ne crois pas « qu'il prenne si facilement son parti, lui ai-je dit : mais en attendant, « ne craignez-vous pas de vous brouiller avec l'Angleterre, en laissant « faire ouvertement chez vous des enrôlemens pour le Canada et envoyer « des munitions et des secours de toutes especes aux insurgés ? — Que « voulez-vous ? tout ce que notre legislation nous permet de faire, et en « core fort difficilement c'est d'empecher que nos concitoyens ne partent « armés. » — Au reste, Monsieur le Comte, des explications sérieuses ne tarderont vraisemblablement pas à avoir lieu entre les deux Gouvernements à ce sujet ; car il parait certain que le Consul d'Angleterre à New York a déjà transmis a son Gouvernement, ainsi qu'a M. Fox, les preuves authentiques des enrôlemens qui se font dans cette ville et dans la Nouvelle Angleterre, et du départ de quelques volontaires pour la frontiere. On annonce, d'un autre coté, qu'une partie du 43e régi-

(1) Archives des Affaires Etrangères. Corr. P. Etats-Unis. vol. 93. ff. 38-52.

NOVA FRANCIA - Volume 3, nos 1-6, 1927-1928

ment s'est rendue à Québec, en passant par le *territoire contesté ;* Circonstance, qui causerait d'autant plus d'irritation dans ce pays, et particulièrement dans le Vermont et le Maine, que le Citoyen américain arrêté par ordre des autorités Anglaises pour avoir fait, sur ce même territoire, une opération cadastrale, est, dit-on, encore en prison.

Il est toujours fort difficile d'avoir des notions exactes sur l'état des choses au Canada, attendu qu'il ne parvient ici aucune correspondance particulière, et que l'on n'y reçoit que les journaux du parti *Loyaliste*. On peut cependant donner aujourd'hui comme certain, pour ce qui concerne les engagemens dont j'ai eu l'honneur de rendre compte a Votre Excellence dans mon N° 26, que le Colonel Gore a été repoussé a St Denis et s'est replié sur Sorel, tandis qu'au contraire le Colonel Wetherall a remporté un avantage décisif à St Charles, qu'il a abandonné volontairement pour rentrer à Montreal, où sa présence était nécessaire. Depuis, les forces Anglaises se sont emparées sans résistance, de St Denis, qu'elles occupent ainsi que St Charles, et on ajoute que les patriotes, qui s'étaient réunis en assez grand nombre au lieu dit, *le Grand Brulé* y ont été attaqués et dispersés. Mais, d'un autre coté, il parait que l'insurrection s'est concentrée dans le Comté des *deux Montagnes* sur la rive gauche du St Laurent d'où elle peut, à tous momens menacer Montréal. Lord Gosford a fait publier une proclamation, assez moderée, dans laquelle il engage les insurgés à déposer les armes et a rentrer chez eux, en leur disant que le Gouvernement de la Reine aime mieux pardonner que punir. Mais, en même tems, et comme pour complaire au parti loyaliste qui réclame à grands cris, des mesures de rigueur et de violence, et lui reproche chaque jour sa faiblesse et sa pusillanimité, il vient de promettre une récompense de 1,000 £ a qui livrera à la justice M. Papineau, qui parait être en ce moment dans l'Etat du Maine, 500 £ pour l'arrestation de chacun des 9 individus, regardés comme les principaux auteurs de la révolte, au nombre desquels se trouve le Gal des insurgés Brown, et 100 £ pour celle de 8 autres prevenus. En outre la Loi Martiale a été proclamée a Montréal et dans les districts insurgés ; et Les prisons sont déja pleines de personnes accusées de haute trahison, dont la presse Anti Canadienne demande hautement là condamnation, pour ne pas les laisser, dit elle, enfermées dans les prisons pendant la rigueur de l'hiver.

. . . . . .

J'ai l'honneur d'être avec respect,
Monsieur le Comte,
de votre Excellence,
le très humble et très
obéissant serviteur,
E. de Pontois

[*Signature autographe*]

P. S. Nous recevons a l'instant de New York, deux nouvelles d'une haute importance : la premiere est celle de la prise de Constantine. Je n'ai pas besoin de vous dire, Monsieur le Comte, avec quel enthousiasme la Légation du Roi a appris un evenement qui jette un nouvel éclat sur les armes françaises, et auquel les fils de Sa Majesté ont pris une part si glorieuse.

Site Internet : Archiv-Histo.com

La seconde est si extraordinaire et si imprévue, que, quoiqu'arrivée à New York par trois voies différentes, elle demande encore confirmation. Elle annonce que, les mécontens du haut Canada, réunis au nombre de 3,000 ou même, selon d'autres rapports de 5,000, sous les ordres de leur principal chef M. Mackensie (1), ont attaqué le 5 de ce mois la ville de Toronto capitale de la province, qui se trouvait presqu'entierement dépourvue de troupes depuis l'insurrection du bas Canada, et s'en sont emparés ; on ajoute que les Insurgés avaient proposé au Gouverneur, Sir Francis Head, de cesser les hostilités à condition qu'il partirait pour l'Europe dans l'espace de deux semaines, que la Législature serait immediatement dissoute, un Conseil législatif assemblé et une amnistie générale proclamée, Mais qu'il avait, à trois reprises differentes rejetté ces propositions, quoiqu'il fut en quelque sorte, à la mercie des assaillans, ayant inutilement appelé à son aide la milice et les Volontaires, et n'ayant auprès de lui qu'une faible garde, hors d'etat de résister. Selon les dernieres nouvelles parvenues à New York on aurait laissé le Gouverneur s'échapper avec sa famille.

E.de P.

[*Signature autographe*] (2)

Son Excellence Monsieur le Comte Molé, Ministre des Affres Etrangeres etc. etc. etc.

Legation de France aux Etats-Unis
DIRECTION POLITIQUE — Washington, le 22 décembre 1837
N° 29/51

Monsieur le Comte,

Ainsi que je l'avais prévu, la nouvelle que contenait le post-scriptum de ma dernière dépêche ne s'est pas confirmée, ou du moins, n'avait pas toute l'importance que lui donnaient les rapports de New-York. Un mouvement insurrectionnel a, en effet, éclaté dans le Haut-Canada, et la ville de Toronto a été attaquée par les révoltés ; mais leur chef, M. Mackensie, peu habitué sans doute, aux opérations militaires, paraît avoir perdu un temps précieux dans d'inutiles négociations avec le gouverneur Sir Francis Head ; et celui-ci en a habilement profité ponr réunir quelques troupes, ainsi que les milices des points environnants, et a battu complètement et dispersé les insurgés comme dans le Bas-Canada ; des récompenses pécuniaires ont été promises pour l'arrestation des plus compromis d'entr'eux, qui se sont dérobés par la fuite aux poursuites dont ils sont l'objet. De ce nombre est M. Mackenzie, qui a pu parvenir à passer la frontière, et se trouve en ce moment, à Buffalo, où il a dernièrement, assisté à un *meeting* des partisans de l'iudépendance Canadienne, et où sa pré-

(1) William Lyon Mackenzie (1795-1861). Né en Ecosse, il vint au Canada en 1820, marchand à Toronto. Fondateur du *Colonial advocate*.Député de York en 1828. Elu 1er maire de Toronto en 1835. Organisateur de la rébellion du haut Canada, il dut fuir aux Etats-Unis. Rentré en 1849, à l'amnistie, il a publié plusieurs ouvrages.

(2) Archives des Affaires Etrangères. Corr. P. Etats-Unis. vol. 93. ff. 53-58.

NOVA FRANCIA - Volume 3, nos 1-6, 1927-1928

sence excite un grand enthousiasme. Des envois d'armes et de munitions s'y font publiquement pour la frontière, et on annonce que le Maire de la ville, invité par le commandant anglais du fort Erie, à empêcher ces expéditions, a répondu qu'il ne pouvait arrêter l'élan de l'opinion publique.

. . . . . .

Quant à la situation des choses dans le Bas-Canada, elle est toujours à peu près la même. Aucun nouvel engagement n'a eu lieu entre les Troupes Anglaises et les Insurgés. Mais, au depart des dernières nouvelles de Montréal, le Commandant en chef Sir John Colborne (1) était sur le point de partir à la tête d'une colonne de 1.200 hommes. presque entièrement composée de Troupes régulières, pour attaquer le rassemblement du *Grand Brulé* que j'annonçais à tort, dans ma précédente dépêche avoir été déjà dispersé. Le succès de cette expédition est plus que probable, et il aura, sans doute, pour résultat, d'apaiser, au moins momentanément, l'insurrection, qui, au dire des principaux Chefs, réfugiés aux Etats-Unis, et du général Brown, lui-même, a éclaté prématurément. On est toujours sans nouvelles positives sur le compte de M. Papineau, que quelques journaux commencent à représenter comme n'ayant pris aucune part à la révolte ; version peu probable et que parait démentir la mesure prise contre lui par Lord Gosford, que des preuves authentiques ont pu seules déterminer à décréter d'accusation le Président de l'assemblée Législative et à mettre à prix son arrestation. Une capture importante a été faite dernièrement, c'est celle du docteur *Nelson*, l'un des principaux auteurs de la révolte, qui a été conduit dans les prisons de Montréal. On n'a, au reste, point encore commencé le procès des détenus, dont un assez grand nombre vient d'être rendu à la liberté.

. . . . . .

J'ai l'honneur d'être avec respect,
Monsieur le Comte,
de Votre Excellence
le très humble et très
obéissant serviteur
E. de Pontois

Signature autographe (2)

Son Excellence Monsieur le Comte Molé,
Président du Conseil, Ministre des Affaires Etrangères, etc., etc.

Legation de France aux Etats Unis
DIRECTION POLITIQUE — Washington, le 6 Janvier 1838.
N° 30/1

Monsieur le Comte

. . . . . , ...

Il n'est pas étonnant, au reste, que le Secrétaire d'Etat n'attache qu'une médiocre importance à de simples éventualités, de quelque

(1) Sir John Colborne, baron Seaton (1778-1863), lieut.-gouverneur du Haut-Canada. Administrateur du Canada avant et après la venue de lord Durham. En 1837, il etait commandant des forces militaires.

(2) Archives des Affaires Etrangères. Corr. P. Etats-Unis, vol. 93, ff. 73-78.

Site Internet : Archiv-Histo.com

nature qu'elles puissent être, quand des difficultés actuelles et sérieuses réclament toute son attention. Les chances d'une collision entre ce Pays et l'Angleterre, au sujet des affaires du Canada, deviennent, en effet, chaque jour, moins improbables. Depuis la date de ma dernière dépêche, les évènemens du Bas Canada n'ont offert que peu d'intérêt, les Troupes Anglaises, aux ordres de Sir *John Colborn*, ont occupé presque sans résistance, le village de Saint Denis qu'elles n'en ont pas moins incendié : le rassemblement du *Grand Brulé* parait s'être dispersé de lui même ; et de ce côté, l'insurrection, desorganisée et privée de ses chefs, semble, pour le moment, apaisée. Mais dans le Haut Canada, les Insurgés qui s'étaient réfugiés sur le Territoire Américain, et les nombreux volontaires de Buffalo, Batavia, Rochester et autres lieux environnans, qui se sont joints à eux, après s'être abondamment pourvus d'armes, de munitions de toute espèce, et même de quelques pièces d'artillerie, enlevées aux municipalités de ces villes, se sont établis et fortifiés, sous les ordres d'un citoyen Américain, d'une des premières familles de l'Etat de New York, M. *Van Rensselaer*, dans le lieu nommé *Navy Island*, situé sur la rivière Niagara et appartenant à l'Angleterre (fort heureusement, me disait l'autre jour M. Van Buren) : position très importante par la facilité de ses communications avec la rive Américaine, dont elle n'est éloignée que d'un quart de mille, et par les dangers que présente l'accès de l'Isle aux bâtimens venant de la rive opposée, en raison de la rapidité du courant, qui est de neuf milles à l'heure, et de la proximité des Chûtes du Niagara. Chaque jour, le Camp de Navy Island se recrute de nouveaux auxiliaires, réunis, armés et enrégimentés sur le Territoire Américain, sans que l'autorité municipale veuille ou puisse s'opposer à cet élan de l'opinion publique, qui se prononce hautement, sur toute la frontière, en faveur de la cause Canadienne. Votre excellence verra par l'extrait ci-joint, du Message de Sir Francis Head, a l'ouverture du Parlement, qu'il semblait s'attendre à une attaque prochaine de la part des Américains, et annonçait aux habitans du haut Canada la possibilité d'une levée en masse, pour repousser l'invasion de leur Territoire. Les choses en étaient déjà à ce point, quand un accident nouveau et fort grave est venu ajouter encore aux difficultés de la situation, suivant les rapports parvenus hier de la frontière, le bâteau à vapeur Américain *Caroline*, qui transportait à *Navy Island* non *des hommes armés*, disent les correspondances de Buffalo, *mais de simples curieux* (visitors), a été attaqué pendant la nuit, au mouillage de *Schlosser*, sur le Territoire des Etats-Unis, par des chaloupes Anglaises armées, venues de *Chippewa*, incendié et abandonné au courant : sur 30 personnes, environ, qui se trouvaient à bord du bâteau à vapeur, 12, à ce qu'il parait, ont disparu, et plusieurs autres ont été plus ou moins grièvement blessées.

Il est difficile de décrire, disent les mêmes rapports, l'impression que la nouvelle de cet événement a produite sur une population déjà si vivement excitée. De tous côtés on a couru aux armes, au bruit du Tambour et au son des cloches ; des meetings se sont formés, et le maire de Buffalo a lui même, dans une proclamation énergique, invité ses concitoyens à se tenir prets à repousser la force par la force, et a venger la violation du Territoire Americain. Déjà il a prescrit la formation d'une Grande Urbaine, la milice du Comté a reçu ordre de se réunir, et sur la nouvelle d'une prétendue attaque des Anglais contre

NOVA FRANCIA - Volume 3, nos 1-6, 1927-1928

Grand Island, 300 volontaires sont partis pour les repousser. Tous les Gens sensés sont ici fort inquiets des conséquences que peut entraîner le fâcheux incident que je viens de rapporter à Votre Excellence, car ils savent que, malgré la bonne volonté evidente de leur Gouvernement, malgré les mesures qu'il a déjà prises, et les nouveaux efforts qu'il fait en ce moment, pour assurer l'exécution des lois et faire observer la neutralité, ainsi que vous pourrez, Monsieur le Comte, en juger par les pièces ci jointes sous les nos 2 et 3, il lui sera bien difficile, pour ne pas dire impossible, de parvenir à établir une surveillance efficace sur une frontière aussi étendue, vû la faiblesse numérique de son Etat militaire, et le danger qu'il y aurait à charger de ce service des miliciens ou des volontaires, qui pourraient bien passer eux mêmes du côté des Insurgés (on annonce, cependant, ce matin, que le Gouvernement s'est décidé à faire partir le Général *Scott* pour la frontière, à la tête d'un corps de 300 volontaires.)

Les journaux parlent d'altercations fort vives qui auraient déjà eu lieu entre le Ministre d'Angleterre accrédité à Washington et le Secrétaire d'Etat ; Mais quoique je n'aie à cet égard, aucune donnée positive, j'ai lieu de croire qu'il n'en est rien. M. *Fox* est trop réservé, trop circonspect, et peut-être, aussi, trop paresseux, pour risquer d'aggraver les difficultés actuelles par une polémique irritante, ou pour prendre sur lui la responsabilité d'une démarche tant soit peu décisive. Son attitude, même dans des circonstances bien moins délicates, et pour des affaires d'une bien moindre portée. est, d'ordinaire plutot defensive qu'aggressive, et sa règle de conduite est d'attendre, pour agir, les Instructions de son Gouvernement. Et d'ailleurs, à vrai dire, dans le cas dont il s'agit, de quoi pourrait-il se plaindre, si ce n'est des conséquences naturelles et inevitables des Institutions des Etats Unis, et que pourrait-il demander au Gouvernement Fédéral de plus que ce qu'il a déjà fait ?

. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .

J'ai l'honneur d'être avec respect
Monsieur le Comte,
de Votre Excellence

le très humble et très
obéissant serviteur
E. de PONTOIS.
Signature autographe (1).

Son Excellence Monsieur le Comte Molé, Président du Conseil,
Ministre des Affaires Etrangères, etc., etc.

(*à suivre*)

(1) Archives des Affaires Etrangères, corr. P. Etats-Unis, vol. 93, ff. 84-92.

Site Internet : Archiv-Histo.com

Vieux bouquin

Ce qu'un Lieutenant de la Navigation et du Commerce pensait du Canada au milieu du XVIIe siècle.

En 1650, à Rouen, Thomas Le Fevre, ecuyer, sieur du Grand Hamel, Conseiller du roi, Maître des Requêtes de Monseigneur le duc d'Orléans, et cy devant Lieutenant de la navigation et du commerce publiait un ouvrage sur la navigation et le commerce qu'il dédiait à la reine régente, mère du roi (1).

Après avoir, en son « avant discours à la reyne regente mere du « roy, Sur-Intendante de la navigation et du commerce », remarqué que « sous le Regne du feu Roy vostre Espoux et de votre Majesté, « tant dedans que dehors le Royaume, reussir glorieusement..., en peu « de temps, les plus hautes entreprises & heureux effects de l'Univers, « & d'abondant, quand j'en ay vu un redoublement avec des victoires & « Triomphes si grands & admirables, depuis vostre heureuse Regence, « & que vostre Majesté a daigné prendre ceste grande & importa[n]te « charge de la Sur-Intendance de la Navigation & du Commerce », et rapporté que « j'ay entendu dire plusieurs fois à feu monsieur de « Rosny Duc de Sully, Sur-Intendant des Finances de France & grand « Maistre de l'Artillerie, lequel passionnoit les intherests du Roy & de « l'Estat, que sa Majesté ne seroit iamais bien servie & n'entrepren- « droit si avantageusement sur les envieux & ennemis de la Couronne, « iusques à ce qu'il permist à sa Noblesse de trafiquer des pays estran- « gers sur la mer, sans désroger à sa qualité... » l'auteur fait un historique du commerce et de la navigation « en quelques lignes que « j'avois conçue il y a longtemps en ma profession ».

(1) Cet ouvrage qui avait appartenu à un sieur Robert Collinet, en 1636, parvint à la Bibliothèque Nationale — Royale à cette époque 1762 — avec 11.000 vol. provenant du Cabinet de Camille de Falconnet, médecin consultant du roi et doyen des médecins de la Faculté de Paris, membre de l'Académie royale des Inscriptions et Belles Lettres (29 mars 1671 - 8 février 1762), a pour titre et cote : *Discours sommaire de la navigation et du commerce, jugements et pratique d'iceux. Par Thomas « Le Fevre escuyer sieur du Grand-Hamel Conseiller du Roy, Maistre des Requestes « de Monsieur le Duc d'Orléans, & cy-devant Lieutenant en l'Admirauté de France au « Siege general de la Table de Marbre du Pallais à Roüen. Dedié à la Reyne. — A « Rouen, Chez Julien Courant, derriere le Pallais pres la Bastille à l'Image Sainct « Nicollas. — M. DC. L. Avec permission »*, in-4° XIV-271 II pages. (B. N. : V. 15.790).

Après une « Elégie à l'Autheur » signée « par Guillaume le Prevost, « escuyer sieur & Patron de Fourches & du Marais de Fallaise Cousin « germain de l'Autheur », Thomas Le Fevre, nous presente la « naviga- « tion antienne » ; les « navires antiens et moderne, du besoin, cons- « truction, armément d'iceux & du Guet », et aborde « des antiens « voyages de long cours, trafic en iceux, et de l'abus qu'il y a au pré- « judice de la France » (1).

« Avant la descouverte des Indes, du Peru, des Brezil, & de la « nouvelle France, nos antiens voyages de long cours » se faisaient « tants en la mer Occeane que Mediterranée, en Europe, Asie & Affric- « que ny ayant que peu ou point de Roys, Princes, Potentats ou Répu- « blicques si inhumaines & barbares de ce temps-là, qui empeschassent « la liberté de Naviguer & traficquer en aucun lieu du monde : Car la « bondance des commoditez d'un pays subvenant ou deffaut des autres, « par le moyen de tels voyages comme par lignes de communication « ou veines necessaires au corps de l'Etat de ce monde, non seulement « pour la nourriture & entretien des hommes, mais pour le besoin con- « tentement formes & perfections de la vie civille & de la société « humaine, au contraire à fin que tant de diverses nations & peuples « eslongnés, différe[n]tes de Loix de mœurs polices & Religion ne « décondassent en ce trafic Maritime voitures affretements & transports « de marchandises ». Et le sieur du Grand Hamel, nous fait l'Historique « des antiens voyages de long cours ».

Après avoir constaté que « l'Espagnol ayant entrepris la Naviga- « tion des Indes Occidentalles, par la descouverte qu'en fit Christophle « Colomb Genois, il commença de s'en prevaloir, d'en vouloir seul tirer « tout le profit, & de l'empescher aux autres a cause de la grande quan- « tité d'Or, & d'Argent, de Perles, de Cuirs, ...& diverses autres riches- « ses qu'il en tiroit ». Thomas Lefevre écrit : « Mais François I. voyant « que le grand progrez, & subit avencement de ce nouveau Catholique « procedoit des effects de cette Navigation, & qu'elle fournissoit à l'ap- « ointement des entreprises ambitieuses de l'Empereur Charles 5. « son successeur il en voulut avoir sa part, & fist faire & équipper plu- « sieurs fois diverses sortes de Navires, & flottes les uns pour y aller, « & les autres pour la Floride & Canada, cherchant passage pour aller « en la mer du sud, puis fit faire & publier les plus belles ordonnances « de la Marine qui eussent oncques esté faictes pour cet effect aux années « mil cinq cents dix-sept, mil cinq cents trente-sept, & mil cinq cents « quarante trois, desquelles depuis on a conpillé l'Ordonnance de Henry « III de l'an mil cinq cents quatre vingt-quatre, afin d'estre bien armez, « & equippez, en Guerre lors que l'on alloit sur la mer & principal-

(1) pp. 39-84.

Site Internet : Archiv-Histo.com

« lement en telles routes, que sont proprement les voyages Modernes « de long Cours qu'on appelle de l'Amont & de l'Aval, pour les Indes « Orientalles, Occidentalles, Brezil & Canada afin d'avoir par la force ce « que par raison & amitié l'Espagnol ne nous vouloit accorder... » et nous cite ce que l'on tirait des pays où allaient nos vaisseaux, et les industries qui vécurent, en France, des produits importés.

Au chapitre « De la liberte de la Navigation aux Indes Orientalles « et Occidentalles (1) » Thomas Lefevre, écrit que « quand on accor- « deroit à l'Espagnol que Cristophle Colomb Genois les auroit [les Indes « Occidentales] le premier descouvertes avec les Navires de Ferdinand « d'Arragon et d'Ysabelle de Castille son épouse : cela ne lui en donneroit « pas le droit... car il n'y a que Dieu seul qui establisse & face regner « telles puissances : tenant le cœur des Roy & de leurs Royaumes en sa « main. Il faudroit avoir un aultre tiltre ou qu'ils s'y fussent donnez & « submis vollontairement, & que par le consentement de tous, l'Espa- « gnol en eut pris possession comme ont fait nos Roys autresfois de la « Floride, de Canada, de Maragnon, du Brezil et aultres parties du « monde ».

Après de longs chapitres consacrés aux Indes orientales, au « Grand « Mogor », aux incursions espagnoles en Afrique, aux « prises et repré- « sailles, armements et combats de mer », Thomas Lefevre consacre au « Pays, conqueste et traitte de Canada (2) », à « La Compagnie et « Société de Canada, avec les articles d'icelle, et les noms des asso- « ciez (3) » à « la pesche des molues aux Terres Noeufves, de la dro- « guerie & pesche prochaine (4) » plusieurs chapitres des quels nous allons faire de longues citations.

Après avoir rappelé que « le grand & vaste Pays de Canada, con- « tenant saize cents lieuës de long & cinq cens de large fust première- « ment descouvert & appellé nouvelle France, sous le Roy Francoi I. « lequel ayant recognu le Fruict que Ferdinant Roy d'Arragon & Ysabelle « Reyne de Castille son espouze, avoient recueilly de la descouvertte « des Indes occidentalles, les riches dépoüilles qu'ils en moissonnerent, « & le prompt avancement qu'elles avoient apporté à leur Estat, & « celuy de leurs successeurs... voulut des ce temps-là en avoir sa part », cite le voyage du Baron de l'Ery en 1518, « avec plusieurs Navires bien « armez avictuaillez & equippez en Guerre », son accostement à l'Ile de Sable où « n'ayant trouvé aucune commoditez, ny rafraichissements, « fut contrainct de s'en revenir à faux fret sans passer ordre, & y faire

(1) pp. 85-100.
(2) pp. 195-218.
(3) pp. 219-236.
(4) pp. 237-250.

« descharge de son bestiail, lequel y multiplia tellement que cet Isle en « est devenuë amplement fournie & principallement de vaches & pour- « ceaux, qui servirent grandement comme par une provision du Ciel à la « nourriture de ceux de l'equipage du Marquis de la Roche, que le feu « Roy Henry-le-Grand y envoya quatre-vingt ans après en l'an 1598 » ; après avoir fait connaître que « les noms François imposez de longue an- « cienneté, a divers endroicts terres, Caps & Rivières de la nouvelle Fran- « ce... font juger que les François y ont premièrement navigé...» Thomas Lefevre nous narre les voyages de Jean Verrazzano, puis celui du « capi- « taine Jacque Quartier de Sainct Mallo auquel il fist bailler & equipper « pour c'est effect, deux Navires de Guerre par l'Admiral Chabot [1534], « avec les quels s'y estant arrouté, descouvrit encor plus avant, entra « dans la grande riviere de Canada, laquelle depuis a este appellée le « grand fleuve Sainct Laurens, à mont lequel il alla iusque au grand « sault, maintenant appellé Saint-Louys, descouvrit plusieurs Ports, « Caps, Terres, le Golphe de chaleur, Sagnay & plusieurs autres, par- « ticulierement remarquez au livre du sieur Champelain & aux Relations « des Peres Iésuittes qui y sont pour la foy Catholique... », les efforts de « Jehan François de la Roche, sieur de Robertval en qualité de Vice- « roy & Lieutenant General d'icelle, avec pouvoir & Commission d'y « faire fortiffier & bastir Havres & Chasteaux, conduire & mener Colo- « nies Françoises, creer toutes sortes d'Offices & d'Officiers, tant pour « la justice, que pour la Guerre, donner Loix, Polices & Reglements en « l'un & en l'autre, dont il s'acquitta fort bien, en plusieurs voyages « qu'il y fist... donnant divers noms François a plusieurs choses re- « marquables qui les y retiennent encor, & comme i'ay entendu de « grand nombre de personnes qui y ont esté, & qui m'en ont faict « raport comme ils y estoient obligez, mesme comme l'a laissé par « escrit Jehan de Biancourt sieur de Guillebert Mesnil Gentilhomme « digne de Foy, eux-mesmes se fussent volontiers nommez François à « cause de sa nation, sa commission tres-ample en est enregistrée en « la Chambre des Comptes à Paris & est referée en celle qui fut donnée « conformement à icelle par Henry le Grand en l'annee mil six cents « trois à Messire Pierre du Ga Chevalier sieur de Monts, laquelle fut « en registrée en nostre Siege General de l'Admirauté de France à la « Table de Marbre du Palais à Roüen, de la famille duquel sieur de Ro- « bertval est Andre de la Rocque Escuyer Advocat au Conseil natif de « Caën, & fort bon historien ».

Une courte allusion au voyage du Sieur de Courpée en 1591, nous amène à « la paix generalle » et à la fin des guerres de la Ligue que « Philippe II. Roy d'Espagne luy avoit suscité & formenté » qui permet au roi Henri IV : « en l'an mil cinq cents quatre vingt dix huict [d'y « renvoyer] le Marquis de la Roche en qualité de Lieutenant General,

Site Internet : Archiv-Histo.com

« pour y descouvrir davantage, conquerir, & gouverner les terres de « Canada, Hochelaga, Isle de Sable, la grande Baye, la Brador, Norem- « bega & autres contrées, y planter la Religion Catholicque & les Loix « du Royaume. En suitte de quoy sa Majeste depescha encor les Capi- « taines Chauvin de Dieppe, Pont-Grave de Honnefleu, & Prevert de « Sainct Mallo, avec plusieurs autres qui penetrerent fort avant, & y « recogneurent mieux qu'aucuns autres eussent encore faict : ce que « i'ay creu bien scavoir les en ayant interrogez particulièrement. »

« Sur le rapport desquels y veullent pourveoir le sieur de Chattes « Chevalier de Malthe, Gouverneur de Dieppe, de la qualité de Vice- « roy, depuis le quarantiesme degré iusques au 52. de latitude, en « laquelle charge estant decedé sur le poinct de son embarquement, le « sieur de Monts pourveu avec tout & tel pouvoir que luy, & qu'avoit « autresfois le sieur de Robertval,... à commencer depuis le quaranties- « me degré iusques au quarante six pour y establir l'aulthorite du Roy, « & en amener les peuples à la cognoissance de Dieu & de l'Eglise, « pourveoir pour la première fois aux Offices de la Guerre, de la Iustice « & de la Police, puis à présenter à sa Majesté pour y estre pourveu, « traiter, paix, amitié & alliance avec les Princes, & peuples des Sau- « vages, à ce deffaut leur faire la guerre, negotier & trafiquer amiable- « ment avec eux, leur donner & octroyer graces & Privileges, charges « & honneur comme en pareil aux François & autres qui s'y transpor- « teroient avec luy, ou qui voudroit habituer & traficquer, prendre « pour luy & s'approprier de ce qui lui seroit plus propre d'icelles « terres, & en departir à qui bon luy sembleroit, les faire cultiver & « habiter, descouvrir, rechercher toutes sortes de Mines, d'or & d'ar- « gent, cuivres & autres metaux, en reservant seulement le dixième à « sa Maieste, & faire bastir des forteresses, Villes, maisons, habitations, « ports, havres, retraittes, logements, garnisons & gens de guerre, à « l'ayde d'iceux prendre & mettre dans les embarquements aux effects « susdits les vagabonds, tant des Villes que des champs, les condam- « ner abanissements perpétuel ou pour trois ans.

Le roi reconnaissant l'utilite d'une « compagnie & société de mar- « chans, bien authorisée & bien reglée », qu'il fallait « des Juges capa- « bles & expérimentez en telles affaires, pour en cognoistre & iuger », rendre plus expéditif les procédures dont les longueurs « ruinent prin- « cipallement les effects du trafic maritime & de la Navigation ».

« Ayant sa Majesté tellement affectionné cette traitte, que de son « propre mouvement elle aiousta plusieurs articles du nombre de ceux « qui furent arrestez en son Conseil en sa présence pour la société de « la Compagnie. »

Le 5 fevrier 1605, de Monts ayant signalé qu'il avait rencontré « plusieurs sortes de difficultéz, & empeschements, pour y avoir esté

« traversez de Biscains Rochelois & Hollandois, lesquelz y venoient « tousiours à la traverse, pour y ruiner nos effects » des Lettres Paten- tes faisaient « iteratives deffences... à tous les subjects autres que « les associez du sieur de Monts d'aller ny traicter en Canada, ny de « s'associer avec aucuns estrangers, durant le temps & espace de dix « ans, que devoit durer la société, pour traitter depuis le Cap de Raze, « iusques au 4. degré, comprenant toute la coste de la Cadie, terres du « Cap Breton, Baye de Sainct Cler & de Chaleur, Isles Perces, Gaspay, « Chichebec, Metam, Legueman, Tadouzac & la grande Rivière de « Canada tant d'un costé que d'autre, & toutes les bayes & Rivieres qui « y entrent à peine de des obeyssance, & confiscation entière de leurs « vaisseaux, vivres, armes & marchandises au profit du sieur de Monts « & de sa Compagnie, & de trente mil livres d'amende, pour y en faci- « liter la traitte & habitation par un bon ordre & société ». Rouen, fut désigné pour être le lieu « ou on devoit rapporter & faire l'Estappe & « descharge de tout ce qui provenoit de la traitte & de la mine, pour « rendre raison a un chacun de ce qui luy appartenoit ».

Les appétits des plus Grands Seigneurs du Royaume qui désiraient obtenir un privilège semblable à celui de de Monts ; le « bon et notable « embarquement à Honnefleu en Normandie pour y en aller prendre « possession sous la conduitte du sieur de la Saussaye le Coc qui en fut « l'admiral et le S^re^ le Maistre fort homme de bien et notable Marchand « de Rouën, qui fut préposé a en faire la charge, & dresser l'equippage, « où il avait un grand nombre de Peres Jesuiltes dont les lettres de « fieffe le pouvoir & le congé furent vériffiez à mon rapport en nostre- « dit Siège, le 28. Ianvier 1613 », expédition faite sous les auspices de la marquise de Guercheville qui, « au lieu d'aller de droicte routte faire « descente à Quesbec port Royal ou autres & autres ports & habita- « tions ordinaires des François y faire leur descharge, prendre langue « & faire ce qui estoit de besoin pour l'execution de leur pouvoir... s'en « allerent attacquer les Anglois qu'il y avoit long-temps qui estoient « habituez à la Virginie, lesquells pensans que la paix fust rompuë entre « France & Angleterre, il y eut quelques uns desdits Peres Jesuittes « tuez, & les autres furent pris ce qui faillit a emouvoir les deux Roys « à la Guerre, les uns contre les autres, chacun luy en faisant rapport « de son costé à son advantage, dont en fin en ayant este informé la « cause en fut renvoyée au Parlement de Paris, où elle est demeurée « indécise », les incursions des anglais de Virginie qui « allerent à la « chaude brusler nostre Port Royal à Quesbec & toutes nos habitations « sur la grande riviere de Sainct-Laurens, Tadouzac & par tout ou ils « en trouverent appartenans aux François » ; les actions de Dolu et de Lozon, conseillers du Roy au Conseil d'Etat dans la direction et surin- tendance de la Compagnie ; les œuvres de « Poitrincourt, Piancourt

Site Internet : Archiv-Histo.com

« [*sic*] & Razilly Gentilhomme qualiffiez de Normandie » dans l'Acadie « dont depuis quelques années les Peres Jésuiltes en ont pris la traicte « & commerce entier avec ceux de la société & compagnie qu'ils y ont « admis » sont présentés par Thomas Lefevre qui n'hésite pas à nous dire que « le pays de Canada estant grand, spacieux & estendu comme « ils est sous divers Clymats, & aussi bien regardé du Soleil que plu- « sieurs des meilleures des parties du monde, qui soient en semblable « distance & sous pareils degrez : Il n'y a point de doute que s'il y « estoit bien recognu, cultivé & habité de François l'on y feroit avec « le temps un tres-bon commerce, non seulement des plus riches Pel- « teries & plus excellentes fourrures du monde comme l'on faict a pre- « sent, mais de toutes sortes d'autres commoditez & richesses, que « porte ce grand & bon pays en divers endroicts d'iceluy ; En outre le « bien incomparable d'en amener en ce faisant les peuples qui l'habitent, « à la cognoissance de Dieu & creance de l'Eglise, ou les mesmes « Jésuittes travaillent incessamment en faisant le commerce qui des- « pend de leur Société & Compagnie, & qui va de l'un à l'autre ».

Thomas Lefevre nous trace ensuite un tableau, assez terne, des sauvages, de leurs mœurs, de leurs conceptions philosophiques ; de leurs langues, des diverses « parties du grand continent de Canada « [qui] sont la Cadie, la Floride, la Virginie » ; de la chasse et des four- rures ; des ressources des rivières et des grands lacs ; des mines, n'omettant pas de nous dire que « le Capitaine Prevel lequel i'ay « veu & enquis sur ce subject, qu'il y a des mines d'Or & d'Argent », une description de l'Acadie, de la Floride et de la Virginie et termine ce chapitre : « ... les deux Roys de France & d'Angleterre par « l'entremise de leurs Ambassadeurs, demeurerent d'accord de se « retirer & retenir dans leurs possessions, comme ils estoient aupara- « vant, de sorte que les Anglois se sont retirez en leur quartier de la « Virginie, & tout ce que les sieurs Chauvin, de Monts, Pœtrincourt, « Prever, Pontgravé, Champelain, la Saussaye, Guillaume de Caën, la « Ralde, Daniel, Roquemont, la Tour, & plusieurs autres François, « auparavant y avoient descouvert, conquis & fortiffié nous a esté res- « titué, & la traitte de Pelterie fourrures & autres marchandises si faict « à present par compagnie & société comme l'on avoit accoustumé, & « la pesche de Mollües, Baleines & autres poisson, si entretient tous- « iours par grande quantité de Navires François qu'un chacun d'iceux « y affectte & envoye au temps & en la saison qu'il est permis par les « Ordonnances & Reglements de la Marine qui nous entretient tous- « iours plus de six cents Navires, & près de vingt mil hommes du mes- « tier de la mer, dont il en couste rien au roy ».

Le chapitre suivant est consacré à « la Compagnie & société de

 NOVA FRANCIA - Volume 3, nos 1-6, 1927-1928

« Canada, avec les articles d'icelle, et les noms des associez » (1). Après nous avoir fait savoir que « pour le commerce de Marchandises, on « porte de France au Canada Pain, Galettes, Bescuit, Bled d'Inde, Pois, « Febves, Raisin, Pruneaux, Petun & autres commoditez pour vivre, « Mantes, Bonnets de laine, Chapeaux, Capots, Couvertures de laine « pour se vestir, grandes Chaudieres, Poilles, Pots, Marmites pour faire « cuire les mets, & utencilles de mesnage haches, hançards (2), fers « de flesches, espées, cousteaux, Aslesnes, Picois, Tranchets, & ferre- « ments pour se servir à toutes leurs necessitez domestiques, & pour « attaquer ou se deffendre de leurs ennemis, reservè des armes à feu « en trocque ou rapporte des peaux de Castor & bien souvent plus « de trente mil par an, des peaux Dorignac, Renard et Loutre, Martre, « Sebeline, Loup Cernier, Blereau et Loup Marin, Rat Musqué & autre « Pellerie... j'en ai veu rapporter aussi au commencement de la Com- « pagnie & Société du Sieur de Monts, grande quantité de bois de « cendres & autre commoditez du pays, servantes à la vie humaine », après avoir expliqué le fonctionnement des Compagnies de traite, cité le procès du « maistre Jean Ralleau Secretaire du Sieur de Monts à cause « des services qu'il avoit rendus en Canada, aux annees 1604. 5. 6. & « 7. à raison de deux cents escus par an ». Thomas Le Fèvre nous donne les « Articles proposéz au Roy par le Sieur de Monts, pour la « descouverte & habitation des Costes & Terres de la Cadie » en ayant soin de mentionner ce qui fut simplement « accordé » et ce qui fut mo- difié (6 novembre 1603) et la liste de la « Société de Monsieur le Cardinal « Duc de Richelieu. Noms et surnoms des Associez en la Compagnie de « la Nouvelle France suivant les iours & dabtes de leurs signatures », liste sur laquelle nous reviendrons en un article prochain, en comparant cette liste à celles publiées déjà.

Jean de BURES.

---

(1) p.p. 219 - 236.

(2) Les Normands nomment ainsi des serpes toutes de fer, mais qu'on peut néanmoins emmancher de bois selon qu'on le trouve plus commode. Les Hansars sont du nombre des ferrements ou outils en fer qui font partie de la traite... Savary des Bruslons... *Dictionnaire Universel de Commerce*... 1761... T. III. p. 269.

Site Internet : Archiv-Histo.com

QUESTIONS et RÉPONSES

La rubrique « Questions et Réponses » est ouverte à tous.

Les « Questions et Réponses » sont insérées dans le but de renseigner les *chercheurs* et les *curieux*.

QUESTIONS

CUÉRARD ET SA DÉCLARATION DE 1623 (PIERRE). — Devant Jean Aveline, lieutenant « du duc de Montmorency « pair et Amiral de France, conseiller « du Roy ; Juge civil et criminel de Sa « Majesté en l'Admirauté de France au « siège de Dieppe », le 2 septembre 1623 Pierre Guérard faisait déclaration qu'il s'était retiré du service de Robert Gourdon, seigneur écossais, parce qu'il voulait s'emparer du Cap Breton qui « est à l'embouchure de la Nou- « velle-France ». Où se trouve le texte de cette curieuse et importante déclaration ? A-t-elle été reproduite ?

UN « AMY DE DIEPPE »

UN BAPTÊME A MONTRÉAL EN AVRIL 1642. — M. O.-M.-H. Lapalice, archiviste de la Fabrique Notre-Dame de Montréal, dans son étude intitulée : « Le premier registre d'Etat-civil de Montréal » (*The Canadian Antiquarian and numismatic Journal. Vol. VIII. No 4. 1911.*) s'exprime ainsi : « En l'an « 1642, le 28 avril, je Joseph Poncet, de « la Société de Jésus, j'ai baptisé un « enfant âgé d'environ trois ans, du « nom de Anintaketé, fils d'Atchemchi « et de Tchiouautoukoué, de la nation « des Ounountchatarounoungak, à qui « on donna le nom de Joseph, le parrain « fut Paul de Maisonneuve. » Cela me paraît étrange. Le 14 octobre, Paul de Chomedey, sieur de Maisonneuve, accompagné du gouverneur de Montmagny fut à Villemarie pour examiner l'emplacement de la nouvelle colonie. Il ne séjourna pas et regagna Sainte-Foy. Ce ne fut que le 18 mai de 1642 que le P. Veniont, S. J., célébra la première messe à Villemarie, messe à laquelle assistaient aux côtés du Sieur de Maisonneuve, Jeanne Mance, Madame de la Peltrie, Charlotte Barré et tous les colons destinés à la ville naissante. Je sais bien que le texte dit : « *Anno « 1642, 28 aprilis Ego Josephus poncet « Societates jesu sacerdos...* » et que le P. Poncet était depuis 1639 dans la Colonie, mais faire un baptême avec la présence, à Ville Marie, de Paul de Chomedey le 28 avril 1642 me paraît impossible. Qui pourrait, relisant la page de ce premier registre de l'Etat-civil de Montréal, préciser la date de ce premier parrainage du fondateur de Montréal.

A.-L. L.

MGR COURCHESNE DESCENDANT DE FRANÇOIS HERTEL. — Dans l'*Action Canadienne Française* (vol. XIX. No 3. mars 1928, p. 148) après avoir cité un passage de la *Relation des Jésuistes* de 1641 concernant François Hertel, l'auteur anonyme d'un article consacré à Mgr Georges Courchesnes, écrit : « Mgr l'évêque, élu de Rimouski, des- « cend de François Hertel par ses « ancêtres maternels ». Qui pourrait donner quelques précisions sur cette descendance.

JEAN DE NICOLET.

LE SURINTENDANT FOUQUET, VICE-ROI D'AMÉRIQUE. — Fils de Jean Fouquet, conseiller d'Etat qui fut spécialement chargé par Richelieu « de tous « les soins et de toutes les affaires de « la mer », et qui de ce fait avait participé à la création des compagnies de commerce et de colonisation que le Cardinal avait instituées pour le Canada, Saint-Christophe, les Antilles, etc., le surintendant Fouquet a écrit dans ses Défenses (T. III, p. 349 de l'édition de 1655) : « Tant que mon père « a vécu tout le détail des embarque- « ments et autres choses se sont faits « par les soins de mon père et se sont « résolus en des assemblées qui se « tenaient chez lui, auxquelles j'assis- « tais comme un désintéressés. » Lié avec le marquis Isaac de Pas de Feuquières, qui fut gouverneur de Verdun; maréchal de camp, chevalier des ordres et lieutenant général celui-ci aurait démissionné de sa charge de vice-roi d'Amérique lors de l'arrestation du Surintendant et en cette démission reconnaissait avoir cédé, moyennant finances, cette vice-royauté à Fouquet. Pourrait-on me dire quelle est la dale de cette démission, quel est son texte et me donner la cote du mémoire : *Contre la prétention de M. « de Feuquières d'attendre l'authorité « de sa charge de Vice-Roy de l'Améri- « que sur la Nouvelle France, parce que « la Nouvelle France est dans l'Amé- « rique.* » qui émane de la compagnie concessionnaire et qui fut, par elle, et qui établit aussitôt qu'elle eut connaissance des lettres de provision de Feuquière elle y a fait opposition, que Feuquière, c'est-à-dire Fouquet, essaya de s'opposer à l'embarquement de Du Bois d'Avaugour, gouverneur de la Nouvelle France.

M. DE VAUX LE PÉNIL.

UNE COMÉDIE-VAUDEVILLE SUR LE CANADA, A PARIS, VERS 1830 — Qui pourrait me dire sur quel théâtre et à quelle date fut jouée, à Paris, une comédie Vaudeville en un acte qui avait pour titre : Odéina ou la Canadienne. J'ignore également le nom des auteurs de cette comédie dont la scène se passait à Boston et qui comportait sept personnages. Les notes que je retrouve en ce carnet où se trouvent inscrites toutes les « soirées » de mon aïeule maternelle, me font savoir que Mlle Dussert jouait le rôle de Caroline nièce d'un négociant français de Boston, et que Mlle Clara tenait le rôle de Odéina, jeune canadienne qui « por- « tait pour tout vêtement un pagne qui « la couvre de la ceinture aux genoux, « et qui est parée de colliers et de bra- « celets en grains rouges. »

UN DES « TREIZE ».

MÉEAILLES D'HONNEUR POUR LES INDIENS, AU XVIIIe SIÈCLE. — Dans la lettre de Mère Marie-Andrée Duplessis de Sainte Hélène, datée du 17 Octobre 1723, publiée par *Nova Francia* vol. III, no 1. p. 39 et suiv.) il est question de « médailles d'argent assez grandes » envoyées par le roi Louis XIV pour être distribuées aux sauvages en récompense de leur fidélité à la France. Le commentateur de ces lettres n'a pas cru indiquer, en notes, des renseignements sur ces médailles. Pourrait-on, en cette rubrique *Questions et Réponses*, en obtenir.

UN NUMISMATE PARISIEN.

UN THÈME TRADUIT EN « CANADA » POUR LOUIS XIV. — Lors de l'Exposition : *Le Siècle de Louis XIV*, à la Bibliothèque Nationale de Paris figurait, sous les Nos 15 et 16. « Traduction « des Thèmes de Louis XIV, par l'abbé « Charles - Alexandre de Carcavy « (1682) ». la notice suivant cet article disait : « Le jeune abbé de Carcavy, « fils du garde de la Bibliothèque Roya- « le, le savant Pierre de Carcavy, tra- « duisit en quarante trois langues — « dont le Chaldéen et le « Canada », — « les Thèmes de l'Enfant Roi... » Qu'entend-on par le « Canada », est-ce du Huron, de l'Iroquois, du Mimac, de l'Abenaquis ?...

G. BEAULIEU.

RÉPONSES

ROBERT CHEVALIER, DIT DE BEAUCHESNE. (Vol. I, no 4, p. 186). J'apporterais à cette question la réponse que j'avaisfait prévoir à K. lors de sa venue au *Comité des Sources et des Recherches* de la *Société d'Histoire du Canada*. De façon à présenter la question du héros de Le Sage dans son milieu et dans les polémiques auxquelles elle avait donné lieu je consacrerai à Robert Chevalier, dit Beauchesne un article dans le prochain numéro de *Nova Francia*.

A. L. L.

LE CULTE DE JEANNE D'ARC AU CANADA. (Vol. I. no 5, p, 230). Le 6 octobre 1912, à Montréal, il était inaugurée une statue à Jeanne d'Arc, sous les auspices de *l'Union Nationale Française*. Au cours de la cérémonie d'inauguration M. Delamarre, professeur à New-York, retraça, devant un auditoire de plus de cinq mille personnes, la vie de l'Héroïne de Domrémy; l'abbé Dupuis, représentant de l'archevêque de Montréal, fit ressortir les progrès du culte de Jeanne d'Arc aux Etats-Unis comme en Angleterre. De son côté le recteur de l'Université Mc. Gill, université anglaise de Montréal, M. Peterson, déposa une couronne au pied de la statue de la Grande Française. Ainsi le Canada, aussi bien anglais que francais, était conquis par la grandeur morale et par la foi qui émanait de la Pucelle d'Orléans. Il est bon de noter que les Etats-Unie suivirent l'exemple du Canada et de l'*Union Nationale Française* de Montréal, et que, six mois après, en avril 1913, le *Joan of Arc statue Comittee* de New-York organisait, en cette ville, l'exposition du *Souvenir de Jeanne d'Arc*, dont les recettes étaient destinées, avec celles réunies par souscription, à ériger une statue à l'héroïne, à New-York.

UN FRANCAIS DE VILLEMARIE,

Site Internet : Archiv-Histo.com

LIVRES et REVUES

Il ne sera rendu compte que des ouvrages adressés EN DOUBLE exemplaires au bureau de la Revue.

L'AMÉRIQUE PRÉ-COLOMBIENNE ET LA CONQUÊTE EUROPÉENNE (Tome IX de la collection de l'HISTOIRE DU MONDE publiée sous la direction de M. E. Cavaignac), par M. le colonel Langlois, ancien attaché à l'Ambassade de France aux Etats-Unis, membre de la Société des Américanistes de Paris. (Paris, de Boccard, 1928, LIV-520 pp.) Entreprise audacieuse qui demandait de l'érudition, de la méthode et du jugement. Ces sortes de travaux synthétiques sont souvent décevants : la teinte grisaille dont ils sont nécessairement empreints et l'abstraction qu'ils comportent des détails pittoresques et des récits anecdotiques en sont pour le lecteur les inconvénients ordinaires. L'auteur, malgré l'indigence des documents s'est astreint aux procédés classiques ; il s'est appliqué avec une conscience louable à nous donner l'histoire générale d'une poussière de peuples qui n'ont même pas d'histoire particulière. Car, il faut bien le dire, outre les Incas et les Aztecs, toutes les races du Nouveau Monde se présentent à nous avec des origines conjecturales et un passé aussi obscur que celui des Scythes et des Pélasges. Comment, avec une telle matière, brosser un tableau étoffé et instructif? Sujet bien ingrat pour un historien soucieux d'être véridique et pour un penseur familier avec les disciplines de la recherche scientifique.

L'auteur a su pourtant construire une œuvre qui se tient. Grâce à une culture générale précieuse, M. Langlois, tirant parti de toutes les sciences auxiliaires, physique du globe, orographie, anthropologie, ethnologie et même la somatologie, utilisant les recherches et même les théories les plus subjectives des anthropologistes et des voyageurs, il a construit un monument qui, bien qu'il ne donne pas toute satisfaction à notre avidité intellectuelle, témoigne néanmoins d'une profonde sagacité, d'une ingéniosité remarquable et d'une probité absolue. Il nous met en possession de tout ce qu'on peut connaître, dans l'état présent des études américaines, sur l'origine et le caractère de ce Monde toujours nouveau et à peu près inconnu.

La méthode que l'auteur a suivie est tout à fait dans la tradition des grands écrivains. On ne saurait concevoir une meilleure division du sujet. En esquissant d'abord à grands traits l'aspect général des civilisations américaines il note que tandis que dans les régions froides et tempérées du Nord et du Sud ces civilisations s'arrêtèrent à un stade primitif et stagnèrent au niveau paléolithique, elles atteignirent, au contraire, dans les latitudes chaudes correspondantes au Sahara et au Congo, un degré très élevé allant du néolithique à l'âge des métaux.

Pour en revenir à la division de son travail, M. Langlois, dans une première partie, expose les civilisations, étudie l'homme américain et développe la théorie des migrations ; dans la deuxième partie, il aborde son sujet proprement dit, à savoir les civilisations américaines — primitives et évoluées. Dans ces dernières, il distingue particulièrement les pré-Aztecs et les Mayas, leurs arts et leur science ; les Aztecs ; puis, dans l'Amérique du Sud, les pré-Kitchaus, les Kitchaus et l'Empire Inca. Dans une troisième partie, l'auteur fait, à grands traits, l'histoire de l'Amérique colombienne, c'est-à-dire d'après la conquête. Il termine en donnant un aperçu de la cartographie des continents américains. L'ouvrage est complété par quelques graphiques illustrant les théories des migrations, de la répartition des peuples et des phases de la conquête européenne.

L'historien a scrupuleusement utilisé les matériaux fournis par l'érudition, mentionnant même les systèmes que des auteurs zélés ont formulés précipitamment. On sent, à la lecture de M. Langlois, qu'il y a bien peu de connaissances acquises définitivement, à part les données de l'archéologie, des arts en particulier et des écrits espagnols. C'est que, malheureussment, on n'a pas encore pu déchiffrer l'écriture Maya ou pré-Aztecque.

On est reconnaissant à l'auteur des descriptions qu'il a données de Tenochtitlan (Mexico), ville aztecque qui aurait renfermé peut-être un million d'habitants, remplie de palais, de temples, de théâtres où l'on jouait la comédie et la farce, d'écoles, de corporations de métiers et où les rues étaient doublées de canaux pour la navigation urbaine, et où l'on trouvait des aqueducs pour l'adduction d'eaux pures. Mexico est, en effet, située sur une lagune et composée d'îlots reliés par des digues à l'image de Venise.

La partie de l'ouvrage qui traite des Incas est fort intéressante. On remarquera cette affirmation, basée sur l'opinion générale de ceux

Site Internet : Archiv-Histo.com

qui ont étudié la civilisation de cet empire, que les Péruviens peuvent être placés « parmi les techniciens les plus remarquables de tous les mondes et de tous les temps ». Les Espagnols ont souvent exprimé leur étonnement et comparé ces institutions et ces organisations politiques et sociales à celles de leur pays, en déclarant souvent que rien d'aussi parfait n'était visible en Espagne.

L'auteur de cette grande histoire a non seulement fondu et digéré les donnéss d'une vaste érudition selon une méthode rationnelle où se juge le bon artisan, il a su, tout au long de son travail, faire le départ des fables et des théories fantaisistes comme des incertitudes et des conjectures ; et c'est en quoi il a montré son bon jugement.

C'est dire que le lecteur trouvera dans cet ouvrage, sinon une histoire compréhensive de l'Amérique impossible à faire dans l'état actuel des connaissances, du moins un tableau fidèle du chaos primitif de ce vaste monde disparu comme une couche géologique où les rares érosions qui en émergent avivent le regret qu'on éprouve de sa disparition.

EDMOND BURON.

La Revue ne prend aucune responsabilité des articles insérés. L'auteur seul, avec sa documentation et son souci de vérité historique, est responsable vis-à-vis des lecteurs. « Nova Francia » se fera un devoir de publier les articles qui lui seront envoyés et qui seront acceptés par le Comité des Sources et des Recherches de la Société d'Histoire du Canada.

L'Imprimeur-Gérant : Gabriel ENAULT.

Imprimerie Gabriel Enault, Mamers. 15.331.